REVUE

D'HISTOIRE DIPLOMATIQUE

PUBLIÉE PAR LA

SOCIÉTÉ D'HISTOIRE GÉNÉRALE ET D'HISTOIRE DIPLOMATIQUE

QUARANTIÈME ANNÉE. — N° 1.

PARIS 1926

KRAUS REPRINT
Nendeln/Liechtenstein
1969

SOCIÉTÉ

D'HISTOIRE GÉNÉRALE ET D'HISTOIRE DIPLOMATIQUE

Reprinted from a copy in the collections of the
University of Illinois Library

Réimpression avec accord des éditions A. Pedone

KRAUS REPRINT
a Division of
KRAUS-THOMSON ORGANIZATION LIMITED
Nendeln/Liechtenstein
1969

Printed in Germany

COMITÉ

MM.

M. le Bibliothécaire du Ministère des Affaires Etrangères.

Boislisle (Jean de), *secrétaire.*

Boulay de la Meurthe (comte).

Cambon (Jules), de l'Académie française, ambassadeur de France, *président d'honneur.*

M. le Chef du Service des Archives au Ministère des Affaires Etrangères.

Casenave (Maurice), ministre plénipotentiaire.

Charles-Roux (F.-J.), ministre plénipotentiaire, Délégué à la Commission européenne du Danube.

Contenson (baron Ludovic de), *vice-président.*

Crozier (Philippe), ambassadeur de France.

Dumaine (Alfred), ambassadeur de France, *président.*

Dunant, ministre de Suisse.

Dupuis (Charles), de l'Institut.

Fleury (comte Serge), attaché aux Affaires étrangères.

Gaiffier d'Hestroy (baron de), ambassadeur de Belgique, *vice-président.*

Geoffray (Léon), ambassadeur de France.

Goyau (Georges), de l'Académie française.

Guichen(vicomte de), premier secrétaire d'ambassade honoraire.

Hanotaux (G.), de l'Académie française, ambassadeur de France.

La Gorce (Pierre de), de l'Académie française.

Laudet (Fernand), de l'Institut.

Lavollée (René), ancien consul général.

Le Marchand (E.), ministre plénipotentiaire.

Loudon (jonkheer J.), ministre des Pays-Bas.

Manneville (comte de), ministre plénipotentiaire.

Missak-Effendi (H.), ministre plénipotentiaire.

Ormesson (comte Wladimir d'), *directeur des publications.*

Peralta (marquis de), ministre de Costa-Rica.

Piccioni, ministre plénipotentiaire, *secrétaire.*

Politis, ministre de Grèce, *vice-président.*

Quinones de Leon, ambassadeur de S. M. le roi d'Espagne.

Rodocanachi (Emmanuel), *trésorier.*

Seillière (baron Ernest), de l'Institut, *vice-président.*

Semallé (comte de), ancien secrétaire d'ambassade.

Waliszewski (K.).

Weck (René de), Conseiller à la Légation de Suisse.

LISTE DES MEMBRES

Les noms des membres perpétuels sont précédés d'un astérisque *.

MM.

Adam (Léon), conseiller à la Cour de Douai, 26 boulevard Delebecque, Nord.

Affaires étrangères de Belgique (*Bibliothèque du ministère des*), 5, rue de Louvain, Bruxelles.

Affaires étrangères de Bulgarie (*Ministère des*), Sofia.

Affaires étrangères de Costa-Rica (*Bibliothèque du ministère des*), San José de Costa-Rica, Amérique centrale.

Affaires étrangères de France (*Bibliothèque du ministère des*), 130, rue de l'Université, Paris.

Affaires étrangères de France (*Bibliothèque des Archives des*), 130, rue de l'Université, Paris.

Affaires étrangères d'Italie (*Ministère des*), Rome.

Affaires étrangères de Norvège (*Ministère des*), Oslo.

Affaires étrangères de Pologne (*Bibliothèque du ministère des*), Varsovie.

Affaires étrangères de Portugal (*Ministère des*), Lisbonne.

Affaires étrangères de Serbie (*Ministère des*), Belgrade.

Aktiebolaget Nordiana Bokhandeln Drottningaten, 7 et 9 Stockholm, Suède.

Aldeelung Onderwys (Het Girokantoor), Amsterdam, Pays-Bas.

Alger (*Bibliothèque de l'Université d'*), rue Michelet, Alger.

* Aloïsi (baron), ministre d'Italie, à Bucarest, Roumanie.

Amsterdam (*Bibliothèque de l'Université d'*), Pays-Bas.

Anthouard (baron d'), ministre plénipotentiaire, 121 *bis*, rue de la Pompe, Paris.

Arago (François), 56, avenue du Bois-de-Boulogne, Paris.

Argenson (marquis d'), 17, rue Barbet-de-Jouy, Paris.

* Aubry-Vitet (Eugène), 69, rue de Varenne, Paris.

Aulneau (J.), avocat à la Cour d'appel, 56, rue de Rennes, Paris.

Auzoux, avocat à la Cour d'appel, 26, avenue Bosquet, Paris.

Avezzana (baron Romano), ambassadeur d'Italie, 50, rue de Varenne, Paris.

Avril, (baron Louis d'), ministre plénipotentiaire, 21, rue Casimir-Périer, Paris.

* Azan (colonel Paul), commandant du 6e régiment de tirailleurs algériens, Tlemcen (Oran), Algérie.

Ballero (Eugène), secrétaire d'ambassade honoraire, 135, rue du Ranelagh, Paris.

BALNY D'AVRICOURT (comte), ministre plénipotentiaire, 27, rue de la Faisanderie, Paris.
* BARBEY (Frédéric), ministre de Suisse, 8, avenue de Cortenberg, Bruxelles, Belgique.
BARRAL-MONTFERRAT (marquis DE), château du Lassay, par Etréchy, Cher.
BARRETO. ministre plénipotentiaire, chargé d'affaires du Pérou en Allemagne, Brandenburger Strasse, 42, Berlin.
BAUDRILLART (Mgr), de l'Académie française, recteur de l'Université catholique, 74, rue de Vaugirard, Paris.
BATHORY (*Bibliothèque de l'Université* ETIENNE), Wilno, Pologne.
BELGRADE (*Bibliothèque de l'Université de*), Belgrade, Yougo-Slavie.
BELMONT (Perry), Hôtel Ritz, place Vendôme, Paris.
BERNHOFT (M. H. A.), ministre de Danemark, 77, avenue Marceau, Paris.
BERRY (V. R. Walter), président de la Chambre de Commerce américaine, 53, rue de Varenne, Paris.
BESANÇON (*Bibliothèque de l'Université de*), Besançon, Doubs.
BESNARD (René), ambassadeur de France à Rome, Italie.
BESSIÈRES (René), 155, faubourg Poissonnière, Paris.
* BEZAGU (Louis), 61, cours d'Aquitaine, Bordeaux, Gironde.
BIBLIOTHÈQUE FRANÇAISE, Consulat de France, Galatz, Roumanie.
BIBLIOTHÈQUE FRANÇAISE, 9, via di Villa Patrizi, Rome.
BIBLIOTHÈQUE NATIONALE, *Département des imprimés*, 58, rue de Richelieu, Paris.
BILLY (Robert DE), ministre plénipotentiaire en Roumanie, *membre du Comité*, 56, rue de Boulainvilliers, Paris.
* BLISS (Robert Wood), 4, rue Henri-Moissan, Paris.
* BOISLISLE (Jean DE), *secrétaire*, 1, avenue de Tourville, Paris.
BOISROUVRAY (comtesse DE JACQUELOT DU), 24, rue de la Chancellerie, Versailles, Seine-et-Oise.
* BONIN-LONGARE (comte), sénateur, ambassadeur d'Italie, Montecchio Precalcino, prov. de Vicence, Italie.
BONZON (Lucien), ministre de France à Téhéran, Perse.
BORDEAUX (*Bibliothèque de l'Université de*), 20, cours Pasteur, Bordeaux, Gironde.
BOTTARO-COSTA (comte), ambassadeur honoraire d'Italie, 17, via Cassia, Rome.
BOULAY DE LA MEURTHE (comte). *membre du Comité*, 7, rue de Villersexel, Paris.
BOURDEL (Joseph), 10, rue Garancière, Paris.
BOURGUET (Alfred), avocat, 9, rue du Val-de-Grâce, Paris.
BRITISH MUSEUM (*Bibliothèque du*), Londres, chez Champion, 5, quai Malaquais, Paris.
BROGLIE (duc de), membre de l'Institut, 29, rue de Chateaubriand, Paris.
BUCAREST (*Bibliothèque de l'Université de*), Bucarest, Roumanie.
BUDAPEST (*Bibliothèque de l'Université de*). Budapest, Hongrie.
BUYENS (A.), libraire, place du Marché, 12 Poel, Gand, Belgique.

Caix (Comte Robert de), 15, avenue de Tourville, Paris.
California (*University of*), Berkeley, Californie, Etats-Unis.
Cambon (Jules), de l'Académie française, ambassadeur de France, *président d'honneur*, 6, rue Daubigny, Paris.
Carnot (Lieut.-colonel), 27, rue Jean-Goujon, Paris.
Carol Ier (*Bibliothèque de la Fondation universitaire*), Bucarest, Roumanie.
Cartier de Marchienne (baron de), ambassadeur de Belgique aux Etats-Unis d'Amérique, Washington, D. C.
Casanatense (*Biblioteca*), Rome, Italie.
Casenave (Maurice), ministre plénipotentiaire, *membre du Comité*, 87, avenue Malakoff, Paris.
Castellane (comtesse Jean de), 61, rue de Babylone, Paris.
Cercle (Nouveau), 288, boulevard St-Germain, Paris.
Chambrun (comte Charles de), ministre de France à Athènes, 71, avenue de Ségur, Paris.
Charles-Roux (F.-J.), Ministre plénipotentiaire, Délégué à la Commission européenne du Danube, Villa Serena, Le Cabot, Marseille (Bouches-du-Rhône).
Charvériat (Emile), 1, rue du Regard, Paris.
Chaulin (baron), 3, avenue Montaigne, Paris.
Chaumont-Quitry (marquis de), 43, rue de Lille, Paris.
Clément-Simon (Louis-Frédéric), ministre plénipotentiaire, 26, rue Montaigne, Paris.
Clermont-Ferrand (*Bibliothèque municipale de*), Puy-de-Dôme.
Cluj (*Bibliothèque de l'Université de*), Cluj, Roumanie.
Coïmbra (*Bibliothèque de la Faculté de droit de*), Portugal.
Columbia *University*, Law Library, New-York City, Etats-Unis.
Condé (*Bibliothèque du Musée*), Chantilly, Oise.
* Contenson (baron Ludovic de), *vice-président*, 78, rue Boissière, Paris.
Conty (Alexandre), ambassadeur de France à Rio de Janeiro, 20, rue de Tournon, Paris.
Copenhague (*Bibliothèque royale de*), Danemark.
Cornejo, ministre du Pérou, 99, rue de Courcelles, Paris.
Cornell *University, Library*, Ithaca, New-York, Etats-Unis, chez Stéchert, 16, rue de Condé, Paris.
Cornudet (comte), sénateur de Seine-et-Oise, 115, avenue Henri-Martin, Paris.
Courcy (vicomte Jean de), 25, faubourg St-Honoré, Paris.
Cracovie (*Bibliothèque de l'Université de*), Cracovie, Pologne.
Crozier (Philippe), ambassadeur de France, *membre du Comité*, 131, boulevard Malesherbes, Paris.

Dard, ministre de France à Belgrade, 130, rue de l'Université, Paris.
Darimond, 15, rue des Saints-Pères, Paris.
* Decazes (duc), 1, rue Auguste-Vacquerie, Paris.
Delarue de Beaumarchais, ministre de France à Vienne, 6, rue du Cirque, Paris.
Députés (*Chambre des*), Palais-Bourbon, Paris.

DESCOS (Léon), ministre plénipotentiaire, 22, rue Boissière, Paris.
* DOULCET (Jean), ambassadeur de France à Rome (St-Siège), 7, rue Saint-Dominique, Paris.
DOYON (Pierre), 26, rue Boissière, Paris.
DRUCKER (*Fratelli*), Padoue, Italie.
DUMAINE (A.), ambassadeur de France, *président*, 5, rue du Regard, Paris.
DUMESNIL, 10, place de l'Hôtel-de-Ville, Le Havre, Seine-Inférieure.
DUNANT (Alphonse), ministre de Suisse, *membre du Comité*, 51, avenue Hoche, Paris.
* DUPUIS (Charles), de l'Institut, *membre du Comité*, 27, rue Saint-Guillaume, Paris.
DURAS (duchesse DE), 41, rue de Bellechasse, Paris.
DURRIEU (baron), 10, rue Copernic, Paris.
DYBWARD, libraire, Carl Johansgaten, Kristion, Norvège.

EHRENSWARD (comte), ministre de Suède, 58, avenue Marceau, Paris.
ESCOFFIER (Maurice), 1, rue Récamier, Paris.
ESPEUILLES, duc DE VICENCE (comte D'), 1, avenue de Tourville, Paris.
EVANSTON (the Northwestern University Library of) Illinois, Etat-Unis

FIRMIN-DIDOT (Georges), 56, rue des Saint-Pères, Paris.
FITZMAURICE (lord Edmond), Leigh House, Bradfort on Avon, Wilts, Angleterre.
FLEURY (comte Serge), *membre du Comité*, 9, rue Vignon, Paris.
* FLORIAN (comte Xavier DE), ministre plénipotentiaire, 8, rue Royale, Paris.
FONTARCE (René DE), ministre plénipotentiaire, 3, rue Mollien, Paris.
FONTENAY (baron DE), 9, avenue Malakoff, Paris.
FONTENAY (vicomte DE), ambassadeur de France, 8, rue de Gravelle, Versailles (Seine-et-Oise).
FORBIN (marquis DE), 71, rue de Monceau, Paris.
FRÉMY (comte), 11 *bis*, rue Casimir-Périer, Paris.
FRITZE (C. E.), Librairie royale, Fredsgatan 2, Stockholm, Suède.

* GAIFFIER D'HESTROY (baron DE), ambassadeur de Belgique, *vice-président*, 43, avenue du Bois-de-Boulogne, Paris.
* GALLAVRESI (Giuseppe), 35, via Monforte, Milan, Italie.
GALLEGOS (Miguel), ancien secrétaire d'Etat au ministère des Affaires étrangères de Salvador, San-Salvador, Amérique centrale.
GEER (DE), secrétaire de la légation suisse, 14, rue Pétrarque, Paris.
* GEOFFRAY (Léon), ambassadeur de France, *membre du Comité*, 37, rue de la Pompe, Paris.
GHIKA (prince D.), ministre de Roumanie, 11, boulevard de la Madeleine, Paris.
GILBERT (André), ministre plénipotentiaire, 35, avenue Victor-Hugo, Paris.
GIRARD, bibliothécaire du Ministère des Affaires étrangères, *membre du Comité*, 130, rue de l'Université, Paris.
GIROD DE L'AIN (Edouard), 24 *bis*, avenue du Président-Wilson, Paris.

* GONTAUT SAINT-BLANCARD (marquis DE), 5, rue de la Chaise, Paris.
GOUT (Jean), ministre plénipotentiaire, 51, rue Saint-André-des-Arts, Paris.
GOYAU (Georges), de l'Académie française, *membre du Comité*, 36, rue de la Pompe, Paris.
GRANDIDIER (G.), 53, rue Montaigne, Paris.
GRENOBLE (*Bibliothèque de l'Université de*), Isère.
GUICHEN (vicomte DE), premier secrétaire d'ambassade honoraire, *membre du Comité*, 13, avenue Bosquet, Paris.

HANOTAUX (G.), de l'Académie française, ambassadeur de France, *membre du Comité*, 4, avenue Hoche, Paris.
HARCOURT (vicomte D'), 9, rue de Constantine, Parie.
HARVARD UNIVERSITY (*Law School of*), Library, Cambridge, Massachusetts, Etats-Unis.
HASSELT (J. VAN), directeur de la Compagnie royale néerlandaise de navigation à vapeur, 5, Nassauplein, Haarlem, Pays-Bas.
HELDRING (Ernest), directeur de la Compagnie royale néerlandaise de navigation à vapeur, 478, Heerensgratht, Amsterdam, Pays-Bas.
HENGEL (VAN), 285, Hoogstraat, Rotterdam, Pays-Bas.
HENNESSY (Jean), ambassadeur de France à Berne, Suisse.
HOIJER (Olof), 25, boulevard de Grenelle, Paris.

INSTITUT DE FRANCE (*Bibliothèque de l'*), Palais Mazarin, Paris.
INSTITUT D'EGYPTE (*Bibliothèque de l'*), Le Caire, Egypte.
JOCKEY-CLUB (*Bibliothèque du*), Bucarest, Roumanie.
JOHNS HOPKINS UNIVERSITY, Baltimore, Maryland, Etats-Unis.

KARLOVA (*Bibliothèque de l'Université*), Prague, Tchécoslovaquie.
KNIGHT (Jean), 17, rue de l'Annonciation, Paris.
KOMENSKY (*Bibliothèque de l'Université*), Bratislava, Tchécoslovaquie.

LACOMBE (comte B. DE), 30, rue Saint-Dominique, Paris.
LA GORCE (Pierre DE), de l'Académie française, *membre du Comité*, 4, rue Joseph-Bara, Paris.
LA HAYE (*Bibliothèque royale de*), Lange Voorhout, La Haye, Pays-Bas.
* LA HAYE (*Bibliothèque du Palais de la Paix à*), Pays-Bas.
LA MAZELIÈRE (marquis DE), 40, rue Barbet-de-Jouy, Paris.
LAPORTE (G. Osmin), ministre de France à Oslo, Norvège.
LA RIBOISIÈRE (comte DE), 4, rue Fabert, Paris.
LA ROCHEFOUCAULD (comte Aymery DE), 93, rue de l'Université, Paris.
LASTEYRIE (comte Charles DE), ancien ministre, 4, rue Bayard, Paris.
* LAUDET (Fernand), de l'Institut, *membre du Comité*, 4, rue de Gribeauval, Paris.
LAUNAC (Harris-Phelps, comte DE), 7, rue de Presbourg, Paris.
LAVOLLÉE (René), *membre du Comité*, 162, boulevard Haussmann, Paris.
LAVOLLÉE (Robert), 16, rue Christophe-Colomb, Paris.
LAWLEY (Roberto), Piazza d'Ancona, Pise, Italie.

League of Nations (*Library*), 2, quai Léman, Genève, Suisse.
Lefèvre-Pontalis (Pierre), ministre plénipotentiaire, 14, avenue Pierre-Ier-de-Serbie, Paris.
Le Marchand (Edgard), ministre plénipotentiaire, *membre du Comité*, 93, rue de Lauriston, Paris.
Lesourd (Paul), archiviste-paléographe, 26, rue Desnouettes, Paris.
Levé (général), 17, rue Cassette, Paris.
Librairie (*Agence générale de*), 7, rue de Lille, Paris.
Lillers (marquis de), 10, boulevard de La Tour-Maubourg, Paris.
Livre français (*Maison du*), 3, rue Félibien, Paris.
Loudon (jonkherr J.), ministre des Pays-Bas, *membre du Comité*, 85, rue de Grenelle, Paris.
Louvain (*Bibliothèque de l'Université catholique de*), Belgique.
Lubliana (*Bibliothèque de l'Université de*), Lubliana, Yougo-Slavie.
Lund (*Bibliothèque de l'Université de*), Suède.
Lwow (*Bibliothèque de l'Université de*), Lwow, Pologne.
Lyautey (maréchal), de l'Académie française, 5, rue Bonaparte, Paris.
Lyon (*Bibliothèque de l'Université de*), Rhône.

Maison des Français, 7, place Alexandre-Lahovary, Bucarest, Roumanie.
Malvezzi de' Medici (marquis Nerio), sénateur du royaume, Bologne, Italie.
Manneville (comte de), ministre plénipotentiaire, *membre du Comité*, 63, rue de Varenne, Paris.
Marcello (comte Giovanni), Venise, Italie.
Marchena (marquis Albert de), 169, boulevard Malesherbes, Paris.
Marees van Swinderen (jonkheer R. de), 32, Green Street, Londres, W.
* Margerie (de), ambassadeur de France à Berlin, 14, rue Saint-Guillaume, Paris.
Marseille (*Chambre de commerce de*), Marseille, Bouches-du-Rhône.
Masarycova (*Bibliothèque de l'Université*), Brno, Tchécoslovaquie.
Melzi d'Eril, duc de Lodi, 11 *bis*, rue Vezelay, Paris.
Méneval (baron de), 1 *ter*, boulevard Saint-Antoine, Versailles, Seine-et-Oise.
Michigan (*University of*), General Library, Ann Arbor, Michigan, Etats-Unis.
Miron de l'Espinay (A.), Blois, Loir-et-Cher.
Missak-Effendi (H), ministre plénipotentiaire, *membre du Comité*, 26, avenue Georges-V, Paris.
* Montmorency (duc de), 34, avenue du Bois-de-Boulogne, Paris.
Montesquieu (baron Roger de), 37, avenue Victor-Hugo, Paris.
Montpellier (*Bibliothèque de l'Université de*), Hérault.
Montureux (vicomte de), 4, rue Quentin-Beauchart, Paris.
Morawki (comte), 30, avenue Marceau, Paris.
Mortureux (Albert), 4, avenue Marceau, Paris.
Mousset (Albert), Agence Avala, Nieguseva ulica 19, Belgrade, Tchécoslovaquie.
* Moustier (marquis de), député du Doubs, 15, avenue Georges-V, Paris.

Moysset (Henri), 6, rue de Commailles, Paris.
Myron Herrick, ambassadeur des Etats-Unis, 2, avenue de la Motte-Picquet, Paris.
Nadaillac (comte Jean de), 15, avenue Bosquet, Paris.
Nalèche (comte Etienne de), 2, rue de Chanaleilles, Paris.
Nancy (*Bibliothèque de l'Université de*), place Carnot, Nancy, Meurthe-et-Moselle.
Navenne, (Ferdinand de), ministre plénipotentiaire, 28, avenue Bosquet, Paris.
Nebraska (*The Library of the University of*), Lincoln Nebraska, Etats-Unis.
* Nervo (baron Jean de), 41, boulevard de La Tour-Maubourg, Paris.
* Neufchatel (*Bibliothèque de la ville de*), Suisse.
Nijhoff (Martinus), 9, Lange Voohout, La Haye, Pays-Bas.
Nisot (J.), 15, rue de l'Artichaut, Bruxelles, Belgique.
* Noailles (vicomte de), 43, rue de l'Université, Paris.
Nobel (*Comité du Parlement norvégien*), à Oslo, Norvège.

* Ormesson (comte d)' ministre plénipotentiaire, chargé de la Légation de France à Münich, 27, Quai d'Orsay, à Paris.
Ormesson (comte Wladimir d'), *directeur des publications*, 55, rue de Varenne, à Paris.

Padoue (*Université de*), Padoue, Italie.
Pageot (Mme), 16 *ter*, avenue Bosquet, Paris.
Pell (Hon. Herbert), 20 East 94 Street, New-York, Etats-Unis.
Pennsylvania (*University of*), Periodical Départ[t], Philadelphie, Etats-Unis.
Peralta (marquis de), ministre de Costa-Rica, *membre du Comité*, 21, rue Erlanger, Paris.
Perigny (comte Maurice de), explorateur, 4, avenue Malakoff, Paris.
* Pétin (Hector), 4 *bis*, rue de Franqueville, Paris.
Picavet, professeur à l'Université de Toulouse, Toulouse, Haute-Garonne.
Piccioni (Camille), ministre plénipotentiaire, *secrétaire*, 1, rue de Bassano, Paris.
Pingaud, ministre plénipotentiaire, inspecteur des postes diplomatiques et consulaires.
Pinon (René), 21, avenue de la Motte-Picquet, Paris.
* Planas-Suarez (comte de), ministre du Venezuela à Lisbonne, Portugal.
Plancy (comte de), ministre plénipotentiaire, 14, rue Lincoln, Paris.
Poitiers (*Bibliothèque de l'Université de*), Vienne.
Politis (N.), ancien ministre des Affaires étrangères de Grèce, *vice-président*, 63, boulevard des Invalides, Paris.
Poninski (comte Alfred), conseiller à l'ambassade de Pologne, à Paris.
Poznan (*Bibliothèque de l'Université de*), Poznan, Pologne.
Princeton University *Library*, Princeton, New-Jersey, Etats-Unis.

Prinet (Gaston), ministre plénipotentiaire, 1, place Saint-Sulpice, Paris.

Prior, Palazzo Litta Visconti, Varese, Italie.

Quinones de Leon, ambassadeur de S. M. le roi d'Espagne, *membre du Comité*, 13, avenue Georges-V, Paris.

Raben-Levetzau (comte de), Copenhague, Danemark.

* Rain (Pierre), 47, rue de l'Université, Paris.

Raindre (Gaston), ambassadeur de France, 118, faubourg Saint-Honoré, Paris.

* Ramos Montero (Dionisio), ministre plénipotentiaire de l'Uruguay à Rio-de-Janeiro, Brésil.

Reboul (colonel), 16, rue Montaigne, Paris.

* Renaut d'Oultre-Seille (F. P.), 38, rue de Lourmel, Paris.

* Reventlow (comte F.), Vindeholme, Nakskov, Danemark.

Rochegude (marquis de), 34, rue Beaujon, Paris.

* Rodocanachi (Emmanuel), *trésorier, membre du Comité*, 54, rue de Lisbonne, Paris.

Rohan (duchesse de), 35, boulevard des Invalides, Paris.

Romieu (Joseph), 29, rue Octave-Feuillet, Paris.

Rothschild (baron Edmond de), membre de l'Institut, 41, faubourg Saint-Honoré, Paris.

Roulleaux-Dugage (baron), 15, rue Lesueur, Paris.

Roumaine (*Bibliothèque de l'Académie*), 135, Calea Victoriei, Bucarest, Roumanie.

Saint-Aulaire (comte de), ancien ambassadeur de France, 33, avenue Rapp, Paris.

Saint-Gilles (comte Hervé de), 18, rue Marignan, Paris.

Saint-Paul (G.), conseiller d'Etat, 8, place des Etats-Unis, Paris.

Saint-René Taillandier (G.), ministre plénipotentiaire, 11, rue Sédillot, Paris.

Saint-Sulpice (*Bibliothèque*), 340, Saint-Denis Street, Montréal, Canada.

* Sciences politiques (*Bibliothèque de l'Ecole des*), 27, rue Saint-Guillaume, Paris.

* Seillière (baron Ernest), de l'Institut, *vice-président*, 16, rue Hamelin, Paris.

* Semallé (comte de), ancien secrétaire d'ambassade, *membre du Comité*, 16 *bis*, avenue Bosquet, Paris.

Sénat (*Bibliothèque du*), Palais du Luxembourg, Paris.

Sendaï (*Tôhoku Imperial University*), *Library of College of Litterature*, Japon.

Sercey (comte de), 86, rue de Grenelle, Paris.

Sizeranne (comte Robert de la), 9, avenue de Breteuil, Paris.

Sofia (*Bibliothèque de l'Université de*), Bulgarie.

Soulange-Bodin, ministre plénipotentiaire, 9, rue de Téhéran, Paris.

Souza Dantas (Luiz de), ambassadeur du Brésil, 17, rue Quentin-Bauchart, Paris.

Stéchert, 16, rue de Condé, Paris.

Strasbourg (*Bibliothèque de l'Université de*), Bas-Rhin.

Taigny (Olivier), ministre plénipotentiaire, 17, avenue du Président-Wilson, Paris.
Talmont, attaché à l'ambassade de Belgique, Washington, Etats-Unis.
Tardieu (André), ancien ministre. 26, avenue de Messine, Paris.
Tchécoslovaque (*Légation de la République*), 15, avenue Charles-Floquet, Paris.
Terlinden (Charles), professeur à l'Université de Louvain, 61, avenue Legrand, Bruxelles, Belgique.
Ternaux-Compans, ministre plénipotentiaire, 25, rue Jean-Goujon, Paris.
* Tets van Goudriaan (jonkheer A. W. van), 29, Lange Voorhout, La Haye, Pays-Bas.
Thiers (*Bibliothèque*), 27, place Saint-Georges, Paris.
Thuasne (Louis), 5. rue de Fleurus, Paris, 6e.
Tilmont (A.), secrétaire de l'ambassade de Belgique, 1780, Massachusetts Avenue, Washington, D. C. Etats-Unis.
Tokio College of Law (*Imperial University*). Japon.
— Gaismusho-Toshobu (*Departement of foreign Affairs*).
— Waseda University (*Library of*).
— Institute of Hirtry College of Litterature (*Imperial University*).
Torriente (Dr Cosme de la), ambassadeur de Cuba, 2630, 16 th Street. Washington, Ftats-Unis.
Toutain (Edmond), ministre plénipotentiaire, 73. rue de Courcelles, Paris.
Twietmeyer, Gellerstrasse, 16, Leipzig, Allemagne.

Ulser, secrétaire commercial à l'ambassade de Belgique, 1780. Massachusetts Avenue, Washington D. C.. Etats-Unis.
Union (*Cercle de l'*). 11, boulevard de la Madeleine, Paris.
Université de France (*Bibliothèque de l'*). à la Sorbonne, Paris.
Upsal (*Bibliothèque de l'*), Suède.
Utrecht (*Société d'histoire d'*), Pays-Bas.

Vallery-Radot (René). 11 *ter*. rue Colbert, Versailles, Seine-et-Oise.
Varsovie (*Bibliothèque de l'Université de*), Pologne.
* Vauvineux (comte de). ministre plénipotentiaire, 2. avenue Montaigne, Paris.
* Vendôme (S. A. R. Mgr le duc de), 24, rue Borghèse, Neuilly-sur-Seine.
Versailles (*Bibliothèque de la ville de*), Seine-et-Oise.
Vienne (*Bibliothèque de l'Université de*). Autriche.
Vienne (*Haus. Hof und Staats Archiv.*). 1. Minoritenplatz. Vienne. Autriche.
Villeneuve-Bargemon (comtesse de), 102, avenue des Champs-Elysées, Paris.
Villermont (comte Carlos de). château de Boussu-en-Pagne. Belgique.
Vinck de Deux-Orp (baron Carl de), ministre plénipotentiaire. correspondant de l'Institut. 12, rue de Presbourg. Paris.
Vissière (Arnold). ministre plénipotentiaire, 44. rue du Ranelagh, Paris.

VITTORIO EMANUELE (*Biblioteca nazionale*), via del Collegio Romano, Rome.
« VOJENSKI ARCHIV *CSR* » Praha IV. — Pohorelec, Tchécoslovaquie.
WALISZEWSKI (K.) *membre du Comité*, 30, avenue de La Bourdonnais, Paris.
WECK (René DE), conseiller de la légation de Suisse, 4, rue Robert-Estienne, Paris.
WEDEL JARLSBERG (baron DE), ministre de Norvège, 25, rue de Surène, Paris.
WENDEL (Mme Guy DE), 26, avenue Victor-Hugo, Paris.
WENDEL (Maurice DE), 28, avenue de Tokio, Paris.
WITTE (baron Jehan DE), 14, rue Jean-Goujon, Paris.
WOLSET (Maurice), membre de l'ambassade de Belgique à Washington, Etats-Unis.
* WRANGEL (comte), 3, cours du Chapeau-Rouge, Bordeaux, Gironde.

YALE UNIVERSITY, New-Haven, Connecticut, Etats-Unis.
YASSY (*Bibliothèque de l'Université de*), Roumanie.

ZAGREB (*Bibliothèque de l'Université de*), Yougo-Slavie.
ZAMOYSKI (comte Maurice), ancien ministre des Affaires étrangères à Varsovie, Pologne.
ZOGLIZOHI, à Beyrouth, Syrie.
ZURICH (*Zentralbibliotek*), Suisse.

RECUEILS PÉRIODIQUES

AVEC LESQUELS LA REVUE ÉCHANGE SES PUBLICATIONS

Revue historique, bimestrielle, Paris.

Revue des Etudes historiques, trimestrielle, Paris.

Revue des Questions historiques, trimestrielle, Paris.

Bulletin du Comité France-Orient, mensuel, 5, av. de l'Opéra, Paris.

Bulletin de l'Institut intermédiaire international, trimestriel, 6, Oranjestraat, La Haye, Pays-Bas.

Bulletin of the Institute of historical Research, University of London. Malet Street, W. C., 1.

La Pologne politique, économique, littéraire et artistique, bimensuelle, Association France-Pologne, 5, rue Godot-de-Mauroy, Paris-VIIIe.

Polybiblion : revue bibliographique universelle, mensuelle, partie littéraire et partie technique, 5, rue Saint-Simon, Paris-VIIe.

Revue de Droit international et de Législation comparée, 84, Coupure, Gand, Belgique.

Revue de Droit international et de Science diplomatique (Sottile), 35, chemin de Miremont, Genève, Suisse.

UNE EXPÉDITION DIPLOMATIQUE ET MILITAIRE

LA TOUCHE TRÉVILLE A NAPLES (1)

CHAPITRE PREMIER.

DE BREST A LA SPEZZIA.

Au printemps de1792, La Touche Tréville, que sa qualité d'ancien Constituant écartait de l'Assemblée nouvelle, se proposait de reprendre du service dans l'armée navale.

Avant de participer aux récents événements politiques, il avait, en effet, déjà servi dans les armées de terre et de mer. La réunion des Etats-Généraux, auxquels il se fit envoyer, était venue interrompre sa carrière.

Au commencement de mai, il eut vent que Dumouriez songeait à utiliser ses capacités et voulait l'envoyer à Saint-Domingue toujours en insurrection. Profitant des liens d'amitié qui l'unissaient à ce ministre, il lui adressa un message officieux pour le supplier de ne point réaliser un tel projet.

« Emploie-moi en Europe, mon cher Dumouriez », écrivait-il dans cette lettre, où il désapprouvait la politique coloniale de la Législative. Cette attitude devait, de son propre aveu, lui ôter sa liberté d'esprit pour bien agir. De plus il possédait des intérêts

(1) D'après des papiers de l'amiral de La Touche Tréville, conservés aux archives du château de Léran.

à Saint-Domingue et craignait qu'on ne suspectât la probité de ses intentions, qu'on n'accusât de partialité les mesures qu'il serait amené à prendre.

Bien que ces réclamations revêtissent un caractère à peu près confidentiel, La Touche, sortant de la vie politique, devait se croire quelque peu autorisé à les faire valoir, avant de redevenir soldat. Il avait, en effet, non seulement participé, comme député de la Noblesse du baillage de Montargis, au droit de délibérer et de statuer par le vote sur les affaires publiques, mais encore il avait été membre du Comité de Marine. Son influence avait donc agi, pour une part, sur ce ressort spécial des services de l'Etat.

Dans sa confiance en Dumouriez, La Touche, allait jusqu'à lui préciser l'objet de ses vœux. La connaissance des côtes de la Méditerranée et de cette mer, lui faisait souhaiter d'y trouver son champ d'action. Les circonstances allaient le servir. Au milieu de l'année 1792, alors que la France était déjà en guerre avec l'Autriche et la Prusse, nos troupes envahirent le Piémont et l'escadre de la Méditerranée reçut l'ordre d'appuyer les opérations de l'armée contre Nice et Villefranche.

Le 28 juillet, La Touche avait reçu sa nomination au commandement du vaisseau « Le Languedoc » en armement à Brest, et en outre au commandement d'une division de quatre vaisseaux. Lui-même ne présida point à l'armement. D'autres officiers furent chargés de ce soin. C'étaient des partisans de l'ancien régime que La Touche accusera plus tard d'avoir employé, par malveillance, le plus mauvais matériel.

A peine arrivé, La Touche prend le commandement de la rade, en l'absence du contre-amiral Morard de Galles. La situation maritime dans le port de Brest se trouvait alors bien loin d'être brillante.

Depuis l'année 1789, des troubles graves n'avaient guère cessé de se produire parmi les soldats, les matelots et les ouvriers. Les municipalités, jalouses de leur autorité et de leur influence, empiétaient sur les attributions des chefs civils et militaires,

leur suscitaient des difficultés dans l'exercice de leurs fonctions.

D'autre part, de sourdes influences étrangères, anglaises, probablement, contribuaient à fomenter des désordres. Le comte d'Hector, commandant de la marine, d'abord assez populaire, ne trouva pas le moyen, malgré tous ses efforts, de s'entendre avec la population. La promulgation du nouveau code pénal pour les vaisseaux, le 20 août 1790, irrita les équipages de l'escadre. D'Albert de Rioms, son chef, ne parvenant pas plus à faire respecter l'autorité de l'Assemblée que la sienne propre, dut se démettre de ses fonctions.

Aucune mesure de rigueur ne fut prise en haut lieu. Le ministre se contentant d'exhortations vagues, le chef d'escadre de Souillac, successeur d'Albert de Rioms, ne conserva pas non plus sa charge qui fut confiée à Bougainville. Enfin deux commissaires furent envoyés par l'Assemblée Nationale, pour n'obtenir d'ailleurs que de vaines paroles. Une nouvelle insurrection éclata sur l' « América » après leur départ. L'indiscipline ne fut arrêtée que par le désarmement de l'escadre en 1791.

La Touche devait encore trouver dans ses souvenirs un exemple plus criant et d'une portée plus directe. Le Capitaine de vaisseau de Lajaille, nommé au commandement du vaisseau le « Duguay-Trouin », en partance pour Saint-Domingue, faillit être victime d'une émeute à son arrivée à Brest au mois de novembre 1791. Quelques agitateurs l'avaient accusé d'hostilité envers les idées nouvelles. Un député accusa le gouvernement de désigner des agents suspects. Les auteurs des désordres ne furent pas poursuivis et l'officier perdit son commandement.

Aussi, dès le début de son entrée en fonctions, La Touche met-il un empressement signalé à faire preuve de loyalisme envers le régime nouveau et à flatter l'autorité municipale. A son vaisseau est arboré le bonnet de la liberté qu'il fait saluer de vingt-et-un coups de canon. Ayant ensuite convoqué la municipalité à son bord, il jure avec tout l'équipage « d'être fidèle à la Nation, de maintenir la liberté et l'égalité, de mourir à son poste ».

Par ce geste, La Touche Tréville semble avoir voulu, dès le début de son entrée en service, se donner une attitude bien déterminée qu'il conservera pendant toute sa campagne, sans s'émouvoir des difficultés où sa naissance et son nom devaient nécessairement l'engager. Elle est conforme à ce caractère ardent jusqu'à l'exaltation, sincère jusqu'à la naïveté, ambitieux, mais toujours loyal. Le roi régnait encore, quand La Touche Tréville ordonna la cérémonie de Brest. On ne peut guère songer que par une subtilité de vues politiques, si différentes de l'état d'esprit du moment, La Touche Tréville escomptât l'abolition de la royauté. C'est avec une spontanéité vraie qu'il se laissa porter par « le vent révolutionnaire ».

L'ambition de La Touche Tréville est un besoin d'activité intellectuelle et physique, chez un homme énergique et sain. Sans apercevoir ce qu'il ôte de valeur morale et aussi d'efficacité à ses services, à son dévouement républicain, il s'acharne à les faire valoir auprès des ministres pour passer vice-amiral avant son rival Truguet. Vraie nature de soldat et de marin qui n'a ni le temps ni l'habitude de méditer sur les causes profondes de ses actes, La Touche ne marchande pas sa personne pendant l'action, mais n'oublie pas, après, son avancement. Il préfère réfléchir plutôt sur les faits que sur lui-même et apporte à leur examen une lucidité et une largeur de pensée remarquables. Cœur chaud, violent dans ses colères, mesurant moins sa rancune à l'intention qu'à la réalité des griefs, bornant sa haine à leur durée, La Touche montre dans toutes ses entreprises une conscience très vive des responsabilités qu'il assume et ce sentiment lui fera servir la France avec un loyalisme parfait, administrer ses subordonnés avec une justice dont il ne se départira jamais.

Le 26 août, La Touche reçoit, avec diverses instructions et enseignements, l'ordre de rallier à son pavillon :

Le « Vengeur » de 74 canons
L' « Entreprenant » de 74 canons
L' « Orion » de 74 canons

et de passer en Méditerranée pour aller se mettre avec sa division, sous les ordres du contre-amiral Truguet.

A ce moment, ni l'expédition de Naples, ni celle de Sardaigne ne semblent être encore arrêtées ; Truguet avait simplement été désigné pour soutenir l'armée de terre, commandée par le général Anselme et qui devait opérer en Piémont.

Après un retard occasionné par les vents et l'attente du retour de Morard de Galles, La Touche céda au contre-amiral le commandement de la rade, en louant la bonne tenue des équipages, puis mit à la voile.

Ces félicitations officielles, banales en tout autre temps, prennent du relief à cette époque où le port de Brest avait été le théâtre de tant de désordres. Elles devaient, dans l'intention même du chef, flatter les intéressés, les lui concilier pour l'avenir et laisser, en même temps, une bonne opinion de sa manière de diriger.

Le 15 septembre, La Touche passa en vue de Gibraltar et arriva sans incidents le 25 en face de Toulon, où ses ordres lui marquaient de rejoindre son amiral. Truguet, qui commandait, d'ailleurs, la rade de cette ville, n'avait pas attendu les renforts de Brest pour appareiller. Parti depuis cinq jours, il avait laissé, pour La Touche, un ordre l'engageant à rejoindre l'escadre aux îles d'Hyères. La Touche obéit aussitôt, sans même entrer dans le port de Toulon. Aux îles d'Hyères, la jonction se trouva encore différée par le départ de Truguet pour le golfe Juan, près d'Antibes. L'officier du port, venu à bord du « Languedoc », instruisit La Touche de cette nouvelle. Toujours avec la plus grande hâte et le plus grand zèle, la division continua de suivre les traces du commandant en chef, mais fut retardée par des vents défavorables. Un grand orage éclata, le premier octobre, et rejeta les vaisseaux sur les côtes des îles d'Hyères. La Touche se vit forcé de faire escale pour réparer ses avaries, et ce fut le lendemain, en prenant communication avec la terre, qu'il apprit la proclamation de la république en France. De la même manière, il eut connaissance, le 5 octobre que, Nice, Ville-

franche et la forteresse de Montalbar s'étaient rendues, sans coup férir, à la république.

Deux incidents troublèrent l'équipage, durant ce séjour. Cent cinquante hommes qui avaient obtenu la permission de descendre à terre, causèrent des désordres dont s'émurent les autorités civiles.

A cette époque de transition si troublante d'un régime à l'autre, la discipline générale des armées subissait des relâchements trop multipliés, dont la triste fin de l'expédition de Cagliari n'est pas le seul exemple que cette campagne nous fournit. Les matelots de la division La Touche se souvenaient des mutineries de Brest.

Ici, d'ailleurs, le mécontentement des hommes semble être venu autant des troubles financiers qui commençaient déjà à se faire sentir que de sourdes menées politiques pratiquées soit dans un sens, soit dans l'autre.

Les habitants ne voulaient accepter que pour une valeur de *trois* francs les assignats de *cinq*, et vendaient leurs marchandises sur ce pied. De là, fureur des marins, déjà mal nourris et mal payés.

Leur exaspération ne se déversa pas seulement sur la population des côtes. Le 1er octobre, éclata à bord une mutinerie que La Touche calma par une harangue, à la fois ferme et habile, sans craindre d'ailleurs de punir. Nicolas Chauvelot, gabier de grande hune, coupable de s'être opposé au signal d'appareiller, fut condamnée par le conseil de justice à être mis à la queue de l'équipage, avec la plus basse paye.

Le chef, sans chercher à fuir des responsabilités, n'oublia pas d'adresser des excuses aux citoyens des côtes :

« A bord du « Languedoc », le 4 octobre 1792, l'an Ier de la République.

» Frères et Amis,

» Je me suis empressé de faire part à l'équipage du « Languedoc » des justes reproches que vous aviez à faire à ceux d'entre eux qui, par leur intempérance, ont occasionné hier du

» trouble dans la ville d'Hières, je dois vous faire part de leur
» repentir, et combien la partie de l'équipage restée à bord a
» été affectée que leurs frères et camarades se fussent conduits
» d'une manière répréhensible. Je dois, frères et amis, me puri-
» fier de l'inculpation que l'on m'a faite d'avoir permis à une
» trop grande quantité d'hommes de descendre à la fois. Si
» vous vouliez bien considérer le vaisseau le « Vengeur » et
» le « Languedoc », arrivant de la mer, les soldats, et mate-
» lots, ayant besoin de laver leur linge, ayant sous les yeux,
» trois vaisseaux dont les équipages avaient la liberté d'aller à
» terre, deux de relâche à Toulon, jouissant de la même liberté,
» il vous sera aisé de concevoir qu'une résistance à leur désir
» d'aller à terre n'aurait fait que compromettre l'autorité sans
» parvenir peut-être à les en empêcher. Voilà les motifs de ma
» condescendance ; les lois de la discipline ne peuvent se faire
» observer qu'autant que ceux qui y sont soumis se persuadent
» que jamais l'arbitraire ne leur impose de privations. Je me
» trouve, dans ce moment, suffisamment autorisé par l'incon-
» duite de ceux qui ont abusé de la permission que leur avais
» donnée à ne plus en accorder qu'à ceux que je croirai pouvoir
» répondre ; vous êtes sans doute instruits, frères et amis, que
» la cause la plus apparente et la plus vraisemblable du trou-
» ble qui a eu lieu provient de la perte énorme que les soldats
» et matelots ont éprouvée dans les payements qu'ils ont faits
» en assignats, je conçois qu'il est fort difficile de faire enten-
» dre à des gens qui naguère à Brest négociaient leurs assi-
» gnats de cinq pour sa valeur, d'éprouver, dans une autre par-
» tie du pays de la Liberté et de l'Egalité, une perte de qua-
» rante sols ; je vous prie, frères et amis, de peser cette con-
» sidération dans votre sagresse, et j'espère qu'elle atténuera
» un peu à vos yeux les torts de citoyens qui brûlent de trou-
» ver les occasions de combattre pour la liberté, l'égalité et faire
» triompher la République.

» Le Commandant du vaisseau de la République, le *Languedoc*,

» La Touche. »

On y devine le même embarras que l'on retrouvera plus tard dans la proclamation de Truguet aux mutins de Cagliari, d'un chef qui ne se sent pas sûr de ses soldats.

Une chaloupe arriva enfin chargée de trois bœufs et douze moutons, et ses passagers annoncèrent que l' « Orion » apportait des ressources de toute nature, mais s'était échoué et ne rejoindrait que plus tard le gros de la division.

A deux heures et demie de l'après-midi du jour même de la révolte, La Touche crut pouvoir et devoir remettre à la voile. En vue du cap Juan, il apprit que l'amiral était déjà passé ; il doubla alors le cap Caraïb et gouverna sur Nice. Une frégate, rencontrée en chemin, lui remit, de la part du chef d'escadre, l'ordre de laisser l' « Orion » en arrière sur Nice et d'entrer lui-même à Villefranche avec les quatre autres vaisseaux. Ce fut dans la rade de cette ville que La Touche rejoignit le « Tonnant », portant pavillon de l'amiral Truguet.

Désormais, La Touche, rendu sur le lieu des opérations, allait agir de concert avec Truguet. Il employa d'abord la durée de l'escale et le répit que lui donnait la suspension des opérations de terre à visiter Villefranche, dont il fait dans son journal de bord un intéressante description militaire. La forteresse de Montalbar l'émerveilla surtout. La Touche admiraït qu'elle se fût livrée sans se défendre, avec ses vint-quatre pièces de canon ; mais il se réjouissait de ce que le seul enthousiasme des idées nouvelles eût rendu son pays possesseur d'une place aussi importante.

« ... Le destin, écrit-il, veille sur la République française. Il est dans ses décrets que la liberté triomphe de tous ses ennemis. »

A ces précédentes informations s'ajoutent, dans le journal de bord du capitaine, des détails sur Nice et les forces de la contrée qui pouvaient s'évaluer à 24.000 hommes. La Touche, en effet, avait continué de mettre à profit son séjour, en se rendant à Nice, par terre, en compagine de l'amiral Truguet, pour conférer avec le général Anselme, commandant

des armées de terre. Truguet devait appuyer les opérations des troupes de ligne.

Le général Anselme tint à rendre sa visite au commandant du Languedoc, qui le reçut à son bord avec les honneurs militaires.

Après avoir embarqué une partie des troupes de terre, détachées de l'armée de Nice, dont 120 hommes à bord du « Languedoc », et avoir attendu vingt-quatre heures un vent favorable, l'escadre s'organisa, le 19, en ordre de marche et le départ s'effectua.

Un vaisseau rejoignit bientôt l'amiral Truguet, à qui l'on remit un paquet du conseil exécutif. Ce courrier devait probablement contenir les ordres relatifs à la prochaine expédition de Naples, dont on chargeait La Touche lui-même, probablement aussi les instructions concernant l'attaque de Cagliari.

Tous les vaisseaux de l'escadre ne purent marcher de pair. Le « Languedoc » se laissa distancer par les vaisseaux de Truguet au moment où ils se préparaient à mouiller dans les eaux d'Oneilles.

Oneilles était une sorte d'enclave piémontaise dans le territoire de la République de Gênes, et, de plus, le refuge habituel de corsaires dangereux. Truguet avait été chargé de faire le siège de cette ville ou d'obtenir d'elle certaines garanties de sécurité pour sa flotte. La Touche, resté en arrière, à quelques milles d'Oneilles, entendit le 23 octobre, dans la soirée, plusieurs coups de canons. Il redoubla ses efforts pour rejoindre l'escadre, mais sans pouvoir y parvenir avant le lendemain, 24 octobre. Une lettre de Truguet le mit au courant des événements de la veille.

L'amiral, aussitôt dans les eaux d'Oneilles, avait envoyé à terre, sur un canot détaché du « Tonnant », un groupe d'officiers chargés de faire les sommations à la ville. La mission se composait du capitaine de pavillon Duchayla, de deux officiers du « Tonnant », Isnard et Pélissier, membres du club de Toulon, de l'aide-de-camp de l'amiral et de l'adjudant général de l'expédition.

Personne, tout d'abord, ne s'oppose à l'arrivée du canot. Sans aucune menace, on le laisse échouer sur le sable. Soudain, par une trahison « dont on ne trouve aucun exemple parmi les nations barbares », écrit La Touche, dans son indignation, les gens qui semblaient se préparer à accueillir les parlementaires, déchargent sur eux leurs mousquets, leur jettent des pierres, accourent pour les assassiner. Isnard, Pélissier et l'aide de camp, J. d'Aubermesnil tombent morts, l'adjudant général, blessé. Blessé de même le capitaine Duchayla parvient à rétablir l'ordre parmi les marins du canot et à leur faire regagner l'escadre au large.

Bientôt après, les vaisseaux de l'escadre firent feu sur la ville et sur les forts, le cessèrent un instant, pour connaître les intentions de l'ennemi qui se mit à tirer des forts, reprirent alors la canonade.

La Touche, dès qu'il eut rejoint, se mit à son rang dans la ligne des vaisseaux mouillés sous la ville en forme de croissant, mais il dut défendre à ses canonniers de tirer, à cause du danger que sa position faisait courir aux vaisseaux voisins. Un seul coup partit, par erreur, sans faire d'accident. Le débarquement des troupes s'opéra sous la protection du feu des frégates. A midi et demi, l'armée pénétra en colonne dans la ville. On déchira le drapeau sarde, on arbora le drapeau de la République. On autorisa, on organisa le pillage. Les troupes et équipages des chaloupes se répandirent dans toutes les maisons et mirent le feu aux quatre coins de la ville. La Touche estime « la punition sévère, mais juste ». Dans le pillage, le « Languedoc » perdit quatre hommes, dont deux hommes de troupe et deux matelots, les uns, par accident, les autres, en maraude, surpris par les habitants, hors des murs.

A cinq heures, Truguet donna le signal du rembarquement, que des chaloupes canonnières, venues de Toulon, aidèrent à protéger. L'incendie d'Oneilles dura toute la nuit. La Touche signale encore, le 27 octobre, une escarmouche. « Les coups de fusil avaient été tirés des hauteurs sur un bataillon de vo-

lontaires, logés dans un couvent, près de la Montagne. » Mais ces derniers efforts n'étaient que les convulsions suprêmes d'une ville anéantie.

Truguet laissa une garnison dans Oneilles, envoya une partie des troupes à Nice et fit voile directement sur Gênes. Comme le gouvernement de cette ville était en bons termes avec la France, le gros de l'escadre eut ordre d'aller mouiller dans le golfe de la Spezzia, afin de ne porter aucun ombrage à la tranquillité des habitants, par la concentration de forces trop considérables. L'amiral qui n'avait conservé avec le « Tonnant » que le « Languedoc », le « Centaure » et deux corvettes, reçut cependant des représentations de la part du capitaine du port de Gênes, qui vit, dans ce déploiement de forces, une sorte d'atteinte portée à la teneur des traités maritimes. Truguet lui fit observer que, si les traités n'autorisaient que l'entrée de trois navires, les corvettes ne pouvaient être considérées comme des bâtiments de ligne. Il était donc en règle, et La Touche et lui furent reçus avec leurs vaisseaux dans le port.

Ils y trouvèrent la frégate « la Junon » qui stationnait depuis 55 jours. Cette frégate était à la discrétion du citoyen Sémonville nommé ambassadeur à Constantinople et qui attendait des *patentes* et instructions du Conseil Exécutif provisoire. Une opposition de la Porte le tenait dans l'expectative.

Après l'heureux résultat de l'expédition de Naples, qui eut précisément pour objet, comme on verra plus loin, de faire lever une sorte de « veto » contre Sémonville, celui-ci ne parvint pas à gagner son poste et fut arrêté à Novale, sur le territoire des « ligne grises », par des agents autrichiens. Il est intéressant de noter que Dumouriez se hâta de faire de cette arrestation un « Casus belli. »

Truguet s'était rendu à Gênes pour attendre des renforts de Toulon qui devaient compléter son escadre. La flotte se trouvait, en effet, bien loin d'être en possession de toutes ses ressources, sous le commandement en chef. Elle n'atteignit son maximum de forces que bien plus tard, au moment de tenter le

grand effort sur Cagliari. Tous les jours arrivaient de France des bombardes, des tartanes, portant munitions et vivres et que l'amiral groupait à la Spezzia. Lui-même demeurait à Gènes, trop longtemps au gré de La Touche qui s'impatientait d'une inaction prolongée. De plus La Touche semble avoir vu avec peu de sympathie les entretiens fréquents de Truguet et de Naillac, ministre de France, entretiens auxquels seul l'amiral avait part. Tenu à l'écart, La Touche souffrait de son désœuvrement. La seule diversion apportée à la monotonie du séjour fut une présentation de tout l'Etat-Major naval au doge Cambiaro (4 novembre).

Le 28, La Touche changeait de résidence. Il appareilla pour la Spezzia, précédant de cinq jours le vaisseau amiral.

Enfin, le 10 décembre, l'ordre de se rendre à bord du « Tonnant » fut communiqué à tous les capitaines, en présence desquels le contre-amiral Truguet remit à La Touche Tréville le commandement d'une division importante de son escadre et lui enjoignit de se tenir prêt à partir pour une destination nouvelle, qu'il ne connaîtrait qu'en pleine mer après le dépouillement des dépêches.

CHAPITRE II.

Les Instructions relatives a la Mission de La Touche.

La Touche fit donc voile vers le sud avec dix vaisseaux, deux frégates, deux bombardes et une tartane chargée de bombes, sans savoir au juste la raison de l'expédition qui lui était confiée. En décachetant les « paquets », à cinq lieues au large, et, quand toute communication avec la terre était impossible, il apprit qu'il devait se diriger sur *Naples*.

Ses chefs lui expliquaient pourquoi l'on avait tenu à cacher jusqu'au dernier moment le lieu où il devait conduire sa flotte.

Dans l'entreprise projetée, on espérait peu de la menace des canons ; on comptait bien plus sur l'étonnement causé par

l'apparition des vaisseaux. On voulait, d'ailleurs, en surprenant la ville, prévenir tous les préparatifs possibles de défense.

Les papiers remis à La Touche contenaient un mémoire relatif aux ordres du Conseil exécutif provisoire, des Lettres de Monge, nommé récemment ministre de la marine, un complément d'instructions de l'amiral Truguet. A ces pièces officielles Truguet avait joint quelques conseils officieux.

La Touche avait à remplir une de ces missions, que l'on pourrait appeler de diplomatie militaire. Le rôle du mandataire était donc double : le capitaine devait servir à faire agréer et respecter le diplomate et ne se substituer à lui qu'en cas d'insuccès des négociations. Il s'efforcerait d'abord, par la seule présence de ses vaisseaux, d'obtenir du Gouvernement Napolitain réparation d'une injure faite à la République française.

Le Conseil Exécutif provisoire reprochait au général Acton, premier ministre du roi de Naples, d'avoir contribué à faire refuser par la Porte ottomane Monsieur de Sémonville comme ambassadeur de la République française.

Ce diplomate était un de ces gentilhommes ardents, de l'école de Lafayette, qui avaient trouvé dans les idées nouvelles un champ d'action inexploré, et qui mettaient une certaine élégance aristocratique à se donner des airs d'indépendance. L'ambition avait une grande part dans leur enthousiasme comme l'a prouvé, avant tout, leur souple façon de s'adapter aux diverses formes de gouvernement que la France en si peu de temps quitta et revêtit.

D'après certaines lettres de La Touche, on peut juger que Sémonville apportait déjà moins de sincérité que de zèle éclatant au service du pouvoir populaire. Néanmoins, lorsqu'il avait été ministre à Gênes, et bien qu'officiellement au service du roi Louis XVI, il se conduisit en apôtre si actif de la France nouvelle, que la cour de Turin et la République très conservatrice de Venise refusèrent de le laisser accréditer auprès d'elles.

Parmi les pièces du dossier officiel communiqué à La Touche par le ministre de la marine, se trouvait une note signée « Acton »,

dans laquelle le premier ministre du roi de Naples prévenait le Vizir du danger que présenterait l'installation de Sémonville à Constantinople. La carrière de Sémonville était résumée en termes qui lui devaient nuire auprès de la Porte. Depuis le 10 août, les idées républicaines commençaient à se dessiner en France et les gouvernements étrangers craignaient de plus en plus la propagande. Or, Sémonville était représenté comme un messager de révolte pupulaire, déguisant ses machinations, sous le titre d'ambassadeur.

Ainsi l'attaque n'était pas seulement dirigée contre la personne de Sémonville, mais contre un gouvernement qui l'aurait choisi, moins pour représenter des intérêts nationaux que pour servir des ambitions cachées.

Voici d'ailleurs le texte intégral de cette pièce assez curieuse et importante, puisqu'elle motiva l'expédition de Naples.

« La Cour de France ayant destiné pour ambassadeur à la » Porte un certain M. de Sémonville, j'estime qu'il n'est ni superflu ni indifférent de prévenir votre Seigneurie très illus» tre, du caractère et des qualités de ce sujet, afin que sans s'ex» poser à la surprise on forme un système pour traiter avec lui » avec sûreté et tranquillité. Il était ministre de Gênes, où il n'y » a point de moyens qu'il n'ai tentés pour attirer ce gouverne» ment dans l'alliance de la France, et, dans l'impossibilité de » réussir, il a mis en avant l'argent et les suggestions pour ga» gner le peuple et l'induire à une révolution. — Finalement, » et d'après le plan le plus scélérat, il a proposé à l'assemblée » de faire un débarquement de troupes dans le territoire de la » République, dans la persuasion qu'avec une force et de l'ar» gent on parviendrait à y faire une Révolution, pour ensuite » passer en Italie et la dévaster plus que n'ont fait les Goths et » les Huns. Ce projet fut accepté et on en craint encore l'exé» cution. Il fut destiné à être ministre à la cour de Turin, mais » ce sage gouvernement ne lui permit pas de passer Alexandrie, » et lui fit entendre qu'il pouvait retourner sur ses pas. Il fut » proposé pour ambassadeur à Venise, mais il a été refusé ou-

» vertement par le Sénat. On le dit à présent destiné pour la » Porte, et on assure qu'il est pourvu d'une bonne somme d'ar- » gent et toujours dans les mêmes dispositions.

» Il convient donc que votre Seigneurie très illustre ait l'œil » ouvert sur ses démarches, le traite avec beaucoup de réserve, » et rende compte de tout pour l'information du roi. — La Porte » ne doit pas être moins vigilante pour n'être pas la victime de » ses discours séditieux, et entraînée dans quelque faux-pas. » Comme ce sujet est connu de toutes les cours, on peut sup- » poser que, dès que les deux cours impériales de Vienne et de » Pétersbourg seront informées de la destination de cet homme, » elles en feront prévenir le Divan afin qu'il se tienne sur ses » gardes et ne soit pas compromis.

» Naples, juillet 1792.

» Jean DACTON. »

Le Conseil Exécutif venait à peine d'être chargé des destinées de la France. Il apparaissait aux vieux royaumes étrangers comme une sorte de parvenu au milieu de gens de tradition. Il devait manifester instinctivement une susceptibilité plus grande à « faire respecter la République dès sa naissance ».

De semblables notes avaient été communiquées au Divan par tous les représentants des puissances coalisées. De la part de nations en guerre ouverte avec la France, le Conseil Exécutif provisoire ne considéra l'intervention que « comme une perfidie de plus ». Il fut plus sensible à l'outrage venant de la Cour de Naples qui avait toujours manifesté jusque-là des sympathies pour la France.

L'instigateur du refus de la Porte paraît avoir été l'ambassadeur congédié Choiseul-Gouffier, ce diplomate dont Condorcet avait dit : « L'art des négociations, qui a été si longtemps l'art de tromper les hommes, fut, dans les mains de Monsieur de Choiseul celui de les instruire, de les servir et de leur montrer leurs véritables intérêts ». Telle n'est pas l'opinion de La Touche Tréville qui écrit dans sa relation de l'expédition de Naples : « Les divers rôles qu'avait joués ce ministre depuis la

» Révolution l'avaient fait regarder comme plus propre qu'un » autre à déterminer la Porte beaucoup plus par l'intrigue et » la séduction que par le raisonnement qu'on n'exerce guère à » Constantinople, à se déclarer contre la Russie et l'Autriche et » produire par là une puissante diversion en notre faveur. » Quoi qu'il en soit, Choiseul avait rendu de réels services au gouvernement français, avec lequel il se brouilla, quand fut prononcée la déchéance du roi. A la fin de son mandat, il s'était rendu suspect au gouvernement. Il s'était acquis une situation importante et agréable à Constantinople et voulait y demeurer, soit par intérêt personnel, soit pour servir les intérêts cachés de la cour de France, « qu'il souçonnait bien n'avoir point influé dans la nomination de Sémonville. Il fallait, pour cela, faire agir à la fois tous les ministres des puissances coalisées », voire même des puissances neutres. « Il y parvint aisément, en leur peignant les dangers qui les menaçaient. »

Les mémoires du Conseil Exécutif, afin de venger l'injure reçue de Naples, traçaient au capitaine La Touche une ligne de conduite énergique et précise.

« Le capitaine La Touche, était-il écrit, prendra sous son » commandement les forces navales que le contre-amiral Tru- » guet a dû lui remettre en l'exécution des ordres du ministre » de la marine : il ira mouiller devant Naples ; le branle-bas » fait et la mêche allumée, il demandera au roi de Naples s'il » avoue la lettre n° 1, écrite par le général Acton.

» Il écrira au Roi, que s'il ne l'avoue pas, il doit lui envoyer » son désaveu athentique par écrit et livrer le général Acton, » qui sera transporté dans les ports de la République, et gardé » en otage jusqu'au moment où ce désaveu sera parvenu au » grand Sultan et où Sémonville, ambassadeur de la Républi- » que, aura été honorablement accueilli par la Porte Ottomane. » Le Conseil désirerait que le roi de Naples, écoutant la voix de » l'humanité, n'attirât point sur le peuple le fléau de la guerre » et qu'il voulût donner à la République française la satis- » faction qu'elle exige.

» Le capitaine La Touche y mettra toute la force et la di-
» gnité de son caractère que le Conseil sait être à la hauteur
» d'un républicain. Mais si le roi de Naples refuse de livrer
» Acton, ou s'il ne désavouait pas la lettre de son ambassadeur,
» le capitaine La Touche canonnera et bombardera la ville de
» Naples, après avoir déclaré et fait dire aux Napolitains qu'ils
» peuvent éviter ce fléau en livrant eux-mêmes le roi de Naples
» et son ambassadeur, qu'à ce prix la ville sera épargnée.

» Si le capitaine La Touche est contraint par l'aveuglement
» des Napolitains et le refus obstiné du Roi, à détruire Naples,
» il dirigera son feu de préférence *sur les bâtiments royaux et*
» *les édifices de quelque apparence, en ménageant autant qu'il*
» *sera possible, la demeure du pauvre qui partout est la victime*
» *des Rois.*

» Si les Napolitains, ou le Roi de Naples demandaient à capi-
» tuler, La Touche cesserait son feu, persisterait dans sa pre-
» mière demande, en insistant pour que le roi de Naples lui soit
» également livré et tenu de payer avant le départ de la flotte,
» bombes, boulets, etc., ce qu'elle aura pu consommer à cette
» occasion.

» Le capitaine La Touche se hâtera d'informer le contre-ami-
» ral Truguet soit à Gênes, si déjà il est occupé de son expédi-
» tion ; soit à Ajaccio, selon le temps qu'il aura employé à ré-
» duire le roi de Naples ; et en général, le conseil exécutif re-
» commande au capitaine La Touche d'entretenir de fréquentes
» correspondances avec son général afin que leurs divisions
» puissent se rallier sans difficulté et continuer à châtier les
» tyrans qui avaient machiné la perte de notre liberté.

» Les instructions ultérieures dont le contre-amiral Truguet
» fera usage aussitôt que le capitaine La Touche se sera rallié
» à son pavilon tracent à la flotte la route et les tentatives qu'elle
» aura à faire pour se retrouver à Toulon à la fin et y prendre
» un supplément de campagne.

» Paris, le 25 octobre 1792, l'an Ier de la République.

» Au nom et par ordre du Conseil Exécutif provisoire de la
» République française,

» Le Ministre de la Marine,.
» Monge. »

« Dans le cas où le capitaine La Touche serait forcé d'em-
» ployer la voie des armes pour obtenir satisfaction du roi de
» Naples, il s'emparera de toutes les forces navales et de toutes
» les munitions de guerre et de marine appartenant à ce roi
» et il les enverra dans les ports de la République.

» Monge. »

A côté de ces ordres énergiques et convenant tout à fait au caractère entreprenant du mandataire, les observations de Truguet révèlent au contraire le temporisateur dont les longues hésitations ont si souvent exaspéré son subordonné. Le commandant en chef se séparait à regret d'une fraction très importante de sa flotte et semblait craindre de la voir amoindrie pour une simple question d'amour-propre. Aussi ordonnait-il expressément à La Touche Tréville de ne compromettre dans aucune occasion les forces nombreuses qu'on avait détachées sur Naples. « Il n'est aucune réparation obtenue, qui puisse dédommager la République d'une perte navale », écrit Truguet, pour justifier ses conseils de prudence.

Il les développe en s'efforçant de mettre en garde le capitaine contre une susceptibilité trop prompte et des menaces trop hâtives. L'effet attendu ne serait point produit. Le peuple n'aurait pas le temps d'être convaincu de l'amitié des français, et, dans une panique irréfléchie, embrasserait aussitôt la cause du roi. De plus il était à prévoir qu'Acton « qui perdait tout en perdant sa place », userait de toute son influence, encore très grande, pour ne point laisser séparer sa propre cause de celle du royaume et pousserait à une résistance énergique.

Sans doute mis au courant des intrigues de la cour napolitaine par ses entretiens avec les diplomates de Gênes, Truguet soulignait à propos la prépondérance du ministre Acton. On

lit, en effet, dans le Mémoire pour servir d'instructions au sieur Makau, ministre de France à Naples, au moment de l'expédition de La Touche, que le roi, par son éducation, n'avait aucune aptitude à gouverner et ne s'en mêlait guère. La reine, qui possédait d'ailleurs « des qualités de gouvernement », tenait en réalité la place du roi. La légéreté de sa vie n'était pas un mystère, et, à cette époque, le général Acton avait ses faveurs. Elle mettait toute sa confiance en ce favori à qui incombaient la responsabilité et la direction des affaires. La Touche ne porte pas contre Acton une accusation bien fondée, quand il prétend venir réclamer un transfuge français. Acton était né en France, sans doute, mais d'un chirurgien irlandais. Après être demeuré quelque temps dans la marine française, il était passé au service de la Toscane. Venu ensuite à Naples, il avait su toucher le cœur de la reine et s'élever au premier rang. On ne peut guère attribuer à ce mercenaire cosmopolite une patrie d'origine. Il pouvait légalement choisir sa nationalité et légalement la changer.

Les instructions à Makau nous révèlent quelques traits de son caractère. Il était dissimulé en affaires « mais d'un naturel violent sur lequel, en le contredisant, on pouvait le faire se révéler ». Il possédait peu de talents et de grâces. Il partageait la haine de la reine pour la France.

Truguet ne signalait pas seulement l'obstacle des influences personnelles. Bien que mal organisées, observait-il, les forces napolitaines étaient assez importantes pour faire craindre des pertes sérieuses à la division navale.

Mieux valait donc, conseillait Truguet, agir sans précipitation, ne pas mouiller devant Naples avec toute la flotte, mais seulement avec le vaisseau amiral, pour bien manifester qu'on venait demander une explication calme, et non point faire une déclaration de guerre.

Truguet avait eu soin de mettre en tête de ses observations que, n'ayant pas le droit d'altérer les ordres du Conseil Exécutif, il se contentait de donner seulement des conseils. Cepen-

dant, il se trouvait sur un point en contradiction avec les instructions officielles, lorsqu'il recommandait à La Touche de ne pas exiger la remise d'Acton prisonnier.

Peut-être Truguet avait-il parlé de l'affaire à Gênes avec Naillac, que La Touche accusera plus tard d'avoir trahi la cause.

L'amiral faisait entrevoir à La Touche qu'un tel acte répugnerait non seulement à l'orgueil royal, mais à l'amour-propre du peuple napolitain et conseillait comme une démarche plus habile et plus sûre de demander seulement l'exil d'Acton.

Après avoir montré une telle bonne volonté et un tel désir de paix dans ses exigences mêmes, l'envoyé de la République, si aucun des précédents moyens n'avait réussi, ferait entendre enfin des menaces. Truguet démontre alors que l'effet produit sur le peuple sera d'une toute autre portée. Les Napolitains n'auront qu'à s'en prendre à leur propre gouvernement des malheurs imminents que la seule obstination de la cour aura empêché de détourner. Le roi, craignant de voir ses sujets l'abandonner, sentira mieux tout le danger de sa conduite.

Après avoir si longuement exposé et défendu les motifs d'une grande réserve de procédés, Truguet, par une sorte de contradiction, très compréhensible recommandait le plus de célérité possible dans l'exécution. Or, il semblait animé d'une pensée dominante qui explique ce mélange d'extrême prudence et de hâte : avoir ses unités au complet, dans la main, pour opérer devant Cagliari. A cette époque n'étaient pas encore rangés sous son pavillon les convois qu'on avait promis de lui envoyer de Toulon. Avant même d'avoir rassemblé toutes ses forces il redoutait à la fois de laisser employer loin de lui, dans des manœuvres dangereuses, un groupe important de son armée, et de l'abandonner trop longtemps hors de son commandement. Il eut peut-être aussi conscience d'avoir déjà trop retardé ses opérations.

La Touche n'avait pas en son chef la confiance aveugle d'un véritable subordonné. Il se savait plus ancien et se croyait plus expérimenté que l'Amiral.

En vérité, il semble avoir suivi de plus près l'esprit des instructions officielles, lorsqu'il rédigea, pendant la route, dans les termes les plus violents, un ultimatum au roi de Naples, pour lui exposer les griefs et les réclamations de la République française. Voici cette pièce « in extenso » :

« Roi de Naples,

» Je viens au nom de la République française demander à Votre Majesté une réparation éclatante de l'insulte faite à ma nation par son Ministre le général Acton, qui, dans une note dont je joins ici copie, s'est permis d'outrager le citoyen français Sémonville, investi de la confiance nationale et son ambassadeur à la Porte ottomane. Je suis chargé de demander à Votre Majesté si elle avoue cette note où se développe la plus insigne mauvaise foi : je lui demande de me faire connaître dans une heure l'aveu ou le désaveu d'un procédé qu'un peuple républicain et libre ne doit pas supporter. Si comme je n'en puis douter, Votre Majesté désavoue la conduite de son ministre, elle me le fera connaître de la manière la plus authentique par une réponse de sa main et me fera remettre dans le même délai le général Acton pour être transporté dans un des ports de la République française où il sera gardé en otage jusqu'au moment où le désaveu de Votre Majesté sera parvenu au Grand Sultan et où le citoyen Sémonville aura été accueilli honorablement par la porte ottomane. Je ne dois pas dissimuler à Votre Majesté que si, contre toute attente, elle avouait le procédé de son ministre, j'ai ordre de regarder cet aveu comme une déclaration de guerre à la République française et à l'instant je ferai usage de toutes les forces qu'elle m'a confiées pour venger son injure de la manière la plus terrible en foudroyant la ville de Naples et en la réduisant en cendres. Un grand peuple outragé mais juste dans sa vengeance désirerait sans doute que le roi de Naples écoutant la voix de l'humanité n'attirât pas sur son peuple un châtiment qui ne doit être encouru que par le ministre imprudent qui a provoqué cette mesure sévère mais deve-

» nue indispensable à la dignité de la République. Je dois en-
» core prévenir Votre Majesté que si elle me force à recourir à
» la voie des armes, j'ai ordre de ne suspendre la destruction
» et la mort que pour exiger un ôtage plus important que celui
» que je réclame et sans la remise duquel je ne me retirerai
» de devant Naples qu'après en avoir fait un monceau de
» ruines.

» Le citoyen Belleville chargé de remettre cette lettre à Votre
» Majesté n'a qu'une heure pour en rapporter la réponse ; dans
» une heure donc, le général Acton sera en ma puissance ou
» Naples sera détruit.

» La Touche. »

Il sera intéressant, dans la suite de comparer cette ébauche avec une nouvelle rédaction. Les événements allaient en partie justifier les réserves de Truguet et donner lieu à La Touche de modifier son attitude.

Il avait aussi réglé d'avance et de la façon la plus précise la « conduite à tenir par le citoyen Belleville » qui serait porteur de la sommation.

Voici des extraits de cette pièce. On y peut voir le soin que La Touche apportait à des affaires un peu en dehors de sa compétence de marin.

« Chargé de remettre au roi de Naples et de ne remettre qu'à
» lui seul, la lettre dont il est porteur il se fera conduire en
» descendant à terre au bureau de la santé pour obtenir l'en-
» trée pour lui et ceux qui devront l'accompagner, et de là il se
» fera conduire publiquement chez l'ambassadeur de la Répu-
» blique..... En traversant la ville pour arriver au Palais de
» France, le citoyen Belleville examinera avec soin les mouve-
» ments du peuple, cherchera à s'assurer si on fait des prépa-
» ratifs de défense et il jugera dès lors s'il est convenable de
» faire usage de l'avis aux Napolitains, dont il est pourvu de
» plusieurs exemplaires, avant d'entrer chez le Roi, ou seule-
» ment à son retour. Arrivé chez le citoyen Makau, ambassa-
» deur de France, le citoyen Belleville lui rendra succincte-

» ment compte de l'objet de sa mission, et si le roi est à Naples,
» il le priera de l'accompagner sans perdre de temps chez le
» ministre, pour demander à parler au roi sur le champ. Si le
» roi était absent de Naples, le citoyen Belleville m'en fera don-
» ner avis et il se fera conduire au lieu où il sera, en observant
» préliminairement au ministre qu'au moindre mouvement hos-
» tile qui sera observé de l'escadre, son feu s'ouvrira à l'instant
» vers le lieu où se passerait le mouvement.

» En remettant au roi la lettre dont je l'ai chargé, le ci-
» toyen Belleville lui observera qu'elle pourra occasionner de
» brèves explications, mais qu'elles ne doivent être entendues
» que de Sa Majesté seule ; s'il s'apercevait à ces mots de quel-
» que inquiétude qui lui fût personnelle, il offrira de remettre
» son sabre au ministre de France, et fera connaître de la ma-
» nière la plus positive qu'il n'est armé que du courage d'un
» homme libre et d'un républicain.

» Lorsque le roi aura lu ma lettre et la note qui y est jointe,
» et que le citoyen Belleville aura eu sur cette lettre les expli-
» cations qui lui auront été demandées, si le Ministre Acton
» se trouvait présent, le citoyen Belleville exigera sans délai,
» sans modification, qu'il lui soit remis pour être conduit à
» bord du « Languedoc », sauf au citoyen Belleville à retourner
» ensuite à terre pour s'entendre avec le roi sur les termes et
» la forme de la déclaration qu'il devra signer.

» Dans le cas où le roi de Naples paraîtrait indécis sur le parti
» à prendre, le citoyen Belleville, lui promettra paix et amitié
» au nom de la République française, et ne lui laissera pas
» ignorer la rapidité des succès de nos armes dont l'objet uni-
» que est la tranquillité et la fraternité universelle.

» Si le roi osait, en refusant ce que je lui propose se permet-
» tre la plus légère menace, le citoyen Belleville alors élèvera
» la voix et du ton le plus ferme, il annoncera que la destruction
» de Naples qui va être commencée à l'instant par la flotte, sera
» bientôt achevée par une autre encore plus formidable et par
» cent mille français qui entrent en Italie et qui déjà ont con-
» quis la plus grande partie des ci-devant états du roi de Sar-

» daigne. Il parlera de la perte prochaine et inévitable de la
» Sicile, de la destruction présente et assurée de toute sa marine.
» Il peindra avec force les mouvements populaires, nécessaire-
» ment excités dans Naples par tous les malheurs d'une guerre
» qu'il est facile d'éviter, par la connaissance que le peuple doit
» avoir déjà des motifs de l'apparition de l'escadre française, de
» la légère satisfaction dont la République se contente par
» amour pour la paix, pour prévenir l'effusion du sang et les
» désastres d'un bombardement et d'une canonnade aussi fu-
» rieuse que celle de dix vaisseaux de 80 ou de 74 embossés.

» Si cette peinture d'un danger prochain et imminent, produi-
» sait quelqu'effet, le citoyen Belleville saisira le moment pour
» présenter au roi les dangers de sa famille et les siens ; il lui
» fera envisager les malheurs auxquels il s'expose pour soute-
» nir les viles intrigues d'un ministre qui, né étranger et dé-
» testé dans Naples, finira bientôt par faire partager à son maî-
» tre toute la haine qu'il s'est attirée.

» Enfin le citoyen Belleville ajoutera que le temps presse, que
» le moindre mouvement hostile ou que le délai fini l'escadre
» commencera à faire feu, qu'alors la guerre ne finira que quand
» la République ne trouvera plus de moyens d'exercer sa juste
» vengeance.

» Les réponses positives du roi détermineront les avis que le
» citoyen Belleville aura soin de me faire passer, s'il se refuse
» d'en venir à un accommodement par les moyens proposés, le
» citoyen Belleville emmènera avec lui le ministre de France et
» sa famille et il fera passer au ministre d'Angleterre le billet
» que je lui ai remis pour le prévenir de prendre ses sûretés.

» En revenant s'embarquer, le citoyen Belleville répandra avec
» profusion, s'il est possible, l'avis aux Napolitains, il parlera à
» ceux qui seront le plus à portée de l'entendre, il leur témoi-
» gnera tous les regrets que les Français leurs frères, leurs amis
» vont avoir d'en venir à de pareilles extrémités lorsqu'ils ne
» désireraient que d'épargner leur sang et leurs propriétés, il
» les engagera de prier le roi d'écarter la guerre, le carnage,
» l'incendie, en livrant pour quelques semaines et en écartant

» ensuite de sa cour un perfide étranger qui les trahit et leur
» cache la vérité.

» Comme on connaît l'influence despotique de la reine de
» Naples sur les déterminations de son époux, et les causes de la
» confiance et de la faveur dont jouit le ministre Acton auprès
» d'elle, il pourrait arriver que la reine voulût être présente à
» la conférence et aux réponses du roi. Dans ce cas, le citoyen
» Belleville pourrait lui parler avec intérêt de ses enfants, de
» la fuite et du danger qu'a couru la gouvernante des Pays-
» Bas, aujourd'hui soumis aux armes françaises, sans vouloir
» néanmoins user des droits de leur conquête que pour les ren-
» dre à la liberté, il parlera de la partie de l'Allemagne couverte
» des troupes de la République ; il ajoutera que ces Français, sur
» le caractère desquels on l'a trompée, si terribles quand on
» les offense ou qu'on leur résiste, ne sont plus que bons, géné-
» reux et sensibles quand on accepte la paix et la fraternité
» qu'ils offrent à tous les peuples.

» Enfin le citoyen Belleville terminera par observer que le
» ministre Acton est Français, qu'un transfuge est toujours un
» traître, et qu'il est également de l'intérêt des deux peuples
» de se garantir de ses perfidies.

» Tous les détails de circonstance et du moment ne pouvant
» être prévus par cette instruction, le citoyen Belleville, con-
» naissant l'objet et l'importance de la mission qui m'est confiée,
» se conduira, pour tout ce qui n'aura pu lui être prescrit ici,
» avec la prudence et les lumières dont il est doué, pour ne pas
» compromettre la sûreté de l'escadre et la dignité nationale.
» Il conservera dans cette délicate entrevue le calme et la fer-
» meté d'un républicain, mais surtout il ne devra souffrir de la
» part du roi de Naples, aucun mot, aucun geste dont puisse
» avoir à s'offenser la Majesté du peuple souverain dont il va
» manifester les intentions.

» Fait à bord du « Languedoc » le 10 septembre 1792, l'an I[er]
de la République.

» LA TOUCHE. »

Une fois instruit lui-même de ses devoirs et, après y avoir réfléchi, la Touche, par la voie des capitaines, informa la flotte du but de l'expédition, lui donna ses instructions préliminaires, sur l'ordre de marche, l'ordre de bataille, la conduite des différents officiers et, suivant la recommandation du Conseil Exécutif provisoire, pria les chefs d'associer de cœur et d'espérance au succès futur de la mission commune tous les hommes d'équipage en un même amour de la République.

CHAPITRE III.

Négociations devant Naples.

Pour éviter d'être aperçu des côtes d'Italie, La Touche fit longer la Corse à son escadre, en passant par le travers de Porto-Vecchio. La flotte supporta deux coups de vent sans souffrir et sans se trouver en désordre, grâce à l'habileté des chefs et à la bonne volonté des équipages. La Touche, la nuit du 15 au 16 décembre, se confiant dans leur valeur, tenta, malgré le mauvais temps, de pénétrer dans la baie de Naples. La réussite de cette manœuvre délicate « qu'aucune autre nation naviguante n'eut osé entreprendre » donna lieu à La Touche de faire un grand éloge de la marine nouvelle.

A sept heures du matin il se trouvait en vue de Naples. A peine commençait-il à se réjouir de la surprise des Napolitains à leur réveil, qu'il reçut à son bord un paquet apporté en grande hâte. Il apprit ainsi par des lettres de Makau, ministre de France à Naples, que la flotte était attendue. D'importants événements s'étaient passés, dont il devenait de toute nécessité que le commandant de l'expédition fût instruit, avant d'avoir entrepris aucune négociation.

L'expédition de Naples avait été décidée par le Conseil Exécutif un long mois avant que Truguet ne se fût résolu à se défaire de la division La Touche. Pendant ce séjour d'inaction à Gênes, le secret de l'expédition, connu des seuls membres du

Conseil Exécutif provisoire et de Truguet, parvint par une voie détournée jusqu'à Naples.

Qu'elle qu'ait été la source de ses informations, la cour des Deux-Siciles connaissait l'arrivée de La Touche, quinze jours avant qu'il se présentât.

Une lettre de Makau nous offre à ce sujet des indications surprenantes. L'arrivée de la flotte à Naples, connue plusieurs jours avant son départ de la Spezzia, aurait été préparée par des négociations entre Gênes et Naples, tandis qu'on aurait laissé partir le capitaine La Touche, sans l'instruire des pourparlers. A Naples, dès la fin du mois de novembre, on manifestait une émotion véritable à propos des bruits répandus sur les projets de la flotte française. Le général Acton, dans un dîner, alla jusqu'à s'ouvrir au ministre français Makau de ses appréhensions, et Makau dut en référer à Truguet par l'intermédiaire de Naillac, son collègue à Gênes et « faire envisager la paix comme une chose à la disposition de Naples » en protestant, au nom de l'amiral, des intentions pacifiques de la flotte. Or, il s'agissait ici, presque sûrement non point de dénégations vagues sur les opérations possibles de toute l'escadre, mais des projets de la division dirigée sur Naples. Makau, en effet, semble avoir déjà réglé le protocole de l'arrivée des vaisseaux. Ce que leurs équipages croyaient de leur part une manœuvre de surprise fut transformé, à leur insu, en une sorte de visite officielle. D'avance Makau semble s'être mis d'accord avec la cour de Naples pour permettre à La Touche d'accomplir sa mission sans encombre. Makau, du reste, a prévenu La Touche aussitôt qu'il l'a pu. Mais que devons-nous penser de Truguet, laissant son lieutenant partir avec des instructions qui ne sont plus conformes aux événements récents ? Très probablement il appréhendait l'intransigeance et le zèle ardent de La Touche, et préférait le mettre en présence du fait accompli. En même temps, nous comprendrons ainsi pourquoi, malgré les ordres formels du Conseil Exécutif provisoire et tout en jurant ne pas vouloir les altérer dans ses avis, Truguet déclare inutile et maladroit de s'emparer d'Acton. Par les réserves si nombreuses dont il tint

à accompagner les mémoires officiels, il a peut-être voulu *faire pressentir* à La Touche des modifications probables.

Nous ne trouvons toutefois, dans aucun des jugements librement portés par La Touche sur son chef, une récrimination contre cette comédie qu'on lui aurait peut-être fait jouer.

De toutes manières, la lettre de Makau met singulièrement en lumière le rôle et la personnalité de ce ministre, faisant de lui la cheville ouvrière des négociations.

La Touche sut d'ailleurs conserver toute sa dignité sans rien compromettre dans cette situation délicate et trouver encore l'occasion de parler haut et d'être entendu. Au point de vue diplomatique, il sut mettre en jeu sa capacité personnelle à côté de celle de Makau.

Dès qu'il eut pris connaissance du paquet de Makau, La Touche eut hâte de posséder de plus amples détails, de la bouche du ministre lui-même et le fit prier de venir à son bord. « Je vous attends, citoyen ministre, avec la plus grande impatience », lui écrivait-il dans un billet laconique. Il se trouvait paralysé dans ses projets d'intransigeance : la cour de Naples allait au devant de ses réclamations, de telle sorte qu'elle lui enlevait ainsi la possibilité de les faire valoir. Le roi désavouait hautement la note contre Sémonville. Acton la reniait avec non moins d'éclat, protestant de son amitié pour le gouvernement français. Cette notre, signée « Acton », l'arme principale de La Touche Tréville, perdait toute valeur documentaire, dès lors qu'Acton ne s'en reconnaissait pas l'auteur. Le commandant de la division française eût-il voulu insister, qu'il risquait fort, comme le lui laissaient entendre les conseils particuliers de Truguet, de la compromettre, sans grande utilité. Le roi et son ministre souriaient amicalement aux équipages, mais derrière des canons assez bien placés et des mortiers à boulets rouges.

Aux ordres officiels décachetés en mer par La Touche, le Conseil Exécutif provisoire avait joint un document secret relatif à l'état des forces de Naples en novembre 1792. La situation était

révélée si déplorable qu'on ne pouvait appréhender de résistance prolongée.

Néanmoins l'on peut déjà constater, dans ces faibles préparatifs, un réel souci de se mettre en garde contre les mouvements possibles de la flotte française.

Le 16 décembre la situation se trouvait sérieusement modifiée à l'avantage du royaume. Le gouvernement napolitain avait chargé l'émigré Pommereuil de fortifier le port et la ville. Il faut rendre cette justice à l'amiral Truguet d'avoir signalé dans ses avertissements à La Touche l'introduction de Pommereuil aux affaires de la guerre et les réels services que les Deux-Siciles pouvaient attendre de cet ingénieur. L'amiral, toutefois, insistait assez peu et ne fournissait aucun détail. La Touche crut à de l'exagération. Une fois en présence des résultats, La Touche reconnut, comme Makau l'avait affirmé, l'habileté technique de Pommereuil. Grâce à cet émigré, Naples avait fait de sérieux efforts, et se trouvait en état de résister, au moins quelques jours, aux canons de La Touche. Rien n'indique si ces améliorations s'étaient vraiment faites de novembre à décembre, ou si le document du 26 novembre, soit pas une feinte, soit par un mépris maladroit, n'exagérait pas la faiblesse du royaume de Naples.

Makau arriva sur le « Languedoc » un peu après que les officiers de la santé eurent donné aux équipages l'autorisation d'entrer dans le port.

De concert avec La Touche, il modifia les premiers projets selon les circonstance. La Touche fit donc une nouvelle rédaction de sa lettre au roi de Naples, dans des termes assez fiers, mais sensiblement plus modérés, sans rien réclamer contre Acton et se contentant de demander le rappel du ministre de Naples à Constantinople qui avait remis la note.

Voici cette sommation :

« Roi de Naples,

« Je viens au nom de la République française, demander à
» Votre majesté réparation d'une insulte faite à ma nation, et
» dont elle trouvera la preuve dans une note que je joins ici,

» signée *Acton*, par laquelle le citoyen Sémonville, investi de la
» confiance nationale et son ambassadeur à la Porte ottomane,
» est outragé de la manière la plus atroce. Je suis chargé de
» demander à Votre Majesté si elle avoue cette note où se dé-
» veloppe la plus insigne mauvaise foi. Je lui demande l'aveu
» ou le désaveu d'un procédé qu'un peuple fier, républicain et
» libre ne doit pas supporter ; si, comme je n'en puis douter,
» elle désavoue un pareil acte de lâcheté et de perfidie, elle
» voudra bien le manifester par un ambassadeur qu'elle en-
» verra à cet effet auprès de la République, et que je ferai
» conduire par une frégate à mes ordres dans un des ports de
» France, et en rappelant de Constantinople celui qui s'est
» servi d'une aussi lâche calomnie pour déprécier le caractère
» du citoyen Sémonville. Je ne doute pas que vu l'empresse-
» ment qu'a mis Votre Majesté à reconnaître la souveraineté du
» peuple français et son nouveau gouvernement, elle n'accorde
» à la République française la juste réparation que je suis chargé
» de réclamer et dont j'ai ordre de regarder le refus comme
» une déclaration de guerre, Votre Majesté appréciera sans
» doute, sans que j'aie le besoin de lui faire observer les dan-
» gers imminents qu'elle ferait courir à son peuple, à sa fa-
» mille, à sa capitale, en s'exposant aux horreurs d'une guerre
» qui n'aurait de terme que la ruine de son pays, et peut-être de
» son autorité. Je désire que la voix de l'humanité se fasse en-
» tendre à son cœur et que je n'aie à reporter à ma nation qu'une
» nouvelle preuve de l'envie que Votre Majesté a témoigné d'en-
» tretenir la bonne intelligence entre elle et ma république.

» A bord du « Languedoc » le dimanche 16 décembre 1792, l'an I[er] de la République.

» La Touche. »

Néanmoins, quand La Touche écrivit au ministre Monge pour lui rendre compte de sa mission, il joignit aux documents utilisés les premières pièces rédigées et non envoyées. La Touche tenait à montrer quelles mesures il avait d'abord prises « pour remplir dignement les vues du Conseil Exécutif ». Nous

trouvons dans ce dossier une lettre à Makau où La Touche le prie d'accompagner son mandataire Belleville aux palais du ministre et du roi. La Touche n'utilisa pas la première rédaction des instructions à Belleville, non plus qu'une lettre au ministre d'Angleterre dans laquelle, protestant de son amitié, il le prévenait de quitter la légation avant le bombardement de Naples.

La Touche avait à son bord le grenadier français Belleville qu'il chargea, comme il l'avait d'abord projeté, de porter sa lettre au roi de Naples, et de donner de vive voix toutes les explications nécessaires. Makau, qui ne faisait point partie de la mission, se contenterait d'introduire Belleville.

Avant le mouillage ils furent envoyés à terre. Ainsi que Makau en avait prévenu La Touche, le capitaine du port délégué par le ministre napolitain, au moment où les vaisseaux s'approchèrent, fit observer qu'ils ne pouvaient stationner plus de six devant la ville. « Je lui fis répondre, écrit La Touche au ministre Monge, que je ne pouvais me séparer d'une partie de ma division, mais que pour lui épargner des inquiétudes en prouvant que je n'avais aucune intention hostile, je voulais bien mouiller hors de la portée de mes canons et non des siens, que je ne redoutais pas, que si M. Acton persistait à regarder comme un acte d'hostilité le mouillage de la division devant Naples et qu'il tirât un seul coup sur les vaisseaux de la République, je lui en rendrais cinq cents pour un. Le capitaine du port partit avec ma réponse et j'ai continué à faire route pour le mouillage où tous les bâtiments de la division ont successivement laissé tomber l'encre. »

Grâce à cette manière hardie de résoudre la question, La Touche ne fut pas inquiété.

Pendant ce temps les négociations se poursuivaient avec la plus grande aisance et la plus grande rapidité. Le chef de la division avait prié Belleville de revenir le plus tôt possible, afin que tous les capitaines qui se trouvaient à bord du « Languedoc », connussent l'état des choses, avant de retourner à leurs vaisseaux. Belleville fut exact et rapporta un projet de lettre que

le ministre Acton faisait soumettre à La Touche de la part du roi. Sa Majesté donnait complète satisfaction aux réclamations exprimées dans le message de La Touche, désavouant la note et révoquant son ministre à Constantinople. Bien plus, elle offrait sa médiation entre la République et les puissances belligérantes. En outre « le prince de Castel Cicala fut nommé pour venir en qualité d'ambassadeur porter à la République l'assurance des sentiments de paix et d'amitié, dont Sa Majesté Sicilienne venait de faire déclaration au capitaine La Touche. »

La Touche annota la lettre ; il refusait avec une politesse dédaigneuse la médiation proposée, et, après avoir fait approuver ses rectifications par tous les capitaines, renvoyait la lettre au Roi :

« A Monsieur de la Touche, commandant d'une escadre de
» la République française, à la Rade de Naples.

» Le roi des deux Siciles m'ordonne, Monsieur, de répondre » au contenu de la lettre que vous lui avez adressée au nom » de la République française, dans les termes suivants :

» Sa Majesté Sicilienne désavoue formellement la démarche » qu'on annonce faite à la Porte par son ministre, pour éviter et » obtenir qu'on n'y admît M. de Sémonville. Elle déclare au » surplus n'avoir fait faire aucun office à cet effet, et le fait » d'autant plus volontiers que les papiers publics ayant annoncé » une démarche de cette teneur, Sa Majesté qui l'avait déjà au» thentiquement désavouée, était très disposée à manifester cette » déclaration, en ordonnant que le sieur Gillaume Ludoff soit » absolument dispensé (1) de s'occuper des affaires de Sa Majesté » auprès de la Porte. Comme elle a déjà pensé à destiner un de » ses ministres dans les cours étrangères, et notamment celui qui » se trouve à Londres, à remplir la place de son ministre plé» nipotentiaire à Paris, elle embrasse volontiers l'occasion de » l'y destiner promptement (2) pour y rappeler l'expression

(1) Il paraît convenable que le mot *à l'avenir* soit placé à la suite du mot *dispensé*. (Note du capitaine.)

(2) Et cela par la très prochaine expédition d'un courrier.

» du désaveu cy-dessus, de même que pour continuer dans » cette mission à consolider toujours de plus en plus la bonne » harmonie entre Sa Majesté et la République française auprès » de laquelle ce ministre emploiera constamment tout ce qui » pourra concourir à l'entretenir (1) et en employant la média- » tion de sa cour pour procurer la paix entre la République » et les puissances en guerre avec elle. »

Le lendemain 17, à midi, Belleville, rapporta la lettre corrigée et partit immédiatement pour la France sur un vaisseau de la division, chargé de rendre compte des événements au ministre Monge et de lui remettre le dossier de l'expédition. La Touche dans sa lettre, attirait l'attention du ministre sur l'énergie et les vertus républicaines de son envoyé.

La Touche s'imposa, comme il avait imposé à tous ses hommes, le sacrifice « de passer aussi auprès de Naples sans y entrer », voulant, comme il en avait l'ordre, gagner sans retard la Sardaigne. Il avait jugé bon de ne pas accepter l'invitation du général Acton à descendre à terre pour voir le roi. Un républicain ne devait pas s'attacher à ces gloires du temps passé, et ne voulait pas avoir l'air d'apporter de remerciements pour un désaveu formellement exigé.

Reconnaissant à Makau, La Touche ne voulut pas partir sans lui adresser les remerciements de tout son état-major et sans s'excuser de la hâte de son départ.

Profitant du vent favorable, il mit sous la voile dans la nuit même, heureux et fier, disait-il, d'avoir accompli en 24 heures une mission qui pouvait entraîner du temps et des difficultés.

(*A suivre*) — DUC DE LEVIS-MIREPOIX.

(1) La République française, sensible comme elle doit l'être au désir que témoigne le roi de Naples de se porter médiateur entre elle et les puissances belligérantes, le remercie par mon organe ; mais comme elle est déterminée à ne devoir la paix qu'à son énergie et à l'abaissement de ses ennemis, je prie M. Acton de borner la lettre au mot « *entretenir* ».

UN DIPLOMATE A L'ASSEMBLÉE CONSTITUANTE

Pierre David, qui fit certainement honneur à son pays dans les divers postes diplomatiques que lui confia l'Empire ou la Restauration, ne se destinait pas tout d'abord à la « Carrière ».

M. Alfred Dumaine (1) a retracé ici même, en termes charmants, les grands traits de cette existence agitée, et le merveilleux esprit de dévouement du « Consul Universel ». Il reste bien peu à ajouter à cette excellente étude. Je me bornerai à rappeler que Pierre David était originaire de Falaise. Il passa son enfance dans sa ville natale, étudia à Caen, et partit pour Paris à l'âge de 17 ans.

Entré comme surnuméraire dans le Bureau des Fermes Générales, il avoue sans remords, dans ses Souvenirs (2), ne s'y être occupé que de littérature. Il dévore le « Procès du Collier », s'enthousiasme pour les Mémoires de Beaumarchais, et arrive « sans prévoyance » à la veille de la Révolution. Les Etats-Généraux convoqués par Louis XVI s'ouvrent le 5 mai ; dix semaines après, la Bastille était prise. Déjà, comme nous le raconte David, « tous les esprits avaient abandonné les productions du théâtre, du barreau, de la littérature légère, naguère leur unique aliment, pour les discours de l'Assemblée Nationale et pour les pamphlets politiques. »

David, patriote ardent, dans toute la fougue de la jeunesse, admirait « cette éloquence inconnue jusqu'alors en France » ; il voulut à son tour s'y exercer. La prise de la Bastille lui en

(1) Avril et juillet 1924, *Revue d'Histoire Diplomatique*.

(2) Dont seuls des fragments ont été publiés jusqu'à ce jour.

fournit l'occasion. Cet événement qui, depuis lors, a surtout acquis une importance symbolique, semble l'avoir particulièrement frappé ; David, monté sur les tours de la forteresse, « avait eu l'honneur » d'en précipiter une pierre dans les larges fossés. Plein d'enthousiasme pour l'action des vainqueurs, notre héros « crut pouvoir l'arranger en action dramatique » et écrivit une pièce intitulée « La liberté conquise », qu'il donna à un libraire. Il n'en retira ni gloire, ni écus, mais « le droit de choisir quelques livres dans le magasin de son éditeur ». Cette tentative infructueuse aurait dû refroidir son zèle patriotique et arrêter son ardeur poétique ; il n'en fut rien. Dès le mois de novembre de la même année, David envoie à l'Opéra un intermède où il célèbre la conquête de la Liberté et les bienfaits qu'elle promet à la France.

Tandis qu'il se livrait aux inspirations de sa « Muse patriotique », l'administration à laquelle il appartenait se désorganisait. David paraissait fort en peine d'une autre occupation, quand il reçut la visite d'un certain Roussel. Ce dernier, l'inventeur d'une méthode pour écrire aussi vite que la parole, la *logographie,* cherchait à grouper des collaborateurs pour recueillir mot à mot les discours de l'Assemblée. En ce temps-là, on ne craignait pas les innovations. L'Assemblée Nationale, à laquelle le procédé parut susceptible de rendre des services, adopta aussitôt l'invention de M. Roussel. Elle fit construire une loge « qui s'ouvrait sur la salle, en face de la tribune et qui ressemblait beaucoup aux baignoires de théâtre ». Roussel ne sut pas tirer parti de ce premier établissement et, à la moindre difficulté, abandonna son invention. David et ses compagnons montrèrent plus de persévérance : ils firent imprimer leurs essais quand des discours improvisés présentaient un intérêt particulier (1), persuadèrent même un journal de

(1) Sept ou huit scribes autour d'une table ronde avaient, chacun devant soi, des bandes de papier numérotées et divisées en petites cases. « Un orateur parlait-il à la tribune, le scribe numéro un retenait la première phrase et l'écrivait dans sa première case en haut de la bande de papier ; le scribe numéro deux retenait la deuxième phrase et l'écrivait de même.

l'avantage qu'il y aurait pour lui à fournir à ses abonnés des comptes rendus plus détaillés que les autres journaux ; enfin ils firent si bien, qu'en 1791, les royalistes constitutionnels leur promirent un traitement fixe et fondèrent un Grand Journal, « Le Logographe», dont l'existence fut brusquement arrêtée par le Dix Août. A ce moment-là, David et ses compagnons (1) se constituèrent en Société pour continuer leur œuvre et « le Journal Logographique » prit la suite d'une publication éphémère.

***

Ce fut dans cette loge du Logographe que David eut l'occasion de voir souvent assise auprès de lui la jeune Famille d'Orléans, conduite aux séances de l'Assemblée par Madame de Genlis. Cette famille, composée alors du Duc de Chartres; le futur Roi Louis-Philippe, de son frère le Duc de Montpensier, de leur sœur Mademoiselle, était souvent accompagnée d'une jeune Anglaise célèbre par sa beauté, Paméla Fitz Gérald. « Le Duc d'Orléans, membre de l'Assemblée Constituante, ve- » nait se placer à côté de l'espèce de fenêtre que nous avions » sur la salle et empêchait souvent par ses conversations les » jeunes rédacteurs d'entendre l'orateur et de bien faire leur » besogne. Quand il se retirait pour aller reprendre sa place » au Côté Gauche, le vieux Marquis de Sillery venait le rem- » placer et donnait à sa femme les renseignements qu'elle lui demandait sur les orateurs. » Ce bavardage incessant était une véritable gêne pour David et ses associés qui donnaient au diable des voisins aussi tapageurs, mais leurs réclamations ne troublaient guère « ces grands personnages qui les laissaient gronder sans daigner s'en apercevoir ». Ce sont là de petits in-

Ainsi de suite jusqu'au huitième scribe qui écrivait la huitième phrase de l'orateur. Le tour du numéro un étant revenu, il retenait la neuvième phrase et l'écrivait dans la deuxième case : la tâche se poursuivait jusqu'à la fin de ces colonnes de papier qui, rapprochées l'une de l'autre, présentaient le discours écrit en toutes lettres à l'instant même où l'orateur le finissait. »

(1) Au nombre desquels on comptait Trouvé, qui fut ambassadeur.

convénients largement compensés à ses yeux par l'honneur de se « trouver tous les jours en présence de Mirabeau, de Maury, » de Barnave, de Cazalis, et de tant d'autres supériorités de tout » genre dont cette immortelle Assemblée Constituante était » composée ».

Mais de tous « les professeurs de politique, de jurisprudence, » d'administration et surtout d'éloquence » dont il suit les leçons, aucun ne vaut à ses yeux Mirabeau. David n'entendait jamais Mirabeau sans se passionner pour son éloquence pittoresque, audacieuse, imprévue. « J'en étudiais les formes, écrit-il, » et j'avoue que sur le papier je ne retrouvais pas toujours » l'orateur, tant il est vrai que l'action est le plus grand prestige de l'éloquence. Toutefois, il y avait dans la plupart de » ses discours un fond d'instruction immense et que j'étais » encore incapable d'apprécier ; on savait que cet homme du » monde, qui perdait un temps considérable en plaisirs, se » faisait aider dans les grandes questions d'économie politique » par des hommes spéciaux. J'eus l'occasion d'en connaître un, » M. Pellenc. C'était un homme à peu près du même âge que » Mirabeau ; il avait dans son appartement à l'Hôtel de Charrost le portrait du grand orateur et ne parlait de son génie » qu'avec enthousiasme : « il sait beaucoup, disait-il, mais » enfin il ne peut tout savoir ; nous travaillons pour lui, mes » amis et moi, nous lui préparons la matière de ses discours, » mais quand il s'est emparé une fois de cette matière, quand » il se l'est appropriée, il la transforme, il l'agrandit, il l'anime » de telle sorte que notre ouvrage n'est plus à nous, il est devenu sien. C'est le Créateur faisant l'homme avec de l'argile » et lui soufflant la vie. »

La première fois que David entendit Mirabeau, ce fut le 12 mai 1790 et « dans une affaire où la passion, qui le rendait » si éloquent, pouvait être aisément excitée ». La ville de Marseille s'était emparée du Fort Notre-Dame de la Garde et du Port Saint-Jean, sur les troupes de ligne. M. de Beausset, major de cette dernière place, soupçonné d'avoir voulu mettre le feu

à la poudrerie, avait perdu la vie dans cette émeute. Le Roi avait ordonné à la municipalité de remettre les forts aux troupes de ligne, et les tribunaux avaient reçu mission de poursuivre les coupables. La Fayette, « qui ne voyait dans les troubles » du Royaume que des manœvres de l'étranger et des ennemis de la Révolution », avait demandé que deux membres de la municipalité de Marseille fussent mandés à la barre. A ces paroles, Mirabeau s'élance à la tribune. Il loue les mesures prises par le Roi ; mais il qualifie la lettre du ministre de plaidoyer insidieux. « J'ai failli dire davantage », ajouta-t-il avec un accent qui laissait deviner toute sa passion. Il s'opposa à l'appel à la barre, car c'était préjuger que la municipalité était coupable. « Quelle est cette balance dans laquelle on pèse » d'une manière si différente des faits qui, étant de même nature, doivent être jugés de la même manière ? Si le 5 octobre » n'a pas été coupable ici, pourquoi le 30 avril serait-il coupable à Marseille ? »

Le frère de l'orateur, le Vicomte de Mirabeau lui succéda à la Tribune : « Je voulais, dit-il, répondre à tout le discours du » préopinant ; mais une de ses dernières phrases m'en dispense ; il a comparé et identifié la journée du 30 avril et » celle du 5 octobre : je fais l'amendement de renvoyer le jugement de cette journée à ceux qui doivent juger les forfaits » de cette nuit exécrable. » Ce discours du Vicomte était une sorte de fratricide, car il savait bien que son frère était en cause dans le procès qu'on instruisait au Châtelet de Paris contre les journées des 5 et 6 octobre 1789.

La Fayette, attaqué lui aussi par le discours du Vicomte, était remonté à la tribune avec ce calme et cette sérénité que tout le monde lui a connus, lorsqu'un vieil ecclésiastique s'écria du milieu de la salle qu'on voulait provoquer la ville de Marseille, Mirabeau reprit la parole : « Je n'ignore pas, » s'écria-t-il, que les soupçons les plus odieux s'attachent à » toutes mes paroles : dans ce moment même, j'entends qu'on » répand le bruit, dans cette Assemblée, que je suis l'instigateur

» des troubles de Marseille. Jamais je n'ai été attaqué que par
» le stylet de la calomnie : que tous mes crimes, puisque j'en
» ai tant commis, soient donc mis à découvert ; que mes ca-
» lomniateurs daignent une fois devenir des accusateurs ! »

La Municipalité de Marseille ne fut pas citée à la barre, mais le Roi reçut des remerciements pour les ordres qu'il avait donnés de punir les coupables et de remettre les forts aux troupes de ligne.

M. Necker, qui n'avait pas paru à l'Assemblée depuis longtemps, s'y présenta le 29 mai : « Ce fut la première fois que je
» vis cet homme célèbre, dont on a dit tant de bien et tant de
» mal. Il enchanta l'Assemblée par le tableau le plus consolant
» de nos Finances et par les espérances les plus brillantes pour
» l'avenir et par les louanges les plus délicates pour elle-même,
» car les Assemblées aussi aiment les flatteurs adroits, qui
» mêlent quelques légers reproches au nectar des éloges.
» M. Necker se retira enivré lui-même des parfums qu'il venait
» de répandre.

» Le Roi fit le lendemain une proclamation pour recomman-
» der l'union aux Français et pour leur interdire l'usage de
» toute autre cocarde que la cocarde nationale qu'il portait lui-
» même. L'Assemblée reconnaissante lui envoya une députation
» pour l'en remercier et pour *resserrer de plus en plus* (ce sont
» les termes de décret) *les nœuds saints qui unissaient les Fran-*
» *çais libres à leur Monarque chéri.*

» Le 6 juin 1790, le Maire de Paris, le savant et vénérable
» Bailly, propose à l'Assemblée nationale de voter qu'il y aurait,
» le 14 juillet suivant, une Fédération générale des départe-
» ments, de la Garde Nationale et des troupes de ligne et qu'on
» renouvellerait le serment civique. On y devait jurer aussi
» d'être tous inséparablement unis, de s'aimer toujours, et de
» se secourir en cas de nécessité, d'un bout du royaume à l'au-
» tre. Cette proposition devint un décret, sur le rapport de
» M. de Talleyrand. L'idée d'une Fédération des Gardes Natio-
» nales avait fait naître celle de nommer un Commandant Gé-

» néral de toutes celles du Royaume, et la reconnaissance publi-
» que désignait M. de La Fayette.

» M. de La Fayette vint lui-même demander qu'on décrétât » comme principe constitutionnel que personne ne pourrait » avoir un Commandement de Gardes Nationales dans plus d'un » département. Il craignait le premier qu'un homme qui con- » manderait à plus d'un million de citoyens armés, ne devînt » dangereux pour la liberté. Ce décret fut rendu à la gloire du » général qui l'avait proposé.

» Les privilèges de la noblesse avaient été abolis dans la nuit » du 4 août 1789. Les plus illustres représentants y avaient » renoncé librement, les titres attachés au nom de cette classe » furent supprimés le 19 juin 1790 dans une séance du soir. Ce » fut une séance exaltée qui s'improvisa d'elle-même, mais » était-ce à la suite d'une discussion imprévue que devait se » décider une question qui pouvait aigrir tant d'esprits, sans » utilité pour la patrie ? Voici comme la chose arriva. Une » députation des étrangers qui se trouvait alors à Paris vint » prier l'Assemblée Nationale de leur accorder des places au » champ de la Fédération, afin que, après avoir vu de près cette » fête, ils pussent aller raconter à tous les peuples ce qu'ils » auraient vu, ce qu'ils auraient entendu. Cette pétition fut » favorablement accueillie. — « Quand vous retournerez dans » vos patries, leur répondit le Président de l'Assemblée (M. de » Menou), vous pourrez raconter avec quel zèle infatigable vous » avez vu travailler à la régénération d'un peuple. Tâchez sur- » tout de faire entendre à vos Rois que, dans les événements » qui se préparent pour l'univers entier, ils ne pourront être » heureux que lorsqu'ils auront les vertus de Louis XVI. »

« Ces discours furent vivement applaudis et, comme une As- » semblée nombreuse s'enivre aisément de ses propres applau- » dissements et que toute ivresse est une jouissance, on voulut » prolonger celle-là. Alexandre de Lameth, conduit par les » idées de fédération et de fraternité, demanda que les fédéraux » franc-comtois ne retrouvassent plus sur la Place des Victoires

» leur province figurée parmi les esclaves qui étaient enchaî-
» nés aux pieds de Louis XIV. « — Respectons les monuments
» des arts, ajouta-t-il, mais abattons ceux du despotisme et de
» l'esclavage. Que la statue subsiste, mais que les esclaves qui
» portent des chaînes à ses pieds soient enlevés, ou plutôt éle-
» vons la statue d'un Roi cher à la liberté à la même place où
» était la statue d'un Roi absolu. »

» Les applaudissements redoublèrent avec je ne sais quel
» enthousiasme qui allait croissant et semblait enflammer tou-
» tes les têtes. Un député de la Franche-Comté, les larmes aux
» yeux, remercia l'Assemblée d'une voix attendrie et, du sein
» de ces bruits confus et sympathiques, une autre voix s'éleva
» et dit : « — Puisqu'il faut effacer tous les mouvements de
» l'orgueil, il ne faut pas abattre seulement des statues, il faut
» supprimer tous les titres de ducs, de comtes, de marquis... »

» A peine M. Lambel avait-il achevé cette motion que MM. de
» Lameth et La Fayette l'appuyèrent. « — Quand un titre,
» disait le premier, n'est pas le récit abrégé d'un acte utile,
» c'est une dispense d'être utile, pour être honoré. » L'abbé
» Maury défendit en vain et les figures d'esclaves, et les titres
» de noblesse. Mathieu de Montmorency le réfuta. Ce jeune
» homme pensait sans doute que son nom historique n'avait
» pas besoin d'être précédé d'un titre. Il n'en était pas de même
» de cette foule de marquis et de comtes dont les familles
» n'avaient nulle illustration et qui furent désolées d'en perdre
» l'ombre. Le décret fut rendu qui supprimait les titres, les
» livrées, les armoiries, et ordonnait d'enlever les symboles de
» la servitude qu'on voyait au pied de la statue d'Henri IV
» aussi bien qu'autour de celle de Louis XIV. Ce décret fut
» prononcé sous la présidence expirante de l'abbé Sieyès.

» Quelques jours après, plusieurs Américains vinrent remer-
» cier l'Assemblée Nationale du grand exemple qu'elle donnait
» au monde et des services que les Français avaient rendus à
» l'Amérique. Ces étrangers demandèrent d'être admis à la
» solemnité qui se préparait. Parmi eux on reconnut le fameux

» Paul Jones qui s'était rendu si redoutable dans la Guerre de » l'Indépendance : « — Tandis, disait l'orateur, que les Fran- » çais jurèrent sur l'autel de la Patrie de mourir pour la Cons- » titution, nous jurerons, nous, d'être toujours les amis des » Français. » Cette promesse excita les plus vifs applaudisse- » ments. L'orateur américain, qui avait ce qu'on appelle l'élo- » quence du cœur, eut un beau mouvement en parlant de » Louis XVI : « — Dans le langage des citoyens, dit-il, » Louis XVI sera le Roi des Français ; dans le langage de » l'univers, le Roi des Hommes. » Nous voilà bientôt arrivés » à cette solennité sans exemple où tant d'étrangers avaient sol- » licité l'honneur d'être admis.

» La Commune de Paris avait choisi le Champ de Mars pour » devenir celui de la Fédération. On avait employé 12 à 15.000 » ouvriers à élever les talus en terre. Ces terrassiers n'étaient » pas encore à la moitié de leur ouvrage et nous étions déjà » aux premiers jours de juillet ; on commençait à s'inquiéter » de telle sorte qu'un jour, un certain nombre de citoyens arri- » vèrent avec des pioches, des bêches et des brouettes et se- » condèrent les ouvriers. Cet exemple électrisa tout Paris, et » dès le lendemain les habitants arrivèrent en foule et prirent » part aux travaux. Bientôt les femmes les plus élégantes, leurs » maris et leurs frères poussèrent des brouettes. Chaque jour » c'étaient de nouveaux renforts ; enfin toutes les classes de » la société, même des abbés et des moines, se firent un devoir » de se mêler à ces travaux, qui devinrent des fêtes. Des proces- » sions de travailleurs de toutes conditions et de tout âge, » armés de pelles et de pioches et animés par une gaieté toute » française, s'y rendaient en chantant, et jamais les conduc- » teurs de ces travaux ne furent si bien obéis. J'y allais comme » les autres avec ma société logographique, je voulais me van- » ter d'avoir remué quelques pelletées de terre du Champ de la » Fédération, comme d'avoir renversé une pierre de la Bastille.

» Après avoir participé à ces travaux, j'assistais, le 14 juillet, » à cette immense et enivrante solennité.

» Le serment des fédérés et du Roi me fit verser des larmes » d'attendrissement et d'admiration. Jamais plus grand tableau, » jamais plus auguste scène ne s'étaient offerts aux yeux des » modernes et n'avaient parlé à leur cœur. Je me croyais aux » plus beaux siècles de l'antiquité, oubliant que ces hommes » étaient loin d'avoir tous une âme de dix-huit ans, et que déjà » l'ambition et la cupidité se préparaient à profiter de cette bonne » foi nationale qui éclatait de toutes parts ; car c'est un des » traits distinctifs de ce peuple pris en masse, qu'il a la can- » deur et la crédulité des enfants. Aussi avec quelle facilité les » charlatans l'abusent, et que les hypocrites de patriotisme et » de vertu ont beau jeu ! Et que l'expérience de ses déceptions » successives est aisément perdue pour lui !

» Dans les jours qui suivirent le 14 juillet, de grandes fêtes » furent données par la Ville de Paris à ses hôtes, les fédérés » des départements ; elles offraient le spectacle de l'union na- » tionale et de l'urbanité parisienne.

» Ces belles fêtes se passèrent au Champ de Mars, aux » Champs-Elysées, sur l'emplacement de la Bastille ; on n'y » aperçut point la police alors invisible ; et jamais elles ne » furent ni moins troublées, ni moins cordiales.

» Dès la fin de ce beau mois de juillet, éclatent des émeutes » à Lyon et à Paris. Elles contrastaient trop avec la grande » union nationale qui venait d'être jurée pour faire illusion » sur leur secrète origine ; elles furent réprimées par la Garde » Nationale qui était alors dans toute la ferveur de son insti- » tution récente.

» L'Assemblée reçut en séance solennelle la députation du » Châtelet de Paris apportant le résultat de ses informa- » tions juridiques dans l'affaire des 5 et 6 octobre 1789. » M. Boucher d'Argis, président, portait la parole : « — Nous » venons, dit-il, après six mois de recherches non interrom- » pues, déchirer le voile qui couvre les attentats commis dans » le Palais de nos Rois. » Après ce début, il s'écria, comme » l'Orosmane de Voltaire :

— *Le voilà donc connu ce secret plein d'horreur !*

» Cette citation dans la bouche d'un magistrat, ne laissa pas » que d'étonner l'Assemblée ; il continua et témoigna le regret » qu'avait eu le tribunal de trouver deux membres de la Re- » présentation Nationale compromis dans ce procès et dans le » cas d'être décrétés de prise de corps. Ces membres étaient » Louis-Philippe-Joseph d'Oléans (1) et Mirabeau l'aîné. » A la prière de ce dernier, l'Assemblée demanda à son Comité des recherches d'établir un rapport des charges concernant les deux députés, voulant examiner s'il y avait lieu ou non à une accusation contre eux. L'Assemblée ordonna en outre la continuation des procédures contre les autres accusés. « Cette mysté- » rieuse affaire associait aux deux noms que j'ai cités, les noms » de la demoiselle *Téroigne de Méricourt*, de la fille *Louise-* » *Reine Leduc*, des nommés Armand, Blangey et de treize autres » dont plusieurs étaient habillés en femme dans cette expédi- » tion », sans compter l'homme à la grande barbe que tout le » monde avait vu, que j'avais remarqué moi-même dans l'abo- » minable procession du retour de Versailles.

» Mirabeau était si peu complice de ce qu'on appelait la » faction d'Orléans, qu'il avait été sur le point de s'entendre » avec la Reine pour enrayer la Révolution et devenir le chef » d'un ministère composé des personnages les plus populaires » de l'époque. Ce fut une grande maladresse à cette Cour que » de permettre qu'il fût impliqué dans ce procès dont il sortit » en triomphateur, mais blessé, et par conséquent peu disposé » à renouer cette intrigue.

(1) Madame Elliott, qui pourtant avait quelque raison à l'indulgence, quand il s'agissait du duc d'Orléans, déclare dans ses Mémoires qu' « il était incapable de supporter un embarras, la moindre affaire : ne lisant jamais et ne s'occupant que de son amusement. » Elle ajoute, tenant à disculper son héros, que, pour son malheur, le duc fut entouré d'ambitieux « qui lui montraient tout sous un jour favorable et le tenaient tellement en leur pouvoir, qu'il ne pouvait plus reculer. »

Sainte-Beuve, de son côté, s'était montré plus sévère : « Prince faible, inappliqué, dissolu, caractère mou et détrempé, il put être conduit de concession en concession, de déchéance en déchéance à toutes les hontes, et jusqu'au crime. »

» Le 16 août arriva la nouvelle de l'insurrection de trois ré-
» giments formant la garnison de Nancy. Le régiment du Roi
» destitua ses officiers, enleva sa propre caisse et voulut déférer
» l'autorité à un soldat. Celui de Châteaux-Vieux (Suisse) et
» celui de Mestre de Champ de cavalerie suivirent cet exem-
» ple, au mépris d'un décret de l'Assemblée Nationale sanc-
» tionné par le Roi, qui proscrivait les comités délibérants
» dans les troupes, et qui leur promettait la justice qu'elles ré-
» clamaient par des voies légitimes. L'Assemblée se hâta de
» rendre séance tenante un nouveau décret qui appelait les
» forces des départements voisins contre les rebelles et qui les
» menaçait, s'ils ne rentraient dans l'ordre avant l'expiration
» de 24 heures, d'être punis comme coupables de lèse-nation.

» Des insurrections militaires éclataient de toutes parts. Mi-
» rabeau, vivement affecté, proposa le licenciement de toute
» l'armée pour la recomposer ensuite avec les mêmes éléments,
» mais avec une nouvelle organisation. « — Quand la corrup-
» tion est dans toute la masse du sang, disait-il, et dans tous
» les principes de la vie, il ne faut pas traiter les organes un
» à un, il faut en quelque sorte former et faire couler un nou-
» veau sang dans tout le corps. » Cette proposition parut être
» agréée et cependant elle fut renvoyée au Comité Militaire qui
» préparait en effet une nouvelle organisation de l'armée. »

M. de Bouillé, qui commandait à Metz, reçut l'ordre de ré-
primer la sédition. Avec une petite armée composée de troupes
de ligne et de gardes nationales, il se rend à Nancy, somme les
trois régiments, du Roi, de Mestre de Camp et de Château-Vieux
de rentrer dans le devoir. « Les deux premiers obéirent ; le
» troisième, Châteaux-Vieux, gardait l'une des portes, ayant
» devant lui du canon, et derrière une foule de peuple armée.
» Le canon était chargé à mitraille et on allait y mettre le feu,
» quand un jeune officier, nommé de Silles, se précipita de-
» vant la bouche du canon en criant : « — Vous me tuerez
» plutôt que de tirer sur vos frères ! » Il reçoit quatre coups
» de fusil, il tombe, mais aucun des coups n'est mortel.

» Le régiment de Château-Vieux fait une décharge d'artille-
» rie et de mousqueterie sur l'avant-garde de M. de Bouillé ;
» elle était composée de Gardes Nationales qui avaient sollicité
» ce poste d'honneur. Un grand nombre de ces citoyens et trois
» de leurs officiers tombèrent morts. Les Gardes Nationales
» ripostent et fondent à la baïonnette sur les Suisses de Châ-
» teau-Vieux. On les suit dans la ville, de place en place, de
» rues en rues. Le combat dura trois heures ; ils sont vaincus
» partout, et l'on évaluera à 300 le nombre des morts. »

L'Assemblée Nationale remercia solennellement les Gardes Nationales, « les troupes fidèles, leur général et notamment le
» jeune de Silles (1). Elle déclara que la Nation se chargerait
» de pourvoir au sort des femmes et des enfants des Gardes
» Nationaux qui avaient péri et qui, selon l'expression de Mi-
» rabeau, étaient allés plus loin que le devoir, puisqu'ils avaient
» fait un acte de vertu. »

C'est par de semblables résolutions que nos premières assemblées entretenaient « l'émulation du patriotisme ».

« Ce fut dans la séance du 4 septembre que l'Assemblée reçut
» la démission de M. Necker. La lecture de sa lettre fut écoutée
» dans le plus grand silence et sa démission reçue comme une
» chose indifférente. » Moins d'un an auparavant, ce ministre qui avait exprimé le désir de se retirer du ministère, était conjuré de n'en rien faire par un peuple immense qui « se précipitait sur ses pas et qui faisait retentir les airs de son nom. »

« Necker se crut un homme de génie ; il ne fut qu'un homme
» de talent, et surtout de probité ; on eut pour lui trop d'en-
» thousiasme et trop d'indifférence. Un excellent banquier peut
» connaître faiblement les finances d'un grand Empire.

» Mirabeau eut plus de génie en sauvant la Révolution par
» les assignats que l'honnête et scrupuleux Necker, en pré-
» voyant l'abus qu'on ferait de cette ressource. Mais n'oublions

(1) Louis XVI lui accorda la Croix de Saint-Louis, il était officier dans le régiment du Roi.

» jamais que c'est à Necker que nous dûmes la double repré-
» sentation du Tiers-Etat ; sans elle, nos Etats-Généraux au-
» raient fini comme ceux de 1614.

» La procédure instruite par le Châtelet contre les attentats
» des 5 et 6 octobre 1789, tantôt ralentie et tantôt hâtée selon
» les besoins de la politique, devait reprendre très activement
» lorsque M. Chabrond présenta son rapport dans la séance
» du 30 septembre. » Le rapporteur, après avoir examiné les inculpations dirigées contre Mirabeau, arriva dans son analyse à l'étude des charges qui pesaient sur le Duc d'Orléans. Ce prince était accusé d'avoir provoqué « le mouvement du 5 octobre » et d'être « la cause des attentats commis dans le Palais
» de Versailles, pendant la nuit du 5 au 6. On allait plus loin,
» on l'en faisait le directeur. C'était lui, disait-on, qui avait
» indiqué aux assassins des Gardes le chemin des appartements
» de la Reine. Mais les témoins se contredisaient sur les heures,
» sur les lieux, sur les vêtements de M. d'Orléans. Il y en avait
» même qui l'avaient vu ailleurs. »

Les amis du prince écoutaient haletants l'exposé du rapporteur Chabrond, mais « après avoir produit cette terreur pani-
» que, il sut la dissiper avec une rare habileté, et fit sortir de
» ce chaos le second accusé avec la robe d'innocence. Ce rap-
» port, qui était un chef-d'œuvre d'analyse judiciaire et d'élo-
» quence politique, concluait qu'il n'y avait pas lieu à accu-
» sation contre les deux membres inculpés. Alors s'éleva une
» discussion des plus vives et des plus passionnées au cours
» de laquelle l'abbé Maury déclara que Mirabeau ne lui parais-
» sait pas coupable, mais « s'étonna que les soupçons accu-
» mulés sur la tête d'un prince du sang » l'aient condamné « à
» subir toute l'épreuve de la procédure pour pouvoir paraî-
» tre innocent. »

Ce fut alors que le grand orateur parut à la tribune et prononça un discours mêlé d'ironie et de véhémence. D'accusé, il devint accusateur, il révéla que de perfides conseillers pressaient le Roi de se rendre à Metz, et que lui, Mirabeau, bien loin d'ap-

peler la famille d'Orléans au trône, songeait à faire proclamer Louis XVII.

« Le discours de Mirabeau fut couvert d'applaudissements, » et l'Assemblée déclara qu'il n'y avait lieu à accusation ni » contre lui, ni contre M. d'Orléans.

» M. d'Orléans monta à la tribune le lendemain matin et dé- » clara qu'il n'avait point cru convenable d'assister aux déli- » bération dont il était l'objet ; mais il déposa sur le bureau » un discours par lequel il se flattait d'avoir prouvé qu'il n'au- » rait pas dû même être soupçonné. Ce discours était de M. de » Biron ; le Duc d'Orléans vint le remettre au Président, et » cette démarche lui valut les applaudissements du public et » d'une partie de l'Assemblée. Je n'ai jamais su ce que voulait » dire ce Pylade en faveur de cet Oreste ; mais malgré le dé- » cret d'absolution, il est toujours resté des doutes dans bien » des esprits, surtout dans ceux de la noblesse. Les partis ne se » laissent pas persuader, ils obéissent aux jugements, mais ils » en appellent à l'avenir. J'ai vu ce prince, il n'avait pas la » physionomie d'un méchant homme ; j'ai entendu parler de » lui par des personnes qui étaient de son intimité. Elles m'ont » donné l'idée d'un homme aimable et bon, mais qui n'avait ni » le courage de son ambition, ni la franchise de son civisme. » Il eût été selon tout apparence, un Roi insignifiant comme » l'a été le Prince de Galles, son compagnon de folies. Sa » femme, Mademoiselle de Penthièvre, fut aussi respectable par » ses mœurs que le fut peu la femme de George IV. Ces deux » hommes avaient autant de rapports que leurs femmes de » dissemblances.

» Le duel de M. de Castries contre M. Charles de Lameth » troubla Paris et l'Assemblée Nationale vers le milieu de no- » vembre ; ils étaient tous deux députés, et le défi du duc au » comte avait pour motif apparent une vieille querelle qui re- » montait au delà de dix-huit mois, et pour motif réel, l'oppo- » sition de leurs opinions.

» Lameth fut blessé, le peuple s'en indigna, il se précipita

» sur l'hôtel de Castries et y mit tout en pièces. De là une pé-
» tition du bataillon de Bonne-Nouvelle contre les duels politi-
» ques, et des discours à la tribune contre les attroupements.
» Au milieu de ces débats enflammés, un député de la Droite
» qui n'avait jamais rien dit, M. Roi, entendant répéter le nom de
» Lameth avec éloges, ne prononça qu'un mot, mais ce mot
» ne fit qu'augmenter l'embrasement : ce fut celui de *scélérat* ;
» alors toutes les passions s'exaltèrent. En vain quelques es-
» prits conciliants voulaient étouffer cette injure par un *ordre*
» *du jour,* on ne voulut pas laisser l'insulte impunie, et l'on
» condamna M. Roi à trois jours de prison. Un député, M. de
» Foucault, déclarait qu'à la place de M. Roi il n'obéirait pas.

» — Si, dans les circonstances où nous nous trouvons, dit
» Mirabeau, l'ironie peut être permise, ce n'est que par le rire
» qu'il faudrait répondre au Législateur qui, dans le sanctuaire
» même des lois, déclare qu'il n'obéirait pas aux lois.

» — Je ne sais pas pourquoi, s'écria M. de Foucault, M. de
» Mirabeau affecte toujours de me répondre par l'ironie.

» — Puisque vous me défendez l'ironie, reprit Mirabeau,
» avec une hauteur accablante, aimez-vous mieux que je vous
» couvre de mon mépris ? » A ces mots l'irritation passa d'un
» côté à l'autre, la Droite se souleva et demanda que Mirabeau
» aussi fût envoyé en prison. »

Et David continue par cette réflexion qui pourrait être datée d'aujourd'hui : « Voilà les scènes qui se passaient assez sou-
» vent dans cette Assemblée qui comprenait l'élite de la France.
» On y voit jusqu'à quels excès peuvent être menés les plus
» honnêtes gens par les passions politiques. »

Comte Serge FLEURY.



LE PREMIER ROYAUME D'ITALIE

L'ANNÉE 1808

PREMIÈRE PARTIE.

De tous les états vassaux institués par Napoléon autour de la France, le royaume d'Italie est celui auquel il assuré la plus longue existence (1805-1814), où sa domination devait laisser le plus de traces, où il a appliqué avec le plus de suite et laissé voir avec le plus de clarté ses principes de gouvernement. L'histoire de cet état, qui passa par la forme républicaine (1800-1805) ávant de revêtir la forme monarchique, se divise naturellement en deux périodes, que sépare la campagne de 1809 contre l'Autriche. La première, celle de l'évolution, est remplie de créations intérieures, des guerres extérieures et d'accroissements territoriaux. Pendant la seconde, celle de la stabilité, le royaume se développe dans les cadres géographiques, constitutionnels et sociaux, fixés au cours des années précédentes. Placée à la limite et à la transition de ces deux époques, l'année 1808 participe aux caractères de chacune d'elles. On y voit, en effet, le Royaume compléter d'une part ses frontières et son organisation politiques, et s'engager d'autre part dans une lutte morale contre la Papauté, dans une lutte commerciale contre l'Angleterre, dans une lutte militaire contre l'Autriche, qui trouveront plus tard leur dénouement. Extension du territoire, achèvement de la Constitution, participation aux grandes entreprises napoléoniennes, tels sont donc les trois ordres de faits dont le développement remplit et dont

l'enchevêtrement complique parfois toute la chronique des seize mois qui s'écoulent entre la visite de Napoléon (décembre 1807) et l'irruption des Autrichiens en Italie (10 avril 1809).

I.

Chaque apparition de Napoléon en Italie, notamment la dernière (1805), avait été suivie d'importants changements apportés à l'état territorial de la Péninsule ; il devait en être de même lors de son voyage de 1807. Ceux qu'il prescrivit à cette occasion faisaient partie d'un programme européen dont la paix avec la Russie lui permettait pour la première fois de poursuivre la réalisation intégrale. Il y avait fait une allusion publique, sans toutefois le définir, lorsque, dans le discours prononcé au Corps Législatif, après le retour de Tilsitt (16 août 1807), il déclarait la France « unie aux peuples des Espagnes, de la Hollande, de la Suisse et des Italies *par les lois de notre système fédératif* ». L'application de ce système à l'Italie recevait le plus lumineux des commentaires dans un rapport commandé à la même époque à d'Hauterive et qui débutait ainsi : « Depuis que Votre Majesté a fait connaître les principales bases de l'organisation intérieure de son Empire, l'Europe a dû se convaincre que sa ferme volonté était : 1° d'exercer en Italie une influence exclusive ; 2° de placer sous sa puissante sauvegarde tous les états du midi de l'Europe, de l'embouchure du Weser à celle du Danube ; 3° de ne pas souffrir que dans la sphère de ce patronage il existe un seul état qui soit soumis au gouvernement anglais. » Or, sans parler du Saint-Siège, placé dans des conditions tout à fait spéciales, il n'existait plus, poursuivait d'Hauterive, qu'un « seul Etat qui ne soit pas gouverné par la famille impériale, qui soit étranger à la France ». C'était la Toscane, érigée en 1800 en Royaume d'Etrurie, pour le prince héritier de Parme, époux d'une fille de Charles IV, et relevant par suite des Bourbons d'Espagne : considération suffisante pour que Napoléon vît dans l'indépendance de cette souveraineté une sorte de « difformité »

géographique en même temps qu'un centre de contrebande pour les marchandises anglaises et un refuge pour les victimes de sa politique religieuse en Italie. Aussi l'idée d'une réunion à l'Empire avait-elle germé de bonne heure dans son esprit. En 1805 déjà, à peine revenu de Milan, il l'exprimait à Thiard (21 juillet) en lui confessant que dans l'état actuel de l'Europe, l'Etrurie était le seul pays qui lui parût « valoir la peine des risques d'une guerre ». Il protestait d'ailleurs que pour s'en emparer, il ne recourrait pas à la force, mais aux moyens diplomatiques quand les circonstances s'y prêteraient. Ce moment paraissait arrivé à la fin de 1807. Le Roi était mort dès 1803 en laissant la régence à sa veuve pendant la minorité de son jeune fils : quatre années avaient suffi à montrer l'extrême débilité d'un gouvernement exercé par une femme et l'impuissance d'une dynastie, qui n'avait pas de racines dans le pays, à prolonger longtemps sa précaire existence. Personne d'ailleurs ne croyait à l'avenir du Royaume ; tous attendaient l'échéance de sa disparition. A la fin de 1807, les projets de Napoléon sur la péninsule ibérique, dont il comptait expulser d'abord la Maison de Bragance, lui fournirent précisément l'occasion d'y trouver un dédommagement à l'infante Marie-Louise, si elle était dépossédée de ses états. On sait comment cet échange de territoires, dont le principe avait été posé dans la note citée plus haut de d'Hauterive, finit par faire l'objet du traité secret de Fontainebleau (27 octobre 1808), qui transférait la Régente d'Etrurie et son fils sur le trône d'un Royaume de Lusitanie Supérieure taillé pour elle dans la partie supérieure du Portugal.

La Toscane étant devenue ainsi disponible, quelle devait en être la destination ? A quel état voisin aurait-elle mieux convenu, qu'au Royaume d'Italie dont elle aurait si heureusement arrondi le territoire et accru les frontières ? C'est ce que deux ans auparavant, Napoléon avait déjà déclaré aux députés italiens venus à Munich le féliciter du mariage d'Eugène (Décembre 1805). Quand l'occasion lui est offerte de passer des projets aux actes, il se montre encore plus catégorique avec ce dernier. « Vous

verrez, lui écrit-il (11 novembre 1807), en lui envoyant le traité de Fontainebleau, que la Toscane m'appartient. Mon intention est de la réunir au Royaume d'Italie. » Cette résolution semble si arrêtée dans son esprit que, le mois suivant, il en montre les avantages aux membres de la délégation toscane venus à Milan lui apporter l'hommage de ses nouveaux sujets : aux vœux timides qu'ils lui expriment pour conserver une existence séparée, il répond en évoquant à leurs yeux, par un de ces élans d'imagination auxquels il se laisse parfois entraîner, l'image d'un grand état italien auquel ses huit millions d'habitants donneront à l'avenir les moyens de faire respecter son indépendance. En même temps, et comme pour confirmer sa déclaration, il ordonne aux troupes toscanes de se rendre à Bologne pour y être incorporées dans l'armée italienne.

Ces confidences et ces mesures avaient été aussitôt divulguées. Il n'en fallut pas plus pour exalter les esprits à Milan, où, d'après le Ministre de Suisse, on annonçait déjà la réunion prochaine au Royaume, non seulement de l'Etrurie, mais de Parme, de Plaisance, de Gênes, du Piémont et d'une partie de la Suisse.

Il ne restait plus qu'à attendre la réalisation, sinon de ces rêves d'avenir, au moins des espérances données par l'Empereur. Elles ne tardent pas à être démenties par ses décisions. Il envoie à Florence (28 décembre) un conseiller d'Etat français avec le titre d' « administrateur général » et la recommandation « de n'entrer dans aucune explication sur le sort futur de ce pays ». Le sens de cette réserve est éclairci quelques jours après (8 janvier) par une décision qui place Dauchy sous la dépendance directe du Ministre des Finances français, et par un contre-ordre adressé aux troupes toscanes dirigées sur Parme pour y être soldées sur le Trésor impérial. Aucune illusion n'est plus désormais possible sur la destination de la Toscane. L'annexion à l'Empire en est annoncée dès le 8 mars par la Légation italienne à Florence : elle est proclamée officiellement le 15 et sera consacrée deux mois plus tard (24 mai), en même temps que celle de Parme et de Plaisance, par un senatus-consulte solennel.

A quelques semaines de distance, Napoléon, après avoir offert la Toscane au Royaume d'Italie avec une sincérité que rien ne permet de mettre en doute, la lui refusait au dernier moment. A quelles causes faut-il attribuer un revirement qui ne s'est traduit que par ses actes, et sur lequel il ne s'est pas expliqué ? Faut-il croire avec Marmont qu'il avait dans le caractère « quelque chose de vague et d'indéterminé par où il éprouvait le besoin de reprendre au moment où il venait de donner » ? Faut-il plutôt avec le vieux Fossombroni, l'un des collaborateurs de sa politique en Italie, voir dans son changement de résolution un exemple de cette dualité morale qu'on a parfois notée comme un trait caractéristique de sa nature et un effet de cette lutte continuelle qui se livrait, dans ses conseils, entre les influences rivales de ses ministres français et italiens, et dans son âme entre ses intérêts d'Empereur et son instinctive prédilection pour le pays de ses premiers triomphes ? Si l'on estime ces conjectures psychologiques trop aventurées, l'on peut s'en tenir à une phrase de la lettre (11 mai), par laquelle il traçait à Cambacérès le canevas du rapport à présenter au Sénat sur l'annexion de la Toscane. « Les orateurs diront que cette réunion est nécessaire pour augmenter nos côtes et dès lors nos matelots, et aussi pour *rendre central le port de la Spezia,* où j'ai ordonné l'établissement d'un port militaire comme celui de Toulon. » Napoléon aurait donc obéi en la circonstance à des considérations de contiguité géographique dont l'entraînement allait désormais devenir chez lui irrésistible et le porter à reculer sans cesse les frontières de l'Empire. La Toscane lui paraissait en 1808 le prolongement naturel de la Ligurie, comme la Ligurie lui avait semblé en 1805 le complément nécessaire du Piémont. Et si d'un mois à l'autre, il a changé d'avis sur la destination à lui donner, c'est qu'en novembre 1807, lorsqu'il l'offrait à Eugène, il hésitait encore à enlever au Pape la souveraineté, au moins nominale, du patrimoine de Saint-Pierre. Il y était au contraire résolu en janvier 1808, après l'échec de la dernière tentative d'accommodement tentée avec Pie VII par l'entremise du Cardinal de Bayanne. Comme la

Toscane se trouvait sur le chemin de Turin à Rome, l'annexion en devenait dès lors indispensable à la continuité du territoire de l'Empire.

Quand l'annexion parut un fait accompli, on éprouva à Milan une déconvenue proportionnée aux espérances qu'on y avait un instant entretenues. Si les masses populaires se montraient, comme d'ordinaire, assez indifférentes, les politiques avaient convoité la Toscane pour les mêmes raisons que plus tard les Piémontais de 1860 ; parce que située au sud de l'Apennin, elle ouvrait un accès à la Méditerranée comme au centre de la Péninsule, et que la possession en semblait nécessaire pour justifier le titre de ce royaume d'Italie qui n'était en réalité qu'un Royaume de l'Italie Supérieure. Quant aux intellectuels, ils ne pouvaient se consoler de la voir passer sous une domination étrangère, parce que, sensibles surtout à la pureté de sa langue et à la richesse de sa littérature, ils s'étaient habitués à la considérer comme le berceau de la nationalité italienne. Le plus gouvernemental d'entre eux, le fameux Monti, s'exprimait à ce sujet, au cours d'un entretien avec Mario Pieri, en termes d'une telle virulence que ce dernier estimait imprudent de les reproduire dans son journal intime.

Ces regrets ne tardèrent pas à être partagés par les Toscans eux-mêmes, dont la première attitude révélait pourtant des sentiments tout contraires. Un peu sceptique sur la possibilité de conserver leur vieille indépendance, mais dominés par leurs traditionnelles rivalités régionales, ils avaient redouté par-dessus tout leur rattachement au Milanais et depuis 1805 ne cessaient de dénoncer les intrigues de la Légation d'Italie à Florence pour y parvenir. Ils n'en éprouvèrent pas moins comme un sentiment de malaise en se voyant promus à l'honneur de devenir les habitants d'un département français, tant cette situation nouvelle leur paraissait contre nature. Par la suite, sous l'administration de Dauchy, comme sous celle d'une « junte » chargée de ménager la transaction entre le régime de la veille et celui du lendemain, les fautes d'une autorité trop étrangère au pays pour ne

pas s'y montrer maladroite se multiplièrent au point de soulever un mécontentement universel. Eugène pouvait écrire à Napoléon dès le mois de mai et lui répéter en octobre qu' « après avoir bien intrigué pour ne pas être réunis au royaume d'Italie, les Toscans recevraient maintenant la nouvelle de cette réunion avec des transports de joie ». Le sentiment national sortait donc épuré et fortifié des épreuves qui en avaient d'abord montré la faiblesse.

Si les affaires de Portugal avaient un moment ouvert aux sujets d'Eugène la perspective d'une précieuse annexion, elles avaient failli amener le départ de leur prince. D'après les confidences que ce dernier devait faire plus tard au banquier génevois Eynard, l'Empereur lui aurait offert la couronne de Portugal quand les complications espagnoles eurent rendu le traité de partage inexécutable. Autant qu'on en peut juger, cette proposition, qui n'a pas laissé d'autres traces, doit avoir eu lieu lors du second séjour de l'Empereur à Milan (15-24 décembre), au retour de Mantoue, d'où il en avait adressé sans succès une pareille à son frère Lucien. Les attraits de Milan et la perspective d'y obtenir un jour une souveraineté pleinement indépendante inspirèrent à Eugène un refus dont Napoléon ne parut pas d'ailleurs lui tenir rigueur ; à peine de retour à Paris, il lui envoya (3 janvier 1808) comme témoignage de satisfaction et comme présent de bonne année, le sabre que lui-même avait porté pendant la campagne d'Italie.

II.

Au moment même où la volonté impériale fermait aux Italiens les perspectives de leur agrandissement en Toscane, elle leur en ménageait les réalités dans ces provinces des Marches qui en formaient le pendant sur l'autre versant des Apennins, et qui devaient prolonger leur territoire jusqu'à la frontière napolitaine du Trento. Cette nouvelle acquisition avait beaucoup moins de valeur et survenait de la façon la plus inattendue ; elle soulevait

chez beaucoup d'entre eux de graves scrupules de conscience, et elle s'accomplissait enfin dans les conditions les plus propres à leur montrer clairement que l'intérêt de leur Royaume était tout à fait étranger aux considérations qui l'avaient fait décider. Dans la pensée de Napoléon, elle ne représentait en effet qu'un moyen de pression sur la cour de Rome et un épisode de la campagne diplomatique poursuivie depuis l'année précédente pour faire du Saint-Père un vassal et du Saint-Siège lui-même une dépendance politique de l'Empire. Dans le domaine temporel, il voulait amener Pie VII à entrer dans la Confédération italienne, c'est-à-dire à faire cause commune avec lui contre tous ses ennemis, au même titre que le Roi de Naples. Dans le domaine spirituel, il rêvait de s'assurer la haute main sur le Sacré Collège et sur l'élection des Papes futurs, en y introduisant une proportion de cardinaux français en rapport avec le nombre de ses sujets catholiques.

La poursuite de ce dessein, longtemps ajournée par la guerre de Pologne, passa au premier plan de ses entreprises après le traité de Tilsitt ; elle exigeait pour aboutir une politique de violence dont le nouveau Ministre des Relations Extérieures Champagny se fit l'instrument et dont la première manifestation fut le refus de traiter avec le Cardinal de Bayanne, envoyé de Rome à Paris pour une suprême tentative d'accommodement. En même temps, Napoléon crut devoir affirmer son attitude par une prise de garanties territoriales. Dès septembre 1807, son aide de camp Lemarois, convoqué à Fontainebleau, reçut l'ordre d'occuper militairement les Marches, c'est-à-dire les provinces d'Ancône, d'Urbain, de Macerata et de Fermo sur le littoral de l'Adriatique. Il ne devait pas se mêler de l'administration civile, respecter même les attributs extérieurs de la souveraineté du Pape, mais mettre la main sur les revenus publics et prendre le titre de « Gouverneur général » au nom de l'Empereur. Cette prise de possession déguisée, mais non encore définitive, s'accomplit sans rencontrer d'autres résistances que les protestations platoniques de quelques gouverneurs pontificaux. Loin de faire

fléchir Pie VII, elle eut pour effet de le rendre intraitable dans sa résistance et pour premier résultat le rappel du cardinal de Bayanne. De son côté, Napoléon, trop avancé dans ses projets pour ne pas répondre à cette intransigeance par un redoublement de rigueurs, se décida à occuper, après les Marches, la capitale même de l'Etat pontifical. Par ses ordres, trois colonnes, parties l'une d'Acône sous Lemarois, l'autre de Livourne sous Miollis, la troisième de Terracine en territoire napolitain durent, à travers l'Ombrie et la campagne romaine, se réunir à Rome même, sous le prétexte de « protéger les derrières de l'armée de Naples », en réalité pour donner à la dépossession du Saint-Père le caractère d'un fait accompli. Le 2 février, elles arrivaient sans encombre à leur destination, et Miollis, qui les commandait prit le titre de Gouverneur au nom de l'Empereur.

Le pouvoir temporel semblait dès ce moment condamné dans l'esprit de Napoléon. Il est curieux de constater qu'alors, comme à la veille de l'annexion de la Toscane, sa première pensée ait été de faire tourner les transformations territoriales de la péninsule au profit de son Royaume d'Italie. Il annonça d'abord clairement l'intention d'y annexer la totalité des Etats de l'Eglise : la superficie eût été ainsi doublée, le centre de gravité déplacé, la configuration bouleversée, la frontière étendue jusqu'à la Méditerrannée. La portée de ce projet fit-elle au dernier moment reculer Napoléon ? Le précédent de la Toscane et l'impossibilité de détourner le centre du monde catholique d'une autre capitale que de Paris le déterminèrent sans doute à revenir sur ses intentions primitives et à partager entre l'Empire et le Royaume les dépouilles pontificales.

Pour régler cette question, avant de se consacrer aux affaires d'Espagne, il multiplia pendant les deux mois qui suivirent l'occupation de Rome les démarches propres à amener le Pape à céder ou à rompre. Nouvelle sommation d'avoir à entrer dans la Confédération italienne, subordination de ses troupes aux autorités militaires françaises, renvoi par la force des cardinaux napolitains qui avaient refusé le serment au roi Joseph, et bien-

tôt après de ceux qui étaient originaires de territoires italiens annexés à l'Empire, enfin rappel d'Alquier, suspect de complaisance envers le Saint-Siège, toute cette série de provocations finit par produire l'effet désiré. Pie VII prescrivit à son Légat à Paris, le Cardinal Caprara, de demander ses passeports et de rentrer à Rome (30 mars). Il fournissait ainsi à son redoutable partenaire un prétexte pour mettre à exécution la menace suspendue sur sa tête. Le 2 avril, à la veille de monter en voiture pour se rendre à Bayonne, l'Empereur signait un décret préparé depuis quelques jours et qui, après un rappel de ses plus récents griefs contre Pie VII, révoquait la donation faite à la Papauté par Charlemagne, et annexait au Royaume d'Italie, pour y former trois départements, les provinces d'Ancône, Urbin, Macerata et Camerino. Le sort de Rome restait encore en suspens.

Si l'annexion était représentée dans ce texte comme « irrévocable et perpétuelle » la proclamation n'en devait point être immédiate. Comme s'il reculait au dernier moment devant ce qu'elle comportait d'irréparable, Napoléon semblait se ménager une dernière chance d'y renoncer. Il recommandait à Eugène, en lui envoyant le décret du 2 avril, de le tenir jusqu'à nouvel ordre « très secret », mais d'en préparer l'exécution en désignant pour les Marches des préfets et des sous-préfets qui se rendraient isolément à leurs postes futurs et se tiendraient prêts à en prendre possession au premier signal. Ainsi l'annexion au Royaume, réalisée le jour même où elle serait annoncée, donnerait l'impression d'un « coup de théâtre » propre à impressionner les foules. Le délai obtenu serait mis à profit pour adresser au Pape une suprême sommation d'avoir à entrer dans une ligue défensive et offensive contre tous les ennemis de l'Empire.

Elle devait échouer comme les précédentes, mais l'espoir de la voir aboutir fit reculer la date de l'annexion officielle des Marches fixée d'abord au 20 avril, puis au 30 du même mois, puis finalement au 20 mai. La nouvelle de ce dernier ajournement parvint d'ailleurs trop tard à Milan pour qu'il fût possible d'y donner suite et surtout de garder plus longtemps le secret sur un

événement dont les préparatifs ne pouvaient plus échapper à la curiosité publique. La cérémonie prévue eut donc lieu le mercredi 11 mai dans les principales villes des Marches et s'accomplit suivant un programme minutieusement réglé à l'avance. Les préfets et sous-préfets étaient à leur poste depuis le 28 avril, munis d'instructions cachetées remises entre leurs mains par Lemarois lors de leur passage à Ancône. Ils les ouvrirent quand ils en reçurent l'ordre, publièrent aussitôt le décret de réunion, ainsi qu'un autre décret d'Eugène (21 avril) sur la division des Marches en départements, reçurent le serment des employés, firent disparaître des lieux publics les portraits des Papes, et illuminer dans la soirée les édifices gouvernementaux. Les habitants, qui s'étaient éveillés le matin sujets pontificaux, s'endormirent le soir citoyens italiens. C'étaient là des surprises habituelles à la politique du Premier Empire. La soudaineté de celle-ci ne parut ni les réjouir ni les surprendre ; ils en avaient le vague pressentiment sans la désirer ; l'impression de soulagement qu'ils éprouvèrent à voir enfin fixer leur sort et finir le régime du provisoire se traduisit par quelques manifestations tout extérieures d'allégresse, accomplies sans grande conviction, mais avec une spontanéité suffisante pour être représentées à Milan comme des marques d'un véritable enthousiasme.

De ce fait, le Royaume d'Italie recevait à l'improviste un accroissement inattendu. Quelle était la valeur de cette nouvelle acquisition ? et quelle en serait l'organisation ? Les Marches formaient sur le littoral de l'Adriatique une étroite bande cotière, dominée de près par la ligne de faîte des Apennins, étendue sur une longueur de 150 kilomètres entre Rimini, dernière ville des Légations, et le cours du Trento, frontière napolitaine, coupée de nombreux torrents au cours impétueux et inégal, jalonnée par une double ligne de villes, les unes situées au bord de la mer (Pesaro, Fano, Sinigaglia, Ancône), les autres perchées sur les premiers escarpements de montagnes (Urbin, Fabriano, Macerata, Fermo, Ascoli). Dans l'ensemble, la région, souvent dévastée par les inondations, était pauvre et empruntait

son importance, soit à sa situation intermédiaire entre l'Italie du nord et celle du sud, soit à l'existence d'Ancône, le port le plus sûr et la place la plus forte de la côte occidentale de l'Adriatique. Sur ce territoire vivait une population presque exclusivement rurale, asservie et attachée à la domination des Papes par l'empire de la routine comme par la modération des charges publiques, aveuglément soumise à ses prêtres et surtout à une légion de moines mendiants qui en formaient la classe dirigeante. Les familles nobles du pays, qui jouaient ailleurs ce rôle, n'avaient d'influence que dans la mesure où elles comptaient l'un des leurs parmi les hauts dignitaires de la cour romaine. La population totale des Marches était un peu inférieure à celle de la Toscane (727.000 âmes, au lieu d'un million), mais devait porter celle du Royaume au chiffre rond de 7 millions.

S'il suffisait d'un trait de plume pour déclarer ces territoires partie intégrante du Royaume, il restait à les faire rentrer dans son unité administrative : et la veille encore, ils étaient régis par des institutions qui semblaient en retard de plusieurs siècles sur la centralisation du régime moderne. Si ardue que pût paraître cette tâche, elle fut poursuivie par cet esprit de simplification à outrance, au moyen de ces méthodes expéditives et sommaires qui caractérisaient la politique impériale et avaient déjà trouvé, deux années auparavant, leur application en Vénétie. On introduisit successivement dans les Marches, d'abord l'organisation territoriale, puis la législation du reste du Royaume.

Sur le désir de l'Empereur, Eugène avait commencé, avant même le décret de réunion, à étudier la division administrative du pays en départements : deux lui paraissaient d'abord suffisants, mais il se décida à en proposer quatre pour en calquer les limites sur celles des anciennes provinces pontificales. Napoléon en fixa définitivement le nombre à trois, qui empruntaient leurs noms à ceux des principaux cours d'eau de la région. C'étaient en allant du nord au sud, le département du *Metauro*, chef-lieu Ancône, sous-préfectures Pesaro, Sinigaglia et Urbino, avec 306.000 habitants ; celui du *Musone*, chef-lieu Macerata, sous-

préfectures Loreto, Fabriano et Urbino, avec 228.000 habitants ; enfin, celui du *Trento*, chef-lieu Fermo, sous-préfectures Ascoli et Camerino, avec 185.000 habitants. A ces trois unités administratives répondaient dans l'ordre judiciaire trois cours de justice civile et criminelle (sans compter deux tribunaux de première instance à Camerino et Ascoli), et dans l'ordre fiscal trois intendants des finances, subordonnés les uns à une cour d'appel, les autres à un inspecteur général siégeant à Ancône. Les titulaires de ces charges nommés en même temps que les préfets en prirent possession dès le 11 mai ; à cette date le Gouvernement disposait donc, dans des cadres désormais fixés, de tous les agents d'exécution nécessaires à l'exercice de son autorité.

Le premier usage qu'il allait en faire se trouvait précisé dans les instructions de Napoléon à Eugène. Il lui recommandait de mettre aussitôt en vigueur toutes les lois de l'Etat, à commencer par le Code Civil, le Concordat, les législations ecclésiastiques, la suppression des couvents, les dispositions relatives à la liquidation de la dette publique. Une commission d'organisation présidée par Lemarois et composée de deux conseillers d'Etat avait été nommée (21 avril) pour procéder à ce travail d'adaptation ; en fait sa tâche sembla se borner jusqu'à sa dissolution (9 août) à créer la succession des décrets qui remplirent pendant trois mois les colonnes du *Bulletin des Lois* et qui eurent pour objet d'introduire dans les « nouveaux départements » toutes les institutions en vigueur dans le Royaume : statuts constitutionnels, lois de police et d'ordre public, législation civile, pénale et commerciale, règlements administratifs et ecclésiastiques, mesures d'application du blocus continental, obligation du service militaire, unité monétaire et économique. L'organisation fiscale, qui sous Napoléon représentait toujours le principal souci du pouvoir, parut un objet assez important pour que le Ministre des Finances, Prina, vînt l'étudier sur place au cours d'une brève tournée (Juin). Lorsqu'au 1er janvier suivant, le budget spécial des Marches eût été incorporé dans le budget général, lorsque d'autre part le régiment pontifical qui y tenait garnison eût été

fondu dans l'armée italienne, l'assimilation administrative du pays put être considérée comme achevée, au moins sur le papier, et il n'y eut plus de différence légale entre les anciens et les nouveaux départements.

Eugène n'avait pas attendu ce moment pour ajouter à l'effet de ses réformes celui de son action personnelle et pour entrer directement en contact avec ses administrés. Suivant un précédent consacré par les annexions antérieures, il recevait d'abord à Milan (19 juin) une députation de notables des provinces annexées : aussitôt après il obtenait de l'Empereur l'autorisation d'y accomplir une tournée qui ne pouvait qu'y « faire du bien ». Parti de Milan le 15 juillet, il s'arrêta successivement à Reggio (16), à Bologne (17), à Imola (18), à Pesaro (20), et par Fano et Sinigaglia gagnait Ancône où devaient le retenir pendant cinq jours (22-27) des préoccupations plus militaires que politiques. Attentif à tirer de ses accroissements territoriaux tout ce qu'ils pouvaient comporter d'avantages stratégiques, Napoléon assignait en effet à cette place un rôle important dans le développement de sa politique méditerranéenne. Il voulait en faire à la fois, par la mise en état du port, une base navale qui devînt le pendant de Venise dans l'Adriatique, et par la construction d'ouvrages détachés du côté de la terre le réduit de la défense française dans l'Italie centrale contre une guerre extérieure ou une insurrection. Il s'accordait d'ailleurs un délai de vingt à trente ans pour mener à bien ce dernier dessein. Chargé d'en étudier la réalisation, Eugène fit lever et lui envoya un plan de la ville et des hauteurs environnantes. Cette enquête terminée, il reprit sa marche vers le sud, traversa Lesi (26) et trouva sur le chemin de Macerata (28) la Santa Casa di Loreto, lieu de pèlerinage réputé dont la Madone miraculeuse avait été en 1797 emportée par les Français à Paris et n'en était revenue que dépouillée de ses pierreries ; l'occasion lui parut propice de fonder sa popularité sur un acte de réparation pour ce sacrilège et de manifester avec éclat son respect pour la religion. Reçu par le clergé du sanctuaire, il signa séance tenante un décret (28) qui plaçait la Santa

Casa sous sa « protection spéciale », mais aussi sous son contrôle financier. Pour signaler en même temps son passage par des satisfactions matérielles, il publiait peu après d'autres décrets confirmant aux ports d'Ancône et de Sinigaglia leur ancienne franchise et établissant des lycées dans les nouveaux départements. Il revint ensuite à Monza (6 août), après s'être arrêté à Ravenne pour y visiter la tombe de Dante (2).

Rien ne lui avait manqué sur son passage de ce qui pouvait donner l'illusion de l'enthousiasme ou au moins de la satisfaction publique ; affluence populaire, applaudissements et acclamations, fanfares, arcs de triomphe surmontés d'inscriptions pompeuses, publication de ces poèmes et sonnets de circonstance, dont les Italiens se montraient toujours prodigues. Il semblait d'abord être sous cette impression quand il écrivit à l'Empereur, dès le 25 juillet : « Je ne puis assez me louer du bon esprit qui anime les habitants des provinces que je viens de parcourir. » L'optimisme voulu de ces assurances de la première heure contrastait singulièrement avec le ton à la fois emphatique et embarassé d'une proclamation adressée plus tard aux habitants des Marches (18 août), quand l'achèvement du voyage eut permis de mieux connaître leurs dispositions. Le Vice-Roi leur exprimait en deux phrases sa gratitude pour la chaleur de leur accueil et y dénonçait en deux pages, avec une véhémence de langage qui allait jusqu'à l'invective, « les mensonges et les pièges » par lesquels des « insensés » cherchaient à égarer l'esprit des habitants des campagnes ; pour en détruire l'effet il se livrait à un véritable plaidoyer en faveur du Gouvernement, assurant qu'aucun autre n'avait témoigné un respect plus profond pour la religion, ni une sollicitude plus active pour le bien-être de ses administrés.

Cette manifestation oratoire, dans laquelle les compliments servaient à envelopper les menaces et où les grands mots alternaient avec les gros mots, ne nous apparaît pas seulement à distance comme un des spécimens les plus caractéristiques de l'éloquence officielle du temps. Elle représentait un aveu en même

temps qu'une adjuration, car elle trahissait l'existence d'une crise de l'esprit public et précisait, afin de les réfuter, les principaux griefs invoqués contre le nouveau régime.

Au début, l'annexion n'avait trouvé de partisans déclarés que dans les villes, dans la classe dirigeante, et pour des motifs intéressés : « tout ce qui est distingué par la naissance et la fortune, écrivait Lemarois (10 juin), montre la plus grande ardeur *pour obtenir des places* ; et ce zèle, ajoutait-il avec quelque naïveté, est un indice infaillible de l'esprit des habitants et de leur entière soumission à l'autorité ». Cet esprit de soumission n'empêchait point un sourd mécontentement que devaient entretenir dans les campagnes trois causes principales : l'agitation des consciences, la lourdeur des charges fiscales, et l'obligation du service militaire.

Il était peu probable que le Pape se résignât à accepter comme un fait accompli le décret de réunion. Ses actes ne laissèrent aucun doute sur l'irritation qu'il en éprouvait. Il adressa successivement aux puissances catholiques (19 mai) une solennelle protestation diplomatique contre la mutilation de ses états et aux évêques et aux fidèles des Marches des instructions détaillées sur la conduite à tenir vis-à-vis du nouveau régime : il interdisait aux uns de le reconnaître comme légitime par un serment d'obéissance illimitée ou par le chant du Te Deum ; et aux autres de le servir par la sollicitation ou l'exercice de fonctions publiques : il déconseillait d'ailleurs toute violence ou acte de rébellion ouverte. C'était donc là un programme de « résistance passive » que nous avons vu appliquer cent quinze ans plus tard, en d'autres circonstances et dans un autre pays. En offrant peu de prises à la répression, il devint désormais fort embarrassant pour le gouvernement impérial qui eût préféré de beaucoup avoir à affronter un mouvement populaire dont l'écrasement aurait fait au moins un salutaire exemple de terreur.

Les prohibitions pontificales devaient avoir selon leur objet une fortune assez différente : celles qui s'adressaient aux laïques ne prévalurent guère contre l'attrait des fonctions officielles :

celles qui concernaient les évêques soulevaient dans leurs âmes des scrupules de conscience plus difficiles à surmonter. Dès le mois de juin, Eugène avait convoqué à Milan, pour leur faire prêter serment, les chefs des vingt-et-un diocèses nouvellement annexés. D'après les instructions de Napoléon, il devait d'abord les y amener par la voie de la douceur et en cas de refus, les faire interner dans un couvent ; leurs revenus seraient alors confisqués, remplacés par une pension alimentaire et employés à des œuvres de charité. Ni les moyens de persuasion, ni les mesures de rigueur ne conduisirent au résultat désiré. Celles-ci furent appliquées au Cardinal Gabrielli, ancien Secrétaire d'Etat de Pie VII, qui renvoyé par la force dans son ancien diocèse de Sinigaglia, en avait rapporté l'exemple de la résistance. Dans le camp opposé à celui des intransigeants, les évêques de Gubbio, Osimo, Fano et Lesi, qui avaient publié des pastorales favorables au nouveau régime, se dérobèrent au serment, malgré toutes les instances, en invoquant l'impossibilité d'enfreindre, sans y être autorisés par un concile, un ordre catégorique du chef de l'église. Seul l'archevêque d'Urbin, Spiridione-Berioli, le mieux disposé de tous pour la cause de Napoléon, et plus tard l'évêque de Gubbio, finirent par se laisser arracher la prestation de serment exigée, mais à la condition qu'elle restât secrète, ce qui lui enlevait toute portée et tout effet. Leurs collègues persistant dans leur attitude, les plus compromis furent renvoyés de leur siège et transférés dans l'intérieur du royaume. Bien que Napoléon eût ordonné la discrétion la plus complète sur ces actes d'arbitraire, ils ne pouvaient passer inaperçus et prenaient aux yeux des fidèles la figure d'une persécution dirigée contre la religion dans la personne de ses ministres. La population d'autre part ne pouvait s'habituer à tenir pour légitime un pouvoir auquel ses chefs spirituels refusaient leur adhésion publique.

Aux alarmes de sa conscience s'ajoutaient pour elle les soulèvements de ses intérêts. Sous l'ancien régime elle payait aux Papes un tribut fort léger sous la forme de taxes sur la pro-

priété foncière, le sel et la moûture ; elle se voyait appliquer en bloc tout l'appareil des contributions qui n'avaient été établies que progressivement dans le reste du Royaume et dont certaines lui paraissaient aussi insupportables par leur nouveauté que par leur poids. La levée des droits d'octroi apparaissait comme particulièrement vexatoire par les fouilles corporelles qu'elle nécessitait, notamment sur les femmes, par la lourdeur des amendes qu'elle entraînait quelquefois, et enfin par les inévitables pertes de temps qui en étaient la conséquence. En faisant le total de leurs charges, les habitants des Marches ne pouvaient s'empêcher de trouver quelque saveur d'ironie au passage de sa proclamation où Eugène les représentait comme allégées et non aggravées par l'annexion.

Si lourd qu'en parut le poids, l'impôt du sang heurtait plus violemment encore leurs habitudes comme une innovation incompréhensible et un attentat permanent à la plus précieuse de leurs libertés personnelles. L'un des premiers soins de Napoléon avait été d'établir le service militaire obligatoire dans les nouveaux départements comme dans les anciens, en limitant toutefois au chiffre modéré de 1020 hommes le premier contingent qu'ils auraient à fournir (28 juin). Lemarois devait avouer à cette occasion que la mesure « faisait murmurer et exciterait peut-être des mouvements dans les pays de montagne ». Pour en faciliter l'application, on recourut aux moyens de pression ou de persuasion déjà employés dans des circonstances analogues. Ils n'eurent d'effet que pour compléter rapidement l'effectif de gardes d'honneur, recrutés dans des familles aisées qui avaient besoin de l'autorité. Quant aux jeunes gens des campagnes insensibles aux proclamations grandiloquentes des préfets et aux évocations de l'antiquité classique qui en faisaient l'ornement, on comptait forcer leur obéissance par l'intervention du clergé. On sollicita d'abord par des démarches personnelles, puis par une circulaire du Ministre des Cultes, les chefs de diocèses d'agir sur leurs curés pour prêcher à leurs ouailles l'obéissance à la loi : quelques-uns seulement

s'exécutèrent; l'archevêque d'Urbin en tête, les évêques d'Osimo, de Macerata et de Fabriano à la suite. L'éloquence ecclésiastique eût été d'ailleurs aussi impuissante que l'éloquence officielle à réprimer d'insurmontables répugnances. Dans le Métauro, astreint à fournir quatre cent trente-cinq conscrits, vingt-huit seulement se présentèrent volontairement, et pas un seul dans le district d'Urbin. Quand les réfractaires se virent recherchés par la gendarmerie, les uns profitèrent du voisinage de la frontière pour passer en territoire pontifical, d'autres s'enhardirent jusqu'à sonner le tocsin et tenter des essais de résistance à main armée. Il y eut ainsi, notamment autour d'Ascoli, de Fabriano et de Cagli, une série d'échauffourées qui forcèrent Eugène à faire parcourir les pays révoltés par des colonnes mobiles (septembre). Ces mesures suffirent à calmer une agitation rurale qui tomba d'elle-même, parce qu'elle n'était ni avouée par le clergé, ni encouragée par les habitants des villes. Les conscrits rejoignirent peu à peu leurs corps, sauf à déserter à la première occasion, et le service obligatoire eut dans les Marches le même sort que dans le reste du Royaume ; les efforts persévérants du gouvernement le firent peu à peu passer dans les faits, mais il eût fallu la durée d'une génération pour le faire passer dans les mœurs.

Au moment même où la tranquillité publique recevait ainsi une première atteinte, Napoléon s'était décidé à donner à l'annexion des Marches, accomplie d'abord dans le silence et le mystère, l'éclat d'une consécration officielle. D'autant plus pressé de justifier ses entreprises qu'elles devenaient plus aventurées, il avait exempré, comme autrefois après l'incorporation de la Vénétie, le vœu de voir une députation de ses nouveaux sujets venir lui rendre un hommage officiel de fidélité et lui témoigner à la face de l'Europe de la joie qu'ils éprouvaient à passer sous sa domination. Eugène apporta le plus grand soin à la composition de cette députation. Elle avait à sa tête l'évêque de Gubbio qui devait être l'orateur et passait pour un admirateur de Napoléon ; et elle comprenait encore cinq notables, un

négociant et quatre propriétaires, dont le plus connu était le comte Camerata, appartenant à une vieille famille d'Ancône. Ils se mirent en route au début de septembre. La fatalité voulut qu'ils arrivassent à Paris au moment où l'Empereur allait s'en éloigner pour se rendre à l'entrevue d'Erfurth. Lorsqu'il revint (18 octobre), il était trop occupé des préparatifs de l'expédition d'Espagne pour les recevoir. Après trois semaines d'attente, ils le virent donc partir à nouveau (29 octobre) sans avoir pu être admis en sa présence ; ils durent se contenter de remette à Aldini (3 novembre) le discours qu'ils comptaient lui adresser et de lire dans le *Moniteur* sa réponse antidatée (du 27 octobre), pour la circonstance. Comme dans ses autres manifestations officielles, il s'y posait en véritable défenseur de la religion, compromise par l'ingérence de ses ministres dans la politique, prétendait n'avoir en vue que la défense de la société et du souverain, contre les empiètements du Saint-Siège, proférait contre les fauteurs « de trouble et de rébellion » de vagues menaces auxquelles succédait un éloge presque dithyrambique de l'archevêque d'Urbin, son plus sincère partisan ; il terminait ce sermon par la promesse d'une visite en Italie qui était peut-être alors dans ses intentions, mais à laquelle ne devaient pas se prêter les événements.

III

Pour les Marches, ce voyage de leurs délégués à Paris marque la période de transition nécessaire entre l'ancien et le nouvel ordre de choses. A partir de ce moment, elles participèrent, au même titre que les autres départements, à la vie politique du Royaume d'Italie. Profit qui produisit assez peu d'effet sur l'esprit public, parce qu'il suivait de trop près le cruel mécompte de la Toscane, et qu'on ne pouvait d'autre part se faire illusion sur la nature des raisons qui l'avaient déterminé. Devait-il représenter le seul bénéfice à retirer des remaniements territoriaux par lesquels Napoléon transformait alors la face de

l'Europe et en particulier la physionomie de la Péninsule italique ? Un homme se trouva pour se refuser à s'y résigner. C'était Aldini, toujours attentif à poursuivre son idéal d'agrandissement à travers les déconvenues de son patriotisme. Après avoir vu échapper à son pays le Trentin et la Toscane, il voulut l'en dédommager en lui taillant une part aussi large que possible dans les dépouilles pontificales. D'après son principal biographe, trop préoccupé peut-être de le représenter comme le véritable précurseur de l'Italie moderne, il rêvait même au début l'annexion totale des Etats de l'Eglise, avec le transfert de la capitale de Milan à Rome. Il se flattait de satisfaire ainsi l'amour propre des Romains alarmés par la pensée de voir la métropole du monde ancien, et plus tard du monde catholique, tomber au rang de ville de province. Il ouvrait en même temps aux ambitions italiennes les plus brillantes perspectives, puisque Rome avec les grands souvenirs qu'elle représentait et le titre qu'elle allait porter ne pouvait manquer d'exercer une force d'attraction irrésistible sur les autres territoires de la Péninsule.

C'était là une raison suffisante pour faire écarter cette solution par Napoléon. Ce dernier n'avait point d'ailleurs précisé encore ses intentions sur le sort de la Ville Eternelle. Il lui suffisait pour l'instant de mettre fin au pouvoir temporel, de réduire le Pape à l'impuissance, et de s'assurer la souveraineté de Rome, en laissant aux habitants une certaine autonomie comme dédommagement à la perte de leur grandeur passée. Ce fut sur ces bases qu'Aldini reçut l'ordre de préparer un projet de décret qu'il élabora en une semaine. Fidèle aux idées qui obsédaient son esprit, il réservait au Royaume d'Italie, pour en former quatre départements, tout ce qui restait des domaines pontificaux (Ombrie et patrimoine de Saint-Pierre). La capitale avec sa banlieue, en était toutefois distraite pour être constituée en ville libre impériale, régie par une constitution oligarchique empruntée aux souvenirs des libertés municipales du XII[e] siècle. Le pouvoir exécutif serait confié à un représentant (sénateur) de l'Empereur et le pouvoir législatif à un collège de quarante

conservateurs nommés par lui ; l'administration serait entièrement sécularisée. Le Pape enfin resterait à Rome dans des conditions d'existence un peu analogues à celles que devaient lui assurer, un demi-siècle plus tard, la *loi des garanties*. Il conserverait la jouissance de Saint-Pierre, du Vatican et des Palais Apostoliques, tous les honneurs souverains, toutes les facilités nécessaires à l'accomplissement de sa tâche spirituelle et recevrait une pension en échange de ses revenus perdus.

Aldini se flattait-il de voir aboutir ce projet, si bien combiné sur le papier pour satisfaire toutes les prétentions en présence, mais dans lequel son sens pratique semblait cette fois avoir été mis en défaut par son patriotisme ? Il le présenta à l'Empereur (19 septembre 1808) la veille du jour où parvenait à Paris la nouvelle d'incidents qui marquaient une subite aggravation du conflit latent où étaient engagées, depuis l'occupation de la ville, les autorités françaises et pontificales ; Miollis ayant voulu faire arrêter et expulser le Secrétaire d'Etat Pacca, Pie VII avait donné asile à ce dernier dans ses appartements privés, en déclarant qu'il n'en serait arraché que par la violence. Napoléon en éprouva une telle irritation que lorsque Aldini le revit (21), il semblait dans l'état d'esprit le moins favorable à l'examen d'un plan de constitution romaine. Peu après, il partait pour Erfurth, puis pour la campagne d'Espagne. Entre temps, les renseignements que lui envoyaient ses agents sur la connivence du Pape avec les Anglais, puis plus tard avec les Autrichiens, faisaient évoluer, dans le sens d'une solution radicale, ses idées sur la question romaine. Elles trouvèrent leur expression dernière dans le décret de Schoenbrunn (17 mai 1809) qui révoquait la donation de Charlemagne et réunissait purement et simplement les Etats du Pape à l'Empire français.

Ainsi s'évanouirent les espérances qu'avait pu faire naître un instant la probabilité de la dépossession complète du Saint-Père. A la fin de l'année 1808, le Royaume d'Italie se trouvait un peu plus étendu qu'au début, grâce à l'annexion des Marches ; mais cet avantage matériel était compensé par le fait

qu'au lieu d'avoir pour voisins vers le sud des Etats précaires destinés à disparaître et peut-être à lui échoir en partage, il se trouvait désormais encerclé de ce côté par les frontières mêmes de l'Empire français. A quel point il était difficile désormais de modifier ces limites à son avantage, c'est ce que montrèrent à la même date quelques incidents significatifs restés inaperçus du public, mais qui témoignaient clairement des dispositions de Napoléon. Ce dernier devait se vanter plus tard à Saint-Marsan de n'avoir réuni que temporairement les Piémontais à son Empire, afin de les « élever pour le Royaume d'Italie ». Une occasion éclatante de prouver la sincérité de ses intentions s'offrit à lui, lorsque Eugène lui demanda d'admettre dans le corps des gardes d'honneur italiens quelques jeunes nobles piémontais qui avaient des propriétés dans le Novarais. Napoléon lui interdit aussitôt sur le ton le plus impérieux de poursuivre un essait de fusion qu'il qualifiait de « contraire à sa politique et à sa volonté » (11 février). En fait, le Royaume d'Italie avait atteint, à la fin de 1808, un degré de développement territorial auquel la réunion d'une partie du Tyrol, en 1810, ne devait plus ajouter qu'une augmentation insignifiante.

DEUXIÈME PARTIE.

En même temps que ses contours géographiques, le Royaume d'Italie voyait compléter au cours de l'année 1808 les grandes lignes de sa constitution intérieure. C'était le moment où en France Napoléon venait de supprimer, avec l'existence du Tribunat, la dernière limitation légale à l'exercice de son pouvoir personnel. Il fallait en fortifier les instruments dans son Royaume d'Italie par la réorganisation du Conseil d'Etat, l'institution d'un Sénat et la création d'une noblesse héréditaire.

I

Dans tous les pays soumis à sa domination, gouverner se réduisait au fond à administrer ; et un conseil d'Etat, constitué

sur le modèle français, pouvait être considéré comme le grand ressort et le suprême régulateur de l'ordre administratif. Celui du Royaume d'Italie était peut-être d'une organisation plus complexe que partout ailleurs, puisqu'il était formé de la réunion de trois corps, dont deux (*Conseil des Consulteurs et Conseil Législatif*) avaient été créés autonomes par la constitution de Lyon, et dont le troisième (*Conseil des Auditeurs*) y avait été ajouté en 1805. Le premier était un haut Conseil de gouvernement, composé de membres nommés à vie, et dont les fonctions, plus honorifiques qu'actives, se réduisaient à exercer une haute surveillance sur la politique étrangère et à interpréter les articles douteux de la constitution. Le *Conseil Législatif* avait pour mission essentielle de préparer les projets de loi à soumettre d'abord au Corps Législatif, puis après la suppression de celui-ci, à la signature impériale. Enfin le *Conseil des Auditeurs* jouait dans le Royaume le même rôle que le Conseil d'Etat dans la France de nos jours, celui d'un Tribunal Suprême de contentieux administratifs.

Ce fut sur ces deux derniers conseils que se porta d'abord, afin de les renforcer, la sollicitude de l'Empereur. Un décret signé dans les derniers temps de son séjour à Milan (19 décembre 1807), n'eut pas seulement pour objet d'élever de huit à quinze membres l'effectif du premier et de quinze à vingt celui du second ; il adjoignit aux uns et aux autres — et c'était là l'innovation principale — un corps de douze *assistants* recrutés dans les familles aisées, justifiant d'une rente personnelle de 8.000 lires, et destinés comme les auditeurs du conseil impérial, à former comme une grande école d'administration pour le recrutement des préfets et du haut personnel administratif. On pouvait craindre au début de manquer de candidats, les jeunes gens des familles riches ayant manifesté jusqu'alors peu d'empressement pour les fonctions publiques. La présence de Napoléon entraîna tous les hésitants ; et les places nouvelles furent si courues surtout à Milan que deux années après, Eugène pouvait proposer d'en accroître le nombre.

II

Bien plus considérable encore devait être la transformation subie par le *Conseil des Consulteurs.* Il semblait destiné à disparaître par extinction puisque ses huit membres primitifs etaient réduits à quatre. Il allait au contraire être amplifié et érigé en premier corps de l'Etat.

On se rappelle comment, dans l'été de 1805, le Corps législatif avait vu brusquement interrompre sa session pour s'être refusé à voter la loi d'enregistrement. Depuis cette date, il n'avait plus été réuni, sans pourtant être officiellement supprimé. Son local restait inoccupé, ses employés touchaient leur traitement pour ne rien faire, et ses membres attendaient toujours une convocation dont le bruit revenait périodiquement pour être aussitôt démenti. La fausseté de cette situation laissait comme l'impression d'un vide ou d'une lacune sur la façade de l'édifice gouvernemental. Napoléon n'y pouvait point rester insensible, parce qu'il avait intérêt à se poser vis-à-vis de l'Europe comme le mandataire de la nation et l'interprète de l'opinion publique. Son passage à Milan lui parut une occasion favorable d'introduire dans la constitution italienne une nouvelle assemblée destinée à enregistrer ses volontés, qui serait à sa discrétion et sous sa dépendance, mais qui devrait à la survivance de certaines formes électives les apparence d'une représentation nationale.

Le principe de cette réforme fut posé par le 5e statut constitutionnel (20 décembre 1807), aux termes duquel le *Collège des Consulteurs* était détaché du Conseil d'Etat pour être érigé en *Sénat consultatif* autonome. Trois mois plus tard (21 mars 1808), le sixième et dernier statut constitutionnel réglait le recrutement des pouvoirs et la dotation de la nouvelle assemblée avec assez de détails pour montrer qu'il s'agissait d'une véritable création et non plus, comme on aurait pu le croire, du simple rajeunissement d'un corps ancien. Le Sénat devait d'abord comprendre les membres de droit : les princes majeurs de la famille royale, les cinq grands officiers de la Couronne,

les cinq Archevêques du Royaume et les quatre derniers consulteurs : personnages que leur naissance ou leur situation devaient rendre aveuglément dociles aux volontés souveraines, et qui répondaient surtout au rôle décoratif de l'Assemblée. Une seconde catégorie de Sénateurs, distribués dans l'ensemble du Royaume, à raison de deux par département, devaient représenter une émanation de la nation. Le Roi les nommait d'ailleurs tous les deux. La seule limitation apportée à son initiative et la seule concession faite au principe électif était l'obligation de choisir le premier sur une liste de quatre candidats dressée par les collèges électoraux, deux étant présentés par les propriétaires, un par les commerçants et un par les savants. C'était au Roi également qu'appartenait le privilège de convoquer l'assemblée et d'en nommer le président et le bureau.

Aux attributions au moins théoriques de l'ancien *Conseil des Consulteurs,* les Sénateurs ajoutaient celle d'examiner, avant leur promulgation, les projets de loi ou de budget qui leur étaient soumis par le pouvoir exécutif ; ils avaient même le droit d'adresser à ce sujet au souverain des observations condamnées à demeurer toutes platoniques, puisqu'elles étaient d'une part dépourvues de sanction, et que d'autre part elles restaient inconnues du public. Les séances de l'assemblée étaient secrètes. Par un scrupule de légalité assez bizarre sous un régime où l'arbitraire du Prince n'avait pas de limites, les Sénateurs recevaient la mission spéciale de protéger la liberté individuelle, au moyen d'une commission tirée de leur sein. Enfin une dotation spéciale permettait d'assurer à chacun d'eux un traitement de 24.000 lires, porté au double pour le Président, en rapport avec le rang qu'ils avaient à soutenir.

Il ne restait plus, après avoir défini leur rôle et leurs privilèges, qu'à procéder à leur nomination : cette opération devait traîner pendant près d'un an. Quand il s'agissait d'assemblées représentatives, Napoléon ne témoignait jamais d'impatience et ne jugeait aucune précaution inutile pour éviter les surprises. Au lieu d'exercer aussitôt le droit d'initiative dont il disposait

pour la moitié des Sénateurs, il aima mieux laisser les collèges exercer d'abord leur droit de présentation, afin de pouvoir à l'occasion corriger leur choix par les siens. Encore voulut-il rendre cette précaution inutile en leur suggérant lui-même, par les procédés de pression ou de persuasion en usage sous son règne, les noms qu'ils auraient à lui soumettre. Par le décret du 17 juillet, il les convoqua pour le 1er septembre. Le 11 août, une circulaire du Ministre de l'intérieur demanda d'urgence aux préfets une note des sujets les plus qualifiés pour faire partie de la nouvelle assemblée. Aussitôt rédigées et centralisées à Milan, ces notices individuelles qui contenaient presque toutes d'importants renseignements biographiques précieux pour l'histoire, furent encore examinées et passées au crible par Melzi auquel son expérience d'ancien chef de l'Etat permettait de connaître le mieux le personnel politique du Royaume. Il ne restait plus qu'à recommander au choix des intéressés les noms retenus par l'autorité : travail de suggestion d'autant plus facile que les trois collèges délibéraient en corps et que les candidats proposés n'étaient connus que des dix ou douze électeurs du même département, les autres devaient donner leur vote « sans connaître l'individu, c'est-à-dire les yeux fermés ». Cette confusion eut d'autre part l'inconvénient de favoriser des intrigues personnelles dont profitèrent certains candidats qui, d'après Eugène, « ne mériteraient pas un semblable honneur ». Aussi eut-il soin en envoyant les listes à l'Empereur de « marquer par des astérisques les personnalités qui lui paraissaient les plus dignes de ses bontés ».

Avec ce luxe de précautions il était difficile que la première composition de l'Assemblée ne répondît pas aux désirs du pouvoir. Après cinq mois d'attente, elle fit l'objet d'un décret publié le 18 février 1809, presque à la veille de la guerre. Il nommait quarante-et-un sénateurs dont dix-sept de droit parmi lesquels on remarquait au titre de la famille royale, Napoléon son beau-fils et ses trois frères. Dans une seconde catégorie figuraient au nombre de vingt-quatre (à raison d'un par dé-

partement, plus l'Istrie) les sénateurs présentés par les collèges. L'ensemble reproduisait les traits caractéristiques de la plupart des assemblées à l'époque napoléonienne. Les principes d'autorité sociale y étaient représentés par une majorité de gentilshommes gros propriétaires (de Brême de l'Agogna, Carlotti de l'Adige, Giustiniani de l'Adriatique, Thiene du Sacchiglione, Vidoni de l'Alto Pô, Frangipane du Passeriano) ; les idées nouvelles par quelques anciens jacobins assagis ou ralliés au nouveau régime (Longo de la Mella, le préfet de Cavriani du Mincio, Lamberti du Crostolo, Testi du Panaro, Bologna du Serio Reno, Felici du Rubicone) ; enfin les « lumières », orgueil et spécialité du régime, par quelques intellectuels de second ordre (Castiglioni de l'Olona, Polcastro de la Brenta, Mengotti du Piave, dont se détachait seul le nom du savant Volta (du Serio). Les illustrations de la littérature d'alors avaient été écartées : Giordani et Cesarotti à cause de leur âge, Foscolo en raison de son attitude d'opposition, Monti sur les indications de Melzi qui avait dénoncé en termes virulents sa versatilité politique.

Ce décret ne pourvoyait qu'incomplètement au recrutement de l'assemblée, puisqu'il ne nommait qu'un sénateur par département, et que chacun devait en comprendre deux. Absorbé surtout par des soucis plus pressants, l'Empereur résolut pourtant de la convoquer, telle qu'elle était constituée, pour le 1er avril suivant. Entre temps, les affaires s'étaient gâtées avec l'Autriche, et ce fut quelques jours avant l'ouverture des hostilités, dans une atmosphère déjà chargée de poudre, au milieu des bataillons en route pour la frontière, qu'eut lieu la cérémonie d'inauguration. Bien que le moment parût peu s'y prêter, elle fut revêtue de toutes les pompes habituelles aux solennités de l'époque impériale. On avait assigné comme local de ses séances ce palais du *Collège helvétique,* affecté ensuite au Ministère de la Guerre et destiné plus tard à abriter les Archives d'Etat et qui étalait sur les bords du Niviglio, derrière la mesquinerie de sa façade, la majestueuse colonnade de sa cour d'honneur. Le Vice-Roi s'y rendit avec sa maison en carrosses à huit

chevaux, en suivant une rue qui avait reçu pour la circonstance le nom de « rue du Sénat », et place, entouré de ses Ministres, sur un trône que surmontait un grand portrait de l'Empereur par Appiani. En face de lui, les Sénateurs se trouvaient rangés en demi-cercle autour de l'un des leurs, Paradisi qu'un récent décret (9 mars) venait d'appeler à la présidence. L'ordre du jour comportait d'abord la lecture par le Secrétaire d'Etat Vaccari des statuts constitutifs de la nouvelle assemblée, puis la prestation de fidélité par ses membres : formalités qui, d'après les usages parlementaires d'alors, devaient servir de prélude au débordement de l'éloquence officielle. Il n'y eut cette fois qu'un seul discours prononcé par le Vice-Roi, composé peut-être par Vaccari, et qui ne s'écartait guère des traditions du genre. L'impérial orateur y résumait en termes emphatiques et généraux l'œuvre accomplie par son beau-père, rappelait tous les bienfaits (unité territoriale, uniformité législative, équilibre financier, création d'une armée nationale) dont ses sujets italiens lui étaient redevables, et assurait que la création d'un grand corps analogue au Sénat français manquait seul à leur bonheur. Il eût paru naturel de répondre immédiatement à cette harangue : ce fut l'objet d'une nouvelle cérémonie qui eut lieu le lendemain, 2 avril. Entourés d'une brillante escorte de cavalerie, les Sénateurs se rendirent au Palais Royal où le Vice-Roi les reçut avec l'appareil souverain. Ils écoutèrent leur président lire un discours d'une assez belle tenue littéraire, où l'on retrouvait, à côté des couplets de rigueur sur la gloire impériale, un effort pour préciser leurs attributions et le but de leur institution. Quelques jours après enfin (7 avril), une délégation de trois d'entre eux (Guicciardi, Moscati et Testi) partit pour Paris afin de déposer, suivant un protocole désormais établi, leurs hommages au pied du trône impérial. Le départ de Napoléon pour l'armée ne leur permit vraisemblablement pas de remplir une mission qui n'a pas laissé de trace dans les documents officiels. Au moins les Sénateurs eurent-ils la satisfaction de recevoir quelques semaines plus tard de Schoenbrunn

(16 juin) en réponse à une adresse de félicitations envoyée (28 mai) au vainqueur d'Essling, une lettre impériale qui reconnaissait en termes grandiloquents, la fidélité des populations au pouvoir pendant la courte invasion autrichienne, et la valeur déployée par les troupes italiennes « sur les bords de la Baltique, de l'Ebre et du Danube ». Heureux de voir ainsi leur existence révélée à l'Europe par un document d'une aussi illustre origine, ils décidèrent (27 juin) de le faire imprimer pour en répandre à profusion des exemplaires dans tout le Royaume.

Quand le retour de la paix eut ramené les esprits vers les affaires intérieures, Eugène crut le moment venu de compléter l'organisation du Sénat en y adjoignant les membres qui étaient à la nomination directe du souverain. La suggestion qu'il adressa à cet effet à Napoléon (2 octobre) n'eut qu'un demi-succès, car le décret dont elle fut suivie (10 octobre) ne comportait que seize noms au lieu de vingt-quatre. On y voyait figurer ceux de trois ministres, de deux préfets, de deux conseillers d'Etat, de deux évêques, de deux dignitaires de la cour, d'un général, de deux savants (dont l'illustre astronome Oriani) et d'un seul propriétaire. Cette seconde fournée se composait donc surtout de fonctionnaires. Deux nominations postérieures (7 février et 23 décembre 1810), largement compensées par des décès, devaient être les dernières du régime, de sorte que l'effectif légal du Sénat ne fut jamais atteint. Au reste, et comme s'il tenait cette question de nombre pour secondaire, Napoléon lui avait, dès le 9 novembre 1809, fixé par décret la procédure de ses opérations. Pour lui permettre de remplir sa mission officielle de contrôle législatif, il empruntait aux institutions consulaires le système de discussion contradictoire des projets de lois entre une commission de membres de l'Assemblée et une délégation de conseillers d'Etat orateurs du Gouvernement. Après avoir entendu les uns et les autres, les Sénateurs délibéraient pour savoir s'ils accepteraient les textes proposés avec ou sans observation ou même s'ils ne les renverraient pas au souverain pour un nouvel

examen. C'était là un droit purement théorique dont il ne paraît pas qu'ils aient abusé ou même usé. D'après le peu qu'on sait de leur courte période d'activité, ils se contentèrent du même rôle de figuration que leurs collègues français et bornèrent leur ambition à contresigner les volontés du maître et surtout à la fin ses exigences en hommes et en argent. Comme les Sénateurs français également, ils ne sortirent de cette passivité qu'à la fin du régime, quand les malheurs du pays les amenèrent à prendre certaines responsabilités dans la chute de la domination napoléonienne (avril 1814). Leur histoire présente en réalité moins d'intérêt que ce que l'on pourrait appeler leur valeur représentative. Ils comprenaient dans leurs cadres tout l'état-major du régime, et leur composition reflétait fidèlement les idées de Napoléon sur le rôle des classes dirigeantes et le recrutement du haut personnel gouvernemental.

III

Parmi les attributions du Sénat figuraient, aux termes d'un article 14 du 6e Statut, non seulement l'enregistrement des lois, mais encore celui des « titres nobiliaires que le Roi jugerait à propos d'octroyer pour l'éclat de sa couronne ». Cette simple phrase annonçait de sa part et amorçait une création qui répondait à des préoccupations nouvelles ; son pouvoir étant désormais indiscuté, il lui fallait l'appuyer sur une noblesse héréditaire qui en assurât la durée. Lui-même s'était expliqué avec toute la clarté désirable sur le but et l'utilité de cette réforme, lorsqu'il l'avait en 1807 réalisée dans l'Empire. Destinée d'abord à « donner un nouvel éclat aux principaux de nos sujets » et à « honorer d'éclatants services par d'importantes récompenses », elle avait aussi pour objet de déraciner complètement l'ancienne noblesse ; « il est facile de prévoir que si l'on ne remplace pas ces habitudes anciennes par des institutions nouvelles, elles ne tarderont pas à renaître ». A plus forte raison cette dernière considération devait-elle s'appliquer

à l'Italie, où l'ancienne aristocratie, à peine effleurée par la tourmente révolutionnaire, avait gardé tout son prestige.

Telles furent les intentions qui inspirèrent le septième Statut constitutionnel, promulgué le 21 septembre 1808, présenté dans le préambule comme le complément du 6e, et qui réglait de la façon la plus minutieuse, en près de cent articles, le recrutement et la composition de la nouvelle noblesse. Elle comprenait en premier lieu des membres de droit, dont la fonction entraînait le titre : celui de comte était ainsi conféré, leur vie durant aux grands officiers de la couronne, aux ministres, aux sénateurs, aux conseillers d'Etat, aux archevêques ; celui de baron aux évêques, aux présidents des collèges électoraux, aux premiers présidents et procureurs généraux des Cours d'appel, aux maires des principales villes (après dix années d'exercice). Ils avaient les uns et les autres la faculté de rendre leur titre héréditaire, de mâle en mâle et par ordre de primogéniture, en constituant une rente perpétuelle ou majorat de 30.000 lires pour les premiers et de 15.000 pour les seconds. Une deuxième catégorie qui semblait prévue surtout pour les militaires, comprenait tous ceux auxquels l'Empereur attribuait *motu proprio* un titre, accompagné le plus souvent d'une dotation en récompense d'éminents services rends à l'Etat. Une troisième forme d'anoblissement représentait enfin un achat déguisé, bien qu'elle fût réservée à une catégorie limitée de personnes ; les membres de collèges électoraux, formant en Italie la classe dirigeante, pouvaient demander et obtenir le titre de baron moyennant la constitution d'un majorat de 15.000 lires qui le rendrait transmissible ; celui de duc était même accessible à ceux qui auraient présidé trois fois l'assemblée, mais au prix de 200.000 lires. Il suffisait enfin de 3.000 lires pour assurer à tous les membres de l'ordre de la couronne de fer le privilège de faire passer aux aînés de leur famille le titre de chevalier du Royaume. Comme on le voit, la plupart des candidats aux nouveaux titres devaient, en vertu de ces soucis d'économie qui caractérisaient les créations impériales, payer de leurs deniers l'honneur de faire sou-

che d'une famille aristocratique. Ils jouissaient en retour d'une sorte de monopole, puisqu'ils étaient les seuls nobles reconnus par l'Etat et qu'un article spécial interdisait à tous les sujets du Roi de porter et à plus forte raison de faire figurer sur les actes publics un titre qui ne leur aurait pas été conféré par lui-même.

C'était toute une transformation sociale que contenait cet ensemble de dispositions, surtout la dernière ; et ce n'eût pas été trop de toute une génération pour la faire passer dans les mœurs. Napoléon l'entreprit pourtant avec ce mépris des obstacles et cette impatience des ajournements qu'il apportait dans toutes ses réformes. La promulgation du 7e statut fut suivie à six mois de distance (12 avril 1809) d'un décret créant et composant le conseil du Sceau chargé d'examiner les demandes relatives aux titres et aux majorats, de délivrer les lettres patentes aux candidats heureux et de choisir leurs armoiries et leurs livrées. Aussitôt après commencèrent les anoblissements : les plus nombreux et les plus faciles furent naturellement ceux qui s'opérèrent par l'attribution automatique d'un titre à certaines catégories de hauts fonctionnaires. Ceux que le souverain décidait *proprio motu* eurent lieu par fournées comme les promotions de la Couronne de fer et donnèrent lieu aux mêmes compétitions. Au cours de l'année 1809, un certain nombre de titres de comtes et de barons furent distribués à des courtisans, à des généraux et à des préfets. Une autre promotion importante fut annoncée dans les premiers jours de 1812. Elle devait d'abord comprendre deux ducs, le Ministre Prina et le Grand chambellan Litta, mais au dernier moment le décret qui les concernait ne fut pas signé ; et Melzi resta le seul Italien investi de cette dignité. Quant aux constitutions de majorats prévues par le 7e Statut, il ne semble pas qu'elles aient été fréquentes, à en juger par la rareté des mentions de ce genre qui figurent à l'Officiel. Les intéressés reculaient probablement devant le sacrifice pécuniaire imposé à leur vanité et comptaient sur la tolérance ou la bienveillance impériale pour rendre leur

titre héréditaire sans bourse délier. Ce manque d'empressement ayant montré à l'Empereur la difficulté de recruter rapidement une nouvelle aristocratie, il se décida à se relâcher de son intransigeance à l'égard de l'ancienne et à la reconnaître en la régularisant. Un décret du 9 février 1812 imposa aux porteurs de titres féodaux l'obligation de les soumettre dans un délai de seize mois au conseil du Sceau, afin de les rendre légaux en les faisant revêtir de l'estampille. Ce n'était là pour eux qu'une formalité dont l'accomplissement devait être à peine commencé quand les événements vinrent tourner les esprits vers d'autres préoccupations. En Italie comme en France, cette tentative devait avoir pour intérêt principal de montrer comment Napoléon entendait rehausser l'éclat du trône par un appareil héraldique emprunté aux monarchies de droit divin, stimuler le zèle des serviteurs du pouvoir par de nouveaux motifs d'émulation, superposer aux anciens titres une série de nouveaux, destinés sinon à les remplacer, au moins à bénéficier du même prestige.

PINGAUD.

IMPRESSIONS D'UN TÉMOIN

A PROPOS D'UN LIVRE RÉCENT (1)

M. Alfred Dumaine qui termina, en 1914, par la dernière ambassade française à Vienne, sa longue carrière diplomatique, n'a pas voulu se reposer après tant d'éminents services rendus à notre pays. Nous savons comment, après la guerre, il s'est plu à revivifier par son intelligente impulsion la Société d'Histoire Diplomatique, dont il a bien voulu accepter la présidence, et on lui témoigne gré de faire profiter chacun de son expérience et de ses jugements toujours fondés sur l'étude et la leçon des faits.

Après *La dernière ambassade de France en Autriche* (2), M. Dumaine nous donne aujourd'hui *Choses d'Allemagne*, qui constituent un régal non seulement pour les diplomates et les historiens, mais aussi pour les lettrés, car ses souvenirs, toujours vivants et personnels, y sont revêtus du verbe le plus correct et le plus courtois, le plus distingué d'allure, en un mot de la forme impeccable qui convient à un homme ayant représenté la France dans un grand pays à une des heures décisives de l'histoire.

Choses d'Allemagne se composent d'une série d'études dont la variété nous atteste que l'auteur est aussi expert dans la psychologie des personnages rencontrés, que dans ses analyses d'historien. Au temps de la jeunesse tout intéresse, les premiers

(1) *Choses d'Allemagne*, par Alfred DUMAINE, ambassadeur de France. 1 vol. in-16, 287 p. Plon 1925.

(2) 1 vol. in-16, Plon 1921.

voyages passionnent l'imagination. les impressions se gravent profondément dans l'esprit et pour toute la durée de l'existence ; plus tard, quand l'âge est arrivé, on se souvient mieux des aventures qui vous sont survenues dans la vingtième année, que de celles de la cinquantaine, cependant plus rapprochées dans le temps. Comme l'a dit un grand moraliste, « la jeunesse est une ivresse perpétuelle, c'est la fièvre de la raison. » M. Dumaine, jeune secrétaire d'ambassade, se trouvait à Berlin pendant la mémorable année 1888. Rien alors n'échappa à son esprit curieux de nouveau et d'investigations ; il y nota avec passion ce qui se passa sous ses yeux. En trois mois de cette période il vit succéder Frédéric III à Guillaume Ier, puis Guillaume II à Frédéric III. Il fut présenté aux trois souverains et il évoque aujourd'hui devant nous la figure décrépite et symbolique de Guillaume Ier qui, né au déclin du XVIIIe siècle et malgré ses quatre-vingt-dix ans, s'obstinait encore à ne négliger aucun des devoirs de sa fonction : « Il n'en faisait plus que les gestes, mais c'était assez pour donner l'illusion à lui et à son peuple de la persistance de son activité. »

A une réception à la cour, quelques semaines avant la mort de l'empereur, M. Dumaine est admis également à contempler l'impératrice, victime, elle aussi, des exigences de l'étiquette, buste squelettique qui devait paraître décolleté dans cette cérémonie, mais qui, incapable de supporter un souffle d'air, avait été recouvert pour la circonstance « d'une enveloppe de gutta-percha, blanche et rose, parfaitement lisse, qui simulait une gorge et des épaules d'une invraisemblable fraîcheur par contraste avec un visage si affreusement ravagé. » Doucement M. Dumaine soulève le voile qui a toujours enveloppé d'une ombre mystérieuse certaines liaisons du couple impérial. Puis, c'est le récit des funérailles du vieil empereur, du *Senex imperator,* et du dramatique retour de San-Remo de son fils Frédéric III, en compagnie de ses aides de camp et chambellans, ceux-ci poussant un hourrah de joie à la vue de la terre gelée et des sapins couverts de neige du versant germanique des Al-

pes. Quelques semaines de climat d'Allemagne devaient suffire pour achever la santé ruinée du triste présomptif, mais, du moins, sa femme serait impératrice et les gens de sa suite se verraient pourvus des honneurs impatiemment attendus.

D'un pinceau sûr, notre auteur trace le portrait de cette Kronprinzessin Victoria, restée anglaise avant tout, antipathique aux Allemands, ennemie jurée de Bismark et luttant contre son propre fils qui devint Guillaume II. Pour connaître ce dernier, impulsif par nature, brouillon et théâtral, mais doué cependant de plusieurs qualités nécessaires au souverain, il faut lire le chapitre qui lui est consacré et qui constitue un crayon enlevé avec une parfaite légèreté de main. C'est par erreur, dit M. Dumaine, qu'on s'est tant ému, au début, des velléités belliqueuses de Guillaume II. La tâche la plus pressante à ses yeux était de se prémunir contre la révolution à l'intérieur, de résister au socialisme et à l'anarchie. D'une affabilité calculée, mais, quand il le voulait, cordial et familier, il savait à l'occasion s'attirer les sympathies.

M. Dumaine se trouva à la conférence ouvrière de Berlin en 1890, idée que Guillaume avait dérobée à la Suisse et par laquelle il eut l'habileté de se poser en protecteur des droits des travailleurs. Jules Simon, accompagné d'une délégation française, y représenta notre pays et y fut comblé d'attentions par le souverain. Les détails de ce séjour sont d'un piquant intérêt.

M. Dumaine estime que la conférence de Berlin, mélange bizarre de compromis, de réticences et de restrictions, ne donna pas sur le moment l'impression d'une œuvre sociale définitive, respirant une volonté sincère de réformes humanitaires. Cette appréciation est intéressante à noter et montre une fois de plus combien les conséquences d'un acte politique sont difficiles à prévoir à l'instant où il se produit. La mémoire de Guillaume II est exécrée à juste titre d'une notable partie des populations allemandes que ce souverain a conduites finalement à la ruine et à la défaite, mais qui sait si, plus tard, le nom de Guillaume II ne restera pas indissolublement attaché à tout ce réseau d'assu-

rances et de réformes sociales dont le point de départ fut la conférence de Berlin de 1890 et qui, après tant de résistances, ont fini par se développer largement et par enserrer dans des mailles étroites toute la population ouvrière allemande ?

Deux études, d'un intérêt soutenu, comme deux romans, viennent ensuite. L'une nous raconte la prodigieuse aventure de Lola Montes et de son royal amant, Louis Ier de Bavière, qui y perdit son trône. L'autre évoque devant nos yeux la figure de la dernière princesse de Bavière qui ait porté le titre d'Electrice ou *Kurfürstin*, fille de l'archiduc Ferdinand, petite-fille du duc de Modène, mariée à l'âge de dix-neuf ans à Charles Théodore, électeur palatin, âgé de soixante-quinze ans. Plus tard elle épousa le comte Louis d'Arco et se montra peu bienveillante, dans ses propos tout au moins, pour son neveu, le comte de Chambord, marié à une princesse de Modène. La mort de l'Electrice, écrasée dans un accident de voiture par sa caisse de bijoux, alors qu'elle fuyait de Munich, en 1848, devant la révolution, demeure encore la plus bizarre de ses aventures.

Dans la *Confession d'une Démocrate Allemande,* M. Dumaine analyse l'œuvre et aussi la vie de Malwida de Meysenbug, auteur des *Mémoires d'une Idéaliste,* et il en profite pour nous donner des aperçus instructifs sur le caractère des Allemands et la façon dont ils comprennent la liberté et la politique.

Lady Blennerhassett, la dernière Européenne, bavaroise, mariée à un Irlandais, avec laquelle M. Dumaine s'était lié d'amitié pendant un long séjour en Bavière, est une figure représentative de la société qui, vers 1869, se passionna pour les luttes religieuses engagées à ce moment autour du Vatican. Mais nous serions entraînés trop loin si nous voulions, à la suite de M. Dumaine, noter les traits exquis dont il a accompagné une série de silhouettes, successivement étudiées à la fin de son ouvrage : la princesse Pauline de Metternich, le comte Paul de Hatzfeld, le prince de Radolin, M. Richard de Kuhlmann.

Sur la première, fidèle amie de la France, M. Dumaine trouve encore à révéler des choses nouvelles. De l'étrange figure

du comte de Hatzfeld, mélange de gentilhomme et d'aventurier, dépourvu de sens moral, mais précieux instrument découvert par Bismark, il y aurait long à raconter avant de s'arrêter sur la figure plus reposante du prince de Radolin. Quant à M. de Kuhlmann, l'auteur ne cache pas la sympathie qu'il lui a conservée et l'agrément qu'il trouvait dans les relations établies entre eux au cours d'un séjour à Munich. Rien de plus vraisemblable, dit M. Dumaine, que le retour de M. de Kuhlmann aux affaires. Nous n'aurons pas à le déplorer.

Nous en avons assez dit pour montrer que *Choses d'Allemagne* resteront comme une source précieuse pour ceux qui, plus tard, ayant à parler de l'histoire de notre temps, rechercheront le document de première main, celui du témoin véridique, avisé et impartial, au sujet des événements qu'il raconte et des hommes qu'il décrit.

L. DE CONTENSON.

COMPTES RENDUS

A travers la Nouvelle Europe. — Hier, Aujourd'hui, par A. SOULANGE-BODIN, Ministre plénipotentiaire. Librairie académique Perrin ; un vol. in-12. Paris, 1925.

Dans son enquête *à travers la nouvelle Europe,* M. Soulange-Bodin s'est inspiré du plus ferme optimisme. Et nous devons vraiment lui en être très reconnaissants. L'après-guerre nous a tant fait rabattre de nos illusions qu'on a plaisir à se laisser convaincre, par la force de ses démonstrations, « des résultats si heureux qu'a entraînés pour une fraction importante de l'humanité le traité de Versailles ». En rapprochant *hier* d'*aujourd'hui*, l'auteur nous amène à conclure que pour *demain* l'apaisement et la prospérité sont assurés.

Rien en effet de plus réconfortant que la vigueur avec laquelle d'une souche épuisée et vermoulue comme celle de la monarchie habsbourgeoise se sont élancés de très verdoyants rejetons. M. Soulange-Bodin a été le constater. Mais pour nous gagner à sa foi dans la vitalité de ces états si récemment poussés, il s'est interdit, et nous le regrettons, de puiser dans ses impressions personnelles, d'évoquer les visions qu'il est allé prendre sur place. Des retours sur les traces de l'histoire, des considérations géographiques, une étude approfondie des budgets et de la statistique commerciale, c'est sur quoi il veut que se fonde notre confiance en l'avenir.

Cette Europe nouvelle fut créée à la hâte, au moyen d'ingénieuses combinaisons politiques et diplomatiques ; néanmoins l'erreur et l'injustice seraient grandes de la comparer à un produit de laboratoire, curieux au point de vue de la science pure, mais pratiquement inutilisable. Le tableau tracé par M. Soulange-Bodin oppose une réalisation dès maintenant obtenue à l'hypothétique *Mittel Europa* que préconisait ambitieusement le pangermaniste Naumann. L'expérience dure depuis six ans déjà et témoigne que ces amalgames de races et de territoires constituent de solides nationalités. Un exact dosage des aspirations ethniques et des besoins économiques n'y aurait d'ailleurs pas suffi : il a fallu aussi que ces états nouveau-nés dont on pouvait redouter la turbulence, se pénétrassent de l'idée que les progrès de leur croissance dépendaient avant tout de la précocité de leur sagesse. Contre toute vraisemblance, ils ont su réprimer des convoitises qui semblaient inextinguibles ; dans la joie d'être affranchis, ils se sont imposés de sacrifier des haines ataviques à leurs intérêts bien compris.

En Tchéco-Slovaquie, par exemple, n'y avait-il pas à faire fusionner deux races peu portées à se mélanger, en même temps qu'à absorber quelques fractions de Magyars et à traiter avec équité les Allemands restés en Bohême ? Redoutables difficultés qu'a réussi à surmonter la jeune république. Non moindres ou même pires, les complications pour fonder le royaume des Serbes, des Croates et des Slovè-

nes avec des peuples qui n'avaient à mettre en commun que leur aversion pour le despotisme austro-hongrois ; pourtant l'union s'est faite « sous un régime monarchique, constitutionnel, démocratique et parlementaire avec, à sa tête, la dynastie nationale des Karageorgevich ».

Evaluant en économiste les ressources dont chaque état dispose, M. Soulange-Bodin s'en déclare pleinement satisfait. Peut-être le diplomate avisé qu'il est a-t-il d'abord envisagé avec moins de quiétude les relations que chacun d'eux entretient avec les grandes puissances, la France y comprise. Certains ressentiments, il en doit convenir, sont plutôt réprimés que disparus, et tous les gouvernements sont encore loin d'accorder aux états successeurs de l'Autriche l'appui généreux que ceux-ci reçoivent de nous.

Sans doute, il n'y a qu'à applaudir aux principes sur lesquels Tchéco-Slovaquie, Yougo-Slavie et Roumanie ont établi la Petite Entente, ne voulant, déclarent-elles, ni déborder le cadre de leurs territoires, ni servir d'instrument à aucune politique étrangère qui ne soit inspirée par le respect des traités. Mais alors pourquoi la Pologne, à qui est dédié un des plus intéressants chapitres de l'ouvrage, reste-t-elle en dehors de ce groupement ? Force est bien d'expliquer, d'une plume prudente et discrète, qu'à l'origine la Petite Entente constituait surtout une assurance mutuelle contre la Hongrie, voisine toujours troublante, mais dont à Varsovie, par exception, on croit n'avoir pas à craindre l'humeur batailleuse. Impossible aussi de ne pas reconnaître qu'à l'inverse des Polonais sous la menace perpétuelle d'une agression soviétique, les Tchèques ne parviennent pas à se déprendre de leur traditionnel attachement à la Russie, en souvenir des temps où la cause du slavisme unissait Prague et Moscou contre le germanisme triomphant. Et comment ces mêmes états en si peu stable équilibre combinent-ils les rapports indispensables à entretenir avec le Reich allemand et ceux qu'ils ont à cœur de conserver, très intimes, avec la nation française ? Par une grâce quasi-providentielle, la périlleuse situation de l'Entente centrale a singulièrement développé chez les chefs de ses gouvernements une compréhension supérieure de la politique étrangère. Des Massarik, des Patchitch, des Benès sont gens de qui beaucoup chez nous auraient à prendre d'utiles leçons. C'en est assez pour justifier la confiance de M. Soulange-Bodin qui nous montre la Pologne et la Tchéco-Slovaquie réconciliées et marchant la main dans la main, en même temps que la Pologne étroitement rapprochée de la Yougo-Slavie. « Pour le moment, conclut-il, tandis que l'Entente tout court a bien de la peine à en revenir à la logique de la guerre, il y a de la Baltique à la mer Egée, comme un courant de solidarité internationale... Dans l'édifice qu'est la nouvelle Europe centrale, la pierre angulaire c'est la Pologne. Entre elle et la France circule un courant électrique, un échange de sympathie que tout doit contribuer à entretenir. La défense commune d'intérêts vitaux, une inclination née d'aspirations identiques et une conception des choses émanant d'une éducation latine, comme aussi, on peut bien le dire, d'une certaine analogie dans les défauts, tout nous unit, rien ne nous sépare. »

D'aussi fermes conclusions rallieront les hésitants et convaincront, en les instruisant, ceux à qui ces problèmes ne sont pas familiers. Tous auront profit, en outre, à lire de judicieuses considérations sur le rôle éminent qu'est appelée à jouer désormais l'utilisation du Danube, et se détendront ensuite l'esprit avec de jolies notes sur Berlin, il y a trente ans et d'agréables excursions à travers la Roumanie et la Crimée.

Alfred DUMAINE.

Mémoires du comte de Falloux ; Tome III et dernier. Un volume in-12. Librairie académique Perrin. Paris, 1925.

La nouvelle édition des *Mémoires du comte de Falloux* est maintenant complète. Dans ce dernier volume s'affirme la pleine signification du sous-titre : *Mémoires d'un royaliste*. En effet, l'histoire de la fin de sa vie, sous le second empire, le gouvernement de la défense nationale et le début de la troisième république, telle que la raconte M. de Falloux, n'est rien d'autre que celle du parti légitimiste avec ses colloques secrets, ses manifestes, ses vaines tentatives de fusion et de restauration. Pour la cause du roi et de la religion, il prodiguait ses efforts et son talent. A elle aussi se ramènent tous ses souvenirs, qui, moins exclusifs, paraîtraient moins sincères. Nous n'avons qu'à nous féliciter de recueillir, sur un épisode important de l'histoire de notre pays, mais qui n'y figure qu'en *a parte*, la déposition d'un témoin de tant de sagacité et de noble franchise.

Ses déceptions furent nombreuses et amères : loin d'en cacher aucune, il note avec une parfaite loyauté les fausses manœuvres et les erreurs dont il n'a pas réussi à détourner les monarchistes. Que de fois dut-il penser comme le cardinal de Retz : « L'on a plus de peine dans les partis (politiques) à vivre avec ceux qui en sont qu'à agir contre ceux qui y sont opposés » ! Et pourtant, presque à aucun moment, ne se trouvent diminuées son équité et sa pondération. A peine, quand les fautes de jugement, les atermoiements, les maladresses s'accumulent au point de ruiner tout espoir de succès, sent-on sa mansuétude à bout et jusqu'à sa déférence pour un prince si obstiné à décourager ses plus fidèles partisans. Combien il a dû lui coûter, comme conclusion de ses *Mémoires*, de dénoncer « l'inexplicable conduite qui, pour notre malheur et à la stupéfaction du monde entier, déjoua les plus urgentes tentatives de restauration monarchique et de salut national ».

Au point où commence ce dernier volume, Napoléon III s'empare du pouvoir, et l'activité politique de l'auteur semble terminée. M. de Falloux se condamnait à une retraite prématurée autant par aversion pour un régime dont il n'avait pu empêcher l'avènement que sous l'étreinte d'une maladie des nerfs, d'une « torture névralgique », qui ne s'atténuait que dans l'isolement et le silence. Très sincèrement, il se croyait voué à la vie rurale, sans autre ambition que de voir primer dans les concours régionaux son bétail du Bourg-d'Iré. C'était une illusion. Sa toujours vibrante ardeur de chrétien et de monarchiste pouvait-elle lui permettre d'assister, inactif et muet, aux luttes pour la défense de l'Eglise et de la monarchie légitime ? Et sa nature passionnée aurait-elle supporté que les deux causes si chères à son cœur fussent compromises par les violences ou les erreurs de ceux qui se targuaient d'en être les meilleurs défenseurs ? Jamais il n'a pu s'abstenir de faire entendre l'avertissement opportun, le conseil judicieux et, à l'occasion, la véhémente riposte. Aussi indépendant que clairvoyant, il n'éprouvait pas plus d'embarras à exprimer son opinion à l'empereur qu'à M. le comte de Chambord. Le souverain Pontife en personne connut la fermeté de sa résistance. Sans doute même prenait-il plaisir à ces discussions avec d'augustes interlocuteurs, tant il se complaît à consigner la force et l'abondance de ses arguments.

Son élection à l'académie française et l'appel de MM. de Montalembert et de Broglie pour les aider à la défense, dans le *Correspondant*, du catholicisme libéral, vainquirent vite ses objections. Le choix de l'académie fut une très flatteuse manifestation d'estime et de sympathie plus encore pour l'homme que pour son œuvre. « Lisez l'*histoire*

de saint Pie V, disait-on à M. Guizot, et vous verrez si un protestant peut voter pour M. de Falloux. — Comme je suis résolu à voter pour lui, je ne lirai pas ses livres », répondit-il, et il tint cette double parole.

Par ses fonctions d'académicien, M. de Falloux se retrouva en présence de Napoléon III, qui fit allusion à leurs relations sous la Présidence. Le désordre nous avait rapprochés, remarqua-t-il, je regrette que l'ordre ne nous ait pas réunis. » Mais, en 1860, à l'occasion de l'élection du P. Lacordaire, l'entretien, d'une haute portée politique, devint des plus vifs. Napoléon III venait d'annoncer solennellement et comme définitive la fédération de l'Italie avec le Pape pour chef et le roi de Sardaigne pour *vicaire*, « ce qui valut aussitôt à Victor-Emmanuel dans la presse parisienne, le nom de *vicaire savoyard* ». Plus que personne, M. de Falloux était convaincu des périls que cette chimérique combinaison amoncelait sur l'avenir : combattant les illusions de l'empereur, il soutint sa thèse avec une énergie que rarement souverain vit employer à le contredire.

Ces pages sont encore à méditer, de même au surplus que toutes celles sur le conflit douloureux avec le journal *L'Univers*, où Louis Veuillot, alors tout acquis à l'empire, « paraissait remplir deux rôles principaux dont il s'acquittait avec autant de zèle que de talent : glorifier le régime victorieux ; injurier, diminuer et détruire tous ceux qui conservaient un regret ou une espérance en dehors du moment présent ». Quelles que soient les convictions de chacun, impossible de ne pas reconnaître l'éclatante supériorité de M. de Falloux et de ses amis, principalement de M. de Broglie, au point de vue de la justesse du raisonnement, de la clarté des prévisions, de la courtoise et vraiment chrétienne impartialité dans le débat.

Ces temps sont abolis, et toute cette ferveur dépensée en des querelles maintenant sans objet, semblerait peut-être ne devoir plus toucher que quelques curieux encore épris d'un passé déjà si lointain. Il n'en est pas ainsi. Sous la plume alerte, incisive, toujours friande du mot spirituel ou piquant de ce parfait polémiste, ce fragment de l'histoire quasi secrète et en partie effacée d'une dynastie agonisante reprend vie et chaleur. La tapisserie vénérable et déteinte, dont on se serait détourné faute d'en bien distinguer les nuances et les contours, se revêt d'une fraîcheur insoupçonnée. Et le comte de Falloux lui-même, dont l'œuvre assurément respectée commençait à s'enfoncer dans l'oubli, va retrouver, grâce à l'attrait et à la saveur de ses *Mémoires*, toute l'enviable notoriété que lui méritaient son caractère et son talent.

Alfred DUMAINE.

Les grandes questions européennes et la diplomatie des Puissances sous la seconde république française, par le Vicomte DE GUICHEN, premier secrétaire d'ambassade honoraire. Un fort volume in-8° de 550 pages. Editions V. Atringer. Paris, 1925.

Le titre considérable de l'ouvrage donne la mesure du programme énorme que s'est vaillamment assigné l'auteur. Ce très gros in-8° est une suite et n'est pas la fin d'études poursuivies durant plus de vingt ans, à travers toutes les archives d'Etat. Préciser l'influence que les bouleversements succesifs de notre pays ont exercée, depuis 1789, sur la politique extérieure de l'Europe entière, ce n'est rien de moins qu'entreprendre l'histoire générale de la diplomatie au cours de tout un siècle. M le vicomte de Guichen s'y est attaqué avec autant de patience

dans ses recherches préparatoires que de courage dans la définitive rédaction. Ayant compulsé d'innombrables pièces dans les archives et les bibliothèques de presque toutes les capitales, il a réussi à former un répertoire immense de documents, un des plus vastes et abondants, pensons-nous, qui aient jamais été constitués.

La période à laquelle il est arrivé est celle de notre deuxième république. Le tome premier, seul encore publié, s'étend d'octobre 1847 à mai 1850. En ces deux années et demie, pas une des grandes questions dont beaucoup ne devaient recevoir de solution que très longtemps après, qui ne soit déjà soulevée ou vite aggravée par la répercussion de notre révolution. Aussi M. de Guichen a-t-il dû prendre une décision vraiment troublante entre les deux systèmes à adopter pour retracer la marche de tant d'événements à la fois différents et connexes.

Il lui fallait ou isoler chaque question et en exposer les développements dans des chapitres distincts, ou s'en tenir à la méthode chronologique et composer, au prix d'une exécution infiniment plus difficile, des tableaux synchroniques se succédant ou peu s'en faut de mois en mois. C'est à ce système qu'il a donné la préférence. Faut-il l'avouer, quelle que soit celle des deux méthodes que l'on choisisse, elle fera toujours regretter certains avantages de l'autre. Dans un tel déroulement sur un seul plan et à égale allure de tous les faits du même temps, aucune des nombreuses péripéties ne progresse qu'autant que les autres avancent aussi ; impossible d'éviter la lenteur de la marche, l'éparpillement et parfois un peu de confusion. L'unité de front, ce rêve des stratèges, n'est donc pas sans quelques inconvénients pour l'historien. Néanmoins, elle permet peut-être de mieux marquer et avec moins de redites l'influence des événements les uns sur les autres, mais à la condition que le lecteur consente à un effort plus continu d'attention.

L'œuvre diplomatique de la deuxième république obtient un éloge qui ne lui est pas habituellement décerné. M. de Guichen le justifie en faisant valoir la prudence avec laquelle nos gouvernants se sont attachés à rassurer les puissances monarchiques sur les conséquences de l'avènement en France du régime républicain. Sans doute notre révolution de 1848 fit sentir son contre-coup dans presque tous les états de l'Europe. En Russie, en Autriche, en Hollande, l'irritation, l'hostilité contre nous se manifestaient avec violence. En Allemagne où l'on se prit à redouter une nouvelle invasion française, le régime fédératif ne paraissait plus une garantie assez solide ; l'idée de l'unité nationale s'en trouva tout-à-coup fortifiée. Mais au sommet du pouvoir Lamartine avait surgi. La noblesse et la loyauté de ses paroles, son énergie à maintenir l'ordre, le soin qu'il prenait de cultiver les dispositions sympathiques de l'Angleterre, imposèrent l'apaisement : la menace des conflits fut écartée.

Tandis que dans les cantons suisses, dans le Schleswig, en Hongrie, en Lombardie, de tant de côtés divers on courait aux armes et que le canon tonnait, n'est-ce pas chose remarquable que la France se soit abstenue de toute immixtion dans ces soulèvements en faveur de l'indépendance et de la liberté ? « La guerre, proclamait Lamartine, n'est pas le principe de la République française. Entre 1792 et 1848, il y a un demi-siècle. » Et, de fait, la seule expédition qui mit nos troupes en mouvement fut une intervention nettement contre-révolutionnaire, pour protéger les droits temporels de la Papauté !

Par son système d'exposé fractionné et morcelé, M. de Guichen s'est presque toujours interdit les vues d'ensemble et les généralisations. Néanmoins, sur cette question italienne, nous trouvons, dans l'*Introduction*, une page qu'il y a plaisir à reproduire comme témoignage de la haute et libérale impartialité de l'auteur.

« Si tous les vœux de notre gouvernement, écrit-il, sont pour la réalisation de l'unité de la nation latine voisine de la nôtre, il calme pourtant ses ardeurs et lui fait comprendre qu'il faut savoir patienter, attendre l'heure propice ; mais jamais il n'a cessé de s'interposer pour la libération de la Lombardie et de la Vénétie, ainsi que des états que l'Autriche maintenait sous sa lourde domination. Au Pape, le gouvernement français donne le conseil d'apporter enfin à ses peuples des réformes sérieuses et non pas seulement des promesses. Il presse l'auguste Pontife d'en arriver aux actes, en lui montrant le péril d'une politique de temporisation.

« Pie IX présente une suave figure de prêtre ; il en possédait au plus haut point les qualités évangéliques ; sa bonté, son onction, son amour de l'humanité en eussent fait à une époque moins troublée un des Pontifes les plus animés de l'esprit du Christ : on se le représente aisément parmi les Papes de l'Eglise primitive à l'âme rayonnante de foi et de charité. Mais il eût fallu une main plus ferme pour mener la barque de saint Pierre en péril, un regard plus sûr pour mesurer plus exactement les caractères de l'évolution qui soulevait les peuples de son époque. »

Le consciencieux écrivain se rencontre dans ce jugement avec celui que le comte de Falloux et le duc de Broglie ont, eux aussi, porté sur le vénérable chef de la chrétienté, dont évidemment le royaume n'était pas de ce monde.

Alfred DUMAINE.

Un grand missionnaire. Le Cardinal Lavigerie, par Georges GOYAU, de l'Académie française, 1 vol. in-16, 271 p. Plon 1925.

Il appartenait à M. Georges Goyau, propagateur éminent de tant d'œuvres catholiques et sociales, de nous présenter la figure du cardinal Lavigerie au moment où la France vient de célébrer le centenaire de la naissance de l'illustre apôtre de l'Afrique. Selon son habitude, M. Goyau s'est acquitté brillamment de sa tâche en un livre plein de faits et de documentation, enrichi d'une abondante bibliographie concernant l'Algérie et le mouvement social et religieux de l'Afrique pendant le cours du XIXe siècle.

Charles Lavigerie naquit en 1825, à Bayonne, et pensa d'abord que sa vocation le destinait à devenir curé de campagne. Il fit ses études à Saint-Nicolas du Chardonnet et aux Séminaires d'Issy et de Saint-Sulpice. Dans le dernier il se trouva, en 1845, condisciple de Renan. En 1849 il était prêtre. S'étant distingué par son savoir partout où il avait passé, il fut nommé, en 1854, professeur à la Sorbonne ; mais, languissant et triste, il cherchait encore sa voie quand celle-ci lui fut indiquée par le père de Ravignan : en 1856, en effet, il prenait la direction de l'œuvre des écoles d'Orient et fixait définitivement ses projets d'avenir.

En 1860, Lavigerie partait pour le Levant et visitait les lieux témoins des massacres des chrétiens par les Druses. Ainsi grandissait chez lui peu à peu l'intérêt qu'il portait aux nations susceptibles de profiter de la protection religieuse de la France. Aussi ne demeura-t-il pas longtemps évêque de Nancy, siège où il avait été nommé en 1863. Trois ans après il était appelé par le maréchal de Mac-Mahon, alors gouverneur de l'Algérie, à occuper le siège épiscopal d'Alger.

La vocation de l'évêque missionnaire était désormais accomplie. Dès lors la carrière de Mgr Lavigerie se confond avec l'œuvre colonisatrice de la France en Afrique et même dépasse les limites de son

domaine. Dès le début toutefois un conflit s'élève entre le gouverneur et l'évêque. Celui-ci entendait qu'il ne fût pas interdit aux représentants de l'Eglise de parler de choses religieuses dans les milieux musulmans. Mac-Mahon s'y opposait, arguant de la nécessité de ne pas réveiller le fanatisme islamique toujours sommeillant et difficile à contraindre.

Un compromis fut établi grâce à l'intervention de Napoléon III, auquel Lavigerie rendit visite à Biarritz. L'évêque renonça à tout prosélytisme actif, mais garda les orphelins qu'il avait recueillis et put les faires instruire et baptiser. Sous son impulsion surgirent des orphelinats agricoles, des fermes où des moines agriculteurs, les pères Blancs et aussi des sœurs Blanches entreprirent l'éducation de toute une jeunesse indigène. Un mouvement populaire, dirigé, le 4 septembre 1870, par des meneurs anticléricaux contre Mgr Lavigerie, ne put parvenir à le décourager.

En 1872 était construite la basilique de Notre-Dame d'Afrique, dominant la mer aux portes d'Alger, rappelant que les populations, aujourd'hui musulmanes, avaient été autrefois chrétiennes, ainsi que l'a démontré, avec d'autres, M. Louis Bertrand dans ses ouvrages. L'ordre des pères Blancs achevaient de s'organiser. Le père Charmetant partait pour le Mzab, d'autres pour Tombouctou. En 1878, d'autres encore se dirigeaient vers l'Afrique équatoriale et les régions du Nyanza et du Tanganyka pour y convertir les peuples noirs.

Entre temps le séminaire de Sainte-Anne, dirigé également par les pères Blancs, était créé à Jérusalem pour instruire et former un clergé grec-melchite parmi les protégés indigènes de la France du Levant. En 1885, Lavigerie relevait le siège archiépiscopal de Carthage et était nommé cardinal. Puis, en 1888, l'infatigable apôtre entame la croisade anti-esclavagiste. Par une lettre adressée en 1890 au roi des Belges, Léopold II, il renseignait la conférence de Bruxelles sur la situation épouvantable des populations noires, soumises à l'esclavage, et sur les mesures à prendre pour y remédier.

Aujourd'hui, d'après les plus récentes statistiques, l'Afrique, principalement l'Afrique équatoriale, renferme 400.275 noirs baptisés par les pères Blancs, c'est-à-dire engagés sur la voie de la civilisation, 11 vicariats et une préfecture apostolique, 83 maisons de sœurs Blanches et 34 prêtres indigènes.

En 1892 mourut le cardinal, épuisé par les fatigues résultant de l'œuvre gigantesque qu'il avait entreprise. Nous n'avons pu qu'esquisser ses travaux auxquels les autorités officielles, les penseurs et les historiens viennent de rendre un solennel hommage au cours de la célébration de son centenaire. Qu'on se pénètre du livre de M. Goyau et l'on sera largement fixé sur l'œuvre du grand missionnaire et du grand Français.

L. de Contenson.

Le second empire vu par un diplomate Belge, par le baron Beyens. **T. I, in-8°, 485 p. Plon 1924.**

Ainsi que nous le dit M. le baron Beyens dans sa préface, ce ne sont pas à proprement parler des souvenirs, bien qu'il ait « été témoin avec les yeux d'un adolescent attentif, fils de diplomate, de quelques unes des scènes qui ont marqué la fin de l'époque impériale. J'ai la prétention, ajoute-t-il, qu'on trouvera peut-être bien ambitieuse, de présenter au lecteur une version de la politique occulte de Napoléon III assez différente de cette qu'on lit chez les historiens de l'Empereur

et de jeter un peu de lumière sur les desseins qu'il avait conçus, notamment à l'égard de la Belgique. »

Les matériaux utilisés par le baron Beyens, récemment ambassadeur près le Saint-Siège, ont été principalement la correspondance diplomatique de son père, qui, arrivé à Paris comme secrétaire en 1853, y décéda ministre plénipotentiaire en 1894, ayant, au cours de cet espace de quarante années, assisté à l'aurore, à l'apogée et à l'effondrement de l'empire. L'auteur a aussi utilisé largement les lettres intimes adressées à son père par des amis de Bruxelles, M. Van Praet, ministre de la maison du Roi, et M. Jules Devaux, secrétaire de Léopold Ier. Il va sans dire également que le baron Beyens joint à ces données les appréciations et confidences de son père sur Napoléon III et les hommes qui l'entouraient. Des documents, provenant d'une telle source donnent une incontestable valeur à l'ouvrage.

L'auteur s'efforce, à maintes reprises, de dégager de l'histoire le caractère renfermé, rêveur et souvent nébuleux de Napoléon III et de nous restituer sa véritable figure. Il nous décrit son charme séducteur qui constituait l'un de ses meilleurs atouts pour ce souverain issu de la volonté populaire. Son règne, d'ailleurs, doit être divisé nettement en deux parties à peu près égales : du début jusqu'en 1860 et, ensuite, depuis cette époque jusqu'en 1870. Pendant la première, Napoléon reste l'homme ardent et énergique, rappelant le conspirateur d'autrefois et réussissant à placer la France au premier rang de l'Europe. Pendant la seconde partie la fatigue, l'abus des plaisirs, l'usure des nerfs et de la volonté qui en résultaient, émasculent peu à peu ce caractère, et l'empereur se trouve en état marqué d'infériorité quand surgissent Bismark et la politique prussienne, préparant les grands desseins qui doivent se réaliser en 1871.

Le baron Beyens accuse à différentes reprises Napoléon de visées ambitieuses sur la Belgique, sans d'ailleurs démontrer de façon précise qu'il y ait eu un commencement d'exécution pour porter atteinte à l'indépendance de la jeune nation ; mais ne pourrait-on pas mettre ces tendances de l'empereur sur le compte de cette forme d'esprit chimérique, fort éloignée d'ailleurs de la volonté de réalisation et qui fit commettre tant de fautes à Napoléon dans la deuxième partie de son règne ? Pendant trop longtemps la Belgique a été hypnotisée par la crainte d'un danger français, qui fondait d'ailleurs toujours comme une buée pour des raisons trop faciles à saisir, jusqu'au jour où le coup de tonnerre de 1914 lui démontra de façon un peu rude de quel côté se trouvait le vrai danger, danger, hélas ! qui reste encore aujourd'hui à peu près le même qu'il y a onze ans : notre auteur est de ceux qui se plaisent à le reconnaître.

L'ouvrage du baron Beyens nous fait pénétrer dans un raccourci vivant et souvent dramatique, l'ensemble des événements qui se synthétisent dans la guerre de Crimée, les relations franco-anglaises du début du règne, la guerre d'Italie, l'unité italienne, la question romaine, l'expédition du Mexique, la guerre de Sécession et la guerre des Duchés.

Après tant d'autres ouvrages sur la cour du second empire et la société d'alors, on lira avec intérêt les pages que leur consacre l'auteur d'après son père, témoin oculaire pendant toute la durée du règne. Il fait justice de ce que les partis d'opposition appelaient la corruption impériale ; car il semble qu'une morale à peu près semblable, dans les hautes sphères sociales, soit de tous les temps, ni meilleure, ni pire que celle des devanciers ou des successeurs. Avons-nous fait des progrès, à cet égard, depuis l'époque impériale ? Cela peut se discuter.

De même que la psychologie de Napoléon III, le baron Beyens a poussé assez loin celle du roi Léopold Ier, le fondateur de la dynastie de Belgique, pour lequel il témoigne la plus grande estime et vénération ; mais nous avons aussi trouvé un plaisir particulier à contempler la galerie qu'il nous offre des hommes du second empire et à suivre l'étude très soignée, presque toujours sympathique, des aptitudes et des caractères de Morny, Persigny, Walewski, Fleury, Drouyn de Lhuis, Thouvenel, Billauit, Pélissier. Il rend justice aux hautes qualités qui distinguaient ces personnages de premier plan et déplore que la disparition de plusieurs d'entre eux avant 1870 ait laissé l'empereur démuni de vrais appuis, quand devait sonner l'heure des grandes déterminations.

L. DE CONTENSON.

Journal intime de Nicolas II, traduction de A. PIERRE, in-8°, 302 pages, Payot éditeur. Paris 1925.

M. A. Pierre a traduit les extraits publiés par l'historien russe Melgounow d'un manuscrit très volumineux, conservé, paraît-il, aux archives de Moscou et qui contient le journal intime de l'empereur Nicolas II. Ces extraits se rapportent à la période de 1890 à 1906 et à l'année 1917. Ils constituent un document intéressant sur le caractère du dernier empereur russe. La sécheresse même et l'égalité de ton du journal écrit régulièrement chaque jour, la manière presque détachée dont Nicolas II note les événements les plus douloureux, tels l'assassinat de son beau-frère le grand duc Serge, à peu près comme la mort d'un corbeau qu'il a tué dans son parc, révèlent une âme étrangement légère, presque enfantine ; l'empereur nous apparaît comme un homme bon, tendre, adorant sa famille, très religieux, plus fait, comme disait Tolstoï, pour jouer le rôle d'un officier dans un régiment de la Garde que celui du Tzar de toutes les Russies. Quoique pénétré du caractère presque divin de ses fonctions d'autocrate, il voit surtout dans ses devoirs de souverain de pénibles corvées ; l'empereur d'Allemagne, qui l'entretient longuement des affaires de l'Allemagne et du monde, est pour lui « l'ennuyeux Monsieur Guillaume ».

Les notes de Nicolas II sur le temps de ses fiançailles et de son mariage avec Alice de Hesse ont tout le charme d'une idyle, idylle aux conséquences tragiques car le mariage et un amour tendrement partagé asservit ce faible caractère à la domination d'une intelligence féminine étroite, autoritaire, passionnée jusqu'à l'aveuglement, religieuse jusqu'à la plus basse superstition. Aux heures douloureuses de la Révolution et de sa captivité, l'étonnante sérénité que garde Nicolas II n'est pas sans grandeur ; ils se distrait en abattant des sapins, trouvant une consolation dans le travail manuel comme le malheureux Louis XVI qu'il rappelle par son caractère autant que par son terrible destin.

H. DE MANNEVILLE.

L'accès de la Pologne à la mer et les intérêts de la Prusse Orientale, par le Dr S. SLAWSKI, avec préface de M. LACOUR-GAYET, in-16°, 144 pages. Bossard, éditeur, 1925.

La propagande allemande reste si active et s'emploie avec tant d'énergie à répandre dans le monde, même dans les pays qui ont vaincu l'Allemagne, les thèses favorables à ses prétentions, qu'on est

heureux d'y voir opposer des arguments précis et probants comme le fait le docteur Slawski dans sa brochure sur l'accès de la Pologne à la mer Baltique.

Sans doute il est pénible pour l'amour-propre des Allemands de voir cette continuité de leur territoire qu'avaient établie les Rois de Prusse au XVIIIe siècle rompue par l'existence du « couloir polonais ». Mais fallait-il, pour maintenir cette continuité, refuser à la Pologne l'accès à la mer, condition vitale de son développement économique ? Fallait-il violer les principes qui ont servi de base au traité de Versailles en laissant sous l'autorité germanique les populations de la basse Poméranie qui sont indubitablement polonaises ? La Pologne a accepté par la convention du 21 avril 1921 une application très libérale des articles 89 et 98 du traité de Versailles sur les facilités qui doivent être assurées à l'Allemagne pour les communications entre la Prusse Orientale et le reste du Reich. Les engagements qu'elle a ainsi contractés sont exactement remplis, puisque pas une fois encore le gouvernement allemand n'a eu à faire appel au tribunal arbitral prévu par cette convention. En fait donc les intérêts allemands ne souffrent pas du rétablissement de la séparation entre l'Allemagne et l'ancienne colonie fondée par les Chevaliers Teutoniques au milieu des pays slaves.

Qui donc a droit de se plaindre des stipulations du traité de Versailles relatives à Danzig et aux rivages de la mer Baltique ? Est-ce bien l'Allemagne ? Ne serait-ce pas plutôt la Pologne ? Le docteur Slawski montre en effet que son pays n'a pas obtenu le libre usage du port de Danzig sur lequel les promesses du président Wilson lui avaient donné le droit de compter. Pour échapper aux tracasseries du Sénat allemand de la ville libre et s'assurer un port qui soit bien à elle, les Polonais se voient forcés d'en construire à grands frais un nouveau à Gdynia, sur l'étroit espace des rivages qu'ils ont obtenu à Versailles, le seul débouché à la mer qui ait été concédé en toute propriété à une nation de près de trente millions d'habitants. Et l'énergie avec laquelle ils ont entrepris sans aucun délai cette lourde tâche est réellement digne de notre admiration.

H. DE MANNEVILLE.

Mémoires de Sir George Buchanan, ancien Ambassadeur d'Angleterre en Russie (1910-1917), traduction de M. M. THIÉBAUT, in-8°, 308 pages, Payot, éditeur 1925.

Sir George Buchanan est mort à la fin de l'année dernière. En nous donnant une élégante traduction française de ses Mémoires, M. M. Thiébaut met à notre disposition un des témoignages les plus précieux qu'il soit possible de recueillir sur l'histoire de la révolution russe. Dans les événements dont l'ancien ambassadeur d'Angleterre en Russie nous fait un récit sobre, mais plein de vie, Sir George a été plus qu'un spectateur : à plusieurs reprises, plus ou moins volontairement, il y a joué un rôle. Il se défend vivement contre les accusations de la princesse Paley qui, dans ses « Souvenirs de Russie » lui reproche d'avoir trahi la confiance de la famille impériale et de s'être fait l'un des instigateurs de la révolution. Il parle du dernier empereur de Russie avec les sentiments de sympathie que le caractère de Nicolas II inspirait à tous ceux qui l'ont approché ; mais il voyait clairement les périls vers lesquels la faiblesse du souverain et sa confiance aveugle envers ses conseillers réactionnaires entraî-

nait la Russie ; il s'est efforcé d'éclairer Nicolas II en lui parlant avec une audacieuse franchise qui a pu déplaire et qui peut-être a trouvé des échos en dehors du Cabinet Impérial.

Il faut suivre dans les Mémoires de Sir George Buchanam ses efforts pour combattre l'influence fatale de Sturmer et du parti favorable à la paix avec l'Allemagne. Maintenir la Russie dans l'alliance des puissances occidentales, lui faire continuer l'effort de la guerre, tel a été son objectif constant. Il a cru trouver un appui efficace dans le parti des libéraux, il a entretenu des rapports d'amitié avec leurs chefs : Milioukoff, Maklakoff, Rodzianko. Il ne dissimule pas qu'il a eu dans leur énergie, puis dans celle des chefs du parti socialiste modéré, tels que Kerenski et Teretchenko une confiance excessive.

Les pages de son journal que l'ambassadeur a reproduites dans la dernière partie de son livre nous font assister heure par heure aux progrès de l'effondrement total de toute organisation en Russie à partir du moment où le pouvoir est remis aux mains d'hommes de grande intelligence, mais qui n'ont su que parler. Deux hommes d'action paraissent enfin, mais c'est pour achever de détruire tout ce qui subsiste encore et imposer la paix immédiate avec l'Allemagne. Sir George Buchanan, qui entreprend avec courage la lutte contre la néfaste influence de Lénine et de Trotski, ne se défend pas d'admirer leur énergie et constate qu'ils triomphent presque sans effort : la poignée d'individus résolus qui constitue le parti bolcheviste ne trouve en effet devant elle, dans toute l'étendue de l'immense Russie, aucune résistance organisée. L'ambassadeur n'a plus qu'à reconnaître, et il le fait loyalement, la faillite complète de ses espérances. Nous le voyons rentrer en Angleterre épuisé, malade, ayant combattu jusqu'au bout pour atténuer en faveur de son pays les conséquences fatales d'une situation désastreuse.

H. de Manneville.

L'épreuve du feu, par Renaud de Briey. 1 vol. in-16 de 239 pages, chez Berger-Levrault, 136 Boulevard Saint-Germain, à Paris.

Ce livre de méditations sur les leçons politiques de la guerre s'ouvre par deux préfaces, l'une de Charles Maurras. l'autre de Mussolini. Placé sous ce double patronage l'auteur développe avec abondance l'idéal de son gouvernement qui doit être *un, héréditaire* et *limité*.

Pour lui l'essentiel élément de l'Etat c'est l'autorité et non la liberté. Nous subissons, d'après lui, un régime d'absolutisme collectif qui, en dehors de ses autres vices n'est plus adapté ni au corps social qu'il prétend représenter ni à la fonction qu'il doit remplir. Mais cet absolutisme n'est pas ce qui convient, M. de Briey en définit un autre qu'il appelle de tous ses vœux. Et il cite avec complaisance ces paroles de Salandra : « Croyez-vous sincèrement que les Italiens jouissent maintenant d'une liberté moindre que celle qu'ils avaient aux temps des grèves obligatoires, des services publics suspendus. du despotisme des lois, des terres envahies, des usines occupées, des maisons sans sécurité ? »

Fait rare chez les rêveurs de constitution politique et d'organisation de sociétés humaines futures, M. de Briey publie en dix articles le schéma d'un ordre social nouveau. Le lecteur étudiera avec profit ces suggestions, jugeant suivant son milieu. son tempérament si les moyens recommandés ont quelque chance d'obtenir des avantages que d'aucuns affirment ne pouvoir être trouvés que dans la dictature.

L'auteur paraît incliner à rechercher dans la nation des corps inter-

médiaires entre l'individu, réalité primordiale et l'Etat la plus haute des entités collectives. On ferait appel à des assemblées professionnelles, à une série de parlements corporatifs élus par les corps de métiers qui seraient investis du pouvoir législatif. Représentant chacun à titre égal, mais avec une origine différente l'un des grands intérêts sociaux, ils ne seraient jamais despotes ni esclaves. Chacune de ces chambres professionnelles se contrebalancerait appelée sous la direction d'un ministre à gérer ses intérêts particuliers en même temps qu'elle garderait une action sur la grande politique par le droit d'interpellation et le vote du budget général.

Au-dessus de ces régies autonomes, le pouvoir souverain gèrerait directement les intérêts généraux de la nation sans pouvoir toucher néanmoins à aucun des intérêts spéciaux dont chacune des chambres a la garde et sans l'intervention de celles-ci.

Désormais au lieu d'une souveraineté divisée et d'un parlement unique, on se trouverait en face d'une souveraineté unique et d'un parlement divisé, celui-ci se trouvant ramené à ses vraies fonctions.

Peut-on espérer pouvoir ainsi substituer au gouvernement actuel dominé par les factions politiques un gouvernement fort, contrôlé par une série d'assemblées professionnelles répondant à chacun des grands intérêts sociaux par le referendum populaire, et jugé par une cour suprême ? Le lecteur pourra juger sur toutes ces matières de la logique et de la conviction de M. de Briey. Son œuvre, éminemment discutable, trouvée par beaucoup empreinte d'absolutisme et de partialité, parfois même d'un idéalisme très lointain, apparaîtra à tous comme pleine d'un grand élan et d'une absolue bonne foi. Un méritoire effort y est réalisé en toute conscience et en toute indépendance.

Ce livre est un de ceux qui font penser et amènent les esprits à plus de sagesse, à plus de réflexion et aussi à plus de renoncement. Il aidera à la formation des bons citoyens et des hommes d'Etat vraiment capables de diriger et de comprendre la chose publique.

Henry de Montardy.

La mère des Guise. Antoinette de Bourbon 1494-1583, par Gabriel de Pimodan. 1 vol. in-8° de 426 pages. Paris, Edouard Champion, 5 Quai Malaquais (6e).

Dans une très enthousiaste préface, M. Louis Madelin salue « ce beau livre d'histoire qui l'a frappé sur la parfaite modération des appréciations, la clarté élégante avec laquelle sont présentés les faits ». Et il termine en rendant hommage à la noble figure du Lorrain qui l'a signé. Le lecteur souscrira sans réserves à tous les éloges de M. Madelin tandis qu'il s'instruira en parcourant cette documentation si riche pleine de lettres inédites d'Antoinette de Bourbon, de pièces justificatives, de références de toute sorte qui occupent plus de la moitié de ce gros volume.

Antoinette de Bourbon dont « le règne », on peut le dire, s'écoula de 1494 à 1583 fut la mère « des Guises », de cette race illustre qui fournit tant d'épouses à des rois et dont les fils et les petits-fils jouirent pendant trois quarts de siècle du prestige le plus complet. La popularité du duc de Guise fut immense quand en 1553 il contraignait Charles-Quint à lever le siège de Metz et quand il enleva par un coup de main audacieux Calais aux Anglais. Les Guises furent à un moment plus puissants que le roi lui-même. Ils lui imposèrent leur tutelle, leur surveillance et affirmèrent leur rôle de protecteurs de Paris, de

généraux sauveurs, de favoris du ciel. Si parfois les rois leur manquent, ils auront toujours l'ouvrier de Paris, la petite marchande des rues, le gamin qui fait les ovations et les révolutions. Du reste, ils comprendront admirablement leur rôle s'appuyant sur les petits pour édifier une grandeur qui dès le début rencontrait beaucoup de jalousies.

M. de Pimodan nous conte avec un charme infini cette histoire de la grande lutte de Condé, de Coligny, des Bourbons et des protestants contre les princes Lorrains et catholiques, de ces conflits affreux appelés guerres de religion qui s'étendirent pendant toute la vie d'Antoinette de Bourbon, de Louis XII à Henri II, c'est-à-dire pendant six règnes. On peut suivre ainsi avec beaucoup de clarté à l'époque la plus tragique de la monarchie française les événements qui portèrent les Guise au sommet du pouvoir et à ce comble de grandeur d'où date la tempête où ils devaient périr. Et dans les derniers jours de l'existence de son aïeule la vieille duchesse, on verra un Guise aux prises avec une détresse amenée par ses prodigalités et ses folles amours, se livrer à Philippe II, c'est-à-dire passer au service de l'Espagne.

L'auteur, dans son grand souci d'impartialité et de froide raison, surprend un peu quand il se réserve et se refuse à prononcer dans ce cas le mot de trahison. « Dans les luttes civiles et surtout dans les luttes religieuses du XVI[e] siècle, écrit-il, tout le monde recourait à l'étranger. Si l'on veut considérer Guise comme un traître, que dire de Coligny et du prince de Condé et de tous, et d'Henri IV lui-même ?» Tout cela peut être vrai mais désoriente notre sens de l'histoire et surtout nos hérédités nationales. Reconnaissons toutefois qu'à ces sombres époques il était bien difficile de démêler où se trouvait le vrai devoir patriotique. D'ailleurs, deux actes de violence, l'assassinat de Guise à Blois par les ordres d'Henri III, puis l'assassinat de ce dernier par un moine fanatisé, Jacques Clément, allaient amener au trône Henri IV, l'homme aux deux religions, qui apporterait enfin à la France cette paix intérieure depuis longtemps rêvée et qui échappait toujours.

Ainsi, dans les heures maudites de la vie politique et religieuse d'alors, on ne voyait que meurtres, mensonges et trahisons. Antoinette de Bourbon en son château de Joinville dont on nous conte si agréablement la vie quotidienne jusque dans ses très menus détails respirait une atmosphère de foi héroïque. En deuil d'un de ses fils assassiné, d'un autre mort dans la lutte contre les protestants, elle n'avait pas faibli et allait même, au besoin, jusqu'aux mesures les plus violentes, car les deux partis en présence ne pouvaient se combattre que passionnément, cruellement. La patrie était oubliée, l'ennemi n'était plus l'Anglais, l'Allemand, l'Espagnol, c'était le Français. Aller au prêche ou à la messe devenait la seule question importante. Dans ces conditions, il est fort à craindre qu'aux massacres de la Saint-Barthélemy, sans partager la fameuse joie que montrait à Rome son fils le cardinal de Lorraine, la duchesse de Guise n'ait point regretté « l'exécution des rebelles ennemis de Dieu, de son Eglise et de la couronne de France contre laquelle, disait-on, ils avaient conjuré pour l'usurper ».

Fort heureusement nous sentons mieux aujourd'hui l'horreur de tant de sang répandu et nous demeurons émus par les derniers jours de l'héroïne du livre qui mourut tous ses enfants étant déjà sous la tombe, sauf sa dernière fille, abbesse de Saint-Pierre de Reims. Quant à ses petits-enfants, ils ne l'entouraient plus que d'un respect sterile ; au surplus, la fortune des Guise s'était effondrée. De toutes leurs œuvres seul subsiste de nos jours un hôpital qui abrite encore un portrait d'Antoinette de Bourbon et plusieurs portraits des princes ses descendants.

Ces pages consciencieuses, profondément attachantes jettent une vraie lumière sur des événements de guerre civile toujours mal connus, mal interprétés, elles nous permettent de mieux étudier dans une infinité de détails tirés d'archives familiales fort bien coordonnées et aussi de mieux comprendre l'évolution d'événements, le rôle d'acteurs qui jouèrent pendant plus de soixante-dix ans un des plus grands drames de notre histoire nationale.

Henry de Montardy.

Cambodge et Cambodgiens, par Paul Collard. 1 vol. in-4° écu de 310 pages. Société d'éditions Géographiques, Maritimes et Coloniales, 17 Rue Jacob, à Paris.

Cet ouvrage luxueusement édité renferme près de cent planches et un grand nombre de gravures. Il sera consulté avec profit par les touristes épris de la beauté des ruines d'Augkor ; par les sociologues qui y trouveront analysé avec beaucoup d'intelligence les diverses manifestations du Boudhisme évoluant dans le cadre d'un état social et politique particulièrement curieux, celui d'une nation qui s'ouvre à la grande vie internationale.

Point particulièrement intéressant, l'auteur s'attache dans les dernières pages à nous préciser la situation de l'Indo-Chine en Extrême-Orient et a nous montrer les progrès immenses du Japon « qui a besoin de place ». Le problème de sa sécurité se double, en effet, d'un problème aussi angoissant : celui de la surpopulation.

A côté du Japon, la Chine s'éveille et se prépare pour l'avenir avec l'organisation européenne comme idéal. Voici donc emportée par un élan irrésistible cette fourmilière humaine qui demande à la civilisation du vieux monde qu'elle a plus ignorée que dédaignée les garanties que ne lui a pas données sa propre civilisation. Voici aspirant à la force, 500 millions d'hommes qui appartiennent à la race la plus prolifique du monde et dont les progrès vont élever le nombre dans des proportions inquiétantes. Et l'auteur, tout en faisant le bilan des intérêts actuels des nations européennes en Extrême-Orient, n'ose formuler aucune prophétie personnelle sur cet avenir chinois, le grand mystère et la grande terreur de demain.

Quoi qu'il en soit, M. Paul Collard qui exerça au Cambodge pendant vingt-sept années des fonctions très importantes a réalisé une œuvre particulièrement utile de propagande, d'initiative et d'éducation coloniales, une œuvre qui met fort bien en relief les méthodes françaises de protectorat étudiées depuis 1884 jusqu'à nos jours. Ce protectorat s'unit à merveille avec l'autorité patriarcale d'un souverain aimé et respecte les usages et les coutumes compatibles avec les principes essentiels de notre civilisation.

Malgré le caractère quelque peu officiel de cet ouvrage écrit par un fonctionnaire habitué à la rédaction de rapports à son gouvernement, malgré un optimisme qui apparaît parfois comme bien confiant, M. Collard, en l'écrivant, a fait vraiment œuvre utile. Il nous a montré comment au Cambodge, et en somme, dans toute l'Indo-Chine les éléments indigènes les plus divers reconnaissent notre autorité qui a su constituer là-bas une force matérielle et morale digne de toute notre admiration.

Henry de Montardy.

La Corse de 1768 à 1789. Thèse pour le Doctorat ès-lettres, par Louis VILLAT, professeur à la Faculté des Lettres de Besançon 2 vol. Besançon, Millot frères éditeurs, 1925.

Il est une époque particulièrement intéressante et jusqu'ici peu étudiée de l'histoire de la Corse : ce sont les années qui suivirent l'annexion de l'île à la France.

A cette période, où l'administration de l'ancienne monarchie française a ébauché tant de projets et même réalisé tant d'espoirs, M. Louis Villat vient de consacrer, sous le titre « la Corse de 1768 à 1789 », un ouvrage définitif et abondamment documenté, qui constitue sa thèse pour le doctorat ès lettres et qui a valu à son auteur le prix Arconati-Visconti.

C'est en Corse, où il avait été immé professeur au lycée de Bastia et où il s'est marié, que M. Louis Villat a eu l'idée d'entreprendre cet immense travail. Il l'a fait précéder par de longues recherches bibliographiques, qui forment l'objet de sa thèse complémentaire dont nous rendons compte d'autre part.

Le titre donné à chacun des deux volumes de la thèse principale montre bien le but poursuivi par M. Villat. Le premier est intitulé : « La réduction à l'obéissance » ; l'auteur y analyse le traité de 1768, puis il démontre qu'en dépit des nombreux partisans que la France avait alors en Corse, il était impossible à Choiseul, étant donné surtout le droit international d'alors, de ne pas négocier au sujet de la cession de l'île avec Gênes sa souveraine légitime. Il raconte ensuite la conquête militaire et la prise de possession administrative de la Corse, ainsi que les premiers essais de l'administration française.

Dans le second volume intitulé : « Le despotisme éclairé et le don de la Corse à la France », l'auteur expose comment, à la suite des nombreuses initiatives du Gouvernement royal et des heureuses réformes réalisées par ses délégués en Corse sans porter atteinte aux coutumes locales, la France devint populaire dans l'île ; cette politique fut continuée par la Constituante qui, en déclarant la Corse « partie intégrante » du territoire national, acheva de déterminer le don que la Corse, suivant l'heureuse expression de M. Villat, fit d'elle-même à la France.

Comme le fait remarquer avec raison l'auteur, la monarchie française en cette affaire « fait preuve à son crépuscule d'une vitalité singulière. Elle consent à innover, accepte une organisation fiscale qui n'est point fondée sur le privilège, et crée vraiment pour la premère fois une instruction publique ». Il était bon que cette justice fût rendue à ceux des derniers serviteurs de l'ancien régime qui furent envoyés en Corse.

Dans ce beau livre, M. Villat a victorieusement répondu à ceux qui prétendent que la France n'a jamais rien fait pour la Corse. Sans doute aurait-elle pu faire davantage, surtout en ces derniers temps ; mais il serait injuste de nier le travail accompli par elle et notamment le travail du début. Et l'on doit conclure avec l'auteur que la Corse, malgré les réclamations qu'elle peut avoir encore à formuler, est aujourd'hui « définitivement française » et qu'elle fait « partie intégrante » non seulement du territoire français mais aussi « de l'âme française ». Il y a trop de sang versé en commun, trop de gloire acquise en commun depuis des siècles, trop de souvenirs napoléoniens et autres pour qu'il puisse en être autrement !

C. PICCIONI.

La Corse de 1768 à 1789 : Essai de bibliographie critique, thèse complémentaire pour le Doctorat ès-lettres, par Louis VILLAT, professeur à la Faculté des Lettres de Besançon. 1 vol. édité par l'auteur. Besançon, 1924.

Le titre de cet ouvrage est beaucoup trop modeste. En effet, M. Louis Villat n'y a pas fait seulement une bibliographie critique de la Corse au lendemain de l'annexion française ; il a établi en réalité une bibliographie complète de l'histoire de la Corse pour le XVIII[e] siècle, indiquant à la fois les documents cartographiques, les documents d'archives, — dont il fait un inventaire complet qu'il s'agisse d'archives publiques françaises ou étrangères, ou de collections privées — et les travaux modernes contemporains. C'est grâce à ce long et remarquable travail préliminaire que l'auteur a pu écrire son magistral et définitif ouvrage sur la Corse de 1768 à 1789, dont nous rendons compte d'autre part. Sa bibliograpphie est désormais indispensable à tous ceux qui s'occuperont de l'histoire de la Corse.

C. PICCIONI.

La Politique des Etats-Unis et l'Europe, 1778-1919, par Perry BELMONT, ancien Président de la Commission des affaires Etrangères. — Traduction et note biographique par Louis-Paul Allaux, in-8° 383 p. Paris, Payot.

Notre ami Perry Belmont vient de publier une traduction française de son livre : *National isolation an illusion.* Un compte rendu détaillé de cet ouvrage ayant paru dans notre dernier fascicule (octobre-décembre) (1), nous n'y reviendrons que pour signaler l'heureuse idée qu'a eue l'auteur de condenser son œuvre en éliminant quelques pages, à coup sûr très intéressantes pour les Américains, mais moins indispensables pour le Français moyen.

Ceci dit, il ne nous reste qu'à recommander chaudement le livre à tous ceux de nos compatriotes qui veulent étudier à fond l'histoire des relations entre l'Europe et l'Amérique. Ils y trouveront une documentation sûre, pour servir de base solide à leur opinion.

Félicitons également le traducteur, M. Louis-Paul Allaux, qui a su rendre dans une langue claire, élégante et précise le texte parfois ardu d'un travail qui vient à point en ce moment où une collaboration raisonnée est d'une importance vitale entre les deux peuples.

C.

(1) Voy. dans la *Revue*, année 1925, p. 443, *L'Isolement américain, à propos d'un livre récent*, par CASENAVE, ministre plénipotentiaire.

BIBLIOGRAPHIE D'HISTOIRE DIPLOMATIQUE

GÉNÉRALITÉS

Brière (Yve de La). — Les tractations internationales pour garantir la paix (*Etudes*, 5 août 1925, p. 348-365).

Liesse (André). — Sur la paix internationale. Un facteur économique : les unions douanières (*Economiste Français*, 19 sep. 1925, p. 353-355).

Kulp (J.). — Les maladies monétaires de l'Europe. Vers la guérison (*Revue des Deux Mondes*, 15 sep. 1925, p. 409-437).

The accessibility of foreign archives : Danemark, Grèce, Norvège, Suisse, Finlande, Hongrie, Espagne (*Bulletin of the Institut of historical research*, novembre 1925, p. 73-84).

Brière (Y. de La). — Aperçu du système de l'équilibre international (*Revue des questions historiques*, oct. 1925, p. 402-407).

Kunz (J. L.). — La question de la procédure en matière des minorités (*Revue de Droit international*, Genève, juin 1925, p. 62-82).

Mulder (A.). — L'arbitrage international et les différends politiques (*Revue de Droit international*, Genève, juin 1925, p. 83-93).

Neumeyer (K.). — Les Unions internationales (*Revue de Droit international* Genève, juin 1925, p. 102-108).

Surie (H. G.). — La conférence pour le contrôle du commerce international des armes et munitions et des matériels de guerre (*Bulletin de l'Institut intermédiaire international*, juillet 1925, p. 1-13).

Aperçu des rapports diplomatiques et des rapports conventionnels internationaux (*Bulletin de l'Institut intermédiaire international*, juillet et oct. 1925, p. 125-167 ; 292-353 et 360 392).

Bibliographie de Droit international et de matières connexes (*Bulletin de l'Institut intermédiaire international*, juillet et oct. 1925, p. 168 178 et 393-409).

Degouy (amiral). — Le prétendu désarmement naval à l'étranger (*Renaissance*, 13 juin 1925).

Bibliographie sur la vie politique internationale depuis 1919 (*Revue d'Histoire de la guerre mondiale*, oct. 1925, p. 380-387).

FRANCE

Ormesson (Wl. d'). — Comment assurer la sécurité française ? (*Revue Hebdomadaire*, 22 et 29 oct. 1925).

Ruffin (H.). — Reverrons nous la guerre ? (*Revue Hebdomadaire*, juillet-octobre 1925).

Le problème de la sécurité (*Correspondant*, 25 nov. 1925, p. 481-501).

Girard (Albert). — Un Cyrano diplomate : Guillaume Eon (*Bulletin de la Société d'histoire moderne*, juin 1925).

Lefebvre (G.). — Le Commerce

extérieur en l'an II (*Révolution Française*, juin et septemb. 1925).

Charles-Roux (Fr.). — La politique musulmane de Bonaparte (*Napoléon*, février 1925).

FRANCE - ALLEMAGNE

Welschinger (Cte H.). — Créqui dans Trêves, 12 août 1675 (*Rev. Etudes Historiques*, oct.-déc. 1925, p. 372-384).

Salomon (H.). — Les origines Diplômatiques de la guerre de 1870-71 (*Revue et Synthèse historique*, t. XXXIX 1925).

Vermeil (E.). — Les rapports économiques entre France et Allemagne (*Alsace Française*, 6 juin 1925).

Vermeil (E.). — Avant l'ouverture des négociations franco-allemandes (*Alsace Française*, 25 juillet 1925).

FRANCE - ARGENTINE

Belgrano (M.). — Napoléon et l'Argentine : la mission de Sassenay (*Napoléon*, juin 1925).

FRANCE - BELGIQUE

Lichtervelde (L. de). — « L'action Française » et la politique belge (*Revue générale*, 15 sept. 1925, p. 257-266).

Dechamps (J.). — Les souvenirs de François Garnier et le pays de Liège sous Napoléon (*Napoléon*, juillet-août 1925).

FRANCE - ESPAGNE

Grandmaison (G. de). — L'Expédition française en Espagne (*Revue de Paris*, 1er oct. 1925, p. 571-606).

Blanchard (M.). — Lettres de Barcelone 1832-1835 (*Bulletin hispanique*, juillet-sept 1925).

FRANCE - ÉTAT-UNIS

Aulard (A.). — La dette américaine envers la France sous Louis XVI et sous la Révolution (*Révolution Française*, avril-juin 1925).

FRANCE - GRANDE-BRETAGNE

Faure (Cl.). — Une expédition française en Gambie au secours des Anglais, 1831 (*Revue Historique*, avril 1925, p. 161-186).

FRANCE - JAPON

Le Japon menace-t-il notre Indo-Chine ? (*Revue de France*, 20 sept. 1925, p. 317-319).

FRANCE - POLOGNE

Dolezal (Fr.). — Les rapports économiques franco-polonais et la nouvelle convention commerciale franco-polonaise (*Pologne*, 1er août 1925, p. 545-571).

Martel (A.). — L'entrée à Poznan d'Henri de Valois (*Pologne*, 1er octobre 1925, p. 697-699).

FRANCE - PORTUGAL

Hadengue (Ant.). — Une équipée française au Portugal (*Revue des questions historiques*, oct. 1925, p. 361-394).

FRANCE - ROUMANIE

Rosenthal (M.). — L'action civilisatrice de la France en Roumanie (*Revue des Etudes Historiques*, septembre 1925, p. 231-286).

FRANCE - SAINT-SIÈGE

Albitreccia (A.). — L'enlèvement du pape Pie VII en 1809 *Révolution Française*, sept. 1925).

ALLEMAGNE

Vermeil (E.). — L'opinion allemande et la situation européenne (*Alsace Française*, 11 juillet 1925).

Vermeil (E.). — L'Allemagne et le pacte de sécurité (*Alsace Française*, 26 sept. 1925).

ALLEMAGNE - AUTRICHE

Waline (P.). — Les catholiques d'Allemagne et d'Autriche et le rattachement de l'Autriche à l'Allemagne (*Revue des Jeunes*, sept. 1925, p. 530-558).

Passelicq (F.). — Ludendorff et Czernin, août 1917 (*Flambeau*, 31 juillet 1925, p. 218-284).

ALLEMAGNE - ÉTATS-UNIS

Appuhn (Ch.). — L'ambassade du comte Bernstorff à Washington (*Revue d'Hist. de la guerre mondiale*, oct. 1925, p. 297-329).

AUTRICHE

Nisaque. — Les Finances de l'Autriche depuis la guerre (*Revue des Sciences Politiques*, sept. 1925, p. 347-376).

BELGIQUE

Laurent (H.). — Le travail d'histoire moderne et contemporaine en Belgique depuis 1914 (*Bulletin de la Société d'Histoire moderne*, juin 1925).

GRANDE-BRETAGNE

Malcolm (A. S.) — Britain and the Dominions (*Nineteenth Century*, octobre 1925, p. 481-491).

Martin (P.) — Lord Curzon (*Asie Française*, oct. 1925, p. 312-318).

Froidevaux (H.) — La question d'Akaba est la politique britanique (*Asie Française* juillet 1925 p. 216-218).

GRANDE-BRETAGNE - ITALIE

Roth (C.) — L'Angleterre et la dernière république florentine (*English historical review*, avril 1925).

GRÈCE

Andreades (A.) — Les finances de la Grèce depuis la guerre (*Revue des Sciences Politiques*, septembre 1925, p. 321-346).

Miller (W.) — Les historiens grecs de la Grèce moderne (*History*, juillet 1925).

Tenekides (C. G.) — Les réparations de guerre en Grèce en l'état actuel des lois et des traités (*Bulletin de l'Institut intermédiaire international*, octobre 1925, p. 125-206).

HONGRIE

Les Archives militaires hongroises (*Revue des Etudes Hongroises*, déc. 1924, p. 305-307).

Bibliographie française de la Hongrie 1922 et 1923. (*Revue des Etudes Hongroises*, déc. 1924, p. 336-342).

ITALIE

Pingaud (Albert). — Le premier royaume d'Italie 1806-1807 (*Napoléon*, juillet-août 1925).

Fasolis (G.) — Traités de commerce et de navigation conclus entre l'Italie et les autres Etats en vigueur en août 1925 (*Bulletin de l'Institut intermédiaire international*, oct. 1925, p. 354-359).

MONTÉNÉGRO

Pandore — La question de Monténégro (*Revue de Droit international*, Genève, juin 1925, p. 113-115).

NORVÈGE

Législation norvégienne en matière de navigation, de contrôle sur la construction des navires (*Bulletin de l'Institut intermédiaire international*, juillet 1925, p. 14-27).

POLOGNE

Handelsman (M.). — Les études d'histoire Polonaise et les

tendances actuelles de la pensée historique en Pologne (*Revue de Synthèse historique*, t. XXXIX, 1925).

Erich (R). — La convention de conciliation et d'arbitrage entre l'Esthonie, la Finlande, la Livonie et la Pologne (*Revue de Droit international*, Genève, sept. 1925, p. 219-222).

Kasterska (M). — Varsovie d'hier et d'aujourd'hui (*Pologne*, 15 nov. 1925, p. 793-795).

POLOGNE - SAINT-SIÈGE

Concordat entre le Saint-Siège et la Pologne (*Canoniste Contemporain*, 7 août 1925, p. 379-391).

ROUMANIE

Balogh (A). — Les droits des minorités et la défense de ces droits en Roumanie (*Revue de Droit international*, Genève, sep. 1925 p. 157-176).

RUSSIE

Les Forces militaires de la Russie rouge (*Correspondant*, 10 août 1925, p, 321-342),

RUSSIE-CHINE

Jalabert (Louis). — Diplomatie et propagande soviétique en Chine (*Etudes*, 20 août 1925, p. 460-471).

RUSSIE - ST-SIÈGE

La Russie et le Vatican sous le Pontificat de Léon XIII (*Civilta cattolica*, 19 sept. 1925, p. 524-531).

La législation soviétique contre la Religion (*Orientalia Christiana*, octobre 1925, p. 1-135).

ST-SIÈGE

Desbuquois (R. P.). — La politique de l'Eglise (*Dossiers de l'Action Populaire*, 15 juillet 1925, p. 225-234).

ST-SIÈGE - SUISSE

Besson (Mgr). — Les Relations de l'Eglise et de l'Etat dans le diocèse de Lausanne, Genève et Fribourg (*Amitiés Catholiques françaises*, 15 juin 1925, p. 4-7).

ST-SIÈGE - TCHÉCOSLOVAQUIE

L'Organisation Catholique en Tchécoslovaquie (*Dossiers de l'Action Populaire*, 15 octobre 1925, p. 685-696).

SUISSE

Bovet-Grisel (R.). — La Suisse et la navigation rhénane (*Alsace française*, 6 juin 1925).

TCHÉCOSLOVAQUIE

Susta (J.). — Histoire de Tchécoslovaquie, Bulletin historique (*Revue Historique*, août et oct. 1925).

Hodinka (A.). — L'habitat, l'économie et le passé du peuple ruthène au sud des Carpathes (*Revue des Etudes Hongroises*, décembre 1924, 244 275).

EGYPTE

Thierry (René). — Les difficultés de l'Egypte nouvelle (*Afrique française*, septembre 1925, p. 423-431).

Cloché (P.). — Les rapports des Grecs avec l'Egypte de la conquête de Cambyse à celle d'Alexandre, 525-331 (*Revue des Etudes anciennes*, juillet-septembre 1925).

Driault (Ed.) — La Renaissance de l'Egypte (*Napoléon*, janvier-février 1925).

SYRIE

Baron (Ch). — La valeur économique de la Syrie (*Monde Colonial Illustré*, oct. 1925, p. 178-179).

Gontaut - Biron (R. de). — Le statut organique syrien (*Revue Bleue* 18 juillet 1925, p. 478-483).

L'affaire du Djebel Druse (*Asie Française*, sept. 1925, p. 249-295)

Jalabert (Louis). — Cinquantenaire de l'Université St Joseph de Beyrouth (*Asie Française*, juillet 1925 p. 218-222).

CANADA

Taray (G.C.) et Hourticq (L.)— L'avenir du Canada (*Revue Universelle*, 1er août 1925, p. 308 327).

Bonnault de Mezy (Cl). — Les Canadiens en France et aux Colonies après la cession 1760-1815 (*Revue de l'histoire des Colonies françaises*, déc. 1924).

HAITI

Vergniaud (Dr). — Un épisode des troubles de St-Domingue pendant la Révolution (*Revue des Etudes Historiques*, sept. 1925, p. 263-270).

ASIE

Froidevaux (H). — L'agitation soviétique en Asie (*Asie Française*, juin 1925, p. 185-186).

Ossendowski (F.A.) — L'Asie qui se réveille (*Revue de France*, 15 juillet 1925, p. 223 244).

JAPON

Hitoha. — Le Japon tel qu'il est (*Revue générale*, 15 juillet 1925, p. 59-74).

GUERRE MONDIALE DE 1914

Renouvin (P). — La Campagne de 1914 et l'œuvre historique du Reichsarchive (*Revue de France* 1er octobre 1925, p. 498-511).

Bibliographie des origines de la guerre (*Revue d'Hist. de la guerre mondiale* oct. 1925, p. 371-372 et 377-378).

DETTES INTERALLIEES

Les dettes interalliées (*Monde Nouveau*, sept. 1925).

MAROC

Laboune (R.). — L'Islam et la révolte riffaine (*Correspondant*, 25 septembre 1925, p. 801-827).

Lacharrière (J. Ladreit de). — Abd-el-Krim instrument et profiteur du bolchevisme (*Revue des Sciences Politiques*, septembre 1925, p. 435-450).

Marty (P.). — La politique berbere du protectorat (*Afrique française*, juillet 1925).

Rollin (Léon). — L'Espagne au Maroc (*Afrique française*, septembre et nov. 1925, p. 443-455).

Carré (Commt. H.). — Comment fut sauvé le Maroc en août 1914 (*Revue des Deux Mondes*, avril 1925, p. 536-558).

Segonzac (Mis de). — De Raissouli à Alb-El-Krim (*Revue de Paris*, 15 juillet 1925, p. 253-282).

Thierry (R.). — L'agression des Riffains contre le Maroc (*Afrique française*, sept. et nov. 1925, p. 456-473).

Lasala Llanas (M. de). — Conferencia Hispano francesa reunida en Madrid para una inteligencia sobre el problema de Marruecos (*Revue de droit international*, Genève, juin 1925, p. 116-118).

Froidevaux (H.). — Levant et Maroc (*Asie française*, oct. 1925, p. 303-305).

Le véritable Abd-El-Krim (*Renaissance*, 6 juin 1925).

Barety (L.). — Le Problème du Riff (*Monde nouveau*, juillet 1925).

PACTE DE LOCARNO

Szurig (G.). — Le Pacte occidental et la situation dans l'Est Européen (*Est Européen*, juillet 1925, p. 225-236).

Chaumeix (A.). — Les Traités de Locarno (*Revue de Paris*, 1er nov. 1925, p. 227-234).

Loutre (C.). — Comment la grande industrie allemande appuie les accords de Locarno (*Europe nouvelle*, 28 novembre 1925, p. 1603-1605).

Les Traités, conventions et accords de Locarno (*Pologne*, 1er nov. 1925, p. 753-761).

RUHR

Le Bilan de la Ruhr (*Revue des Deux Mondes*, 1er octobre 1925, p. 503-541).

SOCIÉTÉ DES NATIONS

Painlevé (P.). — Discours à la Société des Nations sur la sécurité (*Europe Nouvelle*, 12 sep. 1925, p. 1219-1222).

Dendal (Charles). — La Société des Nations et la Belgique (*Revue générale*, 15 septembre 1925, p. 278-292).

Valot (Stanislas). — La IIe Internationale définit sa politique de paix en liaison avec la Société des Nations (*Europe Nouvelle*, 19 oct. 1925, p. 1140-1142).

Steed (W.). — L'Angleterre, la France et la Société des Nations (*Revue Hebdomadaire*, 5 sept. 1925).

Loucheur (L.). — La Société des Nations en 1925. La Paix économique (*Europe Nouvelle*, 26 sept. 1925, p. 1265-1266).

Tissier (P.). — Le pacte de la Société des Nations et les mandats levantins (*Grande Revue*, juin 1925).

Mantoux (P.). — Les sources de l'histoire moderne à la Société des Nations (*Bulletin de la Société d'histoire moderne*, avril 1925).

Morpurgo (E.). — L'art. 17 del Patto della Societa delle Nazioni ed il diritto internezionale consuetudinario (*Revue de Droit international*, Genève, sep. 1925, p. 177-185).

La question de Mossoul devant la Société des Nations (*Asie Française*, sep. 1925, p. 226-273).

La Société des Nations (*Bulletin de l'Institut intermédiaire international*, juillet et octobre 1925, p. 58-74 et 232-248).

Vermeil (E.). — L'Allemagne et la Société des Nations (*Alsace Française*, 27 juin 1925).

Dunan (M.). — Une nouvelle tâche de la Société des Nations (*Alsace française*, 19 sep. 1925).

TRAITÉ DE LAUSANNE

L'exécution du traité de paix de Lausanne et des conventions et déclarations annexes (*Bulletin de l'Institut intermédiaire international*, juillet et oct. 1925, p. 52 55 et 226 229).

TRAITÉ DE VERSAILLES

L'application du traité de paix de Versailles (*Bulletin de l'Institut intermédiaire international*, juillet et octobre 1925, p. 42 51 et 218-227).

Paul LESOURD,
Archiviste Paléographe.

Le Gérant : A. PICARD.

Rodez, imp. P. Carrère (Maison fondée en 1624). 500.

Lettres de L.-P.-J. d'Orléans duc de Chartres
à
Nathaniel Parker Forth
(1778-1785)

INTRODUCTION (*)

I.

L'on n'est jamais si bien trahi que par soi-même : pour révéler un homme, rien n'égale ses lettres privées, écrites de primesaut, loin des indiscrets. De Louis-Philippe-Joseph d'Orléans ces témoignages directs, sans abonder, ne nous font point défaut. Mais jusqu'ici l'histoire ne semble guère en avoir tenu compte, soit qu'on jugeât le personnage classé une fois pour toutes, soit que l'on ne songeât point à entendre des textes encore épars, parce qu'il était admis que le prince, répugnant à écrire (1) au-

(*) Sources : Papiers inédits de Nathaniel Parker Forth, et en particulier fragments de son journal (du 30 septembre au 26 décembre 1777 et du 4 janvier au 26 novembre 1778), communiqués dans les originaux par sa petite-fille directe ; Arch. des Aff. Etrang. *Correspondance politique : Angleterre* (1776-1785) ; de Flassan, *Hist. génér. et raisonnée de la diplomatie française* t. VII, Paris, 1811, in-8 ; Benjamin Franklin, *Works*, éd. Jared Sparks, vol. IX, Boston, 1844, in-8 ; George III, *Correspondence... with lord North from* 1768 *to* 1783, éd. W. Bodham Donne, t. II, London, 1867, in-8 ; Lord Stanhope, *William Pitt et son temps*, trad. Guizot, t. I, Paris, 1862, in-8 ; Sir G. Cornewal Lewis, *Hist. gouvernementale de l'Angleterre depuis* 1770 *jusqu'à* 1830, trad. Mervoyer, Paris, 1867, in-8 ; G. Bancroft, *Hist. de l'action commune de la France et de l'Amérique pour l'Indépendance des Etats-Unis*, trad. Ad. de Circourt, Paris, 1876, 3 vol. in-8 ; H. Doniol, *Hist. de la participat. de la France à l'établissement des Etats-Unis*, Paris, 1886-92, 5 vol. in-4 ; A. Britsch, *La Maison d'Orléans à la fin de l'Ancien Régime. La jeunesse de Philippe-Egalité* (1747-1785), Paris, 1926, in-8.

(1) Besenval au duc d'Orléans (27 juin 17[illegible]) : « ... Je n'attends pas que vous me le mandiez, car je sais que Mgr n'aime pas à écrire, mais je vous supplie de me le faire mander... » (Institut, *Fonds d'Orléans*, L, 19.)

tant et plus que ses pareils, avait le plus souvent emprunté la pensée, sinon la plume d'autrui.

Dès 1800 l'avocat Roussel d'Epinal avait publié, dans un sincère dessein de vérité, un recueil documentaire: *Correspondance de Louis-Philippe-Joseph d'Orléans avec Louis XVI, la Reine, Montmorin, Liancourt, Biron, Lafayette, etc., etc.* (1). Le général Choderlos de Laclos, ancien secrétaire des commandements du prince, rencontrait avec surprise ce volume à Milan ; il le contrôlait et certifiait à sa femme la parfaite exactitude de la correspondance de Londres ; quant au reste (lettres de la princesse au prince, du prince à ses enfants et journal du fils aîné) il y croyait, sans avoir la même conscience de leur authenticité. Aussi la priait-il de signaler à Feydel ce recueil qui « peut fournir un excellent article sur le degré de confiance que mérite l'opinion publique et sur la différence qu'il faut faire entre les matériaux d'histoire et les mémoires du temps ». Et il concluait avec sagesse, comme s'il se reprochait ce retour sur l'ambitieux passé, auquel il avait dit adieu : « Voilà bien du bavardage sur une chose dont je ne m'occupe plus depuis longtemps, mais cela me prouve, de plus en plus, que le temps amène toujours la vérité ; c'est dommage qu'il ne l'amène pas toujours à temps. » (2).

Roussel s'était offert à communiquer chez l'imprimeur jusqu'au 1er brumaire an IX (23 octobre 1800) les originaux ou les copies certifiées de ses pièces. On les retrouve aujourd'hui, partie aux Archives Nationales et aux Archives des Affaires étrangères: le gros du dossier forme à la Bibliothèque de l'Institut le *Fonds d'Orléans*, légué le 18 mai 1900 par le petit-fils du comte Beugnot, qui aurait reçu ces papiers de J. Fievée en 1795.

Le recueil de Roussel ne livrait guère du duc d'Orléans qu'une

(1) Paris, Lerouge, 1800, in-8, XXXII-33-282 p., plus 8 p. de table ; seconde édition, augmentée de lettres de Louis XVI, de Necker et de notes. Paris, Marchand, 1801, 2 vol. in-18.

(2) Milan, 28 brumaire an IX ; *Lettres inédites de Choderlos de Laclos*, p. p. Louis de Chauvigny 2e édit., Paris, Mercure de France, 1904, in-18. Voy. mon compte rendu de ce volume : *Rev. des Etudes histor.* 1905, p. 188.

correspondance politique, dictée par Laclos qui avait brûlé ses minutes, après enregistrement par Clarke (1re partie, p. 33-175). La seconde partie, plus brève (p. 177-219), se bornait à une courte analyse des lettres du prince à sa femme, annoncées sur le titre, et ne donnait tout juste que quatre lettres du père à ses fils. La troisième partie (p. 220-282) contenait quelques extraits d'un journal que le fils aîné avait tenu de sa main, d'octobre 1790 au 23 août 1791. En publiant un peu hâtivement une série des 405 pièces du *Fonds d'Orléans* sous le titre *La Famille d'Orléans pendant la Révolution* (1), M. G. du Boscq de Beaumont et M. Bernos ont complété le recueil précédent. Voilà l'homme et non plus seulement le prince, aux prises avec les difficultés familiales, issues des difficultés politiques. Cette révolution, que la branche d'Orléans avait accueillie de si bonne grâce, la désunit et la déchire avant de la dévorer.

Mais cette correspondance même ne rend témoignage que de Louis-Philippe-Joseph, duc d'Orléans, à la dernière étape de sa vie. Rien dans les documents de Roussel ou du *Fonds d'Orléans* qui émane du duc de Chartres proprement dit et nous reporte à la jeunesse du prince ; aucune lettre de lui, hors ce mémoire (qu'on lui dicta sans doute en octobre 1778) sur la bizarrerie de sa situation après Ouessant et où il demandait au Roi de créer pour lui la place de colonel général des troupes légères, afin d'en imposer à ses ennemis, de prouver au public la satisfaction de Sa Majesté et de lui rendre la confiance de son beau-père (2).

L'on glanerait au besoin dans les archives publiques et privées la matière d'un recueil préliminaire à celui de Roussel. Cette correspondance de Louis-Philippe-Joseph, duc de Chartres, s'ouvrirait par une simple phrase, tracée d'une plume gauche, à la troisième page d'une lettre de son gouverneur, datée de Paris,

(1) Paris, 1913, in-18, 290 p. — Avant son legs, le comte Beugnot avait publié lui-même quinze de ces pièces dans l'*Intermédiaire des chercheurs et des curieux* (13 le 30 juillet 1894, 2 le 20 juillet 1897.)

(2) *Corresp. de L.-P.-J. d'Orléans*... Introd. p. VIII. L'original se trouve aux Arch. Nat., K. 164.

dimanche 22 décembre 1765. Le gros duc d'Orléans, chargé de conduire la pompe funèbre du Dauphin, bataille alors à Fontainebleau sur l'étiquette : ce sont pour lui des journées historiques et le chevalier de Pons, qui gouverne le père mieux que le fils sans doute, lui mande ses conseils avec les nouvelles de Versailles. Le duc de Chartres, qui compte alors dix-huit ans et huit mois, écrit en post-scriptum, comme un petit écolier :

J'embrasse papa de tout mon ceur (1).

Ce puéril autographe juge l'éducation de ce grand enfant gâté.

Le fils à papa, dûment émancipé, ne tarde pas à faire de grands progrès épistolaires. Amant de Mme de Genlis, il se trouve à bonne école. Le curieux volume des Archives des Affaires étrangères (*France*, 319), qui rassemble les copies de lettres interceptées par le cabinet noir de 1771 à 1774, recèle dix lettres de lui, dix miroirs qui nous renvoient l'image du jeune homme, surpris en des rôles différents : d'abord l'amant dans toute sa flamme auquel succède bientôt l'amant refroidi, de retour à la galante amitié, puis le frère, plein de gentillesse, enfin l'époux déjà rassis, qui ne se met plus en frais, mais affectueux dans ses égards et, à travers l'époux qui dicte à sa femme la conduite à tenir envers son propre père, nous entrevoyons le fils qui, guidé par son Egérie, Mme de Genlis, l'ex-maîtresse, joue au plus fin avec sa belle--mère clandestine, Mme de Montesson.

Les cinq lettres d'amour à Mme de Genlis (Paris 24, 26, 30 juillet ; Chantilly, 4, 6 août 1772) (2) sentent un brin la leçon apprise. Malgré quelques boutades bien personnelles, le duc semble répéter un rôle dicté. L'amante vise à régenter l'amant, lui donne un dessin à faire pour l'occuper, lui tracerait presque l'emploi de son temps. Plus spontanées, plus sincères sont les cinq autres lettres, datées de 1773. Celle à la duchesse de Bourbon, sa sœur, du 1er juin ; celle à la vicomtesse de Cambis, écrite

(1) Arch. Nat. R4 827.

(2) Publiées par G. Maugras. *L'idylle d'un « gouverneur »*, Paris, 1904, in-8, 66 p.

au débotté, de Spa le 31 juillet, nous montrent le jeune prince en liberté, avec son tour d'esprit piquant, sa grâce dans la tendresse fraternelle ou dans l'amitié, son élégance un peu brusque dans la coquetterie qu'il garde envers une femme, après rupture à l'amiable :

« ... J'espère que vous croirez facilement, Mme la Vicomtesse, que je saisis avec plaisir les occasions de parler de vous. On parle volontiers de ce qu'on aime et vous n'ignorez pas que je vous aime infiniment. Tous les pays que j'ai parcourus, ni les eaux de Spa, ni les beautés qui y sont réunies ne changeront rien au parti que j'ai pris sur cela. Je vous supplie même de n'en rien faire pour m'en détourner : vous feriez une entreprise inutile... »

Le voilà bien lui-même, tel qu'il plaisait en compagnie, avec du trait plutôt que de la conversation.

Trois ans après, deux lettres, consignées dans les Archives de la Marine (1), nous donnent le ton du marin en service. Louis-Philippe-Joseph, chef d'escadre du 1er avril 1776, commande cette année même la troisième division de l'escadre d'évolutions aux ordres de du Chaffault. Il s'est embarqué à Toulon sur *la Provence* avec la division du Levant qui, traversant la Méditerranée, rejoint le gros de l'escadre à Lagos, le 14 mai à 4 h. du soir. Le soin de son équipage, atteint du scorbut, retient le prince au mouillage durant huit jours. Il mande toute sa contrariété au chef dont il a hâte de prendre les leçons (18 mai). Le mois suivant, son vaisseau *le Solitaire* aborde *la Terpsichore* par une fausse manœuvre qu'il avoue de bonne grâce. Les deux vaisseaux doivent se remettre en état à la Corogne et le prince du sang s'excuse auprès de du Chaffault du retard qu'il met, bien malgré lui, à se rendre sous ses ordres (à bord du *Solitaire*, ce mercredi 12 juin 1776). Ces deux lettres sont parfaites de ton. Dans sa politesse un peu haute qui garde d'un rien la distance du rang, le duc de Chartres marque une déférence, une bonne volonté qui mettaient à l'aise le général. On ne s'étonne point de

(1) B^4 134, folios 110 et 124, journal de bord de du Chaffault.

la popularité qu'il avait acquise aussitôt dans le corps de la marine.

Un bref autographe et douze lettres isolées, dont nous n'avons que la copie, la glane serait mince pour nous faire une idée du duc de Chartres épistolier, si Nathaniel Parker Forth, son correspondant d'outre-Manche, ne nous avait gardé du prince, parmi d'autres papiers, une cinquantaine de lettres auhentiques qui s'échelonnent du printemps de 1778 à l'automne de 1785. Je les publie fidèlement, d'après les originaux, dont certains sont encore brillants de poudre d'or ou revêtus du cachet princier ; j'y joins quelques lettres de Mme de Genlis et du marquis Ducrest qui prennent place d'elles-mêmes dans la série. Presque toutes s'adressent à N. P. Forth lui-même ; une seule des quarante-huit lettres ou billets du duc, une seule des dix lettres de Mme de Genlis sont destinées à Mme Forth. Les lettres de la gouvernante comme celle de son frère, tracée en beaux caractères, sont datées et signées avec soin. Le prince prend rarement cette peine. Six lettres seulement portent sa signature entière : *L.-P.-J. d'Orléans* ; deux ne donnent que ses initiales : *L. P. J. D.* C'est moins par nonchalance sans doute que par désir d'échapper sous l'incognito à la curiosité trop souvent malveillante. Aussi griffonne-t-il sans façon d'une plume molle sur du papier d'ordinaire exigu, tandis que Mme de Genlis préfère les grandes feuilles qu'elle couvre régulièrement de son écriture facile et menue. Onze seulement des lettres princières portent l'indication complète du lieu et de la date, vingt-trois indiquent simplement le lieu et le mois sans l'année, onze le lieu et le jour ou le quantième, mais sans le mois, ni l'année ; trois enfin, simples billets destinés à être portés et remis sur-le-champ, sont dépourvus de toute indication. J'ai pu, après une étude minutieuse des textes, des entours et des circonstances, assigner leur date à ces papiers afin de les classer dans l'ordre chronologique. Comme il ne s'agissait ni de chefs-d'œuvre littéraires, ni de textes d'importance soumis à discussion, j'ai jugé superflu de respecter l'orthographe du temps. Les lettres du prince me pa-

raissent sur ce point aussi correctes que celles de l'institutrice. Je n'y relève qu'une légère particularité : la prononciation l'amène à redoubler la consonne médiane dans les mots anglais. Il écrit *Howward, Lewwes, Tunnebridge*. etc..., pour *Howard, Lewes, Tunbridge*. Il m'a semblé utile, surtout pour les noms propres, de rétablir l'orthographe courante et de ne pas laisser croire, par exemple, qu'il y avait trois personnages pour un seul : l'un répondant au nom de *Méris* (graphie du prince), l'autre au nom de *Miris* (graphie de Mme de Genlis), alors que l'intéressé, artiste polonais attaché comme maître de dessin à l'éducation des enfants d'Orléans, signait *Myris*.

L'intérêt de ces lettres est qu'elles forment une suite, sans lacune sensible. Il semble bien que ce lot de papiers nous soit parvenu intact, avec les moindres billets que N. P. Forth gardait avec ordre. Si son correspondant accuse quelques lettres perdues, elles l'ont été dès le moment et par la poste. Mais c'était surtout celles de Forth au prince qui subissaient ces hasards. « Apparemment qu'on n'aura pas voulu que je les reçoive », lui écrivait le duc le 6 mars 1783. Les courriers d'alors étaient sujets aux erreurs, plus que les nôtres peut-être. Aussi le rêve des correspondants était-il de « profiter d'une occasion sûre » (c'était la formule ordinaire pour le début ou la fin des lettres), et ceux qui passaient le détroit, dans un sens ou dans l'autre, devaient se défendre des paquets et des bagages confiés par les amis, qui les auraient mis pour un peu dans la nécessité d'affréter un vaisseau.

Si les lettres du duc de Chartres à N. P. Forth ne sont pas plus nombreuses, c'est que l'Anglais, partageant sa vie entre les deux rives de la Manche, habitait volontiers Paris et que le prince lui-même séjournait à Londres de temps à autre.

Ce fragment de correspondance vaut une confession, car le prince écrit de sa main, sans témoin, en cachette de ses valets de chambre et même de son ami Ducrest. Dans ce tête-à-tête avec Forth, nous connaissons au vrai l'anglomane, qui ne saurait évidemment inquiéter les ministres de Versailles. A peine si

l'ombre des grands événements d'alors passe sur le front du prince. Il ne paraît s'en soucier que dans la mesure où ils traversent ses arrangements personnels. L'Angleterre lui plaît, non comme école de politique, mais comme villégiature où il se repose de ses obligations de prince du sang. Pareil à l'écolier en vacances ou au soldat qui a hâte de quitter l'uniforme, il court là où il croit n'avoir « de compte à rendre à personne ».

Indifférent à la politique, inappliqué à l'ambition, le duc déclare ici son amour de la vie libre et privée. Il appartient à cette suite de princes modernes qui souffrent de leur servitude plus qu'ils ne jouissent de leur grandeur et qui ont abdiqué de fait, dès leur majorité, par lassitude. Il se montre tout au plaisir de mander lui-même ses menues commissions, de faire lui-même ses emplettes, de monter lui-même son ménage, d'ouvrir lui-même la caisse où il trouve le fameux baromètre en miettes, cependant que la guerre d'Amérique excitait dans le royaume les plus nobles sentiments et les intérêts les plus âpres.

Ces lettres, qui se taisent sur ce qu'on est convenu d'appeler la grande histoire, constituent donc moins un document historique qu'un document psychologique.

Pourtant le prince, si distrait qu'il soit en son privé, nous laisse entrevoir la douceur d'un état de guerre assez accommodant, bien caractéristique de l'Ancien Régime. Par ailleurs, son témoignage opportun, en même temps qu'il nous renseigne sur le fameux portrait de Reynolds dont la date restait jusqu'alors incertaine, met fin au prétendu mystère que l'esprit romanesque entretenait autour des berceaux de la belle Paméla et de la douce Hermine, grand'mère de Mme Lafarge.

II.

Nathaniel Parker Forth, le correspondant du duc de Chartres, était né le 9 août 1744 à Ludlow Castle dans le Shropshire, d'une famille originaire d'Irlande. Ce n'était point un homme nouveau, et son nom était déjà cité dans l'histoire d'Angleterre.

Son arrière-grand-père, le chevalier Forth, qui commandait un régiment de cavalerie dans l'armée parlementaire, passa du côté de Charles Ier à la bataille d'Edgehill, le dimanche 23 octobre 1642, et décida de la victoire en faveur de la royauté. Bien qu'il ait fini par rejoindre Cromwell, il devint secrétaire de la guerre à la restauration de Charles II.

Son fils, le colonel Forth, était aide de camp du maréchal de Schomberg, le favori de Guillaume III. En récompense de ses services et de ses blessures, le roi lui donna un régiment et le droit de mettre une harpe irlandaise en écartelure. Samuel Forth, le fils du colonel et le père de Nathaniel, fut élu seigneur de Longford dans le comté irlandais de Leinster durant quarante-six ans consécutifs et envoya toujours de ce bourg au Parlement des députés royalistes.

Rien dans les épaves des papiers, que Nathaniel Parker Forth gardait avec soin, ne nous renseigne sur son éducation. La prime jeunesse de cet homme, qui tenait si ponctuellement registre de son temps, reste obscure pour ses descendants. Seule une lettre du grand juge irlandais John Scott, qui recommande chaudement l'avocat Forth à l'un de ses confrères, nous permet de croire qu'il fit ses études de droit et débuta au barreau irlandais. John Scott, qui le présente comme son intime ami, atteste :

... Combien il est estimé de ses confrères aussi bien que de la société en général en tant qu'homme d'honneur, de principes et de science, respecté pour ses talents, son éducation et son intégrité. Une santé délicate et peut-être la timidité de son caractère ont quelque peu retardé ses progrès au barreau et n'ont guère permis le libre jeu de ses facultés dans une carrière limitée où la chance, une bonne dose d'effronterie et une solide constitution sont les meilleurs alliés qu'un homme de cette profession puisse s'adjoindre contre les difficultés du monde (1)...

Quoi qu'il en soit, N. P. Forth voyagea très jeune, par goût autant que pour raison de santé. Il se rendit au Portugal, en Espagne, s'attarda en France. Dès août 1766, si l'on en croit

(1) Harcourt Street, 4 décembre 1778.

un billet amusant du vieux maréchal de Duras, il passait pour bien connaître Paris. Il logeait alors « à la Petite Pologne, vis-à-vis l'épicier » et comme tous les Anglais en France, maquignonnait, vendait ou échangeait voitures et chevaux de carrosse, et faisait le jockey. Nous savons par une lettre d'Horace Walpole à James Crawford, datée de Paris, 6 mars 1766, qu'il devait courir le lundi suivant contre le prince de Nassau ; mais le Roi interdit cette course à la suite d'une querelle qui avait éclaté la veille sur la piste entre lord Forbes et le comte de Lauraguais et qui avait fourni au public l'occasion de manifester son anglophobie. Il semble bien que le jeune voyageur, très apprécié et très aimé de lord Mansfield, avait été introduit par « le père du torysme moderne » dans l'entourage de George III et chargé par son roi de sourdes missions.

De son premier métier, il garda dans la diplomatie secrète la verbosité et les mouvements d'éloquence de l'avocat qui devaient impatienter Vergennes, peu enclin à écouter ce grand faiseur d'adjurations, de protestations et d'exhortations en qui il ne voyait qu'un de ces instruments « qu'on jette en avant avec facilité parce qu'on les désavoue sans peine (1) ».

Pourtant le choix de lord Mansfield et de George III n'était pas malheureux. N. P. Forth avait de quoi plaire chez nous. D'après un mauvais portrait qui reste de lui et le signalement d'un passeport qui lui fut délivré à Paris le 14 août 1792, c'était un grand corps de cinq pieds, neuf pouces (1 m. 86 environ), long de nez et de visage, aux yeux bleus, au poil châtain. Grand viveur, gai soupeur, gros joueur, beau parleur, hardi chasseur et intrépide cavalier, il s'enivrait volontiers en Anglais de bonne compagnie. De sang vif, il prenait aisément la mouche et ne tenait guère en place : il était toujours prêt à courir la poste, par terre et par mer. « Mercure était un paresseux à votre égard », lui écrivait lord Mansfield (2).

(1) Lettre au marquis de Noailles, 13 sept. 1777.
(2) Kenwood, 19 sept. 1777.

Il se posait en ami de la France. « Ecoutez la voix d'un citoyen, d'un cosmopolite qui aime également la France et l'Angleterre », protestait-il à Maurepas le 8 avril 1777. Obligeant, vaniteux et candide, il ne cachait point le plaisir qu'il avait de se mêler à la haute société française. Il plaisait parce qu'il était heureux de plaire. « Je brille, je suis écouté, je suis admiré », note-t-il à diverses reprises dans son laconique journal. Sous des dehors étourdis, il déguisait « infiniment d'esprit et beaucoup de finesse », observait Vergennes (1) qui finira par l'apprécier davantage.

Il sut prendre Maurepas, resté badin, par la gaîté autant que par la flatterie. Le vieux ministre, seul grand seigneur de sa génération qui eût appris l'anglais et connût quelque peu l'Angleterre, jeta son dévolu sur le protégé de lord Mansfield. Les circonstances étaient délicates, épineuses, depuis que les Insurgents avaient rompu avec la métropole. En France l'opinion, la marine et le commerce poussaient à les soutenir. Maurepas n'avait foi ni dans les députés américains, ni dans les ressources de son pays, ni dans la volonté de Louis XVI. Il craignait d'engager à nouveau le royaume dans une guerre sanglante et coûteuse avec la Grande-Bretagne. Contre Vergennes et Sartine, il tenait pour une prudente neutralité. Ne pouvant négocier avec lord Stormont, l'ambassadeur officiel, à l'insu de Vergennes, — il voulut disposer pour sa propre politique d'un secret à lui, d'un émissaire à lui. Le 13 février 1777, il proposait donc aux ministres anglais d'agréer N. P. Forth comme son homme de confiance : c'est pour répondre à ce désir que, par lettre scellée du 23 février suivant, écrite après dîner par le comte de Suffolk en sa maison (Duke Street, Westminter) et signée sur-le-champ par les trois lords North, Weymouth et Suffolk, N. P. Forth fut annoncé à Maurepas, au nom de George III, comme *son envoyé particulier à la Cour de Versailles.*

Voici cette lettre de créance dont l'intéressé gardait religieuse-

(1) Lettre à Montmorin, 16 mars 1782.

ment copie. C'était de ses papiers celui dont il tirait le plus d'orgueil, puisqu'il lui permettait de se qualifier « ancien ministre de la Cour d'Angleterre ».

à Londres, ce 23 février 1777.

Monsieur le Comte,

M. Forth nous a fidèlement remis la lettre que Votre Excellence a bien voulu lui confier, datée le 13 février, et selon vos vœux, nous avons eu l'honneur de remettre au Roi, notre maître, la lettre qui y était incluse de *Sa Majesté Très Chrétienne*.

Nous avons mis sous les yeux de Sa Majesté la prière que Votre Excellence lui a adressée en faveur de M. Forth ; et c'est avec une vraie satisfaction que nous avons l'honneur de vous annoncer qu'en considération de la haute réputation dont vous jouissez si justement dans toute l'Europe, Sa Majesté a bien voulu l'écouter.

Nous croyons que les bontés que Votre Excellence veut bien avoir pour M. Forth, et la confiance qu'elle juge à propos de reposer en lui, sont justement méritées, et c'est en considération de ces titres que Sa Majesté nous commande de l'annoncer à Votre Excellence, comme *son envoyé particulier* à la Cour de Versailles.

Il a nos instructions privées, qu'il aura l'honneur de mettre sous vos yeux, et auxquelles vous ajouterez ce que vous jugerez à propos.

Nous avons l'honneur d'être,

Monsieur le Comte,
avec la plus haute considération
de Votre Excellence les plus fidèles et obéissants
serviteurs

North
Weymouth
Suffolk.

à Monsieur
Monsieur le Comte de Maurepas...

La mission de N. P. Forth se passa en longs entretiens confidentiels dans le cabinet du vieux ministre qui l'admettait à toute heure, et en allées et venues de Paris à Londres, — soit par Calais et Douvres, soit plutôt par Dieppe et Brighton, — voyages trop fréquents pour ne pas attirer sur lui l'attention de la police et des nouvellistes.

Il avait pour instructions de maintenir la paix entre les deux royaumes et pour ce, d'effacer les soupçons de Maurepas à l'égard des intentions britanniques, de l'amener même, s'il se

pouvait, à proposer que d'un accord mutuel, l'armement des troupes et des vaisseaux cessât sur les deux rives de la Manche. Il fut ainsi alternativement, selon Vergennes (1), « un ange de paix et de guerre » : ange de paix, quand il s'employa à atténuer les incidents de mer qui se multipliaient chaque jour plus graves entre les deux nations aux aguets, ange de guerre, quand le 22 août 1777 il tenta d'intimider le ministère français pour favoriser l'emprunt que lançait lord North. De ce jour, il devint un personnage en vue et prit à l'automne, durant le voyage de Fontainebleau, figure d'ambassadeur.

George III lui avait alloué quatre cent livres sterling de traitement par an, plus cent livres par mois pour ses débours, car il jugeait nécessaire à son service que son envoyé particulier vécût à Paris à grands frais. N. P. Forth s'entendait à représenter. C'est alors qu'il connut le duc de Chartres. Cet Anglais pétulant, bel homme de cheval et impatient voyageur, était fait pour s'accorder avec le jeune prince dont les propos inconsidérés servaient à son information. La Cour, hormis Maurepas, était anglophobe ; l'envoyé de George III trouvait au Palais-Royal un appui utile. Quand l'Angleterre rappela son ambassadeur (17 mars 1778), Forth suivit lord Stormont, non sans s'être laissé aller, dans le cabinet de Maurepas et dans celui de Vergennes, à de vifs effets d'audience. L'avocat ne sut contenir le dépit d'avoir été joué et d'avoir, en fin de compte, perdu le procès que son souverain lui avait confié.

Les relations épistolaires n'en continuèrent pas moins avec le vieux ministre, surtout avec le duc de Chartres. C'est à cette liaison, formée sur les champs de courses, à la chasse, au jeu et dans toutes les réunions de plaisir, que nous devons les lettres qui suivent.

A. B.

---

(1) Lettre au marquis de Noailles, 30 nov. 1777.

Lettres de Louis-Philippe-Joseph d'Orléans Duc de Chartres, à Nathaniel Parker Forth (1778-1785)

1.

Paris, ce 14 mai 1778.

Recevez, je vous prie, Monsieur, tous mes remercîments de vos attentions pour moi. Les chevaux et les chiens (1) *ne pouvaient m'arriver dans un moment où ils me fussent plus agréables car j'avais présentement besoin de l'un et de l'autre. J'ai chargé Foissy* (2) *de vous demander un livre que l'on ne trouve point à Paris. Je pars pour Brest* (3) *dans l'instant et n'ai pas le temps de vous assurer que j'aurai toujours grand plaisir à vous servir.*

L. P. J. d'ORLÉANS.

2.

Paris, ce 27 décembre [1778].

Je vous serai bien obligé, Monsieur, si vous voulez bien faire mettre, dans un ou deux des papiers de nouvelles les plus à la

---

(1) Forth lui avait envoyé de Londres, le 10 mai, huit chevaux et vingt chiens, conduits par Tom. L'ambassadeur anglais, lord Stormont, rappelé, avait quitté Paris dès le 21 mars, mais les hostilités tardèrent dans la Manche jusqu'à l'été. D'ailleurs l'état de guerre n'interrompit point les communications d'une rive à l'autre. Voyez la réponse de Versailles à une demande de passeport pour un gentilhomme anglais, 17 nov. 1778. (Mme du Deffand, *Lettres*, éd. Toynbee, III, 472.) Forth s'emploiera plusieurs fois durant la guerre à faire lever l'embargo pour les gens de Louis XVI ou des princes qui viennent quérir des chevaux.

(2) Ecuyer du prince.

(3) Faire l'inspection générale de l'armée navale rassemblée dans cette rade.

mode, le paragraphe que vous trouverez dans cette lettre, le plus tôt possible après que vous l'aurez reçu (1). *Je n'ai que le temps de vous souhaiter le bonjour pour ne pas perdre l'occasion de Milord Cholmondeley* (2) *qui part dans l'instant. Adieu donc, Monsieur, au plaisir de vous voir dans quelques mois, j'espère.*

Comme l'entrée des papiers anglais est défendue à présent en France, je vous serai bien obligé de m'envoyer par un des courriers le papier où sera ce paragraphe.

3.

A Paris, ce dimanche 3 [*octobre 1779*].

J'imagine, Monsieur, qu'à Londres comme à Paris, quand on a envie de retirer un enfant de ce que l'on appelle les Enfants trouvés, (3) *en remplissant quelques formalités, on en est le maître. Si cela est ainsi, vous me ferez un très grand plaisir de vouloir choisir dans le nombre de ceux que le Roi d'Angleterre fait nourrir, une petite fille brune, jolie, âgée de six ans seulement, qui n'ait surtout pas le nez trop long et ne sache pas un mot de français. Je désirerais que vous voulussiez arranger les choses de façon que jamais personne ne pût la réclamer, parce que mon projet est de la faire élever avec mes filles qui ont trois ans et par ce moyen qu'elles apprennent l'anglais en jouant avec cet enfant. Je vous demande pardon de vous donner encore cette peine. Mais je me trouve si bien de m'adresser à*

---

(1) Le paragraphe fut-il inséré ? Je l'ai recherché en vain dans les diverses collections de journaux conservées au British Museum. Sans doute était-ce une nouvelle relative au combat d'Ouessant ou à la charge de colonel général des hussards que le Roi venait d'accorder au duc de Chartres.

(2) George-James Cholmondeley (1749-1827) d'abord vicomte puis comte Malpas, enfin Marquis de Cholmondeley, petit-neveu d'Horace Walpole, l'un des Anglais le plus répandus dans la société française, celui-là même qui s'entremit entre Franklin et lord Shelburne pour l'échange des premiers mots de paix (fin mars 1782). Les Cholmondeley passent et repassent dans les lettres de Mme du Deffand.

(3) Il y avait à Paris deux hôpitaux des *Enfants-Trouvés*, l'un établi au faubourg Saint-Antoine, l'autre vis-à-vis l'Hôtel-Dieu, tous deux desservis par les sœurs grises et entretenus aux frais des communautés de prêtres et de moines. Celui de Londres, rebâti depuis 1747 au nord de la ville, était renté par plus de dix mille souscripteurs.

vous que je ne m'en corrigerai pas. Si le moyen que je vous propose pour avoir cette petite fille n'était pas possible et que vous en connussiez un autre, je vous serais bien obligé de l'employer. Je désirerais qu'elle arrivât à Paris dans le courant de l'hiver.

Adieu, Monsieur, recevez, je vous prie, tous mes remercîments. J'ai entendu dire ici que le Roi d'Angleterre venait de vous donner une marque de sa satisfaction (1). *J'espère que vous ne doutez pas de la joie que j'aurais que cela fût et de l'intérêt que je prends à tout ce qui vous regarde.*

J'ai dit à un nommé Biger, qui est attaché à la petite écurie du Roi, de passer chez vous avant de revenir en France. Je vous serai bien obligé de me répondre par lui. C'est un homme fort sûr.

4.

Paris, ce 15 octobre [1779].

Je vous ai écrit une longue lettre par la Poste pour une petite fille que je vous prie de m'envoyer, Monsieur. Si vous ne l'avez pas reçue, mandez-le moi, je vous en prie, et pour lors je vous récrirai tout ce détail par une occasion plus sûre. Ne doutez jamais, je vous prie, des sentiments que j'ai pour vous.

L. P. J. d'Orléans.

5.

A Paris, ce 13 décembre [1779].

Toujours bien des remercîments, Monsieur, je n'ai qu'une chose de plus à vous demander au sujet de la petite fille que vous m'enverrez. C'est qu'elle ait une bonne prononciation et si, pour cela, il vous était nécessaire de la prendre d'un an ou deux plus âgée, je m'en rapporte à vous absolument.

J'ai demandé à Darwine, de sellier, différentes choses, entre autres une voiture, des tapis. Je ne sais pas trop comment faire venir tout cela, mais comme je n'en suis pas du tout pressé, si

(1) La clef d'or de chambellan.

vous connaissez quelque occasion sûre, je vous serais bien obligé de la lui indiquer pour qu'il en profite.

Adieu, Monsieur. Je voudrais bien trouver quelque occasion de vous rendre dans ce pays-ci les attentions que vous avez pour moi.

6.

Paris, ce 12 février [*1780*].

J'ai reçu ce matin votre lettre, Monsieur, et je vous renouvelle mes remercîments. Saint-Denis (1), *qui vous remettra ma lettre, doit revenir ici à Pâques ; il pourra peut-être me ramener la petite fille que vous voulez bien m'envoyer. Je ne vous cacherai pas que je suis un peu effrayé de la naissance de celle dont vous me parlez. Je crains que, quand elle aura été élevée avec soin, ses parents ne désirent la reprendre ou qu'il ne faille faire quelque chose pour sa famille qui me paraît bien nombreuse. J'en aurais préféré une absolument isolée, mais, si vous avez pris des précautions pour que celle-ci soit comme si elle n'avait pas de parents dans le monde, je m'en rapporte absolument à vous, Monsieur, et vous prie d'être persuadé de ma reconnaissance.*

7.

A Paris, ce 17 avril 1780.

Je ne sais ce que vous êtes, si c'est un dieu ou un diable, mais il faut que vous soyez l'un ou l'autre, pour avoir trouvé le petit ange que vous m'avez envoyé (2). *Je sens que je ne pourrai*

(1) Marchand de chevaux, chargé par le prince de lui acheter un beau cheval anglais. (Genlis, *Mém.* III, 134.)

(2) Anne ou Nancy Syms, dite Paméla, née le 28 février 1774 à Gander Bay, près de Fogo (Terre-Neuve), de William Brixey, capitaine de vaisseau marchand et de Mary Syms, fille de colon anglais. Abandonnée par son amant qui l'avait emmenée à Bristol (Angleterre), la mère se retira dans le Comté de Hants à Christchurch dont le R. Thomas Jeans, ancien chapelain de l'ambassade anglaise à Paris, était vicaire. C'est ce clergyman qui négocia avec Mary Syms la remise de l'enfant à son ami N. P. Forth, le 4 février 1780. Forth l'avait annoncée au duc en ces termes : « J'ai l'honneur d'envoyer à V. A. S. la plus jolie jument et la plus jolie petite fille de l'Angleterre. » (Genlis, *Mém.* III, 134.)

Sur le roman de Paméla et cette prétendue énigme de l'histoire, voyez :

jamais vous en témoigner assez de reconnaissance, car il faut que vous vous soyez donné des peines incroyables pour trouver une aussi charmante créature et aussi semblable dans tous les points à ce que je vous l'avais demandée. Je voudrais bien que vous puissiez désirer quelque chose de ce pays-ci ; je vous assure que je n'aurai jamais de moments plus agréables dans ma vie que ceux où je pourrai vous prouver toute ma reconnaissance. En attendant, ne doutez pas, je vous prie, Monsieur, de la sincère amitié que j'ai pour vous.

L. P. J. d'ORLÉANS.

8.

A Paris, ce 16 mai 1780.

J'espère que vous avez déjà reçu, Monsieur, tous mes remerciments de la charmante petite créature que vous m'avez envoyée. J'espère que j'en aurai bientôt d'autres à vous faire, car je désirerais bien que vous pussiez faire obtenir un passeport à Jean Singleton que j'ai envoyé en Angleterre me chercher quatre juments de course pour qu'il pût revenir aussitôt qu'il les aura achetées et par Calais, sur un bâtiment parlementaire. Si cela était possible, j'en aurai facilement un (1) *de notre Cour. Si vous pouvez me le faire avoir de la vôtre, je vous en serai bien obligé.*

Vous pourrez peut-être fort facilement me faire gagner un pari dont il a été fort question aujourd'hui à dîner et qui n'a pas été terminé. On a pris pour juge le Club de Newmarket.

Voici l'énoncé du pari :

Quand on propose devant plusieurs personnes de parier tant, que telle chose est ou n'est pas, et qu'une personne a répondu

---

Gérald Campbell, *Edward and Paméla Fitz-Gerald*. Londres, 1904, in-8 ; Amédée Britsch, *Mme Lafarge et le roi Louis-Philippe*. La légende et l'histoire. (*Le Correspondant*, 10 avril 1913) ; J. Turquan et Lucy Ellis, *La belle Paméla*. Paris, 1923-1924, 2 vol. in-8. Ce dernier ouvrage, qui ne manque ni de verve, ni d'information, est gâté par le parti pris. L'auteur, mêlant l'authentique et l'apocryphe, et sollicitant jusqu'au texte des romans et nouvelles de Mme de Genlis, s'est évertué à nier l'évidence pour complaire, semble-t-il, aux descendants de son héroïne.

(1) Un passeport ou laissez-passer.

à la proposition DONE (1), *celui qui a proposé est-il engagé avant d'avoir répondu aussi* DONE.

Si je pouvais par votre moyen savoir l'avis du Club, je me conduirais en conséquence (2). *Adieu, Monsieur, je vous souhaite une bonne santé et d'ailleurs tout ce que vous pouvez désirer.*

9.

Paris, ce 15 novembre 1780.

Vestris (3), *que vous connaissez fort bien, me prie de lui donner une lettre de recommandation. Je ne crois pas pouvoir le recommander mieux qu'à vous, Monsieur, connaissant votre goût et votre manière d'obliger. Je profite aussi de cette occasion pour vous prier de m'envoyer, s'il vous est possible, l'extrait baptistaire ou de baptême de la petite fille que vous m'avez envoyée, et dont je ne saurais vous faire trop de remercîments, car elle est charmante. Si vous voulez bien y joindre un almanach pour l'année 81, je vous en serai sensiblement obligé. Adieu, Monsieur, je voudrais bien vous être bon à quelque chose dans ce pays-ci.*

10.

A Paris, ce 2 juin [*1781*].

Comme un étourdi, Monsieur, j'ai oublié de vous écrire pour vous prier de faire avoir des passeports à Thomas et à Singleton qui me ramènent des chevaux. Si vous voulez bien leur faire avoir aussi un ordre pour qu'on leur donne trois vaisseaux en état de transporter trente ou quarante chevaux, je vous en serai infiniment obligé. J'aurai un passeport de ce pays-ci pour qu'ils arrivent à Calais. Je connais par expérience votre obligeance, ce qui fait que je me suis adressé à vous, de préférence à tout au-

---

(1) Tope-là.

(2) « Par amour-propre trop circonspect, et peut-être avide en paris... », écrira du duc le prince de Ligne en 1793.

(3) Vestris cadet, le « diou de la danse » et son fils allaient, malgré la guerre, se produire outre-Manche. Selon Bachaumont (28 février 1781), ils n'eurent pas toujours à se féliciter du public anglais.

tre. Adieu, Monsieur, recevez, je vous prie, mes remercîments sur les services que vous m'avez déjà rendus et sur ceux que j'espère que vous me rendrez encore, et soyez sûr que j'en serai toujours reconnaissant.

L. P. J. d'ORLÉANS.

11.

Paris, ce 27 juin [1781].

Je viens de faire faire, Monsieur, un dessin (1) *de mes filles, de Mme de Genlis et de ses filles, dans lequel vous verrez aussi le portrait de la petite fille que vous m'avez envoyée, que Mme de Genlis aime comme les siennes propres et dont je ne saurais trop vous faire de remercîments parce qu'elle est véritablement charmante, que je désirerais faire graver en manière noire par le meilleur graveur* (2) *de Londres. Je vous serai infiniment obligé de vouloir bien vous charger encore de cette commission. J'espère que vous voudrez bien vous charger d'arranger tout avec lui pour le prix et pour tout ce qui s'ensuit. Vous trouverez aussi un portrait de Mme de Genlis seule, que je désirerais qui fût gravé aussi.*

Adieu, Monsieur, je vous importune souvent de mes commissions, mais aussi, c'est votre faute : pourquoi les faites-vous si bien ? Ne doutez jamais, je vous en prie, de la reconnaissance que j'en ai.

Je vous serai bien obligé de m'envoyer l'adresse du graveur que vous aurez choisi.

12.

Villers-Cotterets, ce 26 juillet [1781].

Fitz-James (3) *m'a fait part de votre lettre, Monsieur. Je dési-*

---

(1) Par Sylvestre Myris, né vers 1750, selon les uns en Pologne, selon les autres en France de parents polonais, et attaché comme maître de dessin à l'éducation des enfants d'Orléans. La Harpe avait tourné un septain pour mettre au bas de cette estampe, intitulée *la Gouvernante*. (*Corresp. littér.* Paris, 1804, t. III, 247.)

(2) Valentin Green (1739-1813), le célèbre graveur de S. M. Britannique.

(3) Jacques-Charles, marquis de Fitz-James, né à Paris le 26 nov. 1743,

rerais bien que vous fissiez graver celui de Mme de Genlis en manière noire aussi ; quant au prix, je m'en rapporte à vous absolument. Si vous voulez bien faire dépêcher un peu les graveurs, je vous en serai bien obligé.

Adieu, Monsieur, je voudrais bien pouvoir vous être bon à quelque chose dans ce pays-ci, pour reconnaître toutes vos obligeances pour moi.

13.

Paris, ce 12 février [*1782*].

Je serai certainement charmé, Monsieur, de vous voir à Paris. Je n'ai dans ce moment-ci rien à vous demander d'Angleterre. Je vous serai seulement bien obligé si vous pouvez me rapporter le DESSIN DE LA PLUS GRANDE GRAVURE *parce que je voudrais y changer une des figures, l'une de mes filles étant morte* (1) *et ne désirant par conséquent plus avoir son portrait, je voudrais voir s'il est possible de mettre autre chose à la place. Si cela ne se peut pas, je vous prierai de dire que j'y renonce absolument.*

Je suis bien fâché de n'avoir dans aucune de mes maisons un appartement à vous proposer, j'espère que vous vous logerez près du Palais-Royal et que je vous verrai souvent. Vous pouvez être sûr que je ne parlerai point de votre arrivée (2). *Je vous prie, Monsieur, d'être persuadé du plaisir que j'aurai à vous voir et à vous être utile dans ce pays-ci.*

N'oubliez pas, je vous prie, de me rapporter le dessin de la plus grande gravure. Recevez, je vous prie, mes remercîments des superbes boucles (3) *que vous m'avez envoyées, elles sont admirables et font l'étonnement de tout le monde.*

---

marié le 26 décembre 1768 à Marie-Claudine-Sylvie de Thiard et l'un des familiers du prince.

(1) L'aînée des jumelles, Mlle d'Orléans, décédée le 6 février 1782.

(2) Forth devait venir à Versailles en mission secrète. Le 14 mars 1782, il passait une heure et demie dans le cabinet de Vergennes.

(3) Boucles pareilles sans doute à celles qu'avait lancées le prince de Galles (Thackeray. *Les quatre Georges*, trad. Le Foyer, Paris, 1869, p. 141).

14.

Le duc a Mme Forth.

A Paris, ce 2 avril[1782].

Je ne sais, Madame, comment vous témoigner ma reconnaissance de toutes les jolies choses que M. Forth m'a remises de votre part. La bassinoire fait l'admiration et l'étonnement de tout ce pays-ci. Je voudrais bien qu'il produisît quelque chose qui pût vous plaire. Comme je crois que ce qu'on y fait le mieux est la porcelaine, j'espère que vous voudrez bien en accepter quelques pièces qui m'ont paru assez agréables parce qu'elles réunissent la collection des oiseaux, d'après l'ouvrage de M. de Buffon. Ils n'y sont pas encore tous, mais j'aurai soin qu'elle soit complète, à mesure qu'ils paraîtront. J'espère, Madame, que vous voudrez bien me donner de vos nouvelles et me croire votre très humble serviteur.

L. P. J. d'Orléans.

Voudriez-vous bien, Madame, dire bien des choses pour moi à M. Forth et lui annoncer qu'il recevra bientôt un gros paquet de moi et que je le prie de me faire savoir à qui il faut que je l'adresse à Douvres pour qu'il lui arrive sûrement.

15.

Le duc a N. P. Forth.

Paris ce 26 juillet [1782].

Vraisemblablement, Monsieur, je me suis mal expliqué avec vous, car vous me supposez un plan de conduite et une manière de vivre qui n'est point du tout celle que je compte avoir. Entre autres choses, vous croyez que j'irai à Londres pour y briller. Ce n'est point du tout là mon projet. La maison que je vous ai prié de me chercher était, à ce qu'il me semble, une maison de cinq à six mille livres de loyer avec les meubles, et par conséquent d'environ quarante mille écus d'achat, si vous trouviez plus facilement à acheter qu'à louer. J'aurais cependant préféré ce dernier. C'est exactement un pied-à-terre que je désire avoir

à Londres, où je puisse arriver de Paris quand bon me semble, et n'avoir à rendre compte de ma conduite à personne.

Vous voyez que cela est bien loin de vouloir tenir un grand état et recevoir tous les princes et seigneurs. Mais, pour vous rendre compte de tous mes projets, ayant une fois ce pied-à-terre, et y ayant passé quelque temps pour me mettre un peu au fait du pays, pour lors il sera possible que je loue de temps en temps une grande maison pour y tenir l'éclat dont vous parlez, y recevoir M. le Duc de Chartres (1) *et peut-être mes enfants.*

Mais ce que je désire à présent est exactement un trou et rien de plus, un trou cependant où je désire avoir, ou au moins fort à portée, des écuries pour douze chevaux et comme je vous ai dit, donnant SUR UNE PROMENADE. *Il m'est absolument égal qu'il soit dans le quartier des gens de bon ton.*

Vous voilà, j'espère, bien au fait de mes projets pour l'Angleterre, de mes désirs pour mon établissement dans ce pays. Ainsi je suis tranquille. D'ailleurs tous les arrangements à faire entre vous et moi ne seront pas difficiles, car il y a longtemps que je connais vos soins et vos attentions pour moi et que j'espère que vous ne doutez pas du désir que j'ai de vous en prouver ma reconnaissance.

Ce n'est pas tout. Vous devez vous ressouvenir que, quand vous êtes venu à Paris, je vous ai prié de m'envoyer encore une petite fille. Je ne me flatte pas qu'elle sera aussi gentille que Paméla. Mais, choisie par vous, elle sera sûrement bien. Je voudrais l'avoir au mois de mars prochain et voici les choses essentiélles qu'il faut qu'elle ait absolument :

6 ans passés, c'est-à-dire entre 6 et 7 ans,
blonde ou brune, cela est égal, mais pas rousse,
et, par-dessus toutes choses, blanche,
ne sachant point le français du tout.

Je me meurs de peur que vous ne vous repentiez de faire si bien mes commissions, car je sens que j'en abuse par trop. Aussi

(1) Il voyageait d'ordinaire incognito sous le nom de comte de Joinville.

je vous en demande mille pardons, Monsieur, mais j'espère que vous me mettrez un jour à l'épreuve et vous verrez que je ferai toujours ce qui pourra vous être agréable avec bien du plaisir.

Adieu, Monsieur. Voudriez-vous bien vous charger de mes compliments pour Mme Forth et de lui dire que je suis honteux qu'elle n'ait pas encore la porcelaine. Mais les ouvriers de ce pays-ci ne finissent point.

Je vous dois, à ce que je crois, 100 louis. Faites-moi dire A QUI VOUS VOULEZ *que je les remette.*

Envoyez-moi, je vous en prie, un plan de Londres.

16.

[*Début d'août 1782*].

Lettre demi-dictée, demi-écrite.

Votre dernière lettre m'est arrivée hier, Monsieur, et je n'ai aucune connaissance de la première. Vous auriez déjà reçu la porcelaine, si un petit changement que j'ai commandé ne l'avait empêché d'être finie aussi promptement que je le croyais. Vous ne pouvez même pas l'avoir encore d'ici à un mois ou cinq semaines. Je vous suis bien obligé des boules et vous prie de me les envoyer aussitôt que vous pourrez. Quant à la maison pour [*mon ami*] *elle est un peu plus chère qu'il ne le désirait, mais il passera par là-dessus et la gardera volontiers, si elle est auprès d'une promenade. Je vous serai bien obligé de me mander où elle est et de m'envoyer, si cela est possible, un plan de Londres détaillé (ce que l'on ne trouve point à Paris) avec l'endroit où elle est marqué dessus.*

Je crois que c'est un pur hasard si je n'ai pas reçu votre première lettre et que vous pouvez m'écrire tout simplement, en toute sûreté.

[De sa main]. *Comme j'étais dans le bain, j'ai dicté le commencement de ma lettre. Quant au remboursement, je désirerais qu'il ne se fît pas en une fois et en tout ; je vous avouerais que j'aurais mieux aimé louer qu'acheter.*

Cependant j'attends le plan et votre réponse pour m'en réjouir tout à fait ou vous prier de prendre d'autres arrangements.

Adieu, Monsieur, bien des compliments à Mme Forth. Tout le monde parle de paix ; ainsi j'espère que je me trouverai bientôt en Angleterre. Répondez-moi, je vous en prie, le plus tôt que vous pourrez.

17.

Paris, ce 8 août [*1782*].

J'espère avoir bientôt de vos nouvelles, Monsieur ; tout le monde reparle ici de paix plus que jamais. On ne doute pas qu'elle ne soit faite cet hiver. Ainsi je désire par conséquent mon petit pied-à-terre. Je vous prierai de n'en point parler à Monsieur Ducrest, si vous le voyez, qu'il ne vous en parle. Ce Monsieur Ducrest est un homme que j'aime beaucoup ; il est frère de Mme de Genlis, il va en Angleterre pour la santé de sa femme (1). *Je lui ai donné votre adresse comme celle de l'homme le plus obligeant que je connaisse et qui pourrait lui être le plus utile. Je vous le recommande, Monsieur, et vous prie de ne pas douter de toute mon amitié.*

Ces vilains faiseurs de porcelaine n'ont point encore fini ; ils me la promettent cependant pour dans huit jours.

18.

Paris, ce 15 août [*1782*].

Je réponds, Monsieur, à la lettre que vous m'avez écrite en date du 27 juillet (et que je n'ai reçue, je ne sais par quel événement, qu'il y a quatre jours) article par article :

1° *Les meubles 2.000 louis, à jugement d'experts ou jurés. Je ne m'en soucie point. Les experts ou jurés, dans ce pays-ci, sont obligés de prendre au prix de leurs estimations. J'imagine*

---

(1) Charles-Louis Ducrest, né le 28 avril 1747, avait épousé le 12 février 1775 Marie-Louise-Bonne-Alexandrine de Canouville de Raffetot. Elle mourut à Nice le 24 octobre de cette année 1782, dans sa vingt-sixième année, laissant un fils César, qui sera élevé à Bellechasse avec les princes.

que les mêmes règles existent en Angleterre. Je ne veux point de ces meubles, aimant mieux les choisir, quitte à payer plus cher.

2° La maison, quoiqu'elle soit plus chère que je n'avais d'abord imaginé, j'en suis enchanté, vous en fais mes remerciements, comme vous l'aviez prévu et la garde avec plaisir, en vous priant cependant de me faire dire pour combien de temps est le bail, le n° de la maison, etc... sans quoi, en affaire, on ne sait à quoi s'en tenir.

Me voilà donc avec une maison dans PORTLAND PLACE (1) LOUÉE 350 LOUIS PAR AN. *J'attends de vous une lettre pour savoir combien de temps je puis compter sur cette maison. Sans meubles (je me fais un plaisir de les choisir en arrivant à Londres). Il me reste à savoir de quelle manière je dois payer le loyer de cette maison, quelles en sont les taxes et vous prier de vouloir bien y mettre un concierge, jusqu'à ce que j'aie pris quelques arrangements à cet égard. Quant à ce que je vous dois d'ailleurs, nous arrêterons notre compte quand bon vous semblera. Je connais trop votre obligeance et votre honnêteté pour m'en embarrasser un moment. Vous connaissez ma reconnaissance de toutes vos attentions, au moyen de quoi je suis parfaitement tranquille et attends votre réponse à celle-ci, en même temps que celle aux deux dernières que je vous ai écrites, en vous priant toujours de faire bien des compliments à Mme Forth.*

19.

Paris, ce 18 août [*1782*].

Plus j'ai de relations avec vous, Monsieur, et plus je m'attache à vous, plus je vous donne de commissions et plus je vois qu'il est agréable de vous en donner. Ainsi, si je vous importune beaucoup dorénavant, c'est votre faute : pourquoi m'avez vous donné tant de satisfaction ?

---

(1) N° 35. Forth y habita lui-même, d'accord avec le prince, d'octobre 1782 à octobre 1788.

Tout ce que vous avez fait jusqu'ici pour les gravures me paraît parfait ; faites d'ailleurs tout ce qui vous conviendra. J'ai une confiance aveugle en tout ce que vous ferez, je suis payé pour cela. Si vous voulez bien tirer l'argent qui vous sera nécessaire sur M. Perrégaux, (1), *banquier à Paris, je vous en serai bien obligé, je vais le prévenir en conséquence. Quant à ce que vous a proposé un marchand d'estampes pour les plaques, je ne m'oppose point du tout à ce qu'elles soient vendues, après que j'en aurai eu une certaine quantité d'épreuves ; au contraire même ! car l'artiste qui a fait le dessin m'a demandé en grâce de les laisser vendre pour sa réputation et je serais charmé de lui faire ce plaisir. Ainsi vous ferez sur cela tout ce que vous jugerez convenable.* JE M'EN RAPPORTE A VOUS *absolument comme* SUR TOUTES AUTRES CHOSES, *je vous le répète encore, et vous prie d'être également persuadé, Monsieur, de toute mon amitié et de la reconnaissance que j'ai des soins que vous voulez bien prendre pour moi.*

20.

A Saint-Leu (2), *ce 25 août* [*1782*].

Vous devez avoir reçu, Monsieur, à présent une lettre de moi où je vous mande, avant d'avoir reçu les derniers détails que vous me faites par celle-ci, que je suis charmé de la maison que vous m'avez louée, que je vous prie seulement de me défaire des meubles, si cela vous est possible ; si cela ne vous l'est pas, je les garderai, le mal ne sera pas bien grand. J'aurais mieux aimé les choisir moi-même, quitte à les payer un peu plus cher, comme je vous le mandais, parce que je suis persuadé que les

(1) Alphonse-Claude-Charles-Bernardin Perrégaux, mort comte et sénateur de l'Empire en 1808. Venu très jeune de Neuchâtel (Suisse) à Paris, il dirigeait alors une banque considérable qui résista à la Révolution, reprit de plus belle après le 18 brumaire et devint ensuite la maison Jacques Lafitte et Cie.

(2) St-Leu-Taverny, à 19 km. au nord de Paris, « maison charmante », aujourd'hui détruite, que le duc de Chartres avait achetée pour ses enfants qui y passaient chaque année la belle saison avec Mme de Genlis. (*Mém.* III, 154).

meubles, ainsi que les femmes, il faut les prendre selon la fantaisie du moment. Voilà la seule objection que j'ai à faire et à laquelle je ne tiens pas beaucoup d'ailleurs.

Recevez tous mes remercîments. Je suis enchanté de la position de la maison ; tout ce qu'il y a d'anglais ici m'a dit que c'était un quartier tout neuf. Envoyez-moi, je vous prie, le plus tôt que vous pourrez, les plans de Londres.

Quant à l'arrangement que vous me proposez, je l'accepte avec grand plaisir, à cela près de la clause de payer un tiers et les frais. Vous me ferez grand plaisir d'y loger quand vous viendrez à Londres ; outre la satisfaction que j'aurai de vous rendre ce petit service, j'aurai celle d'être sûr que ma maison sera bien tenue et bien entretenue. Je me servirai avec plaisir des meubles que vous y aurez mis, dans le premier moment de mon arrivée, en attendant que j'ai fait les acquisitions nécessaires à un ménage, car je veux arranger cette maison de manière que j'y arrive de Paris, comme j'arrive à Monceau : c'est une de mes fantaisies que l'on trouvera peut-être extraordinaire, mais n'importe ! Voilà donc une affaire terminée et bien entendue entre nous. Il ne me reste plus qu'à signer le bail que je vous prie de passer pour moi, sous le nom de Louis-Philippe-Joseph, Comte de Joinville. Vous me ferez savoir ce qu'il est nécessaire de faire pour cela, et, si L. P. J. Joinville a besoin de caution, j'espère que vous voudrez bien lui en servir.

Adieu, Monsieur, vous ne me parlez plus de mes boules. Je serai cependant bien aise de les avoir, ainsi que la petite fille, pourvu toutefois que vous ne vous fassiez pas lapider pour cela. Vous connaissez l'amitié que j'ai pour vous et par conséquent la part que je prends à ce qui vous arrive d'heureux. J'espère que Mme Forth est rétablie à présent. Je vous prie de lui faire mes compliments.

21.

[*Début de septembre 1782*].

Monsieur Green m'a parlé d'un arrangement à faire pour le changement que je désire qu'il fasse à la gravure de mes deux

filles. Il m'a dit que celui que lui avait expliqué M. Myris lui serait fort incommode à faire ; je comprends bien que, comme cela lui donnera beaucoup plus d'ouvrage, il faudra lui donner plus que nous n'en n'étions convenus.

Je m'en rapporte à vous sur l'arrangement qu'il y a à faire avec lui pour cela et je lui ai dit que je vous en écrirais ; ainsi tout ce que vous ferez sera bien fait. Je vous demande seulement de lui faire faire les changements nécessaires, d'après le dessin que je vous enverrai, en convenant avec lui de ce qu'il faudra lui donner de plus pour sa peine.

Adieu, Monsieur, j'attends de vos nouvelles avec impatience. Vous devez avoir reçu une lettre de moi, il y a fort peu de jours, datée du 25.

22.

Paris ce 4 octobre 1782.

La manufacture de Sèvres m'a enfin envoyé, Monsieur, une partie de la porcelaine dont je vous avais parlé, il y a déjà si longtemps (1). *Comme il n'y a qu'un homme qui peint ces sortes d'oiseaux, ils disent qu'ils ne peuvent pas aller bien vite dans ce genre-là. D'ailleurs ils ont été obligés de tout quitter pour fournir les présents que M. le Comte d'Artois a fait à son passage à Madrid* (2), *ce qui fait qu'ils n'ont pu m'en donner davantage. Je l'ai adressé, ainsi que vous me l'aviez marqué, à Monsieur Peter, consul anglais à Ostende, pour vous la faire remettre. Elle doit être partie aujourd'hui.*

J'ai fait part de votre lettre à Mme de Genlis qui est enchantée. Elle me charge de vous demander si cela ne vous incommoderait pas beaucoup de la garder jusqu'au mois de janvier ou de février, parce qu'elle n'aura pas de quoi la loger commodément avant ce temps-là. Cette demande n'est, comme vous sentez bien, que dans le cas où cela ne vous dérangerait pas du

(1) *Du 30 sept. 1792.* — Livré à Mgr le Duc de Chartres : service fond bleu céleste pointillé, oiseaux d'après M. de Buffon. (12 compotiers, 2 beurriers, 2 seaux à glace, 1 jatte à punch et mortier) contre facture de 1836 livres, acquittée le 15 mai 1783. (Arch. Manufact. de Sèvres).

(2) Le frère du Roi se rendait au camp de Gibraltar.

tout. Ainsi mandez-moi tout franchement si vous le pouvez et, si vous ne le pouvez pas, au juste dans quel temps vous comptez l'envoyer.

Quant aux meubles, je vous avoue que j'ai toujours la même répugnance pour les avoir et que, si vous pouvez m'en défaire, vous me ferez plaisir.

J'ai fait un pari que je crois que j'ai perdu... Mais n'importe, je veux être condamné dans les règles, et pour cela, je vous prierai de me mander, après avoir pris des renseignements sûrs, quel était l'armement du RAINBAU, *vaisseau de cinquante canons, qui a pris une de nos frégates appelée l'*HÉBÉ, *combien d'hommes d'équipage et le calibre des canons. Adieu, Monsieur, recevez encore tous mes remercîments. Je pars pour aller me promener en Italie, pendant trois mois environ ; ainsi, je vous serai bien obligé de ne m'envoyer tout ce que je vous ai demandé (excepté les plans de Londres que je n'ai pas encore reçus et que je voudrais bien avoir) que vers la fin de janvier.*

Voulez-vous bien vous charger de mes compliments pour Mme Forth et me mander si elle a été contente de la porcelaine. Je désire bien qu'elle lui plaise ; si elle avait quelques commissions à me donner pour l'Italie, je m'en chargerais avec bien du plaisir.

23.

MME DE GENLIS A N. P. FORTH.

Trouvant une excellente occasion, Monsieur, pour faire venir la petite fille que vous voulez bien me destiner, je vous supplie d'avoir la bonté de la remettre à la femme de chambre de Madame Swinburne (1) *qui l'amènera à Paris. Permettez-moi, Monsieur, de profiter de cette circonstance pour vous remercier, ainsi que Mme Forth, des soins que vous avez bien voulu prendre l'un et l'autre, relativement à cette enfant. Ma chère petite Paméla*

(1) Henri Swinburne (1743-1803) voyageur et archéologue, quatrième fils d'un baronnet catholique du Northumberland, avait été élevé en France, à l'abbaye de La Celle en Brie. Il avait épousé en 1767 Martha Baker qu'il avait rencontrée à Paris, catholique comme lui et ancienne élève des Ursulines. Le ménage, fort bien accueilli dans les cours catholiques du continent, séjournait volontiers dans le midi de la France ou en Italie.

est encore un sujet de reconnaissance et je sens tous les jours plus vivement tout ce que je vous dois à cet égard. Si vous avez des commissions à donner dans le pays que j'habite, je vous demande la préférence, je les exécuterais avec autant de plaisir que de zèle et d'empressement.

M. le duc de Chartres est parti pour l'Italie ; il sera à Rome depuis le 16 de ce mois jusqu'au 7 janvier. Il sera le 12 de janvier à Venise. J'ai l'honneur d'être, Monsieur, votre très humble et très obéissante servante.

DUCREST COMTESSE DE GENLIS
de Belle-Chasse, ce 10 novembre 1782.

Paméla me prie d'avoir l'honneur de dire à Mme Forth que she loves her with all her heart and kisses her thousand times.

24.

LE DUC A N. P. FORTH.

Paris, ce 22 novembre [1782].

Je vous envoie, Monsieur, une lettre du dessinateur où il y a quelques corrections qu'il désirerait que le graveur fît à son dessin. Je vous serai bien obligé de la faire traduire et de lui envoyer. Il était impossible d'en choisir un meilleur, à en juger d'après les gravures que vous m'avez envoyées, qui sont superbes (1). *Je suis bien fâché que le Monsieur qui me les a apportées n'ait pas eu besoin de moi dans ce pays-ci ; je lui aurais rendu service avec bien du plaisir, d'après l'intérêt que vous y prenez. Mais je n'en ai pas entendu parler depuis. Il a remis chez moi les gravures pendant que je n'y étais pas et n'a point même laissé son adresse, ce qui fait que je n'ai pu le remercier. Adieu, Monsieur, je vous remercie bien de toutes les peines que vous prenez pour moi : j'ai bien de l'impatience de vous voir pour vous le dire moi-même.*

---

(1) Le prince se connaissait en gravure ; il avait lui-même essayé de buriner d'après les dessins de Carmontelle. (Bibl. Nat. Est. Album des Amateurs.)

25.

Mme de Genlis a N. P. Forth.

Je ne puis vous dire, Monsieur, à quel point je suis pénétrée du triste détail que vous me faites et de tout l'embarras qu'il vous a causé : recevez tous les remercîments que je vous dois et soyez persuadé de toute ma reconnaissance. Je désirerais bien sincèrement que vous voulussiez la mettre à l'épreuve. Je trouverais un grand plaisir à vous prouver combien elle est vraie.

Ma fille cadette (1), *à laquelle cette pauvre enfant était destinée, ne se console pas de son accident. Elle s'en regarde comme la cause innocente, puisque, si on n'eût pas dû la lui envoyer, elle n'aurait pas été inoculée. En conséquence, le premier mouvement de ma fille a été de me demander de la faire toujours venir, afin, dit-elle, qu'elle pût la soigner et la rendre aussi heureuse qu'elle peut l'être. Cette humanité dans une jeune personne de quinze ans n'a pu que me causer une extrême satisfaction. Cependant la raison m'obligeait à me refuser à cette demande. Alors ma fille m'a priée de permettre qu'elle fît sur ses menus plaisirs une pension de cinquante écus à la pauvre petite, ce qui m'a paru très naturel. J'ai l'honneur, Monsieur, de vous envoyer la première année de cette petite pension que je vous supplie de faire passer sur-le-champ à la mère de l'enfant. En outre, je vous demande en grâce de faire voir cette enfant au plus habile oculiste de Londres, et, si l'on peut lui conserver la vue et guérir l'œil malade qui lui reste, je paierai avec grand plaisir les soins de l'oculiste.*

Et, lorsque mes affaires seront arrangées, j'augmenterai sûrement la petite pension que ma fille fait à cette pauvre enfant. Vous pouvez, Monsieur, le faire dire à sa mère et de plus, qu'indépendamment de la pension, je lui enverrai certainement d'ici à cinq ou six mois un secours extraordinaire qui n'aura rien de commun avec la pension et qui pourra monter au moins à quinze ou vingt louis.

---

(1) Pulchérie ou Péky, née en 1767, mariée le 3 juin 1784 à Cyrus-Marie Alexandre de Timbrune, comte de Valence.

Je suis touchée au delà de l'expression, Monsieur, de la bonté que vous avez de vouloir bien chercher encore une autre enfant, mais, de grâce, qu'elle soit également saine et jolie, afin que nous ne retombions pas dans le malheur que nous avons éprouvé. Permettez-moi, Monsieur, de vous renouveler encore, ainsi qu'à Mme Forth, mes sincères remercîments et l'assurance des sentiments avec lesquels j'ai l'honneur d'être, Monsieur, votre très humble et très obéissante servante.

DUCREST COMTESSE DE GENLIS
de Belle-Chasse, ce 4 janvier 1783.

26.

LE DUC A N. P. FORTH.

Paris, ce 6 mars 1783.

J'ai vu, Monsieur, par la lettre que vous avez écrite à Mme de Genlis que je devais en avoir reçu plusieurs de vous. Je n'en ai eu aucune connaissance ; apparemment qu'elles auront été perdues ou que l'on n'aura pas voulu que je les reçoive. Cela est égal à présent.

Je ne puis rien vous mander de positif à l'égard des projets que j'ai de voyager en Angleterre. J'espère bien y aller faire un petit voyage dans le courant du printemps ou de l'été, mais je ne suis pas encore décidé sur le temps. Cela dépend de beaucoup de circonstances qui sont encore fort douteuses. Mandez-moi seulement, je vous prie, à qui il faudra que j'adresse les personnes que je voudrais envoyer dans la maison que vous m'avez louée. Je désirerais le savoir plus tôt que plus tard, parce qu'il y a quelqu'un de ma connaissance qui va en Angleterre dans une quinzaine de jours que je serais bien aise qui pût y loger. Ainsi, j'espère que vous me ferez dire à qui il faut qu'il s'adresse, si par hasard vous n'étiez pas à Londres dans le moment de son arrivée.

J'ai vu avec bien du plaisir que vous et Mme Forth étiez contents du service que je vous ai envoyé. Je suis fort étonné que

vous n'en ayez pas reçu davantage et vais m'occuper qu'il soit complété le plus tôt possible. Adieu, Monsieur, vous connaissez mon amitié pour vous et le plaisir que j'aurai de vous voir. J'attends votre réponse avec impatience.

27.

Paris, ce 23 avril [*1783*].

Je compte avoir le plaisir de vous voir bientôt à Londres, Monsieur, mais pas pour aussi longtemps que je le désirerais car des affaires que j'ai ici m'obligent d'y être revenu à la fin de mai (1). *Ainsi j'aurai tout au plus trois semaines à passer à Londres. J'espère m'en dédommager l'année prochaine. Smith, que vous connaissez, vous remettra ma lettre. Je lui ai défendu de dire à d'autres qu'à vous que j'allais arriver. Ainsi j'espère que vous me garderez le secret et que l'on dira que j'ai prêté ma maison à des Français qui vont y venir loger pour quelques jours seulement. J'ai bien de l'impatience de me trouver à même de vous remercier moi-même de toutes les peines que vous vous êtes données pour moi. Je ne vous dis pas le temps précisément parce que je ne le sais pas positivement, mais vous pouvez être sûr que je ne serai pas une heure dans Londres sans vous le faire dire, comptant toujours que vous m'en garderez le secret. Adieu, Monsieur, au plaisir de vous voir bientôt, j'espère.*

28.

Je vous serai bien obligé, Monsieur, de remettre au porteur du présent billet 60 guinées ou de les lui faire remettre par le correspondant de M. Perrégaux, dont je ne sais pas le nom. J'espère dans peu avoir le plaisir de vous voir à Paris.

L. P. J. d'ORLÉANS. *Ce 26 avril 1783.*

A M. Parker Forth, à Londres.

(1) Le 14 avril, le prince avait lancé des *actions survivancières* : sorte d'emprunt indéfini qui ne réussit pas. (Bachaumont, 14 et 22 avril ; Métra, 30 avril ; *Journal de Paris*, 24 déc. 1783). L'argent manquait alors pour continuer les travaux du Palais-Royal.

29.

Londres, ce vendredi [*mai 1783*].

Je ne vous mande pas de nouvelles, Monsieur, parce que vous le savez mieux que moi, tout se passe à merveille dans ma maison. J'en suis toujours enchanté, je n'ai que le temps de vous écrire ce petit mot pour vous prier de me mander si vous n'avez pas payé ce mémoire pour des estampes que voici.

Vous me ferez plaisir de me répondre sur cela le plus tôt possible. Bien des compliments, je vous en prie, à Mme Forth.

30.

[*De Londres, mai 1783*].

M. Forth voudra bien payer tous les mémoires des choses que j'ai achetées ici, avec des billets à l'échéance des lettres de change que je lui ai remis et me remettre les quittances du tout. Nous en userons toujours ainsi pour tout ce que j'aurai à payer dans ce pays-ci dorénavant, à moins qu'il n'y trouve quelque inconvénient, ce que je le prie de me dire.

Je désire avoir douze douzaines de ces lampes, mais sans pied ; qu'il y ait seulement un anneau de chaque côté pour pouvoir les suspendre avec une chaîne.

31.

A Paris, ce 8 août [*1783*].

J'avais envoyé, Monsieur, à M. Ducrest, qui était en Hollande (1), *une lettre de recommandation pour vous, comme je vous l'avais mandé. Mais, comme il m'écrit qu'il ne l'a pas reçue, je vous serai bien obligé de lui faire remettre celle-ci et de l'établir dans ma maison. Comme la poste part, je n'ai que le temps de vous souhaiter bien le bonjour. Je vous écrirai dans quelques jours, car j'ai beaucoup de choses à vous demander.*

32.

Celle-ci, Monsieur, est uniquement pour vous certifier que le porteur est M. Ducrest, frère de Mme de Genlis, dont je vous ai

---

(1) Pour tenter de conclure un emprunt.

déjà parlé et sur lequel vous m'avez répondu. Ainsi il ne me reste plus rien à dire, car je connais trop votre obligeance et votre amitié pour moi, pour n'être pas sûr que vous en ferez sûrement plus que je ne vous en demanderais.

33.

Le marquis Ducrest a N. P. Forth.

Londres, ce 14 août 1783.

J'ai l'honneur de vous envoyer, Monsieur, le mémoire dont je vous ai parlé. Je vous prie de le lire avec la plus grande attention ; je crois qu'il en vaut la peine et qu'il est difficile de proposer une affaire plus lucrative et plus solide.

En parlant du prêt de neuf millions, fait par la compagnie à M. le Duc de Chartres pour former un dépôt qui serve de sûretés aux propriétaires qui voudront faire assurer (1) *leurs maisons, vous verrez, Monsieur, que je ne stipule aucun droit de commission, parce que ce n'est pas une affaire à traiter avec les banquiers. Cependant, comme je suis autorisé à donner jusqu'à 5 pour % de commission, ce qui ferait une somme de 450 mille livres pour les neuf millions, et que je connais votre attachement aux intérêts de M. le duc de Chartres, et le crédit que vous avez dans ce pays-ci, — que d'un autre côté, en trouvant des actionnaires pour la compagnie que je propose, si elle peut se former, ils pourraient demander un droit de commission et désirer en même temps que cela ne fût pas su, — je vous supplie d'avoir la bonté de vous charger de toutes les négociations vis-à-vis d'eux et d'y employer, si cela est nécessaire pour les faire réussir, jusqu'à la concurrence de 450 mille livres que j'étais autorisé à donner, et qui seront payées comptant et prélevées sur les neuf millions. Vous êtes plus propre que personne à conduire à bien cette grande affaire, et je crois n'avoir rien de mieux à faire que de m'en rapporter aveuglément à vous.*

(1) Ce projet de compagnie d'assurances au capital de neuf millions n'aboutit pas. Le prince, devenu duc d'Orléans, innovera en faisant assurer à Londres ses principaux immeubles parisiens. (Arch. Nat. R⁴ 288).

J'ai l'honneur d'être, avec un inviolable attachement, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur.

DUCREST.

Si vous ne venez pas de quelques jours à Londres, mandez-moi, je vous prie, ce que vous pensez de mon mémoire.

34.

LE DUC A N. P. FORTH.

[*Début de février 1784*].

Je m'en vais donner ordre qu'on les reçoive dans mes écuries, Monsieur. Je les donnerai ou les prendrai pour le prix que vous m'avez mandé ou vous les rendrai à votre retour.

Adieu, Monsieur, soyez bien sûr, je vous prie, du plaisir que j'aurai toujours à faire quelque chose qui vous soit agréable.

35.

MME DE GENLIS A MME FORTH.

[*22 février 1784*].

Mme de Genlis envoie savoir des nouvelles de Mme Forth. On joue demain à la Comédie-Française le Bourgeois-Gentilhomme (1), *c'est un spectacle fort agréable. Si Mme Forth pouvait être tentée d'y aller, Mme de Genlis lui offre la loge de M. le duc de Valois. Mme de Genlis ne peut sortir demain, mais Mme Forth ne fera rien contre nos usages, en y allant seule avec M. Forth. Elle est d'ailleurs la maîtresse d'y mener une ou deux femmes et trois ou quatre personnes, si elle le veut. Si cette proposition est agréable à Mme Forth, elle voudra bien le faire dire demain matin à Mme de Genlis, qui alors lui enverra sur-le-champ un billet de loge. La première fois que Mme de Genlis ira, elle aura l'honneur d'en prévenir Mme Forth, afin d'avoir le plaisir de s'y trouver avec elle.*

Mme de Genlis n'a point encore envoyé à Mme Forth l'es-

---

(1) Cette pièce n'a été représentée que trois fois aux Français en 1784 : le lundi 23, le vendredi 27 et le dimanche 29 février. Nous pouvons donc dater ce billet à coup sûr.

tampe (1) *qu'elle a eu la bonté de désirer parce que le doreur ne lui a point encore rendu le cadre.*

Mme de Genlis embrasse Mme Forth de toute son âme et la prie de lui faire donner de ses nouvelles ainsi que de celles de M. Forth.

Dimanche au soir.

36.

LE DUC A N. P. FORTH.

[*Paris, mars 1784*].

J'ai toujours bien de la reconnaissance, Monsieur, des peines et des soins que vous prenez pour moi. Comme je ne partirai pas sûrement de cette semaine, j'espère bien vous voir avant mon départ. Je vous enverrai toujours d'ici à deux ou trois jours l'argent que vous avez bien voulu débourser pour moi. Mais quant aux deux chevaux, je vous avoue que je n'ai pas du tout de souvenir de vous en avoir acheté. Vous m'avez prié d'en garder deux à vous dans mon écurie, que je serais bien fâché qui fussent à moi, surtout dans ce moment-ci où je vais en vendre beaucoup (2). *Ainsi donc, Monsieur, je vous enverrai la somme que je vous dois, à ces soixante louis-là près, et ne partirai sûrement pas sans vous voir et dire adieu à Mme Forth.*

37.

Londres, ce vendredi 2 [*avril 1784*].

J'ai trouvé tout en très bon état, Monsieur, et suis à merveille. L'appartement d'en bas est fort bien arrangé, mais vous avez fermé à clef les lieux à l'anglaise, ce qui fait un grand inconvénient. Je n'ai pas voulu en faire ouvrir la porte. Mandez-moi si vous n'y avez rien serré de bien secret parce que, pour lors, je dirais à Mme Thomas de la faire ouvrir et de prendre soin de ce

---

(1) Le portrait même de la gouvernante, dessiné par Myris, gravé par Green, dont il est question dans les lettres 11 et 12 (British Museum, Print. Dept. Eity G. 3856).

(2) « La vente des équipages du duc de Chartres commence. De 200 chevaux S. A. n'en conserve que 30... » (Métra, 30 mars et 5 avril. *Courrier d'Europe*, 30 mars 1784).

qui est dedans. Je n'ai pas le temps de vous en écrire davantage à présent, car j'entends passer la clochette (1).

Adieu, Monsieur, je vous en écrirai davantage dans quelques jours.

38.

Mme de Genlis a N. P. Forth.

[*Bellechasse, fin avril 1784*].

Mme de Genlis envoie à M. Forth un paquet (2) *très important pour M. le duc de Chartres. Il est de la plus grande conséquence qu'il le reçoive le plus tôt possible. Mme de Genlis conjure M. Forth de le faire partir, de la manière la plus sûre et la plus prompte. M. le duc de Chartres et elle, lui en auront une extrême obligation.*

Mme de Genlis a éprouvé un malheur qui lui a été bien sensible. Mme de la Woestine (3) *sa fille, est accouchée, il y a douze jours, et l'enfant dont elle est accouchée n'a vécu que trois jours : c'est ce qui l'a empêchée d'aller chercher Mme Forth comme elle en avait le projet. Elle aurait plusieurs petites choses à dire à M. Forth. S'il peut venir la voir mardi à 7 heures du soir, elle en serait charmée.*

Aussitôt que la santé de Mme de Genlis lui permettra de sortir, elle aura sûrement l'honneur d'aller voir Mme Forth avec autant d'empressement que de plaisir.

Mme de Genlis recommande encore le paquet à M. Forth, car il est bien véritablement de la plus grande importance et elle a

---

(1) « Les lettres sont reçues à la poste générale jusqu'à onze heures du » soir... on peut mettre ses lettres jusqu'à neuf heures précises dans les » boîtes des rues. A neuf heures. il y a des femmes qui se promènent dans » la rue avec une sonnette pour recevoir les lettres et pour un sou, elles les » portent au grand bureau. » La Combe, *Tableau de Londres*, 1784, p. 72.

(2) Plusieurs lettres sous une même enveloppe, toutes les lettres et dépêches que portait un courrier, prenaient le nom de paquet. On disait ainsi le paquet d'Angleterre. Il s'agit sans aucun doute ici des papiers relatifs à la vente de Saint-Cloud, affaire qui venait d'être mise sur le tapis.

(3) Caroline-Jeanne Brulart de Genlis, née le 4 septembre 1765, mariée dans la chapelle du Palais-Royal au marquis de la Woestine (1779), morte en couches à Paris le 19 décembre 1786.

pensé qu'elle ne pouvait mieux l'adresser qu'à M. Forth, dont elle connaît l'exactitude, l'obligeance et tout l'attachement pour M. le duc de Chartres.

39.

A M. Forth, rue des Mathurins,
près la Chaussée d'Antin, à Paris.

[Fin avril 1784].

Mme de Genlis a un rendez-vous d'affaires ce soir, à sept heures : c'est pourquoi elle n'avait pas donné le jour le plus près. Elle est bien fâchée que le plaisir de le voir, ainsi que Mme Forth, soit autant retardé. Elle le prie de recevoir tous ses remerciments relativement au paquet dont il a la bonté de se charger. Elle aurait bien voulu qu'il partît plus tôt, mais elle aime mieux qu'il parte un peu plus tard et qu'il arrive bien sûrement.

40.

[Printemps de 1784].

Je désirerais, si cela se peut, que la mère de Paméla soit instruite du lieu où est sa fille, savoir au juste quelle est sa naissance, avoir des lumières sur ses parents, sur un de ses oncles que Mme Forth m'a dit qui habitait Londres. Savoir les noms et surnoms de son père, ses grades et qualités, avoir enfin des preuves de la légitimité du mariage des père et mère de Paméla. — Je ne suis pas pressée de savoir tout cela, mais d'ici à un an je voudrais avoir ces éclaircissements, si cela est possible (1).

Pour Monsieur Forth.

---

(1) Elle songeait à faire naturaliser Paméla pour assurer son avenir. (Voyez ci-dessous, lettre 57). Déjà « la poule de Rousseau » s'était mise en règle à l'égard de l'orpheline. Peu lui importait la mère : chargée de ses devoirs, elle succédait à ses droits en vertu du texte de l'*Emile*. Par un acte en forme, contresigné par deux témoins, L. P. J. d'Orléans et S. Myris, N. P. Forth lui avait transmis le 3 février 1784 le soin de protection et le droit d'autorité qu'il tenait du contrat d'apprentissage conclu avec la mère le 8 janvier 1780. Par ce traité, Mary Syms avait renoncé à tout droit de parenté sur sa fille, jusqu'à l'âge de 21 ans. Pour la reprendre avant ce terme, il lui faudrait rembourser tous les frais d'entretien et d'éducation, à compter du 4 février 1780, jour où Forth avait assumé la charge de la fillette.

Une copie certifiée authentique de cet acte appartenait à Henry Lapauze. Elle a été publiée par J. Turquan. (*Op. cit.*, I, p. 128).

41.

[*Printemps de 1784*].

Le bijoutier qui devait m'apporter la bonbonnière que Paméla veut donner à Naghty (1), *ne peut l'apporter que ce soir dimanche. J'ai donné ordre qu'on l'apporte à M. Forth le soir, si on peut le trouver ; on la lui remettra, parce que j'ai recommandé qu'on ne la lui remette qu'en mains propres. Si on ne le trouve pas, j'en chargerai mon frère lundi, qui la portera lui-même à Naghty.*

Pour Monsieur Forth.

42.

LE DUC A N. P. FORTH.

Versailles, ce dimanche.

J'ai bien pensé, Monsieur, à tout ce que j'avais à faire venir ; mais, comme en y réfléchissant, j'ai imaginé que cela était peut-être parti, je trouve que ce qu'il y aurait de mieux fût que Mme Forth eût la bonté d'envoyer chez Howard le sellier carrossier lui demander s'il a fait partir toutes les commissions que je lui ai données et s'il en restait encore quelque chose et qu'elle voulût bien s'en charger, elle me ferait grand plaisir. J'espère que vous voudrez bien, Monsieur, vous charger de lui faire toutes mes excuses de lui donner tant de peines et recevoir personnellement tous mes remercîments.

A Monsieur Forth,
rue Neuve des Mathurins, à Paris.

Douze sols au porteur si la lettre
est rendue à 2 heures aujourd'hui.
Dimanche 19 juin 1784.

Reçu à 4 1/2 heures [de la main de Forth.]

(1) Fils de N. P. Forth, né le 21 mai 1777.

43.

Ce lundi soir, 26 juillet 1784.

Avant que d'entrer en matière, il m'est nécessaire, Monsieur, de vous faire aussi ma profession de foi. Vous m'avez fait beaucoup de plaisir, vous avez toujours cherché à faire ce qui pouvait m'être agréable : j'en ai toujours été et serai toujours reconnaissant. Je ne vous y ai jamais vu aucune vue d'intérêt ; aussi je vous prie d'être persuadé que je ne vous ai jamais soupçonné d'agir malhonnêtement avec moi et, par cette raison, je suis fort fâché que vous ne veuilliez pas gagner dans une affaire avec moi parce que je ne regarderais point cela du tout comme malhonnête, et que je serais enchanté, qu'en arrangeant une chose que je désire, vous y trouvassiez quelque avantage aussi.

Ainsi donc, pour en revenir à l'affaire en question (1), *quand vous serez au fait des conditions par lesquelles il en faudra passer, dites-le moi tout simplement, je ne vous soupçonnerai point d'avoir voulu y gagner et je vous répondrai de même tout simplement jusques à quel point je veux faire des sacrifices pour avoir ce que je désire.*

Quant à votre voyage (2), *j'accepte toujours avec reconnaissance l'offre que vous me faites d'en prendre la peine, mais je vous prie de ne pas pousser pour moi l'économie au point de le faire d'une manière qui vous fût incommode, car je vous assure que quinze ou vingt louis de plus ne me feront aucune peine à payer pour vous mettre un peu plus à votre aise. Voilà ma façon de penser bien sincère.*

Je compte sur vous, Monsieur. Je suis très reconnaissant de votre amitié. Ainsi quelque chose que je vous dise ou que j'écrive, ne me soupçonnez pas, je vous en prie, d'aucune méfiance avec vous.

Je compte partir demain matin pour la campagne et je par-

(1) Encore un projet d'emprunt, la vente de St-Cloud n'était pas encore conclue.

(2) En Hollande sans doute, où le marquis Ducrest avait échoué.

tirai le soir ou le lendemain pour l'Angleterre. Je serai charmé de passer la mer avec vous, Monsieur, si je vous trouve au port.

44.

[*Septembre 1784*].

Pour répondre avec mon exactitude ordinaire, je vous dirai, Monsieur, que la proposition de cent louis de rente payables à Londres ne me convient point du tout ; si cela était payable à Paris, à la bonne heure ! je serais entré en composition.

La lettre que vous m'envoyez de ce Monsieur ne m'a point étonné car, comme il dit fort bien, j'en ai reçu plusieurs de lui ; mais, comme je n'ai aucune connaissance quelconque de ce qu'il dit m'avoir envoyé, je n'ai point répondu et n'y répondrai point. Je vous envoie sa lettre pour que vous en fassiez ce que bon vous semblera.

Je me suis acquitté au surplus de vos commissions pour Mme de Genlis. Elle n'ira point aux vendanges cette année mais le Comte de Genlis ira, et moi aussi, et il sera sûrement charmé de vous y voir ; quant à moi, vous connaissez, Monsieur, mon amitié pour vous ; ainsi vous êtes sûr du plaisir que j'en aurai.

45.

Paris, ce 15 décembre 1784.

Heureusement, Monsieur, je ne suis plus dans le cas de désirer les mêmes arrangements à présent que l'année dernière (1). *Ainsi j'attendrai très patiemment que les circonstances ramènent l'argent à un taux raisonnable et je vous prierai pour lors de recommencer vos tentatives pour moi en tout. Je vous serai bien obligé de m'écrire sitôt qu'il y aura quelque apparence que l'argent baisse, parce que, dans ce cas, je vous manderai ce que j'aurais envie de faire. Vous savez comme je compte sur vous.*

---

(1) La promesse de cession et vente de St-Cloud avait été signée le 24 octobre 1784. Par convention datée de Sainte-Assise, le 15 précédent, le duc d'Orléans avait autorisé son fils à toucher quatre millions sur les six millions de livres, prix de cette vente, savoir : deux millions comptant le jour du contrat, et les deux autres payables le dernier décembre de 1786.

Ainsi je ne m'adresserai sûrement pas à d'autres. Vous venez de me donner encore tout à l'heure des preuves que je n'avais pas pu mieux faire que de vous laisser la garde et la jouissance de ma maison. Ainsi je m'applaudis tous les jours de plus en plus d'avoir mis ma confiance en vous et suis toujours reconnaissant des marques et des preuves d'intérêt que vous me donnez.

Je vous prierai de m'envoyer, par la première occasion que vous pourrez trouver, trois paquets d'aiguilles à coudre, les plus fines possible, deux estampes du portrait de Mme de Genlis et sept aunes de flanelle. Comme je ne demanderai pas de passeport pour tout cela, à moins que vous ne me mandiez que cela est absolument nécessaire, je vous prie de me l'envoyer par une occasion ou par plusieurs, car je ne suis pas attaché à ce que tout arrive à la fois.

Adieu, Monsieur, j'espère que la santé de Mme Forth est meilleure. Comptez, je vous prie, toujours sur mon amitié.

46.

Paris, ce 20 janvier [1785].

J'ai reçu, Monsieur, les épingles ou, pour mieux dire, aiguilles que vous m'avez envoyées. On en a été parfaitement content mais je n'ai point encore les autres objets que vous m'avez annoncés et dont je vous ai envoyé la petite note. Je les attends avec impatience.

Vous trouverez ici un gant pour modèle. Je vous prierai d'envoyer dans le Strand n° 62 et d'en commander douze douzaines exactement pareils. Quand ils seront faits, vous pourrez les envoyer par la poste à l'adresse de M. le Contrôleur général à Paris (1). La dame qui les désire en est fort pressée. Ainsi je vous prie de recommander à l'homme de se dépêcher le plus qu'il pourra.

Adieu, Monsieur, je compte être à Londres vers le 10 ou le 12 de février (2). Ainsi je vous prie de me tenir ma maison prête

(1) Calonne, nommé contrôleur général des finances en novembre 1783.

(2) Il y arriva exactement le 14.

pour ce temps-là car, comme je me déciderai à partir d'un moment à l'autre, selon le temps qu'il fera, je n'aurai pas le temps de vous prévenir d'avance. Quant aux papiers, il est inutile que vous me les envoyiez. Je les reçois comme à l'ordinaire. Adieu, Monsieur, faites bien des compliments de ma part à Mme Forth.

47.

Paris, ce 31 janvier [*1785*].

J'en userai sans façon avec vous, Monsieur, et vous dirai que Mme Forth me gênerait beaucoup dans la maison. Il n'en est pas de même d'une femme que d'un homme. Ainsi donc je vous prierais de me laisser la liberté de la maison, ce que je n'aurais pas si elle y logeait. Je suis bien fâché de la déranger mais, comme vous me le demandez sans façon, je vous le dis de même.

Je compte être le 10 de février, au plus tard, à Londres. Je ne sais encore si je mènerai Smith avec moi, ou s'il ira devant. Quant au nombre de personnes à loger, je connais la maison et je sais qu'il n'y faut pas plus de deux maîtres et moi. Il y a assez de chambres de domestiques pour qu'ils puissent en avoir chacun deux. Je crois que j'approuverai fort le changement dont vous me parlez, mais en arrivant je m'établirai toujours dans ma chambre ordinaire. Selon toutes les apparences, j'en descendrai le lendemain.

Je ne suis pas absolument de votre avis sur les laquais de place. J'ai éprouvé qu'il était assez difficile d'en trouver d'intelligents, parlant bien FRANÇAIS ET ANGLAIS ; *aussi je vous prierais de m'en chercher deux en état de courir à cheval, et de me les arrêter, à tant par semaine, à commencer du 9 de février.*

Quant au charbon et à l'offre que vous me faites d'être mon intendant, comme vous dites dans votre lettre, pourvu que cela ne vous donne pas trop de peine, car en vérité, je vous en donne déjà bien assez pour toutes les commissions que je vous donne, je l'accepterai avec grand plaisir. Vous connaissez ma confiance en vous et la reconnaissance que j'ai de tous les soins que vous

prenez pour moi. Adieu donc, Monsieur. Je compte assez sur votre amitié que vous expliquerez bien à Mme Forth le regret que j'ai d'être dans l'impossibilité de lui donner un logement et le plaisir que j'aurai à la voir et à la trouver en meilleure santé que quand elle a quitté Paris.

48.

Paris, ce 3 février [1785].

Je vous ai écrit, Monsieur, par la poste aussitôt que j'ai eu reçu votre lettre. Je ne savais pas encore, dans ce temps, le moment juste auquel je pourrais partir. Mais, comme je viens de terminer toutes les affaires (1) *qui pourraient me retenir ici, je me décide à m'en aller les premiers jours de la semaine prochaine. Je serai par conséquent à Londres au plus tard le 11 ou le 12.*

Je vous renouvelle tous mes regrets, Monsieur, de ne pouvoir garder Mme Forth dans ma maison, pendant mon séjour en Angleterre. Je vous prierai de ne pas m'envoyer toutes les choses que je vous ai demandées, parce que j'en chargerai quelqu'un qui, je crois, viendra avec moi et qui ne restera que quelques jours.

Adieu, Monsieur, au plaisir de vous voir bientôt. Je n'ai pas le temps de vous en écrire davantage, parce que je veux profiter de l'occasion du courrier qui va partir.

49.

MME DE GENLIS A N. P. FORTH.

Je profite d'une occasion sûre pour vous demander de vos nouvelles, Monsieur, et vous prier de me donner de celles de Mme Forth. Le mariage de ma fille (2) *et quatre mois passés à la campagne ne m'ont pas laissé la possibilité de profiter, comme*

(1) Le contrat de vente de St-Cloud ne fut passé par devant notaires que le 19 février 1785. Mais les intérêts à 5 pour cent des six millions couraient depus le 1er janvier 1785, date de prise de possession par la Reine.

(2) Jeudi 3 juin 1784.

je l'aurais désiré, du séjour de Mme Forth à Paris. Cependant, avant de partir pour Saint-Leu, j'ai été la chercher deux fois sans avoir pu la trouver chez elle. J'ai appris avec peine qu'elle est partie fort mécontente de sa santé : on m'a dit cependant qu'elle en est plus satisfaite à présent. Je vous demande en grâce, Monsieur, de me donner de ses nouvelles, de me rappeler à son souvenir et d'être persuadé que je n'oublierai jamais les preuves d'intérêt et d'amitié que j'ai reçues d'elle et de vous, Monsieur.

J'ai l'honneur d'être, Monsieur, votre très humble et très obéissante servante.

DUCREST COMTESSE DE GENLIS
Belle-Chasse, ce 11 février 1785.

50.

LE DUC A N. P. FORTH.

[De la main de Forth] *A la ville d'Eu, ce 15 [juin 1785].*
reçu le jeudi 23 juin.

Je ne vous ai pas encore écrit, Monsieur, depuis mon retour parce que j'attendais toujours de savoir le temps où Mme de Genlis irait en Angleterre pour vous le mander positivement. Elle est enfin décidée et compte partir de Paris du 20 au 25 de ce mois-ci (1). *Ainsi je vous prie de faire tenir ma maison prête à la recevoir pour ce temps-là. Elle mène avec elle deux personnes et une femme de chambre ; ainsi les arrangements ne seront pas difficiles à faire. Comme elle compte passer très peu de jours de suite à Londres, elle ne veut y voir personne. Ainsi je vous prie de ne parler de son arrivée à qui que ce soit.*

Votre fameux baromètre était bien mal emballé, car la boîte est arrivée saine et sauve, je l'ai ouverte moi-même et l'ai trouvé brisé en mille pièces. Les serrures sont arrivées à Boulogne, je compte, au moyen de cela, les avoir bientôt. Comme je n'ai point

(1) Elle partit de St-Leu le 25 juin avec la charmante Paméla, l'aimable Myris et Victoire, sa femme de chambre.

entendu parler de M. Hammersley, j'imagine qu'il n'est point venu de mémoire ; j'en suis fort aise. Je vous serais cependant bien obligé de me faire savoir ce qui en est.

Adieu, Monsieur, je ne compte pas avoir le plaisir de vous voir avant l'année prochaine ; j'espère que vous me conserverez toujours la même amitié et compterez également sur la mienne.

51.

Paris, ce 16 juillet [1785].

J'attends avec impatience, Monsieur, de savoir si les choses que j'ai commandées à Parker et à Howard in plated (1) *sont arrivées dans ma maison, parce que je m'occuperais pour lors de les faire venir le plus commodément possible. J'ai fait partir Nath Lon pour l'Angleterre avec un crédit sur M. Hammersley pour m'acheter des chevaux. Comme son acquisition sera, à ce que je crois, bientôt faite, si vous voulez m'écrire par lui à son retour, vous me ferez plaisir.*

La réforme que fait le Prince de Galles fait beaucoup de bruit dans ce pays-ci et lui fait beaucoup d'honneur (2). *D'après le cours des actions des Indes que j'ai regardé avec attention, j'imagine que la différence, que vous m'avez mandé que vous étiez décidé à payer, aura été bien peu de chose. J'attends aussi que vous me le mandiez.*

Mon projet est d'aller passer quelques jours à Brighton (3) *à la fin de ce mois, je ne crois pas que j'aille jusqu'à Londres. Si vous veniez vous promener par là, je serais charmé, Monsieur,*

---

(1) En plaqué.

(2) Ce n'était encore qu'une velléité. Le prince de Galles éprouvait alors plus que jamais le tourment de ses dettes qui montaient à plus de 150.000 livres sterling. (Aff. Etr. *Corresp. polit. Anglet.*, Barthélemy à Vergennes, 19 avril 1785). Le Roi se refusait à les payer parce que son fils lui refusait toute explication et tout retranchement. Pour fléchir la rigueur paternelle, le prince menaçait de liquider sa maison et de passer sur le continent. En 1786, il ferma Carlton House, vendit à l'encan ses chevaux et équipages et logea dans des maisons d'emprunt.

(3) Que l'on nommait encore Brightelmstone. Le prince de Galles venait de le mettre à la mode en y bâtissant son pavillon chinois.

de vous y voir ; vous connaissez mon amitié pour vous, dont j'espère que vous ne douterez jamais.

Voudriez-vous faire dire à M. Hammersley que je lui ai écrit pour le prier de payer au Prince de Galles des chevaux de carrosse que je lui ai achetés. Mais, comme je n'ai peut-être pas bien mis son n°, j'ai peur qu'il n'ait pas reçu ma lettre. Il n'a autre chose à faire que de payer l'argent que le Prince de Galles lui dira de payer pour ses chevaux. Je n'en sais pas le prix.

L. P. J. D.

82.

Brighton, ce lundi [*25 juillet 1785*].

J'ai reçu hier, Monsieur, votre lettre et celle de Mme de Genlis que vous m'avez fait passer. Elle est remplie, ainsi que toutes celles qu'elle m'a écrites depuis son arrivée à Londres, de reconnaissance pour vous et Mme Forth, de tous les soins que vous avez pris tous les deux d'elle. Recevez-en aussi, pour ma part, tous les deux mes remercîments.

Si je vais à Londres, mon premier soin sera d'aller en remercier moi-même Mme Forth. Si je n'y vais pas, je vous le manderai dans quelques jours et j'espère que vous pourrez peut-être venir passer une journée ici ou à Lewes (1) *pour les recevoir vous-même. Je vous serai bien obligé de dire à M. Hammersley que j'ai donné à Singleton un billet pour toucher chez lui 50 pounds, tous les mois, à commencer du 1*[er] *mai 1785. Si vous voulez bien me faire savoir aussi ce que je vous dois, je vous le paierai tout de suite, parce que, vous le savez, j'aime à terminer les comptes de la moitié de l'année au mois de juillet.*

Adieu, Monsieur, je vous renouvelle encore mes remercîments. Tous les jours, je vous ai des obligations nouvelles et, tous les jours, ma reconnaissance augmente.

---

(1) Petite ville sur la rive droite de l'Ouse, à quelques milles au N.-E. de Brighton.

53.

Mme de Genlis a N. P. Forth.

Vous m'avez témoigné, Monsieur, tant d'intérêt et d'amitié que je crois devoir vous donner des nouvelles de mon arrivée (1). *Mon passage sur mer a été affreux. Nous avons essuyé une véritable tempête. J'ai montré le courage qui convient à un* GOUVERNEUR *mais j'ai cruellement souffert et je m'en ressens encore. Cet accident ne m'empêchera pas de conserver le souvenir le plus doux et le plus précieux de mon voyage en Angleterre et de toutes les bontés qu'on y a eues pour moi. J'ai été très fâchée en apprenant de M. Myris qu'il avait oublié de payer M. Elmsly* (2), *comme je le lui avais recommandé. Je vous supplie de lui demander la petite note de ce que je lui dois et de quelle manière il veut que je lui fasse passer son argent.*

Victoire a retrouvé une serviette qui vous appartient, nous vous la ferons repasser (3). *Je vous demande en grâce de dire mille choses de ma part à Mme Forth et au charmant petit Naghty ; et croyez, Monsieur, que je n'oublierai jamais toutes les preuves d'amitié que vous avez bien voulu me donner.*

J'ai l'honneur d'être, Monsieur,... etc...,

Ducrest Genlis,

Saint-Leu, ce 30 juillet 1785.

Auriez-vous la bonté de me rappeler au souvenir de Milord Mansfield (4) *et de Milord et Milady Stormont* (5).

---

(1) Elle était revenue à St-Leu le 27 juillet.

(2) Libraire de Londres qui, à en croire l'auteur, avait tiré en deux ans vingt-deux éditions françaises des *Veillées du Château*. (Genlis, *Mém.* III, 139).

(3) Elle tenait à sa réputation de bonne ménagère « qu'on accorde avec tant de répugnance aux femmes qui cultivent la littérature et les arts ».

(4) William Murray (1705-1793) lord chief justice du banc du Roi depuis 1756, créé comte de Mansfield en 1776, le père du torysme moderne, selon Macaulay. Il avait séjourné à Paris à l'automne de 1774.

(5) David Murray (1727-1796), vicomte Stormont, attaché d'ambassade puis ambassadeur à Paris (1772-1778), secrétaire d'État pour le département du Sud (1779-1782), puis lord président du ministère de coalition (1783), devait succéder à son oncle William Murray comme second comte Mansfield. Il avait épousé en secondes noces le 5 mai 1776 Louisa Cathcart, bientôt mère d'un

54.

Le duc a N. P. Forth.

A Brighton, ce dimanche 31 juillet 1785.

Je suis, de ce moment-ci seulement, décidé à ne point aller à Londres, Monsieur. Je compte rester ici jusqu'à jeudi et j'irai d'ici à Paris en droiture en passant cependant par Tunbridge (1). *Ainsi, si vous voulez venir me voir, vous me trouverez ici jusqu'à jeudi matin et vendredi matin à Tunbridge. J'enverrai en partant d'ici six ou sept jolis chevaux, mais mauvais pour la course, à vendre chez Tattersall. Je vous prierai de lui dire d'envoyer l'argent qu'il en aura chez M. Hammersley. Adieu, Monsieur, au plaisir de vous voir bientôt, j'espère ; si vous avez quelques commissions pour la France, je m'en chargerai, comme vous savez, bien volontiers.*

55.

A Paris, ce dimanche 14 août [1785].

J'espère que l'on aura dit, Monsieur, à Milord Mansfield que j'avais envoyé, avant de partir, savoir s'il était arrivé et je vous prierai de lui dire combien j'ai eu regret de ce qu'il ne l'était pas et de ce que l'heure de la marée à Douvres me pressait, de manière à ne pouvoir pas l'attendre. Je m'en remets à vous pour bien expliquer mes regrets à cet égard (2).

Si vous n'avez pas encore fait porter mon portrait chez le Prince de Galles, je vous prierai de suspendre jusqu'à ce que je vous écrive de nouveau, mais de toujours commander la bordure ainsi que nous en sommes convenus. Si M. Reynolds a en-

---

fils, le troisième comte Mansfield, né à Paris le 7 mars 1777. Tous deux avaient sollicité l'honneur de recevoir Mme de Genlis à Wandsworth Hill, lorsque la gouvernante revenait d'Oxford. (Lettre de lord Stormont à Forth, 11 juillet 1785).

(1) Tunbridge Wells, petite ville d'eaux ferrugineuses, dans un joli site du Kent, à mi-chemin de Londres et de Brighton.

(2) Lord Mansfield admit de bonne grâce ces excuses, mais il dut apaiser l'indignation de Forth qui trouvait mauvais que le prince n'eût pas attendu le grand-juge, son protecteur et son dieu. (Lettre de lord Mansfield à Forth, 26 août 1785).

vie de le faire graver, je ne demande pas mieux ; vous pouvez lui dire que je lui donne toute liberté sur cela, mais je ne veux pas que ce soit à mes frais (1). J'espère, dans peu de jours, recevoir de vos nouvelles et quelques boîtes de pilules que je vous ai demandées. N'oubliez pas non plus mes chapeaux. Si Conflans (2) était parti et ne les avait pris, envoyez-les avec la caisse (3) de Mme de Genlis qui peut arriver à présent en sûreté, à l'adresse de M. Levue à Calais, pour être envoyée à M. le Duc de Chartres à Paris. Voilà pour ce moment-ci, Monsieur, tout ce que j'ai à désirer de votre obligeance ordinaire pour moi ; il ne me reste qu'à vous prier de faire bien des compliments à Mme Forth et de compter sur ma RECONNAISSANCE.

A Monsieur Forth,
Portland Place n° 35 à Londres.

56.

A Paris, ce 27 août 1785.

La difficulté d'avoir des chevaux anglais de carrosse à Paris m'a déterminé, Monsieur, à envoyer un homme à moi s'établir en Angleterre pour m'en acheter à mesure qu'il en trouvera. Je l'envoie loger dans ma maison. Je vous prie de lui faire donner une bonne chambre en bas, une de celles que Smith a habitées. Comme c'est un excellent sujet dont je suis fort sûr, je lui donne la garde et le soin des habits que je laisse là, ainsi que de quelques paires de draps et de serviettes que le voyage de Mme de Genlis apprit qu'il était nécessaire d'avoir et que j'ai chargé Smith de lui remettre. Je lui ai dit qu'il ne devait se mêler en rien de la maison, ni des meubles, seulement prêter

(1) Le portrait du colonel général des hussards fut gravé à la manière noire par John Raphaël Smith (1752-1812), dit Smith de Derby, graveur de S. A. R. le prince de Galles. (Bibl. Nat. Est. Ec. 106.)

(2) Louis-Gabriel, marquis de Conflans d'Armentières, et fils du maréchal né en 1735, mort en 1788. Ce familier du prince passait volontiers la Manche. Un « Lovelace militaire », dit Lévis qui l'a mis dans sa galerie de portraits.

(3) Une caisse de cristaux.

main-forte contre les voleurs (1), s'il en venait. Je suis sûr que vous n'aurez pas à vous en plaindre et je ne vous l'aurais pas envoyé sans cela.

Comme je vous écrivais cette lettre, je reçois la vôtre. Je trouve comme vous et les amateurs qu'il est un peu cher, mais il en faut bien passer par là. Ainsi donc je vous serai bien obligé de tirer sur Hammersley, comme vous me le proposez, la somme de 250 guinées (2). Je serai fort aise aussi que vous en fassiez faire une copie en buste par le peintre de votre ami et que vous me l'envoyez ici parce que, si j'en suis content, je lui en ferai faire une en entier (3). Quant à la gravure, comme je vous l'ai mandé, je ne veux rien donner pour cela, mais je ne veux pas non plus y rien gagner. Une douzaine ou deux d'estampes est tout ce que j'en souhaite. Adieu, Monsieur, voilà bien des commissions. J'y ajouterai de vous prier de faire bien des compliments à Mme Forth et de ne jamais douter de mon amitié pour vous et de ma reconnaissance. Mme de Genlis me parle tous les jours de la sienne.

L. P. J. D.

---

(1) Les voleurs de Londres étaient réputés. Ils déménageaient les maisons presque sous l'œil des patrouilleurs, surtout l'été quand les plus riches quartiers de la ville étaient déserts. Aussi nombre d'Anglais emportaient-ils leur mobilier à la campagne, abandonnant le reste au hasard. (La Combe, *Op. cit.*, p. 9, 16 et 17.)

(2) Soit 6.625 fr., la guinée valant environ 26 fr. 50. Reynolds, devenu premier peintre du roi à la mort de Ramsay (août 1784), se trouvait alors au comble de sa fortune. Il savait administrer son talent qui lui rapportait, bon an mal an, plus de 6.000 liv. st. Le prix croissant de ses toiles avait marqué le progrès de sa réputation : en 1755, il ne demandait que 15 guinées d'un portrait ; en 1781, deux cents guinées.

(3) Le portrait peint par Reynolds était de grandeur naturelle. L'on connaît deux copies « en entier » de cette fameuse toile : l'une appartient au duc d'Orléans actuel, l'autre à Miss Pennell qui la tient de son grand-oncle l'Irlandais Wilson Croker (1780-1857), homme politique et écrivain. La toile du Musée Condé, qui a gardé son éclat, est une réduction, peut-être même le point de départ du chef-d'œuvre. Sir Thomas Lawrence la gardait dans son atelier et l'attribuait à Reynolds lui-même. A sa mort, elle fut achetée 40 livr. st. (1.000 fr.) par le peintre Richard Evans qui la céda au duc d'Aumale en août 1856. (Dossier du Musée Condé.)

57.

Mme de Genlis à N. P. Forth.

Je profite du départ de M. de Pont (1), *intendant de Metz pour vous demander, Monsieur, un nouveau service. Il est intéressant pour le sort à venir de Paméla que je la fasse naturaliser dans six semaines et j'ai besoin pour cela de quelques titres qui puissent prouver qu'elle est née anglaise. Le seul qu'on désire et qui me tiendrait lieu de tous les autres, ce serait un certificat de Milord Mansfield qui assurerait que Paméla est née anglaise, fille de la nommée Mary Syms, et cette espèce de certificat aurait telle forme qu'il plairait à Milord, pourvu qu'il fût signé de lui. Ce serait une preuve suffisante car, dans tous les pays du monde, l'attestation d'un grand homme est un titre authentique. Obtenez-moi cette grâce de Milord Mansfield, je vous en conjure, Monsieur, j'y attache le plus grand prix, ce sera une nouvelle obligation que je vous aurai, je la sentirai bien vivement, et il me sera doux de devoir aussi à Milord Mansfield une grâce si intéressante et d'ajouter encore un nouveau sujet de reconnaissance à toute l'admiration que j'ai pour lui* (2).

M. de Pont qui aura l'honneur de vous remettre cette lettre est un homme d'esprit, un magistrat considéré, jouissant d'une grande fortune, dont il fait un noble usage. Je suis amie de sa femme et vous me ferez bien grand plaisir de l'accueillir avec

---

(1) Messire Jean de Pont, chevalier seigneur de Mandreu et de Forges, maître des requêtes, conseiller honoraire au Parlement de Paris, d'abord intendant de Moulins, puis de Rouen, avait épousé en mai 1766 Mlle de la Touche, fille de l'intendant des menus plaisirs du Roi. Il avait assisté Mme de Montesson, comme témoin, pour son mariage secret avec le duc d'Orléans (vendredi 23 avril 1773). Sa femme servait de trait d'union entre « la tantâtre » et Mme de Genlis ; c'est elle qui négocia le mariage de Pulchérie avec le vicomte de Valence. (Genlis, *Mém.* III, 324).

(2) Le contrat de mariage de Paméla avec Edouard Fitz Gerald, contrat passé le 26 décembre 1792 devant Me Dorez, « notaire républicain de la résidence de Tournai en Flandre », fait mention de deux dépositions faites devant « Honorable Guillaume, comte de Mansfield, grand justicier d'Angleterre », toutes deux en date du 25 janvier 1786, qui autorisent la citoyenne Stéphanie-Félicité Ducrest Brulart Sillery à assister Anne-Caroline Stéphanie Syms, âgée de 19 ans environ, connue en France sous le nom de Paméla, native de Fogo, dans l'île de Terre-Neuve, fille de Guillaume Brixey et de Marie Syms.

votre obligeance ordinaire ; il a le plus grand désir de faire connaissance avec vous.

Je vous prie, Monsieur, de me rappeler au souvenir de Mme Forth et du charmant Naghty, et de ne jamais douter des sentiments avec lesquels j'ai l'honneur d'être, Monsieur, votre très humble et très obéissante servante.

DUCREST GENLIS,
ce 12 octobre 1785.

Ayez donc la bonté de me mander ce que je vous dois pour le petit compte de M. Elmsly et à qui je puis ici remettre cet argent ou si je l'enverrai par une occasion, parce que j'en ai de fréquentes. Je n'ai point encore reçu ma caisse de cristaux, et je l'attends avec bien de l'impatience.

A Monsieur Forth,
Portland Place, n° 35 à Londres.

Mr and Mme de Pont are very sorry not to have honour to see Monsieur Forth.

They live in Burry Street, n° 5, près Piccadilly.

58.

LE DUC A N. P. FORTH.

Fontainebleau, ce 14 [*octobre 1785*].

Je suis charmé de recevoir de vos nouvelles, Monsieur, car je trouvais que vous me négligiez un peu. Je vous serais très obligé de me faire passer, le plus tôt que vous pourrez, la copie de mon portrait par une occasion sûre ; je savais déjà que les 250 guinées étaient payées, car M. Perrégaux m'en avait parlé.

Quand le dessin sera fait, je vous prierai de faire porter l'original chez le Prince de Galles en lui faisant dire que je le prie de ne pas oublier qu'il m'a promis le sien (1). *Je ne compte point*

(1) L'original ne fut remis au prince de Galles qu'au printemps suivant. Un billet du futur George IV, daté de Carlton House, mardi 28 mars 1786, donne pour ce audience à N. P. Forth, « dans le cours de la semaine, le jour qu'il lui plaira, entre midi et une heure ». Placé à Carlton House, le por-

aller en Angleterre avant Noël (1), mais j'espère bien avoir le plaisir de vous y voir dans le courant de février et cela en sera un grand pour moi, car vous connaissez ,Monsieur, mon amitié pour vous. Voulez-vous dire bien des choses pour moi à Mme Forth.

59.

Paris, ce 8.

J'ai reçu hier, Monsieur, la seconde lettre que vous m'avez écrite où vous me mandez que vous regarderez comme nulle celle que vous aurez reçue de moi, en réponse à la première, jusqu'à ce que vous ayez une réponse à la seconde. Je me hâte de vous écrire pour confirmer la première réponse et vous prier de la prendre pour bonne et de m'envoyer au plus vite les éclaircissements que je vous demande.

Je vous prie de croire, Monsieur, que je ne me méfie de vous en aucune manière (2), que je compte sur vous et sur votre amitié, mais que je ne traiterai jamais avec qui que ce soit pour des affaires de ce genre, de la manière que vous me proposez dans votre lettre. J'attends votre réponse avec impatience.

---

trait fut endommagé dans l'incendie de 1820 et passa pour détruit. Le duc d'Aumale le retrouva en 1888, restauré tant bien que mal, dans la galerie de Hampton Court.

(1) La mort de son père (18 nov. 1785) et les premiers soins de la lourde succession devaient reculer ce projet de voyage. Devenu duc d'Orléans, Louis-Philippe-Joseph ne reviendra à Londres que le 19 avril 1786.

(2) N. P. Forth était, selon le mot de Maurepas, un « fier Anglais » dont le prince devait ménager la susceptibilité.

TABLE CHRONOLOGIQUE ET ANALYTIQUE DES LETTRES [1]

Le duc de Chartres a N. P. Forth.

1778.

1. *Paris, 14 mai.* — Remercîment pour un envoi de chevaux et de chiens. Sign.

2. *Paris, 27 décembre.* — Pour l'insertion d'une nouvelle dans les journaux les plus à la mode.

1779.

3. *Paris, 3 octobre.* — Demande d'une petite fille brune, jolie, âgée de six ans, qui ne sache pas un mot de français.

4. *Paris, 15 octobre.* — Rappel de la « longue lettre » précédente. Sign.

5. *Paris, 13 décembre.* — Encore la petite fille ; commandes faites à Darwine, le sellier.

1780.

6. *Paris, 12 février.* — Toujours la petite fille : trop de naissance et trop de parents.

7. *Paris, 17 avril.* — Protestation d'amitié et de reconnaissance pour la trouvaille du « petit ange ». Sign.

8. *Paris, 16 mai.* — Demande d'un passeport pour Jean Singleton qui va quérir quatre juments de course. Consultation au sujet d'un pari.

9. *Paris,* 15 *novembre.* — Recommadation pour Vestris ; il réclame l'extrait de baptême de la petit fille et un almanach pour 1781.

1781.

10. *Paris, 2 juin.* — Encore des passeports pour deux palefreniers. Sign.

11. *Paris, 27 juin.* — Il désire faire graver à Londres un dessin de ses filles avec Mme de Genlis, plus un portrait de Mme de Genlis, seule.

12. *Villers-Cotterets, 26 juillet.* — Presser les graveurs.

---

(1) Cette table renvoie simplement aux numéros des lettres.

1782.

13. *Paris, 12 février.* — Changement dans le dessin de la plus grande gravure. Il promet le secret sur la prochaine arrivée de Forth et le remercie des « superbes boucles ».

14. Le duc a Mme Forth, *Paris, 2 avril.* — En échange d'une bassinoire et d'autres jolies choses, il lui annonce un service de porcelaine de Sèvres, d'après les *Oiseaux* de Buffon. Sign.

15. Le duc a N. P. Forth. *Paris, 26 juillet.* — Explication au sujet de son prochain établissement à Londres : un simple pied-à-terre. Demande d'une seconde petite fille pour mars prochain et d'un plan de Londres.

16. *S. l. n. d.* [début d'août]. — Sur la porcelaine et la maison qu'il aimerait mieux louer qu'acheter : espoir de paix prochaine.

17. *Paris, 8 août.* — L'annonce de la paix pour l'hiver lui fait désirer son pied-à-terre. Il lui adresse le marquis Ducrest.

18. *Paris, 15 août.* — Réponse article par article touchant le projet de bail d'une maison dans Portland Place. Sans meubles !

19. *Paris, 18 août.* — Il s'en rapporte absolument à Forth pour les gravures, comme sur toutes autres choses.

20. *St-Leu, 25 août.* — A part les meubles, se déclare enchanté de la maison louée. Amical arrangement avec Forth qui y logera à demeure. Bail sous le nom du comte de Joinville. Rappel des boules et de la seconde petite fille.

21. *S. l. n. d.* [début de septembre]. Sur le changement que Green doit faire, d'après la retouche de Myris, à la gravure de ses filles.

22. *Paris, 4 octobre.* — Encore la porcelaine, la petite fille et les meubles. Questions au sujet d'un pari. Départ pour l'Italie.

23. Mme de Genlis a Forth. *Bellechasse, 10 novembre 1782.* — Occasion pour faire venir la petite fille. Remercîments à M. et à Mme Forth et offre de bons offices. Sign.

24. Le duc a Forth. *Paris, 22 novembre.* — Transmet une lettre de Myris au graveur pour quelques corrections au dessin.

1783.

25. Mme de Genlis a Forth. *Bellechasse, 4 janvier.* — Commisération pour le malheur de la petite fille, recueillie à son intention. Généreux mouvement de Pulchérie, à qui l'enfant était destinée. Pension et secours que la gouvernante assure à la mère de la petite borgne. Sign.

26. Le duc a Forth. *Paris, 6 mars.* — Lettres égarées. Incertitude de ses projets de voyage en Angleterre. Encore la porcelaine.

27. *Paris, 23 avril.* — Prochain séjour de trois semaines à Londres. Demande le secret sur son arrivée, encore incertaine.

28. *S. l., 26 avril.* — Billet à ordre de 60 guinées. Sign.

29. *Londres,* ce vendredi [mai]. — Enchanté de la maison qu'il étrenne : paiement d'estampes.

30. *S. l. n. d.* [Londres, mai]. — Arrangement pour le paiement des mémoires. Commande de lampes.

31. *Paris, 8 août.* — Il le prie d'établir Ducrest dans sa maison.

32. *Idem.* — Lettre de recommandation pour Ducrest.

33. DUCREST A FORTH. *Londres, 14 août.* — Envoi de mémoire sur une affaire : projet de compagnie d'assurances au capital de neuf millions. Droit de commission dont Forth disposerait en faveur des actionnaires qu'il recruterait. Sign.

1784.

34. LE DUC A FORTH. *S. l. n. d.* [Paris, début février 1784]. — Simple billet. Le duc recevra dans ses écuries les deux chevaux de Forth.

35. MME DE GENLIS A MME FORTH. *S. l. n. d.* [Paris, 22 février]. — Elle lui offre la loge du duc de Valois à la Comédie-Française pour le spectacle du lendemain.

36. LE DUC A FORTH. *S l. n.d.* [Paris mars]. — Il le remboursera et le verra sûrement avant son départ ; malentendu au sujet des deux chevaux.

37. *Londres,* [2 avril]. — Compliments sur la tenue de la maison ; la porte des lieux à l'anglaise.

38. MME DE GENLIS A FORTH. *S. l. n. d.* [Bellechasse, fin avril]. — Elle lui adresse un paquet très important pour le prince et le conjure de le faire partir de la manière la plus sûre. Récent malheur de Mme de la Woestine.

39. IDEM. — Remercîments pour l'envoi du paquet.

40. IDEM [printemps de 1784]. — Demande de renseignements précis sur la naissance, les parents et la famille de Paméla.

41. IDEM — Au sujet d'une bonbonnière, cadeau de Paméla à Naghty.

42. LE DUC A FORTH. *Versailles, 19 juin.* — Billet exprès. Commissions données à Howard, le sellier-carrossier.

43. *S. l. 26 juillet.* — Profession de foi. Confiance du prince dans le désintéressement de Forth ; pas d'économies sur le voyage d'affaires.

44. *S. l. n. d.* [sept.]. — Billet d'affaires. Rendez-vous aux vendanges.

45. *Paris, 15 décembre.* — Le prince, moins pressé d'argent que l'année précédente, attendra la baisse du taux. Commissions diverses : aiguilles, estampes, flanelle.

1785.

46. *Paris, 20 janvier.* — Commande de gants pour une dame ; sa prochaine arrivée à Londres.

47. *Paris, 31 janvier.* — Regrets de ne pouvoir loger Mme Forth durant son séjour. Questions d'installation. Laquais de place ; charbon.

48. *Paris, 3 février.* — Il sera à Londres le 11 ou 12 au plus tard. Nouveaux regrets à l'égard de Mme Forth.

49. Mme de Genlis a Forth. *Bellechasse, 11 février.* — Elle s'informe de la santé de Mme Forth qu'elle n'a pu fréquenter à son gré. Sign.

50. Le duc a Forth. *Eu, 15* [juin]. — Prochain départ de Mme de Genlis pour Londres où elle ne veut voir personne. Commissions et mémoires.

51. *Paris, 16 juillet.* — S'informe des commandes faites à Parker et Howard. Réforme du prince de Galles ; cours des actions des Indes. Séjour à Brighton à la fin du mois. Ordre à Hammersley de payer les chevaux de carrosse au prince de Galles. Sign. initiales.

52. *Brighton, lundi* [25 juillet]. — Remercîments à M. et à Mme Forth des soins qu'ils ont pris de Mme de Genlis. Avis à Hammersley. Règlement de comptes.

53. Mme de Genlis a Forth. *St-Leu, 30 juillet.* — Courage du « gouverneur » dans la tempête. Un oubli de Myris. Assurances de gratitude. Sign.

54. Le duc a Forth. *Brighton, 31 juillet.* — N'ira point à Londres. Avis à Tattersall.

55. *Paris, 14 août.* — Regrets à Lord Mansfield. Recommandations au sujet de son portrait par Reynolds. Diverses commissions : pilules, chapeaux, caisse de Mme de Genlis.

56. *Paris, 27 août.* — Etablit un homme à demeure dans sa maison de Londres pour l'achat de chevaux de carrosse. Exigence de Reynolds : copie et gravure du portrait. Sign. initiales.

57. Mme de Genlis a Forth. *S. l. n. d., 12 octobre.* — Sollicite un certificat de lord Mansfield afin de faire naturaliser Paméla. Recommandation pour M. de Pont, porteur de la lettre. Petite dette. Sign.

58. Le duc a Forth. *Fontainebleau, 14* [octobre]. — Lui envoyer la copie de son portrait et faire porter l'original chez le prince de Galles.

59. *Paris, 8, s. d.* — De sa façon de traiter en affaires.

UNE EXPÉDITION DIPLOMATIQUE ET MILITAIRE

LA TOUCHE TRÉVILLE A NAPLES

CHAPITRE IV.

Séjour forcé a Naples.

La mer allait offrir à La Touche, bien malgré lui, tout le loisir de descendre à Naples.

Quatre jours après son départ, il se retrouvait dans le golfe, obligé de demander asile pour son vaisseau à ce même gouvernement auquel il venait de faire une sommation si hautaine. Une tempête violente avait dispersé la division navale, et laissé les seuls vaisseaux « l'Entreprenant » et le « Scipion » auprès du « Languedoc » désemparé.

« Je ne devais pas m'attendre, — écrivit La Touche à » Monge, dès qu'il fut à portée de quelque vaisseau en par- » tance, — à dater cette lettre du Golfe de Naples et une précé- » dente que vous avez sans doute reçue par le citoyen Belle- » ville ne devait pas vous y préparer... Dans la journée du ven- » dredi, il se déclare un coup de vent O.-N.-O., rare dans ces » mers. La mer s'élève considérablement et fatigue tellement le » Languedoc qu'à minuit je dématai du mât de misaine et peu » après du grand mât et du mât d'artimon. Le vaisseau s'ou- » vrait de toutes parts... Je me trouvai dans la position la plus » critique, combattu entre la répugnance de venir chercher du

» secours à Naples (seul endroit de la côte qui pût m'en four-
» nir dans ma situation), et le désir d'aller en Sardaigne où
» j'aurais pu être secouru par les vaisseaux de l'escadre du con-
» tre-amiral Truguet. Le vent qui s'est levé avec violence hier
» matin de la partie du Sud-Ouest ne m'a laissé que la ressource
» de la relâche du Golfe de Naples. »

L'armement du vaisseau le « Languedoc » à Brest s'était fait, comme nous l'avons déjà dit, en l'absence de La Touche. Déjà, dans des manœuvres moins périlleuses, on avait vu fréquemment les cordages se rompre et le bâtiment menacer ruine.

L'épreuve de la tempête à laquelle le vaisseau se révélait incapable de résister ne démontrait que trop évidemment des faits reconnus par l'état-major et les matelots. On l'avait chargé « du rebut de tous les équipages des vaisseaux en armement. » La Touche mêle à son récit des récriminations violentes contre « l'aristocratie la plus insigne (ce mot doit signifier remarquabe par sa perfidie) et la plus mal intentionnée qui souhaitait de le faire repentir d'avoir accepté un commandement avant le 10 août... sans avoir les intentions perverses de ceux qui alors les distribuaient. »

La Touche Tréville va même jusqu'à comparer cet échec aux échecs qu'avaient éprouvés les troupes de terre devant Lille et Tournai et accuse le parti contre-révolutionnaire d'avoir préparé ce désastre, comme il préparera plus tard la catastrophe de Cagliari.

On comprend l'exaspération de La Touche placé pour commander une flotte sur un vaisseau qui ne pouvait tenir la mer. Cependant l'ardeur des récriminations spontanées semble bien s'accompagner d'un désir très grand de passer pour une victime des aristocrates, afin de paraître avoir rompu plus manifestement avec eux.

Bon chef et bon marin, La Touche déplore son quasi naufrage; mais il trouve une consolation politique assez douce pour son zèle et son ambition à découvrir et à faire découvrir que des amis de l'ancien régime ont associé le nom de La Touche à leur haine de la Révolution.

Gardant avec lui « l'Entreprenant », pour le secourir et le remorquer au besoin, La Touche expédia « le Scipion » en Sardaigne avec une lettre et la copie de toutes les pièces de l'*Affaire de Naples*, à rendre à Truguet. La Touche avait du reste fixé Cagliari, comme point de ralliement à toutes ses unités, en cas de dispersion. La lettre contenait le récit fidèle des événements et l'explication du dernier retard ; mais La Touche se plaignait à Truguet d'avoir été écarté pendant le séjour de Gênes de toutes les délibérations, tandis que l'Amiral, se confiant, sans réserve, à Naillac, s'était laissé dérober son secret. « Ah ! Tru-
» guet ! vous n'avez pas répondu à mon amitié pour vous !...
» Vous avez préféré un homme qui n'a sûrement pas ma loyauté...
» Je me propose de renoncer au service, comme je l'avais fait
» déjà si on ne juge pas à propos de m'employer en chef
» dans une autre partie de celle où vous commanderez. »

On rencontre, dans les rapports des deux officiers, un mélange de sympathie et d'aigreur. Au fond, ce sont des marins qui s'estiment, mais que leur carrière commune a malencontreusement placés sur la route l'un de l'autre et condamnés à une rivalité d'ambitions. C'est le prélude de la scission définitive qui se produira, lorsque Truguet, nommé ministre, refusera les services de La Touche.

D'abord dirigé sur Baye, le « Languedoc » fut assailli par un nouvel orage, qui menaça de le jeter sur la pointe de l'île de Caprée. Il fallut se résoudre à mouiller devant Naples même Le mauvais temps ne permit pas au vaisseau désemparé de quitter le mouillage de la rade avant le 29. Ce jour-là seulement il put entrer dans le port.

Cependant La Touche avait averti Makau, dès le 23 décembre, alors qu'il espérait encore parvenir à Baye, séjour plus calme et plus favorable au maintien de la discipline.

« Le « Languedoc », fidèle à ses anciennes habitudes, a démâté de tous ses mâts... Voilà l'état dans lequel je vous arrive et comme je n'ai nullement l'air d'un triomphateur, je vais me réléguer à Baye... » Makau était prié de négocier l'achat d'une mâture et de diverses pièces au gouvernement. Pour ne pas

compromettre la situation diplomatique de la cour, La Touche proposait au Gouvernement de vendre à un particulier la mâture que les Français rachèteraient ensuite. Circonlocutions et ménagements superflus ! La cour de Naples prévint les moindes scrupules par l'empressement sans réserves qu'elle mit à faire offrir des secours. Déjà le 24 on informait La Touche qu'il pouvait compter sur Naples. Le 25, le roi tenait à la disposition des français « la mâture » d'un vaisseau de 74 canons, car il n'en possédait point pour un vaisseau de 80, que mesurait le « Languedoc ». On pouvait donc, sans arrière pensée, demeurer à Naples le temps nécessaire à une réparation sommaire et provisoire, quoique importante du vaisseau.

« Je ne dois pas vous laisser ignorer, écrit La Touche, à » Monge, le 31 décembre, combien la marine de Naples s'em» presse à me fournir tous les secours qui sont en son pouvoir, » je n'éprouverais pas plus de soins, d'attention et de préve» nance dans un port de la République. Le commissaire de la » marine, Monsieur de Fatiguera, qui a servi en France, pen» dant la dernière guerre, m'a particulièrement témoigné com» bien il était heureux d'avoir une occasion de prouver la re» connaissance qu'il conserve des procédés qu'il a éprouvés des » Français pendant qu'il y était (sic)... Jusqu'ici tout se passe » très bien ; j'ai exhorté les équipages des deux vaisseaux à » démentir par leur conduite à terre les calomnies que les en» nemis de notre liberté avaient répandues contre eux en les » représentant comme des gens qui n'avaient aucun respect pour » les religions, les lois et les convenances des peuples. Je leur » ai fait sentir que par la manière dont ils se conduiraient ils » feraient plus pour le triomphe de notre cause que les canons » de toute une armée... Je dois vous prévenir que les partisans » de la République française sont ici en grand nombre et qu'ils » le sont parce qu'ils ne doutent pas qu'il ne surpasse bientôt » ceux du régime absolu (sic) dans lequel gémit ce beau pays. »

Or, ce régime absolu ne cessa point d'entourer La Touche Tréville de ses prévenances et de laisser toutes ressources à la disposition des marins français pour le radoubage du vaisseau.

La Touche se trouvait ainsi forcé de vivre dans une sorte d'équivoque pénible à son ambition : passer pour un ami du roi de Naples ou perdre, en ne le ménageant point, le bénéfice de son hospitalité. Conserver pendant un mois une attitude neutre apparaissait d'une difficulté extrême chez un soldat de la République et ne laissait entrevoir que de dangereux résultats. En France, La Touche serait traité de timide. A Naples, le ministre Acton, la cour ou les émigrés, se méprenant sur ses intentions, tenteraient peut-être de le compromettre. Il choisit un procédé, préconisé plus tard par Talleyrand, non dans sa vie, mais dans ses négociations : agir avec franchise dans une voie constante et bien déterminée. Il fut et ne cessa de demeurer ce qu'on nommait alors un « *patriote* », c'est-à-dire un républicain de France qui se glorifiait de porter haut les idées nouvelles. Vis-à-vis de la cour de Naples, il ne sortit jamais de son caractère officiel de marin de la République, touché d'une hospitalité loyale. Il recevait au nom de son gouvernement toutes les marques d'attention dont il était l'objet et n'avait de la sorte à manifester qu'une reconnaissance officielle.

Il fit plus, il voulut même profiter de ses rapports cordiaux avec Naples pour servir les intérêts commerciaux et militaires de la République. Il songea dès lors à préparer un traité d'alliance. Plus tard, rentré en France, il s'offrit au *Comité de Salut public* pour aller négocier ce traité avec Naples. Acton s'épuisait en vains efforts pour donner au royaume une marine capable de le défendre. Le pays ne possédait point en hommes et en argent des ressources suffisantes. « Du moment donc qu'il
» serait assuré de notre alliance, se reposant sur les engage-
» ments que nous prendrions de mettre Naples à l'abri des in-
» sultes maritimes qu'elle a tant de fois éprouvées, le mi-
» nistre Acton abandonnerait toute idée de vouloir figurer parmi
» les puissances navales et ferait passer à une marine alliée et
» devenue protectrice tous les objets propres à la construction
» et à l'équipement des vaisseaux de ligne auxquels il renon-
» cerait... »

Or, suivant La Touche « le royaume de Naples » offrait « des

» ressources immenses pour l'approvisionnement de la marine » en bois de construction de la meilleure qualité et de la plus » belle proportion. » Ainsi l'on assurait aux cultivateurs napolitains « l'espoir d'exporter pour une marine puissante » et l'on allégeait d'un fardeau le sol de la France « qui ne peut produire » les ressources nécessaires à la marine sans nuire aux autres » cultures. » La Touche jugeait que les productions de Naples étaient « en telles quantités que le port de Toulon pouvait s'ap- » provisionner entièrement par cette voie ».

La Touche n'envisageait pas les seuls avantages militaires de ce traité. Ses vues s'étendaient jusqu'aux intérêts de la vie pacifique dont il savait ne pas méconnaître la portée plus grande : « A ces avantages brillants, viennent se joindre d'autres que » les circonstances peuvent rendre plus précieux par leur uti- » lité, je veux parler d'assurer à nos départements du midi des » moyens de subsistance en telle abondance qu'il pourrait y » faire participer la partie de la République qui éprouverait » des besoins, en ouvrant les greniers de la Sicile et les diri- » geant uniquement vers nous, il me sera facile d'établir des » approvisionnements qui, en moins de trois mois, feraient pas- » ser le superflu que cette île constamment fertile consacre à » l'exportation. »

Le projet de La Touche n'aboutit point. Il n'a jamais existé de traité de commerce entre la France et Naples.

Pendant son séjour forcé dans le royaume des deux Siciles, La Touche tenait avec juste raison, à utiliser pour le bien du pays les connaissances qu'il était en train d'acquérir.

Mais, ne voulant point séparer des intérêts nationaux le nouvel idéal qu'il servait, il s'efforça d'entraîner Acton, de l'alliance commerciale à l'alliance militaire offensive. « Ce même » ministre Acton, en contractant avec la République française » se rendra avec d'autant plus de facilité aux propositions qui » peuvent lui être faites de nouveau par moi de nous aider » de 60 à 80 chaloupes canonières à l'aide desquelles je lui avais » proposé (pendant le second séjour à Naples) de remonter le

» Tibre et porter au sein de Rome même une force suffisante » pour renverser le siège du Lama des chrétiens. »

Ici, comme en plusieurs autres endroits, La Touche se déclare franchement contre la politique du clergé romain, avec une sincérité qui semble beaucoup plus profonde que sa haine de l'Ancien régime. D'ailleurs un certain scepticisme religieux qui s'augmenta bientôt de la haine contre l'Eglise, considérée à tort ou à raison comme la cheville ouvrière de toutes les oppositions aux idées nouvelles, était le propre d'un bon nombre d'hommes de cette époque. Ils se rallièrent volontiers à des gouvernements fort divers mais demeurèrent toujours les voltairiens de la première heure, étrangers sinon hostiles aux convictions et aux pratiques chrétiennes.

La Touche, toutes les fois qu'il parle de l'Eglise, s'affirme, sans arrière pensée, comme un ennemi des prêtres.

En de telles dispositions d'esprit, il ne pouvait être qu'exaspéré par les troubles qui se produisirent à Rome en janvier 93 et qui aboutirent au meurtre de Basseville. « Nicolas Jean Hugau » dit de Basseville, s'était lancé avec ardeur dans le mouvement » révolutionnaire. Il avait publié des mémoires sur la révolu- » tion de France (1790). Le Brun le fit nommer secrétaire de » légation à Naples. Dix jours après son arrivée, il demandait » une légation. Envoyé en mission officieuse à Rome, il ne réus- » sit qu'à susciter une manifestation de la populace qui le » massacra. »

L'événement se produisit le 13 janvier. C'est quand il fut informé de ce fait que La Touche, pour aller porter à Rome une prompte vengeance, rechercha auprès d'Acton les moyens d'organiser une expédition.

La Touche a beau faire valoir l'occasion « de faire rendre au » gouvernement napolitain les terres usurpées par le succes- » seur de saint Pierre et de délivrer à jamais le royaume des » Deux-Siciles des redevances humiliantes auxquelles il est » soumis. » Acton ne croit pas pouvoir contrarier les préjugés » religieux sous lesquels gémit encore le peuple de ce beau » pays. »

Le citoyen Flotte, second du « Languedoc », qui accompagnait Basseville à Rome, avait couru lui-même de grands périls. Dès son retour, La Touche l'envoya auprès du ministre de la marine à Paris, avec un laisser-passer. Flotte était porteur d'une lettre d'introduction, où La Touche exprimait la nécessité de mettre à la disposition du gouvernement un témoin de cette « scène d'horreur » et regrettait amèrement de « n'avoir aucun moyen d'exercer sa soif de vengeance ».

« C'est donc avec bien de la peine que je vais quitter ces » côtes sans avoir pu commettre envers le Pape des hostilités » qui ne devraient cesser qu'après l'anéantissement de sa puis- » sance temporelle en Italie, en laissant à la raison le soin de » faire justice de la spirituelle. »

Ainsi tout en entretenant des relations cordiales et suivies avec le gouvernement de Naples, La Touche demeurait un champion ardent des idées nouvelles. S'ils le virent se rendre au palais pour être présenté au roi, les napolitains n'eurent pas lieu d'exagérer le sens de cette démarche. La cocarde tricolore à la boutonnière de la Touche était le symbole exact des idées répandues dans ses propos. Les uns et les autres se trouvaient d'accord sur ce point, les sans-culotte de Naples, pour célébrer La Touche avec enthousiasme, et les royalistes, pour l'accabler de leurs pamphlets.

La Touche avait préparé une adresse au peuple de Naples, qu'il devait faire répandre dans la ville, pour le cas où la Cour aurait voulu lui tenir tête. Il protestait de ses sentiments fraternels à l'égard des Napolitains, dépeignait Acton sous de sombres couleurs et le réclamait comme sujet français, parce qu'il était né en France. Devant les circonstances tout à fait imprévues et l'attitude amicale du gouvernement, La Touche assurément ne dut pas faire usage de sa proclamation. Toutefois, nous ne pouvons douter, que, par un moyen détourné, le texte n'en fut connu des Napolitains quand nous avons devant les yeux une traduction italienne, et *plusieurs réponses*, en français et en italien, faites par des partis d'opinions diverses à cette proclamation.

Une même ardeur dans la louange et dans le blâme, des injures à l'adresse de La Touche ou de ses ennemis, un même style emphatique et prolixe caractérisent ces écrits où se mêlent parfois des sonnets et des hymnes. Quelques-unes sont des dédicaces, annonçant des présents de fruits très en honneur à cette époque, où les luttes sanglantes s'entremêlaient aux pastorales. Voici quelques pièces caractéristiques.

« Les Français libres aux braves Napolitain,

» Frères et Amis,

» Nous vous apportons la paix, nous aimons les peuples, nous » connaissons leurs droits, nous venons demander réparation » des insultes commises envers la République française, non par » vous, généreux Napolitains, non par votre roi, qui vous chérit et que vous aimez, mais par un ministre perfide qui a » abusé de sa confiance, en compromettant sa dignité et votre » sûreté ; c'est Acton, c'est ce français ingrat et transfuge que » nous venons réclamer, c'est lui seul qui est coupable, lui » seul qu'il faut punir ; c'est un importeur qui a osé calomnier l'ambassadeur français près la Porte ottomane, nous » exigeons qu'il soit conduit en France pour y rester en ôtage » jusqu'à ce que notre envoyé ait été reçu honorablement par » le sultan des Turcs.

» C'est comme vos frères, vos amis, braves Napolitains, que » les Français vous engagent à conjurer votre roi, de remettre » à l'amiral français cet ennemi du repos des deux peuples.

» S'il s'y refusait, il aurait à se reprocher la ruine de sa » capitale ; la mort et la désolation qu'accompagnerait le feu » de douze cents canons, dix mortiers qui, en quatre heures, renverseraient vos édifices, détruiraient votre marine, et ces » chef-d'œuvre de l'art et de l'antiquité qui attirent chez vous » tant d'étrangers ; jugez de nos regrets, frères et amis, d'en » venir à de pareilles extrémités par le soin que nous prenons » de détourner la vengeance de vous, de vos propriétés, pour ne » la faire tomber que sur l'homme coupable qui l'a provoquée, » demandez donc, insistez pour vous, pour votre roi qu'Acton

» nous soit remis à l'instant, une union durable s'établisse en-
» tre les deux peuples faits pour s'estimer et s'aimer à jamais. »

« Citoyen Amiral,

« Ne soyez pas étonné si dans le bout de l'Italie vous trou-
» vez des patriotes, lorsqu'il s'agit de la liberté, on en trouverait
» même à Constantinople. Je suis Français du moment que les
» Français sont libres. Mon état ne m'a jamais fourni l'occasion
» d'en donner un témoignage : vous m'en présentez l'occasion.
» Je vous offre ces productions, elles vous prouveront mes sen-
» timents que je partage avec mes concitoyens dont je suis
» l'organe. Je ne crois pas pouvoir mieux servir la Républi-
» que, qu'en montrant à une nation éclairée ce trait d'entou-
» siasme (sic), produit par la vraie Philosophie. L'amour de la
» liberté immobilisa les Spartes aux Thermopiles ; vos vertus et
» vos soldats triompheront. Heureux si je pouvais partager vos
» dangers et vos lauriers, l'éclat de vos lumières a pénétré dans
» le chaos de l'ignorance et j'en suis ébloui.

B. C.

» Naples, le 26 de 1793. »

Hymne (Traduit de l'Italien).

I.

Le ciel serein et calme
La mer tranquille et lente
O citoyens, vous invitent
A donner les voiles au vent
Allons, sous d'aussi heureux présages
Réveillez-vous enfin, Sardes,
Et pour délivrer l'Italie
N'allez pas à d'autres partis !

II.

Le vent agite vos enseignes
Allez fidèles argonautes
Allez mériter la gloire

Qui vous attend aux rivages de Rome
Ils ne sont plus sur terre
Les Scipions, les Coriolans
Vous trouverez les Honteux
Clodius et les Séjan.

III.

L'horrible despotisme,
La trahison, l'orgueil
Ont remplacé depuis longtemps
La gloire romaine
Au fer des Macédoniens
A fait place l'or de l'Asie
Que l'orgueilleux Vatican
Cède à un peuple libre.

IV.

Au devant des dangers
Allez défier le sort
Qui tombe pour la Patrie
Echappe à l'oubli de la mort
Et toi, nouveau Thésée,
Heureux La Touche,
A qui le destin a confié
Un si noble travail.

V.

Courage, que si le ciel me défend
De verser avec toi mes sueurs
Il ne m'empêchera pas de célébrer
Tes nouveaux lauriers
Comme on voit des héros
Qui ont illustré le monde
L'image célèbre au Panthéon,
On verra tes gestes dans mes vers.

B. C.

« Citoyen Aillaud je vous inclus cette lettre pour le citoyen
» La Touche, faites-la lui parvenir au plus tôt elle contient un
» avis nécessaire pour lui d'un homme qui lui rend justice.

» Le citoyen N. N. »

« Citoyen La Touche, je t'envoye ce papier en réponse aux
» billets dont tu voulois aux lieux de boulets te servir contre
» Naples, j'envie l'auteur de la pièce, il a répondu comme nous
» désirions à cet inique écrit. Si ce sont là tes armes, tu es en
» vérité bien éloigné de ressembler aux Romains que tu cher-
» ches ridiculeusement à singer, mais, puisque j'ai pris la plume,
» je veux te parler avec cette liberté et égalité que tu appelles
» tes maximes. Je ne te parlerai point de ton pays, ni de ta
» nation. J'en abhore le nom et les rapports, qu'on y fasse ce
» que l'on veut, la fin prouvera mieux que des paroles, le ré-
» sultat de tant d'horreurs et de nouveautés. Venons à ta con-
» duite. Tu viens à Naples jouer l'audacieux et à ton précipité
» départ tu répands des billets pour révolter le pays, tu en
» écris aux ministres étrangers, que cette action mon cher
» citoyen t'a rendue et bien complètement méprisable ! Sache
» que tu emportes la haine de quatre cent mille citoyens de
» Naples. Ton retour un peu male (sic) en ordre à la vérité, a
» fait une sensible peine à tous les êtres raisonnables, et a excité
» un mépris profond dans les autres. Eh bien ! je dois te dire
» que ce même ministre que tu voulais emporter, quoique ton
» insolent écrit n'ai pas osé le prononcer, et que tu ne l'ai
» (sic) dit que sous le masque, et après coup. Sache donc que tu
» dois la vie à ce même homme, la mort était sûre, elle étoit
» décidée et depuis longtemps t'auroit déjà frappée. Mais cet
» homme a soigné, veillé, ordonné, employé, enfin toute son
» influence, pour te sauver, car te voyant reparoitre, il étoit as-
» suré, qu'on pensoit résolument, à te faire mordre la poussière,
» comme les Romains l'ont fait au défroqué Basseville, tu le mé-
» ritois plus encore, et ne dois, je te le répète, ton existence
qu'à cet homme qui a autant de vertus, que toi de vices. Dis-
» moi que signifie ton tranquille séjour à Naples, éloigné pen-

» dant si longtemps de ton escadre, est-ce par espoir de sé-
» duire nos habitants ? tu te trompes fort, ta séduction pour-
» rait entraîner quelques mauvais sujets, et les rendre malheu-
» reux, mais elle ne fera jamais effet sur une nation, qui abhore
» la tienne, et ses principes. Ou confesse-moi plutôt ? tu ne te
» souciois point des boulets de Cagliari, et fidèle aux principes
» de sécurité que t'apprit à Ouessant ton scélérat Principal,
» tu préfferas d'attendre yci tranquillement, et de promener
» ton insolente figure à Naples, il est certain que pour un
» amiral chargé d'envahir la Sardaigne, l'Etat du Pape..., et
» forcer les Dardanelles pour prendre la Crimée..., c'est per-
» dre yci son temps bien inutilement. Si je voulois te faire l'énu-
» mération des idées que tu nous inspires, je ne finirois pas. Je
» t'assure donc le mépris le mieux senti, en te rappellant pour
» ta honte que tù dois la vie, au même ministre Acton que tu
» cherchois à perdre.

« Quand à moi je suis un citoyen de Naples tu peux me cher-
» cher si tu veux, mais je t'annonce que tu me trouveras diffi-
» cilement, et qu'en tout cas, tu ne pourras me réclamer, toi
» ni ta Nation, j'ai évité de rencontrer ton odieuse figure, crai-
» gnant qu'elle ne me fit oublier la défense de t'envoier aux En-
» fers. Enfin, j'ai joui de ton privilège en te parlant librement.
» Ne conte plus sur Naples, ny d'y inspirer tes infâmes séduc-
» tions, tout s'y oppose, et tes scéleratesses nationales, d'irré-
» ligion, meurtres, assassinats, manque de tout ordre, et sûreté
» sont bien conus, et soigneusement relevés par le Publique.
» Pars donc au plus tôt, ne retourne jamais, car en Frères Amy
» et Citoyen je t'annonce que tu ne sortirois peut-être, plus aussi
» heureusement une autre fois. Adieu, règle sur cet avis ta con-
» duite.

» Un des quatre cent mille citoyens de Naples.

» Ne fais point de bruit pour cette lettre, comme font tou-
» jours les laches, car je t'en préviens si tu en fais, elle sera
» imprimée et publiée. »

Voici encore quelques titres de ces pièces, toutes intéressantes, par l'état d'esprit qu'elles révèlent, et assez typiques par l'emphase de leur style, mais que leur longueur ne nous permet pas de citer in-extenso :

« L'orateur de la députation des Patriotes de Naples :
» Vous avez devant vous, cher citoyen général, une députa-
» tion des patriotes, tirés de toutes les classes civiles de Na-
» ples..., etc... »
» Les Braves Napolitains (ce titre de la proclamation fran-
» çaise est retourné ironiquement), aux Français soi-disant li-
» bres :
» Mauvais frères et peu sincères amis,
» Vous nous portez la paix, dites-vous, vous pouviez vous
» épargner la peine de venir de si loin pour nous donner une
» chose dont nous jouissons depuis si longtemps... etc. »

« A l'estimable Général La Touche, le bien aimé et sincère-
» ment chéri des sans-culotte de Naples... etc. »

Enfin voici la péroraison d'un discours engageant les Français à marcher contre le Pape :

« Qu'on opprime cette formidable puissance qui, contre la
» défense de son fondateur, parvint à usurper à César ce qui
» était à César. L'ombre non encore vengée de Basseville vous
» demande, oh ! Français, dans votre éclatante vengeance une
» lumineuse attestation de votre reconnaissance.
» Il tomba victime de la trahison pontificale, mais grâce à
» vous, il se relèvera rédempteur de la liberté humaine. Le sang
» de Lucrèce a servi de base au Capitole, que celui de Basse-
» ville en serve à la vérité !... »

Pendant que La Touche s'évertuait à tirer profit de son séjour dont il envoyait au ministère un compte rendu fidèle, il demeurait sans ordres et sans nouvelles de Paris. Truguet le fit visiter par la frégate la « Fortune » pour lui apprendre la réunion

des vaisseaux dispersés, sous le pavillon amiral, en Sardaigne, à l'exception du « Vengeur » obligé de s'arrêter à Ajaccio. Truguet annonçait aussi la prise des îles Saint-Pierre et d'Antioche et déclarait se préparer à l'attaque de Cagliari pour le 18 janvier. La frégate « la fortune » retourna vers Truguet avec les dépêches de La Touche Tréville et du ministre de France.

Cependant, le gouvernement ne se désintéressait pas du vaisseau « le Languedoc ». Il expédiait au commandant d'importants courriers qui, par un retard et des détours singuliers, ne rejoignirent La Touche qu'après son retour à Toulon.

Le ministre, instruit du revirement produit à Naples et craignant des complications, ordonnait à La Touche de suspendre les opérations s'il en était temps encore et de rejoindre Truguet.

« Consolez-vous et recevez le brevet de contre-amiral, ajoutait » Monge, que je vous envoie, non comme une récompense, » mais comme une justice que je souhaitais pouvoir vous ren» dre depuis longtemps. Cependant le bien du service exige » que vous continuiez de servir sous les ordres du contre-ami» ral Truguet, avec lequel je vous recommande de tout em» ployer pour vivre dans la meilleure intelligence possible. »

Dans une autre lettre, Monge ayant appris l'heureuse issue de la mission, félicitait La Touche chaudement. Venait ensuite, après la nouvelle de la tempête et du retour forcé à Naples, un dernier courrier avec ordre de ramener directement le « Languedoc » à Toulon, de faire monter l'équipage sur le « Sansculotte », et d'aller joindre Truguet en Sardaigne.

Le mercredi, 30 janvier, le « Languedoc » se trouvait remis en état. Tous les hommes étaient retournés à bord. La Touche, ignorant les instructions précédentes, ignorant aussi sa nomination, se hâta de mettre le cap vers Cagliari pour aller rejoindre son chef.

CONCLUSION.

La Touche en Sardaigne. *Son retour.*

Cette fois la traversée ne fut troublée par aucun incident. Parti de Naples, le 30 janvier 1793, le « Languedoc », toujours escorté de l' « Entreprenant », arriva le 7 février devant Cagliari.

L'escadre se trouvait au mouillage dans la baie, sous la ville, à une certaine distance, afin d'éviter les canons du fort Saint-Elier. La Touche dépêcha un canot vers le vaisseau amiral pour rendre compte de son arrivée.

Le lendemain, il fut empêché de se rendre à bord par un coup de vent qui suspendit, pendant un jour, toute communication avce les vaisseaux. Le samedi, 9 février, La Touche se présentait à Truguet. Il apprenait qu'on avait dû retarder l'attaque de Cagliari, parce qu'une partie seulement des troupes de terre était arrivée. Un convoi parti de Marseille, sous l'escorte du vaisseau « Le Commerce de Bordeaux » avait été dispersé par un coup de vent. La garde nationale d'Ajaccio, en refusant de s'embarquer, avait aussi contribué au retard.

Nous avons vu que La Touche eut seulement à son retour le courrier de Monge entre les mains. Ce fut de Truguet qu'il apprit sa nomination au grade de contre-amiral. Il devait néanmoins continuer à commander en sous-ordre jusqu'à la fin de l'expédition, comme lieutenant de Truguet. Son rôle devient ici nécessairement secondaire, bien que son chef lui ait marqué la plus entière confiance et se soit beaucoup appuyé sur lui. Les ordres écrits que La Touche reçoit de Truguet révèlent une sorte d'association dans le commandement, un grand soin mis par le chef à faire agréer, plutôt qu'à imposer ses vues.

On débarquait les troupes le 14 dans la baie de Salines sous la protection du canon des vaisseaux. Le général Casabianca qui commandait les troupes de terre devait attaquer Cagliari de concert avec l'amiral Truguet, tandis que La Touche opèrerait

une contre-attaque du côté du fort Saint-Elier. Des engagements partiels se produisirent entre quelques vaisseaux et les forts ennemis. Il y eut quelques hommes hors de combat et le capitaine du Thémistocle fut blessé à mort (19 février. Journal de bord.)

Mais tout à coup La Touche apprend qu'une panique générale a paralysé l'armée de terre. L'armée « avait rega-
» gné dans la plus grande confusion les lieux où elle
» s'était débarquée, elle demandait avec insistance à re-
» venir à bord des vaisseaux malgré l'impossibilité physique,
» vu l'état de la mer, de les envoyer chercher par les embarca-
» tions... Leur frayeur et leur délire, écrit La Touche, était au
» point qu'ils avaient été jusqu'à refuser les vivres qu'on avait
» offert de leur envoyer, espérant sans doute forcer par là de
» les rembarquer. Il paraît que, la nuit qui a suivi son débarque-
» ment, elle s'est fusillée entre elle. Elle s'obstine à mourir de
» faim sur le rivage, plutôt que d'aller chercher des vivres à
» plusieurs villages à une demie-lieue d'elle et qui sont sans
» aucune espèce de défense. »

L'on peut juger de la gravité de la situation par une lettre de Truguet à son collègue La Touche, et par une proclamation qu'il lança « aux troupes de ligne et gardes nationales ».

« A bord du « Tonnant » le 15 février 1793
» l'an 2e de la République.

» Le contre-amiral Truguet aux troupes de ligne et
» gardes nationales.

» Citoyens, en renonçant à des succès, ne renonçons ni à
» notre sûreté ni à notre honneur. Ecoutez la voix d'un amiral
» patriote qui a tout fait pour contribuer à votre gloire et qui
» gémit de votre découragement. Vous trouverez ailleurs des lau-
» riers à cueillir, mais du moins, en quittant le rivage de Cagliari,
» emportons la certitude d'être encore dignes de l'estime de
» nos concitoyens. Vous désirez vous embarquer ! Hé bien, je
» souscris à ce vœu puisqu'il a été accueilli par tous les chefs,
» mais songez, citoyens, que le temps qu'il fait ne permet pas

» de seconder à cet égard votre envie. Les marins vont faire l'im-
» possible pour vous ramener sur vos vaisseaux respectifs,
» mais s'ils ne le peuvent aujourd'hui, ils le pourront ce soir,
» cette nuit, enfin au premier beau temps, ne renoncez donc pas
» à recevoir les vivres que je vous envoie, c'est à ce secours que
» vous devrez l'existence, et les moyens de vous défendre con-
» tre l'ennemi. Faut-il donc que je vous supplie d'accepter le
» secours que je vous envoie.

» Conservez le courage, comptez sur notre zèle, nous sommes
» vos frères, vos amis, ne vous livrez point au découragement,
» au nom sacré de la Patrie. »

Il fallait qu'un chef éprouvât le sentiment d'une responsabilité bien lourde et considérât comme parvenu à son extrême limite l'état d'affolement des esprits pour s'adresser à des soldats révoltés sur un ton voisin de la supplication.

On comprend avec peine ce découragement complet de la part de troupes qui ne souffraient d'aucunes privations sérieuses et qui n'avaient affronté aucun combat.

Peut-être la trahison s'était-elle glissée dans les rangs ; peut-être certains meneurs avaient-ils été soudoyés ? Ou bien les jeunes volontaires marseillais, très inexpérimentés, avaient-ils éprouvé une impression de solitude et d'abandon, de fuite impossible en se voyant débarqués sur un rivage ennemi.

Les chefs durent presque aussitôt renoncer à ramener l'armée à son devoir. Il fallut lui promettre de la rembarquer ; on eut même beaucoup de peine à lui persuader qu'on devait attendre un temps favorable.

L'expédition avait ainsi lamentablement échoué. La Touche n'avait pu, à son grand regret, qu'être le spectateur impuissant de cette déroute.

Désormais il ne s'agissait plus que d'opérer sans encombre le rembarquement et le retour des troupes inutiles.

Dans cette épreuve et ces difficultés, les deux amiraux semblent avoir sincèremnt écarté leurs rivalités personnelles, avoir uni leurs efforts pour sauver l'armée.

La correspondance qu'ils échangeaient d'un vaisseau à l'autre, révèle entre eux une cordialité vraie dans une situation malheureuse.

En voici un exemple :

« Le 19 février 1793.

» Je vous remercie, général, des avis que votre patriotisme
» vous dicte ; autrefois, j'aurais cru les devoir à un sentiment
» plus particulier, mais l'avenir détruira, j'espère, des trames
» dont nous sommes peut-être vous et moi les victimes.

» Vos projets sont précisément les miens à quelques circons-
» tances près et à quelques modifications que j'adopte : je pen-
» sais faire fortifier les îles Saint-Pierre en quittant ces para-
» ges et j'approuve parfaitement votre idée d'envoyer à Ville-
» franche ou au golfe Juan les volontaires nationaux.

» Je vous ai déjà dit ce matin et vous pensez que préalable-
» ment à tout arrangement, il faut tirer cette armée de la posi-
» tion où elle se trouve, j'attends donc incessamment les vais-
» seaux pour m'aider à ce rembarquement.

» Je vous ferai partir le premier avec l' « Entreprenant » et le
» « Thémistocle » et vous prendrez sur les trois vaisseaux ce que
» vous pourrez de volontaires nationaux que vous porterez à
» Villefranche. Je vous ferai suivre par une autre division et
» je ramènerai en France le régiment de Limousin qui, depuis
» 9 ans était en Corse et qui veut absolument retourner dans
» les armées françaises ; je ne puis d'ailleurs les faire retourner
» en Corse, tant l'inimitié entre les soldats et les Corses est
» grande.

» Je vous recommande l'infortuné « Léopard » et il me tarde
» de le voir à flot. Les vaisseaux le « Duguay-Trouin » et le
» « Léopard » pourraient transporter à Saint-Pierre les trou-
» pes que je destinerai à sa défense. Enfin, général, nous ferons
» de notre mieux pour réparer une honte qui tient tout sim-
» plement à la lâcheté la plus insigne, du moins les effets en
» ont été si prononcés et les troupes de lignes en paraissent si

» indignées que j'attribue à la lâcheté seule le désastre dont
» nous gémissons. »

TRUGUET.

La Touche seconda Truguet très activement pour le rembarquement des troupes et s'occupa en même temps de remettre à flot le vaisseau le « Léopard », échoué par le mauvais temps.

La Touche devait partir le premier avec le « Languedoc », « l'Entreprenant », et le « Thémistocle ».

« Mon cœur aurait bien besoin de soulagement, ajoute Tru-
» guet à la fin de ses deruiers ordres, et je regrette bien ce
» temps où il pouvait s'épancher avec vous. Ce temps revien-
» dra peut-être et nous aurons à nous pardonner réciproque-
» ment une bien grande précipitation dans nos plaintes réci-
» proques. »

Le 21, La Touche se rend à bord du « Tonnant » pour faire ses adieux au général et recevoir l'autorisation de partir.

Le 22, La Touche, ayant embarqué à son bord le général Hilaire, trois de ses aides de camp et 250 hommes, mit sous voiles et donna le signal à ses vaisseaux d'appareiller.

Sa flotte arriva à Toulon sans encombre et, en date du 5 mars 1793, La Touche écrivit au ministre de la Marine une lettre pour lui faire part de son retour et pour lui expliquer qu'il venait seulement d'être rejoint par toutes les dépêches du ministre, à partir du 2 janvier. Une grande joie anime La Touche, à la pensée de porter son pavillon sur le « *Commerce de Marseille* », parce qu'il prévoit qu'on lui destine le commandement en chef de la Méditerranée. Dans la confiance dont il jouit, il ne veut pas oublier ses amis et réclame de l'avancement pour un protégé, le vieux capitaine Duchesne.

Le 30 mars, le ton de la correspondance change. La Touche est inquiet. Une place de vice-amiral est vacante. Il fait valoir son ancienneté et ses services contre Truguet.

Dans une lettre du 4 avril, les réclamations le cèdent aux

plaintes. La Touche sent le besoin de se défendre. Un membre du Comité de défense générale « cherche à l'envelopper de soupçons ».

Il quitte alors Paris où il s'était rendu pour aller à Montargis, son pays natal, attendre sa révocation ou la confirmation de son commandement.

Le 6 avril, un décret du « Comité Exécutif provisoire » semble rendre à La Touche toute la confiance des autorités :

« Extrait des registres des délibérations du Conseil Exécutif
» provisoire du 6 avril 1793 : L'an 2e de la République.

» Le ministre de la Marine ayant rendu compte de la suspen
» sion apportée au départ du contre-amiral La Touche, relati-
» vement aux circonstances, le Conseil Exécutif provisoire ar-
» rête, qu'aucun fait n'ayant paru inculper cet officier, et le
» service de la République demandant sa présence, le minis-
» tre de la Marine lui donnera de nouveaux ordres pour se
» rendre au plus tôt à sa destination.
» Pour implication conforme au registre, ce 6 avril 1793.
» Le secrétaire du Conseil Exécutif,
» GROUVELLE. »

Cependant sa situation ne s'éclaircit point tout à fait. La municipalité de Bric-la-Ville suspecte l'ordre de commandement d'armée dont il est porteur, à cause d'un mot graté. La Touche est sur le point d'être arrêté.

L'espoir et la confiance ne devaient pas revenir pour longtemps au contre-amiral. Bientôt il fut compris dans le décret excluant l'ancienne noblesse de tous les services publics. Quelque temps, il mena cette vie lamentable de l'officier chassé qui cherche à reprendre sa place, en proie à des embarras d'argent. Il courut les ministères, écrivit des lettres désespérées à celui-là même qui fut son rival. Truguet, devenu ministre de la marine.

Rayé sans recours des contrôles, il finit par être emprisonné et dut s'estimer heureux de conserver sa vie pendant la Terreur.

Heureusement dans la suite on rendra un plus juste hommage à sa loyauté et à sa valeur, et il pourra, lors de l'expédition de Saint-Domingue de 1802, reprendre la mer avec la joie d'un marin passionné de son métier et d'un patriote sincère qui ne demande qu'à servir son pays.

Mais les vicissitudes qu'il traversa montrent que cet aristocrate, jacobin imprévu et trop empressé, n'avait pu parvenir à faire accepter par le régime nouveau un renoncement si complet à son passé.

Duc de LÉVIS-MIREPOIX.

L'INSTITUT CARNEGIE DE WASHINGTON
ET LES ARCHIVES DIPLOMATIQUES

Dans son introduction au *Guide pour l'accès aux matériaux relatifs à l'histoire américaine, jusqu'à 1783, contenus dans le Public Record Office de Grande-Bretagne*, qu'a rédigé le Professeur C. M. Andrews et que l'Institut Carnegie de Washington a publié en 1912, le Dr. J. Franklin Jameson, Directeur du Département de Recherches Historiques de cet Institut, s'exprimait ainsi : « Dès le début une partie importante des travaux du Département de Recherches Historiques de l'Institut Carnegie de Washington a eu pour but de rendre plus accessibles aux historiens les matériaux relatifs à l'histoire américaine qui se trouvent dans les archives d'Europe et d'autres pays étrangers. Les relations internationales, l'émigration transatlantique et surtout la longue période durant laquelle les colonies ont dépendu de l'Europe ont rendu la masse de ces matériaux tout à fait considérable. Pour un Institut jouissant d'une dotation et qui ne poursuit pas de buts personnels, mais désire servir les intérêts d'un aussi grand nombre que possible d'historiens et de sociétés savantes, il était naturel que le premier pas à faire à cet égard consistât dans un examen général de chaque dépôt d'archives étranger important et, surtout et en premier lieu, des archives nationales ou centrales de chaque pays, et dans la préparation et la publication d'un guide général d'accès aux matériaux relatifs à l'histoire américaine que chacun se trouve contenir. »

En considérant les principaux guides que l'Institut Carnegie avait déjà publiés à cette époque et ceux qu'il a publiés depuis, on s'aperçoit qu'ils contiennent des rénseignements précieux sur les archives diplomatiques, en ce qui concerne l'histoire américaine et aussi l'histoire de l'Europe dans ses rapports avec l'Amérique.

Le premier en date de ces ouvrages est celui de MM. C. H. Van Tyne et W. G. Leland, dont ce dernier a donné en 1907 une édition revue et augmentée sous le titre « *Guide d'accès aux archives du Gouvernement des Etats-Unis à Washington* » (1).

Comme tous les guides publiés par l'Institut Carnegie, celui-ci donne d'abord des renseignements sur l'organisation des archives et les formalités à remplir pour pouvoir y travailler. Il nous apprend que les archives diplomatiques des Etats-Unis sont conservées au *Bureau of Indexes and Archives* du Département d'Etat (*State Department*) et que la partie accessible de de ces archives, allant de 1789 à 1906, *contient environ 3000 volumes,* répartis comme il suit : instructions, dépêches, notes du Département, notes au Département.

Pour la correspondance diplomatique avec la France, les instructions vont de 1791 à aujourd'hui, les dépêches de 1789 à 1903, les notes du Département de 1788 à aujourd'hui, et les notes au Département de 1801 à 1903. Les dépêches comprennent deux volumes relatifs à la Confédération Germanique du Nord, deux volumes relatifs à la mort de Lincoln et un volume relatif à la Commission franco-américaine de 1803-1804.

En 1907 également le Professeur W. R. Shepherd a publié le *Guide d'accès aux matériaux relatifs à l'histoire des Etats-Unis qui se trouvent dans les archives espagnoles* (*Simancas, Archivo Historico, Nacional, Séville*) (2).

Les documents des archives espagnoles sont accessibles jus-

---

(1) Guide to the Archives of the Government of the United States in Washington.

(2) Gupide to the materials for the History of the United States in Spanish Archives.

qu'à 1834, époque où la monarchie est devenue constitutionnelle. C'est à Simancas que se trouvent les papiers de la *Secretaria de Estado,* qui contiennent la correspondance des ambassadeurs. M. Shepherd a analysé celle des ambassadeurs en Angleterre de 1562 à 1823. Elle concerne d'abord les projets des Anglais et des Français contre la Floride, les expéditions de Drake, Raleigh, la colonisation de la Virginie, le voyage de La Salle au Mississipi ; puis les projets des Français en Amérique (1689-1692), la proposition d'une action conjointe entre l'Espagne et l'Angleterre pour protéger leurs intérêts respectifs et chasser les Français. Les années 1763-1768 voient la puissance anglaise s'établir en Floride et le commerce de cette nation s'étendre dans le golfe du Mexique. Puis le soulèvement des colonies anglaises et l'entrée en guerre de l'Espagne contre l'Angleterre (1774-1780), le commerce anglais avec les Etats-Unis (1783-1784), le retour de la Floride Orientale à la domination espagnole, les fortifications américaines le long du Mississipi, la controverse relative au détroit de Nootka (1789-1792), le traité entre l'Espagne et les Etats-Unis (1795) sont les faits saillants.

Le dix-neuvième siècle s'ouvre sur le complot de Blount, Romaine et autres pour s'emparer de la Louisiane et de la Floride Occidentale avec l'appui du Gouvernement anglais. Le mécontentement causé par la vente de la Louisiane aux Etats-Unis par Napoléon, les réclamations suscitées par la cession de la Floride, les relations entre l'Espagne et les Etats-Unis et les nouveaux Etats indépendants de l'Amérique Latine occupent les dernières années de cette correspondance.

Celle des ambassadeurs en France ne comprend plus que 400 liasses, les Français s'étant emparés des autres, qui se trouvent actuellement aux Archives Nationales. Les documents inventoriés vont de 1705 à 1789.

Parmi les principaux sujets traités, on remarque la cession de la Louisiane à l'Espagne en 1702 et les affaires relatives à la guerre de l'indépendance américaine exposées surtout dans l'immense correspondance du Comte d'Aranda.

L'*Archivo Historico Nacional,* à Madrid, contient les papiers de la légation d'Espagne aux Etats-Unis (1712-1857). On y remarque la correspondance d'Aranda, de Gardoqui, de Floridablanca, Carondelet, Yrujo, ainsi que de nombreux mémoires.

Le *Guide d'accès aux matériaux relatifs à l'histoire américaine contenus dans les archives de Rome et autres archives italiennes,* rédigé par le Professeur Carl R. Fish, a paru en 1911 (1).

Les archives diplomatiques italiennes les plus intéressantes sont certainement celles de la Secrétairerie d'Etat du Saint-Siège conservées au Vatican. Elles comprennent environ 6.000 volumes et sont accessibles jusqu'à 1815.

Les archives de la nonciature d'Espagne, analysées de 1561 à 1804, traitent, entre autres sujets, de la proposition d'envoyer un nonce au Pérou en 1571 pour s'occuper de l'esclavage, du mariage de Marie Stuart avec le Duc de Norfolk en 1572, des missions des Jésuites aux Indes, des voyages de Drake, des prélats espagnols, de l'inquisition, des immunités ecclésiastiques en Amérique, et de la cession de la Floride à la France.

Les papiers de la nonciature de France vont de 1527 à 1809. On y relève en 1608 le passage de jésuites au Canada, en 1748 la prise du Cap Breton, à la fin du XVIIIe siècle des nouvelles de la guerre d'Amérique d'après des gazettes et des conversations particulières, etc... On y trouve également les dépêches adressées aux nonces.

Les archives de la nonciature des Flandres, à Bruxelles, s'étendent de 1554 à 1796. Elles traitent de la rivalité anglo-hollandaise aux Indes Occidentales, de la perte du Canada par la France, des Indiens d'Amérique, etc...

Celles de la nonciature d'Angleterre qui s'étendent à intermittances de 1575 à 1704 fournissent des renseignements précieux sur la situation religieuse de l'Angleterre pendant la période d'émigration due à des causes de religion et sur la fondation du Maryland.

---

(1) Guide to the Materials for American History in Roman and other Italian Archives.

Les archives de la nonciature du Portugal (1535-1809) font ressortir qu'au XVI[e] siècle Lisbonne a été le grand centre des nouvelles de l'Océan et des Indes. Elles ont trait en particulier aux voyages de Drake et aux établissements anglais en Floride.

Une nonciature des plus intéressantes est celle de la Paix, dont les archives contiennent la correspondance des nonces aux conférences générales de la Paix de 1628 à 1716. Elles concernent, entre autres objets, la cession de l'Espagne et des Indes à Philippe V, la traite des nègres, la paix de Munster, les traités de Nimègue et d'Utrecht.

M. Fish fournit en outre quelques renseignements sur les archives de la légation des Etats-Unis et des ambassades de France et d'Espagne à Rome.

C'est au Professeur Marion D. Learned qu'a été confiée la rédaction du *Guide d'accès aux matériaux manuscrits relatifs à l'histoire américaine contenus dans les archives d'Etat allemandes,* (1) que l'Institut Carnegie a fait paraître en 1912.

Dans son intéressante préface M. Learned fait remarquer que Frédéric-le-Grand s'est attaché à conclure des traités de commerce avec les pays ayant de vastes colonies en Amérique, avec la France en 1747 et 1753, avec l'Angleterre en 1756 et avec l'Espagne en 1771. Il a cherché à étendre le commerce des toiles en Amérique en échange du tabac, il a engagé, en outre, de cordiales négociations avec les Etats-Unis dès 1783.

Les archives allemandes contiennent encore la correspondance diplomatique des autres Etats que la Prusse avec les Etats-Unis. Beaucoup de documents ont trait à l'émigration causée par la politique réactionnaire de Metternich, émigration qui s'est déversée aux Etats-Unis, au Brésil, puis au Texas à partir de 1823.

Les archives royales privées d'Etat de Prusse, conservées à Berlin, comprennent celles de l'ancien royaume de Westphalie. On y remarque la correspondance de Montessuy, ministre plé-

---

(1) Guide to the Manuscript Materials relating to American History in the German State Archives.

nipotentiaire à Paris sous Louis XVI, celle d'Arthur Lee, de Carmichael et de John Quincy Adams.

La correspondance avec la légation en Angleterre va de 1765 à 1786, celle avec la légation en France de 1772 à 1786, celle avec la légation aux Etats-Unis de 1817 à 1879.

Les archives royales d'Etat du district de Cassel, à Marbourg, contiennent également des archives diplomatiques.

Les archives royales privées de Bavière, à Munich et dans d'autres villes, contiennent l'importante correspondance du Comte d'Haslang, ministre à Londres, avec son frère à Munich (1751-1788). Elle reflète les relations diplomatiques de l'Angleterre avec les Etats d'Europe pendant la période de la guerre des Français contre les Indiens d'Amérique et celle de la révolution des colonies anglaises.

Les archives d'Etat de Brême renferment la correspondance du Ministre à Washington de 1816 à 1869 et celle des agents diplomatiques dans les autres pays d'Amérique.

Les archives d'Etat de Hambourg contiennent la correspondance des consuls et manifestent des rapports avec les Etats-Unis dès 1783.

Les archives d'Etat de Lübeck conservent des correspondances diplomatiques et consulaires, *les archives royales centrales d'Etat de Saxe,* à Dresde, renferment celle des chargés d'affaires aux Etats-Unis, et enfin aux archives de la ville de Francfort-sur-Mein sont déposées les dépêches des consuls en Amérique.

En 1912 également le Professeur C. M. Andrews a publié son *Guide d'accès aux matériaux relatifs à l'histoire américaine, jusqu'à 1783, contenus dans le Public Record Office de Grande Bretagne* (1). Le premier volume de cet ouvrage, relatif aux papiers d'Etat, donne des renseignements sur les archives du *Foreign Office.* La correspondance diplomatique avec la France, analysée de 1763 à 1783, contient les dépêches du Duc de Bedford, du Comte de Hertford, du Duc de Richmond, du Comte de

(1) Guide to the materials for American History to 1783 in the Public Record Office of Great Britain. Vol. I. The State papers.

Rochford, de Robert Walpole, du Comte d'Harcourt, etc... et surtout celles de lord Stormont qui vont de 1773 à 1778.

La correspondance avec les Etats-Unis a été analysée de 1780 à 1795. Elle contient en particulier les lettres de David Hartley relatives au traité de paix. La correspondance avec l'Allemagne (1775-1784) concerne surtout les troupes auxiliaires allemandes employées par l'Angleterre en Amérique.

Ce guide contient encore des indications sur la correspondance avec la Hollande (1772-1788), avec le Portugal (1773-1780), avec la Prusse (1777-1783), avec la Russie (1775-1783), avec l'Espagne (1774-1783), avec la Suède (1776-1782) et sur les papiers des frères Jackson (1763-1856), ministres à Berlin, à Washington et à Saint-Pétersbourg.

Cet ouvrage important a été continué en 1914 par MM. C. O. Paullin et F. L. Paxson qui ont publié leur *Guide pour l'accès aux matériaux des archives de Londres relatifs à l'histoire des Etats-Unis depuis 1783* (1). Reprenant la série des papiers du *Foreign Office*, ce guide complémentaire rend compte sommairement de la correspondance des Ministres d'Angleterre aux Etats-Unis de 1783 à 1860, parmi lesquels on remarque George Hammond, Robert Liston et l'écrivain Bulwer Lytton.

La correspondance des ambassadeurs en France a été examinée pour les années 1835-1836, au cours desquelles ils ont agi comme médiateurs entre la France et les Etats-Unis dans le règlement de la question des vaisseaux américains saisis par Napoléon en 1809 (lord Granville, lord Cowley, Arthur Aston).

En 1820-1822 Sir Charles Bagot, ambassadeur en Russie, a discuté l'interprétation du traité de Gand au sujet de la traite des nègres et réclamé l'arbitrage du tsar conjointement avec le ministre des Etats-Unis. De 1828 à 1831 on retrouve Sir Charles Bagot en Hollande, où il s'occupe du compromis proposé par le Roi des Pays-Bas au sujet de la frontière du Nord-Est.

En 1830 la correspondance avec le Danemark agite la ques-

(1) Guide to the Materials in London Archives for the History of the United States since 1783.

tion de l'indemnité réclamée par les Etats-Unis pour les vaisseaux américains saisis pendant la dernière guerre. Une demande d'indemnité de la part des Etats-Unis pour les pertes subies par les Américains durant le règne de Murat fait également l'objet de la correspondance avec les Deux-Siciles en 1832-1833.

La correspondance avec l'Espagne de 1811 à 1822 a trait à l'insurrection des colonies espagnoles, au traité entre l'Espagne et les Etats-Unis, aux prétentions des Etats-Unis sur la Floride Orientale, à la conduite des officiers britanniques dans ce pays, à la conspiration ourdie aux Etats-Unis pour établir Joseph Bonaparte dans l'Amérique du Sud, etc...

La correspondance avec le Mexique est analysée de 1822 à 1860, celle avec le Texas de 1840 à 1846 ; viennent ensuite celles de l'Amérique Centrale, du Guatemala, du Costa Rica, du Nicaragua, de la Nouvelle-Grenade et des îles du Pacifique.

Le guide relatif aux archives de France que M. W. G. Leland prépare depuis de longues années déjà et auquel j'ai l'honneur de collaborer livrera d'ici peu au public des renseignements substantiels sur les archives du Ministère des Affaires Etrangères. Il renseignera également sur les dépêches diplomatiques conservées à la Bibliothèque Nationale et aux Archives Nationales.

La correspondance politique avec les Etats-Unis, examinée de 1774 à 1847, commence à proprement parler avec le ministère du Comte de Vergennes. Cependant on trouve dès le début des documents signés Lotbinière, Silas Deane, O'Reilly, chevalier d'Aumours, etc... Puis interviennent Franklin, de Kalb, le Comte de Lauraguais. Les instructions données à Gérard (1), le premier ministre de France aux Etats-Unis, sont datées du 30 mars 1778. Lui succèdent La Luzerne, puis Barbé Marbois et Otto, comme chargés d'affaires et, en 1788, le Comte de Moustier. En 1798 Pichon, ministre à La Haye, entame une importante correspondance avec Talleyrand, tandis que Létombe, consul général,

(1) Voir *La première mission officielle de la France aux Etats-Unis*, par Wladimir d'Ormesson, Champion, 1924.

poursuit officiellement la correspondance diplomatique. Pichon est envoyé aux Etats-Unis en 1801, en 1804 c'est le général Turreau, en 1811 Sérurier, en 1816 Hyde de Neuville. Pendant la période révolutionnaire et l'Empire de nombreuses lettres des consuls constituent une véritable correspondance politique. En 1823 le Comte de Menou est chargé d'affaires et le Baron de Mareuil ministre plénipotentiaire. En 1830 on trouve Roux de Rochelle, en 1831 de nouveau Sérurier, puis de Pontois et Pageot nous mènent à la date limite de 1847. De nombreux documents sont relatifs à la Louisiane, à laquelle la France a toujours marqué un profond attachement.

En dehors de la correspondance des diplomates proprement dits on trouve un grand nombre de lettres et de mémoires émanant de personnages historiques comme Le Ray de Chaumont, Barbeu Dubourg, La Fayette.

La correspondance de nos ambassadeurs en Angleterre contient des documents relatifs à l'Amérique dès 1585, mais elle ne débute elle-même qu'entré Richelieu et Desmarets, qui, le 12 janvier 1617, le renseigne sur l'armement de Sir Walter Raleigh. De 1629 à 1631 Chateauneuf entretient une abondante correspondance avec le cardinal, où il est question du Canada, de l'Acadie et de Saint-Christophe. Le 7 novembre 1629 il annonce au Ministre l'arrivée à Londres de Champlain et de ses compagnons pris par les Anglais au Canada.

En 1654 le Président de Bordeaux entretient Mazarin de la politique de Cromwell. Les prises, la restitution des forts pris par les Anglais en Acadie, le traité de commerce entre la France et l'Angleterre font le sujet de cette correspondance, reprise par le Comte d'Estrades en 1661 en ce qui concerne les forts de l'Acadie. En 1665 se place l'ambassade extraordinaire du Duc de Verneuil, de Comenge et de Courtin. Elle a trait, entre autres choses, à la demande de restitution de la Nouvelle-Amsterdam et de la Nouvelle-Belgique adressée par les Pays-Bas au Roi d'Angleterre.

En 1667 Ruvigny s'occupe des îles d'Amérique et de l'Acadie,

puis de 1668 à 1673 l'ambassade est occupée par Colbert de Croissy, qui traite de la restitution de Saint-Christophe aux Anglais et de celle de l'Acadie aux Français. En 1685 Bonrepaus s'occupe de la pêche de Terre-Neuve et du commerce anglais aux îles d'Amérique. En 1686 Barrillon signale la jalousie de l'Espagne qui cherche à ameuter l'Angleterre à propos de la découverte de La Salle. En 1698 le Comte de Tallard entretient de la capitulation du Fort Bourbon et de l'établissement écossais au Darien ; en 1713 d'Iberville traite des affaires de Terre-Neuve, de l'Acadie, de la baie d'Hudson, du commerce étranger aux Indes espagnoles et du commerce anglais aux Indes Occidentales.

En 1754, le Duc de Mirepoix et son secrétaire Boutet parlent des tentatives anglaises du côté de l'Ohio, des limites de l'Acadie et du Canada, et, en 1761, de Bussy des limites de la Louisiane.

En 1762-1763 le Duc de Nivernois négocie le traité de Versailles. Il s'occupe de l'évacuation de l'Acadie et envoie une émouvante requête des Acadiens retenus dans le Maryland. Il travaille également à régler la question des pêcheries.

En 1763 entrent en scène le Comte de Guerchy et la fameuse chevalière d'Eon, qui fut reconnue pour un homme après sa mort, bien qu'elle se fût vantée d'avoir couché dans le lit commun des demoiselles d'honneur de l'impératrice de Russie et qu'elle eût persisté à porter l'habit féminin. Guerchy parle du séjour des Acadiens en Nouvelle Angleterre, de la pêche de Terre-Neuve, puis de la liquidation du papier monnaie du Canada. En 1766 Durand, chargé d'affaires, correspond longuement avec Choiseul au sujet de la mission d'espionnage de Pontleroy envoyé aux colonies anglaises en 1764 et que le Ministre décide d'y renvoyer. En 1768 de Kalb exécute une mission analogue. En 1769 le Comte du Chatelet, ambassadeur, propose un commerce direct entre la France et les colonies anglaises d'Amérique en les détachant de la métropole et la constitution de la Louisiane en république sous la protection de l'Espagne et la garantie de la France. De 1771 à 1775 le Comte de Guines, am-

bassadeur, et Garnier, chargé d'affaires, s'occupent, entre autres choses, de la liquidation des papiers du Canada. Garnier rend compte jusqu'en 1778 des opérations du Parlement relatives à l'agitation dans les colonies et de la mission de Beaumarchais. le Marquis de Noailles annonce ensuite que le bruit de la signature d'un traité entre la France et les Etats-Unis se répand à Londres. Pendant la guerre Beaumarchais et beaucoup d'autres agents secrets poursuivent leur correspondance. En 1782, tout comme on l'a vu à la fin de la guerre de 1914, l'abbé Colbert et divers particuliers rédigent des projets de paix perpétuelle.

Cette même année, Rayneval se rend en mission à Londres avec le fils de Vergennes. En 1783 le Comte de Moustier s'occupe du traité de paix, des négociations avec la Hollande, du retrait des forces navales d'Amérique. Le Comte d'Adhémar et le Marquis de la Luzerne finissent la diplomatie de l'ancien régime à Londres. En 1791, avec Barthélemy, chargé d'affaires et, en 1792, avec Chauvelin, ministre plénipotentiaire, c'est déjà la Révolution. Otto qui, en 1800, avait été commissaire pour l'échange des prisonniers, devient ministre plénipotentiaire en 1802 et s'occupe de la rétrocession de la Louisiane à la France. En 1801 Joseph Bonaparte, envoyé au Congrès d'Amiens, avait agité la question de Terre-Neuve. En 1816 le Marquis d'Osmond suit les projets de tentatives sur Sainte-Hélène des bonapartistes qui se sont retirés aux Etats-Unis. L'attitude de l'Angleterre envers les provinces insurgées de l'Amérique Latine occupe Chateaubriand en 1822, puis le Prince de Polignac. En 1831 Talleyrand parle du séjour en France de l'Empereur du Brésil don Pedro et de la convention entre la France et l'Angleterre pour réprimer la traite des nègres. L'indemnité réclamée par les Etats-Unis à la France et la médiation de Palmerston font en 1835 l'objet de la correspondance du Comte Sébastiani. De 1845 à 1847 se succèdent les lettres des Comtes de Jarnac et de Sainte-Aulaire, où il est question de l'annexion du Texas aux Etats-Unis.

Les premiers documents de la correspondance politique avec

l'Espagne qui concernent l'Amérique datent de 1559, époque de la négociation du traité de Cateau-Cambrésis, mais ils sont rares jusqu'en 1663, année où l'archevêque d'Ambrun, ambassadeur, s'occupe de la navigation aux Indes espagnoles et au Canada ; de Blécourt s'intéresse à l'admission des vaisseaux français dans les ports espagnols en Amérique ; puis avec le Duc d'Harcourt en 1701, l'expédition d'Iberville au Mississipi et l'occupation de Pensacola par les Français offrent un champ nouveau à l'activité diplomatique. Après la mort de Louis XIV le Conseil de Marine reprend la question du maintien de la France à Pensacola avec le Marquis de Maulevrier. Après 1725 les grandes compagnies de commerce, Compagnies anglaise et française de l'Assiento, Compagnie des Indes, Compagnie d'Ostende, Compagnie des Philippines, fournissent le plus gros de leur travail au Marquis de Brancas, au Comte de Rottembourg et au Comte de Vaulgrenant. Ils s'inquiètent, d'autre part, des visées des Anglais sur la Louisiane, soutiennent les intérêts du commerce français aux Indes espagnoles et négocient un traité de commerce avec l'Espagne. En 1741 il est question du voyage des académiciens français au Pérou. De 1757 à 1758 le Marquis d'Aubeterre s'efforce de maintenir un front unique de la part de la France et de l'Espagne contre les ambitions anglaises en Amérique. La guerre au Canada et la chute de Louisbourg font également l'objet de nombreuses dépêches. De 1759 à 1763 le Marquis d'Ossun s'occupe des négociations de paix entre la France et l'Angleterre et du Pacte de Famille. En 1775 on retrouve d'Ossun qui suit de près la révolte des colonies anglaises. Le 29 août de cette année-là, Vergennes l'entretient de la préparation des marines de France et d'Espagne pour que leurs forces combinées puissent tenir tête à celles de l'Angleterre. En 1777 l'Espagne partage les sentiments de la France au sujet des propositions de Franklin. De 1778 à 1783 le Comte de Montmorin consacre ses soins aux mesures à concerter entre la France et l'Espagne contre l'Angleterre, à l'alliance de la France avec les Américains, aux efforts de notre gouvernement pour

entraîner l'Espagne dans la guerre, puis au plan de campagne, aux opérations et enfin aux négociations de la paix. En 1789 le Duc de la Vauguyon s'occupe déjà de la Louisiane dont le général Pérignon sera chargé de demander la rétrocession en 1795. Ce dernier prépare, en outre, un traité d'alliance offensive et défensive entre la France et l'Espagne. En 1800 Alquier, puis Lucien Bonaparte et le général Beurnonville négocient définitivement la rétrocession de la Louisiane à la France. En 1806 François de Beauharnais s'occupe du différend entre l'Espagne et les Etats-Unis au sujet des limites de cette province. De 1814 à 1821 l'ambassade à Madrid est occupée par le Prince de Laval-Montmorency, dont l'attention est consacrée au soulèvement des colonies espagnoles d'Amérique. Il s'intéresse également à l'incident provoqué par l'occupation de l'île d'Amélie par les Américains. En 1819 il s'occupe de la cession des Florides aux Etats-Unis. De 1823 à 1825 le Marquis de Talaru et Boislecomte discutent de l'attitude à adopter à l'égard des colonies espagnoles qui ont proclamé leur indépendance. C'est l'époque de la Sainte-Alliance et des conférences entre les représentants des puissances alliées. Le Marquis de Moustier, ambassadeur de 1825 à 1826, est ensuite à signaler dans le même champ d'activité.

Le guide de M. Leland fournira encore des renseignements sur la correspondance de nos représentants au Texas, dans l'Amérique Centrale, en Argentine, en Bolivie, au Brésil, au Chili, en Colombie et au Mexique.

La correspondance politique avec le Danemark, analysée de 1779 à 1813, a trait principalement aux corsaires français et à la fermeture des ports danois aux bâtiments américains sous l'Empire.

Les dépêches de nos ministres à Hambourg, examinées de 1775 à 1827, traitent des achats effectués par les Anglais en 1776, de l'envoi de troupes hessoises et hanovriennes pour combattre avec les Anglais en Amérique ; puis en 1806 Bourrienne parle de l'occupation des villes hanséatiques par les troupes françaises et des relations de ces villes avec les Etats-Unis et les colonies espagnoles insurgées.

La correspondance avec la Hollande roule en 1621 sur les privilèges accordés par les Etats Généraux à la Compagnie des Indes Occidentales. De 1663 à 1668 le Comte d'Estrades s'intéresse à la même question, à l'occupation de la Nouvelle-Belgique par les Anglais, et à la restitution de Tabago et Saint-Eustache à la Hollande par la France. En 1697 de Harlay, de Crécy et de Callières négocient le traité de Ryswick. L'Acadie et la baie d'Hudson rentrent dans le cadre de cette négociation. De 1711 à 1713 d'Huxelles, de Polignac et Ménager négocient le traité d'Utrecht. Le commerce aux Indes, l'Acadie, Terre-Neuve et la baie d'Hudson font l'objet de nombreuses dépêches. En 1746, le Marquis de Puysieulx négocie aux conférences de Buda la restitution de Louisbourg à la France. En 1748 il faut encore signaler le Congrès d'Aix-la-Chapelle. Cette correspondance a été examinée jusqu'à 1819.

La correspondance avec Rome de 1750 à 1766 est souvent relative à l'Acadie. Le Comte de Stainville en est le principal signataire.

L'occupation de territoires au Nord-Ouest de l'Amérique, la guerre de l'Indépendance américaine, le commerce avec les Etats-Unis font l'objet de la correspondance avec la Russie de 1775 à 1844.

La correspondance avec la Hesse, Malte, le Portugal, la Prusse et Vienne a été également examinée pendant la période de la guerre de l'Indépendance américaine.

Pour terminer cet aperçu très incomplet, je citerai une publication de l'Institut Carnegie d'un autre genre, celle des *Traités européens relatifs aux Etats-Unis et à leurs dépendances jusqu'à 1648* (1), due à Miss Frances Gardiner Davenport, qui a paru en 1917. Il s'agit ici non plus d'un inventaire, mais de la publication intégrale de textes dans la langue originale avec traduction en anglais. Les premiers de ces documents sont des bulles du xve siècle, puis viennent des traités entre l'Espagne et

(1) European Treaties bearing on the History of the United States and its Dependencies to 1648.

le Portugal et entre la France et l'Espagne au XVIe siècle, en tout quarante traités allant jusqu'à celui de Munster. Ces documents sont accompagnés chacun d'une introduction, d'une bibliographie et de notes historiques et géographiques. Il faut ajouter que l'*American Historical Review,* dont le rédacteur en chef est le Dr J. Franklin Jameson, Directeur du Département de Recherches Historiques de l'Institut Carnegie de Washington, complète parfois l'œuvre de cet institut par des publications dont il est en droit de réclamer la paternité. C'est ainsi que cette revue a publié (1) un curieux document découvert par moi au cours de mes recherches dans les archives du Service Hydrographique de la Marine, le *Journal d'un voyageur français dans les colonies anglaises d'Amérique en 1765,* rapport d'un espion qu'on n'a pu encore identifier, et, plus récemment (2), d'intéressantes dépêches de Castelnau de la Mauvissière, ambassadeur en Angleterre, datées de 1577 à 1581 et relatives aux grands voyageurs Drake, Frobisher, Gilbert et de la Roche.

Abel DOYSIÉ.

(1) Numéros de juillet et octobre 1921.
(2) Numéro de janvier 1926.

UNE
ÉTUDE ALLEMANDE SUR LE CARDINAL MAZARIN

« Mazarin » par Karl Federn.

Depuis la publication en 1695 par Antoine Aubéry, avocat au Parlement de Paris, d'une « Histoire du Cardinal Mazarin » en deux volumes, il n'a pas été publié en France d'étude d'ensemble sur la vie du grand cardinal. Cependant les divers épisodes de sa merveilleuse carrière, sa jeunesse, son rôle dans la Fronde, sa famille, ses collections, son œuvre politique ont fait l'objet d'innombrables travaux, sans que les historiens aient épuisé encore les documents si nombreux qui s'offrent à eux, l'immense correspondance de Mazarin et ces cahiers autographes qui permettent de suivre jour par jour ses occupations et même ses pensées. Un écrivain allemand, M. Karl Federn, a eu le premier le courage de chercher à dégager de toute cette littérature mazarine une image vivante de l'homme, en ressuscitant avec lui devant nos yeux l'entourage où il a vécu.

Les travailleurs de l'histoire devront de plus en plus se partager en deux catégories : il y a les érudits, les pionniers, ceux qui recherchent et contrôlent les documents, qui accumulent les matériaux destinés à construire l'édifice ; puis viennent les artistes, les écrivains qui, utilisant les éléments ainsi accumulés, font revivre devant leurs contemporains, avec toute l'exactitude possible, les hommes d'un autre temps.

L'Allemagne jusqu'ici nous a donné surtout des chercheurs.

des érudits. M. Federn, s'il est aussi un savant, est avant tout un artiste. Fonctionnaire du Ministère des Affaires Etrangères de Berlin, il a d'abord écrit des articles de journaux, des poèmes et des romans. Son activité littéraire a été grande et s'est portée sur des objets très divers : une « Vie du Dante » et plusieurs essais sur le grand poète italien, des « Essais sur la Littérature Américaine », des « Essais d'Histoire comparée des Littératures », une traduction des « Essais d'Emerson », un roman intitulé « La Flamme de la Vie », une étude sur un procès en Italie, le procès de la Comtesse Linda Murri Bonmartini, dont une traduction française a paru sous ce titre : « Un crime judiciaire », un recueil de « Cent nouvelles », etc., etc.

Depuis bientôt quinze ans M. Federn s'est fait savant et historien par amour pour le XVIIe siècle français. Ce n'est pas l'époque du règne personnel de Louis XIV qui l'a séduit. Son admiration va surtout à la première partie du siècle. « Il y avait, » dit-il, dans la vie de la France à cette époque beaucoup plus » de mouvement, de diversité et de force créatrice que dans » celle qui l'a suivie ; dans cette dernière les forces rassemblées » produisirent un effet d'ensemble impressionnant, mais elles » étaient asservies et épuisées tandis qu'auparavant les courants » intellectuels, artistiques et politiques avaient encore toute leur » vigueur. C'est dans cette première période que s'organisa la » structure politique et la vie sociale de l'Europe moderne. » M. Federn s'est consacré surtout à l'étude des vingt années qui ont suivi la mort de Louis XIII ; il s'est assimilé les documents de cette époque et les ouvrages qui en ont traité de façon si parfaite qu'il nous donne l'impression de faire vivre ses personnages dans un milieu qu'il aurait lui-même connu. Il a la coquetterie de cacher au lecteur le travail considérable qu'il a accompli : nous ne trouvons pas une seule note au bas des six cents pages de son « Mazarin ». Mais en replaçant avec beaucoup d'art les acteurs et les événements dans le cadre du temps il donne à son récit beaucoup de vie, de couleur et de charme. Il a publié d'abord deux volumes, l'un sur le « Chevalier de Gramont »,

l'autre sur les « Ecrits et les Lettres de M. de Saint-Evremond, » Puis, cherchant de quelle façon il pourrait le mieux faire connaître à ses compatriotes une période de notre histoire qu'ils ignoraient pour la plupart, il a pris pour figure centrale de sa composition le grand Ministre qui a gouverné la France pendant les dix-huit premières années du règne de Louis XIV, et il a écrit son « Mazarin ».

La figure de Giulio Mazzarini était bien faite pour tenter un romancier. M. Federn le rapproche de Bonaparte. Originaire comme lui d'une île de la Méditerranée, car s'il naquit à Priscina dans les Abruzzes en 1602 ses parents venaient de Sicile, issu d'une modeste famille de gentilshommes provinciaux, il devint comme Bonaparte par la seule force de son génie le maître de la France ; il ne porta pas la couronne, mais il fut peut-être l'époux de la Reine et en tout cas il forma au gouvernement du pays le plus illustre de nos Rois ; les membres de sa famille prirent place dans quelques-unes des plus grandes maisons de la France ou des pays voisins. Comme Bonaparte encore, Mazarin débuta dans la carrière militaire, mais ce n'est pas par les armes qu'il fit son chemin. Diplomate-né, doué à un rare degré des qualités diplomatiques, c'est par elles qu'il accomplit sa prodigieuse fortune. Son père était intendant des princes Colonna : il dut à la faveur de cette grande famille romaine de faire ses études au collège des Jésuites à Rome, et de les continuer en Espagne à Alcala où il accompagna un des fils de Philippo Colonna. Il s'engagea dans les troupes du Pape et y servit cinq ans comme Capitaine. Son biographe fait un récit très détaillé et très vivant de ses débuts dans la diplomatie : le jeune officier fut chargé, lors de l'affaire de la succession de Mantoue, de diverses missions auprès des commandants des armées de Savoie, d'Espagne, d'Empire, et de France, prêts à en venir aux mains ; il sut se faire remarquer en exécutant des prodiges d'activité, de zèle et d'adresse pour assurer le maintien de la paix, sans cesse en mouvement, toujours à cheval, galoppant sans repos d'un quartier général à l'autre. Un jour, devant Casale, on le vit se

précipiter entre les deux armées, le crucifix à la main, pour arrêter les hostilités déjà engagées. Son habileté, son énergie, son esprit d'initiative, ses façons gracieuses, son art de séduire attirèrent bientôt sur lui l'admiration de tous les partis aux prises.

Mais il dut surtout sa fortune à la rencontre qu'il fit un jour dans une vallée des Alpes du Cardinal de Richelieu marchant avec l'armée française au secours de Pignerol. Le Ministre de Louis XIII ne tarda pas à reconnaître les éminentes qualités du jeune officier de l'armée pontificale qui venait négocier avec lui au nom du Pape. Dès ce jour sa faveur lui fut acquise, et quand Mazarin, rentré à Rome, quitta l'armée pour l'état ecclésiastique, qui lui convenait mieux, Richelieu se servit de lui comme agent de la France auprès du Saint-Siège. Mazarin avait pris l'habit des prêtres, mais il ne semble pas qu'il ait jamais prononcé ses vœux. Il fit une carrière rapide ; nommé chanoine de Saint-Jean de Latran, il porta la robe violette avec une élégance remarquée : « il était un des quatre plus beaux prélats de Rome » ; bientôt il était envoyé à Paris comme nonce extraordinaire et il y faisait une entrée solennelle, « suivi de plus de cent carrosses », avec cette pompe qu'il a toujours aimé à déployer. Durant son séjour à Paris, on le vit souvent se rendre auprès du Cardinal de Richelieu « à son petit château de Ruel, construit comme une forteresse, avec son vaste parc, ses étangs, ses grottes et ses cascades, ses statues de marbre et ses parterres de fleurs ». Là se confirma l'amitié née entre deux hommes faits pour se comprendre et Mazarin repartit avec la promesse de l'appui de la France pour le premier chapeau de Cardinal qui serait vacant. Sa candidature échoua. Las d'attendre à Rome une grandeur trop lente à venir, il répondit alors à l'appel de Richelieu et en 1639 nous le voyons s'installer définitivement à Paris, passant au service de la France, devenant Français.

M. Federn fait en quelques pages un tableau frappant de la cour de France où régnait alors le triste et faible Louis XIII, conscient de sa faiblesse et laissant gouverner à sa place le grand et terrible Cardinal, dont la force était pour lui un indispensable

appui, mais qu'il haïssait. Son esquisse de Richelieu fait penser à l' « homme rouge » qu'évoquait Victor Hugo dans son drame de « Marion Delorme ». C'est une sombre époque qui se termine quand, l'un après l'autre, le Cardinal et le Roi disparaissent de la scène du monde. Louis XIII a survécu assez à son Ministre pour installer au pouvoir, comme successeur du Cardinal défunt, son confident Mazarin que le Pape depuis trois ans avait fait Cardinal. Le plus haut témoignage de la faveur royale fut donné quelques jours plus tard au nouveau Ministre lorsqu'il reçut l'honneur de tenir sur les fonts baptismaux, comme parrain, au nom du Saint-Père, le fils que la Providence venait enfin d'accorder au Roi, Louis Dieudonné.

Le Roi meurt. Une Espagnole de quarante-deux ans, encore belle, gouverne comme régente au nom de son fils. Elle aime le repos, redoute le travail et le poids des affaires. Un élégant prélat italien, déjà initié par Richelieu au gouvernement de l'Etat, se trouve placé près d'elle, il lui fait la cour tout en servant le pays, il conquiert sa confiance en gagnant son cœur. Qu'il soit devenu ou non le mari de la Reine, comme le croit M. Federn, il est certain que l'empire exercé par Mazarin sur Anne d'Autriche a été absolu. Une époque nouvelle s'ouvre : « Il n'y a plus que cinq mots dans la langue française, dit Retz : « La Reine est si bonne ». Le Cardinal qui continue scrupuleusement au dehors du pays la politique de son prédécesseur, gouverne à l'intérieur de toute autre manière. Richelieu se faisait craindre. Mazarin n'aspire qu'à se faire aimer. Chez lui tout est bonne grâce, politesse, générosité, souplesse, insinuation et douceur. La cour et tout ce qui l'entoure respire dans cette atmosphère de bienveillance et de joie, si différente de celle du dernier règne. Les armées françaises triomphent sur les champs de bataille. Le jeune duc d'Enghien vient de déposer sur le berceau de Louis XIV les lauriers de Rocroy. Il entraîne derrière lui la jeune noblesse, qui ne rêve plus que d'égaler les exploits des héros de roman alors à la mode. « C'est un temps de fête, dit M. Federn, pour la cour, » pour la noblesse, pour tous ceux qui possèdent la richesse.

» Alors naissent la vie de société, la conversation moderne. Ja-
» mais et en aucun pays l'esprit n'a été à ce point le mérite le
» plus prisé, celui qui ouvre toutes les portes. Quoique Paris soit
» la plus grande ville d'Europe, elle est encore assez peu éten-
» due pour que tout le monde s'y connaisse dans la société ; les
» laquais, les carrosses et les couleurs des nobles sont reconnus
» de tous les gens du peuple qui aiment encore le luxe de leurs
» maîtres ; chaque fête, chaque scandale met en émoi la ville
» entière, or il y a tous les jours une fête, tous les jours un nou-
» veau scandale. »

Nul homme n'était mieux qualifié que Mazarin pour diriger le gouvernement de la France durant cette brillante période. Son biographe allemand se plaît à décrire l'art avec lequel l'élégant prélat attire à lui et répand autour de lui l'argent qui jamais encore n'a circulé avec pareille abondance, car son avidité n'a d'égale que sa générosité. Il aime toutes les belles choses, les beaux vêtements, les tableaux, les livres, les bijoux pour lesquels il a une passion tout italienne ; il entasse des merveilles dans son palais et nous jouissons encore des trésors qu'il y a réunis. Il s'assure de précieuses amitiés en distribuant à profusion pensions, cadeaux et bénéfices. Il est d'ailleurs excellent administrateur et sait se faire seconder par des hommes tels que Colbert, qui fut son intendant avant de diriger les affaires de la France. Travailleur infatigable, il suit cependant sans jamais s'en laisser détourner les affaires de l'état ; ses lettres nous le montrent conduisant lui-même avec une vigilance incessante l'action des agents de la France au dehors comme à l'intérieur du pays, dictant même les plans de campagne des chefs d'armée et en surveillant l'exécution, levant des subsides, concluant des emprunts, entretenant lui-même les relations de la France avec toutes les Puissances étrangères.

Cependant, pour subvenir aux frais de la guerre contre les Impériaux et les Espagnols, comme pour payer les dépenses qu'entraînent le luxe et les fêtes de la Cour, il a fallu charger le pays d'impôts sans cesse plus lourds. Le peuple souffre, les Parle-

ments s'agitent et veulent se croire, à l'exemple du Parlement d'Angleterre, des assemblées représentatives. La noblesse, domptée par Richelieu, abuse de la liberté qu'elle avait retrouvée sous la Régence et cherche à secouer le joug que lui a imposé la Royauté. M. Federn a décrit avec beaucoup d'art la vie agitée du pays pendant la période si troublée et si pittoresque de la Fronde, où l'histoire et le roman semblent sans cesse se mêler et se confondre. Il nous fait suivre Mazarin dans les étonnantes vicissitudes de sa fortune, d'abord vainqueur des Importants, des Parlements, et des Princes, puis obligé de fuir devant ses adversaires, mais plus admirable encore peut-être que dans le succès lorsque, réfugié au château de Brühl près de Cologne, il continue à gouverner la France par les agents qu'il y a laissés dirigeant toute la conduite d'Anne d'Autriche au moyen de ces lettres constamment échangées entre eux par des voies secrètes et en langage convenu, où la Reine est « 15 » ou « 22 », le « Séraphin » ou « l'Ange », le Roi « 21 » ou le « Patron », et le Cardinal lui-même est « 16 » ou « H » ou « la Mer » ou « le Ciel ». Avec un art merveilleux, loin de la France, et alors qu'il semble presqu'à bout de ressources, il réussit à diviser ses ennemis, à les détruire les uns par les autres. Cependant il est parvenu à emporter ou à se faire expédier assez d'argent pour enrôler une petite armée avec laquelle il rentre en France et marche vers Poitiers, où il est rejoint par le Roi et la Reine.

« Je n'ai, dit-il alors, d'hostilité contre personne ». Rien n'est plus loin de sa pensée que le désir de se venger. Il ne cherche qu'à éloigner, le plus doucement possible, ceux qu'il ne peut conquérir, afin de détruire chez eux tout sentiment hostile. Il se défend même d'abord de vouloir reprendre le Ministère. Quand il rentre à Paris avec la Cour, après le combat du Faubourg Saint-Antoine et qu'il sent que les haines contre lui n'ont pas encore suffisamment désarmé, il plie encore devant l'orage et repart pour l'exil. Mais ce n'est qu'une feinte habile : « Mazarin, dit M. de Fontenay-Mareuil, est une marionnette qui disparaît dans la coulisse, mais qui va reparaître. » Il revient en effet, mais

après s'être fait prier, même par la Reine. Il rentre triomphant et le « Roi va au devant de lui en personne jusqu'au Mesnil-» Madame-Rance, à trois lieues de Paris, dans une boue épaisse » et par une pluie torrentielle ».

Les événements ont justifié sa devise : « Le temps et moi », car sa victoire est complète. « La France, dit M. Federn, s'est » abandonnée à lui comme une femme vaincue par la lassi-» tude, sans amour, mais avec une soumission totale. Cet » homme, qui avait si peu les manières d'un dominateur, a » régné dans les huit dernières années de sa vie, plus absolu-» ment que jamais Richelieu et peut-être qu'aucun Roi de » France n'avait jamais régné ». Cette noblesse même dont, au cours des luttes de la Fronde, il avait brisé les dernières résistances à l'autorité royale, s'abaissa devant lui et ne songea plus qu'à briguer ses faveurs. Il avait fait venir d'Italie, avec ses deux sœurs, veuves l'une et l'autre, Mme Martinozzi et Mancini, leurs fils et leurs filles. Celles-ci, belles et spirituelles, furent recherchées par les représentants des plus grandes maisons du Royaume : Laura Mancini devint Duchesse de Mercœur, Anne Martinozzi Princesse de Conti, Olympe Mancini Comtesse de Soissons. On vit des prétendants éconduits par ses nièces briguer même la main de ses sœurs. L'évêque de Coutances lui écrit en parlant du Duc d'Amville : « Il paraît que ce bon gen-» tilhomme a beaucoup de passion d'être honoré de l'alliance » de Votre Eminence, puisqu'après les propositions qu'il a fai-» tes pour une de Mesdemoiselles vos nièces, comme Votre Ex-» cellence peut se souvenir que je lui en ai autrefois écrit, son » inclination continue aujourd'hui pour une de Mesdames leurs » mères ».

On sait qu'une plus haute destinée encore faillit être conquise par une des nièces du grand Cardinal. Le touchant roman de Marie Mancini et du jeune Louis XIV, qui inspira la « Bérénice » de Racine a été conté une fois de plus par M. Federn avec beaucoup de délicatesse et de grâce. Cette histoire d'amour donna à Mazarin l'occasion de prouver qu'il savait mettre les in-

térêts de la France au-dessus de l'avantage de sa famille. Marie dut s'éloigner le cœur brisé et Louis XIV épousa l'Infante d'Espagne. Cette alliance comblait les espérances politiques du successeur de Richelieu. Epuisé par le labeur incessant de sa vie, il consacra ses dernières forces à la conclusion de la paix des Pyrénées qui donnait la paix à la France du côté de l'Espagne comme la paix de Westphalie la lui avait assurée à l'Orient. Il pouvait en mourant se représenter avec fierté l'état dans lequel il laissait au Roi son filleul le Royaume qu'il avait gouverné pendant dix-huit ans.

Cet étranger fut un très bon français. Doit-on penser qu'en s'établissant dans notre pays il s'était pris d'affection pour sa patrie d'adoption ? Il est probable que l'idée du Royaume ne se séparait pas dans son esprit de la personne du Roi et qu'en travaillant à la grandeur de la France il obéit surtout aux sentiments d'affection et de dévouement qui l'animaient pour son royal filleul. Car de même que le jeune Louis XIV n'a pas cessé de témoigner au Cardinal son affection et son respect, celui-ci s'est toujours montré, quoi qu'on en ait pu dire, le dévoué et loyal serviteur du Roi confié à sa garde. Il s'est efforcé constamment de le former à son « grand métier de Roi » ; de bonne heure il l'a initié à la pratique des affaires, il n'a rien négligé de ce qui pouvait lui inspirer une haute idée de la mission d'un Roi de France. On doit reconnaître que l'éducation de Louis XIV a été surtout l'œuvre de Mazarin.

En traitant chaque jour avec le jeune Prince depuis sa majorité de toutes les affaires du Royaume, Mazarin a inspiré au Roi les traditions politiques qu'il avait reçues de Richelieu et grâce auxquelles la Monarchie parvint au degré de grandeur qu'elle atteignit dans la seconde moitié du XVII[e] siècle. On peut critiquer la manière dont les deux grands Cardinaux, qui se sont succédé dans le gouvernement de la France, ont transformé la structure intérieure du pays, en élevant trop haut la Royauté et en la privant de l'appui d'une aristocratie, mais il est difficile de contester que leur politique extérieure ne se soit inspirée des vrais intérêts de la France.

M. Federn a laissé dans l'ombre cette partie, la plus grande pour nous, de l'œuvre de Mazarin. S'il a raconté avec quelques détails les négociations qui ont mené à la paix des Pyrénées et la pittoresque rencontre des Rois de France et d'Espagne dans l'île des Faisans, les diplomates regretteront vivement qu'il ait à peine fait mention des traités de Westphalie. On peut se demander s'il a eu entre les mains la « Correspondance de Mazarin pendant son Ministère » publiée par M. Chéruel dans la collection des Documents Inédits et qui contient les remarquables dépêches adressées à Servien et à d'Avaux, alors qu'ils négociaient la paix à Münster et Osnabrück. Un Français ne peut oublier cette page écrite par le Cardinal aux plénipotentiaires du Congrès de Wesphalie le 20 janvier 1646 : « L'acquisition des Pays-Bas espagnols formerait à la » ville de Paris un boulevard inexpugnable et c'est alors véri- » tablement que l'on pourrait l'appeler le cœur de la France et » qu'il serait placé dans l'endroit le plus sûr du Royaume. L'on » en aurait étendu la frontière jusqu'en Hollande et du côté de » l'Allemagne, qui est celui d'où l'on peut aussi beaucoup crain- » dre, jusqu'au Rhin, par la rétention de la Lorraine et de l'Al- » sace et par la possession du Luxembourg et du Comté de Bour- » gogne (Franche-Comté). »

Si Mazarin ne put accomplir en entier ce programme de sa diplomatie, c'est qu'il en fut empêché par les luttes civiles de la Fronde : elles compromirent le résultat des succès remportés au dehors. Pour prouver combien il en a souffert, il suffira de citer encore quelques lignes d'une de ses dépêches adressées à Servien : « Je vois, écrit-il, et je pleure avec des larmes de sang » qu'en même temps que le dehors nous apparaît beau, le de- » dans est extraordinairement gâté, et que, par une fatalité dé- » plorable, nous sommes en train de nous faire nous-mêmes le » mal dont nos ennemis n'ont su venir à bout. »

L'homme qui a écrit de telles lettres, l'auteur des traités de Westphalie et des Pyrénées, le créateur de la Ligue du Rhin ne mérite pas la qualification de « *condottière* de la diplomatie »

qui lui a été parfois appliquée. Il a bien servi son pays d'adoption, il appartient à la France. Nous devons souhaiter que le vivant et brillant portrait que vient de tracer de lui M. Karl Federn soit rendu accessible à nos compatriotes par une traduction française. Espérons également qu'un de nos historiens modernes se laissera tenter par le charme d'une époque que l'écrivain allemand juge avec raison une des plus séduisantes de notre histoire, et qu'une plume française nous donnera à son tour cette monographie de Mazarin qui manque encore à nos collections des Grandes Figures du Passé.

H. DE MANNEVILLE.

COMPTES RENDUS

Guillaume de Patris, abbé de la Grasse 1535-1580. — Extrait de la *Revue historique*. Paris, 1925.

Très instructive et singulièrement mouvementée, la brève et brillante carrière de cet archidiacre de Saint-Antonin en Rouergue, telle que l'a reconstituée M. Combes de Patris avec la sûre critique d'un érudit et la double passion de sa province natale et des annales de sa propre famille. Guillaume de Patris, quoique homme d'église et ardent défenseur de la caùse catholique, mais beaucoup plus occupé d'intérêts temporels que spirituels, est-il « une victime de la diplomatie pontificale au XVIe siècle ? » C'est le mystère de cette mort tragique que son biographe s'est attaché à débrouiller ; après lecture des témoignages patiemment rassemblés dans les archives même du Vatican, il n'y a plus à douter que le meurtre fut commis, sinon sur l'ordre, du moins avec l'assentiment de Grégoire XIII, et pour des motifs tout à fait étrangers aux querelles religieuses. Engagé dans les luttes féroces contre les huguenots du Midi, l'archidiacre, selon toute vraisemblance, aurait dû tomber sous les coups des calvinistes. On se convainc avec surprise qu'il a péri assassiné par les agents de la Papauté jaloux de la trop grande influence qu'il s'était acquise.

A peine adolescent, Guillaume de Patris avait su gagner l'entière confiance du cardinal d'Armagnac, évêque titulaire de Rodez. L'un et l'autre, sans perdre de vue d'ailleurs les intérêts de ce diocèse, ne tardèrent pas à le quitter pour prendre en main le gouvernement du Languedoc, dont, en 1552, le cardinal fut investi. Par surcroît il eut, en qualité de colégat, à maintenir le Comtat-Venaissin et la ville d'Avignon dans la soumission et l'obéissance au Saint-Siège. Missions vraiment accablantes pour le vieillard qu'il était déjà. Aussi, de plus en plus, abandonnait-il la partie active de son rôle à son jeune lieutenant et auditeur général, « sa seconde âme », comme le qualifiait un chroniqueur contemporain. En récompense de services éminents rendus pendant dix-sept ans avec autant de dévouement que d'intelligence, il tint même à lui céder la place du commendataire de la riche abbaye de la Grasse.

L'opulence s'ajoutait au pouvoir, et la réputation de Patris s'accroissait par le succès de ses négociations et par son zèle pour la pacification religieuse ; au point que Grégoire XIII aurait souhaité qu'il vînt à Rome afin d'y exposer clairement la situation politique et militaire dans le pays si troublé d'Avignon. A quarante ans, son

rang était celui d'un des hommes les plus puissants dans le Languedoc et lui permettait de concevoir toutes les ambitions. D'où sa perte.

La confusion des pouvoirs dans l'enclave papale et les rivalités entre Italiens et Français fournirent aux ennemis de l'abbé de la Grasse un prétexte pour lui aliéner la faveur du Souverain Pontife. On le représenta comme complotant de déposséder le Saint-Siège du Comtat, soit au profit de l'hérétique roi de Navarre, le futur Henri IV, soit de complicité avec le duc de Joyeuse, au bénéfice de Henri III. En ce temps-là, pour avoir raison d'un adversaire, le meurtre était le moyen le plus employé. Guillaume de Patris n'était peut-être pas sans y avoir recouru. Il savait donc de quelles précautions il convenait de s'entourer. Un jour, néanmoins, le 17 mai 1580, pour un baptême dans une famille amie, il se rendit à Bédarrides avec une faible escorte. Le *recteur* et le général des troupes en Avignon, deux des principaux dignitaires pontificaux, le firent rejoindre par une cinquantaine de cavaliers. Au guet-apens fut opposée une vaillante résistance, puisque six des assaillants restèrent sur le terrain ; mais l'abbé de la Grasse succomba sous le nombre et fut atrocement mutilé. « Temps étrange, remarque M. Combes de Patris où la cour de Rome comme la cour de France voyait dans le poignard une arme de guerre et où les exigences de la politique semblaient justifier aux yeux des meilleurs les crimes les plus barbares ! »

Malgré les plaintes désolées du cardinal d'Armagnac, le pape ordonna la destruction des pièces relatives à l'affaire et laissa rentrer en Italie, sans les inquiéter les auteurs de cet odieux assassinat.

Alfred Dumaine.

Histoire de Rome. Une cour princière au Vatican pendant la Renaissance : Sixte IV, Innocent VIII, Alexandre VI, (1471-1503), par E. Rodocanachi, membre de l'Institut 1 vol. in-fol. 315 p. Paris, Hachette.

On se rappelle ce conte de Boccace où un juif pressé par un chrétien de ses amis de se convertir, se décide à se rendre à Rome pour y voir celui qu'on appelle le vicaire de Dieu sur la terre et étudier sa conduite et ses mœurs ainsi que celle des cardinaux. L'ami chrétien tombe alors dans l'anxiété, craignant l'impression fâcheuse que ne manquera pas de causer au juif le spectacle des désordres de la cour romaine ; mais le contraire se produit : Abraham revient à Paris et, parlant de la religion telle qu'il l'a vue pratiquée à Rome, il s'écrie : « Il m'a semblé que le luxe, l'avarice, l'intempérance et d'autres vices plus criants encore, s'il est possible d'en imaginer, sont en si grand honneur auprès du clergé que la cour de Rome est bien plutôt, selon moi, le foyer de l'enfer que le centre de la religion. On dirait que le Souverain Pontife et autres prêtres, à son exemple, ne cherchent qu'à la détruire, au lieu d'en être les soutiens et les défenseurs ; mais, comme je vois qu'en dépit de leurs coupables efforts pour la décrier et l'éteindre, elle ne fait que s'étendre de plus en plus, et devenir tous les jours plus florissante, j'en conclus qu'elle est la plus vraie, la plus

divine de toutes, et que l'Esprit Saint la protège visiblement. » Et Abraham de courir se faire baptiser.

Si le bon juif eût vécu de notre temps, il n'eût pas eu besoin de faire le voyage romain pour connaître la cour de quelques papes célèbres, il lui eût suffi de lire le dernier ouvrage de M. Emmanuel Rodocanachi, dont nous venons de saluer l'entrée à l'Institut : *Une cour princière au Vatican pendant la Renaissance.* L'histoire très documentée et bourrée de faits que nous donne M. Rodocanachi de la cour romaine sous les pontificats de Sixte IV, Innocent VIII, Alexandre VI Borgia, de 1471 à 1503, nous édifie sur les tristes désordres de ces années préludant à la brillante époque de la Renaissance.

C'est une tâche écrasante que d'entreprendre l'étude d'un pontificat tel que celui d'Alexandre VI. Que ce fut un homme à l'aspect d'un aventurier, criminel et dissolu, égaré sur la chaire de Saint Pierre, en cette époque merveilleusement agitée qui fut à l'aurore des temps modernes, cela n'est pas douteux ; mais, à côté des faits historiques, il y a la légende, la terrible légende exploitée ou inventée par les romantiques, Victor Hugo en tête, et même avant lui par tous les ennemis du Saint-Siège. Quand on parle du poison des Borgia, on ne peut s'empêcher de songer à l'article de Voltaire dans son *Dictionnaire philosophique* et que nous rappelle M. Rodocanachi : « La *cantarella,* dit Voltaire, dont on prétend que le pape Alexandre VI et son bâtard, le duc de Borgia, faisaient grand usage, était, dit-on, la bave d'un cochon rendu enragé en le suspendant par les pieds, la tête en bas, et en le battant jusqu'à la mort. Un grand apothicaire m'assure que la Taphana, cette célèbre empoisonneuse de Naples, se servait principalement de cette recette. » Voltaire a d'ailleurs soin d'ajouter, dit M. Rodocanachi : « Peut-être tout cela n'est pas vrai. »

M. Rodocanachi eût pu noter aussi, à la charge ou à la décharge d'Alexandre VI, comme l'on voudra, le fameux mot de Joseph de Maistre qui, admettant pour vrais tous les méfaits dont on a accablé la mémoire de ce pontife, ajoute : « Le bullaire de ce monstre est impeccable. »

Sans entrer dans le détail d'une époque aussi prodigieusement chargée que celle du règne des trois papes Sixte IV, Innocent VIII et Alexandre VI, de 1471 à 1503, disons que M. Rodocanachi en a donné le raccourci le plus vivant et le plus coloré. Aux figures dramatiques et si souvent tragiques de ces temps troublés il a su restituer leurs traits véritables. De nombreuses illustrations éclairent et animent le texte de ce beau volume.

Voici ce qu'il nous dit de Lucrèce Borgia : « Prête à se soumettre à toutes les exigences de ceux qui dirigeaient sa conduite en vue de l'accomplissement de leurs visées personnelles, passive, insouciante et indifférente, aimante aussi, comme elle le montra à l'égard de Bisceglio et d'Alfonso de Ferrare, elle devint dans son duché un modèle de fidélité conjugale (d'ailleurs elle ne viola jamais ses engagements successifs), de dévouement maternel, de piété et de charité ; quand elle mourut, elle avait presque le renom d'une sainte. » (p. 164.) Que nous voilà loin de la légende romantique !

Période d'ailleurs singulièrement instructive, même si on la considère uniquement du point de vue purement italien, que l'époque de

César Borgia, l'homme de Machiavel et dont notre auteur nous trace la politique et la vie. Ne pourrait-on pas appliquer à l'Italie actuelle, sans y changer grand'chose ce que Gebhart disait du tyran italien de la Renaissance ? « Ici, dit-il, le chef d'Etat, *le tyran*... est un homme nouveau, le maître qui s'est imposé à une commune ou à une province par violence ou surprise, quelquefois par la valeur des services rendus... Il ne vaut que par son génie personnel... sa diplomatie... Il est condamné à l'action sans trêve, au despotisme sans mesure ; la seule garantie qu'il ait de son pouvoir est la façon même dont il l'exerce. C'est au Tyran qu'aboutissent les forces vives de l'Etat, la justice, les impôts, la police ; la patrie est son domaine privé... son bon plaisir est toute la loi. La *virtù* est la qualité souveraine du Tyran (1). » L'Italie n'aurait-elle pas retrouvé aujourd'hui le parfait virtuose ? *Aut Coesar, aut nihil.*.

L. DE CONTENSON.

Les atrocités allemandes de la grande guerre, par une allemande (Lilli Jannasch). — In-18, 152 pages. Editions Bossard, 43, rue Madame, 1925.

Le courage est toujours digne d'admiration, surtout lorsqu'il s'agit d'une femme qui ne craint pas de s'exposer aux vengeances dans un pays où le meurtre politique est devenu, depuis plusieurs années, de pratique courante. L'auteur de ce petit livre, Mme Lilli Jannasch, est une bonne Allemande. Indignée des faits qui, pendant la dernière guerre, ont déshonoré son pays aux yeux du monde, elle s'est proposé de « secouer l'empire du militarisme prussien » et de « hâter la renaissance spirituelle de l'Allemagne » dans la tradition de ses plus nobles esprits, Schiller, Goethe et Kant. C'est dans cette intention qu'elle a voulu dénoncer les abus de toute sorte commis par les armées impériales.

Dans une brève introduction, elle cite des textes de professeurs, de publicistes, d'officiers, qui, de 1910 à 1914, faisaient l'éloge de la guerre et l'appelaient de tous leurs vœux. Comment pourrait-on, après cette lecture instructive, douter de la responsabilité de l'Allemagne dans le conflit de 1914 ? Puis, énumérant la rupture des engagements pris par l'Allemagne, elle rappelle la violation de la neutralité de la Belgique et du Luxembourg.

La Convention de La Haye de 1907, signée par l'Allemagne, comportait un règlement pour la protection des prisonniers. Il fut violé dès le début des hostilités. La France réclama, en demandant l'autorisation de faire visiter les camps de prisonniers ; elle offrait en retour d'ouvrir l'accès de ses propres camps à un délégué de l'Ambassade des Etats-Unis, alors chargée des intérêts allemands en France. Le gouvernement impérial lui opposa un refus formel. Un délégué de l'ambassade d'Espagne cite un camp comprenant 2.400 prisonniers où, de décembre 1914 à Juillet 1917, 631 sont tombés malades, dont 360 du typhus. Un autre, en 1917, se montre péniblement impressionné par les brutalités exercées envers les prisonniers et par l'absence de tout

(1) *Histoire générale*, par LAVISSE et RAMBAUD, t. IV, p. 2.

médecin. Un autre, en 1918, constate la mauvaise installation, le manque de soins aux malades, l'insuffisance de la nourriture. A Mersebourg les prisonniers sont injuriés et frappés par le commandant du camp lui-même. Un ordre du général Paerlowski astreint tous les prisonniers sans distinction de grade, aux travaux des champs, de l'usine, du dessèchement des marais. Au premier refus, ils seront privés de nourriture et obligés de coucher pendant trois jours sur les cailloux ; s'ils persistent, ils seront mis au pain et à l'eau pendant quinze jours et enfin battus à coups de crosse. En cas de résistance absolue, ils pourront être exécutés sur l'ordre d'un officier ou même d'un sous-officier. Les délégués espagnols et ceux de la Croix rouge ont constaté dans divers camps le supplice du poteau, les hommes étant exposés à l'ardeur du soleil ou, dans les temps de neige, placés dans la direction du vent, et celui dit du bivouac, les hommes étant contraints de se tenir debout toute la journée dans un carré entouré d'un fil de fer barbelé. D'autres, par un raffinement de cruauté, étaient postés pendant deux jours et deux nuits dans un terrain inondé où il leur était impossible de s'étendre, n'ayant pour ration que du pain et de l'eau.

La Convention de La Haye prescrivait le soin des blessés et des malades. Contrairement à ses clauses, plusieurs navires-hôpitaux furent torpillés et coulés. Des ambulances furent incendiées, des blessés assassinés ; tel fut le cas notamment, après la bataille d'Ethe en Belgique, où un sous-officier brûla la cervelle au Consul de France Deschars.

Cette Convention stipulait le respect de la vie des citoyens et de la propriété privée. Le général en chef fit brûler la ville d'Andenne et fusiller 100 habitants, sous prétexte d'une attaque par surprise. Le gouverneur de Belgique von der Goltz décida que des otages seraient prélevés et qu'au premier attentat contre les lignes ferrées ou téléphoniques, ils seraient fusillés. Le Général von Beseler avertit qu'en cas d'agression contre ses troupes, la ville de Gand serait incendiée, sans pitié. A Reims, une proclamation annonça qu'en cas de désordre, les otages seraient pendus. Des exécutions en masse eurent lieu en Belgique : plus de 100 victimes à Louvain, plus de 300 à Andenne, plus de 150 à Aerschot, 165 à Somagne, 197 à Ethe, plus de 400 à Tamines, plus de 500, dont 71 femmes, 34 vieillards et 71 enfants à Dinant. Le commandant de la place de Lille, se fondant sur ce que l'attitude de l'Angleterre rendait plus difficile le ravitaillement de la population, décida que les habitants seraient envoyés à la campagne pour prendre part aux travaux agricoles. Des patrouilles furent chargées de perquisitionner dans la ville et d'appréhender tous les individus aptes au travail de 14 à 55 ans, hommes et femmes en nombre égal. 25.000 Français, hommes, jeunes femmes et jeunes filles, furent arrachés de leur foyer, séparés de leur famille, expédiés dans les départements de l'Aisne et des Ardennes et placés sous la surveillance des soldats.

On était convenu à La Haye que les convictions religieuses, l'exercice des cultes et les édifices qui leur étaient consacrés seraient respectés. Or, dans le Pas-de-Calais, 132 églises furent détruites, dans l'Aisne 82, dans l'Oise 14. Beaucoup furent pillées, les ornements volés, les tabernacles violés. Des écrivains célébrèrent avec enthousiasme l'incendie des cathédrales de Reims et de Soissons. Dans nombre d'en-

droits, les sépultures furent profanées et violées ; les bijoux et les vêtements trouvés dans les tombes furent volés ; le plomb des cercueils fut emporté.

Aux termes de la Convention de La Haye, la propriété privée devait être respectée ; l'Etat occupant n'était que l'administrateur des biens de l'Etat ennemi. Il résulte de documents allemands que de nombreux villages, et même des villes comme Rethel, furent pillés et mis à sac. Des meubles, des pendules, du linge, des vêtements, furent dérobés. Les caisses publiques et celles des banques furent vidées. Des contributions ordinaires et extraordinaires furent imposées aux communes et l'on exigea qu'elles fussent payées « en bon argent ». Si les communes ne disposaient pas des sommes nécessaires, on les autorisait à faire un emprunt garanti par elles. Des incendies furent méthodiquement organisés : en Belgique, à Aerschot, à Louvain, à Dinant, à Termonde ; en France, à Senlis, à Baccarat, à Gerbéviller, à Sermaize. Dans le seul mois d'août 1914, on compta en Belgique 18.073 maisons détruites par le feu. Les avions allemands jetèrent des bombes sans aucun but militaire. La première fut lancée sur Paris le 20 août 1914 ; d'autres raids aériens suivirent sur la capitale, 2 en septembre, 3 en octobre ; ils visaient non la destruction d'établissements militaires, mais simplement le meurtre de la population civile. En 1915, 1916, 1917, Londres qualifié ridiculement de place forte, fut bombardé à son tour. L'Agence Wolff rendit compte avec enthousiasme de ces opérations.

Cependant l'heure de la défaite approchait ; les Allemands n'en furent que plus portés aux dévastations volontaires. Lors de son repli sur la ligne Hindenburg, leur armée détruisit 30.000 maisons dans l'Aisne, l'Oise et le Pas-de-Calais. Dans ces deux derniers départements, tous les arbres fruitiers furent coupés. Les fontaines furent obstruées, les sources empoisonnées. Le « Lokal Anzeiger » put écrire : « Une grande étendue du sol français entre 10 et 15 kilomètres a été transformée en désert. » Tout cela pour ruiner le pays et sans aucune obligation stratégique. Le 5 septembre 1918, le général Week ordonnait les préparatifs nécessaires pour brûler les fermes, granges, etc. Un officier était désigné pour ce service avec l'aide des prisonniers.

Dès le commencement de 1916, le grand Etat major allemand avait fait procéder à une enquête sur l'industrie du Nord de la France. 4.031 entreprises furent révisées, en vue de connaître celles dont la destruction pouvait favoriser le commerce de l'Allemagne en supprimant leur concurrence. Dans beaucoup d'établissements, avec le concours de techniciens amenés spécialement d'Outre-Rhin, les machines furent soigneusement démontées, numérotées et expédiées en Allemagne pour y être réinstallées. En octobre 1918, toutes les exploitations minières, de Douai à la frontière belge, furent anéanties.

Tel est le bilan abrégé, dressé par Mme Jannasch, des atrocités allemandes pendant la guerre. En le publiant, elle a fait preuve d'une indépendance bien rare dans son pays. Tous ces actes inhumains sont confirmés soit par le nom des témoins, soit par les ordres des chefs qui les ont commandés, soit par des articles de journaux allemands. Leur authenticité est donc incontestable, et c'est là ce qui donne à ce petit livre une valeur particulière.

E. LE MARCHAND.

Le livre blanc allemand de 1919 sur les responsabilités de la guerre, par R. Mennevée, in-4°-121 pages. Edition des documents politiques, Paris, 1925.

M. Mennevée vient de faire paraître un ouvrage intitulé : « Le Livre blanc allemand de 1919 sur les responsabilités de la guerre » dans lequel plusieurs documents importants sont publiés pour la première fois. Les quatre principales puissances, dit-il, ont discuté en secret le traité de paix, tenant à l'écart les autres Etats qui avaient pris part à la guerre. Il blâme l'attitude de M. Clémenceau qui présidait les conferences ; il va jusqu'à le qualifier de « brute entêtée » ; il lui reproche une improbité politique telle qu'il ne mit jamais le président Wilson au courant des accords conclus de 1914 à 1918 entre la France et ses alliés.

Le traité, dans son article 231. proclamait la responsabilité de l'Allemagne dans l'origine de la guerre. Quand le texte en fut communiqué, le 7 mai 1919, à la délégation allemande, le Comte Brockdorff Rantzau avoua bien les atrocités commises et s'engagea à indemniser la Belgique, comme à réparer la dévastation de nos départements du Nord, mais il nia toute responsabilité.

La conférence interalliée chargea une commission, composée de représentants de dix puissances, d'étudier la question. Son rapport, appuyé sur de nombreux documents officiels, démontra avec évidence que l'initiative de la guerre était bien partie de Berlin. Les Américains l'approuvèrent, sauf une réserve sur la mise en jugement de l'Empereur ; ils firent état notamment d'un télégramme de l'ambassadeur d'Autriche-Hongrie à Berlin disant : « On nous conseille ici de commencer immédiatement (la guerre) et de mettre le monde en présence du fait accompli. »

M. Clémenceau avait refusé de communiquer à la délégation allemande le rapport de la commission interalliée, mais comme il avait été en partie divulgué par la presse, le gouvernement du Reich nomma à son tour une commission « impartiale » pour l'examiner. Celle-ci déclara que la culpabilité de l'Allemagne ne pouvait être prononcée unilatéralement. Elle contesta que le gouvernement impérial eût été l'instigateur de la guerre contre la Serbie ; toutefois une expédition contre ce pays étant nécessaire, on l'avait approuvée à Berlin. Si la Russie voulait la guerre, Sir E. Grey avait cherché à l'éviter ; on pouvait cependant se demander si ses démarches étaient de nature à inspirer confiance à l'Allemagne ; depuis un certain temps. il existait entre Londres et Berlin une méfiance due. le rapport en convient, au développement excessif de la flotte allemande. C'est surtout la mobilisation russe, que rien ne justifiait, qui avait fait échouer les négociations. Par suite de cette mesure. la guerre était devenue certaine. et bien qu'elle ne la désirât pas. l'Allemagne était obligée de prévenir les attaques de ses adversaires en ne perdant pas le temps en pourparlers. Pendant quarante ans elle avait maintenu la paix, gravement menacée par les panslavistes. La commission déplorait la violation de la neutralité belge et luxembourgeoise et confessait qu'il y avait là une injustice à réparer. Evidemment le gouvernement impérial avait commis des fautes, mais le peuple était pacifique et s'il y avait eu outre-Rhin quelques publicistes chauvins. il y en avait eu beaucoup plus

ailleurs. Le mal avait été causé par l'incapacité et la faiblesse du Chancelier Bethmann Holleveg. A Saint-Pétersbourg on voulait l'amoindrissement de l'Autriche et la conquête des Détroits ; la France, qui tenait à reprendre l'Alsace-Lorraine, avait fait pour cela alliance avec la Russie. Dans ces circonstances il était clair que loin de préparer une agression, l'Allemagne ne songeait qu'à sa défense.

Ce long document daté du 28 mai, était complété, à la manière germanique, par de nombreuses annexes et sous-annexes qui cherchaient à justifier la politique allemande et à relever des erreurs dans le rapport des alliés. Le 16 juin ceux-ci répondirent point par point aux observations de la délégation allemande, qui avait protesté contre la paix projetée comme étant en contradiction avec les conditions de l'armistice. Durant des années, l'Allemagne, qui avait pour principe que la force prime le droit, n'avait cessé de multiplier ses armements et d'organiser son espionnage ; elle avait poussé l'Autriche à déclarer à la Serbie une guerre dont l'enjeu devait être le contrôle des Balkans, en se dérobant à toute tentative de conciliation ; elle prétendait imposer par la menace la solution d'une question européenne ; si elle avait vraiment désiré la paix, elle n'avait qu'à se concerter avec les autres Puissances. Son rôle en 1914 était resté conforme à toute sa politique antérieure. Elle rejetait aujourd'hui la faute sur la mobilisation russe ; elle oubliait qu'elle-même et l'Autriche avaient mobilisé les premières. Quant à la Russie, tout le monde savait qu'elle était complètement affaiblie depuis ses défaites de Mandchourie. Les Puissances alliées persistaient à regarder comme juste le traité qu'elles avaient préparé ; elles invitaient donc l'Allemagne à le signer dans le délai de cinq jours, faute de quoi l'armistice du 11 novembre serait annulé.

La presse d'outre-Rhin comprit qu'il n'y avait plus qu'à se soumettre : une résistance, impossible à tenter, risquerait de mettre en péril l'unité allemande. Cependant, le gouvernement du Reich tint à protester. Sa délégation déclara que les stipulations de la paix étaient en opposition flagrante avec les bases qui avaient été, avant la conclusion de l'armistice, convenues entre les deux parties. Les Puissances refusaient toute discussion orale ; un ultimatum exigeait la signature immédiate. L'Allemagne ne pouvait donner qu'un consentement de forme à la séparation de ses territoires ; elle protestait contre la confiscation de son Empire colonial ; elle cédait à la violence pour ne pas exposer sa population aux souffrances d'une guerre nouvelle ; elle repoussait la culpabilité qu'on voulait faire peser sur elle.

Le Conseil des Quatre répliqua qu'il avait fait les concessions qui lui avaient paru équitables, mais qu'il n'avait rien trouvé dans les documents allemands qui fût de nature à modifier son opinion. L'heure était venue de se soumettre.

La délégation allemande demanda un délai de deux jours, en se fondant sur la formation d'un nouveau ministère. Le Conseil des Quatre le repoussa. M. von Haniel, président intérimaire de la délégation, fit alors savoir que les Puissances étant résolues à imposer par la force l'acceptation pure et simple de leurs conditions, malgré leur injustice inouïe, le gouvernement du Reich était prêt à conclure. Le traité fut donc signé à Versailles le 22 juin 1919.

Après avoir reproduit les documents qui viennent d'être résumés.

M. Mennevée les fait suivre de ses conclusions personnelles. Suivant lui, c'était la première fois qu'on formulait les bases d'un traité de paix sans permettre aux vaincus de le discuter. Il estime qu'un gouvernement républicain, qui avait chassé Guillaume II, était en droit d'attendre un meilleur traitement ; il taxe d' « inutile exagération » les conditions adoptées par le Conseil des Quatre. Comment a-t-on pu prétendre, dit-il, qu'après ses réserves personnelles, le gouvernement allemand avait vraiment accepté le traité de Versailles ? Pour lui, il est hors de doute qu'il y eut en Angleterre, en Russie, en France même, d'autres responsabilités, soit lointaines soit immédiates ; des intérêts privés, commerciaux ou financiers, ont poussé au conflit. Fonder le traité de paix sur la seule culpabilité de l'Allemagne, c'était lui donner une base particulièrement fragile et fournir à nos adversaires la possibilité d'en demander la révision en prétextant leur innocence. M. Mennevée croit que le monde ne retrouvera sa tranquillité que lorsque toutes les responsabilités auront été établies et il voudrait que cette question fût élucidée. Si l'on a encore des doutes à cet égard, à qui en confierait-on l'examen ? Qui, au lendemain des événements, serait capable de juger avec le détachement nécessaire et d'imposer à tous la confiance dans son verdict ? Dans le cas où la sentence serait défavorable à l'Allemagne, on peut tenir pour certain qu'elle ne l'accepterait pas. L'histoire seule sera en mesure de se prononcer quand le temps aura refroidi les haines et les rancunes.

En tout état de cause, il convient de laisser à M. Mennevée la responsabilité de ses opinions qui touchent non seulement la France, mais les Puissances qui, d'accord avec elle, ont élaboré le traité de Versailles.

E. Le Marchand.

L'Autriche et son existence économique, par le docteur Basch et l'ingénieur Dvoracek. In-18, 173 pages. Editions Orbis, Prague, 1925.

Ce petit livre offre ce caractère particulier d'être écrit par deux Tchèques qui, tous deux, se montrent très bienveillants pour l'Autriche et indiquent avec sincérité les moyens qui leur paraissent propres à relever celui de tous les pays qui a certainement le plus souffert de la guerre.

La première partie a été rédigée par le docteur Basch ; elle traite de l'état économique de l'Autriche. Nous ne reproduirons pas ici les chiffres dont elle est bourrée. Il suffira de résumer les conditions générales dans lesquelles, suivant l'auteur, se trouve le nouvel Etat. Sa superficie est supérieure à celle de la Belgique, de la Hollande et de la Suisse. Il comprend 6.536.759 habitants. La densité de la population est de 78 habitants par kilomètre carré. L'industrie est développée, le commerce actif. On ne saurait donc dire que le pays soit pauvre. Il tire de son sol des matières premières importantes, comme le fer et le bois ; le charbon seul n'est pas en quantité suffisante. Il est vrai qu'il peut être remplacé par la houille blanche qui existe en abondance dans la région alpestre et dont une partie seulement a été exploitée jusqu'ici. L'industrie textile, celle du papier et celle du cuir ont regagné leur niveau d'avant-guerre ; l'industrie sucrière et la bras-

serie sont prospères. L'agriculture ne s'est encore qu'imparfaitement relevée, ce qui nécessite l'importation de la moitié des céréales nécessaires à la consommation. Les banques autrichiennes sont puissantes ; elles ont des participations dans les banques et dans de nombreux établissements industriels des Etats successeurs, et même dans des pays étrangers comme la Yougoslavie, la Roumanie, la Pologne.

Malgré ces éléments favorables, la situation économique de l'Autriche n'est pas actuellement satisfaisante ; elle subit encore les conséquences de la guerre. L'inflation a causé de grandes pertes. Les exportations rencontrent des difficultés par suite de la rareté des capitaux, du taux élevé de l'intérêt, du poids des impôts et des charges sociales beaucoup trop lourdes. Elles sont entravées aussi par l'appauvrissement général, surtout dans l'Europe centrale ; néanmoins elles ont été en progrès dans ces derniers temps, principalement pour les objets fabriqués ; toutefois, la balance du commerce est encore en déficit. Les banques accordent des crédits à court terme, mais elles se montrent plus difficiles pour les crédits à long terme.

Le programme d'assainissement établi sur l'initiative de la Société des Nations a amené l'Etat à réduire ses dépenses en diminuant les services publics, mais les provinces et les communes, Vienne en particulier, n'ont pas suivi son exemple ; le nombre de leurs fonctionnaires est excessif et les retraites qui leur sont attribuées à la fin de leur carrière grèvent lourdement les budgets. Il en est de même pour les chômeurs, auxquels on accorde 80 pour cent de leur salaire.

Tout bien considéré, on constate une amélioration sensible, surtout depuis 1925, dans l'industrie comme dans l'agriculture. La majeure partie des entreprises a donné un dividende pour 1924. La vie économique est stabilisée. Il faudrait maintenant, pour faciliter les échanges, une politique plus libre échangiste.

Dans la deuxième partie de ce volume, l'ingénieur Dvoracek a ajouté des informations sur la politique commerciale de l'Autriche. Ses débouchés les plus importants sont l'Allemagne, la Tchécoslovaquie, la Yougoslavie, l'Italie, la Pologne, la Hongrie, la Suisse et la Roumanie, c'est-à-dire les Etats limitrophes. Elle a signé depuis la guerre des conventions commerciales avec la France, l'Italie, la Tchécoslovaquie, la Yougoslavie. La convention avec la Tchécoslovaquie, qui comporte de fortes réductions de droits et la clause de la nation la plus favorisée, a notablement augmenté l'entrée des produits autrichiens dans ce pays

Les exportations autrichiennes se sont accrues en 1924, et d'abord dans les Etats successeurs qui en ont absorbé les trois quarts. Par suite de leur redressement monétaire, ces pays ont développé leur faculté d'achat. Les traités de commerce ont également contribué à ce résultat en facilitant les importations réciproques.

Somme toute, d'après les deux auteurs, la position de l'Autriche s'est nettement améliorée à la suite de l'intervention de la Société des Nations. On avait dit et répété que ce pays, tel que l'avaient fait les derniers traités, n'était pas viable. C'est un point de vue que le docteur Basch conteste absolument.

E. Le Marchand.

La France vue de l'étranger, par Albert MOUSSET, in-18, 222 pages. Société d'éditions L'île de France, 1926.

M. Albert Mousset vient de publier un livre qui trouvera de nombreux lecteurs, car il est souvent fort amusant. Dans son introduction, il remarque que « si la presse est parfois superficielle, le Parlement est ignare... L'intervention du Parlement dans les questions de diplomatie et de propagande est, à bien peu d'exceptions près, le prélude de la confusion et de l'incohérence. » Il est vrai que la France connaît mal l'étranger, mais on peut en dire autant des autres nations, et l'Allemagne a montré à la veille de la guerre qu'il en était de même pour elle.

Les diplomates forment, suivant le mot de l'un d'eux, la dernière tribu nomade que la civilisation moderne autorise à vagabonder par le monde avec des plumes sur la tête. Avec l'Eglise, la diplomatie est une des rares institutions qui échappent aux lois de l'évolution. Les trois prémiers chapitres du livre renferment sur ses membres quantité d'anecdotes malicieusement contées et qui feront sourire. Elles égratignent un peu la carrière, mais celle-ci n'en voudra pas à M. Mousset, car elle a toujours apprécié l'esprit, et il y en a beaucoup ici.

Du reste, ce n'est pas seulement pour divertir le public que M. Mousset a publié son ouvrage. Il constate que depuis la guerre les temps ont changé et que ce qui convenait il y a cinquante ans ne répond plus aux besoins de l'époque actuelle. Nos représentants à l'étranger n'ont plus à compter simplement avec un personnel gouvernemental restreint : il y a les masses, qu'on ne saurait ignorer ; il y a les questions économiques et commerciales, qu'il est indispensable de suivre de près. On est donc amené à chercher par quelles réformes la diplomatie pourrait être mise à même de répondre à des besoins nouveaux. Des réformes, Dieu sait combien il en a été édicté depuis un demi-siècle par nos différents ministres des Affaires Etrangères sans qu'elles aient donné des résultats bien appréciables. M. Mousset en propose une à son tour dont il n'est pas sûr qu'elle puisse agréer au département ; il pense notamment qu'il serait utile d'y faire place aux anciens élèves diplômés de nos écoles supérieures. Le mandarinat ne présente pas que des avantages. Le Président Wilson avait été un professeur de grande valeur, et pourtant son rôle dans la rédaction du traité de Versailles a été loin d'obtenir tous les suffrages. L'instruction livresque ne suffit pas à former de bons diplomates ; il y faut autre chose. M. Mousset le reconnaît lui-même lorsqu'il dit que la diplomatie est un art ; elle exige, comme tous les arts, des dons spéciaux.

L'ouvrage de M. Mousset a pour sous-titre : Le déclin de la diplomatie et le mythe de la propagande. Vis à vis de celle-ci, il se montre fort sceptique. Vague et délicate en soi, elle réclame beaucoup de tact et une connaissance approfondie de l'Europe. Les efforts tentés pendant la guerre, médiocrement conçus et médiocrement exécutés, ont été le plus souvent inefficaces, quand ils n'ont pas été nuisibles ; nous n'en avons pas eu pour notre argent. La Maison de la presse, qui les organisait, a changé sept fois de directeur pendant la guerre. Le contrôle de la propagande, trop souvent confié à des agents maladroits, devrait, dans la pensée de l'auteur, être laissé à la diplomatie, seule

capable d'en apprécier l'utilité et l'à-propos. Au surplus, il convient de distinguer la propagande commerciale, qui est surtout l'affaire des négociants, de la propagande politique. Cette dernière ne saurait trouver un meilleur instrument que la diffusion de notre langue. Répandre le français dans les masses et nos idées dans les élites, tel est le principal objet d'une bonne propagande. On peut rappeler ici le mot profond de Joseph de Maistre : « La France a deux bras avec lesquels elle remue le monde, sa langue et son esprit de prosélytisme. » Encore faut-il que ce prosélytisme soit exercé par des agents avisés, plus propres à convaincre qu'à heurter.

Dans sa conclusion, M. Mousset se demande si nous sommes en mesure d'assurer à notre politique extérieure l'unité et la continuité de direction, et il en doute fort. La plupart des questions étrangères qui nous intéressent sont dominées par des considérations de politique intérieure souvent inspirées par des minorités. Après Locarno, nous pouvons répandre de notre bon vouloir, mais non de celui des autres. Il fait remarquer que toutes les préoccupations de pactes, d'arbitrage, montrent combien le monde aspire à la paix et combien elle lui paraît fragile. Seule la diplomatie peut contribuer à la garantie au moyen d'ententes et de conventions.

M. Mousset était particulièrement qualifié pour traiter de matières aussi délicates. Ayant résidé pendant plusieurs années dans différentes capitales de l'Europe, il s'est trouvé en rapports avec de nombreux diplomates ; il les a vus à l'œuvre, ainsi que nos propagandistes ; il peut en parler en connaissance de cause. Aussi son livre est-il profitable. Il plaira à ceux qui connaissent l'Europe ; il instruira ceux qui ne la connaissent pas ; tous apprécieront sa plume alerte et son esprit bien français.

E. LE MARCHAND.

La Restauration de l'Empire Bismarkien, par Pierre LAFUE. 1 vol. in-16 de 107 pages, chez Plon et Nourrit. Paris, 8 Rue Garancière (6e).

Ce livre apparaît presque comme un livre de combat. Deux grandes idées y dominent : la première qui affirme le retour fatal du Reich à la solution monarchique, la seconde qui établit la banqueroute totale de la politique française en face des deux forces, des deux principes distincts et ennemis qui luttent en Allemagne : le Prussianisme et le Germanisme.

« Au jour de l'armistice, écrit l'auteur, l'aspiration unitaire était plus faible en Allemagne qu'elle ne l'avait été au dix-neuvième siècle. En 1918, en juillet 1924, l'Allemagne fut à la merci d'un acte de volonté venu du dehors. Il eût suffi d'appliquer le levier à un des points faibles partout apparents pour que l'édifice s'écroulât. » Ainsi la politique française, au lieu d'appuyer le Germanisme, c'est-à-dire la politique de division entretenue entre les états germaniques a collaboré à fortifier, même après 1914, l'Allemagne unitaire. « Il faudra se rappeler, s'écrie M. Pierre Lafue, que nous avons refusé d'écouter ceux des Allemands, ceux des états allemands qui demandaient, en 1918, l'abaissement de la Prusse. » D'où sa conclusion « il semble que la paix soit perdue ».

Quoi qu'il en soit de la vérité de ce pessimisme que le lecteur jugera, il nous apparaît que l'auteur rencontrera une approbation presque unanime pour toutes ses pages si vigoureuses et si documentées où il expose les étapes mouvementées de la réaction monarchiste qui se prépare, de ce droit de la force qui est déjà arrivé au double écrasement du socialisme et des partis autonomistes grâce à l'entrée en scène du général von Seekt et de l'armée prussienne

Mais si les Hohenzollern paraissent de plus en plus devoir travailler pour eux-mêmes, un gros péril peut surgir dans leur politique d'aveugle rapacité. Au lieu de restaurer des vassaux gênants ne chercheront-ils pas plutôt à tirer parti des circonstances pour achever l'œuvre anti-monarchique à leur profit et en un sens révolutionnaire que l'état prussien a souvent essayé de réaliser en Allemagne ? Et alors ce même Etat serait soutenu chez lui et à l'étranger par les démocrates qui applaudiraient au Prussianisme.

Si l'empire est restauré selon la méthode d'avant-guerre sous l'hégémonie prussienne, ne cherchera-t-on pas à porter un coup mortel à ce « papisme Romain », dénoncé par beaucoup d'Allemands ? Le conflit serait alors très grave, pouvant diviser le pays en deux camps par cette grande querelle traditionnelle.

Mais l'Allemagne, pour l'instant, considère son avenir avec confiance et fierté. Elle se souvient qu'aux heures les plus sombres de son histoire le premier effort des socialistes qui recueillirent la succession de l'empire bismarkien fut de sauver dans ses grandes lignes le régime qu'ils avaient autrefois condamné, de se cramponner au pouvoir, de créer de nouvelles hiérarchies où les sages triomphaient vite dans les fameux soviets de soldats.

Ainsi, le chaos retrouva promptement des lois et fut dominé sans cesse par cette pensée : trouver un nouveau principe d'union et refaire d'après ce principe l'œuvre de Bismark. Telle fut l'histoire d'hier, telle sera vraisemblablement celle de demain. Et on s'explique, ainsi, l'imperturbable confiance de Streseman lançant en ces termes son orgueilleux défi : « Nous sommes maîtres de nos destinées. Nous ne dépendons du bon plaisir de personne. »

Henry DE MONTARDY.

« Twenty-five years 1892-1916 » by Viscount Grey of Fallodon, 2 volumes in 8°. Londres, 1925.

Sir Edward Grey, fait pair d'Angleterre en 1916 avec le titre de Vicomte Grey of Fallodon, fut sous-secrétaire d'Etat Parlementaire des Affaires Etrangères de 1892 à 1895, puis secrétaire d'Etat au même département de 1906 à 1916. Il dirigea ainsi la politique extérieure du Royaume-Uni pendant toute la période qui a précédé la guerre. Il a dicté ses mémoires que, devenu presque aveugle, il ne pouvait écrire lui-même, « parce que, dit-il, il lui semblait d'une importance vitale pour le monde de posséder un compte rendu exact des événements qui ont conduit à la grande guerre, afin de savoir comment s'y prendre pour éviter le retour d'un pareil désastre ». Lord Grey of Fallodon a fait rechercher dans les archives des Affaires Etrangères les princi-

pales pièces officielles qui confirment son récit. Nous avons donc dans ses deux volumes des documents du plus haut intérêt sur les origines de la guerre. On peut ajouter que le caractère de l'auteur, sa parfaite loyauté, sa sincérité presque candide donnent à son témoignage un prix tout particulier.

L'auteur de ce livre est un libéral d'idées très avancées et un pacifiste ; l'idée de la guerre lui inspirait une véritable horreur. Il rapporte une conversation qu'il eut en 1914 avec le Comte Mensdorf, ambassadeur d'Autriche, peu après le début des hostilités : « Je hais cette guerre ! Je hais cette guerre ! », répéte-t-il à plusieurs reprises. Et il ajoute cette curieuse remarque : « Elle aura pour résultat de faire faire au socialisme dans le monde entier d'énormes progrès. Dans dix ans, il n'y aura pas de pays d'Europe qui n'ait connu un ministère travailliste ».

Préserver la paix et empêcher la guerre fut le souci constant de Sir Edward Grey. Au début de sa carrière politique, comme beaucoup d'hommes d'Etat libéraux des pays voisins du nôtre, il n'aimait pas la France. Ses sympathies le portaient vers l'Allemagne. Il fallut la leçon des faits pour lui faire comprendre de quel côté la paix était menacée. En 1895 il adressait à la France un avertissement qui, à l'époque, fit grand bruit, en déclarant que l'envoi d'une expédition française dans le bassin du Nil serait regardé en Angleterre comme « un acte inamical ». Mais lorsqu'il prit en 1906, pour la garder dix ans, la direction du département anglais des Affaires Etrangères, la France n'ápparaissait plus aux hommes d'Etat anglais comme une ennemie possible ; elle était devenue pour l'Angleterre une amie. Les accords de 1904 avaient mis fin à la rivalité coloniale des deux pays et jeté entre eux les germes de l'Entente Cordiale.

L'auteur de « 25 années » nous expose comment les attaques ouvertes ou perfides dirigées par l'Allemagne contre cette entente, à propos du Maroc, ont eu pour résultat d'en resserrer les liens, comment, cherchant à établir des ententes semblables entre l'Angleterre et les autres grandes Puissances européennes, il a réussi avec la Russie, mais échoué complètement du côté de l'Allemagne. A travers les crises que la politique de l'Allemagne et de son alliée l'Autriche ont provoqué en Europe de 1906 à 1914, la Triple Entente se constitue et se resserre sous la pression des événements. Elle s'oppose de plus en plus à la Triple Alliance parce que les menaces de l'Allemagne obligent tous ceux qu'elle inquiète à se rapprocher pour parer au danger commun. Lord Grey of Fallodon dit quelque part que la cause occasionnelle de la guerre fut la conduite du Gouvernement Allemand lors du conflit austro-serbe, mais que la cause profonde en fut le développement exagéré des armements qui avait rendu une guerre inévitable. Ce n'est là que déplacer la responsabilité de l'Allemagne, car il nous montre lui-même comment le Gouvernement Allemand, en accroissant sans cesse ses forces militaires et navales, mit les autres pays dans la nécessité de s'armer eux-mêmes pour se défendre.

Si la politique de la France et celle de l'Angleterre restèrent en parfait accord pendant tout le Ministère de Sir Edward Grey, nous le devons à l'ambassadeur qui représentait alors la France à Londres. Le Ministre anglais fait le plus bel éloge de M. Paul Cambon. « Je me

sentais, dit-il, en sûreté avec lui ». Malgré la confiance qui s'était établie entre eux, M. Paul Cambon ne put toutefois jamais obtenir de Sir Edward Grey qu'il promît à la France le concours armé de l'Angleterre en cas d'une attaque de l'Allemagne. Le Ministre anglais pensait que son Gouvernement, dirigé par l'opinion publique, ne pouvait s'engager d'avance, tant qu'un intérêt vital du pays n'était pas en jeu, parce qu'il ignorait quelle serait, au moment où commencerait une guerre franco-allemande, l'opinion du public anglais. Il donna donc à la France son appui diplomatique le plus complet, mais refusa toujours de prendre un engagement pour le cas d'une guerre. Il maintint cette attitude au cours des diverses crises qui menacèrent la paix, il la maintint encore en 1914 jusqu'au moment où la violation de la neutralité belge souleva l'opinion anglaise tout entière contre l'Allemagne. Il faut lire les pages émouvantes où Sir Edward Grey nous laisse sentir combien, dans les journées tragiques qui ont précédé la guerre, il souffrait de ne pouvoir répondre aux instances de M. Cambon en lui promettant que la France aurait, en cas d'attaque, le concours armé de l'Angleterre.

On peut se demander si à cette heure suprême un Ministre moins scrupuleux que lui n'aurait pas prononcé un mot qui peut-être eût sauvé la paix. L'auteur de « Vingt-cinq années » affirme qu'il ne pouvait le faire, mais il laisse voir qu'il est obsédé par cette question à laquelle il a consacré tout un chapitre de son livre ; il avoue qu'elle a troublé parfois le repos de ses nuits.

Il resta au pouvoir jusqu'au remaniement du Cabinet qui eut lieu en 1916. Ses mémoires s'arrêtent à cette date. Dans les derniers chapitres nous le voyons surtout s'occuper d'éviter que les mesures prises pour assurer le blocus de l'Allemagne n'entraînent une brouille entre l'Angleterre et les Etats-Unis. Il considérait comme une des bases de la politique anglaise le maintien d'une étroite amitié entre les deux grands peuples anglo-saxons. Ses meilleurs amis étrangers ont été des Américains. Il s'était lié particulièrement avec le Président Roosevelt, qui avait comme lui la passion de la nature et de la campagne. Car le Ministre qui conduisit, avec un sentiment si profond de son devoir, la puissante organisation du « Foreign Office » anglais, qu'il se plaît à décrire à la fin de son livre, ne cache pas que ses goûts restèrent ceux d'un « gentleman » campagnard. C'était toujours avec bonheur qu'il quittait pour la pêche, les sports et la vie simple dans un modeste « cottage » la lourde corvée de ses hautes fonctions.

H. de Manneville.

Vingt cinq ans à Paris (1826-1852). Journal du Comte Rodolphe Apponyi, attaché de l'ambassade d'Autriche à Paris, publié par Ernest Daudet. — 4e volume (et dernier) : 1844-1852. (Publication porthume par les soins de M. Georges Daudet.) — Paris, Plon-Nourrit et Cie, 1926.

Le Journal du Comte Apponyi est d'autant plus captivant qu'il porte sur une des périodes les plus intéressantes de l'histoire de France :

son auteur a vu, en effet, et dans une excellente situation pour bien voir le règne de Charles X, la révolution de Juillet, le règne de Louis-Philippe, les événements de 1848 et l'avènement du Second Empire.

Naturellement l'auteur, par suite de son ambiance et des idées qu'il représentait officiellement à Paris, ne s'est jamais consolé de la révolution de Juillet. Thiers lui apparaît comme un homme dangereux, et il ne ménage point ses sarcasmes à la royauté citoyenne. Un passage intéressant du quatrième volume est celui où Apponyi déclare nettement préférer la seconde république à la monarchie de juillet (p. 168-169). « La quasi-légitimité, la quasi-royauté, dit-il, sont des choses bien » plus fâcheuses pour les principes que la république. Il est tout » simple que la monarchie la plus absolue reconnaisse une républi- » que... Il est bien autrement dangereux de reconnaître une monar- » chie fondée sur la grâce du peuple ou sur une usurpation. » Cette appréciation d'Apponyi donne raison d'avance à l'opinion émise dans son récent ouvrage par notre collègue M. de Guichen sur l'accueil que la république de 1848 rencontra auprès des Cours d'Europe.

Dans le même volume se trouve un récit très vivant des journées de février. Il faut dire que le comte Apponyi, désireux de bien renseigner l'ambassadeur son chef, suivit les événements de très près, et qu'il fut même blessé rue Basse-du-Rempart au moment où la troupe qui était devant le Ministère des Affaires Etrangères tira sur la foule.

C. Piccioni.

Rapport annuel de la Cour Permanente de Justice Internationale
1er janvier 1922 - 15 juin 1925. — Publication de la Cour Permanente. Editions Sijthoff, Leyde, 1925.

Ce volume d'un très grand intérêt a été publié en conformité du vœu exprimé par la cinquième assemblée de la Société des Nations. Son titre paraît contradictoire, car, qualifié d'annuel, il porte sur une période de trois ans et demi ; mais cela tient à ce que, paraissant pour la première fois, il a dû embrasser toute la période écoulée depuis la fondation de la Cour Permanente. Dorénavant il ne portera que sur une année.

L'ouvrage a un caractère officiel, car l'introduction en est signée par le Greffier en chef de la Cour ; ses renseignements sont donc puisés à des sources authentiques.

Contenant plus de 400 pages, il renferme d'abord un résumé des cinq arrêts rendus jusqu'ici par la Cour Permanente et des onze avis consultatifs émis par elle. Parmi ces arrêts figure celui relatif au vapeur *Wimbledon*, navire chargé de matériel à destination de l'arsenal polonais de Dantzig et arrêté en 1921 à l'entrée du canal de Kiel, et l'arrêt qui déclare valides vis-à-vis de la Puissance mandataire les concessions accordées en 1914 en Palestine par la Turquie à M. Mavrommatis. Vient ensuite le texte de toutes les décisions administratives et réglementaires prises par la Cour Permanente. Les chapitres suivants sont consacrés aux biographies des juges, à l'organisation de la Cour, à son Statut et à son budget. Deux autres chapitres nous

décrivent sa compétence telle qu'elle a été fixée par les divers accords internationaux. Enfin l'ouvrage se termine par une bibliographie des plus complètes des publications relatives à la Cour et aux affaires sur lesquelles elle a eu à statuer. On le voit, ce volume constitue un instrument de travail des plus utiles pour tous ceux qui veulent suivre les progrès du droit international et en particulier le développement des moyens pacifiques de résoudre les conflits entre Etats.

C. PICCIONI.

BIBLIOGRAPHIE D'HISTOIRE DIPLOMATIQUE

GÉNÉRALITÉS

Politis (N.). — L'académie de droit international de La Haye (*Europe nouvelle*, 16 janvier 1926, p. 83-84).

Weiss (André). — La Coopération intellectuelle et le Droit international (*Europe nouvelle*, 16 janvier 1926, p. 73-76).

Jacq (Fernand). — Révision des Conventions internationales pour la protection de la propriété industrielle. Conférence de La Haye, octobre-novembre 1925 (*Revue générale d'électricité* 9 janvier 1926, p. 77-79).

Vander-Vlugt (E.). — Les Etats-Unis d'Europe. Utopie ou possibilité ? (*Monde Nouveau*, 15 janvier 1926, p. 1061-1069).

FRANCE

Benoist (Charles). — La crise du parlementarisme (*Revue générale*, 15 janvier 1926, p. 17-37).

Saint-Chamas (R. de). La Réforme constitutionnelle (*Revue Française*, 17 janvier 1926, p. 78-79).

Marsol (A. H.). — La Politique commerciale de la France (*Documentation catholique*, 6 février 1926, p. 347-377).

Gorce (P. de La). — L'Histoire d'il y a cent ans. Louis XVIII (*Revue des Deux Mondes*, 15 février 1926, p. 779 802).

Madelin (Louis). — La France de l'Empire (*Revue Hebdomadaire*, 30 janvier 1926, p. 515-539).

FRANCE-ALLEMAGNE

Poincaré (Raymond). — Le traité franco-allemand sur le Maroc et le Congo en 1912 (*Revue de France*, 15 janvier 1926, p. 225-251).

Alluson (R.). — La main-d'œuvre allemande et la reconstruction des régions dévastées (*Réforme sociale*, janvier 1926, p. 15-28).

FRANCE-BALKANS

Poincaré (Raymond). — Les accords balkaniques (*Revue de France*, 1er février 1926, p. 472-501).

FRANCE-RUSSIE

Ce que les Soviets disent de la France et de quelques Français (*Correspondant*, 10 janvier 1926, p. 3-10).

Poincaré (Raymond). — L'alliance russe (*Revue Hebdoma-*

daire, 23 et 30 janvier 1926, p. 387-407 et 540-559).

Poincaré (Raymond). — Voyage en Russie 1912. (*Revue des Deux Mondes*, 1er février 1926, p. 563-586).

ALLEMAGNE

Poincaré (Raymond). — L'Enigme allemande en 1912. (*Revue des Deux Mondes*, 15 janvier et 15 février 1926).

Prechac (Jacques de). — L'Allemagne en 1925. La Politique intérieure et la politique extérieure (*Correspondant*, 25 janvier 1926, p. 161-185 et 332-355).

Bonn (J.). — Les leçons de l'inflation allemande (*Europe nouvelle*, 2 janvier 1926, p. 8-11).

ALLEMAGNE-RUSSIE

Le traité de commerce germano-russe du 12 octobre 1925 (*Europe nouvelle*, 30 janvier 1926, p. 147 155).

BAVIÈRE

Waline (Pierre). — Comment la Bavière est monarchiste (*Revue des Jeunes*, 25 janvier 1926, p. :02 209).

BULGARIE-GRÈCE

L'Incident greco-bulgare (*Revue des Deux Mondes*, 15 février 1926).

GRANDE-BRETAGNE

Lescure (J.). — Quelques traits des finances britanniques de 1913 à 1926 (*Europe Nouvelle*, 9 janvier 1926, p. 38-41).

ITALIE-SAINT-SIÈGE

Quinelle (P. de). — La politique religieuse du fascisme et le Saint-Siège (*Correspondant*, 10 février 1926, p. 360-375).

POLOGNE

Liesse (André). — La crise financière actuelle en Pologne (*Economiste Français*, 2 janvier 1926, p. 1-3).

RUSSIE

Herbigny (Michel d'). — L'aspect religieux de Moscou en 1925 (*Orientalia Christiania*, janvier 1926, p. 185 279).

TCHÉCOSLOVAQUIE

Waline (**Pierre**) Où en est la Tchécoslovaquie ? (*Revue des Jeunes*, 10 janvier 1926, p. 47-69).

SYRIE

Polson Newman (**Major E.-W.**) The revolt in Syria (*Nineteenth Century* janvier 1926, p. 33-41).

ISLAM

Lammens (**Henri**). La crise intérieure de l'Islam (*Etudes*, 20 janvier 1926, p. 129-146).

CHINE

Les Soviets en Chine : un chapitre de la Révolution mondiale (*Opinion*, 23 janvier 1926, p. 24-26).

SOCIÉTÉ DES NATIONS

E. R. Vers le désarmement. La Commission d'études préparatoires de Genève. (*Illustration*, 16 janvier 1926, p. 42-43)

Luchaire (J.). La Société des Nations et le gouvernement français ont fondé l'Institut de Coopération intellectuelle (*Europe Nouvelle*, 16 janvier 1926, p. 76-77)

QUESTION DE MOSSOUL

L'Affaire de Mossoul (*Asie Française*, décembre 1925, p. 339-343).

MAROC

Allix (G.). — Les chemins de fer au Maroc et la guerre du Rif (*Revue politique et parlementaire*, 10 janvier 1926, p. 110-115).

Rollin (Léon). — L'Espagne au Maroc. La Direction générale du Maroc et des Colonies (*Afrique Française*, janvier 1926, p. 45-50).

QUESTION DES RÉPARATIONS

Le Rapport de M Parker Gilbert, agent général des paiements de réparations et les résultats de la première annuité du plan Dawes (*Europe Nouvelle*, 23 janvier 1926, p. 105-107).

CONFÉRENCE DE LOCARNO

Jaspar (**Henri**). — Cannes et Locarno (*Revue générale*, 15 janvier 1926, p. 1-16).

Dumont-Wilden (L.). — De Locarno à la révision des traités (*Revue Bleue*, 6 février 1926, p. 81-84).

Des Armistices à Locarno (*Revue des Deux Mondes*, 15 février 1926).

Paul LESOURD,
Archiviste Paléographe.

Le Gérant : A. PICARD.

Rodez, imp. P. Carrère (Maison fondée en 1624). 600.

LES MISSIONS POLITIQUES
DE JEAN DE LA CHAPELLE, DE L'ACADÉMIE FRANÇAISE
(1655-1723)

La guerre de succession d'Espagne a été plus encore peut-être une guerre d'idées qu'une guerre d'armées. Ce n'est pas un hasard si ce grand conflit européen commence avec un siècle de profond renouvellement dans toutes les formes de la pensée. La guerre ne fait qu'exprimer le mouvement intense des théories sociales et politiques en lutte pour l'hégémonie des esprits. Autour du duel entre les Bourbons et les Habsbourgs au sujet du trône d'Espagne, les plus hautes réalités humaines sont en jeu : origine de la souveraineté, fondement du commerce, principe de l'équilibre. Et il y a là toute une fermentation des intelligences que les belligérants utilisent de leur mieux.

Chaque nation en armes entretient ses polémistes. Du côté de l'Autriche, c'est Jean Dumont, émigré français, devenu historiographe de l'Empire et le jurisconsulte de sa diplomatie. En Angleterre, c'est Swift, à l'apogée de son crédit auprès de la reine Anne, qui, en critiquant de la même verve ennemis et alliés, donne exactement la mesure et la nature de la participation de la Grande-Bretagne aux affaires du Continent. Chez les Hollandais, c'est la *Gazette d'Amsterdam* qui est le grand centre commun de ravitaillement des idées pour les adversaires de Louis XIV.

Le cabinet français, jusqu'alors très dédaigneux de ces formes d'hostilité finit par reconnaître leur importance. Le ministre des

Affaires Etrangères, Colbert de Torcy, dût en revenir aux méthodes de Richelieu, dont la politique extérieure n'avait jamais manqué d'être appuyée par la plus habile des propagandes intellectuelles. Comme Richelieu, Torcy voulut avoir son Académie : une « Académie Politique », pourvue d'un dépôt d'archives et destinée à être la grande école des diplomates français. Au moment où de Londres et d'Amsterdam on dirigeait l'offensive contre la France au nom du progrès et des droits de l'esprit, Torcy traçait aux études de son Académie un programme de haute et sévère culture scientifique : « Les élèves de l'Académie politique devront, autant qu'ils pourront, puiser dans les sources et ne pas s'étonner de la grosseur des volumes qu'on leur proposera. Ils verront à mesure qu'ils avanceront que, dans quelque détail qu'ils descendent, il leur échappera encore bien des circonstances qu'il ne pourront découvrir. »

L'Académie Politique tomba après Torcy, mais sa vie éphémère fut loin d'être inutile à l'heureuse défense des buts de guerre français. Deux écrivains de grande valeur, entre autres, se trouvèrent étroitement liés à ce centre supérieur d'études, d'information et de propagande que le ministre voulait créer auprès lui : Jean-Baptiste Du Bos — l'abbé Du Bos — et Jean de La Chapelle. Tous deux furent de l'Académie française dont l'abbé Du Bos devait finir secrétaire perpétuel et dont Jean de La Chapelle devait mourir doyen. Tous deux furent d'actifs collaborateurs de Torcy, l'un dans ses négociations en Hollande, l'autre dans sa politique en Suisse. Mais seul, jusqu'ici, l'abbé Du Bos commence à sortir de l'obscurité et à paraître comme un des grands initiateurs des idées du XVIII[e] siècle (1). La Chapelle est resté tout à fait inconnu. Il est pourtant digne de quelque intérêt. Son passage aux affaires publiques, de 1700 à 1709, a laissé des documents très vivants, qui éclairent d'une manière particulièrement directe et colorée l'intimité de Torcy

---

(1) A. Lombard, l'Abbé Du Bos, un initiateur de la pensée moderne (1670-1742), Paris, Hachette, 1913.

dans son rude travail d'organisation d'un service de diffusion des idées françaises en Europe.

***

Jean de La Chapelle naquit à Bourges en 1655 (1). Son père, seigneur de Pleix et de Saint-Port-sur-Seine, était doyen de la Faculté de Droit. La Chapelle appartenait ainsi à cette noblesse de robe universitaire qui, par la Faculté de Droit, tendait à s'apparenter à la noblesse de robe parlementaire. Plusieurs membres de sa famille furent de l'ordre de Malte. Il était fier de ses origines de « gentilhomme du Berry », et son indignation fut grande le jour où un imprimeur sans scrupules se permit d'annexer ses œuvres à celles de Chapelle, né bâtard, léger de plume, facile de mœurs, l'auteur du « Voyage en Languedoc » et le gai compagnon de Bachaumont.

La réorganisation des finances par Colbert offrait une carrière intéressante aux jeunes gens de bonne famille parvenus à l'âge d'acheter des charges. La Chapelle prit celle de receveur général des finances de La Rochelle. Ainsi La Chapelle devint financier, mais comme le note d'Alembert dans le rapide éloge qu'il a tracé de l'écrivain au tome IV de son *Histoire des Membres de l'Académie Francaise,* « ce financier ne fut pas un Turcaret. » Elevé dans un milieu d'Université, il avait fait de très fortes études. Ses œuvres révèlent en lui un helléniste et un latiniste d'une valeur supérieure à la moyenne, déjà remarquable des lettrés de l'époque. Il citera sans embarras des auteurs peu pratiqués, du Pétrone ou de l'Hérodien. En Suisse il improvisera en latin des discours et des conversations.

Sa première œuvre est un amusement de latiniste. Les *Amours de Catulle,* parus en 1680, ne sont, comme le déclare la pré-

(1) J'aurais voulu donner des renseignements plus détaillés sur les origines familiales de La Chapelle, et tout au moins la date exacte de sa naissance. La Bibliothèque Municipale de Bourges, consultée plusieurs fois à ce sujet, n'a malheureusement pas jusqu'ici donné réponse à ces demandes. Le Musée de Versailles (Salle 152 n° 2934) conserve un portrait de Jean de La Chapelle.

face, « ni une histoire, ni un roman, mais pour ainsi dire des conjectures historiques... donnant l'intelligence de Catulle d'une manière qui ne sentit ni l'école, ni le commentaire ». L'idée est assez ingénieuse. Catulle est évoqué dans la reconstitution romanesque de la vie mondaine et galante de Rome et d'Alexandrie au temps de César et de Cléopâtre. Son histoire se déroule en quatre livres de vers et de prose qui ne sont pas sans agrément et qui continuaient la veine traditionnelle de toute une partie du goût français pour les aventures amoureuses tirées du « cycle de Rome ».

Les grandes charges financières avaient, entre autres avantages, celui d'ouvrir de précieuses entrées dans les maisons des princes et ducs de ce temps. Ceux-ci possédaient des biens nombreux, dispersés, difficiles à administrer. Il leur était utile d'avoir près d'eux, comme conseiller et secrétaire, une personne du métier, appartenant aux services financiers de l'Etat. C'est ainsi que le jeune receveur général de La Rochelle fut choisi comme conseiller ordinaire et secrétaire des commandements par Louis-Armand de Bourbon, prince de Conti, marié à Mlle de Blois, la fille légitimée de Mlle de La Vallière. Ce titre décidera de la fortune littéraire et politique de de La Chapelle. De 1680 à 1685, le milieu des Conti — Louis-Armand et son frère cadet François-Louis — est un des plus agréables du royaume. Les jeunes princes ont vingt ans ; ils sont les neveux et les élèves très aimés du grand Condé. La Chapelle n'a guère que dix ans de plus qu'eux. Il est de ceux sur qui agit le plus fortement l'atmosphère de belles-lettres et de beaux-arts qu'on respire à Chantilly. Condé goûte vivement la tragédie. Il a vécu si puissamment qu'il trouve dans sa vieillesse une vraie jouissance d'esprit à sentir se mouvoir, dans les cinq actes classiques, toute une vie condensée en un conflit de politique, d'amour et de mort. Il applaudit Baron, le grand tragédien de l'époque... La Chapelle est entraîné lui aussi. Il fera des tragédies, pour le grand Condé et pour le grand Baron.

Il se débarrasse d'une petite comédie provinciale, les *Carrosses*

d'Orléans, amusant croquis d'un enlèvement, le soir de l'arrivée du coche d'Orléans dans la bonne ville de Bourges. Les comédiens de l'Hôtel de Bourgogne et ceux de la rue Mazarine la jouèrent avec *Bérénice,* comme lever de rideau, pour célébrer, le 25 août 1680, la jonction des deux troupes, origine officielle de la Comédie Française. Puis, coup sur coup, Baron assure le succès de *Zaïde* (26 janvier 1681), de *Cléopâtre* (12 décembre 1681), de *Telephonte* (26 décembre 1682). La Chapelle connaît de grands triomphes : *Zaïde,* princesse de Grenade, dans son décor mauresque, est joué devant le Roi à Saint-Germain ; *Telephonte,* dont Voltaire n'a pas dédaigné de tirer quelques scènes de *Mérope* « n'a pas déplu à M. le Prince » ; quant à *Cléopâtre,* elle est représentée vingt-et-une fois en six semaines.

Le théâtre Français est alors aux mains des vainqueurs de Racine, ceux qui ont fait la cabale de *Phrède.* Mme Deshoulières, Pradon, Campistron se relaient pour encombrer la scène. La Chapelle tranche sur ces pâles médiocrités. Il est quelque peu malmené par les Raciniens. Boileau l'associe à Boyer dans une épigramme. Mais La Chapelle a de l'art, du goût et du style et surtout il a le sens politique des événements. Ses tragédies, dont il dit que « Condé même sentait sa grande âme touchée », sont vraiment sa première école d'observation de la vie politique. Agrippa, dans *Cléopâtre,* est une figure d'homme d'Etat subtilement étudiée. Le vieux Fontenelle en recevant à l'Académie Destouches, qui, comme La Chapelle, fut dramaturge avant d'être diplomate, explique très justement la valeur d'intelligence politique que représentait alors la tragédie classique : « Une pièce de théâtre, dit-il, demande peut-être des réflexions plus profondes, plus de connaissance des hommes et des passions, plus d'art de combiner et de concilier les choses opposées qu'un traité qui fera la destinée des nations. Il y en a qui ne se tournent du côté des lettres que faute d'un autre domaine à exercer leur talents. »

Cette réflexion s'applique exactement à La Chapelle. On peut dire que, dans une certaine mesure, sa période d'homme de

théâtre est une espèce de préparation naturelle à sa vie de politique. Les circonstances qui l'appelèrent aux affaires d'Europe le trouvèrent déjà mûri et en plein état d'éveil intellectuel.

L'occasion ne tarda pas à venir. Les Princes de Conti partent en Hongrie pour aider l'Empereur à repousser les Turcs. La Chapelle les accompagne. Il abandonne un *Ajax* en répétition au Théâtre français : ce n'est plus la muse tragique, mais l'Europe tourmentée qui va désormais le tenir tout entier.

On sait ce que fut, en 1685, cette croisade des Conti en Hongrie : une somptueuse ambassade extraordinaire de Louis XIV auprès de l'Empereur Léopold pour lui rappeler ses devoirs de roi de Hongrie. Il était de bonne politique de montrer à l'Empire que l'Empereur n'était pas même capable de sauver tout seul ses Etats héréditaires. C'est le roi de Pologne qui avait dû préserver Vienne de l'invasion Turque. C'est le roi de France qui chargeait ses princes du sang d'enlever Bude au joug dee Infidèles (1).

Les Conti furent accueillis en Hongrie comme de jeunes dieux. La Chapelle, leur conseiller ordinaire, vécut auprès d'eux des journées inoubliables. Quand il évoquera la Hongrie dans ses écrits politiques, ce sera toujours avec une vivacité d'attachement et d'éloquence encore pleine d'un contact direct avec le pays. Tout son cœur est voué à la cause de l'indépendance de la Hongrie, la cause des Tékéli et des Rakoczi. Il est de ceux qui ont le plus nettement exprimé l'opportunité de donner un prince français — entendez un Conti — à la Hongrie délivrée des Turcs. « Heureux les Hongrois, dit-il dans sa *quarante-quatrième lettre d'un Suisse*, si le noble sang des princes d'Anjou se fût perpétué en Hongrie ! »

La première mission politique de La Chapelle aura donc d'importantes conséquences pour la formation de son esprit diplomatique. Elle lui a permis de connaître et de situer exactement

(1) Cf. sur la vie politique et militaire du prince de Conti, la récente étude du duc de La Force, le *Grand Conti*. (Revue des Deux Mondes, 1er avril-15 juin 1921.)

les points faibles de l'Autriche, la Bohême et la Hongrie humiliées par des maîtres allemands. Initiations précieuses, dont il n'a pas manqué de faire le meilleur usage dans sa polémique contre l'Empereur.

Commencée sous les applaudissements du grand Condé et sous les ovations des seigneurs hongrois, la carrière de La Chapelle poursuivit rapidement un essor heureux. La disgrâce qui accueillit les Conti à leur retour de Vienne attendit quinze ans pour atteindre leur collaborateur ; la même rancune tenace devait, en 1707, enlever à Conti sa chance de gagner la principauté de Neuchâtel et à La Chapelle son espoir de garder l'ambassade de Soleure. Mais en 1687 c'est le mariage de François-Louis de Conti, devenu, par la mort de son frère aîné, le seul héritier du nom, le « Grand » Conti, neveu et élève du Grand Condé, qui l'avait légué au Roi, en mourant, comme son successeur futur aux armées. Conti épouse sa cousine, Mlle de Bourbon, petite-fille de Condé et fille d'Anne de Bavière. La Chapelle est l'organisateur de toutes les fêtes nuptiales. Il écrit un livret d'opéra dont Lulli compose la musique : « Vivez, heureux époux, pour le bonheur du monde... » La pièce est jouée somptueusement, à Paris, en l'hôtel Conti, devant le Dauphin, le 1er juillet 1687. Ces poèmes d'épithalame étaient d'autant plus ardents que La Chapelle se mariait en même temps, de son côté (1). Mme de La Chapelle apparaîtra souvent, dans la correspondance de son mari, comme une amie de la marquise de Thibergeau, la sœur de l'ambassadeur Puyzieulx.

La nouvelle maison de Conti a hérité du Chantilly de Condé un esprit ouvert aux belles-lettres et aux écrivains. La Chapelle y connut Regnard qui, lui, revenait de l'Europe Orientale, et de bien plus loin que la Hongrie, puisqu'il avait poussé jusqu'en Finlande. Et Regnard avait, comme La Chapelle, acheté une charge de trésorerie avant de se lancer au théâtre. Conti savait dire son mot dans les élections académiques : l'année

(1) Avec Cécile Pellard, morte en 1737.

1688 ne se passa pas sans que La Chapelle ne fut admis au vingt-neuvième fauteuil.

La Compagnie lui donnait à faire, comme éloge de son prédécesseur, un tour de force de style diplomatique. La Chapelle était élu en remplacement de Furetière, ignominieusement expulsé en 1685 pour tentative de plagiat du Dictionnaire de l'Académie. On attendait sa harangue avec curiosité. Elle fut habile, et développa avec esprit ce thème original. « Nul autre avant moi, en prenant sa place parmi vous, n'avait été réduit à déplorer les égarements de son prédécesseur au lieu de donner des louanges à son mérite. »

Le même jour — 12 juillet 1688 — on entendit le discours d'accueil, prononcé par Charpentier. Membre de l'Académie Française et de l'Académie des Inscriptions, Charpentier était un esprit très ouvert et très compréhensif, à la fois partisan des Modernes et traducteur des Grecs. Il connaissait depuis longtemps le nouvel élu : l'amour du latin les avait liés. Il faut donc retenir la manière dont il caractérise la tournure politique de l'esprit de son ami : « Vous avez été témoin, Monsieur, de ce que les Princes ont fait à cette grande journée où la fortune de l'Asie lutta contre celle de l'Europe. Je me souviens de vous avoir ouï dire que vous n'aviez jamais vu ni lu qui vous eût rempli l'esprit de si grandes idées. » Charpentier a touché juste : la campagne de Hongrie a révélé La Chapelle à lui-même. C'est un caractère fait pour les vues synthétiques, doué non seulement de la culture mais de la sensibilité politique. Il a le sens européen de ces masses en mouvement que sont les Etats. Il est fait pour observer, méditer et manœuvrer au milieu de duels d'Empires. La guerre de succession d'Espagne le trouvera tout à fait à sa mesure.

Le patronage de Conti fit bientôt connaître le jeune Académicien à des personnages de marque qui l'initièrent et l'employèrent de plus en plus aux affaires du temps. Depuis qu'il avait mené ses charges triomphantes, « insolentes », suivant le mot fameux de Guillaume d'Orange, sur les champs de ba-

taille de Neerwinde et de Steinkerque, Conti était devenu le plus populaire et le plus entouré des lieutenant-généraux. La Chapelle fit la connaissance, parmi ses collègues de l'armée, d'un lieutenant-général que tout le monde aimait, et qui paraît avoir été le plus sympathique des hommes, le marquis de Puyzieulx. Né en 1640, Roger Brulart de Sillery, marquis de Puyzieulx, servait déjà sous Turenne en 1655, quand La Chapelle venait de naître. Il inspira à celui-ci le plus respectueux et le plus inaltérable attachement, et Puyzieulx, de son côté, lui donna toute sa confiance et toute son amitié.

On parlait beaucoup de la Suisse, dans ce cercle d'amis, autour de la Chapelle. Puyzieulx était gouverneur d'Huningue, voisin et observateur des Cantons. Conti était l'héritier du comté de Neuchâtel par testament du dernier comte de la branche d'Orléans-Longueville, Jean-Louis-Charles d'Orléans, qui avait abdiqué en 1668 pour mourir fou en 1694. A cette date, le Parlement de Paris avait reconnu la validité du testament, attaqué par la sœur du défunt, la duchesse de Nemours, désireuse, non seulement de garder son fief jusqu'à sa mort, mais encore de le léguer à son bâtard, le chevalier de Soissons. Mais, en cette même année 1694, Guillaume d'Orange, pressenti depuis longtemps par les Neuchâtelois pour barrer la route à une dynastie française et catholique, avait fait lui aussi un testament cédant tous ses droits à son neveu Frédéric III, électeur de Brandebourg, roi de Prusse en 1700. La question de Neuchâtel allait mettre aux prises les Bourbons, les Hohenzollern, les Orange et les cantons Suisses. C'était un beau travail, qui incombait aux soins du secrétaire de Conti, que de défendre la cause d'un prince français dans un dédale de complications juridiques, politiques et religieuses où les autres prétendants français, adversaires de Conti, ajoutaient encore tout ce qu'ils pouvaient d'intrigues, de cabales et d'embrouillements.

En outre Conti poursuivait une bien plus vaste affaire. Il voulait être roi, comme son compétiteur le Hohenzollern. Celui-ci désirait la Prusse ; Conti briguait la Pologne. On sait

comment finit cette ambition : proclamé roi le 25 juin 1697, comme successeur de Jean Sobieski, son compagnon d'armes de Hongrie, Conti se heurta, dès son arrivée à Dantzig, au parti allemand qui porta au trône l'électeur de Saxe et força le prince à se rembarquer. Mais, avant la ruine définitive de la candidature française, la maison de Conti avait été le centre de nombreuses missions polonaises. La Chapelle put pénétrer à loisir les secrets de l'Europe Orientale, et le mouvement général qui poussait les électeurs de l'Empire à devenir rois hors de leur Saxe, de leur Brandebourg et de leur Hanovre. Il devint le « politique » de l'Académie, celui qui « faisait une étude particulière de la polique » (1). Cette situation de connaisseur et de conseiller d'affaires d'Etat dut faire souvent l'envie de La Bruyère, qui, moins heureux auprès du petit-fils de Condé que La Chapelle auprès du neveu, vécut toujours dans une obscurité pénible, à la fois assez près des politiques du siècle pour en saisir les traits, et toujours trop loin pour avoir la chance de leur être associé.

***

C'est en novembre 1700 que l'Europe fut appelée à reconnaître le duc d'Anjou comme roi d'Espagne. La Chapelle, au nom de l'Académie, harangua le nouveau roi. Il lui fit un discours plein de vœux et de vues de paix. « Régnez, Sire, dans toutes les parties du monde avec toutes les vertus qui font la félicité des rois et des peuples » (2). Il était sincère. Quelque temps auparavant il avait reçu et complimenté à l'Académie l'abbé de Saint-Pierre alors premier aumônier de Madame et déjà plongé dans ses projets de paix perpétuelle. La Chapelle voulait espérer une Europe unifiée et rassérénée. L'événement qu'il célébrait comme gage de cette paix devait être l'origine d'une

(1) Abbé Lambert. *Histoire littéraire du siècle de Louis XIV*, Paris, 1751 : VII, notice sur La Chapelle.

(2) La Chapelle au roi d'Espagne. 23 novembre 1700.

guerre de douze ans qui l'absorberait lui-même tout entier, cœur, esprit et talent.

Les Etats de l'Europe se rapprochèrent bien, mais contre la France. L'Empereur, la Hollande et l'Angleterre convièrent tout le continent à s'opposer à la « domination universelle » des Bourbons. C'était la guerre. Elle trouvait à Versailles, aux Affaires Etrangères, Colbert de Torcy, neveu de Colbert et bien disposé pour un financier, bon serviteur de son oncle ; elle trouvait à Soleure, dans le grand poste de confiance de Suisse, observatoire de l'Europe et réservoir d'hommes, le lieutenant-général marquis de Puizieulx, promu ambassadeur en 1698. Dès le début du conflit, La Chapelle fut le confident et le collaborateur de Torcy et de Puyzieulx.

A la fin du siècle, quand on compila les biographies des écrivains de l'ère de Louis XIV, entrés dans la galerie des classiques, chacun eut sa part de légende, et La Chapelle détint la sienne. On imagina que, pour être entré dans les secrets d'un ministre de Louis XIV, ce poète qu'on ne lisait plus avait dû réussir des missions extraordinaires, et on lui prêta d'aventureux voyages à Neuchâtel pour le compte de Conti (1). La réalité est autre : nous connaissons maintenant par le menu le dédale des intrigues qui se déroulaient à Neuchâtel. L'agent du prince s'appelait Sylvain Mars, et le nom de La Chapelle n'apparaît pas (2). C'est de Paris que La Chapelle, jusqu'en 1705, s'intéressera non seulement à la succession de Neuchâtel, mais à toutes les affaires suisses.

Dès le mois de novembre 1701, Puyzieulx avertissait Torcy de la virulence des pamphlets qui, de Bâle, commençaient à mettre en cause Louis XIV. Torcy répondait que « le Roi méprisait les gazettes et les écrits insolents, et ne voulait pas que ses ministres fissent des plaintes en son nom. » Mais, en même temps, il organisait sérieusement le droit de réponse des intérêts français.

(1) V. la notice de l'abbé Lambert (1751), et de d'Alembert (1788).
(2) V. Ed. Rott, *Histoire de la représentation diplomatique de la France auprès des Cantons suisses, t. X* (1660-1705), Berne, 1926 (sous presse).

Le 5 septembre 1702, parut à Bâle, sous l'anonyme, une « Lettre d'un Suisse à un Français où l'on voit les véritables intérêts des Princes et des Nations de l'Europe qui sont en guerre ». C'était la première manifestation des *Lettres du Suisse* qui devaient être le cadre ingénieux des idées maîtresses de la politique de Torcy. De septembre 1702 à janvier 1709 il paraîtra quarante-huit de ces Lettres. C'est une œuvre considérable : « Ces lettres sont de vrais mémoires de politique étrangère, écrits avec soin, fondés sur des faits et des documents » (1). Leur commentaire ferait la matière de tout un livre. Il suffit ici d'en dégager les origines et la portée. Leurs origines : elles sont de la composition de La Chapelle par l'inspiration de Torcy ; elles font partie intégrante de l'activité diplomatique du poste de Suisse ; elles sont liées à tous les chargements du front de guerre de Hollande au Portugal. Leur portée : elles ont suscité les plus ardentes polémiques et jeté dans la mêlée un sens de la mesure et en même temps un discernement des divers intérêts nationaux qui ont contribué à disjoindre la coalition et à sauver l'entente franco-espagnole par des paix séparées.

La fiction imaginée par La Chapelle est attachante et adroite. Un Suisse catholique, habitant Paris, ancien officier au service de France, ancien combattant à l'armée de Hongrie, connaissant d'expérience non seulement ses compatriotes, mais l'Empire, le Milanais, les Pays-Bas, l'Espagne, les divers champs de bataille et de gloire des régiments suisses, est censé entretenir une correspondance suivie avec un Français protestant, exilé en Suisse par la Révocation de l'Edit de Nantes, âme inquiète, « frappée tantôt de la faiblesse de la France, tantôt de son pouvoir exorbitant, tantôt de l'épuisement de ses forces, tantôt de son ambition démesurée ». C'est une figure très justement évoquée que celle de ce protestant émigré, pessimiste

(1) Bourgeois et André, *Les sources de l'Histoire de France* (IV, Journaux et Pamphlets, n° 3059), Paris, 1924.

et troublé, vacillant dans sa foi en la France autant que dans sa confiance dans les Alliés. Peut-être même La Chapelle avait-il sous les yeux un personnage vivant : dans une lettre à Torcy, du 27 janvier 1706, il parle d' « un très habile homme, médecin de feu le maréchal de Turenne, que le zèle de sa religion a fait sortir de France. Il s'est réfugié à Bâle où il passe sa vie avec beaucoup de sagesse, également considéré des catholiques et des protestants. » Il envoyait à la marquise de Torcy un remède secret à base de sang de bouquetin et n'était donc pas inconnu du ministre. Si les recherches entreprises le confirmèrent, ce médecin de Bâle pourrait bien être le correspondant anonyme qui fournit le prétexte des lettres du Suisse.

C'est précisément à Bâle que parurent, en janvier 1703, les six premières lettres, datées de septembre à décembre 1702. Ce furent les étrennes de Puyzieulx : « Je veux, lui écrit La Chapelle, de Paris, le 8 janvier 1703 (1) vous envoyer vos étrennes comme un bon Suisse, et elles doivent être le recueil de six lettres et des actes dont il y est parlé, le tout composant un petit volume. M. de Torcy veut que je me serve de votre canal pour répandre les œuvres du Suisse dans les pays étrangers... M. de Torcy me mande que c'est M. Baron (secrétaire de l'ambassade à Soleure) qui est le traducteur allemand ; on travaille à l'italien. Quelques lettres ont été traduites en Espagne même. Je vous envoie les trois premières traduites en anglais, imprimées et répandues grandement à Londres. Vous pourrez montrer ces imprimés anglais à MM. de Genève... en ajoutant que les Anglais nous mandent que la quatrième lettre est « par excellence (ce sont leurs termes) en leur pays ».

Ainsi la diffusion des lettres du Suisse est assurée dans toutes les grandes langues européennes. Bientôt même La Chapelle s'adjoindra un traducteur latin en la personne du P.

(1) Les lettres de Torcy, de Puizieulx et de La Chapelle sont citées, sauf avis contraire, du fond des A. E. vol. *Suisse*, 137, 162-179, d'après les copies établies aux Archives fédérales de Berne et communiquées par M. L. Kern, conservateur aux archives et professeur à l'Université, que je prie de trouver ici mes plus cordiaux remerciements,

Etienne Souciet, un de ses compatriotes de Bourges où il était né en 1671. C'était un Jésuite collaborateur du Dictionnaire et des mémoires de Trévox (1). Il donnera aux *Lettres du Suisse* cette version latine qui était alors indispensable au rayonnement d'une œuvre ambitieuse d'action internationale.

Les premières lettres, suivant le plan de Torcy, visaient surtout l'opinion britannique que l'avènement d'Anne Stuart rendait assez hésitante. La Chapelle a ses raisons d'insister sur sa lettre quatrième qui met aux prises un whig et un tory et qui doit en effet décontenancer les milieux génevois si sensibles aux influences anglaises. Entre l'Angleterre anglicane des tories et l'Angleterre presbytérienne des vhigs, la France avait quelque chance d'intervention utile : les Anglicans étaient hostiles au parti hollandais et hanovrien. La propagande française déploya des efforts adroits pour séparer l'Angleterre de la Hollande et y réussit après huit ans de persévérance. C'est La Chapelle qui inaugura l'offensive, suivi de très près par l'abbé Du Bos, qui lança à la fin de 1703 un libelle intitulé : « Les Intérêts de l'Angleterre mal entendus dans la guerre présente ». Il y déclarait nettement que, si l'Angleterre s'aventurait dans une guerre européenne, elle y perdrait sûrement ses colonies d'Amérique.

Bien entendu, l'auteur des *Lettres du Suisse* fit grand éloge de l'anonyme auteur des *Intérêts d'Angleterre*. Sa lette XIX[e] de la fin de 1703, trouvait la dialectique de ce manifeste, daté d'Amsterdam et composé à Versailles sur le bureau de Torcy, « d'une nature invincible et mathématique ». C'est ainsi que les publicistes du ministère se soutenaient entre eux. Mais par surcroît de précaution, pour ne pas se trahir, ils ne se privaient pas de se critiquer sur des points de détail. En envoyant à Bayle, dont l'influence européenne était à l'apogée, la lettre XXXIII[e] du Suisse, qui venait de paraître, Du Bos reproche gravement à son auteur d'avoir confondu la situation juridique

(1) P. Etienne Souciet (1671-1744). V. Hurter, *Nomenclator litterarius theologiae catholicae*, IV, col. 14133-14135, Inspruck, 1910.

du stathouder avec celle du capitaine général de Hollande (1). En soulignant de telles fautes, il détournait les soupçons loin des bureaux de Torcy, où l'on savait bien ce qu'était un stathouder. Ces erreurs volontaires étaient les finesses du métier.

De janvier 1703, où le paquet des six premières lettres fut les étrennes de La Chapelle à Puyzieulx, jusqu'en janvier 1706, où c'est La Chapelle qui vint, en personne et en titre, à Soleure présenter ses vœux à son ambassadeur, la collection des *Lettres du Suisse* s'augmenta en moyenne d'un document par mois. Elle formait un ensemble de trente-six mémoires politiques, reproduisant de nombreux textes in extenso de source alliée, tels le manifeste du duc de Bavière (annexe de la lette XXIVe) et celui des « mécontents de Hongrie » (annexe de la lettre XXXIVe) ou de source ennemie, comme le manifeste portugais jointe à la lettre XXIIIe et les déclarations autrichiennes citées par la lettre XXIIe.

La Chapelle, sous la figure de son mystérieux prête-nom, devient un personnage qui travaille et intrigue toute l'Europe. « J'entends parler de moi presque partout où je me rencontre : les uns me trouvent vrai Suisse, pesant et grossier dans tous mes raisonnements ; les autres soutiennent que je suis masqué et supposé ; il leur semble que je parle trop bien français... Je n'ose dire que le bon sens est de tout pays, et qu'il y a des Suisses qui en finesse d'esprit et en délicatesse de langage ne le cèdent point aux Français. » Ainsi s'exprimait le « Suisse » dans sa lettre du 22 octobre 1702. Et le 8 janvier 1703, en écrivant à Puyzieulx, il se dépeignait comme l'homme le plus occupé de France, chargé d'un travail qui « lui attire grandes caresses, force amitiés, maints honneurs. »

De fait le Roi entendait dire le plus grand bien des *Lettres du Suisse*. Le 24 avril 1703, Puyzieulx lui écrivait : « Il ne m'est pas possible de dire à V. M. le bon effet que *les Lettres du Suisse* continuent à faire en ce pays-ci : la Xe et la XIe ont été

(1) Du Bos à Bayle, 11 septembre 1705 (cité par A. Lombard, la correspondance de l'abbé M. Du Bos, p. 55. Paris, 1913.)

merveilleusement goûtées par toutes sortes de gens qui ont été ravis de voir tourner en raillerie tous les longs et inutiles discours du comte de Trautmanndorf (l'ambassadeur de l'Empereur en Suisse). On me demande des exemplaires de ces deux dernières lettres avec des instances incroyables. On m'écrit de tous côtés que le petit nombre que j'en ai fait passer jusqu'à présent en Allemagne les y fait rechercher avec un extrême soin. Il est certain qu'un travail aussi poli que celui-là, soutenu par tant de mérites incontestables, ne peut être que d'un très grand avantage pour le service de V. M. On attend la XII[e] avec une impatience digne de la beauté et dé la solidité des dites Lettres. » Puyzieulx citait des témoignages éloquents : le nonce et l'avoyer Durler, qui dirigeait la politique de Lucerne, « l'un et l'autre bons juges de semblables ouvrages », avaient déclaré « qu'on ne saurait trop employer un auteur qui avec tant d'art soutenait des vérités si utiles au service de V. M. »

Aussi Torcy ne négligeait rien pour exploiter son succès. Le 4 avril 1703, Puyzieulx reçut l'ordre de « faire imprimer les *Lettres du Suisse* à mesure qu'elles paraîtraient aussi bien en français qu'en latin et en allemand ». Les circonstances de chaque publication étaient soigneusement prévues et préparées : en avril 1705 parut un pamphlet intitulé la *Hollande justifiée*, dirigée contre les puissances catholiques et révélant en Hollande un plan de révolution générale protestante en Europe. La Chapelle en joua habilement : le 6 mai 1705, il avertit Puyzieulx que « l'internonce de Bruxelles a pris feu sur la *Hollande justifiée* et a écrit à Rome pour sonner le tocsin... Il est bon que vos protestants ne voient pas encore sitôt cette pièce. Il en va paraître une qui tempèrera un peu les idées trop chaudes de l'autre. Mais il faut faire passer en Allemagne le premier ouvrage le plus tôt que vous pourrez et le mettre entre les mains des prêtres. » Bientôt la *Hollande justifiée* peut être lue en Suisse avec son antidote, la lettre XXXII[e] du Suisse. « Ne craignez plus de faire paraître l'un et l'autre ouvrage, vous voyez que dans la réponse nous ne paraissons pas si ennemis

des protestants. » La Chapelle est un de ceux qui ont le mieux compris les conciliations difficiles, mais nécessaires, que la politique française devait accomplir pour réussir. Pour enlever à l'Autriche la très catholique Espagne avec son empire italien, il fallait affecter d'être la puissance de la Contre-Réforme, attentive à toutes les intrigues protestantes, mais pour séparer de l'Autriche ses alliés protestants d'Allemagne et d'Angleterre, il fallait continuer la tradition de Richelieu, et donner le roi de France comme le protecteur-né des Eglises réformées.

Le choix même d'un Suisse pour le déguisement d'un académicien français indiquait clairement qu'une des pensées maîtresses de Torcy était bien de continuer, malgré la Révocation de l'Edit de Nantes, le double jeu compliqué mais fécond d'une France à la fois fille aînée de Rome et arbitre éminent de la Réforme. La Suisse était le vivant exemple d'un pays où la France stabilisait dans une paix commune les passions évangéliques et les passions catholiques. C'est par la Suisse que l'opinion européenne pouvait se rendre compte qu'il n'y avait ni chimère, ni paradoxe dans le dessein du Roi très chrétien d'entretenir des alliances avec toutes les formes confessionnelles de la chrétienté.

Il était donc logique que, pour rendre son œuvre encore plus efficace et plus convaincante, le « Suisse », tout en continuant à signer de Paris, pût poursuivre son action du cœur même de la Suisse. Dès le 8 janvier 1703, La Chapelle fait une allusion discrète, dans une lettre à Puyzieulx, à des projets qui le mettent en avant pour une charge mystérieuse : « On me fait entrevoir, mais rien qu'entrevoir... » En 1704, les choses se précisent. Puyzieulx est malade, physiquement et moralement. Les brouillards de Soleure ne sont pas bons pour ses vieilles blessures que réveillent les rhumatismes. En outre il n'a pas été de la promotion de 1703 qui a nommé dix maréchaux de France, dont son ami Vauban et Chamilly qui, quarante ans avant, au temps de sa jeunesse, à l'armée de Portugal, a été le héros du fameux roman de la Religieuse Portugaise. Puis deux des nou-

veaux promus, les maréchaux de Tallard et de Marsin, se sont faits battre à Hochstaedt, et ont évacué la Bavière. Le coup a été très dur pour l'ambassadeur, qui voit revenir avec désespoir les troupes et les intrigues autrichiennes sur toute la frontière nord de la Suisse. Les médecins ordonnent à Puyzieulx de prendre un congé: Il l'obtient en septembre 1704. Il fut question de La Chapelle dès la première audience royale accordée à l'ambassadeur. Une lettre de La Chapelle à Mme de Thibergeau, sœur de Puyzieulx, rappelle opportunément les espérances de l'auteur des *Lettres du Suisse :*

« M. de Puyzieulx va à Marly. A son retour il aura son audience du Roi. Il rendra compte S. M. de ce qu'il a fait. C'est dans cette reddition de compte que, si je suis dans son souvenir, il pourrait bien placer les lettres du Suisse, dire combien de telles armes sont utiles en Suisse, combien les Suisses aiment à être entretenus par écrit, combien il se réjouissent de ces ouvrages, et combien nos ennemis leurs en fournissent... Ce discours doit plaire à tout le monde, autant au ministre sous qui on travaille qu'au prince pour qui on le fait. »

Puyzieulx repartit seul pour Soleure, mais il emportait de bonnes promesses pour La Chapelle. Puizieulx avait comme premier secrétaire un ancien officier, Jean Rousseau de Sainte-Colombe. Celui-ci reçut l'ordre de mettre au courant des affaires non seulement Torcy, mais La Chapelle. « M. de Sainte-Colombe, écrit La Chapelle le 14 août 1705, m'a instruit de l'état des affaires ainsi que vous me faisiez l'honneur de me le promettre. » Pour éviter les difficultés que pouvait susciter un cumul de charges, La Chapelle avertit Torcy, « qui en témoigna beaucoup de joie », et Puyzieulx, par une lettre du 3 juin 1705, qu'il a vendu sa trésorerie générale de La Rochelle. Mme de Thibergeau continue à s'intéresser chaudement au sort de ses amis La Chapelle. Elle descend chez eux, à Paris, en juillet 1705, avant de rejoindre son frère à Soleure. En octobre, tombée gravement malade, elle est sauvée par les consultations que La Chapelle va demander pour elle à Fagon, le médecin du Roi.

La Chapelle est déjà l'homme de la maison de Soleure. Et ce n'est pas seulement Mme de Thibergeau qui lui donne du mal, c'est Puyzieulx lui-même. La Chapelle fait les discours de l'ambassadeur : « J'ai pétri la chaux de vos harangues », lui dit-il, le 26 juillet 1705 ; et, quand l'ambassadeur vieilli, débordé par les événements, attaqué de tous côtés, est prêt à se décourager, c'est La Chapelle qui sauve sa position par le plaidoyer habile de sa lettre XXXVe. « Vous me manderez ce que vous pensez sur la dernière *Lettre du Suisse*, lui écrit-il le 29 octobre 1705. Il vous a défendu, mais vous étiez bien fortement attaqué. »

Une très dure question mettait, entre autres, l'ambassadeur en échec ; c'était le renouvellement du Capitulat de Milan. Toute l'Europe s'intéressait à l'affaire. Au XVe siècle, les ducs de Milan avaient conclu avec les Suisses une convention militaire (capitulat), leur accordant le service de deux régiments. Philippe d'Anjou, devenu roi d'Espagne et duc de Milan, avait-il le droit de réclamer en sa faveur la survivance de ces dispositions ? L'agent de l'empereur, baron de Greulh, était en train de persuader aux Suisses que c'était là une prétention intolérable. La Chapelle se mesura avec le baron de l'Empire par une lettre qui est une des meilleures de la collection, la XXXVe, qui contient les « Réflexions sur le renouvellement du Capitulat de Milan ». Ici le Suisse a habilement passé la main à un Génevois, un « coallié du Corps Helvétique », qui, l'esprit parfaitement libre dans ces démêlés qui ne concernent que des Catholiques, Espagnols, Autrichiens et Milanais, donne son avis juridique en cinq points, avec toute la gravité froide et un peu dédaigneuse d'un docteur en droit des gens de l'Académie de Genève. Cette lettre ne fut imprimée qu'après le succès de la thèse franco espagnole, le 15 décembre 1705, mais les cinq points de son argumentation n'attendaient pas l'impression pour faire leur effet en Suisse, et du coup La Chapelle, emportant les derniers obstacles reçut sa nomination à Soleure.

⁂

« La joie a peine à se taire. Tout est fait. Je ne peux vous rien dire davantage. Je n'en sais aujourd'hui qu'autant qu'il en faut pour connaître toutes les obligations que je vous ai. » Telle est la bonne nouvelle que le courrier du 17 décembre 1705 porta de Paris à Soleure. La Chapelle avait passé une mauvaise semaine. Il avait perdu le meilleur de son temps à courir les bureaux de Versailles sans rien apprendre, et chaque jour confiait à Puyzieulx son angoisse. Puizieulx craignait les intrigues et les complications de la dernière heure. Sa gratitude envers Torcy en fut d'autant plus vive : « Quels nouveaux remerciements ne vous dois-je pas, lui écrit-il le 30 décembre 1705, d'avoir porté le Roi à consentir au voyage de la personne que j'avais pris la liberté de lui demander. » Torcy répondit, le 4 février 1706, dans les termes les plus délicatement aimables qu'un ministre des Affaires Etrangères puisse employer à l'égard d'un de ses représentants.

« Je suis persuadé du bon usage que vous ferez de M. de La Chapelle et je ne doute pas aussi que, voyant ses ennemis de près, il ne les combatte encore plus fortement que quand il en était éloigné. Je vous prie seulement de ménager sa santé dans le voyage que vous lui ferez faire. Je suis persuadé que cette prière est inutile et que vous aurez autant d'envie que moi de le conserver. »

La Chapelle quitta Paris le 12 janvier 1706, après avoir vu « tous les ministres du Roi. » Il brûla les étapes. Il ne s'arrêta pas à Besançon où l'attendait M. de Bernage, l'intendant de Franche-Comté qui fut très fâché de ne pas le voir, « le connaissant depuis longtemps, et son mérite. » Il ne passa pas non plus à Neuchâtel, ce dont le félicita Torcy : « Vous avez parfaitement bien fait d'éviter d'aller à Neuchâtel : il était de la prudence de ne pas le faire après les bruits qu'on avait répandus. » Ces bruits avaient pour origine le départ de La Chapelle pour Soleure : on pensait qu'en envoyant auprès de Puy-

zieulx le secrétaire du prince de Conti Louis XIV se départait en faveur de celui-ci d'une neutralité jusqu'alors rigidement conservée par la volonté royale contre les prétendants français. En réalité Torcy prenait les plus grandes précautions pour éviter de compliquer les affaires suisses par la question de Neuchâtel. Le 4 février 1706, il dit à Puyzieulx : « M. de La Chapelle partit lorsque je rendis compte au Roi de ce que M. le Prince de Conti m'avait fait l'honneur de dire sur l'opinion... qu'on avait en Suisse que le Roi serait fâché que la principauté lui fût adjugée... Sa Majesté me répondit que son dessein était encore de demeurer impartiale, et ne voulait pas causer le moindre préjudice à aucun des prétendants. »

La Chapelle arrivait à Soleure en plein hiver, à travers le Jura neigeux, mais depuis quatre ans qu'il s'efforçait de penser en bon Suisse, il s'était fait une âme déjà toute compréhensive des lieux et des gens. Il fut tout de suite en amitié avec les Soleurois et leurs Confédérés. Le 25 janvier 1706, le Conseil de Soleure, « considérant qu'un gentilhomme français, du nom de La Chapelle, devenu l'hôte et le compagnon de l'Ambassadeur de France avait fait à son Excellence l'Avoyer en charge un compliment à l'intention de cet Etat, décide de lui députer le chancelier et le major de la ville par lesquels il sera complimenté et par lesquels il sera offert six chanes (bouteilles) de vin d'honneur (1). »

Ces congratulations unirent de la façon la plus heureuse La Chapelle et les Soleurois. Le 27 janvier, La Chapelle met toute sa verve à raconter à Torcy le détail de ces réceptions. « Les Seigneurs de Soleure m'ont envoyé haranguer par leur secrétaire d'Etat. La plupart d'entre eux sont venus chacun en particulier me faire leur harangue. Ici rien ne va sans harangue. M. de Pourceaugnac disait qu'il pleuvait à Paris des lavements et des femmes. En Suisse il pleut des harangues et des harangueurs. Hier, le grand sautier me fut envoyé, vêtu de robe

(1) Cité par Martin Gisi, Französische Schriftsteller in und von Solothurn (Soleure, 1898), p. 5.

noire, portait une espèce de baudrier noir garni d'argent, et suivi de plusieurs casaquins rouges qui apportaient le présent de l'Etat. La troupe entra gravement dans ma chambre. Le grand sautier entonna une belle et longue harangue en allemand. Je n'avais pour interprète, et même pour tout cortège, qu'un laquais basque, ne sachant autre langue que le basque. Il roulait de grands yeux, croyant voir un magicien qui faisait des conjurations. Je lui répondis en latin aussi longtemps qu'il avait parlé en Allemand. Heureusement il n'entendait pas plus le latin que moi l'allemand, et comme il vit que nous étions à deux de jeu, il s'humanisa, me parla français, et nous nous séparâmes fort contents l'un de l'autre. Une heure après, l'aventure fut publique dans la ville et me fit beaucoup d'honneur. Les conseillers d'Etat assemblés ce matin pour leur affaires ont ri de tout cœur, et m'ont fort applaudi. »

Voilà un joli croquis de Soleure un jour d'hiver de 1706. Les lettres de La Chapelle, pendant sa mission en Suisse, seront remplis ainsi d'alertes anecdotes. C'est un historien suisse qui en fait la remarque : « La correspondance de La Chapelle pendant son séjour à Soleure est un des plus expressifs et des plus substantiels documents du temps. Elle dépasse de beaucoup la pauvreté des affaires quotidiennes de service pour donner l'impression directe et vivante des réalités locales, vues avec une verve que n'altère aucune préoccupation de public et de mode (1). » Torcy l'en complimente d'ailleurs avec beaucoup de bonne grâce : « Il s'en faut de peu, lui écrit-il dès le 10 février, que je ne croie que votre séjour en ce pays a commencé du moment que vous avez écrit vos premières lettres à votre ami réfugié. »

Au reste tout conspirait à mettre La Chapelle à l'aise. L'Ambassade de France était une petite Cour, « l'Ambassadorenhof », comme on disait. L'extérieur paraissait un peu austère comme il seyait au roi très chrétien : on l'appelait couramment le

(1) Richard Feller, Die Scheiz und das Ausland im Spanischem Erb-folgekrieg (Berne, 1912), p. 86.

Cloître ou les *Cordeliers,* du nom d'un ancien couvent du style du XVIe siècle, ayant comme bornes d'une part l'église des Franciscains et d'autre part les remparts sur lesquels Vauban, à l'instigation de Puyzieulx, donnait « ses sages lumières à MM. de Soleure » (1). Mais la place y était large, et on y menait grand train. Mme de Thibergeau tenait le salon de son frère. Très lettrée, elle avait reçu toute jeune, quand elle n'était encore que Gabrielle-Françoise de Sillery, l'hommage d'une fable de Lafontaine, *Tircis et Amarante.* Elle avait fait entrer à l'Académie un de ses frères, Fabio, évêque de Soissons, un excellent ami de La Chapelle. Enfin elle avait retenu à Soleure un fils de famille en train de devenir un aventurier, Philippe Néricault-Destouches, qui, courant les routes avec une troupe de comédiens, avait eu la chance de rencontrer à Soleure l'ambassadeur et sa sœur. Ceux-ci avaient deviné en lui un homme de valeur, et lui préparaient une belle carrière politique et littéraire : Destouches devait arriver ministre de France à Londres et membre de l'Académie Française. En 1706, secrétaire particulier de Puyzieulx, il organisait les comédies jouées à l'ambassade. A côté de cet accueil aux belles-lettres, le lieutenant-général ambassadeur gardait contact avec l'armée par d'anciens officiers entrés dans la diplomatie, Jean Rousseau de Sainte-Colombe et Charles Cruau de La Boulaye. Cette « cour » de Soleure était donc spirituelle, brillante, et composait à elle seule tout un monde ; le « quatorzième canton », dira un jour La Chapelle à Torcy.

Autour de l'Ambassade, la République de Soleure reflétait, elle aussi, le style et le goût de Versailles. Gouverné par un patriciat très fermée, qui ne dépassait pas trente familles, l'Etat soleurois avait à sa tête, en 1706 et en 1707, des noms qui, familiers à Versailles, n'étaient pas inconnus à La Chapelle : Ours de Sury de Bussy et Victor de Bezenval, avoyers, Louis de Roll,

(1) Cf. Vauban, Lettres intimes adressées au marquis de Puysieulx (publiées par Hyrvoix de Landosle, Paris, Bossard, 1924), p. 89. Les remparts et l'église sont intacts, le corps principal de l'ancienne ambassade est devenu l'école cantonale de Soleure.

banneret, avaient de nombreux parents à l'état-major des régiments suisses. Les organes du pouvoir local, Grand Conseil, Petit Conseil, Conseil Secret, vivaient en rapports étroits avec les bureaux de l'ambassade (1). La présence de cette ambassade confirmait et fortifiait en effet la situation priviligiée de Soleure, commandant toute la partie moyenne de la vallée de l'Aar, au centre des relations entre Berne, Bâle et Zurich, cantons protestants, l'évêché de Bâle (Porrentruy), le Fricktal autrichien et le canton de Lucerne, pays catholiques. En Alsace, les territoires français et les domaines soleurois de Lucelles et de Mariastein enchevètraient leurs frontières et resserraient les intérêts communs. En fixant à Soleure sa base d'action politique en Europe centrale, le gouvernement royal avait discerné très judicieusement un des croisements vitaux des routes du continent.

La Chapelle trouva donc Soleure en plein développement de bien-être et de richesse. « Le Suisse d'aujourd'hui, dit-il à Torcy, le 30 juin 1706, connaît la valeur de l'or ». A côté de l'ambassade, la grande maison de Soleure était la banque d'un La Chapelle, qui fut en étroits rapports avec son homonyme, financier de son premier état (2). Jusqu'à sa faillite retentissante en 1718, ce La Chapelle joua brillamment son rôle parmi les hommes d'affaires européens. L'ambassade lui donnait un mouvement de fonds considérable ; elle subventionnait par lui entre autres les fonctionnaires, les officiers et les troupes du Milanais espagnol, tombé à la charge des finances françaises. Ainsi, écrivain et financier, notre La Chapelle était comblé : il ne rencontrait à Soleure que sujets dignes d'intérêt.

C'est certainement avec grande satisfaction intérieure qu'il donna à Soleure le bon définitif à tirer de sa « lettre XXXVII[e] » sur le Capitulat de Milan, qui, après l'avoir mis à tant de peine,

(1) Kurt Meyer, Solothurnische Verfassungzustande zur zeit des Patriziats, Olten, 1921.

(2) Joachim Passera, dit La Chapelle, d'origine française, reçu bourgeois de Soleure en 1704, déchu pour faillite en 1718. Il contribua au développement du luxe et de l'art qui transforma Soleure à cette époque. Cf. Fern Schwab, Die industrielle Entwichelung des Kantin Solothurn, Soleure, 1926.

l'élevait maintenant à tant d'honneur. « Le long voyage que vous savez bien que j'ai été obligé de faire », expliquait-il dans sa préface à l'habituel et fictif correspondant, « est une excuse assez légitime à un silence de trois mois. » On sent que le succès a donné à l'écrivain une hardiesse nouvelle. Il ne craint pas de parler dédaigneusement de *l'Esprit des Cours,* journal demi-officieux, mais jaloux d'occuper auprès de Torcy la place que tenait les *Lettres du Suisse.* « Je ne suis point pressé par la faim et je n'ai pas d'imprimeur importun qui m'oblige de lui fournir un livre tous les mois. Laissez donc écrire l'*Esprit des Cours...* » L'écrivain haut placé regarde avec commisération les nouvellistes faméliques et envieux. En Suisse il commence à jouir d'un prestige grandissant. Rien de plus aimable que la lettre que lui écrit le 13 février l'ambassadeur d'Espagne, le marquis Beretti Landi, à qui les *Réflexions sur le Capitulat de Milan* viennent d'assurer le plus grand succès de sa carrière :

« Je ne doute point que M. le Marquis de Puyzieulx ne vous fit part d'un imprimé très judicieux, fait par un savant homme de Genève, qui a pour titre *Réflexions sur le Capitulat de Milan.* Je vous confesse ingénuement que j'y ai trouvé toute la finesse de la politique et tout l'art de la persuasion. Je n'aurais jamais cru tomber sur une plume égale à la vôtre, mais à cette heure il faut que je vous avoue que l'auteur de Genève, à ce qu'il me semble, écrit aussi bien que vous, et je crois de plus que s'il continue il aura la force et le génie de vous surpasser. Recevez, Monsieur, ce compliment tout désagréable qu'il est, mais... au bout du compte on vous invite à admirer un homme qui vous a imité à merveille. Cette pièce me sera assurément de beaucoup de profit en ce pays-ci. On vous attend à Lucerne, Monsieur. Vous trouverez qui vous aime et qui vous respecte (1).»

L'ambassadeur d'Espagne ajoutait à sa lettre des citations latines et un éloge des *Amours de Catulle.* Il maniait le compliment avec un raffinement de parfait galant homme. La Cha-

(1) Beretti-Landi à La Chapelle, collection lorraine de la Bibl. Nat. 840, fol. 115.

pelle lui répondit dans le même goût, et une bonne amitié profonde lia le Français et l'Espagnol. Maintes fois La Chapelle fut l'hôte de l'ambassadeur d'Espagne, alors à Lucerne. Cette année 1706 était sombre pour les armes espagnoles. Philipe V perdait Milan, Barcelone, même Madrid. A Lucerne on faisait bonne mine aux mauvais jours. Beretti-Landi donnait d'aimables réceptions à la mode italienne. La Chapelle décrit plaisamment à Puyzieulx celle du 21 février 1706, où le nonce Vincenzo Bichi, archevêque de Laodicée, « s'excusa dès cinq heures appréhendant de déplaire aux Juifs s'il communiquait avec les Samaritains ». Par Juifs, La Chapelle entend les Autrichiens, « pour qui les Espagnols et les Français ne sont que des Samaritains ». La société lucernoise, par contre, goûtait fort l'hospitalité de Beretti-Landi, et en tête le premier magistrat de la République, l'avoyer Durler (1), qui devint un ami intime de La Chapelle. « Un homme plein d'esprit et un habile politique », dit-il de lui dans la même lettre.

Les instructions de La Chapelle étaient de pénétrer le mieux possible la vie des cantons. « Il n'y a pas de considération... qui doive vous empêcher d'aller à Fribourg, lui prescrivait Torcy le 26 février. Vous ne pourrez donner trop d'attention à connaître par le menu le détail des cantons. » La Chapelle entra dans les vues du ministre avec une intelligence singulièrement en éveil. Au mois de juin 1706, il s'attarde dans la campagne lucernoise, cause en latin avec les curés de village, trinque avec eux à la santé du roi de France « très populaire chez les paysans, avouent les curés en un latin de bas-Empire, parce qu'il leur achète beaucoup de chevaux. » Il note en même temps que, dans le canton de Lucerne, les villes penchent pour l'Autriche et les campagnes pour la France. Ce Français élevé à l'école centralisatrice de Colbert devient familier avec tous les secrets d'une vie cantonale compliquée, le renouvellement des conseils, les

(1) Johann-Rudolf *Durler*, 1645-1712, membre du Petit Conseil de Lucerne dès 1676, avoyer pour la première fois en 1689, chargé de plusieurs missions diplomatiques auprès des Confédérés.

intrigues et les émotions électorales. A Fribourg, le Petit Conseil est réélu dans le calme le 20 juin 1706, avec François-Augustin de Diesbach comme avoyer. Fribourg aime la gloire, comme le remarque La Chapelle, et n'a pas lieu de se plaindre, le Roi ayant nommé en 1702 à la tête de sa garde suisse un lieutenant-général fribourgeois, François de Reynold. Mais à Berne, il y a de rudes rivalités de partis, et dans une lettre du 25 avril 1706 à Puyzieulx, La Chapelle, de passage à Berne, raconte avec esprit comment un simple prêche réveille brusquement en M. de Watteville le démon de la brigue politique. M. de Watteville avait déclaré solennellement quelques jours auparavant qu'il entendait rentrer dans la retraite. Mais le 24 avril il court faire visite à La Chapelle.

« Il me dit que M. de Sinner était à l'extrémité et que le matin même, au prêche, il avait été recommandé aux prières. Alors il m'avoua ingénuement qu'il ne serait pas fâché de devenir avoyer, et m'assura que si M. l'Ambassadeur voulait l'aider, bien qu'il eût un fils au service de l'Empereur, la France aurait en sa personne une créature très fidèle. A quoi je répondis que ce n'était pas à l'Ambassadeur à faire les premières démarches... »

Toute la vie intérieure de la vieille Suisse patricienne, saisie dans ses impulsions subites et dans ses conflits compliqués, est ainsi prise sur le vif, au sortir du prêche de Berne ou de la messe de Lucerne. Jamais d'ailleurs la Suisse ne fut plus atteinte de fièvre de délibérations qu'en cette année 1706. En février, diète des catholiques à Lucerne et des protestants à Aaran, en mars première session de la diète générale à Baden, en juillet seconde session à Baden. Ces diètes suisses devenaient de véritables congrès européens où, sous couleur de harangue aux Cantons, les ambassadeurs et agents étrangers, accrédités auprès d'eux, trouvaient moyen de donner publicité à leurs thèses contradictoires. La Chapelle y puisa de remarquables inspirations pour ses XXXIII[e] et XXXIV[e] *lettres du Suisse*, l'une de mars, l'autre de juin 1706. La première répond au baron de Greuth,

ministre d'Autriche, qui avait essayé de faire casser par la Diète générale le Capitulat Milanais si laborieusement admis par les cantons catholiques. La seconde est une riposte très vive à un mémoire de M. de Mellarède, envoyé du duc de Savoie en Suisse. La Chapelle entend démontrer « que l'Empereur et ses alliés travaillent tous de concert à détruire l'union helvétique et à armer les membres les uns contre les autres, afin de ruiner tout le corps qu'ils désespèrent de pouvoir autrement rendre inutile à la France. »

Cette démonstration est conduite avec une verve et une chaleur qui font des lettres en question deux des plus réussies du recueil. Les réalités suisses et les souvenirs classiques se fondent dans une dialectique heureuse qui anime et rehausse tout le sujet :

« Le sieur de Mellarède trouve que la Suisse est un corps monstrueux, parce qu'il est composé d'Etats différents, séparés et opposés. Ne trouve-t-il pas aussi que l'Univers est un assemblage monstrueux ?... N'est-ce pas une confusion miraculeuse qu'un ordre éternel conserve ?... Ne pourrait-on point opposer à ce « Confusio divinitus conservata », que M. de Mellarède trouve un si bon mot pour la Suisse, le « Rerum concordia discors » qu'Horace applique à l'Univers ? Ce corps de la Suisse, monstrueux, selon M. de Mellarède, a, dans l'histoire aussi bien que dans la nature, un beau et magnifique modèle. L'ancienne Grèce était composée d'un grand nombre d'Etats qui avaient chacun un gouvernement propre et même des disputes sur la Religion, mais ne laissaient pas d'avoir une union générale semblable à celle des cantons suisses. Le corps de la Grèce a péri aussitôt que l'union générale a été ruinée par l'ambition particulière et les conseils corrompus... L'unique étude des Suisses devrait être l'histoire de l'ancienne Grèce... La Suisse est comme une espèce de centre entre la France, l'Allemagne, l'Italie et la Savoie. Elle sépare ces puissances comme une borne sépare plusieurs aboutissants. Aussitôt que la borne ne marquera plus exactement les limites de chacun, elle deviendra inutile, et sera abattue. »

La Chapelle était né orateur. Habilement il se fait le Démosthène des Suisses. Philippe, c'est, bien entendu, l'Empereur. « Il prend les mêmes voies que le Macédonien, disait déjà la lettre IIIe, et il aura les mêmes succès si nous nous laissons séduire. » Les lettres du Suisse devenaient les Lettres de Suisse ; l'auteur ne s'en cachait presque plus : « Je suis peut-être plus près de vous que vous ne pensez, mais ne vous informez pas du lieu où je suis ; je tâche de n'y être pas inutile à ma patrie. »

***

La situation personnelle de La Chapelle en Suisse était donc devenue tout à fait exceptionnelle et dominante, quand en août 1706, Puyzieulx lui laissa le champ libre. Il souffrait plus que jamais de ses blessures et des fatigues d'un rude hiver de travail. Il assista le 12 août en grande pompe aux cérémonies de Lucerne, fêtant la conclusion du Capitulat entre le Milanais et les cantons catholiques. « Les canons de Lucerne ont tiré pendant deux jours, et leur bruit aura été assurément aux oreilles de Messieurs de Zurich. » Puis, il partit le 26 août, confiant l'Ambassade à La Chapelle.

Du 26 août 1706 au 22 avril 1707, La Chapelle sera le vice-ambassadeur de France à Soleure. En pleine puissance de ses moyens, formé à la tradition de Colbert, il fait figure de grand travailleur, et prend sur lui le plus lourd de la peine : « Je n'exige point de vos secrétaires, écrit-il à Puyzieulx le 19 janvier 1707, qu'ils travaillent à ma manière, et je me flatte qu'ils ne se plaindront pas de mon empire. » Les lettres de l'Ambassade sous l' « empire » de La Chapelle révèlent en effet une activité partout en éveil. et leur importance a été déjà commentée (1). En réalité c'est tout à fait arbitrairement que les bureaux de Torcy se faisaient de la Suisse une idée de paix idyl-

---

(1) E. Bourgeois, *Neuchâtel et la politique prussienne en Franche-Comté, 1702-1713* (Paris, 1887) ; chap. IV et V, documents de l'Appendice IV. Jean de Boislisle, *les Suisses et le marquis de Puyzieulx*, 1698-1708 (Paris, 1906), introduction, p. LXXXIV-CXX. Feller, *op. cit.*, *passim*.

lique. « L'état tranquille dont les cantons jouissent présentement est digne d'envie dans un temps où cette tranquillité paraît bannie du reste de l'Europe. » Cette observation, tirée d'une lettre du ministre du 14 avril 1707, dut sembler à La Chapelle d'une ironie un peu forte. La Suisse était le lieu de l'Europe où bouillonnait le plus violemment la fermentation de celle-ci. « Elle est, disait La Chapelle dès le 17 février 1706, dans une situation plus difficile et plus embrouillée qu'elle n'a jamais été, à la veille d'une décision entière entre les deux religions. »

Maintes fois La Chapelle expliqua le plus clairement du monde (1) les raisons de guerre inscrites dans la géographie même des pays suisses d'alors : les deux grandes républiques protestantes de Berne et de Zurich sont flanquées et limitées dans leur essor par deux grandes principautés ecclésiastiques du Saint-Empire, à l'ouest de Berne, l'évêché de Bâle, à l'est de Zurich l'abbaye de Saint-Gall avec ses riches dépendances. La sécularisation de ces domaines fait partie des desseins politiques de Berne et de Zurich soutenus de tout le parti protestant. En outre la Confédération a sur ses frontières deux Républiques qui sont elles-même des confédérations puissantes, croisement de routes et réserves d'hommes, les Valais et les Grisons. Les Protestants voudraient se rallier les Grisons, les Catholiques font des avances aux Valaisans. Le nonce, très inquiet des bruits d'alliance entre Berne, Zurich et les Grisons, passa tout le début de 1707 à mettre en alerte les catholiques de ce pays, masse alors assez imposante, puisque les Grisons possédaient encore Chiavanna et Sondrio, les clefs de la Valteline.

Des deux côtés, ce qui effraye La Chapelle, c'est que les passions religieuses inspirent des rêves dangereux. A mesure que la lutte devient plus féroce dans le Milanais et le Piémont entre l'Empire et la Savoie d'une part, la France et l'Espagne de l'autre, une propagande se fait dans les cantons catholiques en faveur d'une alliance de tous les catholiques suisses avec

(1) Cf. surtout sa lettre à Torcy, du 5 janvier 1707.

tous les Italiens pour « chasser les étrangers d'Italie ». On se demande si cette campagne vient du Pape, de Venise ou « des Jésuites ». Mais celui qui en profite c'est le prince Eugène qui bloque le Tessin, le prive de sel et laisse entendre par les gazettes allemandes, comme le signale La Chapelle le 31 décembre 1706, « qu'il prétend à Bellinzona au nom de l'Etat de Milan et qu'il viendra assiéger cette place suisse. » Ainsi Berne, hantée d'un rève de politique commune protestante, égare peu à peu toute la Suisse réformée du Nord et de l'Ouest vers des aventures hollandaises, prussiennes et britanniques, tandis que l'idée d'une Sainte Ligue Apostolique désoriente les masses catholiques du Centre et du Sud vers des mirages italiens.

Jamais l'unité suisse n'avait été plus gravement menacée, et le grand mérite de La Chapelle est de l'avoir profondément compris. C'est là qu'est l'originalité et l'intérêt de sa mission à Soleure. Devant des réalités aussi fuyantes et mouvantes que des courants d'idées, La Chapelle se révèle dans toute la puissance que donne la science des passions et des pensées, telle que l'a développé sa génération littéraire, celle de 1680. La Chapelle a très bien discerné comment en Suisse, où les deux confessions sont demeurées enchevêtrées et l'arme au pied, les raisons matérielles et économiques de la guerre se transforment en dangereuses impulsions de batailles d'idées et de guerres sacrées. « Je vous assure, dit *le Suisse* dans sa lettre X^{e}, qu'en France personne ne s'est encore avisé de dire que la Religion eût aucune part dans la guerre présente. Mais M. de Trautmansdorf (l'ambassadeur de l'Empire en Suisse) tâche d'insinuer adroitement à nos cantons protestants qu'ils doivent... s'unir pour la défense de leurs temples, et regarder comme une querelle de religion tout ce qui n'est qu'un démêlé ordinaire de droits et d'intérêts humains. » La lettre IXe évoque les bruits de croisade qui surexcitaient les treize canons : « Les ministres de Hollande et d'Angleterre en Suisse sont sollicités d'obtenir des cantons protestants six mille hommes qui, payés par les Anglais et les Hollandais, passeront en Italie avec les Danois, les Saxons et les

Hessois, et y composeront une armée formidable... » La lettre VII[e] rappòrte que « la flotte anglaise, préparée contre les Indes Espagnoles, descendra à l'embouchure du Tibre et ira détruire le siège de l'idolâtrie. » Comment un vertige d'impérialisme évangélique n'aurait-il pas gagné les têtes les plus prudentes ?

De là l'idée conçue par La Chapelle d'orienter vers des horizons plus sages ce besoin d'agitation mystique, et de le faire conspirer au retour de la paix. « Le Seigneur m'inspira que le Corps helvétique pouvait faire quelque démarche utile pour la paix... en union avec la République de Venise, celle-ci offrant sa médiation, les Suisses y ajoutant leur garantie » (1). Pendant un an, non sans excès de rhétorique mais avec une patience raffinée, La Chapelle essayera d'intéresser les cantons à une affaire aussi honorable que profitable pour eux. Si les Suisses devenaient les garants de la paix européenne, ils amèneraient l'Europe, par un échange de bons offices, à se faire la garante de leur neutralité. Paix européenne et neutralité suisse se présentaient donc comme des termes corrélatifs. La Chapelle fut en ce sens parfaitement compris de l'avoyer de Lucerne, Durler, politique très fin, « propre à bien manier les hommes », ayant acquis un sens européen des choses au contact des trois influences — Empire, France et Italie — qui se mêlaient au XVIII[e] siècle autour de la République de Lucerne. Beretti considérait Durler comme un « Barneveldt catholique » (2). C'était un homme d'Etat qu'on écoutait.

En outre La Chapelle trouva un moyen particulièrement habile de le faire écouter même des protestants. Il abandonna bientôt l'idée d'associer les Vénitiens et les Suisses ; les deux républiques ne s'aimaient pas. Le 20 octobre 1706, il avertissait Pomponne que le « projet des Vénitiens était renversé. » Mais le 18 novembre, écrivant au même Pomponne, il propo-

(1) A l'abbé de Pomponne, ambassadeur à Venise, 11 septembre 1706.

(2) *Feller, op. cit.*, p. 62 sqq. Sur l'italien dans le pays de Lucerne et d'Uri en 1706, et le témoignage de Beretti, qui fait traduire en italien les *Lettres du Suisse* pour les « cantons intérieurs où l'italien est mieux compris que le français. » (Feller, *loc. cit.*, p. 84.)

sait de réunir dans la même médiation les Suisses et le roi de Suède « qui ne fait nul ombrage aux Suisses ». Aux Suisses épris d'une entente avec une grande puissance protestante du Nord, Hollande ou Prusse, il offrait ainsi le nom prestigieux de Charles XII, devant qui tremblaient la Prusse et la Saxe, et dont nul ne pouvait méconnaître l'orthodoxie luthérienne. La Chapelle jouait ainsi son rôle et non le moindre, dans les efforts de la politique française entre 1706 et 1708 pour faire du roi de Suède l'arbitre des événements.

En effet, en jetant dans les esprits exaltés l'idée de médiation, et de médiation sur le même pied que la Suède, La Chapelle faisait singulièrement pâlir les ambitions prussiennes en Suisse. Cet académicien beau parleur, insinuant et ingénieux, se révélait le plus dangereux ennemi de la politique bernoise, sommée de rentrer dans le cadre de la politique générale suisse ou de choisir un fâcheux isolement. La lettre XXXIX[e] est particulièrement nette à ce sujet : « Si le canton de Berne n'était plus couvert de ce redoutable bouclier de l'union helvétique, qui, comme une tête de Méduse, arrête la marche des troupes étrangères, toute la puissance de Berne, semblable à une rosée légère sous les rayons du soleil, se dissiperait bientôt et s'évanouirait. Ce sont de bons citoyens qui à Berne adorent l'Union comme un dieu tutélaire. Si cette union se détruisait, Berne serait la proie de la France, Zurich celle de l'Autriche. » Cet avertissement est de juin 1706, au moment même où allait commencer à Berne la mission de Metternich, plénipotentiaire du roi de Prusse, chargé non point d'inviter les Bernois à collaborer à la paix générale, mais bien de leur déclarer qu'ils seraient compris dans cette paix générale s'ils aidaient les alliés à l'arracher de la France vaincue (1).

La République de Berne avait alors une longue frontière avec la France allant de Versoix, sur le lac de Genève, à Sainte-Croix, où le territoire Vaudois de Berne confinait à la principauté de

(1) Sur l'activité de Metternich et la vigilance de La Chapelle, cf. Bourgeois, *op. cit.*, p. 52-61.

Neuchâtel. Les incidents se multipliaient sur cette frontière. Les Bernois s'en plaignaient avec une hauteur à laquelle Torcy donne un parallèle suggestif : « Les termes de leur lettre sont de ceux que la République romaine aurait pu employer si un Roi d'Asie était entré à main armée sur les terres du peuple romain » (1). C'est que le « Sénat et le peuple Bernois », comme Berne aimait à s'appeler, avait en effet à ce moment une conception vraiment romaine du pouvoir. A l'époque où Venise entre en décadence, Berne a la volonté d'être la grande république patricienne de l'Europe. Elle est en pleine possession de ses moyens gouvernementaux, financiers, militaires, intellectuels. Au contact de la guerre européenne, un parti de guerre est né, autour du banneret Willading (2), dont la charge fait le gardien des traditions militaires. Willading est l'intime de Metternich, comme Durler est l'intime de La Chapelle. Sous l'influence de Willading, homme opiniâtre et tenace, l'imitation de la Prusse commence à tenter certains esprits : pourquoi l'Etat de Berne ne prendrait-il pas dans le Corps Helvétique la place éminente, particulière, quasi indépendante, que l'Etat de Brandebourg est en train de se tailler à l'intérieur du Corps Germanique ?

Dans les tragiques années 1706 et 1707, Willading et Durler s'opposent, au centre de l'Europe, comme l'homme d'aventure et l'homme de prudence des vieilles épopées. Willading est l'homme positif que hante la question des destinées occidentales de Berne : il constate que méthodiquement la France a supprimé entre Berne et Versailles les pays intermédiaires. En 1601, la France a absorbé les pays de Gex et de Bresse, terres de Savoie. En 1674 elle a conquis la Franche-Comté, terre d'Espagne. Il ne reste plus que Neuchâtel pour tenir encore un peu à distance le « roi d'Asie ». Willading est de ce parti militaire

(1) Torcy à la Chapelle, 16 février 1707.

(2) Johann-Franz *Willading*, 1641-1718, membre du Conseil de Berne en 1694, avoyer pour la première fois le 9 avril 1708. Un étudiant de l'Université de Berne, M. Rud de Fischer, prépare une thèse sur le rôle remarquable de Willading dans la politique européenne au début du XVIIIe siècle.

qui ne reculera pas devant la guerre pour sauver le dernier glacis de Berne. Au reste il y a bien des moyens de faire la guerre sans la déclarer. Louis XIV, soutenu par la propagande de La Chapelle, croit utile de soulever contre l'Empereur les protestants hongrois pour détourner du front principal le plus possible de forces autrichiennes. Les Alliés ont riposté en utilisant comme base stratégique, chez les protestants Cévenols, un foyer de révolte qui immobilise jusqu'à des maréchaux de France. Berne peut rendre aux alliés des services de quasi-belligérant en prêtant son territoire aux concentrations des *Camisards* qui, sur les deux rives du Rhône, en Dauphiné et en Languedoc, vont harceler les communications de l'armée d'Italie et se faire les fourriers de l'invasion. Berne peut encore aller plus loin : le gouvernement décide de mettre le pays en une sorte d'état de siège, concentrant tous les pouvoirs dans les mains d'une commission extraordinaire à la discrétion de Willading. Le 5 janvier 1707, La Chapelle annonce à Torcy cette sorte de coup d'Etat d'une exceptionnelle gravité. Ainsi « l'envie de faire une république séparée qui ait ses traités, ses négociations et ses ambassades à part » conduisait peu à peu le plus fort des cantons suisses à la dictature militaire et à la sécession politique.

Le grand mérite de La Chapelle est d'avoir su briser net le développement de cette conspiration en introduisant, avec une extrême sûreté de manœuvre, l'esprit de Durler au sein même de la commission menée par l'esprit de Willading. Des six commissaires extraordinaires, trois furent de ces patriciens que visait la XXXIe *lettre du Suisse*, « bons citoyens qui adorent l'Union comme un dieu tutélaire ». C'étaient MM. de Tscharner, de Graffenried et de Frisching. La Chapelle pouvait prendre comme symbole de sa mission en Suisse une allégorie morale chère au goût du temps : l'Union et la Paix triomphant de la Discorde et de la Guerre.

Les conséquences pratiques de cette politique étaient importantes pour la question de Neuchâtel. Les précisions données

par La Chapelle sur les armements de Camisards en territoire bernois autorisaient le Roi à fortifier sa frontière précisément aux confins de Neuchâtel. De plus la candidature prussienne était démasquée de telle sorte que le Roi était obligé de prendre enfin position. La Chapelle, qui avait la chance de connaître l'affaire de Neuchâtel depuis vingt ans et qui avait eu l'adresse de ne jamais s'y compromettre, était arrivé à la présenter finalement sous un tel jour que c'était la majorité de la Suisse, voire d'excellents Bernois, qui poussaient maintenant la France à hâter le dénouement. Le 8 avril 1707, La Chapelle apporte à Torcy les craintes des Bernois du parti de la paix, qui, « devant la ténacité des ennemis de la France dans leur canton, suppliaient le Roi d'augmenter les garnisons de Huningue et de Landscroon et de tenir des troupes en Franche-Comté. »

On sent la hâte du diplomate dramaturge, maître de tout un faisceau d'intrigues, de donner à la longue tragi-comédie de la succession de Neuchâtel un magnifique et décisif cinquième acte, C'est à ce moment même que la fortune se retourna contre lui, et le brisa en plein succès.

* * *

Le 22 avril 1707, Puyzieulx reprit possession de son poste. « Son absence, disait le 23 mars Torcy à La Chapelle, n'aura point apporté de préjudice au service du Roi par l'attention et les soins que vous y avez donnés. » Je crois que c'était une fine manière de laisser entendre que cette absence aurait pu sans inconvénient se prolonger. La première lettre de Puyzieulx au Roi, le 27 avril, est d'un profond découragement devant « l'ébullition » du pays. Peu après, le vieil Ambassadeur est frappé « d'un coup si terrible, écrit La Chapelle, qu'il semble lui ôter toute sorte de sentiment. » Son fils, le marquis de Sillery, est tué à la tête de sa brigade à l'armée d'Espagne, en pleine victoire d'Almanza. Ce fut un spectacle singulièrement poignant, qui émut tous les Suisses, que le *Te Deum* chanté à Soleure devant l'Ambassadeur de France, « montrant sa joie,

dit La Chapelle, pour les prospérités publiques avant que de témoigner ses sentiments sur ses malheurs particuliers. » Mais cette grandeur d'âme même, toute imprégnée de deuil, n'était pas la vertu qu'il fallait pour défendre La Chapelle et continuer sa politique contre des gens peu habitués, eux, à mettre leurs sentiments particuliers après les prospérités publiques.

Les prétendants français à la succession de Neuchâtel étaient de ces gens. La politique de La Chapelle les exaspérait. Le 15 avril 1707, La Chapelle avait dû déclarer à Torcy que les « partisans de M. de Villeroy, de M. de Lesdiguières et de M. de Matignon sont plus sûrement du parti de M. l'Electeur de Brandebourg. » Le plus grave pour La Chapelle était peut-être que ces grands seigneurs avaient comme secrétaires des écrivains jaloux de ses succès : auprès de Villeroy, l'académicien Campistron, rival malheureux de La Chapelle au théâtre, et, auprès de Matignon, l'abbé Du Bos, déçu de ne pas prendre place dans les cadres diplomatiques. La Chapelle voyait très justement monter l'orage. En avril et mai 1707, il avait étudié avec Torcy le projet d'une lettre consacrée aux affaires anglaises, à propos d'un sermon de l'évêque de Salisbury (1), homélie qui était précisément un de ces violents appels aux passions protestantes, dont La Chapelle craignait tant les conséquences en Suisse. Cette lettre, la XLIe du recueil, rentrait tout à fait dans la grande politique d'apaisement religieux nécessaire en Suisse. Mais il s'agissait bien de grande politique : il faut citer la lettre de Torcy, qui exprime, d'une façon presque tragique, le degré d'impuissance où les intrigues intérieures immobilisaient le cabinet de Versailles, au moment même où la stratégie d'un Berwick lui rendait l'Espagne et où la diplomatie d'un La Chapelle lui assurait la Suisse.

(1) Gilbert Burnet (1643-1717), évêque de Salisbury à l'avènement de Guillaume III dont il avait été un des plus ardents champions et auteur d'une histoire de la Réforme en Angleterre. Le sermon en question prononcé à Londres devant la reine Anne, était une « insolente invective » contre Louis XIV.

« Le Roi m'a ordonné de vous expédier une ordonnance de 5400 livres de gratification pour le temps que vous avez demeuré en Suisse en l'absence de M. de Puyzieulx. J'aurais souhaité qu'elle eût été plus forte. Quant à l'avenir, je dois vous dire qu'il est de votre prudence de revenir le plus tôt que vous pourrez et de ne pas demeurer en Suisse dans une conjoncture où les prétendants à la succession de Neuchâtel ne cessent de dire au Roi que vous êtes en ce pays l'agent de M. le Prince de Conti. Je sais quelle est votre sagesse sur ce sujet, mais vous seriez un ange que vous n'éviteriez pas les soupçons et les plaintes de gens persuadés de la bonté de leur droit. »

Cette lettre, datée du 24 mai, tomba comme un coup de foudre à Soleure. Elle se croisa avec une longue dépêche de La Chapelle décrivant la réception du ministre de Prusse au prêche de Neuchâtel : « M. de Metternich entendit tous les ministres de toute la souveraineté prêcher sur le même sujet, qui était la préparation à la venue du Messie. La plupart d'entre eux s'étudiaient à copier l'évêque de Salisbury et eurent l'insolence de dépeindre le Roi avec les mêmes couleurs sous le titre d'exacteur de la foi. »

Le ministre de Prusse était reçu en triomphe à Neuchâtel à l'instant même où l'envoyé de la France était desservi et désavoué à Versailles. De Berlin et de Londres, la propagande protestante pesait de toute sa masse sur l'opinion neuchâteloise, menaçant d'écraser d'un coup toute la patiente préparation politique de La Chapelle. Au lieu de le soutenir, on le supprimait. Puyzieulx écrivit Torcy, le 4 juin, une lettre désolée : « Je vous dirai, avec ma franchise et ma liberté que vous avez permises, que, depuis mon retour ici, j'ai eu tant de lieu de me louer de la conduite de M. de La Chapelle que je ne souffrirai son départ qu'avec un extrême déplaisir. » Et il ajoutait, le 10 : « Je doute que ce départ calme entièrement le soupçon de ceux qui croient qu'on est ici fort attaché au parti de M. le Prince. »

La Chapelle obéit le 4 juin à l'ordre de rappel. Très simplement, il écrivit à Torcy une lettre où, sans amertune, sans re-

gret, sans récrimination, il résignait ses fonctions, « espérant d'ailleurs que le *Suisse* trouverait de nouvelles forces, et ferait voir que son genre n'est pas encore usé. » Il donnait un bel exemple de discipline aux prétendants hérissés de leurs droits, mais comme le note le meilleur juge des événements suisses de l'époque, « La Chapelle devait se retirer au moment où l'on avait le plus besoin de ses capacités » (1).

***

Avec lui disparaissait la dernière chance de rétablir à Neuchâtel une situation gravement compromise depuis le testament de Guillaume d'Orange en faveur du roi de Prusse et la décision des Neuchâtelois de disposer d'eux-mêmes. La situation personnelle acquise par La Chapelle pouvait faire gagner un temps précieux pendant lequel Conti avait les moyens de retrouver la faveur de Louis XIV, tandis que des interventions imprévues, telles que la Suède, risquaient d'enlever du terrain au roi de Prusse. On ne voulut pas à Versailles tenter jusqu'au bout la fortune qu'offrait Soleure. L'année n'était pas finie que Neuchâtel devenait prussien.

Le ministère, comme consolation, donna à La Chapelle mission d'étudier quelques projets financiers, précurseurs du système de Law, que des aventuriers lui soumettaient. Puis les *Lettres du Suisse* se succédèrent régulièrement : sur la Hollande, en novembre 1707, sur la Hongrie, en mars 1708, sur l'Espagne, en juillet 1708, sur l'Italie en septembre 1708, en mai 1709, En 1709, au moment où Torcy, assisté de Rouillé, commençait les négociations de La Haye, La Chapelle pouvait lui apporter un imposant répertoire d'arguments et de documents : huit tomes des *Lettres du Suisse*, dans une élégante et commode édition bâloise.

C'est devant cette édition définitive de 1709, à cette date restée mémorable dans les heures tragiques de la France, qu'il faut

(1) Feller, *op. cit.*, p. 108.

se placer, pour donner un jugement d'ensemble sur la valeur des *Lettres du Suisse*. « Trop de latin, trop de rhétorique », a-t-on dit (1). Peut-être, mais La Chapelle écrivait pour un goût européen qui n'était pas le goût français. Les ambassadeurs d'Autriche, qui connaissaient bien leur public, transformaient leurs manifestes politiques en thèses de doctorat : « Les Vandales et les Parthes, le roi Gilimer et l'empereur Justinien font voir chez M. de Greuth que ce n'est pas l'Empereur qui a commencé la guerre » (2). C'est à travers le latin que beaucoup de lettrés du Saint-Empire, de la Hongrie et de la Pologne comprenaient les réalités de la politique : une seule formule de Tacite leur ouvrait tout un horizon.

Mais ce sont là des questions de forme. Ce qui est plus profond, ce qui assure aux *Lettres du Suisse* une place parmi les « classiques oubliés », c'est la puissance d'unité qui remue toute la dialectique et tout le pathétique de l'œuvre autour d'une seule idée, d'une seule vision, je dirais volontiers d'un seul cauchemar : l'Empire et l'Empereur. Le foyer de la Monarchie Universelle n'est pas à Versailles, il est à Vienne. Avec une incistance véhémente, La Chapelle s'attache à montrer combien l'Allemagne de 1706 est différente de celle de 1660. Alors un La Fontaine pouvait faire la caricature de l'Empire dans son *Dragon à plusieurs têtes :*

« Jamais le corps de l'animal
» Ne pourra trouver d'ouverture... »

Mais voici qu'avec le XVIIIe siècle les têtes s'unifient : « L'Empereur, note La Chapelle, érigera en Allemagne des électorats sur le modèle des duchés-pairies français. C'est pourquoi les Electeurs cherchent de nouveaux titres et se font appeler Roi. » En outre, cette unification de l'Allemagne s'accomplit sous le signe protestant. Le Saint-Empire tend à devenir un Empire Evangélique, allié de la Hollande calviniste et de la Prusse luthérienne, désireux d'intimider le Saint-Siège en tenant comme

(1) Feller, *op. cit.*, p. 84.
(2) Lettre XXXVII.

otages les catholiques de l'Italie du Nord. « L'Empereur n'aime pas la puissance de l'Eglise : il n'en aime que la musique » (1). Rien de moins pacifique que l'action extérieure de cet Empire : c'est elle qui excite l'Angleterre contre l'Espagne, alors que l'intérêt économique de ces deux pays est « d'échanger paisiblement leurs laines » (2). Les *Lettres du Suisse* dépeignent les complaisances dangereuses de Vienne pour une Allemagne en mal d'unité selon les grands modèles de l'art racinien, dont La Chapelle est nourri : c'est l'Agrippine de *Britannicus* complice des débuts de Néron. Il y a peu de politiques du commencement du XVIIIe siècle qui aient plus clairement discerné que La Chapelle la lente conquête de la vieille Autriche par les mystérieuses influences des princes de l'Allemagne du Nord et par l'esprit *piétiste* de leurs conseillers (3). Dans l'histoire des origines de l'unité allemande, les observations d'un La Chapelle de 1702 à 1709 sont des documents de première main d'une valeur toute spéciale.

***

Jusqu'à ses dernières années, La Chapelle garda vivace et allègre cet esprit de pénétration politique. Il fut de ce cercle lettré et averti des choses d'Europe que formaient Puyzieulx, retiré de Soleure en 1708, son frère Fabio, l'évêque académicien, le prince de Conti et son fils. Quand le prince mourut, le 11 février 1709, au moment de prendre le commandement des armées du Nord, rêve de toute sa vie, La Chapelle écrivit pieusement pour Massillon, auteur de l'Oraison funèbre, des mémoires biographiques qui en sont les sources et qui sont souvent imprimées à sa suite. Le nouveau prince de Conti, Louis-Armand de Bourbon, garda le vieil académicien comme secrétaire des com-

(1) Lettre XXXVII.

(2) Lettre VII.

(3) C'est en 1690, autour de l'Université de Leipsig, que commence le mouvement piétiste des « collegia pietatis ». Metternich, le ministre de Prusse en Suisse, était d'idées piétistes, et La Chapelle avait fréquenté le pasteur piétiste qui servait de précepteur à son fils.

mandements. Il vécut ainsi en paix au milieu des souvenirs de sa jeunesse. Il aimait à les évoquer : quoique le genre fût bien démodé, il édita en 1712 les *Amours de Tibulle*, pour faire suite aux *Amours de Catulle*. Ces jeux d'humaniste ne l'empêchaient pas, dans les conversations où il brillait, de relever les espoirs en une paix qui garderait à la France tout son prestige de grande puissance : « M. de La Chapelle, raconte d'Alembert, faisait sur cette paix tant désirée une réflexion bien supérieure à toutes les conjectures politiques. Une grande puissance, même abattue, disait-il, a toujours des ressources qui n'attendent, pour être mises en cause, qu'une circonstance favorable, et cette circonstance arrive enfin quand on lui donne le temps d'arriver. » C'était tout le secret des *Lettres du Suisse* et de la mission à Soleure.

La Chapelle eut la joie, avant de mourir, de pouvoir proclamer lui-même, en une grande journée d'allégrese nationale, la justesse de ses espoirs confirmée par les faits. Les « circonstances favorables » avaient trouvé leur homme, Villars, et leur journée, Denain. Le 13 juin 1714, M. Jean de La Chapelle, conseiller du Roi, chancelier de l'Académie, recevait dans la haute Compagnie le maréchal duc de Villars, sauveur du royaume :

« Il manque quelque chose à votre gloire, lui dit-il, et à celle de l'Académie : la fortune devait mettre à votre place Cicéron pour répondre à César. Comme lui, vous avez su vous rendre maître de cette fortune ; vous l'avez forcée à vous suivre, et de la même main qui avait ramené la victoire sous vos étendards, vous avez arrêté la paix qui voulait nous échapper... Et maintenant, vous êtes le premier des Français qui avez voulu que les palmes de l'éloquence mêlées aux lauriers de la guerre ornassent dans un même trophée le bâton de maréchal de France. »

La Chapelle poursuivait. Il évoquait ses souvenirs de 1700, quand, au nom de l'Académie, il saluait le nouveau roi d'Espagne. Ainsi, « la même bouche était désignée par la Providence » pour glorifier le début et la fin de toute une vaste période du règne de Louis-le-Grand — la période la plus émou-

vante, concluait-il, car « à Westphalie et à Nimègue, le Roi avait été l'arbitre des conditions de la paix, tandis qu'à Utrecht et à Rastadt, il a été l'arbitre des volontés. »

Il faut retenir l'expression, parce qu'elle met en lumière tout le vrai caractère de La Chapelle. A Nimègue, la France n'a eu qu'à imposer sa force ; à Utrecht et à Rastadt, elle a fait servir un long travail de dissociation et de désagrégation des volontés ennemies. Par ses *Lettres du Suisse*, par sa mission à Soleure, La Chapelle a été un des plus habiles et un des plus fins ouvriers de ce travail compliqué, délicat, lié à une compréhension perpétuellement en éveil des courants les plus instables de l'opinion européenne. Le hasard n'avait pas mal interprété la philosophie des événements en associant dans la même gloire, à l'Académie Française, les noms de Villars et de La Chapelle.

On avait été dur, parfois, pour le bon *Suisse* collaborateur de Torcy. Une cabale l'avait brisé au moment où il pouvait aspirer à la dignité d'ambassadeur en titre. A sa mort, survenue à Paris le 29 mai 1723, on l'honora comme un classique : « Il excellait, dit son successeur, l'abbé d'Olivet (1), dans l'art de la parole. On y admirait cette élégance et cette magnificence de style qui le décelèrent bientôt, quand il essaya de cacher son nom et sa patrie. » Il avait été le doyen de la Compagnie, avec le vieil abbé de Choisy, qui lui aussi, au Siam, avait fait figure d'ambassadeur. A eux deux, ils étaient les derniers gardiens des fastes lointains du Grand Siècle : les croisières d'Extrême-Orient, les chevauchées en Hongrie, les équipées en Pologne... Mais avec La Chapelle, c'était aussi un peu de la vieille Suisse qui s'en allait, la Suisse d'avant 1715, une Suisse véhémente, pathétique, enthousiaste que le XVIIIᵉ siècle regrettera souvent, et dont le rythme puissant, où La Chapelle aimait à sentir une résonance des républiques grecques, vibre encore à mainte page des *Lettres du Suisse*.

René ROUX.

---

(1) Abbé d'Olivet, discours de réception à l'Ac. Fr. 29 novembre 1723.

LE GÉNÉRAL BARON DE ROCQUE

(1739-1808)

ET SA CORRESPONDANCE AVEC LE PRINCE DE CONDÉ

Des recherches, qui tendent à reconstituer les annales d'une famille, amènent rarement la découverte de documents propres à intéresser aussi, en quelque mesure, l'histoire générale d'une époque, et à l'éclairer de ces détails suggestifs qui la font revivre. L'auteur de ces lignes ne pensait pas, en tentant de retrouver les traces de la famille de Rocque en Haute-Alsace, se trouver jamais amené à donner à la *Revue d'Histoire Diplomatique* un résumé de ses recherches. Le Maréchal de Camp Baron de Rocque a fourni une carrière militaire sans doute brillante, mais dont jusqu'à la Révolution l'éclat ne justifierait aucun souvenir ; le hasard d'une amitié avec le Prince de Condé l'amena, à jouer, pendant l'Emigration, un rôle personnel considérable, entièrement ignoré encore, et dont témoigne la vaste correspondance conservée aux Archives de Chantilly. Grâce à l'obligeance de M. Mâcon, leur conservateur, les lettres du Prince de Condé et du Baron de Rocque ont pu subir un premier et bref examen. Quelques-unes d'entre elles seront reproduites plus loin. La présente étude n'a d'autre but que d'évoquer la mémoire d'une personnalité marquante et peu connue du monde de l'émigration et de montrer qu'il existe, dans sa correspondance, des richesses documentaires qui devraient tenter la patience d'un

érudit. C'est en effet toute l'histoire militaire de l'Armée de Condé, de son organisation et de ses campagnes, qu'évoquent les pièces conservées à Chantilly, dont aucun historien de cette période, sans en excepter le dernier en date, M. Bittard de Portes, n'a fait usage encore.

*
* *

Joseph-Jean-Baptiste, Baron de Rocque, naquit à Mutzig le 6 janvier 1739. Par son père, Nicolas de Rocque, Conseiller au Conseil souverain d'Alsace, il descendait d'une famille d'officiers poitevins d'origine, que le hasard des armes avait amenée à se fixer en Alsace dès le milieu du XVIIe siècle. Par sa mère, Elisabeth de Ruth, il se rattachait à diverses familles rhénanes dont l'une, les d'Elvert, donna, au XVIe siècle, des capitaines distingués.

Le milieu dans lequel fut élevé M. de Rocque mérite une courte évocation. Le Conseil souverain d'Alsace, Parlement de cette province, siégeait à Colmar, après être demeuré longtemps à Brisach. La présence de tant de magistrats imprimait à la ville un cachet qu'a défini à merveille M. Paul Acker : « Il y a toujours eu, dit-il, dans la bourgeoisie, un goût très vif pour la magistrature : ces fonctions, qui lui confèrent une sorte de noblesse, contentent à la fois sa conscience, sa vanité, son honneur. Les bourgeois de Colmar, formés par des siècles d'autonomie, habitués à jouir de prérogatives, accueillirent avec une profonde satisfaction la décision royale qui les instituait en quelque façon au-dessus de leurs compatriotes. Dès ce jour, comme si le Roi répondait à un secret et violent désir de la Cité, Colmar devint essentiellement une ville de judicature, et les années ne firent que rendre plus sensible ce caractère particulier, dont elle s'enorgueillit encore aujourd'hui. » Aussi faut-il s'étonner que l'un seulement des fils du Conseiller de Rocque, Xavier, soit entré au Parlement d'Alsace et que les quatre autres, fidèles à une tradition plus ancienne, aient choisi la

carrière des armes, où ils devaient connaître des fortunes diverses. En 1789, Joseph-Jean-Baptiste était lieutenant du Roi à Neuf-Brisach ; François-Nicolas, lieutenant-colonel au Régiment de Hesse-Darmstadt et Chevalier de Saint-Louis ; Ignace, capitaine au régiment de Bouillon et détaché, comme colonel, au service du roi de Naples ; Jean-Baptiste, major au régiment de Picardie. Leur sœur Marguerite, enfin, avait épousé le Marquis de Bergeret, major de Condé-Infanterie, Chevalier de Saint-Louis.

Quand au Baron Joseph de Rocque, qui nous occupe plus particulièrement, sa carrière peut ainsi se résumer : entré au service en 1755, à seize ans, il franchit les différents échelons de la hiérarchie militaire ; ses actions d'éclat, ses blessures — un coup de feu à Hastenbeck, un coup de sabre à Grebenstein, — lui valurent la Croix de Saint-Louis, et en 1784, le grade de lieutenant-colonel de Condé-Infanterie, où son beau-frère M. de Bergeret, était major. Enfin, le 21 avril 1789, il obtenait dans sa province natale, la charge de lieutenant du Roy à Neuf-Brisach, avec le rang de colonel. Le 14 juillet 1772, il avait épousé à Soultz, aux portes de Colmar, Antoinette de Munck, d'une ancienne famille d'origine danoise, dont le père, lieutenant-colonel des Hussards de Lynden et Chevalier de Saint-Louis, était mort en 1754, et dont la mère, née Munck également, devait s'unir en secondes noces au Comte de Waldner de Freudstein, lieutenant-général des Armées du Roy.

C'était donc à Neuf-Brisach, dans la paix des petites garnisons favorables aux loisirs des officiers retraités, que la Révolution devait trouver le Baron de Rocque. Ses sympathies, son éducation, son passé tout entier le mettaient au service de la cause monarchiste. Mais il n'appartenait pas à cette noblesse de cour qui commença d'émigrer aussitôt après les événements du 14 juillet. Comme la plupart des officiers sortis de la noblesse provinciale, il estima que son devoir le maintenait là où l'avait placé le Roi, sur la frontière. Les événements vinrent bientôt lui montrer qu'en demeurant à son poste, il préférait

la tâche la plus difficile. Quelques incidents, choisis parmi ceux dont la Haute-Alsace fut le théâtre en 1789, prouvent combien, même dans cette province fidèle aux traditions, devenait délicate la situation des serviteurs de la monarchie.

*
* *

Dès le début de la Révolution, le célèbre Chapitre Souverain de Murbach, suzerain de tant d'ancêtres de Mme de Rocque, s'était trouvé en butte à l'animosité de ses administrés. Murbach avait même subi l'attaque de bandes armées, après la prise de la Bastille. A ce moment, les chanoines de Reuther et de Gohr conservèrent assez de présence d'esprit pour sauver les précieuses archives de l'Abbaye. Renfermées dans vingt-deux caisses, elles furent placées sur des voitures et dirigées vers le Rhin, dans la nuit du 26 juillet 1789. Mais l'imagination populaire supposait au Chapitre des richesses considérables, et l'Administration révolutionnaire avait donné l'ordre d'empêcher les trésors de Murbach de quitter le royaume. Ainsi, à Desenheim, les paysans ameutés arrêtèrent-ils le convoi, qu'un détachement, envoyé de Brisach par M. de Rocque, parvint à dégager. Les caisses furent entreposées chez le lieutenant du Roi, qui en assuma la garde.

Au mois de décembre de la même année, le Baron de Landenberg de Wangenburg, député à l'Assemblée Nationale, demandait à M. de Rocque de conserver provisoirement chez lui deux ballots et deux coffres, qu'il réclama le 9 août 1790. M. de Rocque réunit quelques soldats de la garnison qui passaient dans la rue, et fit entreprendre en plein jour, dans sa cour, le chargement d'une voiture qui devait emporter à Colmar les objets appartenant à M. de Landenberg. La réputation contre-révolutionnaire du commandant de Brisach devait, dès cette époque, être bien établie, car cette mesure bien simple suffit à provoquer dans la ville la plus grande émotion. Voici les faits

tels que M. de Rocque les expose lui-même dans une lettre qu'il adressa le 11 août suivant au Directoire du département du Haut-Rhin :

« Je crois, Messieurs, inutile de vous observer que dans toute cette conduite mes démarches ont été absolument découvertes et que je n'ai mis aucun mystère à une chose toute simple en elle-même. Cependant, Messieurs, la même nuit, ma famille et moi nous fûmes observés comme des gens suspects. Ma maison fut entourée d'espions, on excita une rumeur dans le peuple, en m'accusant d'avoir l'intention de faire passer de l'autre côté du Rhin deux millions d'argent déposé chez moi provenant du Chapitre de Guebwiller ; enfin, on poussa l'indignité jusqu'à consulter la garnison et lui demander si elle ne se déclarerait point contre moi, puisque je voulais faire sortir les numéraires du royaume ; je n'ai pas besoin, Messieurs, de vous faire sentir le ridicule et l'atrocité d'une pareille imputation ; outre qu'elle tombe d'elle-même, la fausseté en est suffisamment démontrée par les soldats de la Garde Nationale qui a suivi le chariot qui est parti à cinq heures du matin et s'est rendu à Colmar. Mais je réclame votre justice et votre sagessé, et je demande, Messieurs, si un honnête homme dont les principes sont connus et dont la conduite a toujours été irréprochable, qui enfin s'est porté avec zèle à tous les moyens de maintenir la paix et la tranquillité, peut souffrir une injure aussi peu méritée et aussi offensante ; j'oublierais cependant mon injure personnelle, mais je ne puis, Messieurs, vous dissimuler le mal qui peut résulter d'une garnison à laquelle on a rendu son chef suspect ; ce sont là les grandes considérations que je soumets à votre sagesse, et j'ose vous supplier, Messieurs, d'y avoir égard... vous ferez rendre à un galant homme injustement calomnié les sentiments qu'il a droit de prétendre de l'opinion publique. »

Dans la même lettre, M. de Rocque annonçait au Directoire qu'il refusait à conserver désormais chez lui les archives de Murbach et qu'il avait demandé au Chapitre comme à la municipalité de Brisach, de le relever de ce dépôt. M. de Zaiguelius, maire de

Brisach et ami personnel du commandant, écrivit le lendemain au Département pour demander des instructions à cet égard. En même temps, le Chapitre de Murbach se réunissait et décidait, sur la proposition du chanoine de Reuther, de reprendre ses archives à M. de Rocque, « leur éloignement pouvant causer de fréquents embarras au Chapitre dans la production de ses titres ès différents procès qu'il a à soutenir. » Le 14 septembre 1791, M. de Rocque fut débarrassé par les chanoines de Reuther et de Gohr de son dangereux dépôt.

Un second incident mit bientôt à l'épreuve la patience du commandant de Neuf-Brisach, tout en jetant — s'il en était besoin — plus de lumière encore sur ses sentiments véritables et sur la médiocre autorité dont il jouissait dans son gouvernement.

Le régiment de Royal-Liégeois faisait alors partie de la garnison de la place. Une propagande active s'exerçait dans ses rangs par l'intermédiaires des émigrés stationnés sur l'autre rive du Rhin, et les désertions se multipliaient. Il ne semblait pas aux patriotes de la ville que ce mouvement pût s'étendre ainsi sans la complicité du gouverneur. Un incident, survenu le 20 juin 1791, confirma leurs soupçons. Trois grenadiers de Royal-Liégeois se trouvant à boire dans la Brasserie de la Licorne, furent invités à déserter par plusieurs jeunes gens, qui leur déclarèrent que M. de Rocque leur en donnerait les moyens, et que son propre frère les accueillerait en territoire badois. Dénoncés par les soldats qu'ils voulaient débaucher, les jeunes gens furent arrêtés, ainsi que le curé de Houssen et un capucin, le R. P. Innocent, suspects d'avoir trempé dans la même conspiration. Les administrateurs révolutionnaires de Neuf-Brisach se bornèrent d'abord à faire garder à vue M. de Rocque, aucune charge certaine n'ayant pu être relevée contre lui. Mais en même temps, des agitateurs s'efforçaient d'exciter l'émotion populaire ; celle-ci devint telle, qu'on put craindre un instant une exécution sommaire du Lieutenant du Roi par la foule. Devant cette effervescence, l'on décida la translation à Colmar de M. de Rocque.

Cette mission exigea un déploiement considérable de forces. Le 29 juin 1791, à cinq heures du soir, le commandant de Brisach fut amené à Colmar sous une forte escorte de gardes nationaux de la ville, dont, par une ironie du sort, le commandement incombait alors au Marquis de Bergeret, propre beau-frère du prisonnier... Le général de Wietinghoff, qui gouvernait le département du Haut-Rhin, et qui était un ancien compagnon d'armes de M. de Rocque, refusa énergiquement d'assumer à son égard le rôle de geôlier. Aussi, quelques jours plus tard, le prisonnier reçut-il l'autorisation de s'installer, sous surveillance, dans l'ancienne maison paternelle, alors occupée par sa sœur, Mme de Bergeret. La détention dura quarante-sept jours ; M. de Rocque fut ensuite relâché, le dépouillement de ses papiers n'ayant donné aucun des résultats espérés par ses ennemis.

Les nombreux ennuis auxquels M. de Rocque se trouvait en butte depuis le début de la Révolution, comme la certitude d'être désormais trop suspect pour servir utilement la cause royale, le déterminèrent enfin à émigrer. C'est vers le 15 août 1791 qu'il rejoignit, bientôt suivi par plusieurs membres de sa famille, l'armée des princes à Worms. Reçu avec faveur par le prince de Condé, dont il avait longtemps commandé le régiment, il fit, en qualité d'aide-major général des logis, adjoint au Marquis de Bouthillier, la campagne de 1792. Bien qu'exclusivement officier d'infanterie jusqu'alors, il fut, au début de l'année suivante, nommé colonel du régiment de Salm-Hussards.

Mais c'est pendant l'été de 1793 que commença la partie la plus intéressante de sa carrière. Le baron de Rocque fut, à cette époque, détaché auprès du général comte de Wurmser pour assurer la liaison entre les émigrés et l'armée autrichienne. Les nécessités du service donnèrent alors naissance à la volumineuse correspondance que nous avons mentionnée plus haut, et dont vont suivre quelques extraits. Citons en particulier une vivante lettre du Prince de Condé, du 20 août 1793, écrire encore dans la chaleur du combat de Pont-Fortz :

« ...Vous me faites demander par d'Enghien si je suis bien ici,

parfaitement. Nous y sommes à peu près 2.500 hommes pêle-mêle dans des granges, sur de la paille, et nous ne nous apercevons pas qu'il nous manque rien.

» Le général m'avait fait dire d'attaquer Pont-Fortz par les champs, je n'y aurais pas manqué, mais n'en ai pas eu la peine et je l'ai trouvé évacué. Alors je me suis établi en mettant le 29e régiment d'Hohenlohe au bivouac sur le chemin de Neubourg, et la légion au bivouac sur celui d'Haguenbach que je comptais que le général aurait pris, mais que nous avions bien vu qu'il ne l'était pas par le canon qu'ils ont tiré sur quelques têtes que la légion avait montrées. J'allais tirer ce matin sur la redoute en avant de Jockgrim pour partager le feu, quand nous l'avons prise à la batterie de Verth qui nous incommodait beaucoup. J'allais encore continuer à tirer pour la même raison, quand j'ai entendu la mousqueterie gagner décidément sur ma gauche, alors j'ai défendu qu'on tirât jusqu'à ce que la batterie tirât sur nous et je m'en suis su bon gré, car elle n'a plus tiré.

» Ah ! mon cher de Rocque, que j'ai fait de mauvais sang pour ce pont, impossibilité de passer ailleurs, et dès qu'il arrivait un coup de canon, mes paysans s'enfuyaient au diable. Je vous conterai tout cela quelque jour. J'espère qu'on est content de nous ; mandez-moi si on part demain, ce que j'ai à faire. J'aurais bien des petites choses à demander, comme par exemple quelques caissons de boulets de 4 qui ne peuvent servir aux Autrichiens, mais je ne veux pas être importun et quand j'aurai tiré les seize coups de canon que j'ai pris avec une pièce de canon d'aujourd'hui, elle se taira. Si on ne part pas, ne m'écrivez que demain, car je vais me mettre sur la paille avec délices.

» L. J. B. » (1).

Les relations entre Condéens et Autrichiens n'étaient pas toujours des plus aisées, comme en témoigne la lettre suivante

(1) Louis Joseph de Bourbon.

de M. de Rocque, datée de Haguenau, le 1er décembre de la même année :

« ...Il y a, Monseigneur, une anecdote plus intéressante que tout ceci et dont je dois rendre compte à Votre Altesse. M. de Nadal m'avait prié de demander pour lui à M. de Wurmser la permission d'habiter avec ses enfants à Ottersveger. J'avais en conséquence rédigé la demande en nommant M. de Nadal (1) colonel au Corps Royal de l'Artillerie du Roy de France. Avant de signer, le général la lit et allait y apposer sa signature, lorsque le fils, qui était présent, a demandé à lire cette demande ; après l'avoir lu, il a dit à son père : « *Vous ne pouvez pas signer cela* ». J'ai demandé pourquoi, le fils m'a répondu d'un ton insolent : « Qui vous a dit que l'empereur reconnaît un roi de France ? » Je lui ai répondu que jamais le roy ne mourait en France, que Louis XVI existait au Temple et à son défaut Louis XVII à Hamme et ainsi jusqu'au dernier rejeton de la maison de Bourbon, qu'au surplus cette question ne pouvait être traitée par moi ; il eut alors l'impudence de me dire qu'il fallait mettre le « Cy-devant Roi de France » ; je lui répondis que je renoncerai plutôt à ma demande ; enfin il fut décidé que M. de Nadal serait colonel de l'artillerie du Corps de Condé. Je crois, Monseigneur, que cette anecdote est digne de votre attention et de celle de tous nos Princes. Quant à moi, je suis indigné et il faut toute ma patience pour me contenir. Monseigneur peut cependant être bien sûr que je ne négligerai rien pour son service et sa satisfaction. »

L'animosité des émigrés à l'égard du général de Wurmser devait s'accroître encore à la suite de la malheureuse retraite d'Haguenau, que le Baron de Rocque raconte dans les termes suivants :

« Monseigneur,

» Je n'ai pas encore la tête assez froide pour rendre compte à Votre Altesse Royale avec un certain ordre de la malheureuse

(1) Plus tard général commandant en chef l'artillerie de Condé.

journée d'hier. Elle a été au delà de l'indécence, et ce qu'il y a de pis, ce ne sont ni les moyens de l'ennemi ni ses efforts qui ont *occasionné la déroute* d'hier.

» J'ai trouvé dans cette bagarre les débris de l'avant-garde rassemblés par ses chefs ; elle a tout perdu fors l'honneur et les canons qu'elle a ramenés ; elle a peu perdu en hommes. Mais l'exemple des Autrichiens l'a entraînée et tout s'est dispersé. L'infanterie a jeté ou perdu beaucoup de sacs et de fusils ; quant aux hommes, il s'en rallie à tous moments et j'espère que le nombre de 130 auquel nous sommes dans ce moment-ci, s'augmentera dans quelques jours. J'ai profité de l'occasion et j'ai été trouver M. de Wurmser cette nuit, à une heure ; je l'ai sollicité de renvoyer ces malheureux dans leurs quartiers d'hiver ; j'ai obtenu, malgré les efforts de la cabale malfaisante, à condition toutefois, que je mènerai la colonne et lui répondrai personnellement de sa conduite. J'ai laissé des sous-officiers de tous les corps pour rassembler les dispersés et en ramener autant que je pourrais ; tout ceci se fait, Monseigneur, en conséquence d'un ordre signé et scellé du cachet du général.

» La légion manque absolument de souliers et je ne sais comment je la mènerai nu-pieds au travers des boues ; enfin, Monseigneur, je ferai de mon mieux pour les ramener dans le meilleur état possible et pour remplir les intentions de Votre Altesse. Le général, en prenant ses ordres, m'a dit qu'il me reverrait, mais que d'ici à ce que ma mission soit finie, ce serait sur la rive droite ou la rive gauche du Rhin. J'ai trouvé au général la sérénité de l'imbécillité. Mais ses alentours portaient sur leur figure la consternation du crime et la crainte d'un châtiment prévu et justement mérité ; l'armée est découragée, murmure hautement, les officiers surtout s'expriment de la manière la plus énergique, enfin il n'est pas encore possible de savoir ce que tout ceci deviendra ; il court ce jour une nouvelle un peu consolante : on dit que le duc s'est de nouveau emparé de Geisberg et qu'il a rechassé l'ennemi à trois lieues. Tout ceci demande confirmation.

» Je compte faire séjourner l'avant-garde demain, tant par nécessité que pour attendre les dispersés ; le 29 j'irai à Mulberg, le 30 à Rastadt ou environs, le 31 à Bühl, le 1er à Offenbourg, le 2 dans les cantonnements, si la chose est possible, à moins que Votre Altesse ne me donne des ordres contraires.

» Je suis, avec le plus profond respect...

» De Rocque.

» Philipsbourg, 27 décembre 1793 ».

A quoi, le 29 décembre suivant, le Prince de Condé répondait dans les termes suivants :

« Ah, mon cher de Rocque, vous savez qu'il y a longtemps que j'avais prévu tout cela, enfin vous vous comportez bien et vous me ramenez les débris de mon avant-garde et de ses canons que je croyais pris ; c'est une grande consolation pour moi. Les scélérats et les imbéciles seront-ils enfin connus ?... »

Le Baron de Rocque continua ses fonctions d'agent de liaison auprès du duc Albert de Saxe-Teschen, successeur du général de Wurmser. Quand le général Clerfayt prit, en 1795, le commandement des armées autrichiennes, M. de Rocque céda la place au comte de Barbançon et se remit à la tête des Hussards de Baschy. Il mena son régiment, le 30 septembre 1796, au combat de Schussenried, où il reçut, à 57 ans, la troisième blessure de sa carrière.

La réorganisation de l'armée de Condé vint mettre un terme à l'existence de cette unité, que M. de Rocque avait en vain essayé de faire passer au service de l'Autriche. Nommé maréchal de camp le 20 janvier 1797, il reçut un escadron dans le nouveau Régiment Noble à cheval d'Angoulême, et y fit entrer, en qualité de Cavalier Noble, son frère Xavier, ancien Conseiller au Conseil Souverain d'Alsace. Déjà, son beau-frère et ses neveux MM. de Bergeret, son frère Ignace de Rocque, servaient auprès de lui dans la Légion de Mirabeau et le corps franc de Rohan. Le général de Rocque se trouvait donc moins isolé, et, de plus, rassuré sur le sort de sa famille qui, emprisonnée un an

durant à Colmar, avait été enfin relâchée. Sa fille avait épousé à Strasbourg, en 1797, le Chevalier Jean-Victor de Lespinats, qui devait fournir une belle carrière dans les Haras de l'Empire et devenir Inspecteur Général.

Pourtant, la famille de Rocque n'échappait pas aux divisions qui mettaient alors à l'épreuve la plupart des Français. Presque tous ses membres servaient la cause royale ; l'un seulement des quatre frères officiers, Nicolas de Rocque, avait accepté le nouveau régime, ce qui lui valut d'ailleurs un avancement rapide. Colonel du régiment de Hesse-Darmstadt en 1791, général de brigade à l'Armée des Ardennes en 1793, il acheva, en 1797, sa carrière comme général de division à l'Armée des Côtes de l'Océan. Un hasard heureux voulut que jamais le maréchal de camp de l'Armée des Princes et le divisionnaire des Armées de la République ne se rencontrassent sur les champs de bataille.

***

Si l'assainissement de la situation politique en France était propre à diminuer les soucis du Baron de Rocque, il n'en était pas de même de sa situation pécuniaire.

Les mémoires ou journaux de route des émigrés nous ont donné mille détails déjà sur les difficultés matérielles de leur existence et sur la misère où ils se trouvaient parfois réduits. L'ouvrage récemment publié par M. de Vaissière en donne le vivant tableau. Mais on ignore généralement à quel point était précaire la situation, même des officiers généraux de l'Armée de Condé ; les dernières lettres adressées par le Baron de Rocque à son chef suprême sont significatives à ce sujet.

Dans une note du 13 avril 1800, il expose toutes les dépenses que lui a causées sa mission auprès du Comte de Wurmser et du Duc de Saxe-Teschen, ajoutant ces considérations psychologiques :

« Monseigneur connaît les Autrichiens ; les liaisons intimes et les moyens d'attirer la confiance de ces messieurs tirant leur source du fond d'une bouteille, et un déjeûner et un dîner sont les moyens qui m'ont valu bien des révélations dont j'ai eu l'honneur de rendre compte à Monseigneur. De là sont résultées des dépenses et des dettes dont je n'aurais jamais osé parler à Monseigneur sans ces pertes énormes que j'éprouve... »

Les pertes auxquelles fait allusion M. de Rocque résident avant tout dans la non-exécution des promesses du Prince de la Trémoille, qui s'était engagé à lui acheter, moyennant cinq cents louis, sa charge de colonel du régiment des Hussards de Salm ; et aussi dans l'insolvabilité du Prince de Salm lui-même qui, en place de ce régiment, lui avait remis pour 36.000 francs de lettres de change qui ne furent jamais payées. « Mais, ajoute le vieil émigré, Monseigneur, j'ai perdu ma voiture, deux chevaux estimés cinquante louis, 48 louis en or, tout mon linge de corps et de table, mon lit, ma batterie de cuisine, et quelques effets de mon frère (1) et l'habillage de mes domestiques, enfin, je me suis trouvé avec mon cheval entre mes jambes... » Et le 5 février 1801, n'ayant rien obtenu encore, M. de Rocque ajoutait avec mélancolie :

» Je suis bien décidé, Monseigneur, à suivre Votre Altesse Sérénissime partout, et je lui ai voué le reste de ma vie ; sans néanmoins établir aucun droit aux bontés de Monseigneur sur cette détermination qui tient à mes opinions, j'ose seulement supplier Monseigneur de vouloir bien dans la circonstance actuelle me protéger auprès du gouvernement anglais en lui exposant ma situation... »

Une dernière fois enfin, le 5 juillet 1801, le Baron de Rocque devait exposer au Prince sa tragique situation, qui était celle de nombreux officiers de Condé, dans la lettre suivante :

(1) Xavier de Rocque, d'abord Conseiller au Conseil Souverain d'Alsace, puis à la Cour Royale de Colmar, Chevalier de Saint-Louis.

« A Son Altesse Sérénissime,
Le Prince de Condé,

» Monseigneur,

» Je ne remettrai point sous les yeux de Votre Altesse Sérénissime la cruelle situation où je me trouve. Monseigneur la connaît et des circonstances bien affligeantes l'ont infiniment aggravée depuis, telles que la banqueroute décidée de M. le Prince de Salm, qui était ma seule ressource pour subsister, et me prive du seul espoir qui me restait ; ainsi, après avoir consommé ce que j'ai retiré de mon licenciement, ne pouvant définitivement rentrer en France, je me trouverai dans peu dans la dure nécessité et réduit à la honte de tendre la main.

» Votre Altesse Sérénissime sentira indubitablement combien une pareille perspective est effrayante pour un malheureux qui touche à l'âge où les besoins augmentent chaque jour avec les infirmités ; ma fortune ne fut jamais considérable ; mais le peu que la Révolution m'a fait perdre joint aux bienfaits du roi me procuraient une aisance honnête et m'auraient mis par la suite dans le cas de faire honneur à mes affaires. Enfin, Monseigneur, tout est évanoui et il ne me reste que la misère et le désespoir.

» Jusqu'au moment où l'armée de Votre Altesse Sérénissime a passé à la solde anglaise, j'ai servi sans aucun traitement ni appointement dans les différentes missions très coûteuses dont Votre Altesse Sérénissime m'a chargé, à l'exception de quelques rations de fourrage que M. le Duc de Saxe-Teschen seul m'a accordé. Le vol de ma voiture qui portait tous mes effets et 100 louis, fruit de mes économies, m'a ruiné absolument. J'ai perdu en outre quatre chevaux usés à la guerre, dont l'un a été blessé au passage des lignes de Wissenbourg et que j'ai été obligé d'abandonner ; soutenu alors par l'espoir d'un avenir plus heureux, j'ai gardé le silence sur toutes ces pertes, quelques sensibles qu'elles me fussent et ce n'est que la cruelle nécessité à laquelle je me vois réduit qui me force à recourir à la bonté et à la protection de Votre Altesse Sérénissime, pour ob-

tenir du Gouvernement anglais le même traitement qui a été accordé à presque tous mes confrères qui, plus heureux que moi, ont été admis à partager le secret. J'ose croire, Monseigneur, qu'en exposant ma triste situation au Ministère anglais, s'il me refuse à titre de droit et de justice, il me l'accordera comme une grâce et un bienfait, qui, à l'âge où je suis, ne sera pas une charge bien longue et bien pesante.

» J'ose supplier Votre Altesse Sérénissime d'arrester un instant ses regards sur ma triste situation et de me sauver du malheur de rougir de mon existence, et de recevoir avec bonté l'hommage de mon inviolable attachement et du profond respect avec lequel je suis,

» Monseigneur,
» De Votre Altesse Sérénissime,
» Le très humble et très obéssant serviteur,
» De Rocque.

» Fribourg-en-Brisgau, le 1er juillet 1801. »

Ces démarches réitérées furent appuyées par les frères d'armes du général : « Le malheur et la position de M. le Baron de Rocque, écrivait le 13 avril 1800 le Comte de Mellet, colonel du Régiment Noble à cheval d'Angoulême, le rendent bien digne des bontés de Son Altesse Sérénissime, si Elle veut bien jeter les yeux sur sa façon distinguée de servir. » Mais les réponses du Prince étaient peu encourageantes, témoin celle-ci, du 13 avril 1800 également : « Je suis bien touché, Monsieur, de l'accident qui vous est arrivé, et de ne pouvoir pas y remédier ; tout ce que je puis faire sera d'instruire le Commissaire anglais de votre situation et de le solliciter de vous accorder quelques secours. »

Et le Prince se contentait provisoirement d'envoyer un certificat constatant que le Baron de Rocque, « Lieutenant-Colonel en France de Notre Régiment d'Infanterie, ... s'était constamment distingué par la valeur la plus intrépide en présence de l'ennemi, ainsi que par son intelligence et son zèle pour le maintien de l'ordre et de la discipline, ... confirmant, par sa

conduite excellente, la bonne opinion que Nous avions depuis longtemps de ses talents et de son expérience. »

Le secours se présenta enfin, sous la forme d'une modeste pension quotidienne de trois shillings par jour, accordée par le Gouvernement britannique. Le Baron de Rocque put alors se retirer à Fribourg-en-Brisgau, où il vécut misérablement pendant quelques années. Comme beaucoup de ses compagnons d'armes, et à l'exemple notamment de son beau-frère le Marquis de Bergeret, il aurait pu solliciter du Gouvernement Impérial l'autorisation de rentrer en France ; l'ardeur de ses convictions royalistes l'en empêcha toujours. Il mourut en exil, le 11 février 1808, d'une attaque d'apoplexie, et fut inhumé le lendemain dans le cimetière de la ville, en présence du clergé de la Cathédrale.

La maison de Condé ne devait pas oublier la fidélité du Baron de Rocque. Son petit-fils, le Chevalier de Lespinats, entra en 1818 aux Gardes du Corps du Roi sur la recommandation du Prince, qui tint à recevoir le jeune officier pendant quelques jours à Chantilly, en mémoire des services de son aïeul.

ROLAND DE MARGERIE.

LE PREMIER ROYAUME D'ITALIE

L'ANNÉE 1808

Troisième partie.

L'annexion des Marches d'une part, la création d'un Sénat et d'une noblesse d'autre part, appartiennent à l'histoire de ce que l'on pourrait appeler le développement intérieur du Royaume d'Italie. L'année 1808 fut marquée encore pour lui par d'autres événements, dans lesquels il était moins directement intéressé, mais qui représentaient la conséquence de son assujettissement à l'Empire français. Il dut en effet fournir sa contribution, au prix parfois d'assez pénibles sacrifices, aux grandes entreprises de la politique napoléonienne de cette époque.

I.

La guerre d'Espagne fut la première à laquelle il fut appelé à participer, et devait être la dernière dont il put se dégager, tout à la fin du régime. C'est à Milan même, pendant son voyage de 1807, que Napoléon avait définitivement arrêté ses projets sur la Péninsule Ibérique. On sait comment il avait décidé d'en faire occuper le Nord par ses troupes, sous le prétexte d'y établir une base d'opérations contre le Portugal, en réalité pour y préparer le remplacement de la dynastie des Bourbons par un prince de la famille napoléonienne. On sait également comment il crut pouvoir mener à bien cette entreprise, considérée d'abord par lui comme une promenade mili-

taire, sans engager ses vieilles bandes, avec des troupes de seconde qualité ou des auxiliaires demandés aux Etats vassaux. Cette conception l'amena à faire concourir l'armée italienne à la formation du « Corps d'observation des Pyrénées Orientales », chargé d'occuper ensuite l'Aragon. Comme les meilleurs éléments s'en trouvaient dispersés en Allemagne, en Dalmatie ou à Naples, il n'y trouvait d'immédiatement disponible que le 2e bataillon des vélites, superbe d'aspect, mais composé de conscrits inexpérimentées. Après l'avoir passé en revue sur la place du Dôme, il lui envoya un ordre de départ qui fut exécuté à l'aube du 28 décembre 1807. Pendant sa tournée en province, son Ministre de la Guerre put encore ramasser trois bataillons détachés, deux escadrons de chasseurs et huit canons, en tout 3.000 hommes destinés à former le noyau d'une petite division qui eut Lechi pour chef, avec Milossevitz comme brigadier.

L'odyssée de cette troupe nous est connue par les souvenirs personnels d'un jeune soldat du bataillon des vélites, qui en formaient l'avant-garde. Les premières étapes furent rendues particulièrement pénibles pour eux par des pluies torrentielles et persistantes. Les suivantes les conduisirent au Mont-Genèvre et de là à Gap et à Avignon, où ils trouvèrent dans la chaude cordialité de l'hospitalité française un dédommagement à leurs fatigues et une récompense de leur rigoureuse discipline. De là, ils furent dirigés par Nîmes et Montpellier sur Perpignan, où devait se constituer leur division. Elle y fut complétée par deux régiments d'infanterie et de cavalerie napolitains, dont le premier se composait presque uniquement de réfractaires ou de délinquants de droit commun. La division voisine, celle de Chabran, n'était pas plus homogène, puisqu'on y trouvait des bataillons français isolés, un bataillon suisse et un régiment provisoire de cuirassiers formé de détachements empruntés à toute l'arme. Il fallut plus d'un mois à Duhesme, commandant supérieur du Corps d'observation, pour donner un peu de cohésion à ces éléments disparates. Le 6 février 1808, il se mit en marche, passa la frontière et se dirigea, en longeant la mer, sur

Barcelone, but provisoire de son expédition (16 février). Ses soldats, s'y présentant en alliés, y furent reçus en amis et trouvèrent auprès des habitants un accueil dont l'affabilité devait, plus tard et à distance, leur laisser comme un souvenir d'idylle. La scène changea au bout d'une quarantaine de jours, à la suite du double coup de main auquel ils procédèrent pour expulser, par la force et la ruse, les garnisons espagnoles de la citadelle de Montjuich (26 mars). Les bonnes dispositions des habitants firent place à une hostilité qui éclata à la nouvelle des événements de Madrid (2 mai). La guerre apparut bientôt impossible à éviter entre les Catalans et l'armée qui occupait leur territoire.

Elle devait être particulièrement dure à soutenir au milieu d'une population plus tenace et plus belliqueuse que dans le reste de la Péninsule, apparentée un peu à celle de la Corse par son humeur sauvage, son habitude des armes, son culte de la vengeance ; dans un pays hérissé de montagnes, coupé de gorges profondes, dépourvu à la fois de plaines pour le déploiement des grandes masses et de routes pour leur transport, particulièrement approprié à la guerre d'embuscades, où l'adversaire apparaissait aux vétérans de l'armée comme aussi insaisissable qu'autrefois en Egypte ; où enfin les faits d'armes les plus méritoires risquaient de demeurer ignorés ou inconnus, loin de la capitale et du théâtre des grandes opérations. La même fatalité qui avait pesé pour ses débuts sur les troupes italiennes en Allemagne ou à Naples les poursuivait donc encore dans la nouvelle campagne où elles étaient engagées.

Elles devaient, pendant les cinq années de leur séjour en Catalogne (1808-1813), prendre part à une suite d'actions de détail qui comportaient plus de fatigues obscures que d'occasions de succès éclatants, et dont le récit appartient à l'histoire des guerres de la Péninsule. Il suffira d'en rappeler ici les faits les plus saillants.

Le 8 juin 1808, les soldats de Lechi, les vélites en tête, sortirent de Barcelone pour nettoyer les environs des bandes de paysans armés qui tenaient la ville étroitement encerclée. Ce

fut l'objet, pendant tout le second semestre de l'année, d'une série de petites expéditions dont les plus notables aboutirent, l'une à la prise au pillage du bourg de Mataro, sur la mer (17 juin), l'autre à un sanglant échec (12 octobre) essuyé dans la vallée de San Cugat et dû à l'impéritie du général Milossevitz, qui n'avait jamais fait la guerre. Bientôt d'ailleurs les forces dont disposait Duhesme apparurent insuffisantes pour faire tête aux progrès incessants des insurgés. Elles se virent peu à peu bloquées dans Barcelone où elles durent attendre leur délivrance d'une armée de secours dans les rangs de laquelle elles devaient avoir la satisfaction de retrouver des compatriotes.

A la première nouvelle de leurs embarras, Napoléon avait (18 août) donné l'ordre d'envoyer à l'aide de Duhesme un corps d'égale force (17.000 hommes), confié aux mains expérimentées de Gouvion Saint-Cyr ; il comprenait une division française commandée par Souham, et une division italienne réservée à Pino qui, à peine revenu d'Allemagne, rêvait déjà de s'illustrer sur d'autres champs de bataille. Cette dernière devait présenter, avec un effectif de 10.000 soldats et 12 canons, « un extrait de l'armée italienne dans le cas de se faire honneur » ; condition difficile à remplir, car si les troupes revenues récemment d'Allemagne, seules disponibles, présentaient toutes les qualités désirables, elles n'étaient plus assez nombreuses pour atteindre la force numérique prescrite. Il fallut, pour les compléter, se résoudre à y adjoindre un corps disciplinaire que sa composition avait fait jusqu'alors reléguer à l'île d'Elbe ; c'était cette ancienne *Légion italique*, devenue depuis le 6e de ligne, formée en 1803 par l'incorporation forcée de gens sans aveu ramassés sur le pavé des villes, et recrutés depuis avec les mauvais sujets dont l'armée avait intérêt à se débarrasser. Elle devait se signaler en Espagne par ses excès plus que par sa bravoure et motiver deux ans plus tard (25 septembre 1810) cette recommandation sévère de Napoléon de « se garder d'envoyer ces brigands en Catalogne, où il n'y en déjà que trop ».

Les ordres impériaux furent exécutés avec assez de prompti-

tude pour que la division Pino fût réunie dès la fin d'août 1808 et concentrée à Perpignan le mois suivant. Le passage de la frontière inspira sans doute aux soldats de funèbres pressentiments en même temps que de faciles tentations, car leur chef écrivait peu après au Vice-Roi pour déplorer, avec « le cœur navré de douleur », son « insuffisance pour arrêter la désertion qui augmente tous les jours ». La crise s'atténua forcément à mesure que l'armée pénétrait dans un pays plus hostile. Pino contribua à enlever la petite place de Rosas rencontrée sur son chemin, après un siège d'un mois (7 novembre-5 décembre), marquée par une suite de rudes assauts ; exploit qui eut assez de retentissement pour que Napoléon crût devoir, à cette occasion, ordonner des salves d'artillerie et des prières d'actions de grâce dans toutes les villes du Royaume. Les Italiens entrèrent ensuite à Barcelone à la suite d'un combat qui leur coûta 700 hommes, mais en infligeant une perte double à l'ennemi.

Les divisions Lechi et Pino, désormais réunies sous le commandement supérieur de Gouvion Saint-Cyr, poursuivirent toute l'année suivante une campagne propre à mettre en lumière la personnalité de leurs deux chefs. Lechi tenait de son origine et de sa famille une intempérance de caractère qui le rendait capable à la fois d'actions éclatantes et de honteuses défaillances. N'épargnant pas sa peine, toujours sur les routes, il en imposait aux Catalans par le spectacle d'une activité qui l'avait fait surnommer « le diable au cheval blanc ». Mais il les scandalisait en même temps par la présence à ses côtés d'une jeune beauté amenée de Milan, et bientôt par des appétits d'argent qui, après avoir résisté aux offres de corruption d'un général espagnol, devaient succomber aux multiples tentations pécuniaires auxquelles donne lieu l'exercice d'un pouvoir absolu en pays de conquête. Ses malversations, commencées dès son arrivée, eurent bientôt une telle envergure qu'elles parvinrent aux oreilles de Napoléon et motivèrent — chose rare pour l'époque — son arrestation et sa mise en jugement (1810). Aussi brave et plus honnête, Pino n'était guère mieux équilibré ; il donna dès son

arrivée en Espagne une preuve nouvelle de l'exaltation et de la légèreté de son esprit en célébrant la prise de Rosas à l'égal d'une victoire mémorable et en demandant à cette occasion autant de décorations pour le corps de siège que pour une armée de 100.000 hommes ; parmi les officiers ainsi proposés s'en trouvaient qu'il qualifiait, la veille encore, de complètement incapables.

Tels furent les chefs qui, au cours de la campagne de 1809, conduisirent les troupes italiennes à une série de combats dans la confusion desquels l'on peut distinguer deux mouvements principaux, entrepris l'un au Sud et l'autre au Nord de la Catalogne. — Tout d'abord, Gouvion Saint-Cyr se dirigea vers le Sud pour s'y frayer une voie vers Valence et faire sa jonction avec le corps qui occupait cette province. Ayant rencontré l'armée espagnole de Reding retranchée dans les fortes positions de Valls, qui couvraient la petite place de Tarragone, il les enleva (25 février) au cours d'une action brillante qui coûta à l'ennemi 2.000 prisonniers et 115 officiers, et à laquelle les Italiens prirent une part assez notable pour que Napoléon pût écrire d'eux à Eugène (23 mars) : « Ils se sont couverts de gloire. On fait le plus grand éloge de Pino. » Malheureusement, le vainqueur s'abandonna ensuite à un de ces accès d'inertie qui, chez lui, suivaient d'ordinaire les heures de gros efforts. Au lieu de pousser de l'avant pour prendre la petite place de Reuss, il laissa compromettre ses lignes et ses moyens de ravitaillement, et, se trouvant trop en l'air, dut rétrograder sur Barcelone.

A ce moment, la nécessité de dégager à tout prix ses communications avec la France le fit changer de plan de campagne. Il se porta vers la haute Catalogne pour les dégager par la prise de la place de Girone. Le siège de cette place devait être l'un des plus longs et des plus pénibles de la campagne et donner lieu à des combats dont l'acharnement égala et dépassa même ceux qui illustrèrent le nom de Saragosse. Il commença le 29 mai pour la division Lechi, qui en était chargée avec celle de Verdier. Elle prit part à un furieux assaut dirigé le 9 juillet contre

le fort Mangini et terminé par le plus sanglant des échecs ; sur 180 vélites, 18 seulement en devaient revenir indemnes. Verdier, qui dirigeait les opérations, se décida alors à entreprendre un investissement en règle, avec construction de parallèles et de batteries de siège. Malgré ces préparatifs, une nouvelle attaque de vive force, entreprise le 19 septembre, n'eut pas plus de succès que la précédente. Il ne restait plus, pour amener la chute de la place, qu'à convertir le siège en blocus et à le réduire ainsi par la famine. Les divisions Pino et Souham, jusque là portées aux alentours, s'en rapprochèrent alors pour empêcher à la fois le général Blake de la ravitailler du dehors, ou O'Donnell de s'en évader et de gagner la campagne. Cette méthode, plus lente mais plus sûre, finit par porter ses fruits et par amener à la fin de l'année une capitulation à laquelle les Espagnols se trouvèrent réduits par la faim et la maladie.

Leurs adversaires ne se trouvaient guère d'ailleurs en meilleure posture ; et le siège, dont les difficultés et la durée dépassaient toutes les prévisions, semblait avoir eu le privilège d'user leurs chefs et leurs soldats. Gouvion Saint-Cyr, après en avoir dirigé les opérations, sans les suivre d'assez près ni les pousser assez activement, s'en était promptement dégoûté et était parti, au grand scandale de l'Empereur, sans attendre son successeur Augereau. A la même date Lechi, dont la santé commençait à n'être pas plus en repos que sa conscience, avait quitté l'armée. Il laissait derrière lui des troupes en dissolution, mal ravitaillées, couvertes de haillons, décimées par les épidémies qui sévissent toujours en pays malsain et en temps de guerre. Leurs effectifs fondaient avec une telle rapidité que la division Lechi dut être licenciée après l'affaire du 19 septembre. Les débris en vinrent remplir les cadres de la division Pino, tandis que les vélites qui en formaient le meilleur élément reçurent à leur grande satisfaction (26 septembre) l'ordre de rentrer à Milan. Ils y arrivèrent le 18 novembre 1809, après deux ans d'absence, quelques jours après les corps revenus d'Autriche, et cherchèrent dans la réception cordiale qu'ils y trouvèrent l'oubli de

leurs longues épreuves. Ils étaient partis 519, ils revenaient 115, après avoir été un moment réduits au chiffre de 24 dont un seul officier.

Aussi bien cette expédition lointaine, où le Royaume d'Italie était engagé à son insu, faisait-il une terrible consommation d'hommes. Il était facile de s'en apercevoir après une année seulement d'expérience, et quelques chiffres peuvent en donner une idée. En novembre 1808 les états de situation des divisions Lechi et Pino accusaient un total de 15.200 hommes, soit dès ce moment le tiers de l'armée italienne qui en comptait alors 44.000 sous les armes. Ces effectifs subirent par la suite un déchet toujours plus rapide que les renforts envoyés pour les entretenir. Au début la division Lechi comptait (avec les Napolitains) 4.600 soldats, rejoints plus tard par 2.000 autres. Il en restait 750 dans le rang lors de sa dissolution. La division Pino, plus épargnée, en avait perdu 2.000 en neuf mois. D'une manière générale, 30.183 Italiens devaient franchir les Pyrénées à partir de 1808. En 1813 Severoli en ramena 5.778, auxquels il en faut ajouter 3.080 rapatriés antérieurement. L'Espagne devait donc dévorer plus de 21.000 vies italiennes, presque autant que la Russie en 1812 (26.000) ou que l'Allemagne en 1813 (25.000). Les troupes eurent sans doute l'occasion de s'y aguerrir et d'y déployer même une valeur à laquelle devaient rendre souvent hommage les bulletins de l'armée d'Espagne. Le 26e notamment (janvier 1809) contenait cette phrase : « Les milices du Royaume d'Italie se sont couvertes de gloire et leur excellente conduite m'a profondément remué le cœur... Depuis les Romains, les peuples d'Italie n'avaient jamais fait la guerre en Espagne ; depuis les Romains, aucune époque n'a été plus glorieuse pour les armes italiennes. » Ces évocations grandiloquentes de l'antiquité ne paraissaient point une compensation suffisante au sacrifice de tant de jeunes existences immolées, sans utilité pour le pays, à une politique de conquête et de domination.

II

Pendant que leurs enfants mouraient ainsi sur la terre étrangère, les sujets italiens de Napoléon se trouvaient engagés dans une autre forme de la lutte qu'il avait entreprise, contre l'hégémonie commerciale et maritime de l'Angleterre. Elle eut sa répercussion dans leur pays par les efforts tentés, d'abord pour y appliquer le blocus continental, puis pour conquérir la maîtrise de l'Adriatique.

Depuis la rupture de la paix d'Amiens, Napoléon avait cherché par une série de prohibitions dont chacune renchérissait de rigueur sur les précédentes, mais dont aucune ne se révélait efficace, à fermer l'accès du Royaume aux produits de l'industrie britannique. Le 27 juillet 1805, au cours de son premier voyage en Lombardie, il commence par en interdire l'introduction. La difficulté de les reconnaître ayant permis de tourner facilement cette mesure, il éprouve le besoin de la renforcer par une disposition plus radicale ; le décret du 10 juin 1806 répute marchandises anglaises et écarte d'office aux frontières certaines spécialités, notamment les cotonnades, si elles ne viennent pas de France, et les denrées coloniales si elles ne sont accompagnées de certificats consulaires établissant leur provenance de pays neutres ou amis. Par cette classification simpliste, Napoléon se flatte de fermer hermétiquement la principale fissure ouverte dans l'édifice de sa défense douanière.

S'il espère ainsi empêcher l'afflux de nouveaux produits anglais, il ne s'est pas encore attaqué à ceux qui, achetés précédemment par les commerçants, existent en stocks dans leurs magasins. Il s'y décide par le fameux décret de Berlin (21 novembre 1806) qui institue le blocus continental et déclare de bonne prise, c'est-à-dire à la merci d'une saisie, toutes les marchandises provenant de la Grande-Bretagne. Ceux qui en sont détenteurs doivent, dans les 48 heures, les déclarer aux autorités, et se tenir prêts à les leur livrer, pour être mises sous séquestre (décret du 10 décembre 1806).

Cette dernière prescription devait provoquer, à défaut de résistance, de très vives protestations de la part des commerçants. Ceux-ci apportèrent leurs déclarations au préfet avec un manque d'empressement qui rendit nécessaires quelques visites domiciliaires pour en contrôler l'exactitude. Mais en même temps ils s'élevaient avec vivacité, et non sans quelque raison, contre une saisie qui, portant sur des achats déjà payés par eux et passés ainsi en leur possession, prenaient le caractère d'une confiscation. Il semble qu'au dernier moment Napoléon ait reculé devant l'énormité de cette atteinte à la propriété, et qu'il estimât suffisant de poser un principe sans en poursuivre l'application. En fait, il permit d'abord de vendre, sous prétexte de ne pas les laisser perdre, les salaisons anglaises (16 janvier) et finit par étendre cette exception à toutes les marchandises régulièrement déclarées (26 janvier 1807). Cette fois encore, les mesures prises contre le commerce britannique n'avaient pas d'effet rétroactif.

Elles n'avaient pas non plus de complète efficacité, car comme toujours en pareil cas, la contrebande montrait toujours plus d'ingéniosité que l'autorité de vigilance. Les marchandises anglaises entraient désormais en Italie par la Suisse, qui en était devenue le réceptacle, au moyen de faux certificats trop facilement acceptés aux frontières, pour s'écouler ensuite sur le centre de la Péninsule, encore soustraite au contrôle immédiat de Napoléon. Quand ce dernier fit occuper Livourne il en trouva dans les magasins qui venaient de Milan. De là chez lui une recrudescence de sévérité et la résolution de les faire disparaître à tout prix du marché. « Tenez un conseil, écrivait-il à Eugène (29 septembre 1807) pour qu'elles soient confisquées dans mon Royaume d'Italie et que les mesures soient prises pour empêcher qu'elles ne passent aux frontières. Guerre sans relâche aux marchandises anglaises, c'est le moyen d'arriver à la paix. » Il était cette fois difficile d'éluder un ordre aussi impératif. Pour l'exécuter, Eugène dut ordonner (7 octobre 1807) une descente générale de police et de douane dans tous les magasins des grandes villes

du Royaume ; comme il était inévitable en pareil cas, elle donna lieu à des plaintes et a plus d'abus encore, commis au détriment des intéressés. Encore l'Empereur ne se tint-il pas pour satisfait. Pour décourager à l'avenir les ruses de la contrebande, il interdit (26 décembre 1807) l'importation de tous les tissus de coton dans le Royaume, sauf de ceux qui venaient de France.

Cette chasse aux produits anglais avait rempli tout le cours de l'année 1807. Les premiers effets commencèrent à s'en faire sentir en 1808. Ce fut d'abord un certain malaise économique, prélude de la crise aigüe qui devait amener plus tard l'épuisement total des réserves accumulées précédemment. Par l'effet ordinaire de pareilles prohibitions, le prix des denrées, du sucre, du cacao et du quinquina s'éleva de deux tiers d'un seul bond, bien que les provisions existantes en fussent encore abondantes, et sur le seul bruit que la source en serait désormais tarie. Il fallut en interdire l'exportation pour en arrêter le renchérissement. La recherche des denrées coloniales commença à devenir un sport qui exerça les facultés inventives du public, favorisa la vénalité de certains employés des finances et servit de stimulant à une contrebande introduite désormais, soit par les montagnes de la Suisse, soit par les bouches du Pô et les canaux intérieurs qui y débouchaient. Il apparaissait dès ce moment impossible de priver une population entière de produits dont l'usage était devenu pour elles un besoin irrésistible. Et beaucoup d'Italiens pensaient tout bas ce qu'écrivait un Français, employé des Douanes et chargé d'appliquer le blocus : « Les Français en sont eux-mêmes dégoûtés et tiennent pour impraticable cette prohibition universelle ».

Bien que condamnée par son immensité même à procurer à son auteur plus de mécomptes que de satisfactions, cette tentative grandiose et démesurée n'en eut pas moins un résultat en Italie de faire fixer le régime douanier du Royaume. Napoléon en effet n'aurait cru accomplir qu'une œuvre négative s'il s'était borné à en fermer le territoire aux produits anglais. Il voulut

faire remplir par les manufactures françaises le vide ainsi creusé dans les besoins de la consommation. Cette préoccupation apparaissait déjà dans les décrets qui, en prescrivant l'importation des cotonnades, en exceptaient celles qui entraient par la frontière de l'Empire. Elle trouva son expression dans la conclusion d'un traité de commerce dont l'élaboration avait commencé dès les premiers mois de 1807, et dont il pressa la conclusion aussitôt après son retour de Tilsitt (26 septembre). Son Ministre Crétet, chargé de le négocier, ou plutôt de l'imposer du côté français, s'inspirait de ce double principe que d'une part le Royaume d'Italie était un pays essentiellement agricole, condamné à ne pas avoir d'industrie propre ; et d'autres part que l'Empire dont il dépendait devait, par un jeu savant de tarifs douaniers, devenir son principal fournisseur, à l'exclusion de toute autre nation neutre ou amie. En vain Prina essaya-t-il d'apporter quelque tempérament à l'application de cette politique d'impérialisme économique, de représenter quel dommage elle apporterait au développement de quelques industries naissantes, notamment aux manufactures de laine et de soie récemment fondées par des Suisses en Lombardie ou en Vénétie. En vain le Vice-Roi demanda-t-il (6 avril) que le projet négocié à Paris entre Crétet et Aldini lui fût envoyé pour recevoir les observations approfondies de ses Ministres. Quelques remaniements de détail, nécessités par l'annexion des Marches, retardèrent seuls la signature définitive (22 juin 1808). L'établissement au profit de la plupart des produits français d'un tarif préférentiel, inférieur de moitié au tarif général, devait rendre à l'avenir impossible la concurrence étrangère et très précaire la situation de certaines industries nationales. Le traité eut d'ailleurs l'effet attendu et précipita le mouvement ascensionnel dont bénéficiait depuis quelques années les importations françaises. La valeur qui n'en dépassait pas 18 millions en 1805 en devait atteindre 52 en 1811. En même temps (juin 1808) un Consulat général de France était créé à Milan pour faciliter l'application du traité.

Les importations italiennes en France n'ayant pas augmenté

dans les mêmes proportions, le commerce du Royaume restait *passif*, comme on disait alors, par rapport à l'Empire. Cette circonstance contribuait à aggraver une situation économique qui, pour des causes un peu différentes, commençait à donner quelques inquiétudes au cours de l'année 1808. Avant la révolution, la production agricole du pays dépassait de beaucoup sa consommation et le surplus en était exporté vers les pays voisins, et une partie par la voie de la mer. Mais depuis la rupture de la paix d'Amiens, la plupart des frontières terrestres ou maritimes s'étaient fermées par suite de la guerre continentale et surtout par le maintien des croisières anglaises dans l'Adriatique. Faute de débouchés extérieurs, les céréales, les soies, les chanvres, les grains et les fourrages s'accumulaient en stocks dans les magasins, entraînant par leur surabondance une baisse sérieuse dans les prix, une diminution notable dans les revenus des propriétaires et par suite dans le rendement des impôts, enfin quelques banqueroutes parmi les banques dont la clientèle était agricole. A cette crise des objets d'échange s'en ajoutait une autre sur les moyens d'échange. La nécessité de payer à la France d'abord un tribut militaire annuel de 30 millions, puis l'excédent des importations sur les exportations, d'autre part les frais nécessités par la solde de troupes italiennes détachées. à Naples ou en Dalmatie avaient déterminé dans le Royaume une sortie de numéraire qui y produisit ses effets habituels : réduction générale des prix, notamment des baux de fermage, augmentation du taux de l'intérêt, et comme une conséquence indirecte de ces difficultés, embarras croissants du Trésor.

III

Par une de ces rencontres que l'on retrouve à chaque pas dans l'histoire napoléonienne, la guerre avec l'Angleterre devait apporter au Royaume d'Italie autant de bienfaits que de dommages, en déterminant l'Empereur à l'ériger en grande puissance maritime et méditerranéenne, pour libérer à tout prix l'Adriati-

que des croisières anglaises. Le temps manqua sans doute à Napoléon pour mener à bien cette entreprise ; mais c'est, parmi ses grands projets, un de ceux qu'il a poursuivis avec le plus de persévérance, au milieu de continuelles diversions continentales et dans la poursuite duquel il a déployé, avec sa vigueur de création ordinaire, la prescience la plus sûre de l'avenir de l'Italie.

La pensée lui en vint aussitôt après l'annexion de Venise, qui lui assurait l'héritage d'une vieille puissance navale. Il l'avait convoité avec ardeur, le recueillit avec empressement. Le traité de Presbourg est à peine signé qu'il s'efforce d'abord, selon son habitude, de dresser l'inventaire de sa nouvelle possession ; et pour en connaître à fond toutes les ressources maritimes, aucun moyen d'information ne lui semble superflu. Il envoie d'abord une première mission d'hommes du métier, commandée par le colonel des marins de la Garde Auger, reconnaître tout le pourtour du golfe de Venise « en faire la description sous le rapport naval, établir le parti que l'on en pourrait tirer » et en commencer même le relevé hydrographique. Au témoignage de l'un d'eux, Grivel, les officiers chargés de cette tâche admirèrent en Istrie et en Dalmatie « les côtes les plus belles et les plus commodes qu'un marin puisse parcourir », une série de rades naturelles aussi sûres que pittoresques, une grande abondance de chanvre ou de bois de construction, une population de pêcheurs capable de fournir un excellent recrutement de matelots. A Venise, ils se livrent à une exploration méthodique de l'Arsenal maritime, vaste établissement d'antique réputation, mais négligé par la République pendant les derniers temps de son existence. Ils n'y trouvent plus de vaisseaux de guerre, mais un matériel et un personnel d'ouvriers suffisants pour équiper des escadres entières. Malgré sa rapidité cette tournée a donc abouti à autoriser beaucoup d'espérances.

Le Vice-Roi Eugène n'en a pas attendu les résultats pour consacrer à la création d'une marine une ardeur un peu inexpérimentée, mais toujours active, et continuellement stimulée par les exhortations impériales. Dès février 1806, au cours de ce voyage

de retour en Italie qui est en même temps un voyage de noces, il fait de Vérone un crochet sur Venise pour y passer cinq jours (3-8), en visiter les forts, y intaller un préfet maritime, y mettre la dernière main à un projet d'organisation générale de la marine ; dans son zèle de néophyte il ordonne incontinent la mise en chantier d'une frégate et d'un brick, et engage de telles dépenses que son beau-père doit le modérer en lui reprochant d'aller « beaucoup trop vite » et de prendre « des mesures souvent précipitées ». Il revient encore cinq mois plus tard (20 juillet) à Venise, où il arrive à trois heures du matin, pour inspecter les travaux de l'Arsenal et les équipages de la flotille naissante. Presque aussitôt après enfin (août), Napoléon recourt aux services d'une nouvelle équipe de techniciens et envoie à Venise trois ingénieurs, dont le fameux Prony, pour lui faire un rapport sur la rade et un officier du génie connu, le général Sorbier pour en examiner minutieusement toutes les défenses de terre et de mer. « Il faut, déclare-t-il à Eugène, qu'il ait tout vu, tout sondé... Vous savez que je ne me contente pas de notions légères... Je ferai un voyage en Italie ne fût-ce que pour cela ». La guerre d'Allemagne le détourne de ce dernier dessein, mais il en entrevoit à peine la fin qu'il retourne à sa pensée favorite. « Tout cela (les constructions navales) écrit-il quelques jours avant Tilsitt (4 juillet 1807) commence à devenir d'une grande importance... Il faut désormais s'occuper beaucoup de la marine ».

A partir de ce moment il imprime en effet une impulsion nouvelle à l'œuvre qu'il avait ébauchée une année auparavant, et qui consistait à former une armée de mer en lui donnant tous les éléments constitutifs de son existence : des hommes, — des règlements, — des vaisseaux — et des bases navales.

Pour le personnel tout était à créer, car l'ancienne république italienne, n'ayant pas de flotte, faute de ports, n'entretenait comme troupes navales qu'un bataillon de canonniers gardecôtes. Au lendemain même de l'annexion de Venise (1er mai 1806) on se mit à la besogne. On commença par instituer au

Ministre de la Guerre une division spéciale de Marine et l'on confia à l'ancien secrétaire général de ce département, le Vénitien Paolucci, le commandement d'un corps de 88 officiers et que doublèrent bientôt deux autres corps d'ingénieurs et de commissaires. Ce personnel improvisé était forcément un peu composite, puisqu'à côté d'officiers vénitiens, experts dans leur métier et d'une brovoure reconnue, il avait fallu le compléter par d'autres qui sortaient du service autrichien et en gardaient l'esprit, ou même avec d'anciens émigrés français. Pour donner un peu d'unité a cet assemblage hétérogène on chercha, comme au début dans l'armée cisalpine, à l'encadrer fortement avec des éléments français : Cruvellier, qui, placé à la tête de la division de Marine jusqu'en 1814, en fut en réalité le Ministre jusqu'à cette époque ; Bertin, qui avec le titre de Commissaire Général à Venise, en était l'Inspecteur en Chef, mais auquel on reprochait d'être plus administrateur que militaire ; enfin les capitaines de vaisseau Barré, Dubourdieu et Duperré (le futur conquérant d'Alger), qui passèrent quelque temps au service italien.

Au-dessous de cet Etat-Major, les troupes proprement dites finirent par comprendre, à la suite de créations successives : une compagnie de marins de la garde, corps d'élite organisé à l'instar des marins de la garde impériale française ; un bataillon de ces Dalmates dont l'on avait voulu utiliser les remarquables aptitudes militaires ; un bataillon de canonniers, bientôt fondu avec celui des garde-côtes (1er août 1808) pour le service de l'artillerie navale ; un bataillon de vétérans ; enfin un bataillon de matelots, destiné à constituer les équipages et formé tout d'abord, soit par des engagements volontaires, soit par l'enrôlement forcé des jeunes orphelins confiés à la charité publique. A ces moyens de fortune, dont l'emploi était inévitable au début, on éprouva bientôt le besoin de substituer un mode de recrutement plus régulier ; et on crut le trouver, suivant une pratique courante alors, en se bornant à introduire en Italie une institution française. Le décret du 25 juillet 1806 assujettit les populations côtières à l'inscription maritime, telle qu'elle fonctionnait

dans l'Empire. Grâce à ces mesures, l'armée de mer comptait, dès la fin de 1807, 7.500 hommes, dont 4.400 marins et 280 officiers, les autres étant employés comme ouvriers ou dans les services auxiliaires. Elle était régie par une série de décrets empruntés à la législation française et relatifs à son organisation générale (19 octobre 1805), à la règlementation de la guerre sur mer et notamment des prises (27 février 1806), à la police des ports (21 mai), à la constitution d'une justice maritime (8 septembre 1807).

S'il suffisait d'un ordre d'appel pour recruter un personnel naval et d'un travail de traduction pour lui donner des règlements, il fallait plus de temps pour construire une flotte. Aussi cette question de matériel avait-elle, dès le début, attiré la sollicitude impériale. Napoléon allait d'ailleurs l'élargir jusqu'aux proportions de la politique générale. Avec ses 47 cales couvertes, ses 33 magasins, ses 4.000 ouvriers, avec la libre disposition des bois de l'Istrie, du chanvre du Ferrarais et du cuivre des mines d'Agordo, l'arsenal de Venise réunissait toutes les conditions nécessaires pour devenir un atelier naval unique en Europe. En 1806, il ne contenait plus, il est vrai, que des débris de flotte, mais il avait à sa tête un savant ingénieur, Salvini, fort expert en son art. Sous sa direction, les constructions commencèrent dès le mois de février et portèrent d'abord sur ces bâtiments légers que le camp de Boulogne avait mis à la mode ; elles furent poussées avec assez d'activité pour que, dès le 31 mai, une petite flotille de 20 chaloupes canonnières put sortir dans l'Adriatique, sans oser toutefois se mesurer encore avec les Anglais. Le 18 juin, un pas de plus est franchi avec le lancement solennel d'un brick auquel on donne le nom de *Princesse-Auguste*. Encouragé sans doute par cette bonne nouvelle, Napléon se décide (14 août 1806) à demander à son arsenal de Venise des vaisseaux de 74, qui étaient les *dreadnoughts* de l'époque, non seulement pour l'Italie, mais encore pour la France ; les ateliers de Venise deviendront ainsi, à l'autre extrémité de son Empire, le pendant de ceux d'Anvers et son imagination, toujours en avance sur les

événements, prévoit déjà qu'en quinze mois dix bâtiments pourront sortir de chacun de ces centres de construction. Plus tard, à Berlin (11 novembre), il s'inquiète de savoir où en sont ses projets ; à Varsovie (16 janvier 1807), il décide que les constructions françaises seront confiées aux ingénieurs italiens, en se contentant de les faire surveiller par des officiers français.

C'était un des traits caractéristiques et des avantages du régime napoléonien que la soudaineté avec laquelle le maître savait faire passer ses idées à peine conçues dans le domaine des faits. L'hiver de 1806-1807 ne s'était pas écoulé que son nouveau programme de constructions recevait déjà un commencement d'exécution. Dès le 1er février 1807, on met sur le chantier d'abord cinq vaisseaux de 74, dont trois destinés à la France ont reçu les noms sonores des victoires italiennes (le *Rivoli*, le *Castiglione* et le *Mont-Saint-Bernard*) ; puis, aussitôt après, deux frégates de 44, trois corvettes et deux bricks de 16. En mars, on lance, avec trois goëlettes et de nombreuses canonnières, deux autres bricks commencés seulement en novembre précédent ; deux autres, le *Friedland* et le *Général-Teulié,* suivent encore en juillet. Cet effort naval, entretenu par un crédit annuel de 1.200.000 francs, se poursuit toute l'année. Il ne se passe guère de trimestre que Napoléon n'en demande les résultats, car il a hâte d'en voir les effets. En octobre 1806, il a suffi de l'apparition de deux bâtiments anglais en vue de Venise pour y provoquer une panique qui a gagné jusqu'aux officiers de terre et de mer. La flottille commandée par Paolucci, puis par Dandolo, n'ose guère leur livrer que des escarmouches. L'Empereur estime d'ailleurs que ce serait encore une « folie » de lutter contre eux sans une véritable supériorité de forces.

Au surplus, cette maîtrise de l'Adriatique, qu'il avait un jour indiquée au Ministre de Prusse comme l'un des premiers buts de sa politique, lui tenait assez à cœur pour qu'il crût devoir aller étudier sur place les moyens de la réaliser. Son voyage de 1807 en Italie n'eut pas d'autre objet. Il en passa la plus grande partie à Venise (29 novembre-8 décembre), où il assista au lan-

cement d'une frégate et d'une corvette (2 décembre) et se livra à une inspection minutieuse, non seulement de l'arsenal, mais de toutes les défenses de terre et de mer.

Les premières mesures prises après sa visite avaient été de renforcer la garnison, puis de constituer plus fortement le commandement en nommant un gouverneur militaire chargé de centraliser l'autorité et de tenir un assez « grand état » pour « faire la première figure et représenter convenablement ». Il recevrait à cet effet un traitement plus somptueux que le gouverneur même de Paris, un palais historique comme demeure, et même une garde particulière formée par un bataillon d'élite français. Le premier titulaire de ce poste envié devait être Lauriston, qui revenait de Dalmatie (mars), et après lui (août) Baraguey d'Hilliers.

Mais si l'Empereur avait désormais à Venise un représentant plus direct de son autorité, il n'abandonnait à personne le soin de suivre les travaux qu'il y avait ordonnés, à commencer par les constructions navales. Il se faisait envoyer tous les mois des états de situation des vaisseaux sur le chantier, indiquant l'état d'achèvement de chacun d'eux, et analogues aux livrets qui le renseignaient périodiquement sur les effectifs de ses armées ; il en relevait avec la même sûreté de coup d'œil les plus légères discordances, et dans ce cas il n'était pas long à envoyer à son beau-fils des demandes d'explication qui ressemblaient à des semonces. S'irritant des moindres retards, il ne put dissimuler son mécontentement quand il vit reculer au mois d'avril, puis de juillet, puis de septembre 1808, le moment où la corvette *Corona*, lancée en sa présence en décembre, et la frégate *Caroline*, qui l'avait été en janvier suivant, seraient complètement équipées et pourraient prendre la mer. « Quoiqu'il soit important, écrivait-il de Bayonne (16 mai 1808), de pousser ces travaux avec la plus grande activité, tout dort... Veillez donc aux constructions, cela ne va pas. » Il n'eut de repos que lorsqu'il apprit (1er mars) que les deux bâtiments en question avaient traversé l'Adriatique pour entrer dans le port d'Ancône. Plus vif encore

était son désir de voir enfin lancer ces vaisseaux de 74, dans lesquels il mettait ses meilleurs espoirs. Son impatience était sur ce point plus difficile à satisfaire, car le premier commencé, le *Rivoli,* dont il espérait l'achèvement pour septembre 1808, ne devait être mis à la mer que deux années plus tard, le 6 septembre 1810.

Avec les constructions navales, les travaux de fortification partageaient le privilège d'attirer sa sollicitude et d'exciter par leur lenteur sa verve critique ; il les jugeait assez importants pour leur accorder plus tard une mention dans le *Mémorial de Sainte-Hélène.* Il projetait d'établir à Venise et à Ancône deux bases navales entre lesquelles ses vaisseaux pourraient manœuvrer avec la certitude d'y trouver un abri, et défier ainsi les croisières anglaises. Ni l'un ni l'autre de ces deux ports n'étaient pour l'instant utilisables, le premier à cause de la vase par laquelle on l'avait laissé s'obstruer, le second en raison de sa situation particulière. Pour le rendre accessible aux gros vaisseaux, il fallait, en effet, d'abord creuser un chenal dans la lagune au milieu duquel il était placé, puis approfondir les passes pratiquées dans le cordon sablonneux (des *lidi*) qui le séparait de la pleine mer. En attendant que ce travail de longue haleine pût être terminé d'après le plan de Prony, appelé à cet effet à Venise, un ingénieur hollandais était venu apporter à Napoléon un procédé de son invention appelé le *chameau,* pour faire passer des navires dans des fonds très inférieurs à leur tirant d'eau, en les soulevant artificiellement au moyen de deux caissons latéraux.

Ces préoccupations ne tardèrent pas à prendre chez l'Empereur le caractère d'une obsession dont la tyrannie se traduisit par la répétition chronique de ses objurgations à Eugène : « Les travaux sont-ils commencés ? Je dis la même chose pour Ancône. Les uns et les autres m'importent beaucoup » (26 mars 1808). « Il me semble que rien ne marche. Poussez cela avec activité » (16 mai). « On m'apprend qu'il n'y a rien de fait à ces deux ports. Que diable fait-on en Italie ? J'y retournerai en

octobre ou en novembre et j'y trouverai les travaux au même point où ils étaient quand j'en suis parti (30 juin) ». Ce dernier projet ne devait présenter d'intérêt que par la pensée qui l'inspirait. En réalité, les travaux de Venise avaient été retardés par la nécessité d'attendre l'arrivée de l'ingénieur français chargé de les exécuter, par celle d'envoyer toujours les plans à l'approbation impériale, par les lenteurs bureaucratiques, parfois même par les embarras de la Trésorerie et le manque d'argent pour les payer. Ils commencèrent au printemps de 1808 par l'établissement d'un chenal à travers la passe de Malamocco. Quant au port d'Ancône, il était destiné, dans la pensée impériale à pouvoir contenir trois vaisseaux de ligne et deux frégates, protégés contre toute tentative de descente par des fortifications terrestres. Chasseloup, l'ingénieur de l'armée d'Italie, vint en étudier l'emplacement en juin 1808, en même temps qu'un ingénieur français commençait le dragage du port. Ces opérations marchèrent assez vite pour qu'Eugène crut pouvoir en fixer le terme à l'été de 1809.

En attendant leur achèvement, la flotille italienne, montée d'ailleurs par des matelots qui n'avaient jamais pratiqué que le cabotage, se montrait impuissante à empêcher les Anglais de venir impunément opérer sur des bâtiments légers des expéditions fructueuses dans les îles placées au-devant de Venise. Dans les seules rencontres auxquelles elle se risqua, elle perdit trois bricks, l'un le « *Friedland* » devant Corfou (avril) et deux autres en juin devant Ancône. A la suite d'un autre combat malheureux, deux officiers de marine italiens furent condamnés à mort par un conseil de guerre et exécutés (10 mars 1809), pour avoir rendu aux Anglais la goëlette qu'ils commandaient (16 juillet). En fait, les croisières ennemies restaient maîtresses de l'Adriatique et le blocus continuait à exercer ses effets sur le commerce du Royaume.

IV

S'il en résultait un certain malaise économique, la lutte entreprise par Napoléon contre le Saint-Père ne laissait pas que de produire un sensible malaise moral, prélude et menace de la crise qui devait éclater plus tard. L'indolence naturelle du pays, la superstition de la toute-puissance impériale, l'instinct de subordination développé dans le clergé par l'institution du ministère du culte et la nomination des évêques par l'Etat, peut-être enfin la satisfaction de trouver un agrandissement territorial aux dépens du Saint-Siège préservaient encore les âmes des agitations qui devaient plus tard aboutir à de pénibles drames de conscience et à une sorte de déchirement dans l'opinion. Pendant les six premiers mois de l'année 1808, les nouvelles de Rome paraissent avoir produit assez peu d'impression sur le public. Elles n'étaient d'ailleurs connues que par ce qu'en laissaient passer les journaux officieux, une censure rigoureuse arrêtant, sur l'ordre de Napoléon, toutes les lettres en provenance de l'Etat romain. Tout au plus signale-t-on dans les chroniques du temps ou dans les notes de police l'arrestation de prédicateurs qui font en chaire de discrètes allusions aux persécutions dont l'Eglise est l'objet, ou de prêtres accusés de colporter sous le manteau les protestations du Pape. En avril, arrivent dans la Capitale les quatre cardinaux milanais (Dugnami, Scotti, Crivelli, Litta) renvoyés dans leur pays d'origine, aves tous leurs collègues étrangers à l'Etat Romain. L'indignation éprouvée par les âmes pieuses à voir l'un d'eux (Scotti) escorté par des gendarmes, se calme rapidement au spectacle des égards que témoigne aux autres le Vice-Roi. En décembre, l'évêque de Gubbio, membre de la délégation des Marches envoyée à Napoléon, revient de Paris fort impressionné par l'aimable accueil qu'il a reçu, se décide à prêter le serment de fidélité refusé jusqu'alors, et manifeste un tel changement d'attitude qu'Eugène se prend à recommander un voyage en France

comme le meilleur remède à l'intransigeance de certains ecclésiastique. Enfin, lorsqu'une circulaire datée de Madrid (16 décembre 1808) prescrit à tous les évêques du Royaume de célébrer par un *Te Deum* la prise de cette capitale, l'ordre est exécuté sans résistance, bien que la dernière phrase de ce document officiel inquiète un peu le public, par l'allusion qu'elle contient à la possibilité d'une guerre continentale.

V

Aussi bien cette dernière préoccupation ne cessait-elle depuis une année d'obséder les esprits. Tout le monde à Milan avait le sentiment confus que la Maison d'Autriche n'avait point renoncé à ses provinces italiennes, considérées avec raison comme le plus beau joyau de ses domaines, et qu'elle profiterait pour les reprendre des premiers embarras de leur détenteur provisoire. Moins qu'à personne, cette menace de revanche pouvait échapper à la vigilance de Napoléon, si jaloux de garder ses conquêtes, si prompt à prévoir les périls d'un retour de fortune. Pendant la guerre contre la Prusse, il s'était attendu déjà à une attaque autrichienne en Vénétie, et avait donné à Eugène ses instructions en conséquence. Les mêmes inquiétudes le reprennent, et avec plus de raison, au moment où il va s'engager dans l'aventure espagnole : « Mon fils, lui écrit-il, (28 mars 1808), dans la situation actuelle de l'Europe, il faut toujours se tenir en mesure, et ne pas perdre de vue que d'un moment à l'autre on peut avoir besoin de courir aux armes ». Et à partir de ce moment, même au cours de ses randonnées en Espagne, il ordonnera en Italie une série de préparatifs militaires dont l'activité représente en même temps qu'un nouveau témoignage de l'universalité de son génie, un des aspects les plus importants de la vie politique du Royaume au cours de l'année 1808.

C'est son armée italienne en effet qui sera pourtant appelée à en profiter par les progrès qu'il lui aura fait accomplir. Son

premier soin est d'en connaître l'état, sur lequel il se plaint avec insistance d'être insuffisamment renseigné. Il n'a pas de cesse qu'il n'ait obtenu, à force d'admonestations, l'envoi mensuel à Paris de quatre livrets de situation analogues à ceux qu'il se fait adresser par son Ministre de la Guerre de France. Ils comprennent : le premier la répartition des troupes stationnées dans le Royaume, avec les noms de leurs chefs ; le second la composition des corps détachés au dehors (Espagne, France, Naples, Corfou) ; le troisième la liste des pièces d'artillerie éparses dans les places ; le dernier enfin un résumé des opérations de la conscription dans chaque département : « Envoyez-moi tous les mois ces quatre livrets, et alors j'aurai une idée du militaire d'Italie ; depuis deux ans je vous les demande et vous me laissez dans l'obscur ». (16 avril 1808).

L'établissement de ces statistiques doit servir à Napoléon à suivre le développement qu'il compte donner à l'intruction, à l'organisation, aux cadres et à la force numérique de son armée italienne. Créée de la veille, elle est encore formée de recrues commandées par des officiers novices. Pour suppléer à son inexpérience, son chef suprême veut lui appliquer un remède qu'il estime infaillible. Il attribue en grande partie le succès de la campagne de 1805 au séjour préalable de la grande armée au camp de Boulogne. Instruit par cet exemple, il ordonne d'agrandir en Italie le camp de Montechiaro près de Brescia, commencé dès 1805, et d'en établir deux autres sur la frontière autrichienne, à Palmanova et à San Daniele près d'Udine ; les troupes italiennes y viendront pendant la belle saison prendre les aptitudes manœuvrières qui leur manquent encore, et dans les deux derniers elles se trouveront en outre à pied d'œuvre pour repousser une attaque autrichienne. Celles qui restent dans les garnisons de l'intérieur y sont réparties par départements et n'ont qu'une organisation territoriale : Napoléon fait étudier dès ce moment leur encadrement, réalisé plus tard (10 octobre 1809) en divisions toutes formées pour la guerre. — Avec la qualité des troupes, il ne se préoccupe pas moins d'accroître leur

quantité. L'annexion des Marches lui fournit naturellement l'occasion de former un nouveau régiment de ligne (le 7e) avec les garnisons pontificales trouvées dans ces provinces. Mais en même temps les régiments reçoivent, par application de la réforme opérée en même temps en France, une extension de cadres qui en double presque la force combative. En 1806 déjà, ils ont été portés de deux à trois bataillons de guerre ; en 1808 (27 juin) ils sont portés à quatre, plus un dépôt, soit en tout 28 compagnies, de manière à entraîner pour l'ensemble de l'armée un relèvement d'effectif de 8.000 à 9.000 fantassins.

Pour y suffire, il faut demander des ressources toujours plus importantes à la conscription. Celle de 1808, appelée le 30 octobre 1807, comprend 10.000 hommes, soit 1.000 de plus que l'année précédente. Elle subit d'ailleurs un tel déchet que le gouvernement doit prendre des mesures spéciales contre les déserteurs, condamnés désormais à faire cinq ans de service dans des corps disciplinaires spéciaux (décret du 20 août 1808). Au bout d'un an, les pertes éprouvées en Espagne ont creusé dans les effectifs un déficit de 13.000 hommes. Pour le combler, la conscription de 1809 a été appelée dans les mêmes conditions que la précédente (décret du 24 octobre 1808) mais portée à 12.000 hommes. Grâce à ces levées annuelles, et malgré les causes de dépertition qui en diminuent le rendement, la force numérique de l'armée a été maintenue et même légèrement augmentée, sans atteindre jamais d'ailleurs le complet réglementaire ; elle est passée à 45.000 hommes en novembre 1807, à 49.500 à la veille de la guerre avec l'Autriche (1er mars 1809).

Il ne suffisait pas de se ménager ces disponibilités en soldats, il fallait encore en prévoir l'emploi, c'est-à-dire arrêter la composition des armées et les plans de campagne. Sur aucun de ces points la prévoyance de Napoléon ne devait se trouver en défaut. Pendant toute la première moitié de 1808, il s'occupe d'établir l'ordre de bataille des troupes à opposer à l'Autriche en cas de rupture ; elles comprendront, d'après ses plans six divisions françaises et deux italiennes, renforcées, les unes avec

tous les corps d'occupation en Toscane, en Piémont ou en Dalmatie, les autres avec les régiments encore détachés dans le Royaume de Naples. L'ensemble formera une masse de 100.000 combattants « la plus belle armée qu'on ait encore vue en Italie ». La composition est minutieusement établie dès mars 1808 (lettre du 19), complétée en mai (20) et en juin (19) et ne subira plus que des remaniements de détail à la veille des hostilités.

C'est surtout le choix du terrain où utiliser ces masses qui semble avoir attiré l'attention et provoqué les conseils de Napoléon. Les lettres ou les notes envoyées à ce sujet à Eugène sont particulièrement intéressantes à consulter au lendemain de la Grande Guerre, par les rapprochements qu'elles suggèrent avec un passé tout récent. L'on y trouve des considérations qui semblent écrites d'hier sur les propriétés défensives de la ligne de la Piave, où devait expirer un siècle après la poussée autrichienne, et l'on éprouve la surprise d'y voir à plusieurs reprises signalée comme un point sensible de la frontière cette trouée de Caporetto dont le nom devait être appelé plus tard à un tel retentissement.

Partant de ce principe que, dans la lutte à prévoir contre l'Autriche, les coups décisifs seraient portés par lui-même, dans la vallée du Danube, l'Empereur réduisait son armée d'Italie á un rôle secondaire et purement défensif, dans lequel l'emploi de la fortification suppléerait à l'infériorité des effectifs et peut-être du général en chef : « Toute ma force en Italie, avait-il écrit dès 1805, (16 décembre) est dans mon système de places ». Celle de Mantoue, théâtre de ses premiers exploits, qu'il travaillait sans cesse à rendre imprenable par de nouveaux ouvrages et des travaux d'inondation, continuait à demeurer le boulevard et le réduit de la défense en Italie. Mais les avant-postes en étaient reportés dans deux petites places, ou pour mieux dire deux forts d'arrêts, destinées à barrer deux grandes routes d'invasion ouvertes par la nature sur la frontière de la Vénétie : Osopo, perchée sur un rocher inaccesible au milieu de la vallée du Tagliamento, et Palmanova construite dans la plaine du bas

Isonzo, dont elle commandait les débouchés. Il affectait à ces deux places un crédit de 2 millions en 1808, de 1.200.000 francs en 1809, croyant que ce n'était pas payer trop cher la possibilité de s'en servir pour retarder, pendant quelques jours au moins, l'avance d'un envahisseur.

Mais dans sa pensée les forteresses n'avaient de valeur que pour seconder les mouvements d'une armée en campagne. Si celle qui défendait l'Italie ne pouvait se maintenir sur les frontières politiques de la Vénétie, sur quelle ligne de défense et quelle base de contre-offensive se replierait-elle ensuite ? Sur celle du Tagliamento, la plus voisine ? Ce fleuve était trop excentrique par rapport à Venise, facile à tourner par la gauche et aisément franchissable en raison de sa faible profondeur. Le cours de la Piave, un peu en arrière, réunissait au contraire les avantages de la brièveté, d'être appuyée d'un côté sur des « montagnes inaccessibles », de l'autre sur des « terrains marécageux », et surtout de couvrir Venise, où il aurait fallu autrement détacher une garnison de 10.000 hommes. Pour donner à cette barrière fluviale toute sa valeur, « il suffirait d'établir sur la rive gauche trois ouvrages de campagne, trois têtes de pont d'une nature nouvelle et particulière », servant de débouchés pour un retour offensif. Les événements de 1917-1918 ont montré, un siècle plus tard l'utilité de cette précaution et la sûreté du coup d'œil stratégique de Napoléon. Il ne devait point d'ailleurs s'arrêter à cette première idée, car aussitôt après l'avoir exprimée (31 mai 1808) il chargeait Eugène, puis le général du génie Chasseloup, spécialiste en la matière, d'aller étudier sur place (4-18 juin) les propriétés défensives de la ligne de la Piave, comparées avec celles de l'Adige, située plus en arrière. Les résultats de cette enquête ne lui furent point favorables, Eugène l'ayant représentée, avec quelque exagération sans doute, comme « franchement mauvaise », guéable les trois quarts de l'année, et surtout trop éloignée de Mantoue. Se rangeant à cet avis, Napoléon résumait dans une dernière note datée de Valladolid (14 janvier 1809) ses idées définitives sur la ques-

tion. Il y donnait la préférence à la ligne de l'Adige, en recommandant seulement de l'unir à la place de Venise par des inondations artificielles et d'y ménager quatre têtes de pont (Vérone, Arcole, Legnago, Anguillara) pour pouvoir à l'occasion arrêter, en la prenant de flanc, une offensive autrichienne.

Si ces mesures de défense préventives n'étaient connues que des initiés, d'autres plus visibles ne pouvaient demeurer ignorées : de là dans le public de sourdes alarmes qui venaient, de temps à autre, troubler la quiétude de sa vie courante et le distraire des spectacles de la vie mondaine et officielle.

Ce fut d'abord le cas dès juin 1808 : « Toutes les nouvelles qui arrivent d'Autriche, écrivait Eugène, (3) annoncent une rupture prochaine avec cette puissance. » Et il en énumérait tous les indices : formation de magasins d'approvisionnement et rassemblement de troupes dans le voisinage des frontières, baisse des valeurs à Trieste, fermentation naissante dans le Tyrol. Cette première alerte n'eut pas de suites, Napoléon ayant répondu à son beau-fils (28 août) : « Tous les nuages qu'on avait voulu répandre sur les dispositions de l'Autriche sont aujourd'hui dissipés. » Il y eut en effet à l'automne, dans les rapports franco-autrichiens comme dans la situation générale de l'Europe. une courte période de détente, marquée par l'entrevue d'Erfurth. A Milan, l'opinion rassurée retourna à ses passe-temps habituels. Le départ de la cour pour Monza (25 juin), après un séjour de deux mois à la Villa Bonaparte, une nouvelle grossesse de la Vice-Reine, annoncée officiellement dès avril, le passage de l'ancienne reine de Naples, Julie Bonaparte (9 juillet), l'avènement de son mari au trône d'Espagne, le voyage du Vice-Roi dans les Marches, une fâcheuse recrudescence du brigandage, enfin le 15 août la célébration solennelle de la fête de l'Empereur selon le rite habituel, avec tirage au sort de dots pour les jeunes filles pauvres et distributions de récompenses aux industriels les plus méritants : tels furent les menus événements qui défrayèrent au cours de l'été la curiosité publique. A la fin de septembre une tournée militaire du Vice-Roi dans le Frioul et

à Venise éveilla quelques inquiétudes, que dissipèrent cette fois encore les assurances de paix continentale contenues dans le discours prononcé par l'Empereur à l'ouverture du Corps législatif français (25 octobre 1808) ; les Italiens y éprouvèrent d'ailleurs la surprise de se voir rendre ce témoignage qu'ils ne donnaient à leur maître que des « sujets de satisfaction ». En décembre (23), la délivrance de la Vice-Reine, qui accoucha cette fois encore d'une fille, donna lieu à des fêtes officielles où s'amusèrent les badauds mais apporta une nouvelle désillusion à ceux qui voyaient dans la naissance d'un héritier mâle la condition de l'indépendance future du pays. En janvier, les amateurs de cérémonies publiques assistèrent au *Te Deum* chanté à l'occasion de la prise de Madrid, et ceux de spectacles militaires à la rentrée à Milan de deux bataillons de vélites et de grenadiers de la garde détachés depuis deux années en Dalmatie (28). Bientôt après commencèrent les réjouissances ordinaires du Carnaval. Il s'annonçait cette fois assez mélancolique, soit par suite des charges fiscales et des embarras économiques qui rendaient de plus en plus difficile la vie matérielle, soit surtout en raison des préoccupations de guerre qui revenaient avec une force nouvelle obséder les esprits.

La tension croissante des rapports avec l'Autriche prenait en effet, depuis quelques semaines, un caractère de gravité sur lequel il était impossible aux plus optimistes de se méprendre. Dès le mois de décembre le passage dans les rues de Milan de longues files de conscrits venus de France rendait sensible aux yeux du peuple la probabilité d'une rupture que les rapports de ses espions rendaient certaine à ceux du Vice-Roi. « La conduite des Autrichiens devient révoltante », avait écrit Eugène dès le 9 novembre. Et à l'appui de cette assertion il signalait, outre les préparatifs militaires déjà dénoncés, les ouvrages de campagne élevés comme une bravade à portée du canon de la frontière et les vexations prodiguées par les autorités aux voyageurs français ou italiens sur leur territoire. Un peu sceptique d'abord sur la portée de ces manifestations, Napoléon ordonna

quelques mesures de mobilisation, mais en ordonnant de les cacher. Le 20 février, il devait avouer pourtant que « l'Autriche voulait la guerre » et le 6 mars qu'elle « était en mouvement ». En fait il allait être surpris, et l'opinion publique à sa suite, de la voir sitôt prête. Elle devait, en effet, sur la frontière italienne au moins commencer les hostilités dès le 10 avril.

Au moment où allait éclater une lutte où se jouaient leurs destinées futures, on pouvait se demander quelles étaient les dispositions dominantes des populations. Les préfets chargés de renseigner le pouvoir à ce sujet les représentent dans leurs rapports comme toujours adonnées à cette passivité politique qui les distinguait déjà sous l'ancien régime ; s'accoutumant peu à peu au nouveau, même à ses exigences, par effet de l'habitude plutôt que par admiration de ses bienfaits ; assez indifférentes aux grands événements européens, tels que la guerre d'Espagne ou même aux grands conflits d'opinion tels que les démêlés avec Rome, dans lesquels elles se trouvaient indirectement impliquées ; très sensibles par contre au préjudice matériel que leur causait l'arrêt du commerce par le maintien du blocus maritime, et l'avilissement des produits du sol par l'impossibilité de les exporter. Ce fut dans cette atmosphère morale faite d'inertie et d'appréhension, d'inquiétudes et d'amour de la tranquillité que s'engagea la dernirèe guerre dont le Royaume d'Italie dut être le théâtre, avant celle qui entraînerait sa disparition

ALBERT PINGAUD.

LOUIS XVIII

LE PRINCE ERRANT, LE ROI [1]

Dans la collection « Ames et visages d'autrefois » que M. Emile Magne dirige avec beaucoup de compétence et de goût, vient de paraître un Louis XVIII.

L'auteur, M. Lucas Dubreton, est un curieux des hommes et des choses de la Restauration. Il leur a consacré déjà deux études qui furent remarquées. Nul n'était donc mieux préparé, sinon à peindre un portrait officiel de Louis XVIII savant et un peu froid, du moins à brosser largement une esquisse haute en couleurs de ce personnage royal assez complexe et énigmatique, peu connu du grand public, intéressant néanmoins pour les contrastes de son existence mouvementée, ses malheurs, son long exil, et le retour de fortune qui l'éleva sur ce trône de France auquel, prince exilé, il n'avait jamais cessé de prétendre et qu'il occupa sur la fin de sa vie, pendant près de dix ans, au grand profit de notre pays. M. Lucas a dépouillé le plus grand nombre des mémoires laissés par les contemporains. Il a consulté les ouvrages aujourd'hui classiques de MM. Forneron et Daudet, sans oublier les utiles monographies du vicomte de Reiset. D'autre part, le fonds Bourbon aux Affaires Etrangères et certaines archives particulières largement ouvertes lui ont permis d'enrichir sa documentation de pièces et de lettres inédites.

(1) *Louis XVIII. Le Prince errant. Le Roi*, par J. Lucas Dubreton, 1 volume in-8, de 314 p. Albin Michel, éditeur.

Tous ces matériaux assemblés de main d'ouvrier ont fait un livre qui vit et qui plaît, où les anecdotes abondent toujours bien contées, où les mots historiques sont heureusement amenés, où le bon choix et la précision du détail pittoresque donnent à certains récits un relief saisissant. Le livre de M. Lucas se lit comme un roman, et nous ne voudrions pas que l'auteur prît ce jugement pour un blâme.

Louis XVIII — M. Lucas le reconnaît bien volontiers — n'inspira jamais beaucoup de sympathie. Comte de Provence et premier prince du sang il n'avait ni la bonté mêlée de brusquerie du roi son aîné, ni l'aimable frivolité du comte d'Artois son cadet. Ce pédant qui s'entourait de beaux esprits, rimait des épigrammes, citait Horace mais ne savait pas monter à cheval, ne pouvait frapper l'imagination ou gagner le cœur. Vaniteux, dépensier, dénué de sens moral comme la plupart des grands seigneurs de son époque, il donnait à Brunoy des fêtes plus brillantes que celles de Versailles et bâtissait pour sa maîtresse, à quelques pas du domaine royal, une « folie » que le temps et les démolisseurs ont épargnée jusqu'ici et dont le charme mélancolique a été vivement senti et très joliment rendu par M. Lucas. Et avec cela sournois et dévoré d'ambition, guettant les fautes du couple royal pour les relever entre intimes, les yeux fixés sur la couronne de France mal assurée déjà sur la tête d'un frère incapable, objet magnifique de sa convoitise.

Au début de la Révolution, son attitude sera ambiguë. Il se prononcera pour les réformes devant l'assemblée des notables, coquétera, par la suite, les hommes d'idées nouvelles, recherchera la popularité, tandis qu'il favorisera en sous main un projet d'enlèvement du maire de Paris et du commandant de la garde nationale. M. de Favras, un de ses anciens gardes suisses, convaincu du crime d'embauchage, sera pendu en place de Grève, payant pour le comte de Provence qu'il n'a pas voulu découvrir.

Les événements se précipitent. Sous l'aiguillon des clubs, l'Assemblée mène contre le pouvoir royal une guerre acharnée. Le

peuple devient soupçonneux, hostile. Aussi la famille royale estime-t-elle que l'heure est venue de s'éloigner de Paris. Monsieur devancera les siens de quelques jours seulement. Moins imprudent et plus heureux, il pourra, lui du moins, passer la frontière. Les sourcils charbonnés, une perruque noire lui tombant sur les yeux, la cocarde tricolore à son chapeau, il est sorti de son palais du Luxembourg, le 19 juin 1792, au soir, avec son fidèle d'Avaray. Les deux compagnons se sont jetés dans un carrosse de remise, et le cocher a touché ses chevaux.

Il arrive à Coblentz, y trouve le comte d'Artois, le prince de Condé, tombe dans la cohue de la noblesse émigrée. Foin désormais des idées libérales. Devenu le représentant du droit divin et de la prérogative royale Monsieur s'essaye de suite à son nouveau rôle. L'électeur Clément de Saxe lui a ouvert Schonbornlust ; il s'y installe, usant et abusant de l'hospitalité offerte. L'étiquette de Versailles revit. Monsieur a ses gardes du corps, ses gentilshommes, sa maîtresse en titre, donne des audiences, tient table ouverte et, comme par le passé, prodigue les mots d'esprit. Sa politique est d'alliance étroite avec l'Autriche et la Prusse en vue d'une intervention de ces deux puissances dans les affaires de France. Conduite qui exaspère l'opinion publique, risque même de mettre en péril les jours de la famille royale. Louis XVI donne à son frère l'ordre de rentrer. Mais Monsieur n'a garde d'obéir. S. M. n'est pas libre, prétexte-t-il ; les paroles qu'on prête au roi lui ont été soufflées par ses ministres, affreux jacobins. Cependant l'Autriche et la Prusse ne veulent pas s'engager à la légère. Le désintéressement n'est pas leur fort. Rétablir S. M. T. C. dans son autorité royale, cela est bien, mais, se garnir les mains aux dépens de la France serait mieux encore. Les deux cours entendent poursuivre et atteindre ce double but. Monsieur comprend, un peu tard. Première désillusion qui sera suivie de tant d'autres !

La guerre éclate et la chute de la royauté suit de près les défaites françaises. Les alliés pénètrent profondément en France, menacent Paris ; puis, c'est Valmy. Prussiens, Kaiser-

licks, repassent la frontière ; et Monsieur, qui s'est d'abord réfugié en pays de Liège, doit finalement se terrer à Hamm. Il y apprend la mort du roi, le supplice de la reine, de Madame Elisabeth, la lente agonie de l'enfant royal. Il se proclame régent ; trois ans plus tard, il sera roi, roi sans couronne, mais il semble que le titre vain dont il se pare lui adoucisse l'amertume de trop de deuils. Sa vie errante va commencer, il connaîtra bientôt les longues randonnées sur les routes d'Europe parcourues en tout sens. Car il lui faut brûler Turin où son beau-père refuse de le recevoir, demander à la République de Venise un asile de quelques mois, remonter ensuite vers le Nord.

Le malheur s'acharne sur lui, mais ne peut l'accabler. Aux coups du sort Monsieur sait opposer une maîtrise de soi, une foi dans l'avenir qui forcent l'admiration. Ses travers demeurent, mais l'adversité vaillamment supportée leur confère quelque noblesse. Sa hauteur devient de la dignité, sa manie de l'étiquette le légitime souci de vauvegarder le prestige de la royauté française. Dans la maison Gazzola sous l'œil soupçonneux du podestat de Vérone, à Blakenburg chez le brasseur, dans le palais de Mitau où la belle ordonnance de la façade cache mal la misère des appartements, à Lazienki, l'ancienne villa des bains de Stanislas-Auguste de Pologne mort en exil, dans tous ces gîtes de fortune Monsieur s'efforce à jouer au souverain et fait encore figure. Au surplus, n'a-t-il pas un premier ministre, des ambassadeurs et même un favori ? N'est-il pas renseigné par son agence de Paris, bureau très actif de conspirations et d'achats de conscience, et, dans tout l'Ouest de l'ancien royaume, des paysans soulevés, bandes qui deviennent parfois de véritables armées, ne savent-ils pas se battre et vaincre pour sa cause ? Mais il arrive un jour où toute cette organisation contre-révolutionnaire périclite et s'effondre, où les agents royalistes sont trahis, traqués, passés par les armes, où les blancs de Vendée se résignent à composer avec les bleus. Lasse d'un gouvernement d'avocats et de profiteurs la France

s'est donnée au jeune général qui a vaincu en Italie et vient de conquérir l'Egypte.

Monsieur suit de loin l'ascension prestigieuse de Napoléon Bonaparte. Ce nouveau chef pacificateur et reconstructeur quels sont les buts secrets de son ambition ? Va-t-il maintenir et resserrer son emprise ? Rêve-t-il d'une couronne ? Accepterait-il, au contraire, d'être le Monk d'un nouveau Charles II et de rendre à son souverain légitime la France qu'il vient d'arracher à de mauvais maîtres ? Monsieur lui fait tenir une lettre. Il en a pesé tous les mots. Adroites flatteries, grandes promesses. Mais la réponse du Consul, légèrement ironique sous sa forme courtoise, coupe court aux négociations.

La cause des Bourbons est devenue bien mauvaise. Les uns après les autres les rois s'en désintéressent, et leurs subsides deviennent maigres et irréguliers. L'empereur de Russie recherche l'alliance française, le roi de Prusse prend peur. Il n'y a plus un seul coin de terre sur le continent où la présence du Comte de l'Isle — c'est ainsi que se fait appeler le prétendant — ne semble compromettante. Monsieur demande asile à l'ennemie héréditaire. Il prend passage sur une frégate suédoise et débarque à Yarmouth, après une traversée pénible.

Hartwell, à quelques lieues de Londres, est une grande maison sans caractère au milieu de beaux arbres. Le prétendant y loge tant bien que mal la reine devenue infirme, guettée déjà par la mort et les cent quarante personnes qui composent sa cour. Et la vie coule minutieusement réglée, mortellement triste.

Le comte de l'Isle approche maintenant de la cinquantaine. Il traîne par les allées des jambes déformées par la goutte et qui portent mal un corps singulièrement pesant, mais le visage aux joues lourdes est resté frais et sans rides. Le nez fait une courbe noble au-dessus de la bouche forte et vermeille, les yeux sont saillants, bleus et clairs, le front se dégage des cheveux poudrés ramenés en arrière. Au rez-de-chaussée de sa modeste résidence, devant cette petite table de bois blanc qui, souvenir et symbole, trouvera plus tard sa bonne place dans le grand

cabinet des Tuileries, le comte de l'Isle travaille parfois, songe souvent. Que de défections, que d'inexplicables reniements ! Les Montmorency, les Rohan se sont ralliés à l'usurpateur ; François II d'Autriche vient de mettre une archiduchesse dans le lit de M. de Buonaparte ! Pourtant, le comte de l'Isle ne désespère pas. *Ambulare in fortitudine oportet*, se plaît-il à répéter en son jargon de latiniste. La fortune ne sera pas toujours contraire, et le bon droit aura son tour.

Aussi bien certains symptômes se manifestent déjà qui semblent déceler la fragilité de l'œuvre napoléonienne. Le dieu de la guerre triomphe encore sur tous les champs de bataille, mais ses victoires sont plus sanglantes et moins décisives. Les monarques acceptent encore le joug, mais les peuples frémissent, et l'Espagne, en un sursaut de patriotisme exalté, se dresse contre l'envahisseur. Le destin est en marche. Retraite de Russie, désastre de Leipsick, l'Allemagne perdue, la France foulée de nouveau : étapes sur la voie douloureuse qui mène à l'abdication. L'heure de la revanche est sur le point de sonner, mais le prétendant ne s'en émeut guère. Son rôle de roi il l'a répété souvent au cours de ses promenades solitaires ou dans le silence de sa chambre étroite. Louis XVIII est prêt et n'attend qu'un signal pour entrer en scène. Lorsque, le Samedi Saint de l'année 1814, à trois heures du matin, M. de Blacas vient lui annoncer que la Chambre des représentants a rappelé les Bourbons, il sait dissimuler son émotion, garder on sang-froid, et sans doute put-il se rendormir dans son petit lit de fer.

Le régent d'Angleterre traite en souverain l'exilé d'hier, lui attache au genou l'insigne de la Jarretière ; Londres pavoise. Mais Louis XVIII a hâte de partir. Il s'embarque à Douvres sur le Royal Sovereign. Et, tout de suite, le Roi est à la hauteur de sa tâche, fait les gestes qu'il faut, trouve les paroles qui doivent être dites. Au moment où le bateau va toucher au port de Calais, Louis XVIII paraît sur le tillac, ouvre les bras tout grands et les referme, comme pour attirer et presser sur son cœur la patrie retrouvée. Il est accueillant et bon homme, sourit aux

humbles, flatte les maréchaux, affecte par contre, vis-à-vis des souverains alliés, cette hauteur presque arrogante qui ne messied pas au chef de la plus ancienne maison royale qui soit en Europe. Il fait enfin son entrée à Paris, l'air empesé, disent les contemporains, engoncé dans son habit bleu, saluant les femmes qui se penchent aux fenêtres, agitent les mouchoirs blancs. Mais les grenadiers de la vieille garde alignés sur le parcours et qui voient passer cette majesté peu guerrière présentent les armes en maugréant.

Quelques mois plus tard, par un soir d'orage, Louis XVIII entouré de ses serviteurs en larmes descendait le grand escalier des Tuileries, montait en voiture et, sous l'escorte des compagnies rouges, reprenait le chemin de l'exil.

La morgue et les prétentions des anciens émigrés, la misère des demi-soldes, l'incapacité de certains ministres, la trahison de quelques autres, un malaise général fait de l'humiliation des récentes défaites et de la crainte d'un retour à l'ancien régime, le miraculeux prestige d'un condottiere de génie, idole d'un peuple naturellement guerrier, avaient rouvert les portes de la France à Napoléon et contraint le monarque légitime à céder la place.

Louis XVIII sut mettre à profit cette leçon sévère. A Gand, des courtisans, des ministres, des généraux donnaient à la maison qu'il habitait un air de résidence royale. Néanmoins les journées étaient souvent mal remplies. Il avait le loisir de déplorer les fautes commises, de prendre des résolutions pour l'avenir. Les rumeurs de bataille venues des plaines de Belgique servaient d'accompagnement à ces méditations salutaires.

Cette vie d'exil faisant suite à onze mois de règne lui paraît singulièrement amère. Les joies que donne l'exercice du pouvoir il les a savourées avec délices, il les regrette, veut les connaître à nouveau. Si la Providence permet qu'il remonte un jour sur le trône, il entend faire tout le nécessaire pour s'y maintenir jusqu'à son dernier souffle.

Rentré à Paris après Waterloo et le départ de l'Empereur il

doit faire tête aux alliés que les pertes subies dans les dernières batailles ont exaspérés, rassurer l'opinion, donner aussi certaines satisfactions aux ultras. Situation difficile d'où il se dégage en manœuvrant avec adresse. Les représailles, les exécutions, les violences regrettables qui suivirent le second retour des Bourbons il eût voulu les éviter, mais le vent de réaction qui soufflait sur la France était trop fort. Il estimait, assure-t-on, que le procès fait au maréchal Ney serait plus préjudiciable qu'utile à la cause royale et blâmait, in petto, le préfet du Cantal de s'acharner à découvrir la retraite du brave des braves.

Décidément, les pratiques d'ancien régime ne pouvaient plus revivre. Louis XVIII qui leur gardait une secrète tendresse eut le bon esprit d'y renoncer. Il fit effort pour accepter les idées de son temps. Les Français avaient été durement traités par leurs gouvernants. Il y avait beau jour que le despotisme impérial succédant à la tyrannie jacobine les avait sevrés des libertés politiques conquises par eux, de haute lutte, en 1789. Ces libertés ils les réclamaient hautement. Louis XVIII consentait à les leur octroyer mais, monarque prudent, comptait leur en mesurer l'usage. Son désir fut de renouer le lien d'amour qui avait uni si longtemps la nation française à la maison de Bourbon. Il eut l'ambition de prouver que le gouvernement réparateur d'un roi légitime et national était seul capable de rendre à la France sa place dans le concert des nations et de panser les blessures dont elle saignait par la faute de Napoléon Bonaparte.

Louis XVIII trouva en M. Decazes l'homme d'état qui avait fait le même rêve. Cette communauté d'idéal, des qualités séduisantes de méridional bel homme et beau parleur peuvent expliquer la paternelle affection que le vieux roi témoignait à son jeune ministre. Les manifestations, peu mesurées parfois, de ce tendre sentiment étaient au reste cruellement raillées par les familiers du comte d'Artois.

En effet, la camarilla du pavillon de Marsan menait contre M.

Decazes une campagne furieuse. Le « bellâtre aux épaules de portefaix » était par elle vilipendé. Laisser le pouvoir aux mains de ce libéral c'était, disait-on, vouloir la perte de la monarchie. L'assassinat du duc de Berry dont les ultras eurent la déloyauté de rendre responsable M. Decazes força ce ministre à offrir sa démission au roi. Louis XVIII la refusa, se lamenta, versa d'abondantes larmes, finit par consentir à se séparer de son cher fils et, finalement, l'oublia.

A l'influence de M. Decazes se substitua bientôt celle de Mme du Cayla. M. Lucas s'est un peu attardé auprès de cette jolie femme, mais nous aurions mauvaise grâce à le lui reprocher, puisque les pages où il nous parle d'elle sont parmi les meilleures de son livre.

La dame avait dépassé largement la trentaine mais restait séduisante. Gérard l'a peinte sur un fond de parc, dans une pose alanguie, ses deux grands enfants à ses côtés. Visage auréolé de cheveux noirs, beaux yeux de tendresse et belles lèvres : agréable maturité. Mariée fort jeune à un comte du Cayla, assez mauvais sujet semble-t-il, elle n'avait pas manqué de consolateurs. Un soir de bal, la duchesse de Rovigo l'avait surprise sur les genoux du duc. « Es-tu contente, ma Zoë », murmurait l'ancien chef de la gendarmerie consulaire.

La légende veut que Mme du Cayla ait fait la conquête du roi au cours de son audience de présentation. L'émoi réel ou bien joué de la comtesse, sa gaucherie touchante, la caresse de sa voix auraient ravi le vieux souverain. « Revenez me voir », aurait-il dit en la congédiant. Mme du Cayla revint et souvent. Elle fut la confidente intime, l'Egérie. Faisait-elle un voyage S. M. lui écrivait chaque jour. M. Lucas nous a donné des extraits de ces lettres amoureuses. Louis XVIII s'y révèle égoïste et sentimental. C'est un valétudinaire regrettant l'amie qui distrait, qui soigne et qui console.

Le charme incontestable de Mme du Cayla fut-il la seule raison de sa faveur ? D'aucuns ont assuré que non. A les entendre, la comtesse aurait su, au moment opportun, raviver dans

l'esprit du roi certains souvenirs, faire allusion à quelque histoire du passé. Ils font remarquer que Mme du Cayla était fille de l'ancien lieutenant civil au Châtelet, Omer Talon, lequel, chargé d'instruire l'affaire Favras, avait réussi à mettre hors de cause le premier prince du sang gravement compromis. Et ils vont jusqu'à insinuer que la comtesse s'était fait remettre par son père le fameux papier dont M. de la Marck et M. de Sémonville ont révélé l'existence, document très compromettant où l'infortuné Favras avait consigné ses aveux, déclarant qu'il n'avait été que le prête nom du comte de Provence.

Quoi qu'il en soit, nous nous garderons de faire grief à Louis XVIII d'une liaison amoureuse toute platonique d'ailleurs. Cette dernière satisfaction lui était bien due, car le pauvre roi n'avait pas été gâté par les femmes. La reine, Joséphine de Savoie, passait pour n'avoir eu, même au temps de sa jeunesse, ni figure avenante ni caractère égal. Lorsqu'elle parut pour la première fois à Versailles, un seigneur de la cour porta sur elle ce jugement sévère et péremptoire : « Sans agrément d'aucune sorte ». Les malheurs et les ans avaient ruiné sa santé et rendu son humeur plus atrabilaire encore. Le roi lui avait souvent reproché son goût pour les liqueurs fortes et la trop vive amitié qu'elle portait à l'une de ses femmes, la Gourbillon, intrigante fieffée, éternelle quémandeuse, de mœurs suspectes. Joséphine de Savoie était morte à Hartwell en 1810. Mme de Balbi, la maîtresse des belles années de Versailles et des premiers mois de l'émigration, avait trompé copieusement son trop frigide admirateur. Quant à la duchesse d'Angoulême, que Louis XVIII se plaisait à nommer sa fille bien aimée ou son Antigone, elle était devenue très brusque, très sèche, très austère, et ne voyait que par les yeux du comte d'Artois, son oncle et beau-père.

Louis XVIII est donc bien excusable d'avoir demandé les ultimes consolations du cœur et des avis qu'il pouvait croire désintéressés à une femme déjà mûre, adroite, discrète et, somme toute, peu exigeante. Car Mme du Cayla, comprenant que le

temps n'était plus des favorites capricieuses et coûteuses, savait se contenter d'une maison des champs à Saint-Ouen ou de quelque livre d'heures richement vêtu de maroquin et gonflé de billets de banque.

Mme du Cayla mit au service des ultras, l'influence qu'elle avait su acquérir sur l'esprit du roi. Elle fut le porte-parole du comte d'Artois, celle qui devait, par une poussée lente, faire glisser le roi vers une sorte d'absolutisme. C'est du moins ce qu'affirme M. Lucas après tous les mémorialistes de l'époque. Aussi bien M. de Villèle successeur de M. de Richelieu a beau jeu pour revenir sur les concessions libérales précédemment faites et esquisser un retour en arrière. La tête de Louis XVIII longtemps si bonne n'a plus la lucidité de jadis. Rongées d'ulcères, les jambes s'en vont déjà par lambeaux. Le vieux souverain donne encore des audiences, préside, lit les discours qu'on lui a préparés, s'acharne jusqu'à la fin à son métier de roi mais son visage amaigri, profondément creusé, porte les signes de la mort.

Il ne se coucha que pour entrer en agonie et mourut avec un tranquille courage, suivant les rites, entouré de sa famille, au murmure des dernières prières récitées par le premier aumônier.

Rermercions M. Lucas, narrateur exquis, pour le plaisir que nous a procuré la lecture de son ouvrage ; félicitons-le, au surplus, de s'être montré bon historien en portant sur le personnage qu'il était chargé de présenter au public un jugement sans parti-pris. Assurément M. Lucas n'a rien dissimulé des graves défauts et des tares légères, physiques ou morales, de Louis XVIII. Les prétentions littéraires du roi, son goût exagéré de l'étiquette, sa gourmandise, ses maladies, ses platoniques amours, nous ont même valu beaucoup de ces descriptions savoureuses où l'auteur excelle, mais, derrière la façade, sous le masque de chair lourd, sans grâce, presque ridicule, M. Lucas a su découvrir les qualités de l'esprit. Ces qualités, il les a soulignées très nettement. Si bien qu'il n'est pas un homme de bonne

foi qui, fermant le livre, ne doive reconnaître à Louis XVIII de la fermeté d'âme, beaucoup de dignité, le souci très noble de faire figure royale partout et toujours, de la modération dans l'exercice du pouvoir, une grande connaissance des hommes et le sens de l'opportunité.

L'œuvre de politique intérieure et extérieure de Louis XVIII M. Lucas l'a résumée fort brièvement mais d'une façon saisissante. Il l'a louée presque sans réserve.

Oui, Louis XVIII pouvait dormir en paix, à Saint-Denis, au long des tombes, vides hélas, où s'étaient couchés les rois de sa race, bons serviteurs de la patrie, Il s'était montré digne d'eux. La tâche difficile que la Providence lui avait marquée il avait su la mener à bien. Louis XVIII avait trouvé la France envahie, humiliée, profondément lasse, sans soldats et sans argent ; il la laissait libérée, pacifiée, pépinière admirable de poètes, d'artistes et d'hommes d'état, avec des finances assainies, une armée dont l'endurance, la discipline et le loyalisme venaient de s'affirmer au cours d'une récente campagne, avec une diplomatie qui savait parler haut dans les conseils de l'Europe. Le Roi avait restauré son royaume. Quoi de plus beau ?

PIERRE DOYON.

COMPTES RENDUS

La princesse des Ursins, une grande dame française à la cour d'Espagne sous Louis XIV. Un volume in-8° dans la collection « Figures du passé ». (Librairie Hachette).

Pas un des lecteurs de l'ouvrage très admiré de Mme Saint-René Taillandier sur Mme de Maintenon qui n'ait souhaité que ce noble portrait eût bientôt comme pendant celui de la princesse des Ursins. Pour parfaire son œuvre, l'auteur nous devait un parallèle entre des carrières en apparence si semblables, quoique si diverses par les moyens employés. Ces deux figures historiques se complètent réciproquement : chacune ne devient tout à fait intelligible que comparée à la seconde. Peut-être ne pouvait-on les insérer, sans leur nuire, dans un seul cadre. Mais en diptyque et peintes par le même pinceau, elles offrent un passionnant sujet de rapprochements et d'observations. Semblable constance dans la poursuite d'une tâche énorme accomplie en intime accord, vaillance pourtant assez inégale à soutenir, douze ans durant, l'épreuve d'une formidable guerre européenne, et plus que tout, pareille ferveur dans le culte et le service du grand roi, ceci leur confère comme un air de parenté. Toutefois, sauf sous la pesée intense des événements, que de dissemblances dans la qualité de ces deux âmes chauffées à la même flamme et si diversement trempées !

A Mme Saint-René Taillandier qui a réussi à ramener la sympathie sur Madame de Maintenon, il appartenait, en outre, de réclamer l'estime au profit de Mme des Ursins. « Il ne suffit pas, remarque-t-elle, qu'une femme ait traversé une grande aventure pour être une aventurière. Et la périlleuse aventure, c'est là ce qui nous intéresse, c'est celle de la France elle-même en Espagne. »

Au surplus, elle suppose les faits suffisamment connus pour n'avoir qu'à y faire allusion. « On n'écrit pas ici l'histoire, mais seulement l'histoire des sentiments. » En conséquence, elle n'alourdit son récit d'aucune note ni référence : elle ne tire même pas gloire d'avoir extrait de la bibliothèque du Capitole une liasse de lettres inédites de la princesse, tout comme jadis M. Geffroy, oncle de son mari, qui en découvrit à Stockholm une centaine de fort précieuses.

Sous une apparence cosmopolite, tantôt romaine, tantôt espagnole, la grande dame qui francisa son nom en traduisant *degli Orsini* en des Ursins, ne s'assigna qu'un devoir dans toute sa vie, servir Louis XIV. Aussi cet attachement au roi en fit-il la plus zélée et fidèle Française

de son temps. Loyalisme auquel ne l'avaient pourtant préparée ni sa naissance, ni ses mariages. Issue en 1642 de l'illustre maison de La Trémoïlle, elle eut pour père un enragé frondeur, le duc de Noirmoutier qui complotait avec les Espagnols et par haine de Mazarin livra la place de Sedan à l'ennemi. Son premier mari, un Talleyrand Périgord, Blaise de Chalais, « brave étourdi », tue en duel un ami du roi, et pour sauver sa tête, franchit en hâte les Pyrénées ; elle le rejoint, se vouant ainsi à un bannissement à perpétuité. La cour de Madrid sous Charles II, « moins une cour qu'un couvent et un couvent triste », inspire un si profond ennui au jeune couple errant qu'il s'enfuit à Rome. Mais Chalais ne tarde pas à mourir. La voilà veuve à trente-deux ans, sans autres ressources en pays étranger que sa beauté et la vivacité de son esprit, logée chez des religieuses et bien éloignée, semblait-il, de la destinée qu'elle se souhaitait.

Tout au contraire, ce veuvage opportun décide de sa vocation. Les deux frères d'Estrées, l'un ambassadeur auprès du Saint-Siège, l'autre cardinal, trouvent expédient d'employer les charmes de leur séduisante compatriote à ramener dans le parti français le chef d'une des grandes familles romaines, le prince Flavio Orsini, duc de Bracciano. Louis XIV lui-même daigne traiter cette affaire matrimoniale comme une affaire d'Etat, promet une pension, accorde le cordon du Saint-Esprit à l'épouseur. Aussitôt, la nouvelle duchesse est gagnée à l'intérêt, qui n'a rien de sentimental, de cette union avec un mari plus vieux qu'elle de vingt-trois ans, maussade et fort empêtré dans la gestion de ses biens. C'est que, dès lors, s'entrouvre la carrière politique dont elle n'a encore vécu qu'un lent prologue. Elle s'y exerce par des séjours en France, où elle n'a point reparue depuis vingt ans. A Versailles, on admire les agréments de sa maturité, son enjouement, son expérience des cours étrangères. Souvent le roi s'enquiert de ses avis, en apprécie la sûreté. Mme de Maintenon a désiré d'être avec elle en « commerce réglé ». Elle détient déjà une situation de quelque importance quand elle vient se fixer définitivement à Paris, après que le décès de son mari la rendant libre, elle a vendu son duché de Bracciano et procédé à une liquidation qui la laisse fort pauvre. Mais l'heure de sa tardive entrée en scène est proche. Ce qui va la faire sonner, c'est la mort, en 1700, du roi Charles II d'Espagne. L'événement trouvera prête à en tirer le parti le plus complet celle en qui Saint-Simon dénonçait *une de ces ambitions vastes, fort au-dessus de l'ambition ordinaire des hommes.*

« Pour la princesse des Ursins, cette affaire d'Espagne fut le tournant de sa vie, c'est alors que son histoire entre dans l'histoire. Nul homme d'Etat n'a plus qu'elle ruminé la grande question, nul n'en connaît mieux les dépendances... » Néanmoins, ce n'est pas des prodiges de diplomatie et de politique accomplis par son héroïne pour instaurer et consolider un Bourbon sur le trône d'Espagne, que donne à juger Mme Saint-René Taillandier. Nous en avons été prévenus. Elle s'applique de préférence à dépeindre la vaillance d'âme, les cruelles perplexités, les ressources infinies d'esprit de Mme des Ursins au cours des quinze années où elle fut investie à Madrid d'une puissance vraiment souveraine. Son histoire librement traitée en vastes tableaux allégoriques fait penser à la série des panneaux consacrés par Rubens à la glorification de Marie de Médicis : tout s'y rencontre dans

un tumulte savant gravitant autour de la reine, cardinaux et dieux de l'Olympe, guerriers et confesseurs. De même dans le drame pathétique et confus de la succession d'Espagne, parmi la grandesse et les ambassadeurs, les maréchaux et les envoyés secrets, les moines, le peuple fanatisé et surtout, derrière les touchantes et débiles Majestés, c'est la princesse qui dresse sa haute taille, attentive et prévenante, toujours alerte malgré son âge, réconfortante et même joviale en dépit de ses angoisses.

L'accès au pouvoir lui a été ouvert par sa charge de *camarera major* de la toute jeune épouse qu'elle a contribué à donner à Philippe V, Marie-Louise de Savoie, sœur cadette de l'adorable duchesse de Bourgogne ; c'est sur son front de treize ans que fut posée la lourde couronne royale. L'habileté de Mme des Ursins a su faire admettre qu'auprès de cette reine-enfant ne conviendrait ni une Espagnole, ni une Piémontaise, ni tout à fait une Française ; éliminations successives qui ne laissaient plus guère qu'elle sur qui le choix pût porter. Qu'elle ait travaillé de son mieux au succès de sa propre candidature, elle en avait le droit : personne n'aurait plus magnifiquement occupé d'aussi éminentes fonctions.

Dès qu'apparaît cette exquise Marie-Louise, le récit prend l'allure d'un conte de fées qui ravit et désole ; l'attendrissement le dispute à la compassion. La petite reine qu'avait à façonner Mme des Ursins est une princesse de rêve et de légende dont la fragilité s'orne de toutes les grâces et de toutes les vertus. Pour la décrire seul s'adapte le vocabulaire où l'auteur puise largement, celui des enchantements et des maléfices, des bons et des mauvais génies, des fantômes, des gnômes et des diableries. La fée tutélaire nécessairement est Mme des Ursins ; à elle de protéger, diriger, inspirer les résolutions et de viriliser dans une âme encore puérile un cœur de grande souveraine. Au prix de quelles luttes sont adoucies les contraintes d'une étiquette absurdement féroce, atténuées les haines de la cour pour les usages chers à l'étrangère ! Ces soins inlassables lui gagnent vite l'affection et l'absolue confiance de la reine et par celle-ci, du roi lui-même. Ainsi s'établit et s'étend l'omnipotence de la *camarera major* sur l'immense monarchie.

Une telle puissance ne va pas sans susciter d'âpres résistances. La susceptibilité castillane s'indigne de quelques discrètes entreprises contre les traditions ; toute la grandesse lui est hostile. Mais, lorsqu'aux jours de péril national, elle rallie l'aristocratie indigène autour du trône, c'est l'ambassadeur de Louis XIV qui en prend ombrage et se déclare contre elle : adversaire inattendu qui n'est autre que ce cardinal d'Estrées, celui qui à Rome l'a sortie de l'obscurité. Il l'accable d'accusations diffamatoires dans ses dépêches à Versailles. Mme des Ursins ordonne d'arrêter un courrier, ouvre les lettres, y lit que le cardinal lui reproche une liaison avec un secrétaire à qui elle serait même unie en secret. « Pour mariès non », écrit-elle fièrement en apostille, puis laisse repartir le courrier. Gros scandale qu'exploitent si bien ses ennemis en France que Louis XIV à contre-cœur se décide à la rappeler. La disgrâce dont elle ne s'émeut pas, tourne à sa gloire. Il suffira que le roi la reçoive à Versailles pour qu'après quelques entretiens, il se convainque que ses intérêts et ceux de son

petit-fils ne seront jamais mieux servis que par la princesse à Madrid. Elle y rentre triomphalement.

Ce n'est là qu'un incident entre vingt autres qui tous tiennent le lecteur haletant comme sous les hallucinations d'un cauchemar. Les péripéties se bousculent avec une si affolante rapidité que, dans un raccourci pour en venir plus vite aux négociations d'Utrecht, disparaît toute mention de la victoire de Villars à Denain, qui pourtant survint à point pour la conclusion de la paix. Certainement aussi les exigences de l'édition ont fait subir au récit d'inexorables élagages. A peine a-t-on le temps de mesurer les mystères tragiques et l'énormité du conflit où s'opposent les destinées des deux royaumes, la France épuisée dans des guerres qu'elle désespère de soutenir, l'Espagne envahie et déjà sous le joug autrichien, Louis XIV sommé de retirer lui-même le sceptre qu'il a mis aux mains inertes de son petit-fils, et ce pâle et silencieux Philippe, brusquement réveillé, qui refuse non seulement d'abdiquer, mais croit que Dieu lui interdit de renoncer au trône de France, dont la mort de trois dauphins successifs vient de le faire un presque immédiat héritier. Car à tant de désastres, de défaites, de famines s'ajoute l'horreur des trépas acharnés à détruire la race des Bourbons. De ces formidables événements, Mme Saint-René Taillandier se résout à n'indiquer que ce qu'il en faut tout juste pour montrer la vieille princesse des Ursins brave sans défaillance, ne perdant jamais l'espoir et manœuvrant au milieu des catastrophes avec le sang-froid d'un impassible pilote. Au point qu'elle s'obstine un peu trop à prétendre qu'on lui taille une toute petite souveraineté dans les Pays-Bas. Elle dut se contenter de la gloire, qui n'est pas médiocre, d'avoir sauvegardé l'indépendance de l'Espagne et l'honneur de la France.

L'épilogue est lugubre. Avant que la paix soit signée, la petite reine idolâtrée de son peuple, meurt à 26 ans, au même âge que sa sœur la duchesse de Bourgogne. Philippe V fou de douleur, « mais trop jeune et trop pieux pour demeurer en l'état où il est », (ainsi s'exprime la pudibonderie de Mme de Maintenon), admet qu'on lui cherche tout de suite une autre femme. Dans le désarroi du deuil, est menée une intrigue avec une si habile perfidie qu'elle échappe à Mme des Ursins tout occupée des trois enfants laissés par Marie-Louise : c'est l'œuvre d'un abbé italien, Alberoni, ancien clerc-sonneur à la cathédrale de Parme et futur cardinal, qui s'est faufilé à la cour d'Espagne en y accompagnant Vendôme. Il a réussi d'abord à faire choisir une princesse de son pays, Elisabeth Farnèse. Profitant ensuite des lenteurs du voyage qu'accomplissait la nouvelle reine peu pressée de rencontrer son lamentable époux, Alberoni a su l'exaspérer d'avance contre la trop puissante princesse qu'il s'est promis de supplanter. Dès que la *camarera major*, précédant d'un jour le roi, se présenta en grand apparat et aux premiers mots qu'elle dit : « Qu'on m'ôte cette folle ! » s'écria l'impétueuse souveraine. Tout se trouvait prêt : muette et digne sous l'outrage, Mme des Ursins n'eut qu'à monter en carrosse et se laisser conduire d'une traite hors du royaume où jamais plus elle ne rentra.

Sainte-Beuve a étudié avec sa clairvoyance suprême quelques parties de l'étrange histoire ; il conclut : « Ayant trop fait sentir son joug, elle fut renversée traîtreusement en un clin d'œil et tomba de cette

chute soudaine et ridicule dont sa renommée historique s'est ressentie. Cette grande surintendante de la monarchie espagnole disparut comme une cameriste qu'on chasse (1). »

Que de pensées suscite une si ample matière ! Louis XIV n'imposa-t-il pas à son petit-fils, de même que plus tard Napoléon à ses frères, de gouverner trop exclusivement au profit de la France ? Le zèle de la princesse des Ursins n'a-t-il pas été plus dynastique que national, tout au profit du fragile couple royal, sans assez d'égards pour la détresse de l'Espagne? Combien alors on était encore loin de prendre souci des droits des peuples ! Malgré sa rare intelligence, l'extraordinaire femme d'Etat ne pouvait anticiper de deux cents ans. D'une plume merveilleusement alerte, Mme Saint-René Taillandier l'a dépeinte telle qu'elle fut. C'en est assez pour que son beau livre ait conquis la faveur immédiate du public et mérite la gratitude durable des amis de l'Histoire.

Alfred Dumaine.

Le Diplomate, par Jules Cambon, de l'Académie française, in-18, 123 p. Hachette, 1926.

La Société d'Histoire Diplomatique est heureuse de saluer dans son président d'honneur l'auteur d'un livre tel que *Le Diplomate*, qui vient de paraître dans la collection : « Les caractères de ce temps ». A qui donc d'ailleurs aurait-on su mieux s'adresser pour composer un tel portrait ? « Je ne connais pas de métier plus divers que celui de diplomate », nous déclare M. Jules Cambon dès la première phrase de son livre, et c'est par un prodige d'art et de finesse qu'il nous initie en quelques pages seulement à cette multiple diversité. C'est une bonne fortune que d'entendre un auteur discourir sur un métier (et quel métier !), dans lequel il s'est montré un maître à travers les conjonctures les plus difficiles.

Pour le gros public, la diplomatie n'est que de l'intrigue, dont l'ambassadeur se repose de temps à autre dans les fêtes et dîners. De telles vues sont un peu rapides. Croyons-en plutôt la remarque de Frédéric II, rappelée par M. Cambon : « L'art de la politique n'est pas de faire naître les occasions, mais de savoir en tirer parti. » D'où résulte, pour un ambassadeur, la nécessité de posséder avant tout l'autorité morale, qui en impose, et de montrer sans cesse une loyauté qui inspire confiance au gouvernement auprès duquel il est accrédité. Un ambassadeur doit aussi fréquenter le monde, sans s'abuser sur l'importance des salons dont l'influence a certes beaucoup diminué depuis la Restauration ; mais il evitera d'autre part de tomber dans le snobisme : « Quelques représentants de la plus vieille aristocratie affichent ce qu'ils croient être des idées avancées. Leur attitude est aussi déplacée que celle d'un ministre de la République qui affecterait d'avoir des idées monarchiques. N'est-il pas plus simple de paraître ce qu'on est ? »

M. Jules Cambon insiste sur les relations amicales et souvent cordiales qui existent entre les diplomates de divers pays et font naître souvent entre eux une sorte de camaraderie. Personnellement il en a

(1) Voir *Causeries du lundi*, tomes V et XIV.

profité pour recueillir parfois d'utiles avis et des avertissements discrets dont il a usé à l'avantage de son pays.

Dans un chapitre sur *la Négociation*, l'auteur insiste sur ce qui doit être une qualité maîtresse chez l'ambassadeur, c'est-à-dire le jugement. Savoir attendre n'est pas moins nécessaire à qui veut réussir, ajoute notre auteur, et ici, on croirait lire le célèbre *Homme de cour*, de Baltasar Gracian, qui, depuis le XVII[e] siècle, est resté le bréviaire des gens habiles ; mais M. Cambon ne cesse d'appuyer ses préceptes et avis de quelques anecdotes tirées de ses souvenirs personnels. Ainsi, dans une négociation où l'opinion publique pressée d'en finir, aussi bien en France qu'en Allemagne, commençait à s'énerver : « Laissons dire, lui répétait M. de Kiderlen, vous désirez aboutir et moi aussi ; mais il faut user les amours-propres. Ce qui était impossible hier, ce qui serait difficile aujourd'hui, sera accueilli demain avec soulagement. »

M. Cambon est nettement hostile aux négociations sur la place publique. Il se méfie du goût des commérages que certains journaux s'appliquent à développer dans le public, et des intrigants qui se jettent au travers des pourparlers. Il rappelle que la Convention donna tous pouvoirs au Comité de salut public pour négocier au besoin secrètement. Il cite le mot de Bismark à ce sujet : « Si vous voulez acheter un cheval, vous n'irez pas crier partout le prix le plus élevé que vous consentiriez à y mettre ; et si vous voulez vous débarrasser du vôtre, vous n'irez pas publier le prix le plus bas auquel vous vous résignerez à le céder. La diplomatie doit agir avec cette sagesse élémentaire. »

L'un des chapitres les plus intéressants de l'ouvrage est sans doute celui qui est intitulé : *Diplomates d'autrefois et d'hier*. M. Jules Cambon passe en revue nos diplomates depuis le président Jeannin et le cardinal d'Ossat, sous Henri IV, jusqu'à nos jours. A tous l'opinion publique mal informée n'a pas toujours accordé la justice qui leur était due. Richelieu, d'Avaux, Servien, Mazarin, de Lionne, sont célèbres à des titres divers ; mais il importe de restituer à Mazarin des mérites qui n'ont pas toujours été reconnus et qui sont considérables. Il ne faut pas oublier Torcy à la fin du règne de Louis XIV.

Au XVIII[e] siècle la France n'a pas été pauvre en diplomates, mais sa politique a manqué de suite. Fleury, Bernis et Choiseul en furent les représentants, mais avec moins de solidité qu'un Vergennes qui sut illuminer l'ancienne monarchie d'un dernier rayon de gloire : « L'Amérique et la France ont, avec beaucoup de raison, élevé des monuments à La Fayette et à Rochambeau ; il eût été plus juste qu'elles honorassent également la mémoire de Vergennes. »

A Metternich et à Talleyrand M. Jules Cambon consacre plusieurs pages. Du dernier surtout, après tant de jugements contradictoires et passionnés des uns et des autres, il nous trace un portrait détaillé, mais combien instructif, venant d'un observateur réfléchi et désintéressé tel que notre auteur. Au versatile Talleyrand, au caméléon que nous représentent tant d'écrivains et d'historiens, il substitue ce crayon : « Cet homme qui, jusque devant la mort, montra son souci des bienséances, avait, au cours de sa vie, souvent changé de parti ; il n'avait jamais changé d'opinion. Il eut une suite et une unité de vues, dont rien, ni les enthousiasmes des débuts de la Révolution, ni la faveur de la monarchie restaurée ne l'avaient fait dévier. Son idéal

dans la politique intérieure était resté celui de l'Assemblée constituante, une monarchie libérale et constitutionnelle. Au dehors, il poursuivit avec l'alliance anglaise, l'établissement d'un équilibre européen qui, laissant à la France la place qui lui convient parmi les nations, lui paraissait la seule garantie de la paix du monde. »

De l'œuvre de Cavour, de Bismark, du chevalier Nigra, de Gortschakoff, de Napoléon III, M. Cambon nous jette seulement quelques mots, mais précieux toutefois, car on sent que ces appréciations si courtes sont le fruit de longues méditations. Aux diplomates de la troisième république il rend un hommage mérité : « A la veille de la guerre de 1914 aucune diplomatie n'était supérieure à celle de la République. » Discrètement il fait un éloge ému de celui auquel l'attachaient les liens du cœur et du sang, du grand diplomate qui représenta la France à Londres pendant vingt ans, à la veille de la guerre et dont les dépêches prophétiques viennent d'être citées, en même temps que celles de M. Jules Cambon, dans l'ouvrage de M. Poincaré sur les responsabilités de la guerre.

Sur le corps diplomatique, sur son recrutement, sur les consuls, sur leur mission, sur leurs fastes en Orient, sur le protocole, son origine, sa raison d'être et aussi sur ses abus, sur la langue diplomatique, sur les influences démocratiques dans la diplomatie de demain, sur la Société des Nations et ses possibilités, le petit ouvrage de M. Jules Cambon abonde en aperçus ingénieux, en vues profondes, en solutions intéressantes, qui sont filles d'une longue expérience et de raisonnements motivés. Nous nous élevons toutefois discrètement contre la conclusion de M. Jules Cambon, qui fait siennes les paroles suivantes de Lord Grey : « Ceux qui, comme nous, écrit ce dernier, ont vécu et agi dans les années qui ont précédé 1914, ont aujourd'hui à faire face à des problèmes qui leur semblent nouveaux et qui ne sont pas sans les troubler. La direction des affaires est déjà en partie passée, et passera bientôt tout entière à des hommes plus jeunes, qui sans doute comprendront mieux les temps nouveaux. Nous ne devons pas croire que parce que nous concevons mieux le passé, nous voyons plus clair qu'eux dans l'avenir... »

Nous ne saurions accepter complètement ces trop modestes paroles. Des hommes comme M. Jules Cambon seront encore longtemps utiles à leur pays, ne serait-ce qu'en écrivant des livres tels que *le Diplomate*, dont les jeunes auront encore plus d'une fois à méditer les sages conseils et toute une doctrine si merveilleusement condensée en quelques pages.

L. de Contenson.

Les peuples en marche. Les migrations politiques et économiques en Europe depuis la guerre mondiale, par Madeleine de Bryas, docteur en droit. Préface de G. Hanotaux, de l'Académie française. In-8°, 224 p. Pedone, 13 rue Soufflot, 1926.

La guerre de 1914-1918 a produit des conséquences de toute sorte dans l'ordre politique et économique. Il en est résulté des répercussions qui se font sentir encore et ne cesseront d'apparaître que dans un nombre d'années impossible à déterminer. Après une commotion

d'une prodigieuse étendue, le monde a perdu son équilibre. Quand arrivera-t-il à le retrouver ? Madame de Bryas nous décrit un des plus puissants phénomènes nés de la grande guerre, événements d'un intérêt poignant, tragique même, car, de même qu'autrefois, dans l'antiquité et le moyen âge, l'on a vu récemment des populations entières abandonner leurs foyers et recommencer de grands voyages, en quête d'un toit ou de leur nourriture quotidienne que leur refusait leur patrie d'origine. Le nombre des nomades, dans les années de la guerre ou qui ont suivi la guerre, a été plus considérable que celui des hordes barbares ayant autrefois envahi l'Europe.

D'un sujet extrêmement touffu et abondant en détails, dans ses causes comme dans ses conséquences, Madame de Bryas a su constituer un exposé clair, savamment ordonné, qui fait honneur à la netteté et à la précision d'esprit de l'auteur. Il est toujours ingrat de présenter des chiffres et, cependant, ils étaient ici indispensables, comme formant la moelle du sujet, mais nous les voyons défiler sans nous en apercevoir, tant ils sont incorporés au texte dont ils ne sauraient être séparés.

Après une vue d'ensemble sur les grandes émigrations d'autrefois et les mouvements migratoires pendant et après la guerre, considérations constituant le premier chapitre, l'auteur reprend ensuite spécialement les émigrations qui se sont produites depuis la guerre, les divisant en politiques et économiques, et tel est le sujet des deuxième et troisième chapitre.

Nous ne saurions décrire toutes les phases successives de ces mouvements de plus ou moins grande amplitude, qui affectèrent ou affectent encore si profondément le régime politique et économique du monde entier. Notons-en seulement au passage quelques-uns des principaux caractères.

Tout d'abord, pendant la guerre, l'émigration transocéanique diminue notablement au point de disparaître dans certains pays. Bien plus, en Europe, les pays neutres regorgent de réfugiés. Des nations, comme la France, importent une main-d'œuvre agricole et industrielle, tandis que soixante-dix millions d'hommes mobilisés se répandent loin de leurs foyers en expéditions diverses.

La Russie, semble-t-il, fut la nation la plus éprouvée par les mouvements migratoires de populations fuyant la famine, décimées par les épidémies et les rigueurs du régime soviétique ; mais, plus encore assurément, en Turquie d'Asie, l'exode des Arméniens massacrés, poursuivis et traqués par les Turcs, présenta un caractère d'horreur, qui aurait semblé ne pas devoir se reproduire depuis les hécatombes guerrières du monde païen antique.

Dans le grand conflit mondial deux peuples, tous deux d'origine asiatique, ont encouru des destinées singulièrement différentes, les Arméniens et les Juifs. Les premiers, victimes des procédés turcs, ont vu leur nombre réduit de plus de moitié. Les débris en sont dispersés à travers le monde ou confinés dans une modeste république caucasienne soviétique, placée sous la férule de Moscou. Leurrés et trompés par les promesses des Européens et aussi des Américains, ils avaient cru voir commencer pour eux l'ère de l'indépendance et de la liberté, qui fut ouverte pour tous excepté pour eux. Dans les congrès qui suivirent la guerre, ils ne recueillirent que de bonnes paroles et

les offres charitables passagères de ceux qui avaient pris leur cause en main. Mais il n'en fut pas de même des Juifs qui, après deux mille ans de dispersion, retrouvèrent un foyer national, en attendant la reconstitution d'un état indépendant ou autonome. En faveur des Sionistes s'exerça l'influence de puissants protecteurs qui, eux, du moins, ne faillirent pas à leurs promesses.

Les Turcs, lors de l'offensive hellénique en Asie, eurent à souffrir des représailles des Grecs, opprimés depuis bien des siècles, mais la revanche fut terrible. Le traité de Lausanne sanctionna la monstrueuse injustice de l'échange obligatoire des populations gréco-turque. La Grèce en reçut un surcroît de population qui fut peu à peu absorbé à son avantage, tandis que la Turquie en resta manifestement appauvrie.

Sur le lamentable exode des émigrés russes à travers le monde, nous n'avons pas à nous étendre. A Paris, chaque jour, nous pouvons être les témoins de ses résultats. L'émigration réciproque et volontaire gréco-bulgare mérite également de fixer l'attention. Puisse-t-elle au moins contribuer à diminuer dans l'avenir les causes de conflit entre la Grèce et la Bulgarie.

Les conséquences des émigrations économiques ne furent pas moindres que celles des émigrations politiques pendant la guerre. Madame de Bryas présente à ce sujet une série de faits propres à faire réfléchir et travailler les économistes. La France, par suite de la diminution de sa population est devenue le plus grand pays d'immigration de l'Europe et l'on a dû y réglementer la main-d'œuvre étrangère. En Angleterre, l'émigration, pour diverses causes énumérées par l'auteur, n'a pas repris son cours normal d'avant-guerre et le chômage y reste une plaie difficile à guérir. De même, en Italie, l'émigration n'a pas recouvré son amplitude d'autrefois. Les Italiens hésitent à répandre au loin leurs compatriotes qui se fondent facilement dans d'autres nationalités et ils recherchent un nouveau mode d'expansion dont les conséquences peuvent prendre de l'importance.

Les Allemands, débordant de population, comme les Italiens, et trop à l'étroit chez eux, semblent vouloir reprendre le chemin de l'émigration. Quant aux Polonais, ils aiment à s'engager désormais sur la route de France où ils sont sûrs d'être bien accueillis. Il en est de même, bien que dans une moindre proportion, des Tchéco-Slovaques et même d'autres peuples encore. Avec la nouvelle facilité des transports, les distances sont maintenant supprimées. Il en résulte une compénétration et une fusion permanente des nationalités les plus éloignées les unes des autres. Le phénomène comporte de notables conséquences. Et encore n'abordons-nous pas la question de l'invasion pacifique de la race jaune qu'on nous annonce pour plus tard ?

Madame de Bryas s'excuse, dans sa conclusion, d'avoir choisi pour son étude un sujet par trop vaste, d'avoir négligé des détails importants, pour chercher une vue d'ensemble, et d'avoir étendu son travail en surface au détriment de la profondeur. Qu'elle veuille bien nous permettre de calmer ses scrupules. Elle attribue à sa façon de penser et d'écrire de trop bonnes raisons : « Mais l'esprit, nous dit-elle, n'éprouve-t-il pas un attrait légitime à vouloir synthétiser plutôt que de s'hypnotiser sur un seul point particulier ? N'est-ce pas aussi un signe des temps modernes, de l'âge des découvertes qui rapetis-

sent les distances et font voisiner les antipodes, que de vouloir agrandir le champ de sa curiosité ? Au moyen âge, les intérêts de la ville rapprochaient les hommes, puis la province se fondit dans l'Etat, et aujourd'hui la vie nationale est devenue toute puissante. Le jour viendra où nous participerons d'une façon de plus en plus intense à la vie continentale. Il se peut que la Société des Nations soit le laboratoire où nous apprendrons à penser en Européens... Aujourd'hui, lorsque la gangrène se déclare dans l'organisme européen, toutes les autres puissances du continent en sont amoindries, ne serait-ce que parce qu'il s'ensuit une diminution de la vitalité nationale, provoquée par la lutte de l'Etat sain contre la contagion. Les pays ne sont pas des vases clos et la propagande des idées se moque des frontières. »

Ayant abordé avec un courage plein de mérite une œuvre ardue, un vaste sujet, Madame de Bryas en a construit la charpente avec une méthode et un art délicats, qui nous font en saisir l'ensemble d'un seul et même coup d'œil. Ainsi elle a ouvert la voie à ceux qui, maintenant, désirent travailler à loisir sur le détail des matériaux apportés à pied d'œuvre.

L. DE CONTENSON.

Mémoires de Robert Lansing, ancien secrétaire d'Etat aux Affaires étrangères des Etats-Unis, ancien membre de la délégation américaine à la Conférence de la paix, édition française par Louis-Paul ALAUX ; in-12, 308 p. Payot, 1926.

Peu de livres sont mieux propres que celui de M. Robert Lansing à donner la physionomie exacte des pourparlers qui suivirent l'armistice du 11 novembre 1918 et précédèrent la signature de la paix ; mais qui donc aussi fut mieux placé que l'éminent jurisconsulte américain pour en suivre toutes les péripéties ? Cependant, ayant accompagné le président Wilson avec la mission de conseiller et d'éclairer ce dernier dans ces circonstances mémorables, il ne cesse de se plaindre que ses lumières aient été tenues intentionnellement sous le boisseau ainsi que celles des autres membres de la délégation américaine. Wilson était un autoritaire. vivant au surplus dans le rêve, et qui n'admettait pas les conseils. Telle fut la cause de la démission que lui remit, le 12 février 1919, M. Robert Lansing de ses fonctions de secrétaire d'Etat, tout en restant membre de la délégation.

Les plus importants sujets de désaccord entre les deux personnages furent ceux qui se rapportaient à la Société des Nations et au Pacte. Il y en eut néanmoins plusieurs autres et c'est ce qui donne de l'intérêt à l'ouvrage, car ce dernier constitue ainsi une critique permanente de l'œuvre du président Wilson par un Américain d'une notable valeur. Cette critique nous fournit la clef de l'attitude que prirent ensuite le Sénat et le peuple américain, quand il s'agit de ratifier les divers projets ou d'approuver les constructions de Wilson.

Aux yeux de l'auteur, la participation du président Wilson aux négociations de paix apparaît comme une erreur évidente, d'autant plus que, selon lui, il y avait absence d'un plan américain en face d'hommes d'Etat de différents pays, qui apportaient chacun des revendications précises en faveur de leurs nationaux et de leurs alliés natu-

rels. La seule idée arrêtée de Wilson consistait dans un plan général de la Société des Nations, idée maîtresse qu'il considérait comme son œuvre propre et la raison même de son intervention. Tous les détails des autres clauses des traités disparaissaient devant cette pensée mère.

Le droit des peuples de disposer d'eux-mêmes, la garantie dans le pacte, l'arbitrage international, le système des mandats, la diplomatie secrète, le règlement du Shantoung forment les principaux chapitres de la partie purement historique du livre, relatant les discussions qui eurent lieu entre les représentants des grandes puissances, seules appelées à se prononcer; or, ces représentants constituaient un conseil soit de dix, soit de quatre membres ; mais ce qui forme, à notre avis, la partie la plus originale et la plus piquante de l'ouvrage, ce sont les silhouettes, prises sur le vif et prestement enlevées, des principaux interlocuteurs de ces mémorables pourparlers : Clémenceau, Wilson, Lloyd Georges, Orlando, dénommés « les Grands Quatre », et de quelques autres représentants de pays plus ou moins importants, tels que Vénizelos, l'émir Fayçal, le général Botha, Paderewski. Tous sont étudiés de très près par un peintre averti et ressortent sur la toile avec un relief étonnant.

« Parmi les quatre chefs d'Etat, écrit M. Lansing, M. Clémenceau, le président de la Conférence de la Paix, était, à mon avis, la figure dominante et *l'homme le plus fort des hommes forts* qui ont participé aux négociations de Paris. » Suit alors un portrait des plus savoureux de cette vigoureuse personnalité à laquelle M. Lansing semble avoir accordé une influence prépondérante dans les discussions décisives qui eurent lieu et qui aboutirent aux divers traités de paix. Or, il est remarquable de noter une telle opinion chez un Américain, acteur lui-même dans le drame, alors qu'en France nous sommes surtout disposés à retrouver dans les traités ayant consacré la paix la marque du président Wilson. Nous persistons à croire, en effet, que les quatorze points de ce dernier et son œuvre de la Société des Nations auront des effets plus durables sur l'avenir mondial que la lutte de M. Clémenceau en faveur des intérêts de la France et de sa sécurité à venir, objets permanents de ses efforts, et au sujet desquels la déconvenue fut amère. M. Lansing semble croire que, dans cet ordre d'idées, M. Clémenceau a obtenu le maximum de ce qu'il pouvait espérer. La majorité des Français ne partage pas cette opinion, si l'on en juge par les désillusions qui se sont succédé chez nous sans interruption depuis la signature du traité de Versailles. Ou alors il faut admettre que l'opposition de l'Angleterre et de l'Amérique aux vues françaises était préméditée et irréductible et que le dessein d'empêcher un relèvement trop rapide de la France était fermement arrêté chez ces deux puissances. La suite des événements dans les années qui vinrent ensuite ne l'aurait-elle pas que trop prouvé ?

L. DE CONTENSON.

Kiderlen Waechter intime, d'après ses notes et ses correspondances, par le professeur JAECKH, traduit par M. SIMONDET. Un vol. 378 pages. Paris, Payot.

Célibataire endurci, Kiderlen Waechter se lia aux environs de la quarantième année avec Mme Edwige Kypke, à peine moins âgée que lui, qui, depuis ce moment, fut la compagne de sa vie et la confidente de toutes ses pensées. C'est à elle que sont adressées presque toutes les lettres publiées par le professeur Jaekh et auxquelles il a joint quelques notes intimes fort intéressantes. Nous avons là, écrites en toute franchise, avec la liberté de langage spirituelle et parfois cynique qui distinguait leur auteur, les observations et les réflexions du plus intelligent peut-être des hommes qui ont entouré l'empereur Guillaume II.

Kiderlen fut l'homme de confiance du souverain, qui aimait à se faire accompagner par lui dans ses voyages. Pendant un certain nombre d'années, cependant, il subit une disgrâce que lui valut son caractère indépendant. Mais, qu'il travaillât aux Affaires Etrangères à Berlin, ou à Copenhague, puis à Bucarest comme ministre, à Constantinople comme gérant de l'ambassade, il ne cessa jamais d'avoir une part importante à la direction de la politique allemande, conseillant ceux qui en étaient chargés quand il ne la menait pas lui-même, exerçant sur les hommes politiques et sur les événements son esprit pénétrant et sa verve moqueuse. Il est sévère pour Bulow qu'il appelle « l'anguille », et pour Bethmann Hollweg qui, dans ses lettres, est le « ver de terre ». Quant à l'amiral Tirpitz, il le déteste parce qu'il lui reproche de pousser l'empereur à grandir démesurément la flotte de guerre allemande et qu'il craint que sa politique n'amène une guerre avec l'Angleterre. Pour l'empereur lui-même, il n'est pas plus indulgent. Il partage certainement l'avis de M. de Monts, ambassadeur d'Allemagne à Rome, qui lui écrit à propos de Bulow : « Avec un tel pilote » et l'empereur comme capitaine, le navire de l'Allemagne ne peut » que donner de plus en plus sur des brisants. »

Presque seul parmi les personnages dont il parle, l'ambassadeur de France trouve grâce devant le terrible railleur. Il se plaît à négocier et à lutter avec M. Jules Cambon, qui a autant d'esprit que lui et dont il rapporte certain entretien de la plus amusante manière. Il est fier d'avoir négocié avec lui « tout seul » l'accord marocain de 1909, et c'est encore avec lui qu'après de laborieux pourparlers il arrive à conclure la convention qui mit fin à la crise d'Agadir. Kiderlen n'était pas hostile à la France, il croyait à la volonté de paix de notre gouvernement. Il voulait une entente avec l'Angleterre. C'est l'Autriche dont la politique l'effrayait. « Berchtold m'agace, écrit-il, parce qu'il ne sait absolument pas ce qu'il veut. Il faut que nous fassions tout pour empêcher que la direction de la politique ne passe de Berlin à Vienne. Aerenthal avait malheureusement réussi à retirer la direction à Bulow. Cela pourrait un jour nous coûter cher. » Dès 1909 il écrivait : « Ce serait pourtant bête si on allait se battre en Europe et tuer des centaines de milliers d'hommes pour les beaux yeux de ces cochons de Serbes. »

Kiderlen dirigeait depuis deux ans à peine l'Office allemand des

Affaires Etrangères lorsqu'il mourut, encore jeune, à la fin de 1912. S'il eût vécu davantage on peut se demander si son sang-froid et son clair jugement n'auraient pas préservé l'Europe en 1914 des malheurs dans lesquels l'ont précipitée les criminelles erreurs de ses successeurs.

H. de Manneville.

Lettres des Grands Ducs à Nicolas II. — In 8° 268 p. Paris, Payot

Cette correspondance complète les documents déjà si nombreux qui ont été publiés sur les dernières années de la vie de l'Empereur Nicolas II. Les lettres des Grands Ducs, traduites du russe, ont été adressées au Souverain par le généralissime, le Grand Duc Nicolas Nicolaïevitch, par la fille du Roi de Monténégro, la grande duchesse Militza, par le grand duc Paul et son fils, et enfin par les quatre fils du grand duc Michel : Nicolas, Michel, Alexandre et Georges. Presque toutes se rapportent à l'époque de la guerre. Les plus intéressantes sont celles qui émanent du grand duc Nicolas Mikhaïlovitch, l'historien. Il désirait être chargé à la fin de la guerre des négociations de paix et avait étudié avec soin les questions si graves qui devaient se poser à ce moment pour la Russie. Il insiste vivement sur la nécessité d'affaiblir l'Allemagne autant que l'Autriche après la victoire que l'on espère. Toutes ces lettres font honneur au caractère des grands ducs qui les ont écrites : elles les montrent ardents patriotes et très dévoués à l'Empereur. Les grands ducs Alexandre et Georges Mickaïlevitch lui dénoncent avec une franchise méritoire la conduite néfaste des mauvais conseillers qui l'entourent. La publication de ces lettres familières qui ne pouvait être prévue par leurs auteurs paraît prouver que les grands ducs ont été calomniés lorsqu'on les accusait d'avoir exercé une influence néfaste sur le gouvernement du dernier empereur de Russie.

H. de Manneville.

Manuel pratique de Diplomatie moderne, par le baron J. de Szilassy, 204 pages, in-8°, Paris, Payot, 1925.

Le Baron de Szilassy a fait une longue carrière dans la diplomatie austro-hongroise, mais il est partisan résolu du maintien d'une langue diplomatique unique et il veut que cette langue soit la nôtre. Aussi a-t-il écrit son « Manuel » à l'usage des diplomates en français et en très bon français. Il y résume avec beaucoup de finesse et de bon sens les règles à suivre dans la « Carrière ». Il ne se fait pas illusion sur les services qu'un « Manuel » peut rendre aux « Envoyés » : c'est ainsi qu'il désigne les représentants de leur pays à l'étranger ; il voudrait supprimer l'ancienne distinction entre « Ambassadeurs » et « Ministres », qui, dans nombre de cas ne répond plus à rien de réel.

« Ce sera, dit-il, bien plutôt la pratique que la théorie qui fera un bon diplomate. » Néanmoins il est certain que les nouveaux venus dans la carrière diplomatique pourront tirer grand profit des sages conseils que contient son livre. M. de Szilassy observe avec raison que

parmi eux il y en a un nombre de plus en plus grand qui ne sont pas du « métier ». Il voudrait que son « Manuel » pût suppléer pour eux à l'expérience qui leur fait défaut. Souhaitons-le avec lui, ne l'espérons pas trop ; l'erreur la plus commune parmi ces étrangers à la « Carrière » qui y pénètrent sur le tard est malheureusement de croire qu'ils n'ont rien à apprendre de ceux qui les y ont précédés.

M. de Szylassy a su goûter le charme de la vie diplomatique ; il le dépeint fort bien, notamment lorsqu'il traite de ces rapports intimes qui s'établissent entre collègues de différents pays dans un même poste étranger. Son tableau est teinté de mélancolie, non seulement parce qu'il décrit surtout la carrière diplomatique austro-hongroise « aujourd'hui à jamais disparue », mais aussi parce qu'il a le sentiment que les transformations du monde apportent dans la vie des diplomates de profonds changements qui ne sont pas à leur avantage.

Il constate que la réforme de la diplomatie est un des sujets qui ont été le plus discutés depuis la guerre. Il reconnaît que comme toutes les institutions humaines elle doit évoluer avec le temps ; il y a certainement des modifications à apporter dans les méthodes suivies et dans l'éducation des jeunes diplomates. Mais on ne supprimera pas la diplomatie, quoi qu'en pensent certaines gens ; quand même on les baptiserait d'un autre nom, il y aura des diplomates tant qu'il y aura des relations entre Etats.

L'auteur du « Manuel » ne croit pas que parmi les réformes désirables il faille compter l'introduction des femmes dans la « Carrière » au moins pour y occuper des emplois de direction. « Le cœur et les sympathies personnelles jouent, dit-il, un trop grand rôle chez la femme pour qu'elle puisse faire un bon diplomate. » Elle n'aura que bien rarement le jugement froid et le maintien impassible qu'exige aux heures critiques la pratiqu edu métier. D'après M. de Szilassy, les femmes sont encore mieux douées pour la politique intérieure que pour la politique extérieure.

H. DE MANNEVILLE.

Metternich, 2 volumes in-8°, par le chevalier Henri de SRBIK, professeur à l'Université de Vienne. Munich, 1925.

Metternich a vécu 86 ans, il a dirigé pendant 39 ans la politique extérieure de l'Autriche ; à la tête de l'Europe coalisée contre la France il a vaincu Napoléon ; il a gouverné ensuite l'Europe pendant un quart de siècle ; il a incarné une époque et un système : le rôle qu'il a joué dans l'histoire a donc été très grand. Mais a-t-il été un grand homme ? M. de Srbik le pense et s'est efforcé de le prouver. Metternich n'ignorait pas qu'il ne serait pas équitablement apprécié par ses contemporains : « C'est la postérité qui me jugera, disait-il. son jugement est le seul que j'ambitionne, le seul qui ne me soit pas indifférent et en même temps le seul que je ne pourrai jamais connaître. » Dans l'étude approfondie et très complète — trop complète, est-on tenté de dire — qu'il a consacrée à son héros, le professeur viennois a voulu formuler et justifier ce jugement de la postérité qu'attendait Metternich. Il l'a fait avec une abondance de documentation et de réflexions qui va jusqu'à l'excès ; ses longueurs et son goût de

l'abstraction rebuteront plus d'un lecteur français, dont le cerveau latin aura peine à comprendre des phrases telles que celle-ci : « Metternich et Castlereagh pensaient tous deux d'une façon trop statique et pas assez dogmatique. » Mais celui qui, ne s'arrêtant pas à ces défauts, aura le courage de lire les treize cents pages du « Metternich » de M. de Srbik sera largement récompense de son effort. L'auteur ne retrace pas seulement de la façon la plus intéressante, et sous ses aspects si variés, la carrière du grand diplomate : il nous donne en outre à propos de sa vie nombre d'aperçus ingénieux et nouveaux sur la longue époque où il a vécu.

On a dit du Prince de Metternich qu'il ne connaissait que les salons de la Cour ou de l'aristocratie ; la bourgeoisie lui était odieuse parce qu'elle représentait pour lui les idées libérales et la Révolution ; quant au peuple, il l'ignorait. Peu d'hommes en effet, ont eu de plus éclatants succès dans les salons que ce grand seigneur élégant, beau, distingué, conteur charmant, causeur exquis, qui savait s'imposer aux hommes et séduire les femmes qu'il adorait. Il eut trois femmes légitimes et de nombreuses maîtresses et poursuivit ses intrigues amoureuses au milieu des plus grandes affaires. Souple, insinuant, facilement faux, il aimait les combinaisons compliquées au milieu desquelles il se jouait, se comparant lui-même à l'araignée postée au centre de sa toile pour guetter et saisir les occasions. Cependant, ce serait mal le juger que de voir en lui un de ces esprits légers que l'on rencontre souvent chez les gens du monde. Metternich aimait à dire : « J'étais né penseur. » Disraëli, avec lequel il se lia d'étroite amitié pendant son exil en Angleterre, écrivait de lui : « Combien cet » homme ressemblait peu en réalité au portrait que traçaient de lui » ceux qui, dans tout l'éclat de sa gloire à Vienne, croyaient l'avoir » connu. C'était un esprit profond et un cœur bienveillant. S'il n'eût » été prince et premier ministre, il serait devenu un grand profes- » seur. »

Comme Frédéric II de Prusse, Metternich pensait que tous les actes d'un homme politique doivent être dirigés par la raison et réglés par des principes. Tout en combattant Napoléon, il l'admirait parce que dans l'Empereur des Français il voyait le vainqueur de la Révolution qu'il haïssait, l'homme qui avait tiré la France du chaos et avait reconstruit une société nouvelle sur les bases de la règle et de l'autorité. Lui-même, quand il eut détruit l'Empire napoléonien, il rebâtit l'Europe en lui donnant comme fondements deux principes : celui de la légitimité et celui de l'équilibre des forces. La clef de voûte du nouvel édifice devait être dans sa pensée une Allemagne dirigée par deux grandes puissances conservatrices : l'Autriche et la Prusse. Il ne voyait dans les aspirations nationales des peuples que des formes de l'idéologie révolutionnaire. Il ne croyait ni à la nationalité allemande, ni à la nationalité italienne. « Le peuple allemand » n'était pour lui qu'une idée abstraite ; l'Italie n'était qu'une « expression géographique ». On ne peut nier que la fédération des monarchies européennes qu'il a dirigée n'ait donné à notre continent de longues années de paix. Son erreur fut de ne pas comprendre que dans un monde où tout changeait, ses principes mêmes ne pouvaient demeurer immuables. Un jour vint où le vieil homme d'Etat, toujours

fidèle à ses idées, apparut dans une Europe transformée comme un « fossile ».

M. de Srbik affirme pourtant que la politique intérieure étroitement réactionnaire suivie par le Gouvernement autrichien de 1815 à 1848 ne fut pas l'œuvre du Prince Chancelier. Comme Metternich le disait lui-même, il gouverna quelquefois l'Europe, l'Autriche jamais. Il aurait même essayé, mais sans succès, de s'opposer aux idées étroites et rétrogrades de l'empereur François Ier. Après la mort de celui-ci, quand le pouvoir tomba aux mains de l'incapable Ferdinand, il eût fallu, pour le bien du pays, que Metternich se chargeât de tout le gouvernement. Mais il ne montra pas l'énergie nécessaire. Il n'était ni un Richelieu, ni un Bismark. Il accepta des partages de pouvoir, un émiettement de l'autorité qui conduisit l'Autriche à sa ruine. Tenu pour responsable de toutes les erreurs commises, dont beaucoup n'étaient pas son fait, il vit se déchaîner contre lui la fureur populaire, quand éclata sur l'Europe la tourmente de 1848. Abandonné de tous, même des Princes qu'il avait servis, obligé de démissionner devant l'émeute, puis de fuir, déguisé, au péril de sa vie, jusqu'en Angleterre, il sut rester, dans ce comble de misère, le grand seigneur qu'il avait toujours été. Il supporta l'exil avec une noble fermeté. Il vécut assez pour rentrer en triomphateur à Vienne, mais sans y retrouver son crédit, même auprès de son élève en politique, le jeune Empereur François Joseph. Il ne put qu'assister en spectateur impuissant aux fautes de ses successeurs qui menèrent l'Autriche aux désastres de 1859 et de 1866. Ses idées n'avaient pas changé ; quand on lui parlait des évolutions nécessaires, il répondait : « Comment une société nouvelle pourrait-elle subsister si elle ne s'appuyait pas sur ces principes sans lesquels il n'y a pas d'ordre ? » Et dans ses derniers moments, quand il expira à l'heure douloureuse pour son pays des défaites de la guerre d'Italie, on l'entendait encore murmurer, d'après son biographe, ces quelques mots : « Un rocher d'ordre ! Un rocher d'ordre ! »

Dans un long parallèle entre Metternich et Bismarck qui termine son ouvrage, M. de Srbik constate que le principal destructeur de l'œuvre du grand chancelier autrichien a été le grand chancelier prussien. A l'Allemagne de 1815, fondée sur la légitimité des pouvoirs et l'équilibre des forces, dirigée par la double autorité de Vienne et de Berlin, il a substitué une Allemagne devenue prussienne, militaire et nationale ; du puissant organe de conservation que Metternich avait voulu placer au centre de l'Europe pour maintenir la paix, Bismarck a fait une puissance de guerre et de conquêtes.

H. DE MANNEVILLE.

L'Alsace pendant la guerre, par Charles SPINDLER. 1 vol. in-12 763 pages. Strasbourg, Treuttel et Würtz, 1925.

Nous ignorions les sentiments des Alsaciens pendant la dernière guerre ; entre eux et nous, les Allemands avaient tendu un rideau de fer. L'ouvrage que vient de publier M. Spindler nous les fait connaître ; ils étaient ceux que nous pouvions attendre de nos frères séparés.

M. Spindler n'avait pas écrit pour le public ; il s'était borné à noter

jour par jour, de 1914 à 1918, ce qu'il voyait et ce qu'il entendait, et cela n'était pas sans danger : si les autorités allemandes avaient eu connaissance de ce journal, l'auteur aurait passé un fort mauvais quart d'heure, car son penchant pour la France s'y montrait avec évidence. Au début cependant il avait regretté la guerre. Artiste apprécié, l'administration impériale ne troublait pas sa tranquillité. Or, il craignait que la lutte des deux pays n'entraînât, pour lui comme pour ses compatriotes, de pénibles conséquences ; n'allait-on pas échanger une existence à peu près tolérable contre une autre qui le serait bien moins ? Bientôt l'arbitraire de l'autorité civile, la brutalité, les abus de toute sorte de l'autorité militaire, achevèrent de le porter de plus en plus du côté de la France. Comme tous ceux au milieu desquels il vivait, il souhaitait ardemment sa victoire.

Ce qui fait l'intérêt de son livre, ce sont des récits de la vie journalière, des anecdotes typiques, des conversations reproduites toutes chaudes et souvent d'un ton savoureux. Nous y trouvons le témoignage incontestable de la fidélité de nos anciens concitoyens ; leur haine contre les conquérants s'accroissait en raison de leur oppression et de leurs maladresses. Ils passaient alternativement de l'espérance à la crainte, car le gouvernement impérial leur cachait autant qu'il le pouvait les événements de la guerre. En 1916 le canon de Verdun les faisait tressaillir ; ils persistaient néanmoins dans leur foi et ne voulaient pas désespérer. Les premiers mois de l'année 1918 leur firent concevoir de nouvelles inquiétudes ; mais l'offensive allemande fut arrêtée et ils se rassérénèrent.

Vers la fin de l'été, un régiment austro-hongrois vint camper dans la région de M. Spindler. La première impression des habitants fut mauvaise ; quels griefs ces étrangers avaient-ils donc contre la France ? On ne tarda pas à s'apercevoir que les officiers et les hommes différaient totalement de ces Allemands dont on ne connaissait que trop l'arrogance ; discrets, complaisants, bons enfants, on constatait chez eux, si l'on peut dire, une civilisation morale très supérieure à celle de leurs alliés, contre lesquels ils déblatéraient du reste, tandis qu'ils parlaient en bons termes de la France.

Puis vint novembre. Ce fut la victoire, le retour si désiré à l'ancienne patrie. On attendait avec impatience l'arrivée des troupes françaises. Pour y assister, M. Spindler s'était rendu à Obernai où toute la population en fête était dans les rues. Un officier envoyé en avant le prévint qu'un retard d'une heure résultait de circonstances imprévues. « Nous avons attendu 47 ans, dit-il, nous pouvons bien attendre une heure de plus. » L'accueil fait à nos hommes fut inoubliable. Ce fut un triomphe ; tous les bras s'ouvraient pour recevoir des frères. Le tableau qui nous est fait par M. Spindler ressemble, trait pour trait, à celui que nous a tracé M. Madelin dans ses Merveilleuses heures d'Alsace et de Lorraine.

Le lendemain, cependant, devait apporter quelques déceptions. Certaines maladresses furent commises au début par une administration qui connaissait mal le pays séparé de nous depuis près d'un demi siècle. Elles s'expliquaient alors, mais devions-nous les continuer en cherchant à imposer à l'Alsace des idées si contraires aux siennes ? Nous ne voulons pas faire ici de politique, mais il est juste de reconnaître que sa fidélité, son attachement obstiné et touchant à la France

bien-aimée, en dépit des tracasseries et même des persécutions, nous font un devoir de la tolérance et nous commandent les égards nécessaires.

Le livre de M. Spindler est un peu long ; il aurait pu être abrégé. Tel qu'il est, il n'en constitue pas moins un précieux document sur les quatre années de la guerre. Il est écrit très simplement et sans prétention ; on peut dire que son style même est la garantie de sa sincérité. C'est l'œuvre d'un patriote qui n'a jamais désespéré du succès final longuement attendu.

E. LE MARCHAND.

Historia de la institucion consular en la antigüedad y en la edad media (Histoire des Institutions consulaires dans l'antiquité et au moyen âge) par Albert CANDIOTI, Consul général de la République Argentine en mission, ouvrage enrichi de pièces justificatives dont plusieurs inédites et de gravures hors texte ; Maison internationale d'éditions, Buenos-Aires et Mexico, 1925.

Dans cet ouvrage considérable et qui comprendra trois tomes, dont le premier qui vient de paraître a à lui seul plus de 800 pages, M. Candioti étudie d'abord la condition des étrangers dans l'antiquité et notamment en Egypte, chez les Hébreux, dans l'ancienne Grèce et à Rome. Il est amené ainsi à s'occuper des pérégrins à Rome, de la situation des métèques à Athènes, etc. Puis il fait un historique très complet des Proxènes grecs, ancêtres des Consuls du Moyen Age et des Temps modernes ; et il rappelle qu'à Rome les Proxènes étaient remplacés par les Patrons. On donnait ce nom à certains citoyens romains éminents auxquels les étrangers en résidence à Rome confiaient leur protection. C'est ainsi que César fut le patron des Chiotes, Cicéron celui des Syracusains, etc., ceci sans préjudice de la protection judiciaire que ces étrangers trouvaient auprès du préteur pérégrin.

M. Candioti s'occupe ensuite de la situation des étrangers et des tribunaux établis pour les commerçants étrangers au Moyen Age, et notamment dans les Républiques italiennes, en Catalogne, en Espagne, en France, en Allemagne, etc.

Il nous décrit à ce propos cette singulière et puissante institution bancaire des Génois, l'Office de Saint-Georges, qui, en dehors de ses profitables privilèges financiers et de son vaste courant d'affaires international, avait la gestion des factoreries génoises du Levant, la nomination des Consuls de Gênes en Orient, et l'administration de l'île de Corse où les banquiers de Saint-Georges traitèrent avec les communes et les seigneurs locaux et délivrèrent même des titres de noblesse.

M. Candioti nous parle aussi des coutumes commerciales et des institutions bancaires de Barcelone, de Cahors, de Montpellier, de la Lombardie, etc.

Et à ce sujet, il dépeint cette institution si curieuse des *consules a bordo* ou *consuls sur mer* qui existait notamment à Barcelone, à Montpellier et à Aygues-Mortes. Le *consul sur mer* était un magistrat, nommé *ad hoc* et temporairement, qui était embarqué sur tout navire quittant Montpellier ou Aygues-Mortes en vue d'une campagne com-

merciale de quelque importance. Ce Consul naviguant arbitrait les différends qui pouvaient s'élever à bord entre les marins, les passagers et les subrécargues, et dans les escales ou au port de destination entre les gens du navire et les négociants étrangers.

Il était muni d'un diplôme l'accréditant auprès des autorités étrangères, et, dans le cas où celles-ci n'auraient pas voulu reconnaître ce Consul de passage, il s'adressait au Consul de Montpellier (ou d'Aygues-Mortes), établi à poste fixe dans la localité.

Le tome premier se termine par une histoire très documentée et très détaillée des origines des Consulats des divers pays européens dans le Levant, histoire qui sera continuée au tome 2.

Le tome 3 contiendra les nombreuses pièces justificatives.

Au tome premier sont annexés un index bibliograhique, qui achève de nous montrer que M. Candioti possède toute la littérature du sujet, un index analytique et une table des matières.

Quand les deux autres volumes auront paru, on sera certainement en présence de l'œuvre la plus complète qui ait jamais été consacrée à l'histoire de l'institution consulaire, dont on ne pourra plus désormais étudier l'évolution sans avoir lu M. Candioti.

Peut-être nous sera-t-il permis néanmoins de rappeler le souvenir d'un prédécesseur peu connu de l'écrivain argentin : il existe à la Bibliothèque nationale un « Traité (manuscrit) des Consuls de la Nation française » donnant les origines de chaque poste consulaire et les prérogatives de chaque Consul. Cet intéressant travail fut fait par Ariste, Premier Commis de Brienne, pour l'usage du département. Comme il n'a pas été publié, il ne pouvait pas figurer dans la Bibliopraphie si complète du savant argentin dont nous parlons aujourd'hui.

Camille Piccioni.

Contre-amiral Consett. **Le triomphe des forces économiques, exposé des transactions à la faveur desquelles l'Allemagne put s'approvisionner pendant la grande guerre, avant sa débacle sous la pression des forces economiques** (Avec la collaboration du capitaine de vaisseau O. H. Daniel, traduit par le capitaine de frégate Guette). — 1 vol. in-8. Société d'éditions géographiques, maritimes et coloniales, Paris, 1924.

C'est un livre curieux et nettement instructif. Le contre-amiral Consett a été attaché naval de la Grande Bretagne auprès des pays scandinaves de 1912 à 1919 ; il a averti le gouvernement britannique — et pendant longtemps sans succès — des avantages immenses que retirait l'Allemagne, au point de vue de la poursuite de la guerre, de la politique commerciale de l'Angleterre qui favorisait le ravitaillement de son ennemie. Si « ses propositions pour empêcher le ravitaillement de l'Allemagne furent toutes mises en pratique... après deux ans et demi de guerre », il semble bien que le retard dans l'application des idées qu'il suggérait ait été dû à l'âpreté au gain du commerce britannique, encouragée par l'aveuglement d'un gouvernement trop lent à comprendre la convenance impérieuse de discipliner son propre commerce alors qu'il prétendait discipliner le commerce neutre.

« Notre propre commerce avec les neutres scandinaves, écrit l'amiral Consett, ne souleva aucun débat au Parlement ; on se contenta d'y parler de la propriété des autres, et non de la nôtre. Ceux qui prétendaient que l'Amérique était le principal obstacle à notre blocus de l'Allemagne ignorèrent sûrement le ressentiment occasionné aux Etats-Unis par l'ampleur de nos propres transactions commerciales avec les neutres et qui détermina leur opposition opiniâtre (1). »

Les faits relatés par l'amiral Consett ouvrent des perspectives non seulement sur de graves erreurs de la guerre, mais encore sur de graves erreurs de la paix. Si le gouvernement britannique n'a pas su, durant la guerre, subordonner l'activité de con commerce au but essentiel et primordial qui était d'obtenir la victoire au plus vite et au moindre prix de sacrifices de vies et de biens, s'il n'a pas su reléguer au dernier plan les bénéfices du commerce britannique quand la recherche de ces bénéfices pouvait compromettre jusqu'à l'issue de la guerre comment s'étonner que, depuis la paix, ce gouvernement se laisse dominer par des considérations économiques au point de risquer de compromettre la sécurité et la paix qui sont cependant les conditions indispensables de la prospérité commerciale ?

Le livre de l'amiral Consett a une portée qui dépasse de beaucoup les faits qu'il révèle ; il contient les enseignements les plus utiles. Il est fort à craindre que les leçons qui s'en dégagent ne soient pas mieux comprises que les autres leçons de la guerre. Les gouvernements démocratiques ressemblent aux idoles du psaume : *aures habent et non audiunt, oculos habent et non vident.*

Charles Dupuis,
de l'Institut.

(1) Préface, p. xv

BIBLIOGRAPHIE D'HISTOIRE DIPLOMATIQUE

GÉNÉRALITÉS

Politis (N). — Les limitations de la souveraineté (*Revue de Paris*, 1er mars 1926, p. 5-19).

Truchy. — La Reconstruction économique de l'Europe (*Revue Politique et Parlementaire*, 10 mars 1926, p. 358-366).

Pierard (L). — La conférence économique socialiste de Bruxelles (*Europe Nouvelle*, 13 mars 1926, p. 330).

Bopp (Léon). — Esquisse d'une conception psychologique de l'histoire (*Nouvelle Revue Française*, 1er mars 1926, p. 289-306).

Delos (J.Th). — La Société internationale au regard du droit naturel (*Revue des Sciences philosophiques et Théologiques*, avril 1926, p. 145-160).

Dominique (Pierre). — La Résurrection de l'esprit européen (*France et Monde*, mars 1926, p. 31-40).

Laskine. — La Reconstruction de l'Europe (*France et Monde*, 1er mars 1926, p. 101-122)

Layton (Walter-T.) — L'avenir économique de l'Europe. Politique douanière et accords industriels (*Europe Nouvelle*, 24 avril 1926, p. 554).

Mercier (A). — Les Commissions internationales de conciliation d'après les récents traités conclus par la Suisse (*Scientia*, 1er avril 1926 p. 272-285).

FRANCE

Guyot (Yves). — A proposdu rapport de la banque de France (*Journal des Économistes*, 15 février 1926, p. 129-141).

Homberg (Octave). — Pour résoudre le problème financier (*Revue des Deux Mondes*, 15 mars 1926, p. 386-399).

Leclercq (P). — Les projets Doumer : leur valeur de symbole (*Revue des Jeunes*, 25 février 1926, p. 379-384).

Brousson (J.-J). — Raymond Poincaré (*Nouvelles Littéraires*, 13 mars 1926).

Baudrillart (Mgr.) — L'apostolat du Cardinal Lavigerie (*Amitiés Catholiques Françaises*, 15 février 1926, p. 4-9).

Cambon (Jules) — Souvenirs sur le Cardinal Lavigerie (*Revue des Deux Mondes*, 15 mars 1926, p. 277-289).

Lacour-Gayet. — Autour de Louis XVIII (*Revue Bleue*, 6 mars 1926, p. 129-136).

La Gorce (P. de). — Le Retour à la Monarchie en 1814 (*Revue Universelle*, 1er février 1926, p. 513-538).

Les deux Années de la Restauration. Le régime Censitaire (*Correspondant*, 25 mars 1926, p. 828-852).

Madelin (Louis.) — La France de l'Empire (*Revue Hebdomadaire*, 6 mars-3 avril 1926).

Cochin (Augustin). — Lettres de l'année terrible (*Correspondant*, 25 mars 1926, p. 801-827).

Goyau (Georges). — Une belle vie d'historien : Augustin Cochin (*Revue des Deux Mondes*, 1er avril 1926, p. 621-653).

Franchet (Henri) —La formation et le rôle civilisateur de la langue française (*Chronique Sociale*, février 1926, p. 97-104).

Paulian (André et Adrien). — Is France Making for a dictatorship (*Nineteenth Century*, avril 1926, p. 465-478).

Pouydraguin (général de). —Le mouvement autonomiste en Alsace (*Correspondant*, 10 avril 1926, p. 75-86).

Zvorikine (N.) — Notre franc malade (*Revue Mondiale*, 15 avril 1926, p. 362-365).

Guyot (Yves). — Réflexions sur la situation financière (*Journal des Economistes*, 15 mars 1926, p. 278-289).

Liesse (André). — Sur les conditions de l'amortissement et de la défense du franc (*Economiste français*, 24 avril 1926, p. 513-545).

Probus. — Pour voir clair dans nos finances (*France et Monde*, mars 1926, p. 11-30).

Bristsch (Amédée). — L'Anglomanie de Philippe-Egalité (*Correspondant*, 25 avril 1926, p. 280-295).

Pecher (Jean). — La Société sous la régence : Un vieux courtisan ambassadeur : Saint-Simon (*Conferencia*, 15 avril 1926, p. 423-438).

Hanotaux (Gabriel). — La Transformation sociale à l'époque Napoléonienne (*Revue des Deux Mondes*, mai 1925, p. 89-123).

Herment (E.). — La Régence de l'impératrice Eugénie (*Revue des Questions Historiques*, 1er avril 1926, p. 295-358).

Chaminade (Marcel). — Le développement de la crise française (*Revue Universelle*, 15 mars 1926, p. 658-674).

FRANCE-ETATS-UNIS

Legros (J.-B.). — La dette française aux Etats-Unis (*Journal des Economistes*, 15 avril 1926, p. 69-72).

FRANCE-HOLLANDE

Baudrillart (Mgr.). — Quelques jours chez les catholiques de Hollande (*Amitiés catholiques Françaises*, 15 avril 1916, p. 9-11).

FRANCE-RUSSIE

Pleven (René). — Les négociations franco-soviétiques pour le règlement des dettes (*Opinion*, 1er mai 1926, p. 10-11).

FRANCE - SAINT-SIÈGE

Pichon (Charles). — Les Rapports entre l'Eglise et l'Etat depuis le 11 mai 1924 (*Lettres*, mars 1926, p. 296-303).

Dubruel (Marc). — A propos des obsèques du nonce Varezia (1678) (*Bulletin de Littérature Ecclésiastique*, avril 1926, p. 63-73).

ALLEMAGNE

Vermeil (E.). — Les origines de la guerre et la politique extérieure de l'Allemagne au début du xxe siècle (*Europe Nouvelle*, 17 avril 1926, p. 488-538).

Loutre (C.). — L'Allemagne et les mandats coloniaux *Europe Nouvelle*, 24 avril 1926, p. 557).

AUTRICHE

Eichkoff (Baron J. A. d'). — Des Etats Unis de la grande Autriche aux Etats Unis d'Europe (*Revue Hebdomadaire*, 27 mars 1926, p. 395-409).

Kienboeck (Victor). — L'Autriche d'aujourd'hui (*Revue Mondiale*, 15 avril 1926, p. 323-335).

BELGIQUE

Hoog (G.). — Le cardinal Mercier (*Amitiés Catholiques Françaises*, 15 février 1926).

Mercier (Charles). — La vie du Cardinal Mercier (*Revue Universelle*, 1er février 1926, p 550-568).

Willems (Louis). — Le Cardinal Mercier (*Lettres*, mars 1926, p. 304-313).

Pleven (René). — La Défaillance du franc belge (*Opinion*, 27 mars 1926, p. 9 10).

Lichtervelde (Cte L. de). — Léopold II : les premières années du règne (*Revue générale*, 15 avril 1926, p. 385-405).

ESPAGNE - AMÉRIQUE

Terral (Jean). — L'œuvre de l'Espagne en Amérique (*Revue des Etudes Historiques*, mars 1926, p. 1-26).

GRÈCE - SAINT-SIÈGE

Grégoire (V.). — La propagande catholique en Grèce et l'Eglise orthodoxe (*Echos d'Orient*, mars 1926, p. 53 60).

HONGRIE

Cousin (Jean). — La réforme monétaire en Hongrie (*Economiste français*, 27 mars 1926, p. 387-390).

IRLANDE

Phelan (E. J.). — Ireland and the International Labour Organisation (*Studies*, mars 1926, p. 1-18.)

ITALIE

Rocco (Alfred). — La Réforme constitutionnelle en Italie (*Revue Politique et Parlementaire*. 10 mars 1926, p. 329-345).

Recouly (Raymond). — Devant l'Italie fasciste. (*Revue de France*, 15 avril 1926, p. 601-621).

ITALIE-ALBANIE

Pfeiffer (G.) — L'Italie et sa politique Albanaise (*Europe nouvelle*, 24 avril 1926, p. 560).

POLOGNE

Bonnet (Georges). — Franc français et zloty polonais (*Europe nouvelle*, 6 mars 1926, p. 293-294).

Lemonon (Ernest). — Posnanie et Silésie polonaise depuis la guerre (*Revue politique et parlementaire*, 10 avril 1926, p. 35-47).

RUSSIE

Struve (Pierre). — Le Soviétisme en contradiction fondamentale avec le Socialisme (*Correspondant*, 10 mars 1926, p. 641 649).

Pierre (A.). -- Les dernières publications russes et sur la Russie (*Europe nouvelle*, 13 mars 1926, p. 336-338).

Bourdet (Maurice). — En Russie soviétique (*Revue de France*, 1er avril 1926, p. 430 447).

Georgiewsky. — Statistique de l'Union des Républiques socialistes soviétiques (*Journal des Economistes*, 15 avril 1926, p. 107-114).

ROYAUME DES SERBES-CROATES-SLOVÈNES

Drongui (V.) — Un grand Serbe : commandant Micha, (*Revue Mondiale* 1er avril 1926, p. 268-273).

TURQUIE

Froidevaux (Henri). — Les récents agissements des Turcs dans la région de Zakho (*Asie Française*, février 1926, p. 58-61).

Jerphanion (Guillaume de). — A travers la Turquie nouvelle : Angora (*Etudes*, 5 mars 1926, p. 587-601).

Dallegio d'Alessio (E.). — Recherches sur l'histoire de la latinité de Constantinople (*Echos d'Orient*, mars 1926, p. 12-41).

UKRAINE

Grondijo (S. H). — La politique catholique en Ukraine (*Mercure de France*, 1er mars 1926, p. 318-332).

EGYPTE

La Bruyère (René). — La situation de l'Egypte (*Revue Politique et Parlementaire*, 10 mars 1926, p. 421-454).

Thierry (René). — Les difficultés de l'Egypte nouvelle (*Afrique française*, avril 1926, p. 168 172).

CHINE

Balet (J. C.). — La vraie physionomie de la Révolution Chinoise (*Revue des Jeunes*, 25 mars 1926, p. 517-527).

Cadoux (Gaston). — L'évolution de la Chine (*Revue Politique et Parlementaire*, 10 mars et 25 avril 1926).

INDES

Pilcher (Georges M. P.). — British Industries and the Indian market : a Reply to the Reginald Craddock (*Nineteenth Century*, mars 1926, p. 338-348).

AMÉRIQUE

Muret (Maurice). — L'Impérialisme Américain et ceux qu'il gêne (*Revue Hebdomadaire*, 23 mars 1926, p. 224-234).

Hauser (H). — La portée et les effets de la nouvelle politique américaine d'immigration *Scientia*, 1er mars, p. 183-197).

Fay (Bernard). — L'Empire Américain et sa démocratie (*Correspondant*, 25 avril 1926 p. 161-183).

Siegfried (André). — Les Etats Unis d'aujourd'hui (*Musée social*, avril 1926, p. 97-105).

Martineau (Alfred). — Un dominion intellectuel français : Haïti (*Revue Mondiale*, 15 mars 1926, p. 172-175).

SOCIÉTÉ DES NATIONS

Chastenet (Jacques). — L'Allemagne et la Société des Nations (*Opinion*, 27 février 1926, p. 6-7).

Hoizer (Oley). — Les idées fondamentales de la Société des Nations (*Correspondant*, 25 février 1926, p. 524-542).

Melot (Joseph). — La politique de la Société des Nations (*Revue générale*, 15 mars 1926, p. 257-269)

Sée (H). — Les principales entraves de la Société des Nations (*Scientia*, 1er mai 1926, p. 363 369).

MAROC

Rollin (Léon). — L'Espagne au Maroc (*Afrique Française*, février-avril 1926, p. 94-100).

Dermenghem (Emile). — Le Maroc religieux et l'évolution de l'Islam (*Correspondant*, 10 mars 1926, p. 682-693).

Laloy (Emile). — Les débuts de l'affaire marocaine d'après les documents Allemands (*Mercure de France*, 1er mai 1926, p. 564 578).

Recouly (Raymond). — Maroc et dettes (*Revue de France*, 1er mai 1926, p. 138 148).

George-Gaulis (Berthe). — Comment nous pouvons perdre le Maroc (*Revue Hebdomadaire*, 10 avril 1926, p. 147-166).

CONFÉRENCE DE LOCARNO

Recouly (Raymond). — De Poincaré à Locarno (*Revue de France*, 15 mars 1926, p. 320-330).

Augagneur (Victor). — De

Locarno à Genève (*Revue Mondiale*, 1er avril 1926, p. 236-240).

Chaumié (Em). — De l'équilibre des alliances à l'équilibre locarnien (*Europe Nouvelle*, 17 avril 1926, p. 482-486).

QUESTION DU DÉSARMEMENT

Kayser (J). — La question du désarmement (*Revue Mondiale*, 15 mars 1926, p. 149-154).

Degouy (Contre-Amiral). — Le désarmement du Danemark (*Revue des Deux Mondes*, 1er mars 1926, p. 91-105).

Kennedy (B. Capitaine M. D). — The Japanese Fighting Forces and the desarmament (*Nineteenth Century* mars 1926, p. 323-337).

XXX. — L'Allemagne est-elle désarmée ? (*Correspondant*, 10 avril 1926, p. 3-28).

QUESTION DE MOSSOUL

Gontaut Biron (R. de). — Les Frontières de Syrie et la question de Mossoul (*Revue Hebdomadaire*, 6 mars 1926, p. 5-21).

QUESTION DES RÉPARATIONS

Ormesson (Wladimir d'). — Comment l'Allemagne payerait-elle les réparations ? (*Revue Hebdomadaire*, 24 avril 1926, p. 403-425).

Paul LESOURD,
Archiviste Paléographe.

ÉPHÉMÉRIDES DIPLOMATIQUES

Avril 1926.

4. Election du général Pangolos comme Président de la République de Grèce.

5. Départ de Paris du Cardinal Cerretti, nonce apostolique en France.

10. A Pékin, série confuse de coups d'Etat et de compétitions entre chefs militaires.

11. M. Mussolini commence la visite officielle des colonies italiennes de l'Afrique du Nord.

19. Ouverture des pourparlers d'Oudjda entre les délégués riffains et les délégués franco-espagnols pour la paix au Maroc.

20. Pie XI promulgue une Encyclique adressée à l'épiscopat mexicain au sujet de la persécution religieuse.

21. Le Sénat américain ratifie par 54 voix contre 33 le règlement des dettes italiennes aux Etats-Unis.

24. Signature par l'Allemagne et la Russie d'un pacte dit de « bon voisinage ».

26. Le Sénat américain ratifie par 55 voix contre 20 le règlement des dettes belges aux Etats-Unis.

Mai 1926.

6. Rupture des négociations d'Oudjda sur la paix au Maroc.

10. Ouverture, à Genève, des travaux de la Commission internationale chargée d'étudier l'extension et la réorganisation éventuelles du Conseil de la Société des Nations.

16. Mort à San-Remo de l'ancien sultan de Turquie Mehmed VI.

18. Ouverture, à Genève, des travaux de la Commission préparatoire à la Conférence future pour la réduction des armements.

24. Mgr Louis Maglione, archevêque titulaire de Césarée de Palestine, nonce apostolique en Suisse, est nommé à la nonciature apostolique en France.

Juin 1926.

1. Le professeur Moscicki est élu président de la République polonaise. M. Machado, président de la République portugaise, démissionne.

2. A Washington la Chambre des Représentants rectifie l'accord relatif à la dette française.

4. A Paris le Sénat approuve les accords de Locarno par 274 voix contre 6.

5. A Genève la 8e session de la Conférence internationale du Travail termine ses travaux.
A Rabat conversations franco-espagnoles au sujet du Maroc.
A Washington la Chambre des Représentants approuve par 80 voix contre 14 le règlement de la dette Yougoslave.

6. A Angora signature du traîté anglo-turc au sujet de Mossoul.

7. A Genève ouverture de la 41e session de conseil de la Société des Nations sous la présidence de M. Guani, représentant de l'Urugay.
Ouverture de la 9e session de la Conférence internationale du Travail.

9. Le colonel Nemours est nommé ministre plénipotentiaire de la République d'Haïti auprès de la République Française.

10. Le Brésil se retire du Conseil de la Société des Nations.
A Berlin le Reichstag adopte le traité germano-russe.

11. La Grande-Bretagne proteste auprès du Gouvernement des Soviets contre certains subsides accordés aux mineurs

13. Le Pérou rejette les contre-propositions soumises par le Chili à M. Kellogg, secrétaire d'Etat des Etats-Unis, pour le règlement du différend au sujet des territoires de Taena et d'Arica.

14. A Paris ouverture de la Conférence franco-espagnole au sujet du Maroc.
A Bled ouverture de la Conférence de la Petite Entente.

15. Les gouvernements italien et roumain concluent un accord pour le règlement de la dette de guerre de la Roumanie envers l'Italie.

18. A Belgrade la Chambre adopte par 141 voix contre 9 le projet de loi réglant la dette de guerre de la Yougoslavie envers les Etats-Unis d'Amérique.

19. A Rome mort de la reine douairière Olga de Grèce. — Signature d'un traité d'extradiction entre l'Italie et la Turquie.
A Paris séance plénière de la Commission des Réparations.

P. L.

Le Gérant : A. PICARD.

Rodez, imp. P. Carrère (Maison fondée en 1624). 500.

ASSEMBLÉE ANNUELLE DE LA SOCIÉTÉ D'HISTOIRE DIPLOMATIQUE

(10 juin 1926)

Rapport de M. Camille PICCIONI, Secrétaire général.

Messieurs,

Avant de vous rendre compte de l'activité de la Société d'Histoire diplomatique depuis la dernière Assemblée générale, nous serons autorisés, je crois, par vous tous à exprimer vos vives félicitations à M. Rodocanachi, membre de notre Comité, que l'Académie des Sciences morales et politiques, rendant hommage à sa vaste érudition, vient d'appeler dans son sein.

Cet agréable devoir rempli, il convient d'adresser aussi un suprême hommage à la mémoire des collègues qui nous ont été enlevés au cours d'une année pendant laquelle les pertes faites par notre Société ont été particulièrement sensibles.

Dans l'ordre chronologique nous avons eu d'abord à déplorer la disparition de M. Hébrard de Villeneuve, vice-président du Conseil d'Etat et grand-officier de la Légion d'honneur. Né près de Riom en 1848, il fut nommé au concours auditeur de deuxième classe au Conseil d'Etat où il parcourut tous les grades de la carrière. Il contribua puissamment à engager cette assemblée dans la voie de la protection de la liberté individuelle et, parvenu à sa tête, il se fit toujours remarquer par l'indépendance de son caractère. Partisan de la politique d'apaisement, il fut l'un des trois jurisconsultes consultés sur le point de savoir si le projet pontifical sur les associations avait quelque chose de contraire à notre droit public, et il se prononça

pour la négative. Lors de l'importante création de l'Office des Pupilles de la Nation, il fut appelé à en être le Président. Enfin, cinq années avant sa mort, il avait été élu membre de l'Académie des Sciences morales et politiques. Son goût pour les sciences historiques l'avait amené à adhérer à notre Société ; mais les nombreuses et absorbantes fonctions que lui valut la confiance du Gouvernement et de ses concitoyens ne lui permirent pas de suivre autant qu'il l'aurait désiré son penchant pour l'histoire diplomatique.

En septembre 1925, nous étions de nouveau frappés par la perte de M. Boutiron, ancien Ministre plénipotentiaire, chargé des fonctions de Conseiller d'Ambassade à Saint-Pétersbourg. M. Boutiron a passé presque toute sa carrière à l'étranger et dans les postes les plus divers, tantôt à Lisbonne, tantôt à Tanger, puis au Caire et à Berlin. Il la termina à Saint-Pétersbourg de 1900 à 1913, et les dépêches prophétiques qu'il eut l'occasion d'envoyer comme chargé d'affaires montrent qu'il prévoyait dès lors un profond changement dans la politique intérieure de la Russie. Admis à la retraite à la veille de la guerre, il consacra tout son dévouement et l'exquise bonté de son cœur à la Société de Secours aux blessés militaires ; la mort seule a pu interrompre le concours si actif qu'il lui donnait.

Un ancien chef de M. Boutiron, M. Nisard, qui a fait également partie de notre Société, l'a suivi de quelques semaines dans la tombe. Fils d'un inspecteur-général de l'Université et neveu de Désiré Nisard, le célèbre historien de la littérature française, Armand Nisard, né en 1841, a fait toute sa carrière au Quai d'Orsay, où il finit par occuper, de 1889 à 1898, les fonctions si importantes de Directeur politique. Il fut en cette qualité le principal collaborateur de M. Hanotaux ; son nom reste donc attaché à la préparation des accords de 1898 qui, liquidant les différends coloniaux avec l'Angleterre, permirent plus tard la conclusion de « l'entente cordiale », dont les heureuses conséquences devaient se révéler au cours de la grande guerre. D'un grand bon sens et d'un esprit très incisif il aimait

à résumer en une phrase lapidaire les notes qu'il rédigeait pour le Ministre ou les directions qu'il donnait à ses collaborateurs. Mais modeste, désintéressé et insuffisamment préoccupé peut-être du retentissement que pouvaient avoir dans la presse les bons résultats de l'action diplomatique à laquelle il collaborait, il aurait volontiers dit avec Vergennes qu'il travaillait surtout pour la postérité. Son heureuse action n'a cependant pas échappé aux publicistes contemporains, dont l'un a pu dire avec raison : « M. Nisard s'est acquis la reconnaissance de tous ceux qui ont souci de l'influence extérieure de notre pays. »

Le mois de novembre 1925 fut funeste à notre Société. Elle vit disparaître deux de ses vice-présidents, le baron de Barante et le comte Durrieu, à huit jours d'intervalle.

Petit-fils de l'historien des Ducs de Bourgogne, le Baron de Barante était né en 1851. Ses goûts héréditaires pour les études historiques firent de lui le collaborateur assidu de nombre de Sociétés savantes. Il a été pendant de longues années le vice-président de la nôtre, s'intéressant sans cesse à son développement et tenant tous ses collègues sous le charme de sa bienveillance et de sa courtoisie. Pendant la période critique de la guerre mondiale, il a joint ses efforts à ceux de notre vice-président M. de Contenson, alors directeur de la *Revue d'Histoire diplomatique*, pour maintenir la publication de notre recueil. Il était en même temps Président de la Société d'Histoire de Paris, membre de la Société des Bibliophiles, etc. Les érudits n'oublieront pas la bonne grâce avec laquelle il faisait les honneurs de sa belle résidence familiale d'Auvergne, où il avait, à côté d'une riche bibliothèque, des archives des plus intéressantes notamment sur la période du Premier Empire.

Le Comte Durrieu, né à Strasbourg le 2 octobre 1855, fut un des plus brillants élèves de l'Ecole des Chartes. Dès sa sortie de l'école, il voua son existence aux études historiques en général et surtout à l'histoire de l'art au Moyen Age, se spécialisant dans l'étude de l'histoire de la miniature et des manuscrits enluminés. Dans ces divers ordres d'idées il multiplia ses

savantes investigations, et l'on a notamment de lui : *Les Gascons en Italie, les Archives angevines de Naples, les Débats des Van Eyck, les Heures du Maréchal Boucicault, les très-riches Heures du Duc de Berry, la Miniature flamande au temps de la Cour de Bourgogne*, etc. Conservateur honoraire du Musée du Louvre, Président de la Société d'Histoire générale et de la Société des Antiquaires de France, il était le doyen des membres libres de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres où il avait été élu en 1907 ; et tant de travaux et d'occupations ne l'empêchaient pas d'assister fréquemment aux réunions de notre Comité.

Un autre fervent de l'histoire du Moyen Age nous a été enlevé peu après en la personne de M. Pierre Imbart de Latour. Dès sa sortie de l'Ecole normale, notre regretté collègue avait affirmé ses sympathies pour l'histoire médiévale, en prenant comme sujet de ses premiers ouvrages les *Elections épiscopales dans l'Eglise de France du* IXe *au* XIIe *siècle* et les *Origines religieuses de la France (les Paroisses rurales)*. Professeur à la Faculté des Lettres de Bordeaux, M. Imbart de La Tour s'attacha à défendre par sa parole et par ses écrits la politique de paix sociale et de paix religieuse à laquelle le grand pape Léon XIII a attaché son nom. En même temps, il entreprenait une œuvre considérable, l'histoire des *Origines de la Réforme*, dont le premier volume parut en 1905, et dont le quatrième, consacré à Calvin, est actuellement sous presse. L'ouvrage, interrompu par la mort de l'auteur, devait comprendre sept volumes. Tant d'importants travaux ne l'empêchaient pas de diriger la *Revue des Archives d'Histoire religieuse*, et de se charger, dans la grande Histoire de France de M. Hanotaux, de raconter la période qui va des origines à la Renaissance. Il est donc tout naturel que l'Académie des Sciences morales et politiques l'ait appelé à faire partie de ses membres en 1909. Sa ferveur de grand chrétien et son culte pour les institutions catholiques et scientifiques du passé devaient le faire vibrer d'indignation quand il apprit l'incendie par les Allemands de la bibliothèque de l'Université de Louvain. Aussi est-ce lui qui prit l'excellente initiative d'asso-

cier les corps savants du monde entier à la restauration de cette bibliothèque, restauration à laquelle il consacra l'activité de ses dernières années. Son nom reste attaché aussi à la création de la Villa Velasquez à Madrid. La mort l'a frappé à soixante-cinq ans, au moment où il s'occupait ainsi à faire aimer le nom français dans tous les pays limitrophes.

En mars dernier, notre Société a encore été éprouvée par la mort du baron de Méneval. Né en 1849, notre regretté collègue entra de bonne heure dans la diplomatie et fut successivement Secrétaire d'Ambassade à Athènes, à Berne, à Lisbonne, à Berlin et à Belgrade. Il termina sa carrière comme Consul général à Florence, et reçut au moment de sa retraite le grade de Ministre plénipotentiaire honoraire. Petit-fils du Secrétaire des Commandements de Napoléon Ier, le baron de Méneval était possesseur de nombreux et intéressants documents sur la famille impériale. Il en a fait profiter notre revue, où il a publié en 1923 des *Lettres de la Reine Hortense et du Prince Louis-Napoléon*. Ces lettres écrites de 1824 à 1836 donnent de nouveaux détails sur le rôle du Prince lors de l'insurrection des Romagnes et sur son séjour à Arenenberg.

Tout récemment, la mort nous enlevait, en la personne de Mme la duchesse de Rohan, une sociétaire chez qui un ardent patriotisme et un inlassable esprit de charité le disputaient aux plus heureux dons de l'intelligence et de l'esprit. Le dévouement qu'elle a montré pendant la guerre à l'égard de nos blessés ne s'est pas démenti un instant, malgré la grande douleur que lui causait la mort de son fils glorieusement tué à l'ennemi en 1916. Aussi a-t-elle mérité de recevoir de la main du Maréchal Foch la Croix de la Légion d'honneur. Peintre apprécié et poète délicat, elle laisse divers volumes de vers dont les principaux sont : *Lande fleurie*, *Souffles d'Océan*, le *Chant du Cygne*, etc. Depuis longtemps elle s'occupait de préparer des *Mémoires* qui ne pouvaient manquer d'être pleins d'intérêt ; espérons qu'elle aura laissé ce travail en état d'être publié au moins partiellement.

Enfin, un dernier deuil vient de nous frapper par la mort, sur-

veuve après une longue et douloureuse maladie, du vicomte de Noailles. Ecrivain d'une grande érudition et d'une culture très variée, le vicomte de Noailles était l'auteur de nombreux ouvrages historiques, parmi lesquels les plus connus sont : *Marins et soldats français en Amérique pendant la guerre de l'Indépendance*, ouvrage couronné par l'Académie française ; *le Cardinal de La Valette, lieutenant des Armées du Roi*, et *Bernard de Saxe-Weimar.* L'histoire de ces deux généraux de la Guerre de Trente Ans lui avait donné le goût des études sur les personnages de la première moitié du XVII[e] siècle, études qu'il avait terminées par sa très curieuse biographie de *la mère du Grand Condé, Charlotte-Marguerite de Montmorency*, qui fut, comme l'on sait, la dernière passion de Henri IV.

Ces nombreux deuils n'ont pas arrêté l'activité de notre Société. Sous l'impulsion de MM. de Contenson, d'Ormesson, d'Elbée et de Boislisle, un nouvel effort a été fait pour propager notre revue à l'étranger et notamment dans le Nouveau Monde, effort qui a déjà donné des résultats. En même temps, M. de Manneville, récemment appelé dans notre Comité, a entrepris d'étendre aux nombreuses publications historiques allemandes les comptes rendus bibliographiques de la Revue, où M. Lesourd continue avec succès son intéressante Bibliographie trimestrielle d'Histoire diplomatique.

Il reste, pour terminer ce rapport, à vous rappeler les diverses questions traitées par la Revue depuis la dernière Assemblée générale. M. de Contenson nous a donné un curieux article sur le *Mémoire de concours* présenté par *Lamartine* en 1826 pour passer second secrétaire d'Ambassade, mémoire où l'immortel poète sacrifie déjà à la politique de sentiment et émet quelques opinions que les événements devaient démentir. Nous devons également à notre Vice-Président la publication d'un très intéressant *Journal de l'armée de Condé* de 1791 à 1793. En même temps, M. Jehan de Witte a terminé la publication du *Journal de l'abbé de Véri.* M. Cazenave a fait dans la Revue, à propos d'un récent voyage de M. Perry Belmont, la

critique de la politique d'isolement des Etats-Unis, politique basée sur une longue tradition, mais dans laquelle il n'est guère sûr que les Etats-Unis puissent persévérer indéfiniment. Continuant ses études sur la politique de Napoléon Ier en Italie, M. Pingaud a étudié le *Premier Royaume d'Italie en 1809*. M. Pierre Doyon a terminé le récit de la *Mission diplomatique de Descorches* en Pologne, tandis que le duc de Lévis-Mirepoix nous donnait l'histoire de l'*expédition diplomatique et militaire de Latouche-Tréville à Naples*. Signalons aussi l'article du Comte Serge Fleury sur *un Diplomate à l'Assemblée constituante,* où il nous raconte les débuts de Pierre David, qui fut « logographe » à l'Assemblée constituante avant de devenir le Consul d'Orient dont M. Alfred Dumaine nous a entretenus l'an dernier ; et le récit par notre regretté collaborateur le Commandant Weil d'*une représentation* un peu mouvementée à l'*Opéra de Palerme en 1843*. Dans le numéro d'avril 1926, M. Amédée Britsch a publié la correspondance du futur Philippe-Egalité, alors qu'il était duc de Chartres, avec l'agent anglais Forth, correspondance qui jette un jour curieux sur le caractère complexe et la frivolité de ce jeune prince. Enfin, M. Doysié nous a entretenus du gigantesque travail poursuivi par l'Institut Carnegie, qui fait copier dans toutes les Archives d'Europe tous les documents diplomatiques intéressant les Etats-Unis.

Nous ne pouvons parler ici des nombreux comptes rendus bibliographiques publiés dans la Revue ; mais on ne saurait passer sous silence l'article analytique que M. de Contenson a consacré au dernier ouvrage de notre Président, *Choses d'Allemagne,* ouvrage bourré de faits, dont M. Alfred Dumaine fut le témoin impartial et véridique.

On le voit, la Revue, fidèle à ses traditions, a traité les sujets les plus variés et étudié souvent des questions presque inédites.

CAMILLE PICCIONI.

QUELQUES CONSIDÉRATIONS HISTORIQUES SUR LA POLITIQUE EXTÉRIEURE DU JAPON

(Discours de M. le vicomte MOTONO, Secrétaire de l'Ambassade du Japon).

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,

Le 29 juillet 1894, le Japon entrait en guerre avec l'Empire Chinois. Le Japon, petite nation insulaire de 38 millions d'habitants, avec une armée et une marine de création récente, affrontait l'immense Empire des Tsing, aux 400 millions d'habitants, l'Empire des 21 provinces, chacune plus grande que lui-même. Dix ans plus tard, le 4 février 1904, il défiait le colosse moscovite dont le bras s'allongeait, menaçant, à travers la Sibérie, vers l'Extrême-Asie et la mer libre. D'un côté, 40 millions d'habitants, une armée et une marine certes plus fortes qu'en 1894, mais dérisoires à côté des forces de la Russie, dont les escadres et les troupes étaient auréolées du prestige que confère un glorieux passé, et qui possédait en Extrême-Orient deux bases formidables, Port-Arthur et Vladivostok.

L'Empire du Soleil Levant, aveuglé par un fol orgueil, courait-il au suicide ? ou, mû par un militarisme ambitieux, se lançait-il dans des aventures ne pouvant le conduire qu'à sa propre perte ? Non, Messieurs, le Japon voulait vivre et il défendait son existence.

Les hommes d'Etat, et surtout le Père d'un peuple, ne se décident à demander à la nation les sanglants sacrifices de la guerre qu'à la dernière extrémité. Les graves et douloureuses décisions d'entrer en conflit armé avec la Chine et la Russie

n'avaient été prises que lorsqu'on vit inévitable autrement la mainmise étrangère sur la Corée.

En effet, le Gouvernement chinois, par le traité de 1884 et les accords subséquents, avait proclamé son désintéressement de la Corée ; mais, en 1894, Li Hung-Chang envoyait à Séoul le fameux Yuan Shi-Kai, ostensiblement comme ministre plénipotentiaire, mais en fait comme vice-roi. Le gouvernement de Pékin s'apprêtait à une nouvelle et complète mainmise sur l'Empire du Matin Calme, envisageant des mesures pour le réduire en vassalité. Le Japon ne pouvait tolérer la mise en sujétion de sa voisine la plus proche et se décida à prendre les armes.

L'activité de la Russie depuis la guerre sino-japonaise s'était manifestée d'une façon fort alarmante. La prise à bail et la fortification de Port-Arthur, l'établissement d'un Vice-Roi, l'extension graduelle de ses garnisons vers la frontière coréenne, le retard à rappeler ses troupes de Mandchourie indiquaient assez les tendances de sa politique. La crise éclata, lorsqu'après avoir virtuellement annexé les trois provinces de Mandchourie, elle émit la prétention d'étendre son influence en Corée jusqu'à la rivière Daidô, avec une base navale sur la côte méridionale de Corée, à Masampo, distant de 100 kilomètres à peine de l'île de Tsoushima.

Vous connaissez la suite, et l'élan unanime qui, dans les deux guerres, souleva le pays, prêt à donner pour la victoire jusqu'à son dernier enfant et son ultime bien.

Pourquoi un peuple, ayant joui de la paix pendant plus de 250 ans, sortait-il de sa tranquillité avec une si ferme volonté en voyant mise en cause l'intégrité d'une contrée voisine, séparée de lui par la mer ? Pourquoi, en d'autres termes, le Japon estimait-il le sort de la Corée si intimement lié au sien propre ?

Il n'est point besoin d'être versé dans l'art de la stratégie pour comprendre quelle menace constituerait une Corée sous la domination d'une puissance militaire, menace qu'on a si justement définie : un poignard dirigé contre la poitrine du Japon.

Le détroit de Tsoushima qui sépare la terre du Matin Calme des rives de notre pays n'est guère large que de deux cents kilomètres, vite franchis par les bateaux modernes.

Mais un peuple, en sa généralité, n'est jamais mû par des raisons stratégiques au point de consentir d'une façon unanime aux sacrifices les plus douloureux. Il fallait que la question de Corée eût, dans sa conscience, — ou, dirons-nous, dans sa subconscience — une signification autrement importante et fût un facteur psychologique autrement puissant.

Quelle était donc, pour lui, l'importance de la question de Corée ?

Pour répondre à cette demande, il nous faut remonter le cours des siècles. Mais d'abord regardons la carte : à la limite orientale du continent asiatique, se détachant de lui comme une chaîne de montagnes séparées de la côte par la mer du Japon, s'allongent en croissant de lune les îles de l'archipel nippon. Elles se divisent au nord, se rattachant d'un côté à la Sibérie, par la longue île de Sakhaline, de l'autre à la péninsule du Kamchatka par le chapelet des Kouriles ; au sud, l'autre bout du croissant se rapproche d'une grande péninsule montagneuse qui s'avance vers lui, embrassant la Mer Jaune et fermant la Mer du Japon : c'est la Corée.

Et c'est par ces deux points les plus rapprochés du continent, le nord et le sud-ouest, qu'est toujours venu le danger d'invasion.

Dès les premiers siècles de notre histoire, des expéditions furent lancées, souvent sous la conduite de l'Empereur luimêm, contre les redoutables barbares du nord venus de la Sibérie orientale, et parmi lesquels se distinguaient les féroces Sik'shu. Plus tard, les empereurs de Kiôto maintenaient un gouvernement militaire dans les marches septentrionales ; maints combats héroïques furent livrés et les épopées relatant les faits d'armes du général Tamura maro sont encore chantées aujourd'hui par le peuple japonais.

La situation au sud-ouest était infiniment plus grave, tant par

le nombre que par l'importance des assaillants. Ce furent d'abord les Coréens qui, à plusieurs reprises, tentèrent de débarquer au Kyûshû (1). Ils incitaient aussi à la révolte des tribus de Koumaso établies dans cette île. Pour mettre fin à ces attaques, l'Impératrice Jingô résolut de couper le mal à sa racine : elle réunit une armée, traversa le détroit en l'an 200 après J.-C., et conquit les trois provinces de Corée, Shiragi, Koudara et Kôrai.

La domination japonaise en Corée fut courte, bien que les trois provinces continuèrent pendant assez longtemps à envoyer des présents aux Empereurs japonais. Mais au danger coréen se substitua bientôt un autre péril : les grands chefs barbares qui, tour à tour, étendirent leur domination sur la Sibérie orientale, la Mandchourie et la Mongolie, voyaient avec colère le petit empire insulaire leur refuser tribut. Pour le réduire, ils eurent recours à l'aide des Coréens. Sous leur conduite, ils investissaient les îles détachées de Tsou et d'Iki, puis descendaient sur le Kyûshû. La plus connue de ces invasions fut celle des Tartares de Kublai Khan, au XIII[e] siècle. L'invincible chef tartare, ayant soumis la Chine et la Corée, résolut de mettre à raison l'Empire du Soleil Levant. Les messages qu'il fit transmettre par son vassal l'Empereur de Corée restèrent sans réponse. Ses envoyés furent par deux fois mis à mort. Alors, il équipa une armée immense, accrue encore par des forces coréennes et, en 1274, ses vaisseaux apparaissaient au large du Kyûshû. Les îles détachées avaient toutes été prises ; dans la grande île, Nagasaki et Hakata ne tardèrent pas à tomber entre les mains des envahisseurs. Jamais le Japon n'avait encouru un péril aussi grave : l'ennemi était dix fois plus nombreux et se servait d'une terrible arme inconnue, qui tuait à distance, le fusil, contre lequel flèches, sabres et lances ne servaient pas à grand'chose, et l'issue de la guerre se laissait facilement deviner. Le pays était consterné. Les guerriers résolurent de livrer un combat désespéré et d'aller attaquer sur mer les formidables vaisseaux en-

(1) La grande île méridionale du Japon.

nemis. Alors survint un événement providentiel : un typhon épouvantable s'abattit sur la flotte mongole et la dispersa.

Irrité par cet échec, Kublai rassembla de nouvelles troupes et, en 1281, ses vaisseaux étaient de nouveau devant les côtes japonaises. Prévoyant le péril, le Shôgoun avait ordonné que des défenses fussent élevées sur la côte ; le vieil Empereur Kamèyana se rendit en pèlerinage au temple de Kiyomizou, des prières furent récitées dans les temples, pendant que, de toutes parts, les guerriers se dirigeaient en hâte vers le point menacé. La garde de Kiôto s'apprêtait même à descendre vers le sud au cas où l'envahisseur aurait réussi à s'emparer du Kyûshû. Les combats d'avant-garde durèrent deux mois. L'armée mongole attendait l'arrivée d'un second contingent. Celui-ci apparut enfin et l'on se préparait de part et d'autre à une lutte sans merci, lorsque de nouveau le ciel aida le Japon : une tempête éclata et chassa la flotte adverse. L'amiral mongol rassembla les débris de ses escadres et s'enfuit, abandonnant à terre plus de 40.000 hommes, qui furent massacrés par les guerriers japonais.

Le Japon était sauvé, mais le souvenir du péril auquel il avait échappé resta profondément gravé dans la mémoire de la nation. Les dangers répétés qu'heureusement il avait pu écarter lui donnèrent la conviction de plus en plus forte que la Corée, peu dangereuse par elle-même, constituait un danger mortel lorsqu'elle se trouvait sous l'influence d'une force étrangère, devenant alors son instrument et sa base d'opérations. La position du Japon, tenu sous la menace du poignard, privé de son point de contact avec le continent asiatique (n'est-ce point par la Corée que nous sont venus de la Chine, de l'Inde, de la Hellade même, les éléments moraux, religieux, artistiques, économiques qui ont fait la civilisation japonaise ?) la position du Japon devenait alors intenable, intolérable. Il y allait de la vie même du pays que la Corée ne tombât jamais sous une domination étrangère. Leçon apprise par l'expérience et combien chèrement acquise !

Voilà, Messieurs, la réponse aux questions que je posais tout

à l'heure. Et voilà encore l'explication de mes paroles lorsque je disais que par ses deux guerres de 1894 et 1904, le Japon défendait son existence. Je sais qu'il est superflu d'insister sur ce point devant l'assistance à laquelle j'ai aujourd'hui l'honneur de m'adresser. Mais il existe, vous le savez, permettez-moi de dire une légende d'un Japon militariste, impérialiste et belliqueux. C'est en pensant à cette fausse réputation que j'ai été amené à parler d'explication.

Pour terminer, encore un mot sur les relations russo-japonaises du siècle dernier. La venue de la Russie sur le théâtre d'Extrême-Orient avait constitué pour le Japon une menace indéniable. Une flotte russe avait suivi les « navires noirs » du Commodore Perry, venus en 1852 pour forcer la porte close de l'Empire : cette flotte s'empara de l'île de Tsoushima qu'elle ne lâcha que sous l'argument pressant de l'envoi d'une escadre anglaise. Puis, les Russes envahirent Sakhaline, que le Shôgounat avait toujours considérée comme faisant partie de notre territoire. Un accord intervint : la Russie... consentit à échanger Sakhaline contre l'archipel stérile des Kouriles et elle annexait le fertile territoire sakhalien, dont les richesses minières et forestières et les pêcheries étaient déjà en partie exploitées par les Japonais. Le Japon ne put se résigner à voir aliéner pour la première fois dans son histoire une partie du patrimoine national, et c'est pourquoi il ne consentit à déposer les armes, en 1905, que lorsqu'il eut reconquis l'île de Sakhaline. Le demi-succès des revendications japonaises quant à son ancien domaine, lors des négociations de Portsmouth, causa du reste à la nation une vive déception.

Par ces quelques considérations, j'espère vous avoir donné une idée de la véritable politique du Japon. Si, par malheur, il a dû recourir aux armes pour se défendre, ce fut chaque fois en désespoir de cause. Dès qu'il a pu voir sauvegarder ses intérêts essentiels, il a non seulement tout fait pour arrêter l'effusion du sang, il a cherché à prévenir les occasions futures de conflits ; après avoir arraché la Mandchourie des mains russes, il la ren-

dait à la Chine, comme il lui a rendu le Chantoung après en avoir fait lâcher prise à l'Allemagne impériale.

Par une politique de justice et de paix, dans le ferme maintien de son honneur et de ses intérêts vitaux, et avec l'apport d'une sincère bonne volonté, le Japon espère pouvoir servir d'une manière efficace l'œuvre de concorde et d'harmonie à laquelle les puissances, et en particulier la France, travaillent en commun.

Vicomte MOTONO.

UN INCIDENT DIPLOMATIQUE ANGLO-HELLÉNIQUE

L'AFFAIRE PACIFICO ET LE BLOCUS DU PIRÉE

(1847-1850)

Lecture de M. Edouard DRIAULT
directeur de la « Revue des études napoléoniennes ».

Après l'affaire Pritchard, qui défraya un temps la chronique et même l'histoire, l'affaire Pacifico, avec de bien plus graves conséquences, fut aussi expressive de la manière de Palmerston et de quelques autres ministres britanniques... d'autrefois.

David Pacifico, né à Gibraltar, était un Juif portugais ; il semble qu'il ait été un moment espagnol ; mais, en fin de compte, il se fit naturaliser anglais, et les circonstances allaient faire de lui la personnification du citoyen anglais dans sa plus haute dignité, et mobiliser la grande flotte d'Angleterre à son intention et à son profit : c'est par là une bien curieuse histoire.

Consul de Portugal à Athènes, il avait été destitué de ces fonctions en 1843 ; mais il avait fallu le chasser du Consulat — il ne voulait pas s'en aller, — et il revendiquait une créance sur son gouvernement, c'est-à-dire sur le gouvernement portugais, car on pourrait aisément s'y tromper.

Mais voici les événements qui ont valu au personnage sa célébrité.

Le jour de Pâques, la foule à Athènes avait l'habitude de promener à travers les rues, dans un cortège bruyant et carnavalesque, un mannequin de Judas, qui supportait pendant des heures des outrages aussi variés que pittoresques et que l'on finissait par pendre, dans une manifestation éclatante,

quoiqu'invariable, de la justice populaire : cela ne faisait de mal à personne autre.

Au jour de Pâques de 1847, le 4 avril, le gouvernement interdit cette manifestation, parce qu'il y avait alors à Athènes un représentant de la Banque Rothschild avec laquelle il négociait un emprunt.

La foule ne fut pas contente d'être ainsi privée de son plaisir traditionnel ; elle s'émut, elle s'agita ; elle passa sa colère sur la maison de David Pacifico : pourquoi ce choix ? Nous n'avons pas pu éclaircir ce mystère..., et il faut bien laisser quelque chose aux historiens de l'avenir. Quoi qu'il en soit, la maison de David Pacifico fut envahie parmi de grands cris ; il se sauva avec sa famille aux étages supérieurs ; il n'y eut pas d'accident de personne, mais les meubles furent pillés, fracassés, jetés par les fenêtres, avant que la police ne pût intervenir.

Le 7 avril, le sinistré rédigea sa plainte... en italien. Il n'eut pas un moment l'idée de la confier aux tribunaux helléniques ; il pensa d'abord la porter à la légation d'Espagne ; puis, réflexion faite, il s'adressa à la légation britannique, pour avoir une plus grosse indemnité. L'occasion était bonne d'ailleurs : le ministre d'Angleterre, Sir Edmund Lyons, était en bataille contre le gouvernement de Jean Colettis, qui se permettait d'avoir une politique indépendante, c'est-à-dire grecque et non pas anglaise.

C'est à lui que fut donc remis l'inventaire du mobilier démoli : c'est un document abondant ; on y trouve quelques articles comme ceux-ci : un « lit conjugal » en acajou massif, estimé 3.750 drachmes — certes un lit précieux — 2 miroirs, une bibliothèque de 15 volumes, une bassinoire, deux écumoirs, etc. le tout certifié véritable « par Nous, Chevalier David Pacifico » ; car le personnage se disait pour lors Chevalier, sans que nous ayons pu savoir d'où il en tenait le titre, de Portugal, d'Espagne, ou d'Angleterre : ...encore un mystère que nous devons laisser aux historiens de demain.

La plus grosse perte -- ou la plus grosse trouvaille — de l'in-

ventaire du Chevalier David Pacifico, c'est l'article où il signale la disparition d'un papier établissant sa créance sur le Portugal, pour une somme de 21.295 livres plus 4 shillings, soit 532.374 drachmes, qui font, avec les intérêts à 10 p. 100 calculés depuis 1845, 665.450 drachmes ; avec les 200.000 drachmes, valeur des meubles, on arrive à près de 900.000 drachmes : au juste, 886.736 drachmes et 67 lepta : une fortune à prendre par les cheveux.

Voici encore quelques autres petits détails : Pacifico avait spéculé, le plus honnêtement du monde, sur les terrains de la nouvelle Athènes ; il avait été exproprié à l'occasion de l'établissement du jardin royal, et il n'avait pas gagné autant qu'il espérait ; c'était encore par la faute du gouvernement. Le 12 octobre, comme son affaire excitait la curiosité publique, il y eut une alerte devant sa maison ; la foule s'y ameuta comme au jour de Pâques ; il se sauva de nouveau avec les siens aux étages supérieurs ; il n'y eut rien d'autre, mais il avait eu grand'peur, avec des battements de cœur comme au 4 avril : il les ajouta sur sa note d'indemnité.

Sir Edmund Lyons recueillait tout cela soigneusement, et faisait collection de tous griefs possibles.

Il y eut une affaire Finlay : encore une affaire de spéculation sur des terrains où l'on ouvrait des voies nouvelles, la rue d'Athéna, la rue du Pirée.

Il y eut l'affaire de Salcina : une barque pillée par des « brigands » que nul ne connaissait et qu'on n'a point revus.

L'affaire de Pyrgos : une bagarre autour d'un cabaret, le drapeau anglais traîné dans la boue : c'était un drapeau arraché au bouchon de l'endroit.

Ailleurs des Ioniens malmenés par la police hellénique, traînés, les menottes aux mains, dans de noirs cachots, « horriblement torturés ». Ceux-là n'étaient pas tout à fait sujets anglais ; mais l'Angleterre avait le protectorat des îles Ioniennes, donc des Ioniens.

Le 9 décembre 1847, Patras fut envahie par la bande du ca-

pitaine Merenditi : elle pilla quelques maisons ; puis, comme des troupes approchaient, elle se retira moyennant une rançon de 34.000 drachmes que lui versèrent les maisons de banque, par l'intermédiaire du consul d'Angleterre, M. Wood. Là-dessus, le préfet ou nomarque, Rondopoulos, arriva avec des soldats, donna la chasse aux bandits ; ils se sauvèrent, avec la rançon, sur un bateau anglais, le « Spitfire », qui se trouvait là par hasard ; on les poursuivit, il y eut des coups de feu autour du bateau : fort heureusement aucun Anglais ne fut atteint, et le bateau s'en alla avec ses bandits, et la rançon, qu'un jugement du barreau de la Reine, à Londres, leur laissa, la considérant comme bien honnêtement acquis.

Il y eut une affaire Cervi et Sapienza : Ce sont deux petits îlots, l'un à la pointe de la Laconie, dans le détroit de Cérigo ; l'autre à la pointe de la Messénie, devant Modon. En février 1849, des bateliers ioniens, revenant de Cérigo, furent jetés par la tempête sur le rivage de Cervi et y furent un moment arrêtés par des soldats grecs. L'Angleterre protesta, prétendant que Cervi, aussi bien que Sapienza, étant dans la mer Ionienne, faisait partie des îles Ioniennes ; le gouvernement grec soutenait, au contraire, qu'ils faisaient partie de la masse continentale de la Morée ; discussions serrées, sur les cartes, sur tous documents diplomatiques ; l'Angleterre y tenait, positions stratégiques intéressantes, sentinelles à surveiller la Grèce.

Car le gouvernement de Londres voulait surveiller, mater la Grèce : elle avait des velléités d'indépendance politique : il fallait l'en corriger, l'obliger à se tenir docile aux intérêts, voire aux caprices de la puissante Angleterre, la réduire enfin à la condition du Portugal.

Par là, cet incident a une portée d'histoire générale. La Grèce sera-t-elle annexée aux îles Ioniennes ? Il y va de l'équilibre de la Méditerranée.

o o o

Le 30 novembre 1849, l'amiral Parker, qui était en station aux Dardanelles, fut envoyé au Pirée pour obtenir réparation de tous les griefs dont avaient à se plaindre les protégés de l'Angleterre, pour présenter au gouvernement d'Athènes, comme disait le « Times », la « note à payer ». Il arrivait avec 14 bâtiments, du dernier modèle, 731 canons, 8.000 marins. Nelson n'avait pas une flotte plus redoutable à Aboukir. On songe au bombardement de Copenhague.

Le 15 janvier 1850, l'amiral Paker était au Pirée.

Le 16, accompagné du nouveau ministre britannique, M. Wyse, il se rendait chez le ministre des Affaires Etrangères de Grèce, Anastase Londos, et lui remettait sa note, c'est-à-dire le relevé des indemnités réclamées pour dommages subis, par Pacifico *and C°*. Londos répondit que la question de Cervi et de Sapienza ne pouvait pas être traitée sans l'intervention des autres puissances garantes ; que les autres affaires avaient été soumises aux tribunaux et devaient y suivre leur cours régulier. Et, comme Parker exigeait une réponse, ou plutôt une capitulation, dans les 24 heures, Londos demanda aux ministres de France et de Russie, l'arbitrage de leurs gouvernements, garants comme l'Angleterre de l'indépendance de la Grèce.

De retour à son bord, sur le « Queen », Paker proclama le blocus de tous les ports de la Grèce, avec interdiction de toute navigation. L' « Othon », qui n'obtempéra pas assez vite, fut arrêté et capturé.

Londos répliqua à cette violence par une très noble lettre qu'il faut citer tout entière (19 janvier) :

« J'ai reçu la note que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire hier. Il me serait impossible de vous expliquer les sentiments avec lesquels elle a été accueillie par Sa Majesté le Roi de Grèce et par son gouvernement. Toute la nation les partagera. La Grèce est faible, Monsieur, et elle ne s'attendait pas à ce que de pareils coups lui fussent portés par un gouvernement qu'elle comptait avec autant d'orgueil que de confiance parmi ses bienfaiteurs.

» En présence d'une force comme celle qui obéit à vos instructions, le gouvernement de Sa Majesté Hellénique ne peut qu'opposer ses droits et une solennelle protestation contre des actes d'hostilité commis en pleine paix, et qui, sans parler d'autres intérêts de l'ordre le plus élevé, sont une violation, au plus haut degré, de sa dignité et de son indépendance.

» Dans cette triste conjoncture, certains de l'appui de tout le peuple grec et des sympathies du monde entier, le roi de Grèce et son gouvernement attendront, avec douleur, mais sans faiblesse, la fin des épreuves que, par ordre du gouvernement de Sa Majesté Britannique, vous pouvez avoir encore à lui infliger. »

Le ministre de France, Thouvenel, demanda à Wyse de suspendre toute action coercitive jusqu'à ce que les puissances eussent répondu à la demande d'arbitrage qui leur avait été adressée. M. de Persiany, ministre de Russie, s'associa à cette démarche. Wyse répondit que les instructions de son gouvernement ne le lui permettaient pas.

Au contraire, le 29 janvier, l'amiral Parker accentua sa pression : il ordonna la saisie de tous les bâtiments de commerce helléniques, qui furent retenus comme gages des indemnités exigées. Et des quantités de bateaux, petits et grands, furent emmenés dans les eaux de Salamine, sous les canons de l'amiral Parker, comme « moutons à l'abattoir ».

Cependant, la Grèce avait pris et gardait une position diplomatique très forte en faisant appel aux deux puissances garantes. Tout le peuple grec, dans une tenue irréprochable, dans un sang-froid parfait, était serré autour de son roi, plus populaire que jamais sous les violences de l'étranger. Toute l'Europe était avec la Grèce, contre Palmerston.

o o o

Palmerston fut sauvé par une imprudence de la diplomatie française.

Le 5 février, avant de s'être concerté avec le gouvernement de Saint-Pétersbourg, le général de La Hitte, ministre des Affaires étrangères de France, offrit sa médiation au gouvernement britannique. Palmerston saisit l'occasion avec une adresse infinie : il accepta la médiation, sous la forme de « bons offices », et il précisa sa position avec beaucoup de soin dans une lettre à M. Wyse :

« Il ne s'agit point d'accepter l'arbitrage que la Grèce a d'autre part demandé à la France et à la Russie par l'intermédiaire de MM. Thouvenel et Persiany. Il s'agit de tout autre chose. Nous serions très aises de devoir le redressement de nos griefs aux bons offices amicaux de la France. Donc les mesures coercitives à l'égard de la Grèce ne seront pas aggravées ; mais vous garderez bien dans l'esprit que ce que nous acceptons, ce sont les bons offices, mais non pas un arbitrage. »

En d'autres termes, la France va aider au redressement des griefs de l'Angleterre ; elle vient au secours de l'Angleterre.

Cette mission fut confiée au baron Gros, qui fut envoyée à Athènes le 12 février.

Le gouvernement de Saint-Pétersbourg avait été plus clairvoyant et plus ferme. Le chancelier de Nesselrode avait écrit, le 19 février, à son ambassadeur à Londres, le baron de Brunnow, une lettre d'un ton singulièrement vigoureux : Il y rappelait que la condition politique de la Grèce avait été établie et était garantie par l'accord des trois puissances protectrices ; il s'étonnait que l'Angleterre eût pris d'aussi graves mesures sans en informer les deux autres gouvernements. Et il continuait ainsi :

« L'Empereur vous charge, Monsieur le baron, d'adresser sur ce sujet de sérieuses représentations au gouvernement britannique, d'insister de la plus pressante manière pour qu'il fasse cesser un état de choses que rien ne justifie et ne nécessite, et qui expose la Grèce à des pertes aussi bien qu'à des dangers

hors de toute proportion avec ce qu'on réclame d'elle. L'accueil qui sera fait à nos représentations peut avoir une influence considérable sur la nature de nos relations avec l'Angleterre, et j'ajoute, sur la position des puissances, grandes ou petites, dont les côtes les exposent à une aussi soudaine attaque.

» Car il reste à savoir si la Grande-Bretagne, abusant des avantages que lui assure son immense supériorité navale, a l'intention de poursuivre une politique isolée, sans souci pour ses engagements avec les autres cabinets, si elle prétend se dégager de toute obligation comme de toute communauté d'action, et autoriser ainsi toutes les grandes puissances à profiter de toutes les occasions pour ne reconnaître à l'égard des faibles d'autre règle que leur volonté, d'autre droit que leur force matérielle. »

Lorsque le gouvernement russe connut la médiation française, il s'y rallia, en la regrettant : il en prévoyait les dangers.

Entre la France et l'Angleterre il fut entendu que les mesures coercitives contre la Grèce seraient suspendues pendant la négociation du baron Gros. Drouyn de Lhuis demanda que de toute manière elles ne fussent pas reprises sans de nouveaux ordres de Londres : il crut pouvoir y compter.

Le baron Gros arriva à Athènes le 6 mars. Le 7, il vit M. Wyse : le blocus fut levé ; mais les gages saisis furent gardés, et le ministre britannique ne montra aucune disposition à réduire le moins du monde la moindre de ses prétentions. Le baron Gros en fut étonné : il avait cru que sa médiation comportait quelques concessions, ou du moins quelque conciliation de part et d'autre.

Il se mit pourtant à étudier le dossier : on ne sera pas surpris qu'il l'ait trouvé par endroits bien étrange. Il essaya quand même de s'acquitter de sa mission, et, le 26 mars, il rédigea ses conclusions : il proposait la restitution des bâtiments saisis, sauf paiement par la Grèce d'une indemnité globale dont il ne fixait pas le montant, souhaitant sur ce point un arrangement amiable. Wyse, conformément à ses instructions qui étaient rigides, ne céda rien : la Grèce devait payer d'abord

toutes les indemnités qui lui avaient été d'abord réclamées ; ses bâtiments lui seraient ensuite restitués... Et le baron Gros commença de se demander ce qu'il était venu faire à Athènes. Il fit encore un effort : il fixa l'indemnité exigible de la Grèce à 500.000 drachmes, y compris un dépôt de 150.000 drachmes pour faire face éventuellement à la créance que le Chevalier Pacifico prétendait avoir sur le gouvernement portugais. Il annonça que ces propositions étaient son dernier mot, et elles furent transmises à Londres et à Paris.

Cette dépêche se croisa avec une dépêche de Palmerston, du 25 mars, qui maintenait, si elle ne les aggravait pas, toutes les prétentions de l'Angleterre. Wyse, muni de ce document, alla en faire part au baron Gros, qui ne put pas s'empêcher de lui répondre que dans ces conditions il considèrerait sa mission comme terminée. Wyse parlementa, marchanda, demanda même à Pacifico de faire quelque réduction, une sorte d'escompte... Le 23 avril, le baron Gros remit à Wyse une note officielle déclarant la fin de sa mission.

Le 24, le « Vauban » apporta des dépêches de Paris annonçant que, le 19, un accord était intervenu entre la France et l'Angleterre sur la base des propositions du baron Gros. Celui-ci courut aussitôt chez Wyse et voulut retirer sa note du 23. Wyse refusa : il n'avait pas ces nouvelles de Londres.

Et, le 25, Parker proclama et appliqua l'embargo général sur tout le commerce maritime de la Grèce, reprenant et aggravant les mesures coercitives qui avaient été un moment suspendues.

Le gouvernement hellénique se réunit en permanence. Thouvenel fut appelé au palais :

« Il est des scènes, écrit-il à ce sujet, que l'on ne raconte pas, et je ne connais rien de plus pénible à voir que la fierté d'un souverain ployant sous son impuissance et que les larmes d'une reine indignée. »

Les Chambres, réunies en comité secret, décidèrent de céder à toutes les exigences de l'Angleterre. Que faire, en effet, puisque

la médiation de la France avait échoué ? Wyse fut informé immédiatement de cette capitulation.

Les versements furent effectués tout de suite. Les dépêches de Londres, confirmant l'accord du 19 avril, n'arrivèrent que le 2 mai : l'amiral Parker leva ses ancres le 4 mai.

o o o

En apprenant la capitulation hellénique du 26 avril, Drouyn de Lhuis demanda à Palmerston d'observer l'accord du 19 : — Il est étonnant que Palmerston s'y soit refusé, sous le prétexte des derniers événements intervenus à Athènes.

Drouyn de Lhuis fut rappelé, laissant à Londres M. Marescalchi comme chargé d'affaires. Le 4 mai, le baron de Brunnow remit au gouvernement anglais une vive protestation contre les dernières mesures coercitives prises par l'amiral Parker, et il affirma la volonté du gouvernement russe de « garantir la Grèce dans son intégrité territoriale et son indépendance politique fondées sur les traités ». C'est bien de cela, en effet, qu'il s'agit.

Le jour de la fête de la reine, Palmerston donna un dîner officiel : on y remarqua l'absence, non seulement de Drouyn de Lhuis, mais aussi de Marescalchi et du baron de Brunnow. Palmerston s'en plaignit comme d'une inconvenance, et l'attribua à l'invasion des principes démocratiques depuis les dernières révolutions. Mais l'émotion fut grande dans les milieux politiques : on y évoquait le souvenir de la rupture de la paix d'Amiens.

Aux Communes, Disraëli déclara que la conduite de l'Angleterre à l'égard de la France n'avait été ni franche, ni cordiale, ni loyale.

A la Chambre des Lords, lord Stanley déposa une motion de blâme contre le gouvernement. Elle fut discutée le 17 juin : lord Stanley y lut la lettre de Londos, du 19 janvier, aux applaudissements de la plus grande partie de la Chambre ; il justifia la dépêche de Nesselrode du 19 février, si dure pour l'Angleterre.

Lord Lansdowne, au nom du gouvernement, fit une réponse très embarrassée. On vota : la motion de blâme fut adoptée par 169 voix contre 132. Le gouvernement était battu.

Mais, trois jours après, le 20 juin, un accord fut conclu avec la France, sur la base du projet du 19 avril. Drouyn de Lhuis reprit la direction de son ambassade.

Le moment était venu pour Palmerston de monter au Capitole.

Le député pour Sheffield, Roebuck, déposa devant les Communes une motion de confiance. Elle fut discutée dans une des plus mémorables séances du Parlement britannique, la fameuse « séance des quatre nuits », du 24 au 28 juin. Palmerston y prit la parole le 25, de 10 h. 1/4 du soir à 2 h. 20 du matin ; ce fut le « discours des quatre heures ». Nous n'en pouvons rappeler ici que les conclusions : « Les Lords, dit-il, pensent que les sujets britanniques n'ont droit à l'étranger qu'à la protection des lois des pays où ils ont leur résidence : — cela est inadmissible quand ces lois sont mauvaises et ces pays mal gouvernés. » Et il s'acharna naturellement sur la Grèce : le brigandage partout, les violences sur les personnes, le pillage par fanatisme religieux, le drapeau anglais insulté, des coups de feu sur un bâtiment anglais... tout cela était intolérable et le gouvernement ne le permettrait pas tant qu'il aurait la charge et la responsabilité du pouvoir et de l'honneur de l'Angleterre.

Il s'expliqua aisément sur l'incident qui s'était produit avec la France, puisqu'il était clos ; il l'attribua à de simples malentendus, et notamment à la précipitation avec laquelle le baron Gros avait lui-même mis fin à sa mission.

Et il revint « à la seule question qui demeure, dit-il, celle à laquelle il faut répondre, celle qui donne à tout ce débat sa valeur morale et qui doit lui apporter sa sanction : — C'est de savoir et de déclarer si les principes d'après lesquels la politique étrangère de la Grande-Bretagne a été conduite, si les sentiments qui nous ont amenés à nous croire obligés d'assurer toute protection à nos compatriotes de l'étranger, sont des principes et des sentiments dignes d'inspirer ceux qui sont chargés

du gouvernement de ce pays, et si, comme autrefois, le Romain se sentait à l'abri de toute injure quand il pouvait dire *Civis Romanus sum,* ainsi les sujets britanniques, partout où ils seront, pourront avoir confiance que l'œil vigilant et le bras vigoureux de l'Angleterre les protègeront contre l'injustice et l'outrage ».

Cela ne pouvait produire qu'une formidable ovation.

Gladstone diminua un peu l'effet de ce grand discours en blâmant toute cette politique de violences qui donnait à l'Angleterre, aux yeux de l'étranger, la plus déplaisante figure.

Mais la majorité était acquise : la motion de confiance fut votée par 310 voix contre 264. Faisons cependant un petit calcul : dans les deux Chambres du Parlement britannique, l'affaire Pacifico a valu à Palmerston 310+132=442 voix d'approbation, contre 264 et 169=433 ; ce qui représente une majorité de 9 voix, et les ministres avaient voté, et il y a plus de neuf ministres dans un cabinet britannique.

Sir Robert Peel s'écriait en sortant de la grande séance : « Il nous a tous rendus fiers de lui ! » Mais il mourut le lendemain, d'une chute de cheval.

Cent vingt députés se réunirent pour offrir à lady Palmerston le portrait de son mari par Partridge ; mais 120 députés ne font que le huitième de la représentation britannique.

Le dernier règlement relatif à l'affaire Pacifico eut lieu le 18 juillet suivant : — Wyse à Athènes dut rendre au gouvernement hellénique les 150.000 drachmes qu'il avait prises en dépôt pour couvrir la créance éventuelle du personnage sur le gouvernement portugais. Car il résulta de l'enquête faite à cette occasion que le Portugal devait à son ancien consul, non pas 665.450 drachmes, mais 3.750 : ce qui, en vérité, ne valait pas le déplacement de la grande flotte de l'amiral Parker.

Le nom du Chevalier David Pacifico devait rester associé à celui de lord Palmerston, et c'était justice, puisqu'il avait été l'occasion de son plus grand triomphe parlementaire : triomphe de mauvais aloi ; en réalité, Palmerston était quand même gra-

vement atteint dans son prestige et son autorité : il tomba du pouvoir en novembre 1851 ; à cette nouvelle, les vieillards à Athènes se signaient en remerciant Dieu. Dans le nouveau ministère se rencontrèrent ses adversaires de juin 1850, lord Stanley, Disraëli, les amis de la Grèce : la Roche Tarpéienne est près du Capitole.

Et voici la conclusion qui donnera à cet incident diplomatique toute sa valeur morale et tout son sens politique : — La Grèce est un petit Etat ; mais son sang-froid, sa vaillance avaient sauvé son intégrité territoriale et son indépendance nationale ; car il y a des forces morales, impondérables, plus fortes que tous les canons de la « Great Fleet » d'Angleterre.

La Grèce ne fut pas annexée aux Iles Ioniennes ; quelque dix ans plus tard, elle réunit les Iles Ioniennes sous son beau drapeau, aux couleurs de son azur.

EDOUARD DRIAULT (1).

---

(1) Pour plus de détails sur l'affaire Pacifico, voir l'*Histoire Diplomatique de la Grèce de* 1821 *à nos jours*, par E. DRIAULT et M. LHÉRITIER, tome II, ch. 9, La Grande Victoire de Palmerston.

Discours de M. Alfred Dumaine,

Ambassadeur de France, Président de la Société.

Mesdames, Messieurs,

Une fois par an dans notre Parlement, quand sénateurs et députés procèdent au renouvellement de leur bureau, apparaît au fauteuil de la présidence un très vieux monsieur, le doyen d'âge, tout enorgueilli de pouvoir prononcer, sans crainte d'interruption, un interminable discours.

Je n'abuserai pas de ma ressemblance avec ce personnage, mon collègue en décanat. Il a sur moi, entre autres avantages, celui de parler au début de la séance, tandis que je succède aux excellents conférenciers que vous avez eu tant de plaisir à applaudir. Venant après eux, je n'ai de chance de me faire excuser qu'en leur exprimant dans la forme la plus brève vos chaleureux remerciements et la cordiale gratitude du comité de la Société d'Histoire diplomatique.

Notre ambition a été, cette année, de vous faire entendre l'opinion d'un collègue japonais sur une question de politique extérieure concernant son empire. D'après une obligeante indication de S. Exc. l'ambassadeur vicomte Ishii, nous nous sommes adressés à son secrétaire, M. le vicomte Motono, dont le courtois empressement a comblé notre désir. Par sa compétence personnelle accrue de toute l'autorité de l'illustre homme d'Etat qui est son père, n'est-il pas un de ceux que vous pouviez écouter avec le plus d'intérêt et de sympathique curiosité ?

Dans son large et rapide exposé de l'importance vitale pour son pays qu'a prise au cours des siècles le voisinage de la Corée, il vient d'expliquer par des considérations géographiques et historiques comment l'instinct de la préservation devait amener

fatalement l'empire nippon à se transformer en une formidable puissance militaire. Mais ce que le vicomte Motono s'est abstenu de dire, c'est avec quelle merveilleuse rapidité sa patrie insulaire, « ce pays d'entre ciel et terre, cette goutte d'eau devenue solide », comme le qualifient ses poètes, est sortie de son isolement millénaire. L'effort accompli pour soustraire à l'emprise étrangère le seuil coréen par où l'archipel japonais est relié à l'Occident, restera un des plus surprenants et des plus admirables témoignages de l'énergie humaine.

Quant à M. Edouard Driault, auteur de l'*Histoire diplomatique de la Grèce* pendant un siècle entier, entre les innombrables épisodes à signaler dans les perturbations du pays le plus agité qui soit, le choix à faire seul l'embarrassait. Ses recherches et ses travaux poursuivis avec une inlassable ferveur lui permettent de parler comme de contemporains aussi bien des héros des luttes pour l'indépendance que de tous les chefs d'Etat apparus depuis cent ans à la tête du gouvernement hellénique. Nous venons de le constater par le récit qui rendait vraiment actuelles les singulières complications d'un incident fort inquiétant en son temps et déjà tout à fait oublié.

Il m'est bien agréable de lui apporter ici nos félicitations pour la récente publication du cinquième et je ne dirai pas du dernier volume de sa si importante contribution à l'histoire de l'hellénisme. Nous possédons grâce à lui, sur les bouleversements du proche Orient, le répertoire de documents le plus complet que l'on ait encore rassemblés.

Avec quelle confiance enthousiaste dans la puissance de la résurrection nationale M. Driault a su les utiliser et les commenter ! Et quelle plus tragique période a-t-il eu à raconter que celle où la Grèce, entrée dans la guerre mondiale, a connu coup sur coup les enivrements de l'apothéose et la déception de cruels revers ? — Pourquoi de telles épreuves s'acharnant contre elle ? Peut-être parce que, là-bas, chacun travaille à l'œuvre de reconstruction suivant sa conception personnelle du patriotisme. Trop souvent ce sont maintenant les prétendants eux-mêmes qui défont la tapisserie de Pénélope. Avec la fréquence des péripéties

qui en résultent, la tâche de l'historien est donc encore loin d'être achevée.

Si ménager que je veuille être de votre patience, pourrais-je ne pas associer notre Société à l'élan d'admirative sympathie soulevé par le portrait que notre ancien président, M. Jules Cambon, a tracé du *Diplomate ?* Tous nous ressentons une sorte de naïf orgueil de ce que ces pages exquises soient signées d'un nom qui honore tant notre Société. Pour former une collection des « caractères de ce temps » sous la garantie de compétences incontestées, le concours du plus éminent de nos collègues s'imposait. Un de ses lointains prédécesseurs comme moraliste, Théophraste, interpellait dans un festin un convive qui se taisait : « Si tu es un habile homme, tu as tort de ne pas parler ; mais s'il n'en est pas ainsi, tu en sais beaucoup. » Habile homme, certes, M. Jules Cambon l'est entre tous. Et s'il a trop rarement parlé, c'est que son savoir des choses de ce monde l'a éclairé sur la vanité des discours et des écrits. Il a consenti néanmoins à condenser en quelques courts chapitres les enseignements lentement mûris d'une sagesse indulgente et souriante. Ainsi s'est trouvé composé le petit volume qui, pour tout agent de la carrière, sera désormais un indispensable et délicieux bréviaire.

Que d'autres publications pleines de mérite ont, depuis l'an dernier, ajouté aux richesses de l'histoire diplomatique ! Je dois renoncer à en complimenter les auteurs, quoique certains comptent parmi nos fidèles adhérents. Vous me reprocheriez pourtant de ne pas faire une exception pour un ouvrage accueilli avec une faveur aussi unanime qu'immédiate. Racontée par Mme Saint-René Taillandier, la vie de *la princesse des Ursins* a révélé même aux plus frivoles que l'histoire, si rigoureusement documentée qu'elle soit, peut séduire et passionner autant que d'imaginaires aventures.

Quel plus persuasif instrument de propagande pour la cause des études historiques et diplomatiques qu'un talent d'une si rare qualité, grâce auquel sont attirés vers nos travaux ceux même qui s'effrayaient bien à tort d'un excès de gravité !

ALFRED DUMAINE.

LA GRANDE-DUCHESSE ÉLISA ET FOUCHÉ

Par sympathie pour notre Revue, *M. Paul Marmottan, l'érudit historien, a bien voulu prélever dans ses inappréciables documents la série des lettres échangées, de* 1809 *à* 1820, *entre l'aînée des sœurs de Napoléon Ier et Fouché, duc d'Otrante. Il a pris soin de les présenter avec des notes et des commentaires qui en éclairent le texte. D'intéressantes particularités sont ainsi révélées sur la politique impériale et les sentiments intimes des deux correspondants réunis dans un commun exil. Même après le célèbre ouvrage de M. Louis Madelin, ces pièces inédites précisent quelques traits essentiels de la physionomie de Fouché.*

De tout temps, ou tout au moins dès 1804 à Saint-Cloud où il la rencontrait souvent et où il ne manquait aucune occasion de lui faire sa cour et ceci peu de mois avant l'avènement de Napoléon à l'empire, auquel pour sa part il avait si activement contribué, Fouché entretint des rapports de confiance avec la princesse Elisa. Mais on va surtout juger du caractère de ces relations par les lettres que nous publions ci-après, et dont les premières de cette série remontent à 1809.

Déjà scellés par une communauté de vues politiques et de sympathie réciproque, ces rapports furent peut-être encore fortifiés par les conseils de Fouché à l'Empereur de convertir la république de Lucques en Principauté en faveur de sa sœur aînée. Fouché du moins se vante du fait dans ses mémoires (1).

(1) Tome II, 18 et 19. Mémoires passant pour apocryphes et parus en 1825.

Au surplus, durant son gouvernement de la Toscane, Elisa avait affaire à Fouché pour l'administration, comme à tous les ministres de Napoléon, la Toscane formant depuis le Sénatus-Consulte du 2 mars 1809 trois départements français. L'Empereur avait même pris un arrêté créant dans les départements au delà des Alpes, de grandes charges policières sous l'appellation d'Inspecteurs Directeurs de la Police. Le premier nommé à ce poste fut François-Honoré Dubois, chevalier de l'Empire, ancien membre du tribunal de cassation et ci-devant commissaire de la police à Lyon (1). Il resta à Florence du 27 mars 1809 au 8 octobre 1811, et fut remplacé alors par Lagarde.

Ces hauts fonctionnaires avaient pour mission, sous les ordres de la Grande-Duchesse, de diriger l'esprit public et de veiller à l'exécution des lois et décrets relatifs à la police tant par rapport à la tranquillité publique qu'à la sûreté du dehors (2). Ils correspondaient directement avec Paris.

Nous publions ci-dessous en outre plusieurs lettres inédites de la Grande-Duchesse à Fouché : elles sont d'une note très personnelle et accusent le caractère viril d'Elisa. Y font suite plus de vingt lettres de Fouché à Elisa également inédites. Ce lot présente cette particularité qu'il contient des renseignements très précieux sur l'époque de la disgrâce de Fouché et que six lettres datent de 1814, époque non moins curieuse dans la carrière de l'homme d'Etat. Les autres, au nombre de six également, appartiennent à la période d'exil de Fouché et la dernière date de six mois avant son décès.

« Lucques, 18 mars 1809.

» Je reçois, mon cher Ministre de la police, le décret de S. M. Je vois avec plaisir que j'aurai souvent à correspondre avec vous.

(1) Napoléon à Elisa, Paris 30 mars 1809. *Correspondance* n° 14.977.

(2) Voyez section VI du décret fondamental du 3 mars 1809 concernant les attributions de la Grande-Duchesse et l'organisation du nouveau gouvernement en Toscane. Cette section composée de neuf articles, délimite et fixe les pouvoirs dudit directeur.

Les commissaires de police (1) sont choisis parmi les ennemis de la France ou parmi les bigots. Je vous ferai un rapport détaillé ; il me faut un bon directeur de police. Si l'Empereur voulait choisir parmi les Toscans je proposerai Piamonti (2), homme probe, fin, adroit, dévoué à nos intérêts, estimé même des Autrichiens toscans. Nos évêques et nos curés sont très mauvais, mais il y en a plusieurs qu'on fera aller par leurs intérêts.

» L'on m'écrit de Florence qu'on envoie une députation à S. M. pour la remercier de m'avoir choisie pour être l'interprète de leurs besoins. J'espère que dans quelques années ils seront si bons Français qu'on en sera surpris ; mais pour cela j'aurai à faire avec le ministre des finances, il va doubler au mois d'avril l'impôt sur les vins. Cette mesure est impolitique et ne peut s'appliquer à la Toscane. On commence déjà à parler un peu haut dans quelques communes. J'arriverai à temps, je l'espère, pour faire cesser ces petits troubles.

» La conscription nous fait un peu peur, car vous savez que les Toscans sont poltrons et différents en cela de leurs ancêtres ; tout se calmera si l'on veut payer les pensions. Les curés de campagne meurent de faim, les hôpitaux en sont au même point, on leur a ôté les revenus, et l'on a augmenté les malades. Les tribunaux sont aux trois-quarts mauvais.

» Je compte me rendre à Florence dans les premiers jours d'avril, j'aurais retardé si j'avais voulu m'y bien établir, mais je sais que je puis être utile dans un moment où l'on parle de guerre. Cette lettre est tout à fait pour vous.

» Adieu, mon cher ministre, écrivez-moi, mettez-moi au courant d'un travail si nouveau. Je recevrai vos avis avec plaisir.

» Le général Radet est venu me voir, il est dévoué, un peu

---

(1) Elisa parle ici des ci-devant commissaires de police de l'ex-royaume d'Etrurie qu'elle allait remplacer.

(2) Ce Piamonti, ancien assesseur de la police en Etrurie était un des rares fonctionnaires alors qualifiés « amis des Français ». Le ministre résident de France (Aubusson à Talleyrand, Florence 9 décembre 1806) *Le Royaume d'Etrurie*, page 185.

trop exagéré, mais c'est par une intention louable. Menou s'est décidé à m'écrire (1). Notre préfet de Florence va mourir (2), rien ne marche et ne peut marcher.

» Il faut que S. M. m'envoie un homme de mérite, j'en ai besoin, mais surtout un homme conciliant et ferme.

» Adieu, comptez sur tout mon attachement. — ELISA. »

« 23 mars 1809.

» Mon cher Ministre de la police, je continue avec plaisir ma petite correspondance particulière pour vous seul. Je commence par vous remercier de tout l'intérêt que vous me montrez. Je connais votre dévouement, vous connaissez mon amitié : je n'ai donc pas besoin d'entrer en plus grande explication. J'ai envoyé Piamonti dans le département de l'Ombrone (3) pour faire marcher la conscription, et j'ai l'assurance qu'elle se fait avec tranquillité.

» La quantité de lettres que je reçois de la Toscane pour me féliciter est incroyable. J'ai la satisfaction de voir que ma personne y était désirée. La Députation qu'on envoie à S. M. est composée du Cardinal Zondadari, archevêque de Sienne (4). Je l'ai demandé à l'Empereur comme premier aumônier, appuyez

(1) Le général Menou présidait alors à Florence la Junte de gouvernement composée de conseillers d'Etat français, junte occupée depuis un an passé à introduire les lois françaises dans le pays et à l'organiser en départements. Le 5 avril 1809 il remit le commandement des troupes au général Félix Baciocchi prince de Lucques, nommé commandant de la vingt-neuvième division militaire.

(2) Nommément le baron de Reuilly, auditeur au Conseil d'Etat, membre de la Légion. Il devait mourir en effet l'année suivante à son poste. Le convoi funèbre du préfet le 23 février 1810 à Pise, fut suivi par un grand concours du peuple et des autorités. Le baron Capelle son collègue à la préfecture de Livourne prit la parole sur sa tombe. Elisa regretta beaucoup ce distingué fonctionnaire.

Il fut remplacé par le baron Fauchet, ci-devant préfet de la Gironde.

(3) Un des trois départements français (163.000 habitants en 1811), chef-lieu Sienne, que forma le ci-devant grand duché de Toscane.

(4) Il y avait aussi le maire de Florence, Pucci, Jérôme Bardi, directeur du musée et du cabinet de physique, un propriétaire du département de l'Arno Torregiani, l'ancien sous-préfet de Pise, Mastiani, le président de la Chambre de Commerce de Livourne le commerçant Dupouy et M. Mille, autre négociant de Livourne, membre de la Chambre de Commerce.

cette demande ; c'est un cagot dévoué à la cour de Rome, mais je n'en ai pas vu à Florence et à Sienne ; il est tellement influent et si peu dévoué qu'il peut m'inquiéter. J'ai demandé lorsqu'on fera l'organisation du culte de nommer Arrighi, évêque d'Acqui (1) à Sienne. Je ne connais pas encore l'organisation qu'on propose à S. M. pour la Toscane. Ce travail demande beaucoup de réflexion. Dites à Bigot de Preamneu (2) de ne rien proposer sans que je lui aie communiqué mes idées.

» Je vous écris comme à un ami et non point officiellement. Je vous envoie ma proclamation. Je l'ai faite simple et courte, je leur dis ce que je sens.

» Je vous recommande, mon cher Ministre, d'empêcher que les journaux ne copient ce qu'ils trouvent dans les Gazettes de Florence. Je ne voudrais pas qu'on parlât trop de moi (3). Je veux tâcher de faire aimer S. M., de faire respecter ses lois ; le bien que je ferai sera son ouvrage. Ainsi empêchez qu'on ne s'occupe trop de la Toscane dans les gazettes, mais parlez souvent de moi à l'Empereur.

» Comptez sur toute mon affection. — ELISA. »

« Florence, 3 avril 1809.

» Mon cher Comte (4), je vous écris ces deux mots pour vous prier de rassurer S. M. sur les troubles qui ont éclaté ces jours derniers. Dès que j'en fus informée, je partis de suite de Lucques et je donnai des ordres au général Radet. Je suis contente de son zèle et de son activité, tout est calmé, quelques mauvais

(1) Joseph Philippe Arrighi, cousin du général duc de Padoue et vicaire général de l'Ile d'Elbe et de la principauté de Piombino sous l'Empire.

(2) Ministre des Cultes.

(3) L'Empereur s'était plaint dans une de ses lettres que la presse s'occupait trop des faits et gestes d'Elisa.

(4) A cette date, 3 avril 1809, Fouché n'est pas encore duc d'Otrante, il ne le sera que par Lettres Patentes du 15 août suivant. Mais il porte le titre de comte en tant que ministre de l'Empereur, en vertu des deux statuts impériaux du 1er mars 1808 qui codifient le système de noblesse créé par le Sénatus-Consulte du 14 août 1806.

sujets ont seuls causé ce mouvement (1). Vous apprendrez avec plaisir que les communes environnantes se sont refusées à prendre part à la révolte et que les conscrits qu'on avait enlevés sont retournés d'eux-mêmes aux dépôts. De la sévérité, un peu de police (car il n'y en avait pas en Toscane), et tout retournera dans l'ordre. Quels arrangements pensez-vous faire pour les fonds de la police ? Je vous préviens que je suis économe, mais cependant ayant peu de troupes, il me faut des agents, et sans argent on ne fait rien.

» La ville donne demain une belle fête. Le pays paraît content de mon arrivée, mais les Toscans n'aiment pas les Piémontais et l'on nous en envoie beaucoup trop. — Elisa. »

« Livourne, 10 avril 1809.

» Mon cher Ministre, j'ai reçu votre lettre, je vous remercie des choses aimables que vous me dites. Je compte depuis longtemps sur les assurances que vous me donnez de votre intérêt et attachement à ma personne. Je suis partie de Lucques le 1er avril. J'avais appris qu'il y avait une insurrection à l'Abbadia S. Salvatore. Je voulus être plus à portée de donner des ordres et de veiller à leur exécution.

» Une autre raison qui me détermina fut que j'appris qu'à Florence il y avait une grande apathie pour ma réception. Le préfet était mourant, le maire était parti pour Paris, le comte Menou paralysait les préparatifs, il se faisait plaindre (2) ; avec beaucoup de peine et de menaces on n'avait pu porter la garde d'honneur à cheval qu'à quinze et la garde à pied à vingt-quatre hommes. Voyant que je ne serais pas reçue comme on aurait dû le faire, je me décidai à arriver de nuit à Florence. Je ne m'en suis pas repentie. Rien n'approche de l'insouciance et du

(1) Le 2 avril, jour de son arrivée à Florence, la Grande-Duchesse avait eu à sévir contre un acte de révolte de la commune de l'Abbadia san Salvatore, à la suite du pillage de l'abbaye du dit lieu commis par vingt et un vagabonds ayant lutté contre la gendarmerie.

(2) Probablement : prier. Mot peu lisible dans le texte.

froid de la noblesse. Ils avaient tous refusé d'entrer dans ma garde d'honneur : trois jours après mon arrivée ils m'offraient la garde d'honneur. Je leur dis que je l'acceptais à condition que dans un mois il y aurait cent gardes d'honneur à cheval. Quelques vieux chambellans (1) et vieilles dames furent offerts par le maire pour faire près de moi le service d'honneur. On m'avait aussi présenté six écuyers d'honneur, mais ils étaient dans un costume si indécent que je refusai leur service. La ville m'offrit un bal dans la belle salle de l'Académie. Je l'acceptai, l'on m'avait assuré que le bal serait digne de m'être offert. Le local était beau, mais excepté la cour d'honneur, le reste était composé de filles et de basse bourgeoisie dont on ignorait le nom. Je restai une petite demi-heure et je partis.

» Ce que je vous écris étant absolument pour *vous tout seul* je dois vous prévenir que Menou avec un air très respectueux près de moi a fait tout le mal possible à l'esprit public. Sa Majesté ne peut rien faire de mieux que d'enterrer ce fou au Sénat. Il faut, mon cher Ministre, la décider à cette mesure ; en Toscane il me gêne. D'ailleurs il est inutile, continue son même train avec cette danseuse (2). Il porte les épaulettes de maréchal de l'empire, ce qui est au moins inconvenant. Avec tout cela il a un ton de réserve et de bonne compagnie qui en impose aux sots.

» Je ne suis restée à Florence que trois jours et je suis partie pour visiter le département de la Méditerranée. Là tout était d'un enthousiasme difficile à exprimer. On voyait que ces démonstrations n'étaient pas forcées et qu'elles partaient du cœur. Les fêtes ont été continuelles et le peuple ne quitte pas la place Napoléon (3). Il espère beaucoup de moi. Je me flatte que l'esprit public sera bon et que je n'aurai rien à appréhender des habi-

(1) Probablement de la ci-devant cour d'Etrurie. La royauté d'Etrurie à Florence avait pris fin le 10 décembre 1807.

(2) Sur ce passage et autres particularités le concernant, voir notre étude « *Le général Menou en Toscane* » grand in-8, Paris, 1903.

(3) La place Napoléon à Livourne où était la maison qui lui servait de résidence.

tants en cas de guerre. Je ne m'étends pas sur les fêtes ; votre commissaire général vous instruira de tout.

» A Pise j'ai été contente du bon esprit. On voyait qu'il y avait un chef, tout marchait bien. Je suis très contente du préfet Capelle et du commissaire général de police, ils sont estimés et aimés.

» Le cardinal Zondadari est parti pour Paris. J'avais proposé à S. M. de le nommer mon premier aumônier et de lui ôter son siège de Sienne, S. M. a consenti à ma demande. Je crains qu'il ne veuille pas donner sa démission de son évêché. C'est à vous, mon cher Ministre, à le persuader. Son grand âge le rend, incapable d'être utile à Sienne et il peut faire beaucoup de mal. Bigot de Préamneu pourrait proposer à S. M. de lui donner une pension de 24.000 francs et 6.000 francs que je lui donnerais comme premier aumônier (1). »

Le duc d'Otrante à la Grande-Duchesse.

« Paris, 18 octobre 1809.

» Madame, j'ai toujours de nouveaux remerciements à faire à V. A. ; je voudrais bien trouver l'occasion de faire quelque chose qui pût lui être agréable. J'ai donné des ordres concernant la correspondance des Conseillers d'Etat avec vos Préfets et le Directeur de police ; les observations de V. A. sont justes et seront exécutées. Je vois avec bien de la satisfaction que l'esprit public de la Toscane s'améliore chaque jour depuis que V. A. la gouverne ; elle répand dans les contrées qu'elle parcourt beaucoup d'idées utiles qui la font admirer et des bienfaits qui la font chérir.

» Je prie Votre Altesse de recevoir avec bonté l'assurance de mon respect et d'un attachement pour sa personne que je conserverai toute la vie. — Signé : FOUCHÉ. »

---

(1) Lettre entière autographe appartenant à M. Paul Marmottan.

« Paris, 30 janvier 1810.

» Madame, je suis touché des bontés de V. A., je n'ai fait que mon devoir envers elle et je me trouve très heureux d'avoir eu l'occasion de la servir en servant l'Empereur. J'aurais voulu lui épargner les chagrins qu'elle a éprouvés. Lorsque V. A. recevra cette lettre, les reproches seront oubliés et on ne songera qu'au bien qu'elle a fait en Toscane. Je saisirai toutes les occasions d'en mettre les preuves nouvelles sous les yeux de l'Empereur et de solliciter les divers objets qu'elle demande à S. M.

» Je supplie V. A. de considérer combien il importe dans toutes les circonstances de se conformer exactement aux volontés de l'Empereur. Le roi de Hollande est malheureux aujourd'hui pour s'être écarté de ce système, pour avoir placé sa confiance en de perfides courtisans qui lui conseillaient l'indépendance. J'estime et j'aime cet excellent prince, mais avec de bonnes intentions, il a contrarié les vues de l'Empereur auxquelles il faut se soumettre. Les desseins d'un grand homme sont souvent d'une telle profondeur qu'on ne peut en connaître les motifs que par les résultats.

» Je crains que le roi d'Espagne ne s'attire quelque jour des désagréments en suivant le même système d'indépendance que le roi de Hollande. Je ne me permets plus d'écrire au roi Joseph parce que des courtisans sont parvenus à rendre mes conseils suspects. Mais je conjure V. A. de l'engager à se soumettre à la supériorité des conceptions et des moyens de notre Empereur.

» Je ne connais point sa dernière pensée sur l'Espagne, mais je sais très bien qu'il veut établir solidement et grandement sa famille, sa dynastie et que l'indépendance des rois est une chimère. La presque totalité de l'Europe est dans la dépendance effective de l'Empereur. Tout ce qu'il ordonne sur l'Espagne rentre certainement dans un cadre de vues générales auxquelles tout doit être soumis.

» Je prie V. A. d'être persuadée de tout l'intérêt que je prends à ce qui la concerne ; personne ne lui est plus respectueusement attaché que son très fidèle serviteur. — Le Duc d'Otrante. »

Elisa à Fouché.

« Florence, 28 février 1810.

» Mon cher Duc, Ministre de la police générale, j'ai reçu votre lettre par le roi de Naples. Je reconnais votre bon esprit et votre attachement dans tous les avis que vous me donnez. Depuis que j'existe, j'ai toujours suivi les mêmes règles de conduite et par conviction et par affection. Je n'ai cessé de l'écrire à mes frères et j'ai tâché de les persuader. J'espère qu'ils sentiront que leur intérêt est de se conformer aux moindres désirs de l'Empereur.

» Je suis à Florence bien portante, et nous y sommes parfaitement tranquilles. Le Sénatus-Consulte relatif à Rome a été reçu avec indifférence. La cour de Rome peut avoir ici quelques partisans, mais on ne s'en aperçoit pas, et la majorité paraît s'inquiéter fort peu du Pape.

» Au reste le plus bel éloge du gouvernement de S. M. est dans la joie et presque dans l'ivresse avec lesquelles les Florentins célèbrent cette année le carnaval. La nouvelle du mariage de l'Empereur avec l'Archiduchesse d'Autriche a causé ici une grande joie ; tout le monde en est content, même le peuple. — ELISA. »

Le duc d'Otrante à la Grande-Duchesse de Toscane.

« Paris, 17 mai 1810.

» Madame, j'ai reçu la lettre que V. A. m'a écrite relativement à Boissy d'Anglas (1) ; je vais donner l'ordre de lever la surveillance à laquelle il est assujetti.

» J'aurais eu l'honneur d'aller voir V. A. si je n'étais retenu près du lit de ma femme (2). Quand on est dans les bords de

(1) Il s'agit sans doute ici du sieur Théophile Boissy d'Anglas (parent du sénateur) qui était commissaire des guerres dans le département de la Méditerranée, faisant fonctions de sous-inspecteur aux revues. La lettre visée ici d'Elisa ne nous est pas connue.

(2) Première femme de Fouché, nommément Bonne Jeanne Coignaud, mariée depuis le 16 septembre 1792. Elle lui donna trois fils et une fille. Elle devait décéder le 9 octobre 1812.

la vie, on a besoin d'être entouré de ceux qui vous serrent la main pour vous y retenir.

» Je prie V. A. de recevoir l'assurance de mon respect et de mon attachement à sa personne. — LE DUC D'OTRANTE. »

« Paris, 18 mai 1810.

» Madame, je prie V. A. d'accueillir avec bienveillance le préfet de Florence qui se rend à son poste ; il a été retenu à Paris par des affaires domestiques. C'est un homme d'esprit, de caractère et rempli de dévouement pour la dynastie impériale et particulièrement pour V. A. ; on l'a calomnié près d'elle, j'ai éclairci les faits et j'ai acquis les preuves de ces calomnies. M. Fauchet a quitté Bordeaux avec peine parce qu'il y était estimé et parce que ce déplacement est ruineux pour sa fortune. Mais il se trouve bienheureux de travailler sous les yeux de V. A. et je suis sûr que V. A. aura à se féliciter à son tour d'avoir près d'elle un préfet que tous les intérêts privés et publics attachent à l'Empereur et à sa famille, ainsi que ses affections (1).

» Je prie V. A. d'agréer l'assurance de mon affection et d'un attachement sans bornes. — FOUCHÉ. »

Dans le courant de mai 1810, l'Empereur informé des négociations secrètes ouvertes par Fouché en Angleterre par l'entremise d'Ouvrard et à son insu, conçut un tel mécontentement contre son ministre de la police qu'il lui demanda sa démission. Mais par égard pour ses hautes capacités et pour masquer sa disgrâce aux yeux du public, il le nomma gouverneur de Rome et lui intima l'ordre de partir pour l'Italie. Bien que gouverneur, car le décret le nommant ne fut jamais rapporté, il n'alla pas

(1) Le baron Joseph Fauchet, membre de la Légion d'honneur, ancien ministre plénipotentiaire aux Etats-Unis, né à Saint-Quentin en 1763, ancien préfet du Var.
En sa qualité de premier fonctionnaire civil de la Gironde, Fauchet avait fait les honneurs de Bordeaux à Napoléon et à Joséphine les 1er et 2 août 1808.

à Rome. C'est que l'attitude de l'Empereur à son égard et sur ces entrefaites était redevenue franchement malveillante. Il venait d'apprendre sur son compte de nouveaux agissements conçus et pris en dehors de ses directions (1).

Cependant à Paris même, dans le grand entourage des Tuileries, ce changement n'était pas encore connu et dès le 6 juin 1810 le cardinal Maury, qui a un neveu à Rome, à la fortune duquel il s'intéresse et qui est chanoine et administrateur de la basilique de Saint-Pierre, lui écrit ceci dans les premiers moments :

« Paris, 6 juin 1810.

» Tu dois savoir que M. Fouché duc d'Otrante est nommé Gouverneur absolu de Rome. C'est un homme d'un très grand talent, de très bonnes maximes en gouvernement, modéré, doux, accommodant, mille fois plus fin que tous les Romains ensemble, très simple, très aimable, très honnête, et mon ami très particulier. Je t'ai déjà recommandé à lui, et c'est par lui que tu peux faire ta fortune. Il partira vers la fin du mois. Je ferai l'impossible pour qu'il s'arrête quelques jours à Montefiascone (2) où tu iras le recevoir, si je peux t'en prévenir. Tu peux l'exalter avec confiance et le prôner comme un homme qui gagnera tous les cœurs. Il ne doit rester à Rome que six ou huit mois pour organiser tout, et il compte en revenir avec l'Empereur qui le lui a promis (3). Il est fort regretté de tout le monde dans son ministère de la police générale. Tu dois lui être absolument dévoué. Il tiendra le plus grand état possible. Je ne crains pour lui que les trois mois d'été à Rome, il em-

(1) Voir dans Madelin le récit de ses intrigues et de ses démêlés avec l'Empereur. *Fouché*, II, 168 à 212.

(2) Petite ville des Etats Romains où Maury avait son évêché, dont il devait obtenir de conserver le titre et les bénéfices, même lorsqu'il fut nommé peu après archevêque de Paris (14 octobre 1810).

(3) L'Empereur avait déja le dessein en 1810, surtout après son mariage, d'aller à Rome pour s'y faire couronner. Maury était dans la confidence de ce projet.

mène femme (1), enfants, leur gouverneur M. Jay, homme de talent qui vient de remvorter le prix à l'Académie. Je t'enverrai son ouvrage (2). »

« Paris, le 13 juin 1810.

» M. le duc d'Otrante partira pour Rome lundi prochain 18 du courant. Il passe par le Simplon, par Milan, par Bologne et par la Romagne pour se rendre à Rome où il va loger au palais de Monte-Cavallo (3).

» Il m'a demandé une note sur ta situation et tes titres. Je la lui ai remise, et il y fera honneur. Je lui demande de te faire Conseiller d'Etat. C'est là qu'il faut viser, et non pas simplement à être maître des Requêtes pendant plusieurs années. Le traitement annuel des Conseillers d'Etat est de 25.000 francs. Ton affaire se décidera durant le séjour de l'Empereur à Rome où il se fera couronner. Il est possible que j'assiste à cette cérémonie à laquelle tous ceux qui y prendront part seront bien payés. Je t'exhorte à te dévouer entièrement au duc d'Otrante. Il faut le bien servir et lui donner des notes très exactes quand il t'en demandera. Son titre est *Monseigneur, Votre Excellence.*

» Rends-toi très agréable à ses entours. M. Jay, gouverneur de ses enfants, est un homme de beaucoup d'esprit. Il vient de partager notre prix d'éloquence à l'Académie (4), je vais t'envoyer son discours et celui de son concurrent que j'ai beaucoup favorisé, parce qu'il est de notre pays.

. . . .

» Je joins à ma lettre l'exeat et le certificat de M. l'Evêque de Casale en faveur du Père Amédée. Tu les lui remettras comme un gage de ma tendre amitié et de ma haute estime, ou plutôt comme un contrat de mariage qui nous unit tous les deux pour

---

(1) Il devait emmener sa femme mais le duc changea d'avis, elle ne le suivit pas. (Madelin, *Fouché,* II, 213.)

(2) Lettre inédite.

(3) Le propre palais de l'Empereur.

(4) Pour sa dissertation : *Tableau littéraire du* XVIII[e] *siècle.*

la vie. Dis-lui en l'embrassant que la troisième pièce qu'il doit recevoir de moi, savoir la permission de résider à Montefiascone, en y jouissant de sa pension d'ex-religieux, est déjà dressée, et que ce sera le premier acte que signera M. le duc d'Otrante mon ami, dimanche prochain, après avoir prêté son serment entre les mains de l'Empereur en sa qualité de Gouverneur général de l'Etat Romain. Le grand administrateur dont vous raffolerez tous se rend à Rome avec l'intention et les moyens de s'y faire adorer. Il est muni des pouvoirs les plus extraordinaires. Il doit partir pour Rome lundi prochain. Il a obtenu pour le Prince Alfieri et ses quatre collègues en état de surveillance à Paris la liberté de retourner à Rome où ils seront ses précurseurs.

» Si l'Empereur se fait couronner comme on le croit, ce mois d'octobre, dans l'église de Saint-Pierre, il est très possible que je me trouve présent à cette grande cérémonie (1). »

Mais tous ces beaux projets ne devaient pas se réaliser.

Napoléon courroucé de nouveau contre Fouché lui fit passer l'ordre, dès le 1er juillet, non plus d'aller à Rome, mais de se rendre dans sa sénatorerie ou de voyager simplement en Italie sans recevoir aucun honneur. Fouché suivit cette dernière voie, assez découragé. Il se dirige avec sa suite sur la Toscane. C'est ce qu'explique d'ailleurs le rapport suivant inédit adressé à la Grande-Duchesse.

(Vers le 16 juillet.)

Direction de la Police du Grand-Duché de Toscane.

« Madame, j'ai l'honneur d'informer V. A. que M. le duc d'Otrante est arrivé la nuit dernière à Florence, et il m'a paru fatigué de la route, de sa destination et de son sort. Son intention est de rester en Toscane jusqu'à nouvel ordre de S. M. — Je sais qu'il a demandé sa démission à l'Empereur et que cette

(1) Lettre inédite.

demande est encore sans réponse, quoique vingt lettres particulières annoncent qu'il est rappelé du gouvernement de Rome (1).

» Il a écrit le 11 juillet de Milan à S. M., il attend une dernière détermination pour fixer ses idées incertaines. J'ai regretté de le voir dans cette incertitude d'autant (et ceci est un secret) que M. le duc de Rovigo m'a recommandé de surveiller ses démarches, son séjour et ses discours.

» J'ai assuré à V. A. que M. le duc d'Otrante est un homme profondément dévoué à S. M. et auquel il aurait été juste d'éviter des désagréments pénibles ; il me semble surtout dans la résolution de se faire oublier et de ne fixer aucun regard.

» Veuillez, Madame, agréer ces observations de confiance que j'ai l'honneur de vous faire ; elles tiennent à la loyauté de mon caractère. Je prie V. A. d'agréer l'hommage de mon profond respect. — Dubois.

» M. le duc d'Otrante doit m'envoyer une lettre pour V. A. ; j'attendrai l'heure du départ de l'estafette pour fermer la mienne. » (Sans date.)

***

Elisa fut indirectement mêlée à cet incident d'importance dans la vie de Fouché.

Le ministre de la police tombé en disgrâce et ayant quitté Paris parut donc inopinément à Florence le 15 juillet 1810, accompagné de son fils et de trois serviteurs, il y fit un court séjour et visita la ville.

Elisa est alors à Paris pour assister aux fêtes du mariage de son frère et y séjournera même près de six mois (2). Fouché naturellement ne peut la voir, mais il demande audience au

(1) Cette nomination qui montrait, au début, que la disgrâce n'était pas entière, avait été rendue officielle le 3 juin (*Moniteur*). Le décret de nomination ne fut jamais rapporté. Le lendemain 4, il recevait en outre, le titre de Ministre d'Etat.

(2) Voyez notre étude : *Le voyage de la Grande-Duchesse à Paris en* 1810, 1 vol. in-4°, Paris, Alcan, 1915.

Prince Félix qui, en l'absence de la Grande-Duchesse sa femme et muni de pleins pouvoirs d'Elisa, dirige par *intérim* le gouvernement. Félix le reçoit sans apparat dans son palais de la *Crocetta.*

Nous ne saurions rien des curieux propos ou de l'attitude piteuse du ministre disgracié d'hier devant le premier prince de la famille impériale qu'il a ainsi l'occasion d'approcher après son départ de Paris, sans la dépêche suivante de Dubois à la Grande-Duchesse, document qu'on doit s'estimer heureux de posséder malgré son laconisme.

« Florence, 21 juillet 1810.

» Madame, il se confirme que la disgrâce de M. le duc d'Otrante est complète, que les scellés avaient été apposés sur ses papiers et qu'un nouveau décret de S. M. a révoqué sa nomination au gouvernement de Rome. Il paraît extrêmement abattu de ce revers ; *dans l'entrevue qu'il a eue avec le Prince il l'a ému par l'embarras qu'il manifestait ;* s'il était possible dans cette circonstance que S. M. l'honorât d'un mot d'intérêt, cela le soulagerait infiniment.

» Au bout du compte, il y a loin d'un ancien ministre qui peut avoir déplu par un système d'administration trop absolue, à un homme qui aurait été en opposition avec les intérêts et la gloire de S. M.

» M. le duc d'Otrante paraît être pour quelque temps dans la résolution de se fixer en Toscane. Je prie V. A. d'agréer l'hommage de mes profonds respects. — Dubois. »

A Livourne où il se rend ensuite il retrouve un ancien prêtre de l'Oratoire qui lui doit, tout comme Dubois antérieurement, sa place de commissaire général de police dans le département de la Méditerranée. C'est un sieur Ondet Ducrouzet par l'entremise duquel le duc d'Otrante nolisa une galiote pour se rendre, dit-on, soit à l'île d'Elbe, soit à Naples, malgré les dangers

qu'il y a à cette époque de s'aventurer sur la mer tyrrhénienne infestée de pirates barbaresques et de vaisseaux anglais.

Fouché averti passe outre ; il est comme désemparé depuis sa chute et ne sait où chercher refuge. Il espère échapper davantage à la surveillance par ce mode de transport et même gagner l'Amérique. Il voit à Livourne le préfet Capelle qui, sans instructions, demeure intrigué. Ce n'est qu'au bout de trois jours lorsque Fouché, après un second retour à Florence et à Pise, afin de dérouter la police, s'embarque, puis débarque à peu de distance de Livourne, incommodé par le mal de mer, que Capelle et tous les policiers peuvent le suivre et s'occuper de lui ; leurs rapports ne laissent plus rien ignorer sur ses gestes et sur ses étapes. Le duc se décide à prendre la route de Naples par terre (1).

Voici du reste comment Capelle rend compte à Elisa de tout ce qu'il voit ou apprend du malheureux disgracié, dans son propre chef-lieu :

« Madame, lorsque dans ma lettre du 10, j'eus l'honneur de parler à V. A. I. du séjour du duc d'Otrante à Florence, j'étais loin de m'attendre qu'il arriverait le lendemain matin à Livourne ; il annonçait d'abord le projet de s'arrêter aux Bains de Pise, il dit à présent que ce sera aux Bains-de-Lucques, il parle aussi d'aller à Naples. On s'aperçoit aisément d'une grande instabilité dans ses projets, et l'on peut en induire que ceux-ci dépendent des ordres ou des lettres qu'il attend tous les jours.

» Je ne le connaissais que pour l'avoir vu trois ou quatre fois dans ses audiences ministérielles ; il m'a cependant peu d'instants après son arrivée, fait prévenir qu'il était visible pour moi et m'a reçu avec toute sorte de témoignages d'empressement et d'obligeance ; je l'ai vu plusieurs fois assez longuement avec toute la réserve que sa position commande, mais avec cet intérêt et cette curiosité qu'inspire celui qui a été si long-

(1) Pour tout ce passage en Toscane de Fouché, je renvoie au livre très explicite de M. Madelin, *Fouché* (1759-1820), II, 214 et suivantes.

temps associé à tous les secrets et à toutes les merveilles du plus grand règne.

» Sa conversation est pleine d'âme et annonce beaucoup d'abandon ; mais quoiqu'il s'attache à lui donner la couleur de la gaîté et du contentement, le peu de suite qui quelquefois y règne prouve une profonde préoccupation et laisse de temps à autre apercevoir des reflets d'une peine concentrée. Il s'est livré avec moi bien plus que je ne l'aurais cru, m'a parlé de beaucoup de choses importantes, même secrètes ; j'ai été fort sensible à ce témoignage de sa confiance. Ses discours, qui sont d'un homme supérieur, m'ont paru tous empreints d'un entier et profond dévouement à S. M. et, si quelquefois, on est étonné du franc-parler qu'il met dans les choses qui tiennent aux plus hautes régions, cette sorte de laisser-aller qu'on pourrait blâmer dans un autre, est en quelque sorte légitimé chez lui par la vénération qu'il professe pour celui qui dirige tout et qui, selon l'expression qu'il répète souvent, a plus de génie dans sa tête que toute l'Europe réunie.

» Les Toscans jasent beaucoup sur sa présence ici ; les uns le disent en disgrâce et ceux-là ne semblent pas les plus mal instruits ; les autres qu'il est ici pour tout voir, tout examiner. J'ai cru que ces détails confidentiels ne seraient pas sans intérêt pour V. A., je continuerai à lui donner tous ceux que j'aurai. J'attache moi-même une sorte de plaisir à lui parler de quelqu'un qui a joué un si grand rôle et qui n'est peut-être que momentanément hors de la scène.

» Depuis deux jours nous sommes sans nouvelles de la santé du jeune prince Jérôme (1) ; les dernières n'étaient pas très bonnes, ce qui nous donne un peu d'inquiétude. Si nos vœux

---

(1) Charles-Jérôme-Napoléon Baciocchi né à Paris le 4 juillet 1810, pendant le séjour de la Grande-Duchesse dans la capitale, alors qu'elle y était venue pour assister au mariage de son frère. Ce jeune prince héréditaire de Lucques, seul enfant mâle vivant alors d'Elisa, devait mourir à Marlia d'une hydropisie du cerveau le 17 avril 1811 âgé de neuf mois et quinze jours. Il fut enterré dans une église de Lucques San-Paolino, puis, plus tard, transféré à l'église San-Petronio de Bologne où les Baciocchi ont leur chapelle sépulcrale.

ardents sont exaucés, la santé de sa mère et la sienne ne laisseront rien à désirer. V. A. I. doit être bien persuadée qu'en tête de ceux qui forment ces vœux est le plus dévoué et le plus respectueux de ses serviteurs. — CAPELLE. — Livourne, 22 juillet 1810. »

Mais le 6 août, dans une lettre à Elisa, Fouché avoue avoir renoncé au projet d'aller aux Etats-Unis, la mer ne lui offrant aucune sûreté. Le 8, nouvelle lettre où il la prie d'intervenir auprès de l'Empereur. La Grande-Duchesse, alors à Paris comme on sait, obtient une audience pour sa femme. Sur ces entrefaites il renonce encore au voyage de Naples, repasse les monts et rentre dans l'ancienne France.

Le commissaire Dubois écrit d'autre part à Elisa sur ce même sujet :

« Florence, 6 août 1810.

» Madame, M. le duc d'Otrante est revenu hier de Livourne à Florence ; il avait tenté de faire le trajet jusqu'à Naples par mer ; mais à peine éloigné de trois ou quatre lieues, il eut en vue trois frégates anglaises qui s'approchèrent et tirèrent une vingtaine de coups de canon. Un ex-ministre de la police accoutumé au silence du cabinet ne l'est pas au fracas de l'artillerie ; il regagna la côte et débarqua à Piombino ; il persiste dans sa résolution d'aller à Naples, mais ce sera par terre à coup sûr, j'aurai l'honneur d'informer V. A. du moment de son départ, il me paraît déjà plus tranquille et plus habitué à sa nouvelle position ; je crois qu'il attend Madame la Duchesse d'Otrante et sa famille.

» Je reçois de toute la Toscane des rapports qui confirment la réserve et l'extrême prudence des prêtres. Leur exemple influe sur le peuple qui ne donne plus aucun signe de malveillance politique. Le duc d'Otrante voyageant en simple particulier a été lui-même étonné de la profonde tranquilité qui règne dans le Grand-Duché. Tous les grands propriétaires s'affection-

nent chaque jour davantage à la France. Un voyage de S. M. dans ces contrées accompagné des bienfaits qui suivent toujours sa présence (1), dévouera pour jamais les Toscans au nouveau système. J'éprouve un vrai plaisir à donner cette assurance à V. A.

» Daignez agréer, Madame, l'hommage de mon profond respect. — DUBOIS. »

Fouché reprend bientôt sa correspondance avec Elisa :

« Madame, je suis touché profondément de l'intérêt que V. A. daigne me témoigner dans cette circonstance ; j'avais besoin de cette constatation, car je suis abandonné de ceux-là même que j'ai souvent obligés. — Je dois confier à V. A. que dans mon désespoir j'ai eu le projet d'aller aux Etats-Unis chercher un asile inaccessible à mes ennemis pour m'y établir avec ma femme et mes enfants ; j'aurais exécuté ce projet à Livourne si les Anglais ne couvraient pas la mer de leurs vaisseaux ; quelque soit l'événement je ne veux pas être leur prisonnier. — Ah ! Madame, quel spectacle pour l'Europe que de voir le plus ancien ministre de l'Empereur exilé, malheureux et obligé de s'expatrier pour l'avoir servi pendant dix ans avec une fidélité et un dévouement sans exemple ! Quel triomphe pour les ennemis de l'Empereur et de sa dynastie ! J'ai l'honneur d'être avec un profond respect, Madame, de V. A. I. le plus fidèle serviteur. — LE DUC D'OTRANTE. — Florence, le 6 août 1810 (2). »

(1) Ce voyage était en principe décidé. Napoléon devait en effet se faire couronner à Rome dans la dixième année de son règne et Martial Daru meublait déjà pour lui le palais du Quirinal. A Florence, au palais Pitti, toute une aile se meublait également pour recevoir l'Empereur et l'Impératrice. Cette aile a été en grande partie conservée avec ses meubles du temps, et est très belle.

A partir de 1812, les événements politiques et guerriers, en retenant Napoléon à l'armée pour lutter contre l'invasion qui le détrôna, empêchèrent à tout jamais ce voyage du nouveau Charlemagne dans l'Italie centrale et à Rome. Ce voyage, sans les revers de la Russie, eut eu lieu au plus tard en 1814. Le Quirinal ne fut achevé pour recevoir l'Empereur qu'à la fin de 1813. On en possède tous les inventaires du temps. Cette double installation, tant à Florence qu'à Rome, dépassa le million.

(2) Une seule phrase de cette lettre publiée par Madelin, II, 217.

« Madame, la lettre de V. A. a mis le calme dans mon âme qui depuis trois mois était si cruellement agitée. Si vous pouviez y lire les sentiments de ma reconnaissance vous en seriez touchée. V. A. saura un jour à quel point cette lettre m'était nécessaire. Depuis mon départ de Paris je suis abandonné de toute la terre ; les lettres de ma femme même me parviennent rarement ; pendant dix jours je n'ai reçu aucune lettre de ma femme ni de mes enfants ; un ami vient d'y mettre le comble en m'annonçant que ma femme venait de tomber sans connaissance à la nouvelle de mon arrestation.

» Cette nouvelle mit le trouble dans mon âme. Je m'embarquai pour Naples avec le projet de me retirer avec ma famille aux Etats-Unis. A peine fus-je sur la mer que ma raison tempéra ma sensibilité, et la vue des frégates anglaises acheva de me déterminer à revenir à Florence. — Ah ! Madame, je n'ai jamais demandé aucune grâce à l'Empereur ; je lui en demande une aujourd'hui par votre organe, à l'époque de sa fête, que S. M. veuille oublier les torts qu'elle me reproche et qu'il me soit permis de me réunir à ma femme et à mes enfants dans quelque lieu que ce soit, j'en serai profondément reconnaissant. Si je ne puis rendre aucun service à l'Empereur, je le bénirai et le ferai bénir par mes enfants.

» J'ai l'honneur d'être avec un profond respect, de V. A. I. le plus fidèle serviteur. — LE DUC D'OTRANTE. — Florence, le 8 août 1810 (1). »

Il est le 14 août à Lyon et s'y arrête : il y a des amis. Il y attend des nouvelles de Paris où Elisa intercède pour lui. De Lyon il écrit le 24 août à Elisa :

« Madame, V. A. a raison. Ma tête a été très malade ; c'est un fatal présent de la nature qu'un cœur sensible ! — J'avais pu préparer ma constance à tous les événements ; j'ai su vaincre mes passions les plus violentes, mais toute la force de mon

(1) Madelin publie une seule phrase de ladite lettre. *Fouché*, II, 218.

âme a succombé quand je me suis vu traité par l'Empereur comme si j'eusse été un ministre infidèle, moi dont le cœur fut toujours si plein du désir de le servir qu'il aurait voulu s'élancer au milieu du monde entier pour le verser dans toutes les âmes afin de les remplir des sentiments dont il était pénétré lui-même. Il aurait fallu avoir l'âme flétrie pour n'être pas sensible à tous les changements qui s'opéraient à mon égard. — Quoi ! me disais-je, l'essence des choses est donc changée ? Le mensonge est donc devenu vérité ? La vertu et le dévouement sont donc des crimes ? Mieux vaudrait m'ôter la vie que de me la rendre insupportable.

» Aujourd'hui, grâce à vos soins généreux, j'ai l'âme tranquille ; l'Empereur a écouté ma femme avec une bonté dont elle est très touchée (1). S. M. l'a chargée de me dire qu'elle me conservait toujours de l'affection, qu'elle ne me reprochait que des fautes involontaires. Le ciel, Madame, ne punit point cette espèce de faute qui ne provient que d'un excès de zèle. S. M. n'a pas voulu être plus sévère que lui ; elle n'a que trop l'occasion d'exercer sa sévérité contre les vices des égoïstes, des indifférents et contre les délits des fripons. L'Empereur a fait plus pour moi et a ordonné qu'on expédiât des passeports à ma femme et à mes enfants pour qu'ils vinssent me porter des consolations.

» Je ne puis exprimer combien je suis sensible à ce témoignage de bonté du cœur de S. M. J'aime à croire qu'elle ne désapprouve pas que je sois venu au-devant de ces consolations jusqu'à Lyon ; ma femme est encore convalescente, elle peut tomber malade en route. D'ailleurs le lieu de mon exil fixé par l'Empereur est ma sénatorerie (2), quoique j'aie eu la permission de voyager en Italie et dans le royaume de Naples. La ville de Lyon se trouvant le point d'intersection, j'ai cru pouvoir arriver jusque-là sans blesser aucune convenance et sans dé-

(1) Pour le récit de cette audience, voyez Rovigo, *Mémoires*, Edition Bossange, 1828, V, 121 et 122.

(2) A Aix-en-Provence.

plaire à l'Empereur. — Ah, Madame, que j'ai de grâces à vous rendre pour tout ce que vous avez fait pour moi depuis ma disgrâce ! Croyez que j'en sens vivement le prix. Ce qui me touche le plus, c'est la délicatesse extrême qui a toujours accompagné les consolations que vous m'avez données.

» Je prie V. A. de croire qu'elle n'a pas de plus fidèle et de plus dévoué serviteur que le Duc d'Otrante. — Lyon 24 août (1). »

« Madame, V. A. m'a témoigné tant d'intérêt que je ne dois pas lui laisser ignorer le moindre changement de ma situation. J'ai l'honneur de l'informer que l'Empereur vient de changer le chef-lieu de ma sénatorerie et de l'établir à Toulon (2). Je ne connais point les desseins de S. M. et je ne cherche point à les pénétrer ; il m'en a trop coûté d'avoir voulu les deviner pour les servir. Que V. A. ne croie pas cependant que mon zèle s'est refroidi parce qu'il m'a attiré une disgrâce ; il sera toujours dans la nature de mon caractère de servir ceux que j'aime au risque de déplaire.

» J'ai lu dans les journaux que le prince Napoléon votre fils, a été malade. Quand on connaît l'excellence de votre cœur pour vos amis, on comprend l'inquiétude que vous avez dû éprouver pour votre fils. Je vous prie d'avoir la bonté de m'en faire donner des nouvelles. Personne n'apprendra avec plus de plaisir

---

(1) Cette lettre dont deux membres de phrases seuls ont été publiés par Masson (VI, 273), d'après les extraits d'un catalogue Charavay paru en mai 1891 (n° 74 dudit), est ici rétablie dans son intégralité.

(2) Le motif était que la ville d'Aix avait besoin de son archevêché pour y loger le titulaire, palais où avait été installé le chef-lieu de la 8e Cohorte. Madelin (II, 228, 229) nous apprend que Fouché, profitant de ce séjour imposé dans le midi pendant toute une année, venait de visiter sa sénatorerie qui comprenait toute la Provence jusqu'à Toulon. Elle comprenait même les deux départements de la Corse et l'île d'Elbe.

Fouché s'était arrêté trois jours à Toulon et y avait reçu les autorités. La nouvelle même qu'il donne ici du changement de chef-lieu de sa sénatorerie était connue à Aix où il rentra de sa tournée le 18 avril 1811, et d'où un peu plus tard, il repartait pour Paris avec l'autorisation de résider à Ferrières, prélude d'un véritable retour en grâce auprès du souverain.

On trouvera dans la lettre suivante de nouveaux faits jusqu'ici ignorés, qui témoignent de cet acheminement.

que moi que sa santé est meilleure, parce que personne n'a conservé pour V. A. plus d'attachement et plus de reconnaissance.

» J'ai l'honneur d'être avec un profond respect de V. A. I. et R. le très humble et très fidèle serviteur. — LE DUC D'OTRANTE.

» P. S. — Mon épouse et mes enfants offrent à V. A. leurs respectueux hommages ; ils n'oublieront jamais l'intérêt constant qu'elle leur a montré. — Aix, 3 juin 1811. »

« Aix, 6 juillet 1811.

» Madame, nous avons appris avec beaucoup de chagrin l'évènement qui a plongé V. A. dans le deuil (1). Nous regrettons de n'être pas auprès d'elle dans cette circonstance. Nous la conjurons de ménager sa santé pour d'autres enfants et pour des amis à qui son existence est devenue une partie de la leur.

» V. A. apprendra avec plaisir que j'ai été chargé par l'Empereur d'intaller sa cour impériale d'Aix. Pour la première fois depuis un an, je me suis trouvé son organe. Cette pensée m'a jeté dans une émotion profonde qui cependant n'a point nui à l'effet de mes paroles. En terminant la séance je n'ai pu dissimuler ma surprise de ne pas trouver dans le sanctuaire des lois l'image du législateur ; il me semble que le ministre de la justice ne devrait pas négliger une chose de cette importance.

» Pendant que j'avais le portefeuille de l'Intérieur, je me suis occupé des moyens de faire placer des bustes de l'Empereur dans les principales villes de l'Empire. Cette idée a été suivie, mais rétrécie ; au lieu de les adresser aux municipalités, on a invité à faire des souscriptions comme s'il s'agissait d'un ouvrage quelconque, comme si le gouvernement n'avait pas les moyens indirects de se faire rembourser. Ce petit moyen expose chaque jour à recevoir des réponses indécentes : par exemple j'en ai sous les yeux dans lesquelles on lit : *Nous portons l'Empereur dans nos cœurs, mais nous n'avons pas d'argent*

(1) Cet événement était la mort du second enfant d'Elisa, son fils en basâge, Charles-Jérôme Baciocchi, dont nous avons parlé plus haut.

pour acheter son image. Depuis dix-huit mois il n'y a pas encore un buste de l'Empereur qui ait été envoyé dans les quatre départements de ma sénatorerie (1).

» Je renouvelle à V. A. l'assurance de mon respect et d'un attachement sans bornes. — LE DUC D'OTRANTE. »

En août 1811, après un an de disgrâce, l'Empereur de son propre mouvement jugea bon de rendre à son ancien ministre toute liberté et par sa lettre à Savary, de Saint-Cloud 22 août 1811, il lui permit de venir passer l'automne à sa campagne de Ferrières (2). Mais Fouché, après en avoir profité, revint à Aix à la fin de l'année, comme l'apprend la lettre que voici, adressée à Elisa :

« Madame, les bontés dont V. A. a comblé ma femme, au moment de ma disgrâce, la généreuse bienveillance que vous n'avez cessé de me témoigner, me font un devoir de vous apprendre que ma situation est devenue plus calme et que je vis paisiblement à Aix, chef-lieu de ma sénatorerie, avec ma femme et mes enfants. V. A. juge bien qu'elle est souvent l'entretien de la famille et qu'à l'occasion du renouvellement de l'année on y fait des vœux très ardents et très sincères pour le bonheur de sa vie. J'espère que mes quatre enfants paieront un jour la dette de leur père ; à la manière dont je les élève, ils n'auront point une âme commune, par conséquent ils ne seront point ingrats ; ils savent qu'ils n'ont d'ennemis que ceux de la famille impériale, mais qu'ils sont implacables (3).

» Si j'eusse été un serviteur indifférent ou égoïste, mes ennemis et les vôtres ne se seraient pas occupés de moi et je serais déjà oublié à Paris. A la vérité ils ne disent plus de mal,

(1) Fouché, en traitant ce sujet avec la Princesse, savait que c'était dans sa Principauté à Carrare que se fabriquaient à nombreux exemplaires, les bustes officiels.

(2) Lecestre, II, 157.

(3) Sur ces quatre enfants, un entré dans l'armée mourut colonel d'état-major, officier de la Légion d'honneur, le 31 décembre 1862. Les trois autres se fixèrent en Suède où ils occupèrent des postes à la cour de Stockholm.

ils ont imaginé un autre artifice, ils fatiguent le public de l'étrange concert de leurs louanges, comme si j'avais eu le malheur de les mériter ! J'ai la confiance de croire que l'Empereur n'est pas la dupe de toutes ces machinations et qu'il m'a rouvert son cœur ; il n'a point de sujet plus fidèle et plus soumis et aucun souverain sur la terre n'a eu de ministre plus dévoué.

» J'ai l'honneur d'être avec un profond respect de V. A. I. le plus humble et le plus attaché de ses serviteurs. — LE DUC D'OTRANTE. — Aix, 23 décembre 1811 (1). »

***

Interrompue pendant trois ans, la correspondance entre Fouché et Elisa Baciocchi reprit dans les premiers mois de l'année fatidique de 1814. Il suffit de rappeler sommairement que l'ex-Grande-Duchesse de Toscane se retira d'abord à Bologne, puis, en 1815, à Brunn en Moravie sous la surveillance de l'Autriche. A la fin de 1816, elle obtint de venir habiter Trieste. Elle résidait, l'été, aux environs, dans sa terre de Villa-Vicentina acquise en 1818, et c'est là qu'elle mourut au commencement d'août 1820.

Après sa disgrâce de 1810. le duc d'Otrante avait mené une vie errante tant sur les côtes d'Italie et en Toscane qu'à Dresde et Laybach où l'Empereur l'avait successivement envoyé ou appelé, afin de ne pas rompre tout à fait avec lui. Napoléon prévoyait que plus tard il pourrait avoir encore besoin de ses lumières, notamment comme à Laybach où, en vue de la paix avec l'Autriche, un homme bien à lui serait nécessaire pour faire la remise des provinces illyriennes à cette puissance, condition de la paix en préparation.

Auparavant, Fouché que la grande-duchesse Elisa avait réussi à réconcilier avec Napoléon, avait été chargé par celui-ci, le 15 novembre 1813, d'une mission à Naples auprès du roi Murat.

(1) Cette date d'une écriture très lisible et qui ne prête à aucune hésitation, rectifie en la retardant celle que M. Madelin donne du départ de Fouché de sa sénatorerie et qu'il fait remonter au 2 septembre.

Les instructions reçues par l'énigmatique personnage portaient qu'il devait prêcher Joachim dans le sens de la fidélité à l'alliance française et le remettre dans la bonne voie s'il manifestait des velléités d'indépendance vis-à-vis de son bienfaiteur.

C'était l'époque où l'attitude du roi Joachim inspirait à l'empereur et non sans motifs, un commencement d'inquiétude. D'autre part, Murat pour diverses raisons était mécontent de l'Empereur.

Après être resté dix-neuf jours à Naples (1er au 19 décembre 1813) où il plut extrêmement au roi et où il fit le désespoir de l'ambassadeur de France Durand, qui ignorait tout de sa mission, le duc d'Otrante, jouant double jeu, se fit pour ainsi dire, le courrier du roi dans les Etats Romains et en Toscane, pendant que par ses lettres il rassurait l'Empereur.

Quelques semaines plus tard Joachim ayant envahi l'Italie centrale, trouva les difficultés aplanies par Fouché dont la suprême tactique consista, sans rien faire pour dissiper l'équivoque (on croyait alors que Murat allait opérer sa jonction avec Eugène sur le Pô), à se donner les apparences d'avoir servi son pays en se dépensant pour prévenir un conflit entre l'armée de Murat et les dépôts français confiés au commandement de Miollis et du prince Félix, tant à Rome qu'à Florence.

D'autre part Fouché très dévoué à Elisa s'empressa de se faire son avocat auprès de Murat et d'obtenir de lui, ce qui ne fut pas malaisé, une protection complète pour sa principauté de Lucques et même son appui peut-être auprès des Anglais. Nous retrouvons donc Fouché à ce moment précis et il écrit ceci à la Princesse, en lui donnant les nouvelles qu'il a recueillies de la bouche même du Roi :

« Modène, 5 mars 1814.

» Madame, je suis arrivé hier au soir au quartier général du Roi (1).

» Je m'empresse d'informer V. A. que lord Bentinck ne fera

(1) Le roi de Naples, Joachim-Napoléon.

aucune descente en Toscane ; que son armée tout entière est destinée contre Gênes et Turin et que les débarquements auront lieu sur la côte de Gênes. Le premier débarquement serait déjà effectué si des accidents de mer et l'embrasement de deux vaisseaux ne l'eussent retardé (1).

» Le roi a reçu une nouvelle lettre de l'Empereur d'Autriche avec son traité ratifié et la garantie de la conservation de ses Etats beaucoup plus étendus. Je suis convaincu qu'il obtiendra la Sicile des Anglais ; malgré tous ces avantages qui flattent son ambition, le cœur du roi souffre de faire la guerre à l'Empereur, et il a versé en me voyant un torrent de larmes.

» Un aide de camp du roi, parti de Troyes le 24, assure que les Alliés ont des forces considérables, que le roi de Prusse et l'Empereur de Russie veulent toujours changer la dynastie française, que plusieurs princes de la maison de Bourbon sont à Vesoul. Cependant les autres puissances coalisées ont proposé à l'Empereur l'ancienne France sous Louis XVI. L'Empereur a refusé. Ce refus me porte à croire que nous sommes plus forts que ne le disent nos ennemis.

» Bernadotte est à Reims, il a déclaré qu'il se rangerait du côté de l'Empereur Napoléon si la coalition voulait détruire sa dynastie. L'Empereur de Russie et le roi de Prusse sont les seuls dans ce système. Ils sont forcés d'admirer notre Empereur dans cette circonstance, qui avec 100.000 hommes fait la chouette (sic) à toutes les armées coalisées.

» J'ai laissé mes enfants à Bologne ; ils viennent me rejoindre aujourd'hui et nous partons pour Turin d'où j'aurai l'honneur d'écrire à V. A. Je la prie de recevoir l'assurance de toute notre reconnaissance et de nos vifs regrets d'avoir quitté Lucques dont nous conserverons longtemps le souvenir. Le Roi me charge de dire à V. A. qu'elle doit entièrement compter sur son

(1) En novembre 1813 avait eu lieu le premier débarquement d'un corps anglo-sicilien sur la côte du Parmesan. Il y en eut deux autres en Toscane, en décembre, envoyés par lord Bentinck commandant l'armée britannique à Palerme. Cette double expédition s'était rembarquée après une sorte d'échec. Voyez notre article : *Les Anglais en Toscane*. « Revue des Etudes Napoléoniennes ». 1er semestre 1914.

appui pour la conservation de sa Principauté, qu'il mettra le même zèle à cette négociation qu'à ses propres affaires.

» J'ai l'honneur d'être avec respect et un attachement sans réserve, de V. A. le plus dévoué serviteur. — LE DUC D'OTRANTE.»

« Madame, j'ai eu l'honneur d'écrire à V. A. en partant de Modène, j'ai laissé le Roi souffrant et malheureux. J'avais eu l'espoir de le détacher de la coalition qui n'avait pas ratifié son traité d'alliance, mais depuis qu'elle est en retraite, elle est devenu plus facile. Le jour même de mon arrivée à Modène, un aide de camp du Roi lui a apporté une lettre de l'Empereur d'Autriche avec la ratification de son traité d'alliance et la garantie de ses Etats augmentés de 400.000 âmes. Je frémis quand je pense que le roi peut agir à chaque instant contre le vice-roi ayant les troupes napolitaines à son centre, les Autrichiens à sa droite et les Anglais à sa gauche (1).

» Je désire que Votre Altesse reste tranquille à Lucques ; je voudrais bien croire à la paix mais je ne vois partout que des signes de guerre. Prenez tous les moyens d'être informée du débarquement des Anglais ; s'ils éprouvaient quelques difficultés sur la rivière de Gênes, ils feraient leur descente à Livourne (2). Cette lettre vous sera remise par M. Faipoult (3), il est porteur de paroles consolantes. Puissent-elles être efficaces ! puissent-elles arriver avant que les hostilités commencent ! Pressez-le de se rendre auprès du roi ; il n'y a pas un moment à perdre. Que je serai heureux le jour où j'apprendrai que l'Empereur a rouvert son cœur au roi de Naples.

(1) C'est une des grosses raisons, ce n'est pas la seule, qui arrêta Eugène dans son désir d'obtempérer aux ordres de l'Empereur qui, par son aide de camp d'Anthouard, lui commandait de battre en retraite vers la vieille France par le Mont-Cenis.

(2) L'événement se produisit, pendant que le duc d'Otrante écrivait ces lignes. Bentinck en personne, le 4 mars 1814, le 9, selon d'autres, commença par débarquer à Livourne avec une division anglaise, puis de là se rendit à la Spezzia et à Gênes.

(3) L'ancien préfet de l'Escaut, ami de Joseph, détaché par lui alors, sur l'instigation de l'Empereur, vers Murat et Elisa afin de prêcher au roi de Naples la soumission aux vues de Napoléon.

» Je continuerai demain ou après-demain ma route pour Paris d'où j'écrirai à V. A. ; elle connaît mes sentiments pour elle. Mes enfants me parlent tous les jours de sa bonté.

» J'ai l'honneur d'être avec un respectueux attachement de V. A., le très humble serviteur. — LE DUC D'OTRANTE. — Turin 9 mars 1814 (1). »

« Paris, mai 1814.

» Madame, M. de Lucchésini (2) donnera à V. A. tous les détails de la situation de Paris. Je me bornerai à lui dire que j'ai été profondément affligé de tout ce qu'elle a souffert depuis que je l'ai quittée. Si j'eusse pu prévoir les événements je ne vous aurais pas abandonnée, vous seriez peut-être encore à Lucques.

» Croyez que rien au monde ne peut changer mes sentiments pour vous et que en quelque lieu que je sois, vous aurez un ami fidèle dans le malheur comme dans la prospérité. — LE DUC D'OTRANTE. »

« Juin 1814.

» Je suis très affligé de vous savoir dans une position aussi incertaine, je serais bien heureux de vous en assurer une bonne et de vous rendre le calme et le bonheur. Vous ne doutez pas de mes sentiments, ils sont invariables. Je n'abandonnerai ni mes amis, ni mes principes. Ce n'est pas le chemin de la faveur, mais c'est celui de la considération.

» Le prince Metternich s'est montré favorable à vos intérêts, je crois que les temps et la justice les défendent encore mieux que les hommes. Qu'elle est méprisable cette espèce humaine ! Je vois aux pieds du trône des Bourbons les mêmes individus qui se prosternaient aux pieds du colosse. M. Leblanc (3) vous

(1) Lettre analysée en quatre lignes par Madelin. Inédite donc dans sa teneur originale et importante.

(2) Le marquis Jérôme de Lucchésini, le diplomate fameux qu'Elisa, désemparée par les événements graves qui se précipitaient, envoyait à Paris, afin d'essayer de plaider sa cause et de sauver l'indépendance tout au moins des Principautés de Lucques et de Piombino, sous son sceptre.

(3) Il y eut un fonctionnaire de ce nom à Piombino.

donnera les détails que vous pouvez désirer et auxquels je n'ai rien à ajouter qui vous soit utile. Comptez sur mon attachement, l'éloignement et les événements ne changent rien. Partout où je serai, vous aurez un ami.

» Je prie V. A. de me rappeler au souvenir du prince et de Madame Napoléon (1). Conservez votre santé pour eux et pour vos amis. » LE DUC D'OTRANTE. »

« J'arrive de ma campagne (2) où je vis retiré des affaires. On ne me laisse qu'un instant pour vous écrire. J'en profite pour renouveler à V. A. l'expression de tous mes sentiments. Les événements ne les ont point changés, ils sont invariables. J'ai le projet d'aller passer l'hiver en Italie, je serais bien heureux de vous y voir et de m'entretenir avec vous. Je ne sais si le prince et la princesse (3) sont auprès de vous, je les prie d'agréer mes respectueux hommages.

» J'aime à croire que le prince de Metternich vous aura fait restituer vos propriétés et vos effets qu'on vous retenait à Lucques. Que les révolutions font de mal ! que de masques sont tombés depuis que je vous ai quittée ! Que d'ingrats vous avez faits ! Ils auront beau dire, le bien restera et tôt ou tard on vous rendra justice, et les Lucquois vous regretteront.

» Adieu, Madame, croyez toujours à mon attachement et à ma vive reconnaissance. — LE DUC D'OTRANTE. — Paris, le 24 août 1814 (4). »

Singulière destinée alors que celle de cet homme d'Etat ! Il assiste, même il contribue à la préparation de l'agonie du grand empire dont il a été un des principaux dignitaires ; il conseille

(1) Nom sous lequel était désignée la fille de la princesse née à Marlia, près de Lucques, le 3 juin 1806.

(2) Le château de Ferrières en Seine-et-Marne, canton de Lagny.

(3) Félix, premier prince de Lucques, son mari, et sa fille alors âgée de huit ans (la future comtesse Camerata).

(4) Entière autographe, en notre possession.

Joachim, il va consoler et soutenir Elisa à Lucques dans les derniers jours de sa souveraineté, mais il pense que comme ils l'ont convenu avec Joachim les Anglais respecteront cette souveraineté (il ignore encore qu'ils s'empresseront de ne pas le faire). Puis il retourne en France où il trouve le moyen de vivre sans être inquiété sous les Bourbons avant de reprendre son portefeuille pendant les Cent-Jours et de devenir chef du gouvernement provisoire après Waterloo.

Cette dernière position lui permettra de rendre quelques services d'argent aux Bonaparte au moment de leur départ et de se conserver auprès d'eux quelque appui. Fouché ne fait que payer un peu sa dette, car il a été comblé sous Napoléon.

Ceci ne l'empêche pas, en cette même année 1815, de donner des consultations écrites sur un changement de gouvernement, dans l'embarras très grand où l'on se trouve et qui ne fut jamais pareil. Faisant abstraction de ses opinions d'avant-hier et d'hier — régicide, jacobin, proconsul et toujours monarchiste avec Napoléon — il conseille très fermement le retour des Bourbons de la branche aînée à défaut du représentant de la branche cadette dont il est des premiers à entrevoir et à préconiser l'avènement, et ceci, vu l'impossibilité où la nation vaincue est mise par la coalition étrangère de rétablir Napoléon ou sa famille. A défaut du duc d'Orléans qu'il préférerait personnellement (ce qu'il exprime), il conseille de se rallier à Louis XVIII, et beaucoup qui encensaient le dieu d'hier tel Davout, jugent ainsi. La république d'ailleurs n'est pas encore mûre et son parti, faible alors, se confond avec le napoléonien. Ce serait encore la Révolution au pouvoir. L'Europe officielle, Wellington surtout, n'en veulent pas.

Tout autre que Fouché, créature du régime qui vient de tomber, se serait tû ou aurait laissé la parole aux hommes nouveaux. Lui, préfère disserter et faire le politique. C'est un consultant sans scrupules. Il aime à jouer un premier rôle, il est ambitieux, espère se ménager encore le pouvoir, il s'empresse de favoriser les révolutions, afin et à condition d'en être, comme

l'a dit de lui un de nos spirituels dramaturges. Seulement cette fois ses palinodies tombent, le moyen ne lui réussit pas et malgré les gages qu'il donne aux Bourbons, ceux-ci ne pardonnent pas ; l'exil l'attend.

En effet en 1816, frappé par la loi du 12 janvier, qui avait particulièrement pour but de l'atteindre, le duc d'Otrante fixe d'abord son séjour à Prague, en Bohême, d'où il obtient du gouvernement autrichien, vers le milieu de 1818, la permission de se rendre et de s'établir à Linz. Il y est en 1819.

Qu'est devenue Elisa dans cet intervalle, c'est-à-dire entre 1814 et 1819 ? Le voici d'un mot.

La loi du 12 janvier 1816 bannissait tous les Bonaparte du territoire français. Elisa, après son séjour de quelques mois en 1814 à Bologne qui dura jusqu'à 1815, mais fut coupé par un voyage à Vienne, dut quitter Bologne de par l'ordre de Metternich et alla habiter la ville de Brunn en Moravie qui lui avait été désignée par la Sainte-Alliance. La Coalition avait-elle mis dans ce choix un peu de malice vu le voisinage d'Austerlitz ? Il n'y a pas lieu de le penser.

Quoi qu'il en soit, s'y trouvant très mal à cause du climat, Elisa fit des démarches pour changer de résidence et se rapprocher de l'Italie. Ces démarches aboutirent. L'Empereur d'Autriche lui accorda de s'installer à Trieste et dès la fin de juin 1816, elle s'y rendit sous le nom de comtesse de Compignano (1).

Elle acquit une villa à Trieste et une maison de campagne aux environs près de Monfalcone. Elle ne revit Fouché que trois ans plus tard.

A la fin de mars 1819, Elisa souffrante, reçoit de son côté du prince de Metternich l'autorisation de se rendre aux eaux sulfureuses de Baden près de Vienne. Elle y fit une saison, puis elle alla en juin à Carlsbad avec son mari où ils se rencontrèrent avec le roi et la reine de Westphalie. Au retour vers Trieste,

(1) Une de ses terres du Lucquois.

la princesse Elisa s'arrêta à Linz et fit visite à Fouché, sans le trouver. Très sensible à cette courtoisie l'ancien ministre de Napoléon lui mande presque aussitôt.

« Linz, 16 septembre 1819.

» Madame, je remercie V. A. de son aimable visite ; elle en recevra la récompense car il doit y avoir des grâces destinées à ceux qui visitent les exilés. Je ne me plains pas de ma position ; il vaut mieux être du nombre de ceux que l'on estime et qu'on proscrit que d'être de ces gens qu'on paye et qu'on méprise. Seulement je voudrais être libre de choisir le lieu de mon exil.

» Vous m'avez rendu un véritable service en me prévenant des calomnies du duc de Bassano (1). J'ai de quoi le couvrir de confusion. Sans doute j'ai correspondu avec les cabinets étrangers pendant que j'étais ministre de Napoléon. Je ne désire pas d'autre vengeance contre mes ennemis que d'obtenir la permission de publier cette correspondance. Le duc de Bassano est un vieil enfant. Napoléon avait raison de le comparer à une statue jetée en bronze dont le dehors est colossal et le dedans est vide. Il est étrange qu'il vous dise que c'est moi qui ai fait placer le comte de Bourmont auprès de Napoléon. Tout le monde sait, excepté le vulgaire et le duc de Bassano, que je n'ai cessé d'accuser cet homme méprisé dans son parti même et de reprocher à Napoléon la confiance qu'il lui accordait. Il est vrai que j'ai payé sur les fonds de la police beaucoup d'intrigants, mais toujours malgré moi et par les ordres réitérés de Napoléon. Toutefois j'ai osé lui résister dans quelques circonstances. *Je n'ai jamais payé Fiévée, Chateaubriand, Madame de Genlis, etc., etc. C'est M. de la Valette, Directeur des Postes, qui leur donnait le salaire réglé par une note impériale.*

» Depuis que ce pauvre duc de Bassano n'est plus auprès de Napoléon, il ne sait plus ce qu'il dit ; son esprit, comme une vraie machine, ne joue plus depuis qu'il n'est plus monté. Pour-

(1) Maret, comme Savary, plus impérialistes que l'empereur, ainsi que le dit Madelin, étaient très hostiles au duc d'Otrante.

quoi me reproche-t-il d'avoir signé l'ordonnance du 24 juillet (1) ? Il sait bien que je ne l'ai signée que pour qu'elle ne fût pas exécutée par un autre et que je n'avais pas le choix des moyens de le sauver au milieu des convulsions de haine et de rage de la faction qui dominait alors. Si je n'eusse arrêté le premier choc, qu'on juge de ce qui serait arrivé par ce qui s'est passé depuis ma sortie de Paris. Je m'attendais bien que les hommes que je servais de toutes mes forces me reprocheraient de ne pas les avoir servis au delà de mes forces.

» Il n'y a ni raison, ni justice à tout ce que l'on a fait contre moi. Je vous jure que je serai bien fort quand on me permettra d'entrer en discussion. Défiez-vous de tout ce qu'on a imprimé en mon nom ; on a falsifié jusqu'à mes correspondances. Vous la lirez un jour tout entière (2).

» Vous jugerez si Napoléon a été défendu avec zèle et fidélité par son ministre. J'écrivais au congrès de Vienne le 8 mai 1815, pour l'engager à conserver Napoléon sur le trône, cette phrase remarquable : « *Il n'y a qu'un prince fort par lui-même et par sa gloire qui puisse tenir tête à la liberté, qui puisse l'arrêter où elle doit être arrêtée pour sa propre conservation ; Guillaume III a suffi en Angleterre en* 1688, *il ne suffirait pas aujourd'hui en France.* Cela est trop monarchique aujourd'hui ; gardez-moi le secret, on me trouverait trop royaliste. Je ne me suis permis dans ma correspondance qu'un seul blâme contre Napoléon : c'est d'avoir trop souvent fait de petites choses, quand il avait le moyen d'en faire de grandes.

» J'ai l'honneur d'être avec respect de V. A. le très humble et très obéissant serviteur. — LE DUC D'OTRANTE.

» P. S. Permettez-moi d'offrir mes hommages et mes compliments à tout ce qui vous entoure. Je suppose que le duc de

(1) Qui réglementait les vengeances du gouvernement royal vis-à-vis les auteurs ou les complices de la révolution des Cent-Jours et de la résistance de Waterloo. Maret figurait sur la seconde liste, celle des Proscrits.

(2) Cette correspondance complète n'a jamais paru et mériterait d'être divulguée, si ses éléments n'ont pas été détruits.

Padoue n'a pas prêté l'oreille aux sottises du duc de Bassano (1) ; je n'ai pas besoin de vous dire que la Duchesse d'Otrante (2) serait enchantée, ainsi que moi d'ailleurs, d'aller vous rendre votre bonne visite ; j'aurais un grand plaisir à exprimer au prince Félix toute ma reconnaissance pour les sentiments qu'il a bien voulu me montrer à son passage. »

« Madame, depuis le passage de V. A. à Linz on parle beaucoup de Trieste dans ma maison. Ma famille voudrait sincèrement s'y établir afin de se rapprocher de ses amis. Les Etats de S. M. l'Empereur d'Autriche sont certainement ceux où l'on peut espérer aujourd'hui une plus longue tranquillité ; ils sont les seuls qui soient hors du mouvement général qui agite les autres nations. Mais avant de hasarder une démarche pour Trieste, je ferai à V. A. quelques questions confidentielles ; je me crois autorisé par son amitié à prendre cette liberté. Il n'y a rien à désirer de mieux sous le rapport du climat que le soleil de Trieste. Mais si la lumière suffit pour réchauffer le corps, il faut autre chose pour l'esprit. Peut-on cultiver et acquérir à Trieste des connaissances dans les langues, dans le dessin et dans la musique ? Le reste est mon affaire, car depuis que j'ai quitté le ministère, je me suis mis à enseigner ce que j'ai appris.

» Je suppose que les habitants de Trieste verront avec plaisir leur ancien gouverneur occuper la place laissée vacante par le

(1) Le duc de Bassano, autre victime de la loi du 6 janvier 1816 qui amplifiait l'ordonnance royale du 24 juillet 1815, était arrivé proscrit à Trieste en 1817 et fut un des habitués du salon d'Elisa avec le duc de Padoue, alors également exilé dans cette ville.

(2) La première femme de Fouché, mère de trois enfants (deux fils et une fille) étant décédée le 9 octobre 1812, Fouché s'était remarié le 2 août 1815 à Gabrielle-Ernestine de Castellane-Majastres dont il avait fait la connaissance à Aix pendant son année d'exil. Elle ne laissa aucune postérité et mourut à Trieste le 25 décembre 1820, un jour avant son mari.

Les époux avaient reçu la bénédiction nuptiale à Paris dans l'église de l'Abbaye-au-Bois, le mercredi 2 août. Le roi Louis XVIII avait signé au contrat le 30 juillet. Nous possédons d'elle un portrait à la sépia datant de 1819 à 1820 par L. Dupré, artiste français, élève de David, occupé à Trieste à cette époque par Elisa et qui a laissé un album aujourd'hui en notre possession, des médaillons des membres de la famille et de leurs familiers d'alors.

départ du duc de Bassano. Ils perdront à cet échange sur le poids ? mais V. A. y gagnera. Nous vous sommes plus anciennement attachés, et il n'y a dans notre cœur ni légèreté ni inconstance ; nous ne vous quitterons pas pour aller à Genève.

» Permettez-moi d'adresser les questions qui me restent à faire à l'obligeance de M. Le Bon (1) et sur lesquelles je le prie de prendre avec prudence des renseignements positifs avant de nous répondre. Trouverait-on facilement à Trieste une maison à louer ou à acheter ? Je prie V. A. de nous rappeler au souvenir de tout ce qui l'entoure. Je rêvais cette nuit que je me promenais sur le port avec le prince Félix et que nous observions avec des regards de père une certaine gondole où étaient nos enfants. J'ai l'honneur d'être avec un respectueux attachement de Votre Altesse le très humble et très obéissant serviteur. — LE DUC D'OTRANTE. — Linz, 28 septembre 1819. »

« Madame, je remercie V. A. de la peine qu'elle a prise d'entrer avec moi dans tous les détails qui concernent Trieste. Mon fils aîné a également reçu les renseignements que lui donne M. Le Bon ; il lui aurait répondu s'il n'était pas absent. Dites-lui je vous prie que je lui remettrai moi-même la canne qu'il a oubliée à Linz. Ce que Votre Altesse me dit de son caractère convient fort à ma femme qui sait apprécier la franchise et le bon esprit. Je crois que la simplicité et la candeur du sien vous plaisent.

» Notre manière de vivre est absolument analogue à la vôtre. Vous êtes sûre de trouver en nous de véritables amis. Le prince peut compter sur un bon et fidèle compagnon de promenade. Madame Napoléon et son frère auront dans nos deux jeunes fils et dans leur sœur une joyeuse société. Ils se donneront ré-

(1) Le chevalier Eugène Le Bon (1787-1864), secrétaire et homme de confiance d'Elisa depuis 1808, l'accompagna en exil en 1814 et demeura au service de Félix Baciocchi jusqu'à sa mort. — La plupart des correspondances que nous publions ici aujourd'hui proviennent des papiers laissés par Le Bon, que nous avons acquis en 1902 à Trieste de son héritier et petit-neveu M. Ed. Dessalles.

ciproquement une utile émulation. L'aîné de mes enfants va s'établir à Vienne, ce sera notre commissionnaire.

» J'ai l'honneur d'être avec respect et attachement de V. A. le très humble et très dévoué serviteur. — LE DUC D'OTRANTE. — Linz, 12 novembre 1819. »

« Trieste, 2 mai 1820. (Bulletin du 1er mai).

» On m'assure que la santé de V. A. se trouve très bien de l'air de la campagne. Cela ne doit pas l'empêcher de penser aux amis qu'elle a laissés ici. Vous n'avez rien de mieux à faire que de leur donner de vos nouvelles, si vous ne voulez pas qu'ils aillent s'en informer eux-mêmes.

» Je ne sais de quelle manière s'est passé le 1er mai à Villa-Vicentina (1). Il a été fort gai à Trieste, la promenade du Bosquet a commencé et fini avec le jour ; dès quatre heures du matin il y avait foule, les cafés étaient remplis. Cependant comme les jeunes gens ne perdent pas de vue leur principal objet, ils ont su se ménager d'autres plaisirs que ceux de la table et de la danse.

» J'ai eu la curiosité d'entrer dans une église où j'en ai vu plusieurs asperger d'eau bénite leurs compagnes. C'est peut-être ainsi qu'on baptise les enfants du Bosquet... La soirée de la villa Cassis (2) a été très agréable ; nous y avons dansé et chanté d'une façon ravissante, demandez plutôt à Velluti (3), Lucchesi et à Mademoiselle Pellegrini.

» Le bulletin de Paris n'est pas aussi divertissant. Le gou-

(1) Villa-Vicentina, — grande propriété rurale d'une contenance à cette époque de 20 hectares, située sur la route de Udine à Trieste, non loin de Monfalcone (Istrie) et du fleuve de l'Isonzo. Elisa l'avait fait acheter par l'entremise de son secrétaire Le Bon, au comte Gorgo d'Udine, le 17 septembre 1818.

(3) Ancienne propriété d'un sieur Antoine de Strohlendorf au dix-huitième siècle, vendue par lui en 1790 à Pharaon Cassis, ancien entrepreneur de douanes en Egypte ; ce Cassis l'avait ornée de statues, de jets d'eau, de plates-bandes et d'une très belle orangerie. Le prince de Montfort (Jérôme) venait d'en faire l'acquisition le 17 janvier 1820 ; il la revendit en 1827 à une dame Necker. Cette villa avait vue sur le golfe et la mer. Des maisons hautes bâties depuis lors dans ses alentours immédiats en ont dénaturé la belle position.

(3) Célèbre *soprano* très apprécié alors dans toute l'Italie.

vernement, après avoir crié depuis quatre ans contre les partisans de Napoléon, vient de se convertir et d'embrasser sa religion. Il se rétracte comme saint Augustin. Mais les Parisiens sont très mécontents de cette conversion. Ils comparent les ministres à la grenouille de la fable.

» Talleyrand me fait faire des compliments. C'est une coquetterie à laquelle je ne m'attendais pas. On m'annonce la visite d'une dame de sa connaissance qu'il ne nomme pas. C'est sans doute une de ses vieilles maîtresses dont il veut me faire présent pour amuser mon exil.

» A propos de vieilles maîtresses, savez-vous qu'on chasse en ce moment les Jésuites de Russie et d'Espagne. Quelle bonne fortune pour le gouvernement français qui en recrute partout ! Félicitons-nous de n'avoir pas ces gens-là à Trieste. Ils y attireraient le feu du ciel. Les exilés ont besoin de se conserver pour voir ce qui doit se passer sur la terre.

» Croyez que quelque chose qui arrive, vous n'aurez jamais de serviteur plus attaché que moi. — LE DUC D'OTRANTE. »

« Trieste, 13 mai 1820.

» Mille remerciements à V. A. de l'aimable réponse qu'elle m'a fait faire par M. Eugène (1) ; je ne manquerai pas de profiter de son invitation. Il me tarde de voir par mes yeux si votre santé est aussi bonne qu'on nous le dit. J'ai d'ailleurs le désir d'assister à la fête du prince.

» Les journaux du 30 de ce mois vous apprendront que les partis sont plus que jamais échauffés en France. M. Manuel (2) a fait la proposition d'une adresse au roi pour l'informer de la situation du royaume et des dangers dont il est menacé. Ceux qui exerçaient sous l'ancien régime le pouvoir inné sur la chose

---

(1) Eugène Le Bon.

(2) Jacques Antoine Manuel (1775-1827), le célèbre avocat d'Aix-en-Provence et député libéral de Barcelonnette à la Chambre des Pairs des Cent-Jours, qui prit la défense de la souveraineté nationale devant ses collègues après l'abdication.

d'autrui ne peuvent s'accoutumer au régime constitutionnel qui assure à chacun sa propriété. Tous les privilégiés réfléchissent que si l'on souffre que l'esprit humain s'étende il n'y aura plus moyen de maîtriser par la force, des hommes que des rapports innombrables lient ensemble.

» Le réveil de l'Espagne ouvre les yeux ; il y a de quoi perdre la tête quand on songe que la fièvre jaune a amené ce qu'on s'obstinait à refuser à la raison. Je me garderai bien de lui rien refuser car je redoute toutes les espèces de fièvre excepté celle que V. A. sait allumer et qui me ferait oublier mon âge beaucoup plus facilement que je ne saurais le faire oublier.

» Je prie V. A. de me permettre de présenter mes hommages aux habitants de Villa-Vicentina et de croire à l'inviolable attachement de l'exil. — Le duc d'Otrante. »

« Trieste, 20 juin 1820.

» On s'obstine toujours à croire ici que V. A. se dispose à faire un mariage à Villa-Vicentina. On dit même que le spirituel aumônier travaille à un sermon sur les bénédictions que le ciel réserve aux époux. V. A. conviendra qu'on n'a pas tort de prendre la liberté de se distraire dans cette circonstance où l'on détruit toutes les autres (?)

» Le ministère de France ferait mieux de s'occuper de mariage que de donner des batailles ; à la vérité il est victorieux, mais que fera-t-il de sa victoire ? Que peut-il quand il se sépare des masses, c'est-à-dire de la force ? Je sais bien qu'il a pour lui les missionnaires, mais je crains qu'il ne reste bientôt aux ministres de Louis XVIII qu'à tendre le dos ou à le tourner. Ils s'apercevront trop tôt qu'ils ont troqué l'encensoir pour des verges.

» Il est difficile de deviner l'avenir de notre patrie, mais les causes d'un changement existent, les effets sont inévitables, la main invisible du destin l'a déjà tracé. A quoi tient le sort des empires ! l'Espagne allait s'éteindre dans l'asservissement des

moines ; elle se relève tout à coup, brise ses chaînes et se place au rang des nations les plus indépendantes (1).

» On devrait voir enfin que l'obéissance n'est plus un aveuglement ; c'est un tribut qu'on ne veut plus payer qu'à la supériorité de l'esprit ou à la loi qu'on s'est donnée. Sans doute il est triste de ne pouvoir gouverner les hommes aujourd'hui comme autrefois ; mais il est encore plus triste que ce qui a été jeune ne le soit plus. Il y aurait de quoi se désoler à mon âge, si l'on n'avait pas le paradis en perspective. Je faisais cette réflexion en écoutant hier Orphée Velluti. Le temps qui a mûri son goût et son talent, voile chaque jour l'éclat de sa voix. Le public de Trieste cherche en vain à lui mettre le cœur au ventre, mais il manque là quelque chose de mieux.

» Je me hâte de présenter mes respectueux hommages à V. A. et de clore ce petit billet, car je suis très capable dans nos gazettes de dire beaucoup de bêtises et je sais qu'il vaudrait mieux en faire. — LE DUC D'OTRANTE. »

Ici s'arrêtent les missives de Fouché à Elisa. L'homme d'Etat exilé la voyait fréquemment à Trieste ainsi que l'ex-roi Jérôme et la reine Catherine. A six mois de là Fouché qui avait toujours eu une santé précaire, mais cette année-là vieilli, fatigué, décharné, expirait des suites d'une pleurésie le 26 décembre 1820. Il n'était âgé que de cinquante-sept ans.

PAUL MARMOTTAN.

---

(1) Allusion à la sédition militaire du 1er janvier 1820.

Madrid et les provinces avaient suscité des insurrections qui forcèrent Ferdinand VII, sous peine de déchéance, à céder à la volonté générale du peuple et à jurer et à rétablir le statut constitutionnel libéral de 1812, établi par les Cortès, alors, et copié sur notre constitution de 1792.

Le roi notamment dut désavouer l'Inquisition et bannir les Jésuites.

L'AMBASSADE DU MARQUIS D'OSMOND A LONDRES (1)

Il y a toujours intérêt à étudier les débuts d'un régime ; ses tendances s'y dessinent, et il semble que cet intérêt soit particulièrement vif quand il s'agit de politique étrangère. Telle est la pensée qui nous a conduit à résumer la mission remplie, de 1816 à 1819, par le marquis d'Osmond, le premier ambassadeur envoyé à Londres par la Restauration, et à passer en revue les principales affaires qu'il eut à traiter, celles surtout qui concernaient plus spécialement les relations entre les deux pays.

o o o

Au lendemain de la chute de Napoléon, nos rapports avec l'Angleterre, sa plus constante ennemie, présentaient une importance primordiale. Ils avaient été assurés d'abord par le duc de la Châtre qui, après avoir émigré avec le comte de Provence, devint pendant plusieurs années son agent auprès du gouvernement britannique. Après son retour en France, Louis XVIII lui donna le titre d'ambassadeur ; mais comme son âge avancé ne lui permettait plus une activité suffisante, il fallut lui chercher un successeur ; le choix du Roi se porta sur le marquis d'Osmond.

Celui-là non plus n'était plus jeune ; il était né en 1751. Reçu

(1) D'après les Archives du Ministère des Affaires étrangères et les Mémoires de la comtesse de Boigne.

intimement au Palais Royal, il avait été lieutenant-colonel du régiment d'Orléans et plus tard colonel du Barrois infanterie. En 1788, il quitta le service militaire pour passer dans la diplomatie et fut nommé Ministre à La Haye. Le Prince d'Orange ayant déclaré qu'il ne recevrait qu'un ambassadeur, il ne put se rendre à son poste. En 1790, il fut désigné pour succéder à M. de Ségur comme ministre à St-Pétersbourg. Il jouait de malheur ; les événements de la Révolution vinrent arrêter sa carrière. Il avait épousé Mlle Dillon, fille d'un gentilhomme irlandais établi en France, qui ne lui avait apporté aucune fortune. Par elle, il avait du moins des relations de famille en Angleterre ; en 1792, il émigra dans ce pays. A Londres, sa fille rencontra le général Leborgne qui s'éprit d'elle et demanda sa main.

Ce Leborgne avait eu l'existence la plus aventureuse. Né à Chambéry, où son père était marchand de pelleteries, il avait choisi, de préférence au commerce, la carrière militaire et servi successivement dans un régiment irlandais au service de la France, puis dans un corps grec au service de l'Impératrice Catherine, et finalement était parti pour les Indes. Il gagna la confiance du Prince Mahratte Sindhiah, organisa son armée à l'européenne, remporta de grands succès sur les Princes voisins et obtint, avec le titre de général, le gouvernement des provinces conquises et une part personnelle du tribut qu'elles avaient à payer. Telle fut l'origine de son immense fortune. En 1796, il revint en Europe ; c'est alors qu'il fit la connaissance de Mlle d'Osmond. S'il faut en croire les Mémoires qu'elle écrivit plus tard, celle-ci ne lui cacha pas son peu de penchant pour lui, mais s'il voulait assurer le sort de ses parents dont la position était précaire, elle consentirait à l'épouser. Elle avait alors dix-sept ans et lui quarante-neuf. Malgré cette différence d'âge, le mariage se fit en 1798. La fortune du général l'y avait évidemment décidée, mais comme son nom roturier déplaisait, on lui fit prendre celui de comte de Boigne. Cette alliance ne fut pas heureuse ; les caractères étaient trop différents. Au bout de quelques mois, les deux époux étaient à peu près séparés.

En 1804, Mme de Boigne rentra en France où, grâce à la générosité de son mari, elle se trouva dans une position avantageuse. Son père ayant été rayé de la liste des émigrés, il vint s'établir chez elle. Il vécut à Paris pendant toute la durée de l'Empire sans prendre aucune part à la politique.

Sous la Restauration, M. de Blacas lui proposa l'ambassade de Vienne. Après quelques hésitations, il finit par dire qu'il n'accepterait que le poste de Londres, où ses relations personnelles lui permettraient de rendre plus de services. Le Prince de Talleyrand, avec qui il avait des attaches, lui offrit Turin, en faisant valoir que c'était une ambassade de famille et en lui laissant entrevoir Londres dans l'avenir. Cette perspective le décida ; il partit pour Turin en 1814. Il n'y fut pas bien vu du roi, qui reprochait à Louis XVIII d'avoir accepté une constitution dont il savait que son ambassadeur était partisan. M. d'Osmond était chargé de surveiller les menées des bonapartistes en Italie. Un jour un médecin anglais, nommé Marshall, vint lui annoncer qu'un mouvement se préparait en France et que Napoléon se disposait à quitter l'île d'Elbe pour l'appuyer. Frappé de la gravité de cette nouvelle, l'ambassadeur en informa le minist.re et remit à Marshall une lettre de recommandation pour le duc de Duras qui l'introduisit dans le cabinet du Roi. Celui-ci le remercia de ses renseignements, mais aucune disposition ne fut prise. En février 1815, M. d'Osmond était à Gênes quand il apprit l'embarquement de l'Empereur. Après le retour de Napoléon aux Tuileries, il mena une vie retirée dans son ambassade, mais un courrier du Prince de Talleyrand ne tarda pas à lui apprendre le rétablissement de Louis XVIII sur le trône.

Le 29 novembre 1815, M. d'Osmond fut enfin transféré de Turin à Londres, suivant son désir.

Retenu à Paris par les préparatifs de son départ, l'ambassadeur n'arriva en Angleterre que le 15 janvier 1816. Le Prince Régent séjournait alors à Brighton. M. d'Osmond lui écrivit pour solliciter une audience. « Les ordres les plus positifs de Sa Ma-

jesté, disait-il, m'ont prescrit tous les efforts, tous les soins les plus propres à cimenter la bonne intelligence heureusement rétablie entre l'Angleterre et la France... L'immense majorité de sa population n'ambitionne plus que le repos avec l'estime de l'Europe. »

Quelques jours plus tard, reçu par le Secrétaire d'Etat lord Castlereagh, le marquis d'Osmond lui dit : « Milord, êtes-vous persuadé que la tranquillité de l'Europe est attachée à celle de la France, et l'Angleterre veut-elle sincèrement notre repos ? » — « Oui, nous le voulons et nous n'épargnerons rien pour l'assurer. » — « En ce cas, l'Europe est sauvée. » — « Je l'espère ; cependant nous n'avons pas encore la certitude que nos efforts obtiennent un plein succès, parce que la diversité des opinions dans votre famille royale multiplie singulièrement les chances défavorables... Quant à nous, je vous renouvelle l'assurance que, de concert avec l'Europe, ...nous voulons la Charte constitutionnelle, le Roi légitime, la succession légitime et positivement rien autre. »

Affaire Wilson, Bruce et Hutchinson.

La première affaire dont le nouvel ambassadeur eut à s'occuper était fort délicate. Il s'agissait de l'arrestation à Paris de trois sujets anglais, Sir Robert Wilson, M. Bruce et M. Hutchinson, inculpés de complot contre le gouvernement du Roi. Le premier avait été compromis dans l'évasion de M. de la Valette, qu'il avait conduit lui-même au delà de la frontière. L'ambassadeur d'Angleterre, Sir Charles Stuart, frère cadet de lord Castlereagh, avait été informé par une note très courtoise, de même que le duc de Wellington, de la nécessité dans laquelle s'était trouvé le gouvernement de faire arrêter les trois prévenus.

On sait de quelle protection énergique le gouvernement britannique a coutume de couvrir ses nationaux à l'étranger. Lord

Wellington protesta contre la mesure prise à l'égard de M. Hutchinson ; l'arrestation d'un officier en service n'était pas régulière, suivant lui, parce qu'on aurait dû lui en référer d'abord. Dès le lendemain, le duc de Richelieu répondit que cette arrestation avait dû être faite d'urgence, vu le cas de flagrant délit.

De son côté, Sir C. Stuart, dont le caractère était difficile, se plaignit de ce que le Préfet de police eut enjoint à un autre de ses nationaux, lord Kinnaird, de quitter la France. M. de Richelieu lui fit savoir que, déjà avant le 20 mars, ce personnage entretenait des relations avec des individus regardés comme les ennemis du trône. Le gouvernement avait constaté avec regret qu'il continuait à tenir un langage offensant pour le souverain et dangereux pour la sûreté de l'Etat ; il était fâché de prendre des mesures contre un sujet de Sa Majesté Britannique et contre une personne de son rang, mais il ne pouvait agir autrement sans manquer à son devoir.

Pendant près de dix-sept ans, c'est-à-dire depuis l'expédition d'Egypte, les Anglais avaient été animés d'une haine profonde contre Napoléon. Il était singulier de voir nombre d'entre eux prendre maintenant parti pour lui et contre la Restauration. « Depuis qu'on ne le redoutait plus, observait M. d'Osmond, l'opinion publique était devenue beaucoup plus indulgente pour lui. Il semblait presque qu'elle lui savait gré de s'être laissé battre à Waterloo par lord Wellington et d'avoir ainsi contribué à la gloire de l'Angleterre. »

Le cabinet britannique avait fini par se rendre compte de l'obligation où s'était trouvé le gouvernement du Roi de se garantir des entreprises factieuses des trois inculpés. M. de Richelieu espérait qu'on apprécierait de même en Angleterre l'expulsion de lord Kinnaird. Ce dernier, revenu à Londres, voulait exposer lui-même son affaire à la Chambre des Lords dont il était membre, et pour cela obtenir une copie de la lettre du duc de Richelieu le concernant. Lord Castlereagh se sentait embarrassé par cette réclamation. M. d'Osmond lui fit observer que le Roi avait le droit, comme tout souverain, d'expulser les étran-

gers qui mettaient le trouble dans son royaume. Le ministre en convint. Il fut décidé que si lord Kinnaird désirait une copie de cette lettre, il aurait à la demander lui-même au gouvernement français.

Le cabinet de Londres avait exprimé le désir que le jugement de Sir R. Wilson fût rendu aussi promptement que possible. Tel était bien l'avis du duc de Richelieu, mais le prévenu devant nécessairement être condamné à une peine, il pria M. d'Osmond de demander au gouvernement du Prince Régent s'il préférait que cette peine fût appliquée dans sa rigueur ou que le Roi usât d'indulgence. Il fut entendu que si le jugement portait la peine capitale, Sir Robert serait immédiatement gracié, le Roi se réservant de fixer la durée de la détention qu'il aurait à subir. M. de Richelieu fut très satisfait de l'attitude conciliante observée par lord Castlereagh dans une affaire que l'opposition cherchait à exploiter contre lui. Il manda à M. d'Osmond que le Roi se prêterait volontiers à ses désirs quant aux dispositions à prendre lorsque la sentence aurait été prononcée.

Le Prince Régent étant enfin revenu de Brighton, où il avait été retenu par une attaque de goutte, il reçut l'ambassadeur de France à Carlton house. Dès le début de l'audience : « M. d'Osmond, dit-il, il y a vingt-six ans que j'ai eu le plaisir de vous recevoir dans cette même chambre ; vous le rappelez-vous ? » Puis il exprima son amitié pour le Roi, son bonheur d'avoir contribué à la restauration de sa famille et son désir constant d'affermir la tranquillité dans ses Etats. « A ce sujet, continua-t-il, et je profite de ce premier moment, une opinion personnelle me porte à solliciter du Roi la publicité entière de tout ce qui sera découvert à la charge de Sir R. Wilson. D'accord avec mon conseil, je pense que les Anglais, fiers de leurs droits, mais justes en même temps, n'accorderont pas le moindre intérêt à sir Robert quand ses projets seront connus. Je vous demande de transmettre mes désirs au Roi afin d'obtenir ce que je crois aussi indispensable pour ce pays qu'utile à la France et à l'Europe. » M. d'Osmond s'appliqua à démontrer que les intentions

du Roi étaient entièrement conformes à la demande de Son Altesse Royale, dont il ne manquerait pas d'ailleurs d'être l'interprète.

L'affaire Wilson, Bruce et Hutchinson avait été entamée le 22 avril à la cour d'assises. Le jugement, rendu le 24, les déclara coupables d'avoir recélé ou fait recéler M. de Valette et les condamna à trois mois d'emprisonnement. Cette peine était le minimum de celles qui étaient prévues par le Code pénal. On avait donc usé envers eux de la plus grande modération. Les vœux du Prince Régent avaient été remplis et la publicité la plus complète avait été donnée aux débats du procès. La sentence prononcée ne souleva aucune objection de la part des Ministres britanniques. En attendant le retour de Sir Robert en Angleterre, ils décidèrent que son nom ne serait pas rayé de la liste des officiers généraux, mais que sa conduite ferait l'objet d'un blâme très sévère dans un ordre du jour adressé à l'armée. A la fin de juillet, les trois condamnés furent invités à quitter Paris sans retard.

Ainsi se termina une affaire épineuse qui aurait pu exciter l'opinion anglaise, toujours ombrageuse en pareil cas ; traitée par le duc de Richelieu et le marquis d'Osmond avec autant de tact que de modération, elle n'eut aucun contre-coup fâcheux de l'autre côté de la Manche.

Restitution des colonies conquises pendant la guerre.

Une question plus importante se présenta dès le début de la mission de M. d'Osmond. D'après le traité du 30 mai 1814, les îles de la Martinique et de la Guadeloupe devaient être rendues à la France. Les événements du 20 mars avaient fait suspendre leur évacuation déjà commencée. M. d'Osmond fut invité à demander au gouvernement britannique que des ordres fussent donnés pour que notre marine pût en reprendre possession. Le cabinet de Londres répondit que la France ayant rempli les obligations de la convention du 20 novembre, il faisait préparer

les pièces nécessaires pour la remise de ces deux îles ; toutefois il avait négligé de les expédier aux commandants britanniques. M. d'Osmond demanda que cette omission fût réparée sans retard et qu'un duplicata de ces instructions fût adressé au gouvernement français pour être remis aux officiers qui seraient envoyés dans ces colonies. Ces documents furent reçus en France peu après. Lord Castlereagh exprima à notre ambassadeur ses regrets d'un retard involontaire qui avait empêché notre escadre des Antilles de mettre plus tôt à la voile. Son désir était que toutes les conditions de la paix remplies fissent cesser un fâcheux état provisoire.

Des difficultés du même genre se produisirent pour la rétrocession du Sénégal. Les officiers anglais montraient la plus mauvaise volonté, élevaient des objections sur un point ou sur un autre et n'exécutaient pas les ordres de leur gouvernement. Grâce à l'insistance de M. d'Osmond et à la loyauté du cabinet de Londres, ils durent céder à la fin. Nos établissements du Sénégal nous furent restitués en janvier 1817.

o o o

Les affaires de Terre Neuve donnèrent lieu à une discussion plus compliquée. L'article 13 du traité du 30 mai 1814 stipulait que quant aux droits de pêche sur les côtes et sur le Grand Banc, de même que dans l'embouchure du Saint-Laurent, tout serait remis sur le même pied qu'en 1792. Les habitants des îles Saint-Pierre et Miquelon, qui nous avaient été rendues par le même traité, avaient de tout temps été autorisés à couper dans les baies de Fortune et du Désespoir les bois qui leur étaient nécessaires pour construire leurs cabanes et les séchoirs à morues. Depuis le traité d'Utrecht, qui leur avait reconnu ce droit en 1713, ils en avaient joui sans interruption jusqu'à la guerre de 1778. Après l'avoir recouvré à la paix de 1783, ils en furent privés de nouveau à la suite de la prise de Saint-Pierre par les Anglais en 1793. Depuis que nos pêcheries avaient été remises aux autorités françaises, on était revenu aux anciens

usages ; mais le gouverneur de Terre Neuve avait annoncé à l'administrateur de Saint-Pierre et Miquelon que cette concession n'aurait d'effet que jusqu'à la fin de 1816. Cette notification avait suscité de vives inquiétudes parmi nos pêcheurs. En effet le traité qui leur avait rendu les avantages dont ils jouissaient avant 1792 n'aurait pas été exécuté si on leur enlevait l'unique moyen de les réaliser et s'ils étaient privés des droits qu'ils possédaient à cette époque. M. d'Osmond fut donc chargé d'adresser une réclamation au gouvernement britannique à cet égard. Le Ministre de la Marine, lord Bathurst, fit valoir que les coupes faites par les Français dans les baies de Fortune et du Désespoir donnaient lieu à des plaintes continuelles ; c'est pourquoi l'article 15 du traité d'Amiens les avait limitées à l'espace d'une année à partir de la signature de ce traité. M. d'Osmond fit observer que l'article 13 du traité de Paris nous replaçait dans la situation où nous étions en 1792 et que sans la faculté de couper les bois nécessaires, la restitution de nos pêcheries serait tout à fait illusoire. Lord Bathurst allégua qu'il était facile de se procurer à très bas prix, sur le continent voisin, tous les bois dont on avait besoin. Il refusa en conséquence de prendre un engagement susceptible de faire naître des querelles qu'il était désirable d'éviter. A Paris, on aurait préféré un droit à une permission ; on considérait toutefois que si le gouvernement britannique consentait à renouveler indéfiniment cette permission, toujours accordée depuis un temps reculé, elle acquerrait naturellement une force suffisante pour prévenir toute difficulté dans l'usage qu'en feraient les pêcheurs français. Comme M. d'Osmond l'avait prévu, le gouvernement britannique n'admit pas cette thèse ; il décida que nos ressortissants ne couperaient du bois que par tolérance dans les baies de Fortune et du Désespoir. Notre ambassadeur était du reste persuadé que s'ils en usaient avec modération, cette faculté leur serait laissée tant que les forêts suffiraient aux besoins communs. C'est ce qui eut lieu en effet, puisque nos natio-

naux purent jouir de leurs privilèges jusqu'aux accords de 1904 avec l'Angleterre.

o o o

En plaçant sous des dominations différentes l'île de France et l'île Bourbon, le traité de Paris les avait mises dans la position la plus pénible. Ces colonies, isolées au milieu de la mer des Indes, séparées de leur métropole par une distance immense, se trouvaient à l'égard l'une de l'autre dans une dépendance naturelle. Leurs habitants qui, depuis plus de deux siècles, étaient soumis à la même administration, avaient contracté entre eux des liens et des habitudes qui ne pouvaient être rompus sans de graves inconvénients, et c'est pourtant ce qui devait arriver si la France et l'Angleterre voulaient appliquer à ces îles le système de commerce exclusif qu'elles avaient adopté pour leurs autres colonies. Le gouverneur de l'île Bourbon demandait la modification de ce système et celui de l'île de France y était porté, mais faute des pouvoirs nécessaires, ils n'étaient pas en mesure de prendre les dispositions réclamées par leurs administrés. Les mêmes difficultés se présentaient pour le commerce de ces îles avec Madagascar et la rétrocession des établissements que la France y possédait. Dans cet état de choses, M. d'Osmond fut chargé de saisir le cabinet de Londres d'une question qui intéressait également les deux gouvernements et de lui proposer de confier la négociation à son ambassadeur à Paris, où se trouvaient tous les documents qu'il pouvait être utile de consulter. Sir C. Stuart eut pour instructions d'écouter et de transmettre à Londres les propositions qui lui seraient faites. La correspondance du gouverneur anglais de l'île de France n'avait pas encore fait ressortir le besoin de changer l'ordre établi ; cependant le gouvernement britannique, quoiqu'avec peu d'enthousiasme, se montra prêt à étudier un arrangement susceptible de contribuer au bien-être des colons et de procurer la bonne intelligence entre les deux pays. Le gouverneur de l'île de France, M. Farquhar, était beaucoup moins bien disposé pour nous que son gouvernement ; il prétendait garder

les territoires français de la côte de Madagascar, sous prétexte que le traité de Paris avait cédé à l'Angleterre « l'île de France et ses dépendances ». Le gouvernement français dut faire remarquer que le terme « dépendances » s'apliquait aux petites îles voisines, et non à Madagascar qui n'en avait jamais dépendu.

Entre temps, la question avait été discutée entre M. de Richelieu et Sir C. Stuart. Il avait été convenu que chacun des deux gouvernements rédigerait un projet, qu'ils se communiqueraient mutuellement, pour faciliter les relations commerciales entre les deux îles. La France se borna à demander qu'on insérât une clause supplémentaire dans le texte élaboré à Londres. L'ordonnance anglaise portait que les bâtiments britanniques venant de l'île de France seraient reçus dans tous les établissements de Madagascar et traités avec la même faveur que les bâtiments nationaux ; il était naturel que, par une juste réciprocité, les navires français fussent admis dans les établissements qui dépendaient de l'île de France, c'est-à-dire les îles Rodrigues et les Seychelles. Cette clause ayant été acceptée, l'ordonnance française fut signée à Paris le 23 octobre 1816. On n'attendait plus que la signature par le Prince Régent d'un acte correspondant. Cependant M. de Richelieu craignait que la question de Madagascar, soulevée par le gouverneur Farqhuar, ne donnât lieu à des difficultés. Il aurait voulu que son ambassadeur s'en entretînt avec lord Castlereagh, mais M. d'Osmond pensait qu'il serait dangereux de paraître douter de la légitimité de nos droits. A son grand soulagement, on lui fit voir au Foreign office la minute d'une dépêche datée du mois d'octobre et donnant à M. Farqhuar l'ordre de rendre aux Français tout ce qu'ils possédaient avant la guerre. Le duc de Richelieu félicita M. d'Osmont d'avoir mené à bien l'arrangement qui plaçait sur le pied d'une parfaite réciprocité les relations commerciales entre l'île Bourbon et l'île de France et d'avoir aplani les difficultés qui s'étaint élevées à propos de Madagascar.

o o o

Une autre question, également délicate, fut signalée à M. d'Osmond. Le 20 mars 1817, le duc de Richelieu lui écrivit : « La France avait à Surate un établissement qui lui avait été concédé en 1664 par l'Empereur du Mogol Aureng zeb et qu'elle a occupé sans interruption jusqu'à la guerre de la Révolution. Ce comptoir fait évidemment partie des établissements situés dans l'Inde que la France possédait en 1792 et doit par conséquent nous être remis en vertu du dernier traité. L'intention du Roi est de le rétablir, mais auparavant le Ministre de la Marine désirerait être assuré que la réinstallation ne souffrira pas de difficulté et que le commerce français pourra jouir sans obstacle des droits qui dans l'origine lui ont été accordés. » Comme il s'était passé de nombreuses années depuis que nous avions été contraints d'abandonner la Loge de Surate, nous demandions que le gouvernement britannique recommandât à ses Agents dans cette partie de l'Inde d'accueillir le Commissaire français et de lui prêter leur appui dans le cas où il aurait à y recourir.

Les privilèges que nous réclamions et que nous tenions d'une patente d'Aureng zeb étaient ceux-ci : 1° Droit de pavillon ; 2° Droit de négocier avec les Princes du pays et de leur fournir armes et munitions de guerre, de protéger les Français établis dans leurs Etats ; 3° Droit d'importer et d'exporter librement toute sorte de marchandises en acquittant un simple droit de trois quarts pour cent de leur valeur ; droit de naviguer sans obstacles dans la mer Rouge, de porter et rapporter les marchandises ainsi que les passagers à Moka, Djeddah, Bender Abassy, Mascate et autres lieux.

Avant de prendre une décision, le cabinet de Londres voulut consulter les directeurs de la Compagnie des Indes, laquelle avait hérité du pouvoir du Grand Mogol et regardait comme définitivement abolis les firmans jadis rendus par ce Prince. Notre ambassadeur insista néanmoins sur la convenance de laisser au commerce français dans cette partie de l'Inde la part qu'il y pouvait prendre. Le passage à la mer Rouge offrait encore à

la factorerie de Surate des avantages certains, par suite de l'ancienne habitude du transport des pèlerins qui portaient à la Mecque des produits fournis par l'industrie française.

Le gouvernement britannique consentit à remettre à la France la Loge de Surate dans les conditions où elle se trouvait en 1792. Il demanda seulement une définition précise des pouvoirs que nous réclamions pour notre agent dans ce port ; il lui semblait suffisant que des ordres donnés au gouverneur de Madras le missent à même de remplir ses fonctions. M. de Richelieu n'éleva pas d'objections contre cette solution. Toutefois, comme les agents anglais avaient fait voir en plus d'une occasion qu'ils étaient portés à rester en deçà des ordres de leur gouvernement, il chargea M. d'Osmond de faire en sorte que les privilèges et avantages dont le commerce français jouissait autrefois fussent expressément mentionnés dans les instructions qui seraient envoyées au gouverneur des Indes.

Saisi de la question, le Ministre des Indes, M. Canning, formula quelques réserves en faisant observer que certains de nos droits étaient déjà en litige en 1792. Enfin Surate nous était rendu et nous gardions le droit de navigation dans la mer Rouge. Lord Castlereagh confirma cette décision à notre ambassadeur. « Nous sommes devenus le Grand Mogol, lui dit-il. Je suis persuadé que vous n'avez aucun projet d'agression contre notre gouvernement dans l'Inde et, cela posé, vous pouvez être convaincu que nous favoriserons votre commerce autant que celui de nos propres sujets. Cette intention sera manifestée à l'appui des ordres donnés pour l'exécution des traités, et si, contre toute probabilité, on devait recourir à une décision du cabinet, il la prendrait dans le sens le plus libéral. Voilà ce que vous pouvez annoncer au duc de Richelieu. » Celui-ci ne pouvait que prendre acte avec satisfaction des dispositions amicales de lord Castlereagh. Il aurait désiré néanmoins que, pour prévenir toute difficulté possible, le gouvernement britannique fît parvenir à ses fonctionnaires dans l'Inde un état de nos droits ; notre agent, auquel un duplicata en serait remis, le présenterait à son

arrivée à Bombay aux autorités anglaises pour se légitimer. Il voyait là un moyen d'éviter les difficultés que nous avions éprouvées, lors de la restitution de la Martinique, de la Guadeloupe et du Sénégal, de la part de fonctionnaires inférieurs trop disposés à retarder l'exécution des ordres de leurs chefs. M. d'Osmond obtint une lettre destinée à M. de la Maisonneuve, qui allait partir pour reprendre possession de Surate, mais on s'aperçut à Paris que ce document n'était en réalité qu'une simple lettre de recommandation qui ne répondait pas au désir qu'on avait manifesté. Cependant, en présence des promesses formelles de bon vouloir données par lord Castlereagh, on résolut de s'en contenter.

ooo

Nos discussions avec l'Angleterre, malgré bien des difficultés, s'étaient poursuivies dans une atmosphère amicale, grâce à la loyauté de lord Castlereagh. Nous n'allions pas retrouver une pareille droiture dans la conduite du Portugal à notre égard. On sait quelle était alors la situation de ce pays. Après son invasion par les armées de Napoléon, le Régent s'était réfugié au Brésil ; il s'y plut, y demeura et prit le titre d'Empereur. Proclamé Roi de Portugal sous le nom de Jean VI après la mort de sa mère, il ne revint en Europe qu'en 1821. En attendant, les gouvernements de Rio-de-Janeiro et de Lisbonne s'appuyaient mutuellement dans leur politique.

Le traité du 30 mai 1814 stipulait que la Guyane devait être remise à la France trois mois après la ratification ; les contestations éventuelles seraient réglées à l'amiable sous la médiation de l'Angleterre. La Cour du Brésil, qui tenait à ce que l'Oyapock formât la limite des possessions respectives, ne voulut pas souscrire à cet engagement. Le litige fut porté devant le Congrès de Vienne ; là, on annula l'acte qui prévoyait la médiation de l'Angleterre ; on décida que le Brésil restituerait d'abord la Guyane jusqu'à l'Oyapock et que la frontière définitive serait fixée conformément au traité d'Utrecht. Cependant le Ministre du Brésil à Paris, M. de Brito, refusa obstinément

de donner les ordres nécessaires pour la remise du territoire avant que la question des limites eût été tranchée. La France, qui avait pour elle l'état de possession depuis 1713, ne demandait pourtant que la restitution de sa colonie qui lui avait été promise par le traité de Vienne, signé par le Régent de Portugal lui-même. L'entêtement du diplomate brésilien et l'impossibilité de céder à ses prétentions injustifiées amenèrent la rupture des négociations. Peu de temps après, Sir C. Stuart vint entretenir le Ministre des Affaires étrangères d'un projet rédigé par M. de Brito et qui imposait à la France des conditions incompatibles avec son honneur et sa dignité. M. de Richelieu le déclara inacceptable et invita son ambassadeur à le faire savoir à lord Castlereagh. S'il était naturel que l'Angleterre prêtât ses bons offices au Portugal, avec lequel elle était liée par un très ancien traité, son intervention ne pouvait aller jusqu'à appuyer des demandes injustes.

Lord Castlereagh n'admettait pas que la rétrocession de la Guyane, quelles que fussent ses limites temporaires, pût être retardée, et si contre toute attente elle devait l'être, il dit à M. d'Osmond que son occupation par les troupes françaises ne serait pas désapprouvée à Londres. Cette déclaration, quoique peu explicite, causa à M. de Richelieu une vive satisfaction. Il ne demandait qu'une chose, à savoir que conformément aux traités, tout restât sur le même pied qu'en 1792, quitte à procéder sur les lieux à la vérification des frontières, qui pourtant n'avaient fait dans le passé l'objet d'aucune discussion, et à corriger, s'il y avait lieu, les erreurs du traité d'Utrecht. Devant les chicanes de M. de Brito, il revint à une idée qu'il avait déjà eue et, pour venir à bout de la mauvaise foi de la partie adverse, il se décida à recourir au seul moyen qui convînt à la diginité du Roi : une escadre fut préparée pour aller reprendre possession de notre colonie. Son intention était d'adresser à toutes les Puissances signataires du traité de Vienne un exposé des motifs qui l'avaient contraint, après une longue attente, de prendre cette mesure. Mais auparavant il tenait à mettre au

courant de sa décision le gouvernement britannique qui avait été mêlé aux discussions et par le duc de Wellington et par Sir C. Stuart. M. d'Osmond fut chargé de cette communication confidentielle. Désireux d'éviter un conflit, lord Castlereagh avertit le Ministre de Portugal à Londres, le comte de Palmella, de la détermination du Roi d'envoyer une escadre à Cayenne ; en vue de prévenir ce danger, il le pressa de conseiller à M. de Brito de remettre enfin au gouvernement du Roi l'ordre de rétrocession qui était depuis longtemps entre ses mains. M. de Palmella s'y refusa, en disant que le gouvernement français ne serait pas assez aveugle pour vouloir rentrer à Cayenne par les armes et sans l'agrément de sa Cour.

M. de Richelieu n'était pas fâché que lord Castlereagh eût fait connaître à M. de Palmella que nous étions prêts à user de la force pour maintenir nos droits. Cependant en dépit de sa récente déclaration le Ministre anglais, qui redoutait des complications, laissa voir à M. d'Osmond qu'il était peu favorable aux voies de fait ; il était d'avis qu'une condescendance, toujours honorable vis-à-vis d'une Puissance faible, nous permettrait, sans porter atteinte à nos droits, de les défendre suivant les formes convenues au congrès de Vienne.

Le duc de Richelieu, avec ses habitudes de modération, était lui-même peu enclin aux mesures rigoureuses. Le 28 août, il manda à M. d'Osmond : « Après une conférence de trois heures chez le duc de Wellington, dans laquelle M. de Brito a épuisé toutes les ressources de la chicane et de la mauvaise foi et où j'ai fait voir une patience... et un esprit de conciliation dont le duc m'a remercié, nous sommes tombés d'accord sur un projet de convention que nous signons aujourd'hui... Je vous prie de dire à lord Castlereagh que seul le désir de ne rien faire qui pût troubler la paix générale a pu me décider à complaire à M. de Brito dans une affaire aussi claire et qui devrait être finie depuis dix-huit mois. » Il était entendu dans cet accord qu'on règlerait ultérieurement toutes les difficultés qui pourraient survenir et qu'on procèderait d'après le mode qui avait

été suivi entre la France et l'Angleterre pour la restauration de nos colonies. M. de Brito n'en avait pas moins gardé entre ses mains l'ordre de remise, désireux qu'il était de profiter de toutes les circonstances pour différer, autant qu'il le pourrait, l'exécution du règlement qu'il venait de signer. L'Angleterre étant elle-même intéressée à l'application d'un arrangement conclu avec ses bons offices, M. de Richelieu demanda à lord Castlereagh de munir son ambassadeur des instructions nécessaires pour que M. de Brito ne pût se dérober à ses engagements et qu'en nous remettant l'ordre de rétrocession qui lui avait été transmis par son gouvernement, il nous évitât de recourir au moyen que nous avions dû prévoir pour nous faire rendre par la force ce que le Portugal paraissait vouloir retenir au mépris des traités. M. d'Osmond en parla à lord Castlereagh en exprimant l'espoir qu'il voudrait bien appuyer la France, résolue à s'en tenir exclusivement à l'esprit du traité d'Utrecht. Malgré ses manœuvres dilatoires et les ruses de son esprit retors, M. de Brito fut bien obligé de plier. La France finit par rentrer en possession de la Guyane, mais la question des limites demeura pendante. Elle ne fut tranchée que près d'un siècle plus tard, à la suite d'un arbitrage.

La traite des nègres et les pirates barbaresques.

L'ambition de lord Castlereagh était d'attacher son nom à la solution de trois grandes questions : la répression de la traite des noirs, celle de la piraterie, et l'émancipation des catholiques. Depuis longtemps Wilberforce menait en Angleterre pour l'abolition de la traite une campagne passionnée qui avait ému l'opinion. Lord Castlereagh, profitant de ce mouvement, adressa une note aux Puissances pour solliciter leur adhésion. M. de Richelieu répondit que pour le gouvernement du Roi, la question de la traite était résolue. Aux termes du traité du 30 mai 1814, elle devait être supprimée dans l'espace de cinq années.

L'Angleterre ayant exprimé au congrès de Vienne le désir de la voir définitivement abolie, Louis XVIII avait donné des ordres pour que, de la part de la France, le trafic des esclaves cessât immédiatement et pour toujours. Tout semblait indiquer que l'intention du cabinet de Londres était de nous demander notre concours vis-à-vis de l'Espagne pour l'amener à prohiber également le commerce des noirs. Par un article inséré dans le traité du 30 mai, nous avions pris l'engagement d'unir nos efforts à ceux de l'Angleterre pour faire prononcer par toutes les Puissances l'abolition universelle de la traite. Nous avions tenu cet engagement en adoptant les résolutions votées au congrès de Vienne, mais depuis lors notre position avait changé : la France avait trop besoin de repos pour se mêler des affaires des autres. M. d'Osmond reçut donc l'ordre d'éluder toute proposition qui pourrait nous entraîner à une intervention directe ; s'il s'agissait de mesures collectives, il pourrait y adhérer ; néanmoins il ne devrait rien conclure sans en avoir référé à Paris.

Lord Castlereagh annonça à notre ambassadeur l'ouverture prochaine de conférences sur cette question, en le priant de demander des instructions à son gouvernement. Il exprimait la crainte que la renonciation du Roi à la traite ne fût pas suffisamment garantie par le traité ; c'est pourquoi il aurait désiré qu'une loi fût votée par les Chambres. M. de Richelieu manda à M. d'Osmond qu'il n'avait pas d'instructions nouvelles à lui adresser et que les ordres donnés par le Roi pour faire cesser la traite dans ses Etats avaient toute la force que le gouvernement britannique pouvait souhaiter.

Sur ces entrefaites, l'ambassadeur de Russie, le comte de Lieven, interrogea M. d'Osmond sur les intentions de la France à l'égard des Etats barbaresques et sur la part qu'elle serait disposée à prendre à la destruction de ces forbans. Notre ambassadeur, n'étant pas au courant des vues de son gouvernement, ne fut pas en état de répondre. Le duc de Richelieu, à qui il avait rapporté cette conversation, lui écrivit que « la répression des pirates barbaresques était un de ces projets phi-

lanthropiques que quelques enthousiastes embrassaient en Angleterre et que le gouvernement favorisait, parce que leur accomplissement pouvait servir ses vues politiques et les intérêts de son commerce ». Il n'en était pas de même pour nous qui avions peu à redouter des corsaires algériens, accoutumés à respecter notre pavillon. Si M. de Lieven venait à en reparler, M. d'Osmond pourrait lui dire que le Roi n'avait encore pris aucune part au projet mis en avant par l'Angleterre.

A Londres on était résolu à faire disparaître les deux esclavages, noir et blanc ; toutefois les Anglais voyaient certains avantages à ménager les pirates. Un grave incident vint changer leurs dispositions et exciter leur mécontentement. Un navire britannique avait été saisi à Bône par les Barbaresques qui avaient emmené le capitaine et l'équipage à Alger. Le commandant de l'escadre de la Méditerranée, lord Exmouth, reçut l'ordre de réclamer au Dey, non seulement la mise en liberté de ses nationaux, mais aussi celle de tous les captifs européens, et la renonciation à la mise en esclavage des chrétiens. Omar repoussa ces exigences ; il allégua la nécessité de prendre les ordres du Grand Seigneur, son suzerain, et, pendant ce temps, il augmenta ses armements. L'amiral revint devant Alger le 27 août 1816 et envoya un parlementaire au Dey qui, pour toute réponse, fit tirer sur les vaisseaux britanniques. Lord Exmouth bombarda immédiatement la flotte algérienne et la détruisit. Omar se décida alors à signer une convention stipulant l'abolition de l'esclavage des chrétiens et la mise en liberté de tous ceux qui se trouvaient dans la Régence. Mais six mois après, il avait reconstruit sa flotte et la piraterie recommençait. Sa mauvaise foi avait produit en Angleterre la plus vive irritation (1).

Les conférences relatives aux Barbaresques s'ouvrirent à Londres. Lord Castlereagh y proposa une ligue maritime défensive contre les attaques des pirates méditerranéens. M. de Richelieu recommanda à son ambassadeur de faire valoir les motifs

(1) Voir notre ouvrage *L'Europe et la conquête d'Alger*, p. 21 à 26. (Perrin.)

qu'avait la France pour se tenir à l'écart ; il devait éviter toute réponse catégorique à cette proposition. Ce qui portait surtout le gouvernement du Roi à décliner l'invitation de l'Angleterre, c'était le danger d'une association dont cette Puissance aurait la direction suprême et dans laquelle la faiblesse de notre marine ne nous permettrait pas de figurer au rang qu'exigeait notre dignité.

Tel était l'état des choses lorsque le Ministre des Pays-Bas vint communiquer à lord Castlereagh un traité d'alliance défensive contre les Régences conclu à Alcala, le 18 août 1816, entre son souverain et le Roi d'Espagne. Aux termes d'un article additionnel, les forces maritimes des deux Puissances devaient réclamer du gouvernement algérien la réparation des offenses qui leur avaient été faites. Si cette réparation était refusée, le *casus fœderis* prévu par le traité serait reconnu, et les forces respectives agiraient en commun. Le gouvernement néerlandais avait porté ce traité à la connaissance des Puissances maritimes en leur demandant d'y accéder. M. de Richelieu pensait bien qu'il ne serait pas sans influence sur les délibérations engagées à Londres, mais il était persuadé que l'Angleterre n'en persisterait pas moins dans son propre projet, auquel lui-même demeurait opposé. Il savait que l'Autriche, comme la France, estimait qu'il était possible de réprimer la piraterie en refusant aux Régences le droit de paix et de guerre ; elle s'était toujours bien trouvée de ce système et ne voulait pas y renoncer.

En novembre 1816, le comte Capo d'Istria adressa à lord Castlereagh un long mémoire sur les questions agitées à la conférence de Londres. L'empereur Alexandre souhaitait vivement l'abolition de la traite des nègres, mais il n'abandonnait pas l'espoir de voir l'Espagne et le Portugal concourir à cette œuvre humanitaire. Il proposait donc d'entreprendre des négociations avec ces deux pays. En ce qui concernait la question des pirates barbaresques, si les Puissances s'en tenaient au système défensif, ne pourraient-elles pas se rallier à celui qui avait été adopté par l'Espagne et les Pays-Bas plutôt qu'à tout autre dont les condi-

tions seraient plus compliquées ? L'empereur était d'avis que l'affinité existant entre l'affaire de la traite des noirs et celle de la piraterie permettait de les comprendre dans une discussion d'ensemble ; par contre, il ne croyait pas praticable d'employer les mêmes moyens pour mettre fin à ces deux fléaux. En effet, l'abolition de la traite pouvait être obtenue par la voie de la persuasion, tandis que la destruction de la piraterie ne pouvait résulter que de l'emploi de la force. Par ordre de l'empereur, le comte de Lieven donna lecture de ce mémoire à la conférence. Il insista sur l'utilité de mettre le plan proposé en accord avec le traité d'Alcala en le limitant à une courte durée, l'intention de la Russie étant d'infliger une sévère leçon aux Barbaresques, plutôt que d'organiser contre eux une surveillance permanente comme le voulait l'Angleterre.

Longtemps retenu par les travaux du Parlement, lord Castlereagh, qui demeurait toujours attaché à son idée, voulut répondre au mémoire russe. Le 7 mai 1817, il écrivit au comte Cathcart, son ambassadeur à Saint-Pétersbourg, que son projet de ligue avait été conçu sur le modèle du traité de Chaumont, dont les stipulations étaient faites pour un temps limité, mais avec l'engagement de les renouveler s'il était nécessaire. Il prévoyait une période de sept ans, à l'expiration de laquelle on examinerait de nouveau l'état du mal et l'efficacité des mesures prises pour l'arrêter. Le mémoire russe, défavorable au système défensif, préconisait une action offensive ; les Etats musulmans en attendraient la fin pour reconstruire leurs arsenaux détruits et reprendre le cours de leurs excès. Le principe de l'union à laquelle tous les Etats étaient invités à participer consistait à repousser la force par la force. Il n'y avait aucune difficulté à ce que ces Etats interposassent d'autorité leur médiation afin d'arriver à une paix générale équitable pour tous les confédérés. Le refus des Régences d'y consentir autoriserait alors les Puissances de la ligue à leur faire la guerre. Quelle que fût sa forme, cette ligue ne pourrait agir que sur un principe avoué de défensive ; elle ne saurait, sans la plus grande injustice, punir toutes

les Régences pour un acte commis par les corsaires de l'une d'elles. En réalité, le seul point essentiel restant à décider était de savoir si, avant tout, des demandes seraient adressées à Constantinople et en quoi elles consisteraient. Le mémoire russe jugeait utile de séparer la question de l'abolition de celle de la ligue maritime. Cette idée était admissible ; toutefois, l'empereur aurait à examiner s'il était sage de séparer deux questions évidemment connexes. Dans le cas où les Puissances repousseraient le projet, elles seraient peut-être obligées d'en venir à des mesures plus pénibles que celles qui avaient été prévues pour rendre effectifs les engagements pris à Vienne.

Sir C. Stuart vint donner au duc de Richelieu lecture de la correspondance échangée par son gouvernement avec la Cour de Russie. Le ministre put ainsi constater que lord Castlereagh persistait dans ses premières idées. Pour lui, il persévérait dans les siennes et pensait que le but poursuivi serait aisément atteint si l'on convenait en principe que les Régences ne seraient plus considérées comme ayant le droit de paix et de guerre, mais comme vassales de la Porte. Peu importait que la Porte fût ou non en état de faire prévaloir son droit de suzeraineté : la violation de ce droit permettait de mettre les Régences hors la loi des nations ; il suffirait alors de décider que tous les bâtiments rencontrés en mer seraient visités et que s'ils étaient armés, ils seraient regardés comme pirates et traités avec la dernière rigueur. Les forces navales des Etats riverains de la Méditerranée pourraient exercer cette police, dont l'efficacité serait plus assurée que celle de la ligue projetée. Quant à la traite, M. de Richelieu répéta à Sir C. Stuart qu'il se prêterait volontiers à toutes les mesures qui seraient jugées utiles.

Les conférences sur les Barbaresques, interrompues depuis plus d'un an, reprirent le 4 décembre 1817. Le comte Georges de Caraman y remplaça M. d'Osmond, parti en congé pour la France ; il reçut l'ordre de se tenir sur la réserve, en alléguant qu'il était sans instructions. Le comte de Lieven donna lecture d'une note dans laquelle la Russie demandait formellement la

séparation de la question de la traite des nègres de celle des Barbaresques, proposait une démarche vis-à-vis de la Porte qui serait appuyée par l'Autriche et la Prusse, et exprimait le désir que la ligue, bien que défensive, pût agir offensivement, d'une manière décisive et avec des forces considérables dont elle consentait à laisser la direction à l'Angleterre.

Lord Castlereagh répugnait à toute démarche auprès de la Porte. Il était contrarié de la lenteur des discussions et annonçait l'intention de réserver au besoin à l'Angleterre le droit de se faire justice elle-même. Les ambassadeurs d'Autriche et de Russie ne cachaient pas leur peu d'inclination pour la ligue. Le comte de Lieven proposa d'interdire aux Barbaresques de naviguer sur des bâtiments armés. Lord Castlereagh repoussa l'idée de les traiter en pirates ; il craignait qu'une sévérité excessive ne conduisît à une guerre d'extermination et au massacre des prisonniers. Il en revenait toujours à son projet, le seul, suivant lui, qui pût atteindre le but poursuivi.

Au moment où M. d'Osmond allait regagner Londres, le duc de Richelieu lui remit une note dans laquelle il laissait voir ce qui, depuis longtemps, était le fond de sa pensée : jamais le Roi ne consentirait à mettre sous les ordres d'un amiral anglais les forces destinées à combattre les Barbaresques. En effet, le souvenir des guerres avec l'Angleterre avait laissé chez nos officiers de marine des souvenirs trop vifs pour que cette subordination fût possible. D'autre part, l'idée d'une démarche auprès de la Porte nous convenait, parce qu'elle pouvait faire gagner du temps.

A leur première rencontre, lord Castlereagh demanda à M. d'Osmond comment le gouvernement du Roi envisageait la ligue contre les Barbaresques. « Nous entrerions très volontiers, répondit l'ambassadeur avec une franchise un peu rude, dans des engagements qui assureraient une libre navigation sur les côtes de Barbarie ; mais pour obtenir cet avantage, il nous est impossible de mettre la moindre partie des forces françaises sous les ordres d'aucun officier étranger. Vous ne pouvez pas compren-

dre à quel point l'irritation des esprits est portée contre les alliés. Cette irritation donne à nos Ministres des alarmes sans cesse renouvelées, parce qu'elle est dans la main des factieux l'arme la plus redoutable... La masse d'une population sent plus qu'elle ne raisonne. Oubliant que Bonaparte est l'artisan de nos malheurs, elle les attribue aux causes prochaines. Injuste ou non, cette disposition exige des ménagements qui ne sont pas étrangers à l'intérêt général de l'Europe. » Le Ministre se défendit de toute recherche de suprématie et fit remarquer qu'un système de rotation dans le commandement satisferait les amours-propres sans compromettre la dignité du Roi. Il voulut savoir si, pour rendre effective la suppression de la traite, nous serions disposés à souscrire à un arrangement semblable à ceux qu'il venait de conclure avec l'Espagne et le Portugal. Ces arrangements avaient pour objet la répression du commerce illicite des esclaves ; afin d'y parvenir, les Etats contractants s'étaient accordé réciproquement le droit de visite. M. d'Osmond répliqua qu'il ne connaissait pas l'opinion de son gouvernement à cet égard, mais qu'il lui supposait une forte répugnance à s'engager tant que la France, occupée par les troupes étrangères, ne jouirait pas d'une complète indépendance.

Dans une nouvelle réunion de la conférence, lord Castlereagh assura que la traite continuait, malgré les ordonnances qui l'interdisaient. Pour l'arrêter, il proposa de conclure des traités semblables à ceux qu'il avait signés avec l'Espagne et le Portugal et dont il avait déjà entretenu l'ambassadeur de France. Il s'efforça de combattre les répugnances inspirées par le droit de visite à ceux qui étaient moins en état de l'exercer, en affirmant que l'Angleterre ne cherchait à porter atteinte à l'indépendance d'aucun pavillon. Puis, passant aux Barbaresques, il constata que tout avait été dit sur la nécessité de détruire la piraterie, mais qu'aucune mesure n'avait été arrêtée encore ; il fallait pourtant entamer enfin la besogne. On avait à choisir entre trois propositions : celle de la Russie, celle de la France et celle de l'Angleterre. Pour fixer les opinions, il y aurait avantage à ce

que chacun exposât les motifs qui avaient porté sa Cour à préférer tel moyen à tel autre. Toutes les déclarations du Ministre se heurtèrent à un silence complet qui n'était pas de bon augure.

Dans la séance suivante, lord Castlereagh proposa de désigner les Puissances qui seraient invitées à accéder à la ligue et d'arrêter le nombre des bâtiments qu'elles auraient à fournir. M. d'Osmond se borna à affirmer que des escadres séparées, agissant d'après un plan concerté, atteindraient plus sûrement le but qu'une flotte combinée dont les inconvénients avaient déjà été signalés.

Sur ces entrefaites, le Roi fit présenter à la Chambre des députés un projet de loi sur la suppression de la traite que M. d'Osmond fut chargé de communiquer à lord Castlereagh. Le Ministre cita ce projet au Parlement pour démontrer la sincérité des intentions de la France. Le droit de visite était regardé à Londres comme le seul moyen de prévenir les abus. Les Pays-Bas avaient accédé sur ce point aux traités passés avec l'Espagne et le Portugal et le gouvernement britannique, encouragé par l'appui que sa politique rencontrait au Parlement, était porté à solliciter également l'accession des autres Puissances. Un refus de la France, remarquait M. d'Osmond, nous mettrait dans une fâcheuse posture, surtout si l'Autriche et la Russie cédaient à la pression de l'Angleterre.

Le Roi rendit une ordonnance pour l'établissement sur les côtes d'Afrique d'une croisière chargée de visiter les bâtiments français soupçonnés de se livrer à la traite des noirs. Il espérait éviter par là le droit de visite réciproque préconisé par l'Angleterre.

Pour répondre au vœu exprimé dans les conférences, M. de Richelieu avait fait préparer un mémoire dans lequel étaient exposés les moyens les plus propres à établir sur des bases solides une entente pour la destruction de la piraterie. Il y indiquait les difficultés et montrait comment on pouvait les aplanir. Il était prêt à accepter la discussion de son plan ; toutefois,

l'intention du Roi était que ce mémoire ne fût présenté qu'à la dernière extrémité et après qu'auraient été épuisés tous les moyens de faire retarder les conférences. Il n'attachait à la punition des Barbaresques aucun intérêt personnel, puisqu'il ne souffrait point de leurs attaques. Seules des considérations d'humanité lui faisaient un devoir de s'unir aux Puissances qui voulaient anéantir ce fléau, mais en concourant à ce but, il tenait à éviter tout ce qui serait contraire à sa dignité et nuisible au repos de l'Europe.

Au congrès d'Aix-la-Chapelle, on étudia les moyens de venir à bout de la piraterie barbaresque. Il fut arrêté que les Cours de France et de Grande-Bretagne, qui devaient naturellement avoir le plus d'influence auprès des Régences, se chargeraient de leur déclarer que le système d'hostilité contre le commerce qu'elles avaient suivi jusqu'alors amènerait infailliblement contre elles une ligue générale des Puissances. Pendant un séjour que lord Castlereagh avait fait à Paris, le duc de Richelieu et lui s'étaient entretenus de l'exécution de ce protocole ; il avait été entendu que les deux Cours se concerteraient sur les moyens propres à donner à la notification qu'elles devaient faire aux Régences le plus d'efficacité possible. Mais rien n'ayant été arrêté avant le départ du Ministre anglais, M. d'Osmond reçut l'ordre de s'entendre avec lui sur les termes de ce document. La notification fut faite en commun par les délégués de la France et de l'Angleterre, au nom de toutes les Puissances de la chrétienté ; mais par suite de l'orgueil et de l'obstination du Dey, elle n'eut aucun effet pratique.

Ce qui est à remarquer, c'est qu'au cours de cette affaire, le gouvernement britannique modifia complètement sa politique. Après s'être désintéressé d'abord de la piraterie barbaresque, lord Castlereagh conçut le projet de la détruire au moyen d'une ligue maritime à laquelle il s'employa de tout son pouvoir à rallier les autres Puissances. La France, dont la marine en décadence ne pouvait jouer à cette époque qu'un rôle secondaire, était forcément hostile à cette ligue, à cause de l'influence qu'en tirerait

l'Angleterre dans la Méditerrannée. Elle s'applique donc à traîner en longueur, sans mécontenter le gouvernement britannique dont l'amitié lui était précieuse. Elle y réussit. Comme d'autre part les grandes Puissances y étaient défavorables, lord Castlereagh finit par laisser tomber son projet. Douze ans plus tard la question devait se terminer d'une manière que personne n'avait prévue, par la prise d'Alger et l'occupation de la Régence par la France.

(*A suivre.*) E. LE MARCHAND.

COMPTES RENDUS

Lendemain d'Agadir ; Les Balkans en feu. — 2 vol. de M. RAYMOND POINCARÉ, de l'Académie Française.

M. Raymond Poincaré est un infatigable travailleur. A peine était-il délivré des responsabilités du pouvoir, qu'il consacrait les loisirs bien relatifs que lui laissait son mandat de sénateur à rédiger ses mémoires. Deux premiers volumes viennent déjà de paraître. Ils embrassent la période qui va de janvier 1912 — date à laquelle M. Poincaré qui avait déjà fait partie de plusieurs cabinets devenait pour la première fois président du Conseil et ministre des Affaires Etrangères — jusqu'à la fin de l'année 1913, au moment où s'achève la guerre des Balkans. Sous ce nom général : *Au service de la France*, l'auteur a donné à chacun des volumes qu'il publie un titre résumant les préoccupations dominantes qui y sont évoquées. Le premier s'appelle : « *Lendemain d'Agadir* » le second « *Les Balkans en feu* (1) ».

En rédigeant ces pages avec la clarté d'exposition et la pureté d'expression qui caractérisent sa manière, M. Poincaré a-t-il considéré que l'histoire à jamais fameuse des années d'avant-guerre exigeait que ses principaux ouvriers lui apportassent leur témoignage? Plus simplement, a-t-il cédé au désir de répondre à certaines polémiques qui s'étaient engagées autour de son action politique; a-t-il voulu rectifier les inexactitudes tendancieuses qui s'étaient glissées dans tels livres ou dans telles publications et riposter à des campagnes perfides? Quoi qu'il en soit félicitons-nous de posséder ce document. Sa haute valeur, son extrême intérêt, la personnalité éminente de l'homme d'état qui l'a composé classent d'emblée cet ouvrage dans les archives mêmes de l'Europe. L'analyser, ce serait le reproduire en entier. Les événements que relate M. Poincaré sont d'une si capitale importance, ils se relient les uns aux autres dans un réseau si serré qu'il est impossible de dissocier cet ensemble. Mais cet ensemble suggère alors des impressions et ce sont ces impressions qu'il est utile d'analyser. D'ailleurs, qu'il s'agisse du récit de M. Poincaré ou de tel autre, je ne crois pas — pour tirer profit de ces témoignages — qu'il faille les examiner par le menu. Le détail importe peu quand

(1) Cette notice était écrite avant l'apparition du troisième volume : *L'Europe sous les armes.*

il s'agit de considérer objectivement des rapports de masses. Eplucher un télégramme ou une conversation, faire dépendre le sort du monde d'une virgule en plus ou en moins, c'est se méprendre singulièrement sur les données véritables des problèmes politiques. Ceux qui ont pris des loupes pour critiquer les méthodes diplimatiques d'avant guerre sont tombés dans les erreurs mêmes qu'ils dénonçaient. Au surplus, quoi de plus facile et de plus vrai que le jeu des hypothèses? La guerre de 1914 est un fait. Le plus terrible et le plus évident des faits. C'est en tant que fait qu'il est nécessaire de l'étudier. Mais par le mot « fait » il faut entendre alors, non pas seulement la résultante d'actions diplomatiques contradictoires, non pas seulement le désaccord technique des chancelleries, mais un ensemble de phénomènes d'ordre social, économique, démographique, historique et philosophique dont les lois profondes ont agi obscurément sur les instincts des peuples et que ces peuples — faute d'avoir su les dégager et les comprendre — ont subi jusqu'à s'entretuer. Deux impressions dominantes se dégagent très fortement des deux premiers volumes de M. Poincaré. D'abord l'absolue loyauté de son effort pacifique. Que ce soit pendant la période de son ministère où il lui fallut faire ratifier par les Assemblées parlementaires les accords conclus par M. von Kiderlen Waechter et Jules Cambon, accords qui mettaient fin, par la cession d'une partie du Congo, au très délicat différend franco-allemand d'Agadir et aux polémiques irritantes qui avaient surgi ici et là; que ce soit au cours de la crise orientale où la rivalité austro-russe, aiguisée par l'annexion de la Bosnie-Herzégovine d'abord et par l'alliance serbo-bulgare ensuite, favorisait cette conflagration balkanique dont les conséquences redoutables apparaissaient au plus aveugle ; partout et toujours on voit M. Poincaré s'appliquer à exercer une action conciliante, à localiser les conflits, à unifier les points de vue, à chercher, dans l'accord des Grandes Puissances, la garantie de la paix générale. A cet égard, l'auteur cite des commentaires particulièrement frappants de la presse étrangère, entre autres ceux de la presse allemande; il s'appuie sur de hauts témoignages pour montrer à quel point son activité au quai d'Orsay fut entièrement consacrée à la sauvegarde de la paix et au maintien de l'équilibre européen. Les périls de la guerre balkanique, notamment, lui apparurent dès le premier jour avec angoisse. Dès le premier jour il fit en sorte de mettre en mouvement tous les éléments de paix pour réduire le danger à sa plus simple expression possible. Dans le récit quotidien de ses efforts, on voit M. Poincaré se tournant tour à tour vers Saint-Pétersbourg, Londres, Berlin, Vienne, Rome ; demandant à l'un de préciser ses intentions, à l'autre d'user de son influence, aux uns et aux autres de prendre avec lui l'initiative d'une action pacifique et de seconder sa tentative. Le 21 décembre 1913, à la Chambre des Députés, M. Poincaré ayant, dans une synthèse rétrospective, dressé le bilan de la politique française et de la politique européenne depuis le début de la crise des Balkans, le leader socialiste Jaurès lui apporta spontanément ce témoignage : « Je me rappelle non sans gratitude que M. le Président du Conseil a pris dès le début de la crise l'initiative de ces conversations générales qui ont apaisé, amorti le conflit et qui

viennent de prendre leur forme décisive dans la Conférence des Ambassadeurs réunie à Londres. »

Ainsi, que M. Poincaré ait exclusivement travaillé dans un sens pacifique ; qu'il ait exclusivement employé les méthodes qu'il jugeait les plus propres à éviter de sanglantes aventures, voilà qui ressort avec force de sa déposition. L'Europe, cependant, n'était-elle pas déjà irrémédiablement engagée sur la voie de la guerre? Telle est la seconde impression qui se dégage aussi de cette déposition.

Il semble, en effet, que l'on assiste au cours de ces négociations successives à la cristallisation progressive de malentendus et de suspicions se multipliant les uns par les autres ; il semble qu'on voie s'élever en Europe deux vastes forteresses auxquelles, chaque jour, de prudents ouvriers qui s'observent ajoutent moellon sur moellon. Danger des systèmes d'alliances. Danger du souci d'équilibre. A force de perfectionner ces systèmes, à force d'ajuster cet équilibre, un jour vient où la réalité de la vie disparaît derrière ces murailles artificielles ; où l'on prend les effets pour les causes et l'accessoire pour le principal. Ce jour-là, les peuples sont tout prêts pour s'entrechoquer sur les champs de bataille et pour y mourir victimes de leurs propres précautions.

Et alors, dans cette longue préface de la guerre, ce qui frappe — aujourd'hui où les difficultés de la reconstruction européenne nous mettent face à face avec des problèmes sociaux dont nous méconnaissons les rigueurs quand nous n'en ignorions pas jusqu'aux noms — ce qui frappe, c'est combien certaines méthodes diplomatiques en vigueur dans les chancelleries européennes les plus illustres, — celle de Vienne, celle de Saint-Pétersbourg notamment — restaient en marge de la vie, en dehors de toute concordance avec la réalité des faits. Au début du vingtième siècle, l'Europe, dont les conditions de production, d'échange, de consommation qui réglaient son existence se trouvaient radicalement modifiées par les transformations dynamiques du siècle précédent ; l'Europe, qui aurait eu besoin d'adapter son statut politique à ces conditions nouvelles de la vie mondiale, entretenait néanmoins ses traditions diplomatiques d'un autre âge. On personnifiait les nations, leurs besoins économiques, leurs aspirations, leurs intérêts par quelques hommes d'état impassibles ou bavards, dont chaque confidence ou chaque réticence, dont chaque clin d'œil engageaient des millions d'êtres humains et des milliards de richesses. On soumettait encore la vie des peuples, la garantie de leur développement et de leur sécurité à des manifestations de prestige, des moulinets d'épée et des appels de pied. On croyait encore que la guerre était une solution ; qu'elle seule n'était capable de régler en dernière analyse les difficultés et les malaises dont souffre périodiquement chaque nation. Jamais encore un tel « décalage » ne s'était révélé entre l'idée et le fait, entre le procédé et le besoin. A côté des pages d'histoire diplomatique qui fixent les détails de cette lente agonie de la paix et de cette agonie d'un monde, on trouvera des récits alertes évoquant les visites officielles dans les cours étrangères; des souvenirs pittoresques : de vivants portraits de souverains et d'hommes d'état. On revivra aussi les heures fiévreuses de certaines crises

ministérielles. Et l'on admirera — une fois de plus — la puissance de travail, l'activité prodigieuse, la compétence universelle d'un homme d'état qui restera l'une des plus grandes figures non seulement de son pays, mais de son époque — et qui est aussi un écrivain.

Wladimir D'ORMESSON.

La Restauration. Louis XVIII, par Pierre DE LA GORCE, de l'Académiefrançaise. 1 vol. in-16, 329 p., Plon, 1926.

A cent ans de distance, car il a fallu ce long espace de temps pour dépouiller bien des préjugés, il est possible de considérer maintenant sans parti-pris la Restauration et son œuvre. Il nous souvient encore, dans notre enfance, d'avoir entendu chez des hommes d'un certain âge, les polémiques les plus virulentes sur le duc de Richelieu, Decazes, Villèle ou Polignac. Aujourd'hui les derniers témoins sont morts, les tenants de la légitimité et ceux de la monarchie citoyenne se sont fondus ensemble. Les guerres napoléoniennes et la légende de l'Aigle n'apparaissent plus que dans une brume lointaine, derrière les hécatombes de la guerre mondiale 1914-1918. Les luttes sociales et les revendications ouvrières ont pris la place des premiers et timides essais pour restaurer en France le régime parlementaire, ce régime censitaire et bourgeois qui semblait alors l'arche de la liberté.

Le livre de M. de la Gorce est donc, un travail de mise au point la restitution de la vraie figure d'un régime et d'un homme auquel l'histoire est bien contrainte maintenant de rendre pleine justice : Louis XVIII, le bon réparateur de tant de ruines accumulées successivement par deux invasions étrangères.

M. de la Gorce nous explique par quel concours de circonstances fut amené le retour du roi, en 1814, alors que les Bourbons étaient déjà complètement oubliés en France et que leurs partisans, comme Vilèle par exemple, en étaient même à ignorer la composition de la famille royale. Ce ne furent pas les fidèles des Bourbons, clairsemés et sans influence, qui les replacèrent sur le trône ; ce furent leurs anciens ennemis comme Talleyrand et Fouché. Si la monarchie légitime revit le jour, c'est qu'aucun autre gouvernement, bonapartiste ou républicain, une fois installé, n'eût été en mesure, lors des pourparlers de paix, de tenir tête aux Alliés tout frémissants de leur victoire et pressés de procéder au démembrement de la France.

De cette mission de sauvetage l'on peut dire que le gouvernement de la Restauration s'acquitta supérieurement : aussi bien ne pouvait-elle être remplie que par les descendants de cette monarchie la plus vieille et naguère encore la plus puissante de l'Europe, qui avait créé la France et qui, seule, était capable, après la tourmente, de se faire écouter en invoquant le principe de la légitimité pour reconstituer les anciennes frontières du royaume ; or, devant ce principe les souverains de l'Europe n'étaient-ils pas forcés de s'incliner ?

Tel fut le but atteint par la politique de Louis XVIII au dehors. A l'intérieur l'œuvre ne fut pas moins fructueuse. Il s'agissait d'acclimater en France un régime tout nouveau, inquiétant par sa nou-

veauté elle-même et auquel les Français semblaient à peine préparés : le régime parlementaire. M. de la Gorce nous en note en quelque sorte les balbutiements du début et nous montre à tout instant l'esprit judicieux et pratique du roi, intervenant toujours à propos pour se garer de trop encombrants amis, car, si la Restauration périt un jour, ce ne fut pas par la faute de ses ennemis, mais par celle de ses amis. Que n'eût-on pu espérer d'un tel gouvernement, tout d'application et de probité, si le successeur de Louis XVIII eût su marcher sur ses traces en réconciliant progressivement l'ancienne France avec la nouvelle ! Que de tristesses et de révolutions eussent été évitées au pays au cours du XIXe siècle !

M. de la Gorce reproche au gouvernement de Louis XVIII de n'avoir pas eu le sentiment des choses futures, d'avoir notamment manqué de compréhension dans l'avenir au sujet de sa législation électorale. Le régime censitaire en vigueur renforça le pouvoir d'une bourgeoisie libérale et frondeuse qui devait finir par renverser le trône sans se rendre compte de ce qu'elle faisait. M. le la Gorce nous dit (p. 318) : « Un vrai génie constructeur eût entrepris de bâtir à neuf en tenant compte, pour le droit de suffrage, des conditions de famille, des fonctions, des lumières présumées... » Notre auteur va moins loin que M. Bainville qui, dans son *Histoire de France,* au début du chasuffrage universel comme une force révolutionnaire et le suffrage respitre sur la monarchie de juillet, critique « ceux qui considéraient le treint comme un moindre mal, en quoi ils se trompaient beaucoup. Il est surprenant, dit toujours M. Bainville, qu'après l'expérience orageuse du système parlementaire sous la Restauration, un esprit aussi pénétrant que celui de Louis XVIII, un caractère entreprenant et même aventureux comme celui de Charles X, une intelligence aussi subtile que celle de Louis-Philippe, n'aient pas discerné cette erreur. »

Nous partageons cette opinion. La Restauration a commis une faute en se cantonnant dans un système exclusivement censitaire et en ne s'appuyant pas davantage sur les paysans, or cela lui était facile au moyen de l'influence encore considérable que possédaient dans les campagnes les grands propriétaires ruraux de sentiments royalistes. Depuis cette époque, le second empire et la troisième république jusqu'à aujourd'hui ont su discerner que la vraie base sur laquelle doit reposer tout gouvernement en France, pays agricole, c'est la masse compacte et solide des propriétaires et travailleurs du sol, grands et petits, indéfectiblement attachée à la patrie, les plus puissants par le nombre et la plus solide armature du pays en temps de paix comme en temps de guerre.

Nous ne pouvons qu'esquisser quelques-uns des problèmes soulevés et étudiés par M. de la Gorce. Combien de précieux éléments il nous apporte pour juger, après cent ans écoulés, les bienfaits et les erreurs de ceux qui nous ont précédés ! M. de la Gorce nous promet un *Charles X* qui, sans doute, ne présentera pas un moindre intérêt que son *Louis XVIII.*

L. de Contenson.

A travers la République. Mémoires, par Louis ANDRIEUX. 1 vol. in-8°, 359 p., Payot, 1926.

M. Louis Andrieux est né en 1840 et il nous donne aujourd'hui des mémoires semés d'une plume gaie, alerte, parfois mordante, mais surtout invariablement jeune, sur une période de quatre-vingt-six années. M. Andrieux a rempli d'importantes fonctions publiques, vu beaucoup de choses, et pris part comme acteur à beaucoup d'événements, mais, trop spirituel, n'a gardé aucun jugement de parti-pris sur les hommes qu'il a coudoyés. Procureur de la République à Lyon, en 1871, pendant la période de la Commune, député du Rhône en 1876, préfet de police en 1879, rapporteur du projet de loi sur le scrutin de liste qui fit tomber Gambetta et le Grand Ministère en 1882, il devint aussitôt après ambassadeur à Madrid où il resta six mois. C'est ainsi qu'en un de leurs chapitres, ses *Mémoires* touchent à l'histoire diplomatique qui nous intéresse plus particulièrement.

Nous sommes au commencement de 1882. « Le *Grand Ministère*, dit M. Andrieux, laissait derrière lui une traînée de déceptions et de rancunes. M. de Freycinet avait à se faire pardonner de succéder à Gambetta. Il s'y employa de son mieux. Ma nomination à l'ambassade de France en Espagne fut moins un témoignage de son amitié ou de sa confiance qu'un gage donné à ceux qui voulaient m'éloigner du Parlement. C'est ainsi que des considérations de politique intérieure décident trop souvent de la désignation de nos représentants à l'étranger... Succédant à l'amiral Jaurès, premier du grade et du nom, oncle du futur tribun, il me paraissait qu'un retour à un fonctionnaire de la carrière eût été plus indiqué. »

Il est difficile de prendre pied plus modestement dans cette carrière tant enviée par d'autres. M. Andrieux prit soin d'ailleurs de n'accepter que comme mission temporaire l'emploi qu'il n'avait point sollicité. Il échappait ainsi à l'incompatibilité et conservait son mandat de député.

Ses précédentes relations avec les anciens ambassadeurs d'Espagne à Paris, le marquis de Molins et le duc de Fernan Nuñez, avec la reine Isabelle, avec Emilio Castelar, ce grand ami de la France, et avec Ruiz Zorilla, exilé, qui se trouvait dans un autre camp, avaient pu lui donner un avant-goût des hommes et des choses qu'il rencontrerait à Madrid.

Les réceptions et les visites occupèrent une place importante dans le court sejour de l'ambassadeur en Espagne, mais elles lui fournirent l'occasion de nous tracer avec humour de courtes et intéressantes silhouettes des personnages de la société madrilène et des diplomates étrangers qu'il eut l'occasion de rencontrer. Il est reçu à la Granja par Alphonse XII ; puis, au cours d'un voyage dans le sud de l'Espagne, tenté par le voisinage du Maroc qu'il ne connaît que par les toiles d'Henri Regnault et de Benjamin Constant, il pousse sa promenade jusqu'à Tanger et Tétouan, où il rencontre le prince Napoléon, également en voyage avec quelques amis : « Le prince vint à moi, la main tendue. J'oubliai le prétendant, son manifeste, son expulsion, pour me rappeler qu'il avait été mon collègue, qu'il siégeait sur les bancs les plus élevés de l'extrême-gauche, qu'après

le 16 mai nous avions ensemble sauvé la République, en notre commune qualité de 363. » Puis ils revinrent ensemble à Gibraltar où ils se quittèrent : « Maintenant, Monseigneur, dis-je, en prenant congé de son Altesse Impériale, sur le sol d'Espagne, l'ambassadeur d'Espagne ne vous connaît plus. Une dernière poignée de main scella notre accord pour l'oubli de notre rencontre. »

A son retour à Madrid, M. Andrieux remit à Sa Majesté Catholique ses lettres de rappel. Il devait revoir deux ans plus tard, à Paris, Alphonse XII, « en des circonstances, dit-il, profondément humiliantes, non pour le roi, mais pour notre gouvernement qui n'avait su ni prévoir, ni empêcher des manifestations indignes de notre traditionnelle courtoisie ». On sait qu'il s'agit des manifestations qui accueillirent le roi d'Espagne, gratifié récemment du commandement honorifique d'un régiment prussien, avec le « titre de colonel dont avaient été affublés avant lui la plupart des princes de l'Europe, sans en excepter le prince de Galles, grand ami de la France ».

M. Andrieux termine son ouvrage par divers récits. C'est, entre autres, son dîner chez la comtesse Henckel de Donnersmark, plus connue sous le nom de *la Païva*, mariée à un agent de Bismark. Elle avait fait construire un superbe hôtel, avenue des Champs-Elysées. M. Andrieux y fut invité : « Mon premier mouvement fut de refuser, en alléguant un engagement antérieur. Le premier mouvement, dit-on, est toujours le meilleur ; c'est possible, mais c'est au dernier que nous obéissons. Quand Mme Henckel m'eut assuré qu'elle aurait ce jour-là, dans l'intimité, Gambetta et Spuller, mes instincts de police, qui avaient survécu à ma démission, l'emportèrent sur ma répugnance... C'était donc vrai ce que j'hésitais à croire.... Le dictateur de la défense nationale fréquentait chez l'agent de notre pire ennemi... Gambetta combinait une alliance franco-germanique dans ses mystérieux conciliabules avec le mari de la Païva...

» ... Pendant le repas la politique fut absente et je crois bien que Spuller s'en félicitait... Quand je pris congé, il n'avait été question ni de Bismarck, ni de Crispi, ni du Kulturkampf, ni de la Tunisie, encore moins des *combinazioni* de Gambetta. »

Nommé député par le département des Basses-Alpes, M. Andrieux ne fut pas réélu le 11 mai 1924 : « Mes électeurs, dit-il, ont pensé avec raison, sans doute que j'avais besoin de repos dans ma quatre-vingt-cinquième année : ils ont été plus sages que leur vieux député ». Quant à nous, si nous regrettons de ne plus voir M. Andrieux siéger dans nos assemblées parlementaires, dont il serait le doyen, nous nous félicitons toutefois que ses loisirs lui aient permis de nous donner à lire : *A travers la République*.

L. DE CONTENSON.

Rien que la terre, par Paul MORAND. Un volume in-12 de la collection *Les cahiers verts* (Librairie Grasset, Paris, 1926).

L'occasion est à saisir vite de parler ici d'un volume de M. Paul Morand. Jusqu'à présent son œuvre, quoique copieuse et célèbre, ne

s'y prêtait pas. Sans doute la plupart de nos abonnés ne s'en sont pas interdit la lecture ; mais ce n'était pas notre affaire, ils l'auront reconnu, de la leur recommander. Pourtant, par son rang dans la carrière, l'auteur est tout à fait des nôtres. Et dans le groupe des diplomates gens de lettres, sa place ne serait-elle pas la première, si la multiplicité des éditions en décidait ? Evaluée d'après le chiffre d'exemplaires vendus, sa renommée dépasserait celle de Chateaubriand, Stendhal, Gobineau et Frédéric Masson. En outre, la substance, la matière première de ses livres, si débridée qu'en soit la fantaisie, il l'a tirée principalement de ses aventures professionnelles et de son expérience du métier. C'est en courant le monde à titre de secrétaire d'ambassade ou simplement comme porteur de courriers qu'il a, d'un coup d'œil narquois, amassé une prodigieuse provision d'observations, de visions, d'images étonnamment variées et précises. Ce touriste qui semble n'être curieux que de pittoresque et de sensations rares, n'en a pas moins pénétré les problèmes politiques, les crises d'Etat, les calculs des gouvernants, les vœux des peuples; il a tout deviné ou en a l'air. Mais pour lui ce sont là questions négligeables, presque futiles. Il les note d'un trait bref, sans s'y arrêter, juste dans la mesure où elles servent d'accessoires aux historiettes galantes qu'il s'amuse à récolter.

Ce nouveau volume, par son titre *Rien que la terre,* rassurera les timorés. Au lieu des mœurs surtout mauvaises qu'il s'est tant plu à raconter, il s'en tient, cette fois, aux aspects de la nature, à la diversité des races, aux étrangetés des arts extrême-orientaux. L'essentiel de son livre, un séjour au Siam le lui a fourni. Il y a géré pendant quelques mois notre légation à Bangkok et a aimé « cette terre de bonheur assoupi et de foi vive... L'intérêt du Siam, c'est d'être un pays libre qui a gardé la joie d'exister pour soi-même et d'être heureux sous la loi d'une famille qui l'administre comme son propre bien. Notre Indo-Chine — même le Cambodge si voisin du Siam — ne connaît rien de pareil : les pays colonisés sont comme les bêtes en cage : leur poil perd son lustre ».

Ne supposez pas qu'il se mette en peine d'en donner une description suivant les règles. Sa méthode est de n'en avoir pas. Il se laisse assaillir par les impressions, au hasard des promenades, et les traduit en des croquis d'un mordant inoubliable. Pour gagner son poste, il a traversé l'Amérique, touché au Japon, entrevu la Chine ; il est revenu par les Indes néerlandaises, Ceylan, l'Egypte, brèves escales où dans chacune son butin s'est merveilleusement accru. Aucun effort pour découvrir autre chose que ce qui se présente à ses regards ou séduit sa fantaisie d'humoriste. Flâneur agile et déluré, il ne prend nulle fatigue à contourner le monde. Aussi son seul étonnement est-il que la terre soit si petite ; à l'en croire, on s'y trompe, à cause de la lenteur des paquebots.

Afin de réduire au minimum son bagage, les notations sur ses calepins de route sont aussi menues que des pellicules de kodak. Développées et agrandies, elles se transformeraient en tableaux parfaits. Mais, au contraire, il les presse et les comprime, comme pour en dissimuler la pleine signification. Une rédaction abréviative tout en

ellipses et en surprises, des allusions qu'il s'épargne d'expliquer, des comparaisons et des analogies hardiment pillées à travers les temps, les pays et les sciences, c'est avec ces procédés déconcertants que M. Paul Morand, toujours certain du succès, réussit à initier à ses sensations les plus subtiles ou les plus intenses. Il vous les fait toutes subir, délicieuses ou répugnantes, et finalement on s'en trouve charmé.

Son impassibilité ne l'empêche pas de s'affliger des enlaidissements auxquels le progrès soumet l'Asie Orientale et surtout de s'alarmer du péril qu'une Chine bolchévisée ferait planer sur l'Europe. Sa crainte est assez forte pour que sa jovialité n'y résiste pas : il devient tout à coup presque aussi sombre qu'un prophète biblique : « C'est une lutte mystique qui est engagée où chacun des adversaires ne peut se contenter d'autre victoire que totale... La beauté affreuse de notre époque, c'est que les races se sont mêlées sans se comprendre, ni avoir eu le temps de se connaître et d'apprendre à se supporter. On est arrivé à construire des locomotives qui vont plus vite que les idées. » Il admet que la population chinoise « tant qu'elle ne s'accroîtra pas à l'excès, préfèrera toujours son sol à d'autres... Il faudrait pour que le réservoir débordât et que les eaux jaunes descendissent une fois de plus du toit du globe, imaginer une Chine sans guerres, sans épidémies, sans cataclysmes. Alors ces quatre cents millions d'hommes deviendraient un milliard et le monde serait un monde jaune. L'exemple du Japon et son fantastique accroissement, — près d'un million de naissances par an, — depuis qu'il s'est converti à l'hygiène et à la science modernes, ne permet pas d'en douter. Aujourd'hui il ne s'agit pas de savoir si le Japon aime ou non l'Amérique, l'Australie. La question est : qui le Japon surcomprimé tuera-t-il en éclatant ? » Et c'est peut-être plus qu'une boutade de pince-sans-rire, cette affirmation. « L'Institut Pasteur, les fondations Rockfeller, en empêchant de mourir les gens que la Providence, en sa sagesse, avait condamnés dans des proportions utiles, auront plus fait contre notre race que les engins de guerre. »

L'ironiste qu'est M. Paul Morand, doit être lu avec précaution. A quelles étourdissantes acrobaties de pensée et de style ne s'astreint-il pas pour cacher un bon sens exquis, des vues d'une finesse aiguisée, et qui sait? même un respect insoupçonné de la vertu.

Alfred Dumaine.

Les grandes questions européennes et la diplomatie des puissances sous la seconde République française, par le Vicomte de Guichen (octobre 1847 - mai 1850). 1 vol. gr. in-8° de 549 p. Paris, Attinger, 1925.

Les ouvrages du vicomte de Guichen sur l'Histoire diplomatique du xixe siècle sont des monuments de patiente érudition. Les longs séjours de l'auteur hors de France lui ont permis de se familiariser avec les archives des pays étrangers, sans lesquelles il est impossible d'écrire l'histoire générale de l'Europe.

Le volume que nous offre aujourd'hui M. le vicomte de Guichen est d'une telle densité qu'il est difficile de le résumer : ses 550 pages n'embrassent guère plus de trente mois. Il est vrai que ces années sont des plus importantes pour l'avenir de l'Europe. La Révolution de 1848 a soulevé des peuples déjà frémissants.

L'Allemagne tend à s'unifier : le Parlement de Francfort revendique pour une grande Allemagne tous ceux qui parlent allemand ; le Sleswig et le Holstein, secrètement soutenus par la Prusse, se soulèvent contre le Danemark. La couronne impériale sera offerte au roi de Prusse qui, malgré son ambition, hésite à l'accepter des mains des parlementaires.

L'empereur d'Autriche doit lutter contre des troubles graves en Au-Autriche, en Bohême, contre une véritable révolte en Hongrie et au nord de l'Italie. La lutte est engagée à Milan, à Venise, à Bologne, à à Rome, à Naples et en Sicile.

Même la Suisse vient d'écraser le *Sonderbund* catholique et Neuchâtel tend à s'émanciper de la Prusse.

L'occupation des principautés danubiennes par la Russie prépare de nouveaux conflits en Orient.

C'est sur tous ces terrains de discorde que M. le vicomte de Guichen doit nous transporter. Il suit l'ordre strictement chronologique et il doit, cinq ou six fois de suite, changer de lieu dans le cours de ses chapitres auxquels il est difficile de donner un titre qui puisse les résumer.

Mais pour nous permettre de nous reconnaître, il nous offre quelques fils conducteurs tels que l'importance des questions économiques et des questions religieuses. Il insiste surtout sur la politique utilitaire de l'Angleterre ; dans l'intérêt de son commerce, elle a favorisé le *Zollverein*, qui a préparé l'unité allemande. Palmerston souhaite l'abaissement de l'Autriche catholique ; il a de la sympathie pour le Piémont et pour la Prusse protestante.

Les conclusions de M. le vicomte de Guichen sont nettement favorables à la politique extérieure de la seconde République. En dépit de quelques paroles enflammées de Lamartine, la France, victorieuse de la démagogie, a, par sa loyauté, triomphé des préventions de l'Europe contre la forme républicaine. Servie par des diplomates clairvoyants, elle rétabli le pape à Rome, mais elle a refusé d'intervenir militairement pour le Piémont, décidé d'ailleurs à agir par lui-même.

Au milieu de l'année 1850 où s'arrête M. le vicomte de Guichen, la réaction paraît victorieuse : l'Autriche occupe l'Italie du Nord ; sauf à Turin les constitutions sont supprimées. Mais le triomphe de l'absolutisme peut n'être pas de longue durée. L'Autriche n'a pu écraser la Hongrie que grâce à l'aide de la Russie. On doit prévoir que le Piémont ne se résignera pas longtemps à sa défaite de Novare. Aucune des grandes questions qui se posaient en 1848, l'unité allemande, les duchés danois, l'unité italienne n'est définitivement résolue, mais elles restent à l'ordre du jour. Si, dans un avenir prochain, ces questions sont tranchées généralement au détriment de la France, c'est que le second Empire adoptera une politique plus idéaliste et plus nébuleuse que la seconde République française, si justement louée par M. le vicomte de Guichen.

Paul Deslandres.

Miranda et la Révolution française, par C. Parra Pérez. In-4° de 474 pages. Paris, Dumoulin, 1925.

Ce magnifique volume a été édité avec un soin extrême. L'auteur n'a épargné ni les illustrations, ni les dessins de cartes pour permettre de suivre les opérations stratégiques. Les références bibliographiques sont abondantes et le scrupule de M. Parra Pérez lui a permis de rectifier certaines erreurs de ses devanciers.

Nulle carrière ne fut plus mouvementée, plus romanesque, plus dramatique que celle de Miranda, le précurseur de Bolivar. On conçoit qu'un historien soit tenté par un pareil sujet qui offre la matière de plusieurs ouvrages.

Né le 15 juin 1756 à Caracas, Miranda servit d'abord dans l'armée espagnole. Venu à Paris en 1772, il s'affilia à la Franc-Maçonnerie, après son retour à Madrid. Lorsque les loges françaises, à la requête de Franklin, envoyèrent des troupes dans l'Amérique du Nord, Miranda s'enrôla et fit partie du corps expéditionnaire espagnol qui concourut, avec celui de Rochambeau, à l'émancipation des Etats-Unis. Cette guerre orienta sa destinée. Il rêva, lui aussi, de soulever les colonies espagnoles et de les soustraire au joug de la métropole.

A partir de 1784, il voyage pour obtenir, à l'exemple de Franklin, des secours politiques, financiers et militaires. Les pays qu'il parcourt ne se bornèrent pas à l'Europe. Après des séjours en Russie, en Prusse, en Autriche, en Hollande, en Danemark, en Suède, en Pologne, en Italie, en Grèce, en Turquie, en Asie Mineure et en Egypte, il se fixa en France jusqu'en décembre 1797.

Puis ce furent des négociations à Londres et à New-York, des expéditions malheureuses sur les côtes de l'Amérique du sud ; sa dictature provisoire en Colombie à partir de décembre 1810 ; le triomphe de la réaction royaliste, la trahison de Bolivar, la captivité de Miranda et sa mort en 1816 dans un cachot espagnol.

De ces différents sujets, chacun si fécond, M. Parra Perez a choisi Miranda et la Révolution française.

En 1792, il fut un des lieutenants de Dumouriez mais se brouilla avec ce général quand ce dernier trahit la République. Miranda vint se justifier à Paris et fut acquitté par le tribunal révolutionnaire, dont on s'explique assez mal la clémence. Pendant la Terreur, il se retira dans une maison de campagne qu'il avait achetée à Ménilmontant, où il fut arrêté, le 9 juillet 1793. Conduit à La Force, la liberté ne lui fut rendue qu'en décembre 1794. Au 18 fructidor, on l'arrête de nouveau pour l'inscrire sur la liste des déportés à Cayenne. Il réussit à se faire rayer et passe en Angleterre, vers décembre 1797.

Je ne suivrai pas M. Parra Perez sur les champs de bataille de Belgique et de Hollande où il étudie minutieusement les opérations stratégiques de Miranda. L'impression générale qui reste après cette lecture est que cet homme doué de qualités remarquables, ne paraît pas devoir être admiré sans quelques réserves. Son historien lui trouve un caractère d'airain. Miranda me semble d'une psychologie plus complexe. Si ses lectures et sa vaste érudition lui ont inspiré de prendre comme modèles les héros de l'antiquité il y a aussi dans ce déraciné, une part d'aventurier, un être immoral à la manière de

Chuderlos de Laclos. Rappelons-nous que pour acheter la bienveillance de la Grande Catherine il n'hésite pas à satisfaire les fantaisies érotiques de l'impériale courtisane. Bien des problèmes restent mystérieux dans sa vie. Quelles étaient ses ressources en France, qui lui permettaient de vivre avec luxe, quand le gouvernement ne lui payait pas ses appointements ? Pourquoi Fouquier-Tinville se montra-t-il si modéré dans son réquisitoire ?

Comme général, il me paraît instruit mais dépourvu d'habileté lui permettant de s'adapter au milieu où il s'agit : je n'en veux pour preuve que sa conduite ultérieure, lorsqu'il exerça la dictature. Très fier de sa science militaire prussienne, il veut dresser à cette école les hordes qu'il commande en Colombie et ne réussit qu'à les exaspérer par son pédantisme militaire, tandis que Bolivar, qu'il méprise, sait deviner les ressources de ces insurgés et en tirer parti. Miranda, par son manque de tact, est voué à échouer toujours. « Est-il heureux ? » demandait Mazarin quand on lui recommandait quelqu'un.

François ROUSSEAU.

BIBLIOGRAPHIE D'HISTOIRE DIPLOMATIQUE

GÉNÉRALITÉS

Liesse (André). — Sur le désarmement économique (*Économiste français*, 8 mai 1926, p. 577-579).

Lafue (Pierre). — Les crises de l'Europe et leurs profiteurs (*Revue Universelle*, 15 juin 1926, p. 670-683).

Pleven (René). — Union douanière et Cartel européen (*Opinion*, 5 juin 1926, p. 11).

Biot (Dr). — Les conditions sociales et politiques de la paix (*Chronique sociale de France*, mai 1926, p. 313-333).

Doucet (Robert). — Commentaires sur la colonisation (*Paris, Larose*, 1926, in-8, 136 p.).

Lappas (C. J.). — Des modifications survenues dans les modes de règlements internationaux depuis la guerre (*Paris, Guitard Occitania*, 1926, in-8 ; 174 p.).

Meynial. — Créances et dettes internationales. Balance des comptes. Angleterre, France, Etats-Unis, Allemagne, Autriche (*Paris, Dalloz*, 1926, in-8).

Bryas (M. de). — Les Peuples en marche. Les migrations politiques et économiques en Europe depuis la guerre mondiale (*Paris, Pedone*, 1926, in-8, VIII-224 p.).

Nourry (H.). — L'établissement de la filiation naturelle en droit international privé (*Paris, Soc. an. du Recueil Sirey*, 1926, in-8, 114 p.).

Polla (V.V.). — La criminalité collective des Etats et le droit pénal de l'avenir. 2me édition. *Paris, G. Godde*, 1926, in-8, 540 p.).

Kayser, Franck et Le Mercier. — Les Etats-Unis d'Europe (*Paris, Editeurs Associés*, 1926).

FRANCE

Néron (Edouard). — La majoration de nos droits de douane (*Revue politique et parlementaire*, 10 mai 1926, p. 231-244).

Passage (H. Du).— L'Inflation en Allemagne et en France (*Etudes*, 20 mai 1926, p. 385-404).

Rouvier (J.). — La stabilisation du franc (*Europe nouvelle*, 29 mai 1926, p. 753-756).

Cassagnac (Paul de). — M. de Talleyrand par lui-même (*Revue Mondiale*, 1er mai 1926, p. 11-20).

Girard (Georges). — Napoléon et Eugène de Beauharnais (*Opinion*, 15 mai 1926, p. 18-21).

Les Institutions de la France aux XVIIe et XVIIIe siècle (*Civilla Cattolica*, (1er mai 1926, p. 232-245).

Laurence (A.). — La politique d'expansion économique de la France (*Revue Mondiale*, 1er juin 1926, p. 256-262).

Martin (Olivier). — Le jeu des institutions monarchiques sous le gouvernement personnel de Louis XIV (*Revue des Cours et Conférences*, 15 juin 1926, p. 385-407).

Lagarde (G. de). — Recherches sur l'esprit politique de la Réforme (*Paris, Picard*, in-8, 485 p.).

Poincaré (R.). — L'Europe sous les armes 1913 (*Paris, Plon*, 1926, in-8, 368 p.).

La Gorce (P. de). — La Restauration : Louis XVIII (*Paris, Plon*, 1926, in-8, 332 p.).

FRANCE - GRANDE-BRETAGNE

Poincaré (R.). — Une visite au roi d'Angleterre (*Illustration*, 29 mai 1926, p. 516-518).

FRANCE - ITALIE

Mascarel (A). **et Mella** (A). — France et Italie (*Paris, Perrin*, 1926, in-12).

FRANCE - LUXEMBOURG

Bertrand (Paul). — Les relations entre la France et le Luxembourg sous les derniers capétiens directs (*Science Historique*, mai 1926, p. 105-114).

FRANCE - RUSSIE

Rakowsky (C.). — La politique extérieure de l'U. R. S. S. et les négociations franco-soviétiques (*Europe nouvelle*, 19 juin 1926, p. 838-842).

ALLEMAGNE

Loutre (C.). — Le Cabinet Marx gouvernement de transition (*Europe nouvelle*, 22 mai 1926, p. 715-717).

Vermeil (E.). — L'empire Allemand 1871-1900 (*Paris, de Boccard*, 1926, in-8°, 284 p.).

Vermeil, Brouilhet (C.), **Carré de Malberg** (R.) **et Beaucourt** (A).

L'Allemagne depuis la guerre (2e série) (*Paris, Librairie générale de droit et de jurisprudence*, 1926, in-8).

ALLEMAGNE - RUSSIE

Dumont - Wilden (L.). — Réflexions à propos du traité germano - russe (*Revue Bleue*, 15 mai 1926, p. 311-313).

ALLEMAGNE - SAINT-SIÈGE

La Religion dans l'Allemagne d'aujourd'hui (*Nouvelles Religieuses*, 15 mai 1926, p. 236-238).

AUTRICHE

Werkmann (Baron Ch. de). — Les derniers jours de l'Autriche-Hongrie (*Revue Hebdomadaire*, 29 mai 1926, p. 533-549).

Schwarz (Robert Ph.). — L'Autriche de 1919 à 1926. Aperçu économique et financier (*Paris, Pedone*, 1926, in-8, 152 p.).

BELGIQUE

Moulin (Jacques). — L'essai de stabilisation du franc belge (*Revue politique et parlementaire*, 10 mai 1926, p. 280-290).

Mares (Roland de). — La leçon des crises belges (*Revue de Paris*, 1er juin 1926, p. 780-830).

ESPAGNE

Aulneau (J.). — La politique extérieure de l'Espagne et les relations avec la France (*Annales*, 20 juin 1926, p. 677-679).

GRANDE-BRETAGNE

Yves - Guyot. — Blocus de la Grande - Bretagne par les Trade - Unions (*Journal des Economistes*, 15 mai 1926, p. 161-180).

Korab (H. de). — La crise minière n'est qu'un aspect de la crise économique anglaise (*Europe nouvelle*, 22 mai 1926, p. 708-709).

Layton (W. I.). — Ce qu'a coûté la grève générale à la Grande-Bretagne (*Europe nouvelle*, 22 mai 1926, p. 717-718).

Liesse (André). — Sur la grève générale en Angleterre (*Economiste Français*, 15 mai 1926, p. 609-611).

Pleven (René). — La grève générale en Angleterre (*Opinion*, 15 mai 1926, p. 10).

Lazart (J. P.). — La politique monétaire anglaise d'après guerre (*Revue politique et parlementaire*, 10 mai 1926, p. 266-279).

GRANDE-BRETAGNE - TURQUIE

Ray (Marcel). — L'accord anglo-turc sur la question de Mossoul (*Europe nouvelle*, 12 juin 1926, p. 804-805).

GRÈCE

Cosmin (G.). — L'Entente et la Grèce pendant la grande guerre (*Paris, Société Mutuelle d'édition*, 1926, in-8, 900 p.)

Frangulis (A. F.).— La Grèce et la crise mondiale (*Paris, Alcan*, 1926, in-8, 359 p.).

GRÈCE - ROYAUME DES SERBES CROATES-SLOVÈNES

Vilimanovitch (M.). — Zone libre serbe à Salonique (*Paris, Rousseau*, 1926, in-8, 130 p.).

ITALIE

Dumont-Wilden (L.). — La Politique étrangère et l'Expression du Fascisme (*Revue Bleue*, 1er mai 1926, p. 278-279).

Le gouvernement fasciste et le catholicisme en Italie (*Nouvelles Religieuses*, 1er et 15 mai 1926).

L'Italie et la Méditerranée (*Revue Mondiale*, 1er mai 1926, p. 3-10).

Chaulaine (Pierre). — Une heure avec M. Mussolini (*Science et vie*, juin 1926, p. 473-479).

Cavour (Camillo). — Costantino Nigra e li rinascimento della Massoneria italiana. (*Civilta Cattolica*, 15 mai 1926, p. 307-324).

Maurel (André). — La vraie force du fascisme (*Revue Hebdomadaire*, 26 juin 1926, p. 402-411).

Jollet (Roger). — La stabilisation dn change italien (*Paris, Librairie générale de droit et de jurisprudence*, 1926, in 8, 143 p)

POLOGNE

Simon (Paul). — Les événements de Pologne (*Illustration*, 29 mai 1926, p. 544-546).

Raphaël (P.). — Les rapports polono-israëlites et l'insurrection de 1830-1831 (*Révolution de 1848*, avril 1926, p. 788-793).

Picardin (Jean). — Le coup d'Etat polonais (*Revue Hebdomadaire*, 19 juin 1926, p. 345-359).

RUSSIE

Apostol (P.). — L'U. R. S. S. d'après les données soviétiques (*Journal des Economistes*, 15 mai 1926, p. 210-213).

Godchot (colonel). — Moscou et l'Afrique du Nord (*Journal des Economistes*, 15 mai 1926, p. 196-204).

La Productivité du travail en Russie des Soviets (*Revue internationale du Travail*, mai 1926, p. 736-772).

Marce (V. de). — La constitution soviétique et le contrôle des finances en Russie (*Revue Politique et Parlementaire*, 10 mai 1926, p. 193-230).

Tchlenov (S.). — Le Droit et la Révolution. Les entreprises étrangères et leurs garanties juridiques en U. R. S. S. (*Europe nouvelle*, 19 juin 1926, p. 843-844).

Korovine (P.). — La République des Soviets et le droit international (*Paris*, *Pedone*, 1926, in 8, 22 p.).

Mirkine-Guetzevitch. — La doctrine soviétique du Droit international, (*Paris*, *Pedone* 1926, in-8, 26 p.).

Pelekanov (G.). — Introduction à l'histoire sociale de la Russie (*Paris*, *Bossard*, 1926, in-12, 160 p.).

Zaᵣztowt-Sukiennicka. — Fédéralisme en 'urope orientale. Etude sur le mouvement fédéraliste et sur la constitution soviétique. (*Paris*, *Presses Universitaires de France*, 1926, in-8, 280 p.).

UKRAINE

Le Président Petlura (*Bulletin officiel du Comité France-Orient*, mai-juin 1926, Supplément p. 1-8).

MAROC

Ray (Marcel). — Pourquoi la conférence d'Oudja a échoué (*Europe nouvelle*, 22 mai 1926, p. 711-714).

Brifaut (Valentin). — Le tragédie marocaine (*Revue générale*, 15 juin 1926, p. 641-661).

Ségonzac (Marquis de). — Pourquoi et comment Abd-el-Krim s'est rendu (*Afrique Française*, juin 1926, p. 284-288).

Vaulande (René). — Au Maroc. Sous les ordres de Lyautey (*Paris*, *Peyronnet*, 1926, in-8, 224 p.).

Rouard de Card. — Le statut de Tanger d'après la convention du 18 décembre 1923 (*Paris*, *Pedone*, 1927, in-8, 90 p.).

EGYPTE

Pernot (Maurice). — L'Inquiétude de l'Orient. Vers l'indépendance égyptienne (*Revue des Deux Mondes*, 15 juin 1926, p. 767-799).

Moharram (H). — Modes de l'acquisition de la nationalité égyptienne (*Paris*, *Pedone*, 1926, in-8, 142 p.).

SYRIE

Jalabert (Louis). — L'Insurrection du Djebel Druse (*Etudes*, 20 mai 1926, pp. 405-423).

Labonne (Roger). — Le malaise syrien (*Correspondant*, 25 mai 1926, p. 481-508).

Henry-Bordeaux (P). — L'insurrection Druse de 1837-1839 (*Revue de Paris*, 1er juin 1926, p. 584-603).

CHINE

Duboscq (A). – La Chine en face des Puissances (*Paris*, *Delagrave*, in-12, 1926, 125 p.).

Auxion de Ruffé (R. d'). Chine et Chinois d'aujourd'hui. Le nouveau péril jaune. (*Paris*, *Berger-Levrault*, 1926, in-8, 426 p.).

ETAT-UNIS

Fay (Bernard). — L'empire américain et sa démocratie (*Correspondant*, 10 mai et 10 juin 1926).

Agéfi. — La dette américaine (*Journal des Economistes*, 15 mai 1926, p. 193-126).

Clerc (Henri). L'accord Mellon-Bérenger et les autres accords des Etats-Unis avec leurs créanciers (*Europe nouvelle*, 8 mai 1926, p. 631-632).

ETATS-UNIS - BRÉSIL

Agan (J.). — The diplomatic relations of the United States and Brazil T. I. The Portuguese court at Rio de Janeiro (*Paris*, *Jouve*, 1926, in-16, 146 p.).

ETATS-UNIS - JAPON

Yoshitomi. — Les conflits nippo-américain et le problème du Pacifique (*Paris*, *Pedone*, 1926, in-8, 388 p.).

BRÉSIL

Ribeiro (D.). — Politique brésilienne (*Revue Latine*, 1er juillet 1926, p. 7-10).

SOCIÉTÉ DES NATIONS

Gorovtseff. — La Société des Nations et les Etats-Unis d'Europe (*Paris, Pedone*, 1926, in-18, 8 p.).

Gralinski (Z.). — Le règlement pacifique obligatoire des différends internationaux suivant le pacte de la S. D. N. (*Paris, Pedone*, 1926, in-8, 221 p.).

Mandelstam (André). — La Société des Nations et les Puissances devant le problème arménien (*Paris*, *Pedone*, 1926, in-8, 355 p.).

Manotte (P.). — Les limites actuelles de la compétence de la S. D. N. (*Paris, Pedone*, 1926, in-8, 296 p.).

Sibert (Marcel). — La question de la garantie et de la réduction des armements terrestres à la quatrième assemblée de la S. D. N. (*Paris, Pedone*, 1926, in-8, 48 p.).

Titeano (E.). — La compétence de la Société des Nations et la souveraineté des Etats (*Paris, Pedone*, 1926, in-8, 175 p.).

Barthélemy (Joseph). — La crise constitutionnelle de la Société des Nations (*Revue Politique et Parlementaire* 10 mai 1926, p. 167-192).

ORIGINES DE LA GUERRE DE 1914

Manneville (Comte de). — Un témoignage sur la responsabilité de la guerre. Lord Grey of Fallodon (*Correspondant*, 25 mai 1926, p. 536-554).

SARRE ET RHENANIE

Lemonon (Ernest). — La Sarre et la (Rhénanie *Journal des Economistes*, 15 mai 1926, p. 181-192).

Coursier (Henri). — Le statut international du territoire de la Sarre (*Paris, Pedone*, 1926, in-8, 150 p.).

Huguet (Pierre). — L'occupation rhénane et le droit des gens (*Paris, Pedone*, 1926, in-8, 40 p.).

Roy (Charles). — L'organisation des mines de la Sarre (*Paris, Librairie générale de droit et de jurisprudence*, 1926, in-8, 330 p..)

Paul LESOURD,
Archiviste Paléographe.

ÉPHÉMÉRIDES DIPLOMATIQUES

Juillet 1926.

1. Les négociations financières franco-soviétiques sont ajournées.
2. Reprise à Paris des négociations commerciales franco-grecques.
   A Genève, l'Angleterre fait enregistrer à la Société des Nations les engagements anglo-italiens relatifs à l'Abyssinie.
3. Ajournement *sine die* de la conférence douanière de Pékin.
5. A Paris, ouverture de la conférence commerciale franco-espagnole et signature du traité d'arbitrage franco-danois.
7. Ouverture d'une conférence entre les délégués français et grecs pour le renouvellement de la convention commerciale franco-hellénique.
9. Mort à Bruxelles du marquis de Villalobar, ambassadeur d'Espagne en Belgique.
10. Signature à Paris d'un accord au sujet du Maroc entre les délégués français et espagnols.
    Reprise des négociations économiques franco-allemandes.
11. Incidents de frontières entre Roumains et Bulgares.
12. Négociation à Londres, par M. Caillaux, d'un arrangement franco-britannique au sujet des dettes françaises.
25. Sir Bonald Lendsay, ambassadeur de Grande-Bretagne à Constantinople est nommé ambassadeur à Berlin.
29. Incident à la frontière bulgaro-yougoslave.
30. A Paris, entretiens franco-belges au sujet des projets financiers des deux gouvernements.

Août 1926.

3. A Tokio le congrès panasiatique termine ses travaux.
5. Signature à Paris des accords douaniers franco-allemands.
8. M. Clemenceau écrit au président Coolidge une lettre ouverte au sujet des dettes interalliées.
9. Un traité d'amitié est conclu entre l'Italie et l'Espagne.
   Un traité est signé entre la France et la Roumanie.

12. A la suite des incidents de frontière, la Roumanie, la Yougoslavie et la Grèce envoient une note commune au gouvernement bulgare.

L'Italie adresse une note à la Société des Nations au sujet de la question abyssine.

14. Prorogation de l'accord commercial franco-espagnol.

17. A Athènes, signatures d'accords greco-yougoslaves réglant diverses questions et notamment celle du chemin de fer de Salonique.

22. Révolution en Grèce. Le général Conditis s'empare du pouvoir.

24. M. Chapsal est élu président de la Commission des Réparations à la place de M. Louis Barthou.

26. A Genève, ouverture d'une semaine interparlementaire.

29. Le Comité syro-palestinien envoie un memorandum à la Société des Nations.

30. A Genève, réunion de la Commission de la Société des Nations chargée d'étudier la réforme du Conseil.

A Berne, signature d'un accord franco-suisse relatif aux échanges d'actes de l'Etat Civil.

31. Signature d'un traité de neutralité et de non agression réciproque entre les Soviets et l'Afghanistan.

Septembre 1926.

1. La Conférence des Etats signataires du statut de la Cour permanente de Justice de La Haye qui doit examiner les réserves des Etats-Unis pour leur adhésion, a élu comme président : le Professeur Van Eysinga, professeur de droit international à l'Université de Leyde.

2. Ouverture de la 41me session du Conseil de la Société des Nations, à Genève.

Les Soviets suppriment leur représentation diplomatique en Belgique.

3. M. Daeschner est nommé ambassadeur de France en Turquie.

M. Ponsot est nommé haut commissaire de la France en Syrie.

4. Conflit sino-soviétique au sujet du chemin de fer de la Chine orientale.

7. Signature à Athènes d'accords greco-turcs relatifs au réglement des affaires de certaines propriétés appartenant à des particuliers grecs et turcs.

Mme Alexandra Kollontaï est nommée ambassadrice des Soviets auprès du Mexique en remplacement de M. Petzkowisky.

8. Signature à Paris d'un accord commercial franco-hellénique. — A Genève, l'Assemblée de la S. D. N. décide d'admettre l'Allemagne parmi ses membres et de lui accorder un siège permanent au Conseil.

— A Canton, graves incidents anglo-chinois.

14. Ratification par la S. D. N. et entrée en vigueur des traités et conventions de Locarno.

16. A Rome, signature d'un pacte d'amitié entre l'Italie et la Roumanie.

17. A Paris, reprise des négociations entre les représentants de la sidérurgie française, allemande, belge et luxembourgeoise pour une entente métallurgique internationale. Ces négociations échouent.

A Sofia, le parlement bulgare ratifie l'accord fixant le montant des indemnités dues par la Bulgarie aux deux sociétés anglaises dont les usines furent endommagées au cours de la première guerre balkanique.

A Genève, signature d'un traité d'amitié entre la Pologne et la Yougoslavie.

21. Fiançailles officielles de S. A. R. le prince Léopold de Belgique avec S. A. R. la princesse Astrid de Suède.

24. A Athènes, promulgation de la nouvelle Constitution grecque.

P. L.

TABLE DES MATIÈRES

DE LA QUARANTIÈME ANNÉE

TABLE ALPHABÉTIQUE DES AUTEURS

Le Gérant : A. PICARD.

Rodez, imp. P. Carrère (Maison fondée en 1624). 500.

ERRATA

P. 415, ligne 12, au lieu de *contre*, lire *comte*.

— 416, — 15, — Antichamp, — Autichamp.

— 419, — 28, — 557.387, — 357.857

— 422, supprimer la ligne 6 et rétablir de la façon suivante la phrase de Napoléon sur le duc d'Enghien : *Mais c'était donc réellement un homme que ce prince-là ! Puis, avec le même sourire bienveillant, il congédia, etc.*

— 423, ligne 7, au lieu de *Brangham*, lire *Brougham*.

— 16, — sans-cloche, — sous-cloche.

— 430, ligne 30, supprimer la ligne entière commençant par *en Allemagne. Capitaine* et la remplacer par le texte suivant : *comte de Jobal, né à Metz, 1746-1831, cornette en régiment de Larguedoc, etc.*

TABLE ALPHABÉTIQUE DES AUTEURS

TABLE DES MATIÈRES

DE LA TRENTE-NEUVIÈME ANNÉE

Rodez, imp. P. CARRÈRE (Maison fondée en 1624). 1225.500.